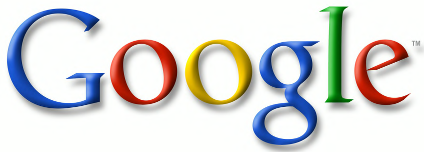
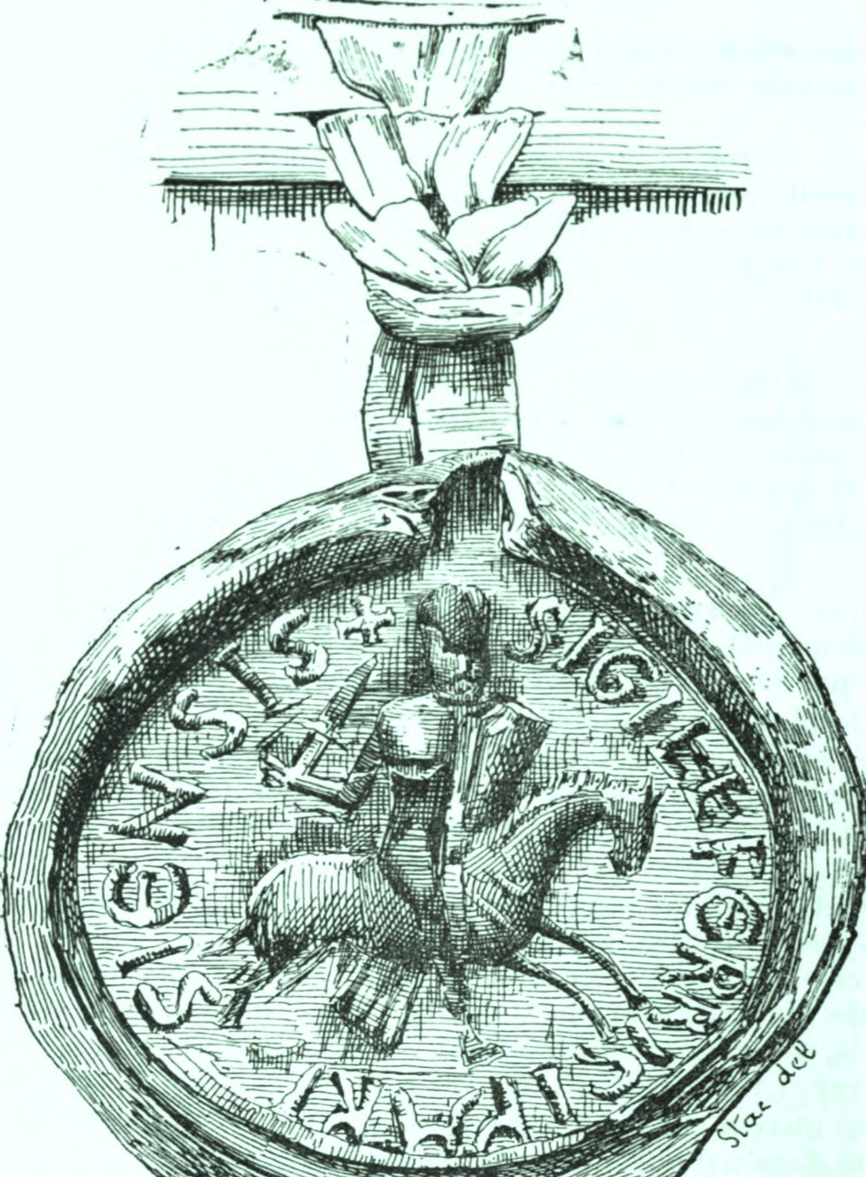




Recherches historiques sur Palaiseau

François Cossonnet


VE RI
TAS

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

PALAISEAU

PAR F. COSSONNET



VERSAILLES

IMPRIMERIE LOUIS PAVILLET, 30, RUE SATORY

1895

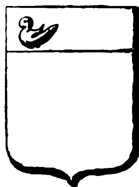
PALAISEAU

Armoiries des Seigneurs de Palaiseau

Ferry



Jean Le Brun



Adam Le Brun



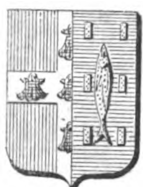
Jean le Baveux



Guillaume de Harville



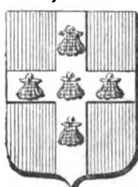
F. de Harville Rouville



E. de Harville Lévis



Henri de Harville



C. de Harville des Ursins



A. de Harville Favier



F. de Harville des Ursins



Arnauld de Pomponne



Rouaulx de Gamaches



Louis XV



Melle de Sens



Prince de Condé



RECHERCHES HISTORIQUES SUR PALAISEAU

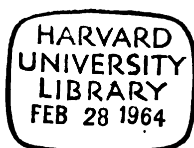
PAR F. COSSONNET



VERSAILLES

IMPRIMERIE LOUIS PAVILLET, 30, RUE SATORY

1895


HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
FEB 28 1964



PALAISEAU

(SEINE-&-OISE)

Palaiseau, chef-lieu de canton de l'arrondissement et à 15 kilomètres *Sud-Est* de Versailles, à 19 kilomètres *Sud* de Paris (Notre-Dame), sur les lignes des chemins de fer de Limours et de Grande Ceinture.

Cette petite ville, de 2.700 habitants, est bâtie sur une longueur de 1.600 mètres, de chaque côté de la route nationale de Paris à Chartres, sur le versant *Est* de la colline qui la domine, altitude maximum 161 mètres (le fort), minimum 60 mètres (l'Yvette).

PALAISEAU

Ce nom vient incontestablement du latin *Palatiolum* (petit palais), qui est le diminutif de *Palatium,* lequel a été dit en langue romane Palesel et Paloisel, d'où s'est formé Palaiseau, comme d'oisel, oiseau (1), de même Loncjumel a fait Longjumeau (2).

ORIGINE

Le petit palais royal de Palaiseau existait à l'époque mérovingienne, les documents les plus anciens remontent à Childebert 1er, fils du grand Clovis, qui régna de 511 à 558, ce roi réunit ses Leudes à Palaiseau en 512, (3) et y reçut Saint Rigomer et Sainte Tenestine qui vinrent du pays du Maine (4).

---

(1) Lebeuf. Histoire du diocèse de Paris, t. VIII, p. 1.

(2) Cocheris dans ses origines de noms de lieu, donne une autre étymologie: « Le *Palatium* (de Palès, divinité pastorale qui a donné son nom à l'une des sept collines de Rome, le mont Palatin, *mons Palatinus*), a été aussi employé, surtout sous la forme diminutive *Palatiolum* qui a donné: Palaiseau. »

Palès, (de *palea:* paille) déesse qui régnait sur les prés et sur les troupeaux.

(3) Girault de St-Fargeau. Dict. t. III. p. 132. — « L'obligation générale des Leudes etait la fidélité, le service dans le palais et le service militaire. » (*Guizot.*)

(4) Les Bollandistes, *Acta Sanctorum,* 24 aout, t. IV, p. 788.

La reine Bathilde veuve de Clovis II, demeura souvent à Palaiseau, durant la minorité de son fils Clotaire (1).

En 663, Saint Vandrille, abbé de Fontenelle, au diocèse de Rouen, vint trouver à Palaiseau, le roi Clotaire III, pour obtenir la confirmation de la terre de Fontenelle (2).

MONNAIES

Le cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale, possède treize pièces de monnaie mérovingienne de Palaiseau, ces pièces sont en or, elles mesurent de 10 à 13 millimétres de diamètre et portent les inscriptions suivantes :

1 PALACOLO—MARCVLFO
2 PALAÇIOLO—DOMOLENO MONI
3 PALACIOLOI—DOMOLENO
4 PALACIOLOI—DOMOLEN
5 PALACIOT—DOMMOLEN
6 PALACIOLO—DONNOLNO
7 PALACIOLO—DOMOLOMO

---

8 PALACIOLO—DOMEGISELVS.C.A.
9 PALACIOLO—DOMEGISELO
10 PALACIOLO. FITVR—DOMEGISELO
11 PALACIOLO. FI—. . .EGISELO
12 PALACEOLO—DOMEGISELO.C.A.
13 PALACIOLO—DOMEGISEL

Quoique ces treize pièces soient appelées *Monnaies de Palaiseau,* M. Maurice Prou, l'un de nos plus savants numismates, attribue les sept premières à Palaiseau et les six dernières à Pfalzel (près Trèves), qui s'appelait également *Palatiolum* aux temps mérovingiens.

DONATION DE PALAISEAU, 25 Juillet 754

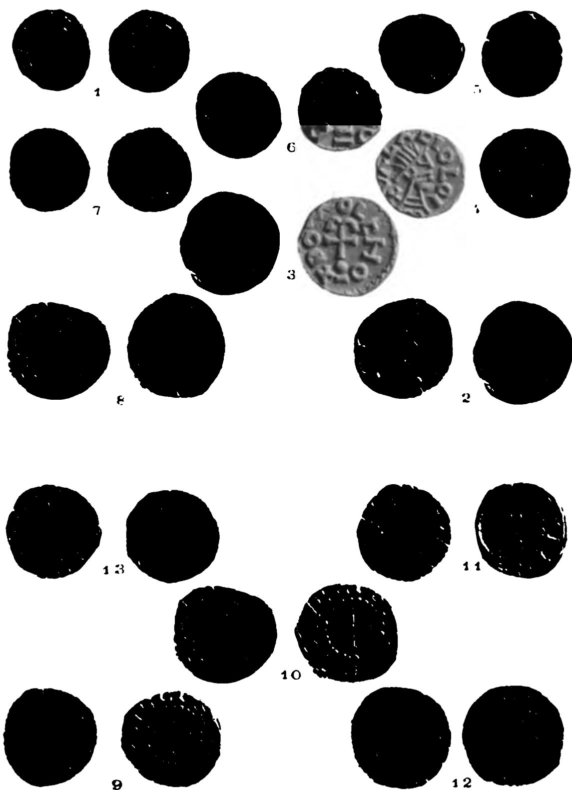
Le corps de St-Germain, évêque de Paris, (mort le 28 Mai 576), inhumé d'abord en l'oratoire de St-Symphorien, fut trans-

(1) Sauval, Antiquités de la ville de Paris, t. II, p. 310.

Près de l'emplacement où était le château, il y a un lieu-dit nommé: la Butte à la Reine, cette dénomination remonte probablement à cette époque.

(2) Les Bollandistes, *Acta Sanctorum*, 22 Juillet, t. V. p. 278.

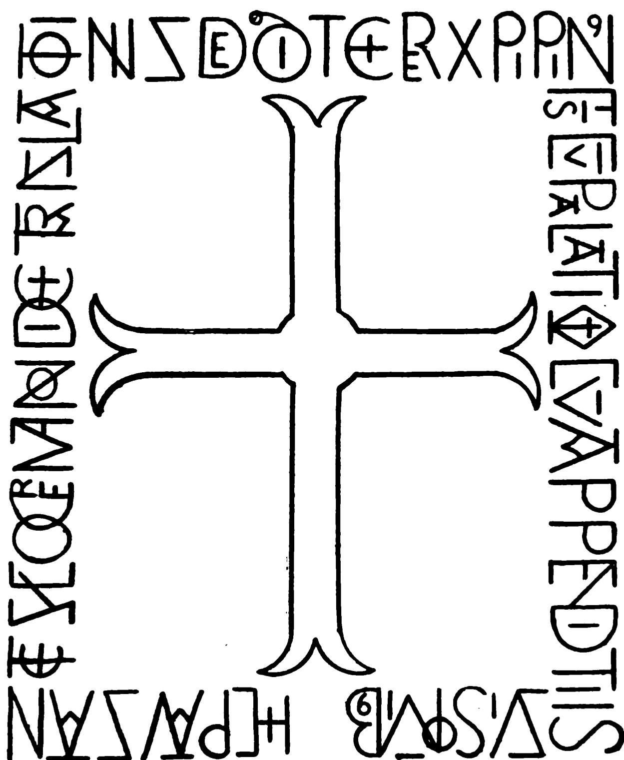
MONNAIES DE PALAISEAU
Époque Mérovingienne



Phototypie Berthaud.

féré le 25 Juillet 754, en l'église de St-Vincent, depuis appelée St-Germain-des-Prés. La cérémonie de cette translation eût lieu avec une pompe dont les vieux historiens nous ont laissé le souvenir (1). Le cortège était conduit par le roi, accompagné de ses fils et des grands vassaux de la couronne.

Pour commémorer cet évènement, Pépin, fit don à la nouvelle église de St-Germain, de tout le domaine de Palaiseau, avec ses dépendances et une franchise de tous péages (2).



(1) Bouillart. Hist. de Saint-Germain-des-Prés, p.p. 2, 296, 299.

2) En 779, Charlemagne confirma la donation, ibid. pp. 297, 299.

Le document, que nous reproduisons était placé sur le tombeau de St-Germain : C'était une inscription sur marbre blanc avec croix rouge, gravée en mémoire de la donation, et qui existait encore au moment de la révolution ; elle fut, dit-on, mise en réserve pour le Musée des Monuments Français ; mais elle ne figure en aucun des catalogues imprimés de cette collection, et la trace en est désormais perdue (1).

Ce curieux document doit se lire ainsi :

HIC PAUSAN-
TE SANCTO GERMANO IN DIE TRANSLATIO-
NIS DEDIT EI REX PIPINUS
FISCUM PALATIOLUM CUM APPENDITIIS
SUIS OMNIBUS (2).

L'abbé Irminon, qui fut à la tête de l'abbaye de St-Germain-des-Prés de 811 à 819, fit faire un dénombrement de toutes les possessions de son monastère, ce document est conservé à la Bibliothèque Nationale, il est connu sous le nom de *Polyptique d'Irminon.*

Quoique d'une lecture difficile, grâce à MM. Guérard et Auguste Longnon, nous résumons la partie nous concernant.

L'Abbaye de St-Germain-des-Prés possédait à Palaiseau :

La maison seigneuriale et ses dépendances.

Six coutures, contenant 287 bonniers de terres où l'on pouvait semer 1300 muids de froment,

127 arpents de vignes, pouvant donner 800 muids de vin,

100 arpents de prés, pouvant donner 150 chariots de foin.

Des bois ayant une lieue de tour et pouvant nourrir 50 porcs,

3 moulins, pouvant rapporter 154 muids de grains par an.

L'Église de Palaiseau bien bâtie et bien entretenue, avait des revenus consistant en : 17 bonniers de terres, 5 arpents et demi de vignes et 3 arpents de prés (3).

108 maisons, contenant 176 ménages affranchis, lesquels étaient tenus de fournir :

Chaque année, 6 chariots pour l'armée.

Tous les 3 ans, 108 chariots de seigle.

(1) De Guilhermy, Inscriptions de la France, t. III, p. 350.

(2) Ici repose Saint-Germain. Le jour de sa translation, le roi Pépin lui donna le domaine de Palaiseau avec toutes ses dépendances.

(3) Plus une autre église à Gif avec 7 hôtes possédant 6 bonniers et demi de terre arable, 5 arpents de vignes, 5 arpents de prés et un bonnier de forêt nouvelle.

Tous les 2 ans, 108 brebis avec agneau,
240 muids de vin à Pâques,
350 chapons et 1750 œufs,
35 sols d'argent pour la coupe du bois;
9 sols d'impôt (capitation),
plus 9 maisons contenant 14 ménages de serfs.
Total : 117 maisons, 190 ménages, 652 habitants.

RECENSEMENT DE PALAISEAU entre 811 et 819
COLONS DE SAINT-GERMAIN DES PRÉS
CHEFS DE FAMILLE (1)

Aclehard	7	Amalgaud	4	Ebrulf	6
Aclemand	9	Amalric	2	Electelm	1
Aclemund	1	Amalric	2	Electelm	1
Aclemund	5	Amic	1	Ercambold	3
Aclulf	5	Ansbert	5	Ercanold	6
Acmir	7	Ansevold	5	Eribrand	4
Actoin	1	Arcoin	1	Ermbrad	1
Adalelm	1	Ardric	1	Ermenard	4
Adalelm	3	Arège	4	Ermenbert	1
Adalgrim	3	Autbert	1	Ermenfred	1
Adalgrim	7	Benim	1	Ermenfred	1
Adalgrim	6	Bernehard	7	Ermengaud	1
Adalhard	2	Bernehard	1	Ermengaud	7
Adalhild	3	Bernehard	5	Ermenold	2
Adalramn	1	Bernoin	3	Ermenold	3
Adalsad	2	Bertegard	5	Ermenric	1
Aderic	4	Bertfred	4	Ermentard	2
Adrehard	5	Bertgaud	4	Fredebert	1
Adremard	1	Bertraus	5	Frotbold	5
Adrian	2	Bertveus	8	Frotfrid	4
Adrulf	11	Bovo	2	Gairoin	1
Alafred	6	Cèsar	1	Gausbert	5
Aldegard	3	Cristoin	6	Germund	3
Alding	1	Dode	1	Gerulf	4
Amalbert	6	Dominique	3	Girbold	5
Amalgaud	4	Ebrehard	1	Gislehard	7

(1) Les chiffres indiquent le nombre des membres de chaque famille.

Gisoin	5
Godald	1
Godalhard	6
Godebold	7
Godin	3
Grimbold	5
Grimold	1
Grimold	1
Guntard	3
Guntbert	4
Gunthard	5
Guntoland	2
Guntold	1
Hairibold	2
Hairmund	7
Hildebert	3
Hildebold	5
Hildebold	2
Hildebold	3
Hildegard	4
Hildegard	1
Hildegaud	1
Hildegaud	6
Hildegilg	4
Hildrad	1
Hiltbert	2
Hiltbert	3
Ithard	3
Jacob	1
Jean	3
Jean	2
Jean	5
Landrad	4
Landulf	3
Lantbert	3
Leutfrid	1
Leutgard	3
Leuthard	5
Madalulf	6
Madalvin	1
Maiulf	3
Maurant	7
Melgi	2
Nadalgard	2
Nadalrad	4
Odel	3
Odelelm	5
Paul	2
Paulin	4
Raganfred	2
Ragbert	3
Ragenulf	3
Ratbold	8
Remcian	4
Richard	1
Richard	4
Rotbert	3
Sadrabold	5
Salamon	5
Salamon	1
Samuel	4
Sichard	4
Sichard	1
Sichelm	4
Siclebold	1
Sigebert	1
Sigoin	4
Sigoin	6
Teudric	3
Teudric	6
Teutbard	1
Teutbert	5
Trutging	5
Turpin	4
Uldemard	4
Vulfrad	2
Vulgoin	3
Walafred	4
Waldegaud	5
Wandalgard	4
Widelfred	1
Wilhard	2
Winebold	6
Winegard	5
Winemard	4
Winerad	3
Winewold	1
Wintbert	5

VEUVES

Adalge	1
Aicfride	4
Berte	5
Ercantrude	4
Ermenberge	5
Gaudime	5
Grame	4
Hildegarde	3
Idine	1
Wandelinde	5

SERFS

Achard	1
Adalhard	1
Electulfs	5
Elegaud	7
Ermenold	6
Ermenold	6
Hiltbert	3
Léodard	1
Macian	2
Maur	4
Nadalfred	5
Riulf	4
Teodoin	2
Teutgarde	2

L'administration de la colonie était confiée à un conseil de 21 membres; comme l'indiquent les deux mots qui suivent.

ISTI JURAVERUNT (1)

Ce conseil était composé de: Walafred, maire (*major*) ,Aclemans, Acmer, Adalhard, Adrulf, Alafred, Albéric, Berengard, Frotfred, Hildebold, Hildrad, Jacob, Jean, Maurant, Raganfred, Sichard, Trutging, Uldemard, Ulfard,Vuntbert, Winegard (2).

IMPÔT PAR TÊTE : 4 DENIERS

Pour les neuf sols de capitation, nous avons une liste de 26 noms, 14 d'hommes et 12 de femmes (3).

Achard, Aclulf, Agente, Elegi, Ermenold, Ermentard, Flodoin, Gislebold, Godalric, Grimoin, Hidoin, Ingbold, Radoen, Ragambold.

Aclebolde, Auttrude, Bette, Ermenilde, Gaudime, Geroilde, Gislilde, Hairiberte, Hildrade, Pélagie, Samanilde, Teutlinde.

VENTE DU DOMAINE DE PALAISEAU EN 950

Pépin donna à l'abbaye de St-Germain-des-Prés, le village de Palaiseau avec ses dépendances et en serait encore en possession, si tôt après quelques grands seigneurs amoureux de la beauté du lieu et de la place ne s'en fussent rendus les maîtres (4).

La terre de Palaiseau ne fut possédée par les religieux de l'abbaye de St-Germain-des-Prés que pendant deux cents ans, l'historien moderne(5) de ce monastère assure qu'elle fut aliénée par Hugues-le Grand, qui en était abbé en 950.

De sorte que depuis ce temps-là l'abbaye n'y possède plus rien; la terre fut tenue par plusieurs seigneurs laïques, dont quelques-uns, par la suite en dotèrent un prieuré dans le bourg même et d'autres en donnèrent des revenus à diverses églises, principalement, à celle de Ste-Geneviève de Paris; qui pouvait y avoir déjà eu quelque chose longtemps auparavant (6).

(1) Ceux-ci jurèrent.

(2) Six de ces noms ne concordent pas exactement avec la liste qui précède.

(3) Un nom doit manquer, 26 fois 4 deniers ne produisent que 8 sols 8 deniers

(4) A. Duchesne, Antiquités des villes de France, 1668, t. II, p. 45.

(5) Bouillart, Hist. de St-Germain-des-Prés, p. 67.

(6) Lebeuf, Hist, du Diocèse de Paris, t. VIII, p. 8.

LES SEIGNEURS de PALAISEAU

950-987	GUÉRIN I, le Vieux.
1022-1027	GUÉRIN II, le Chevalier.
1047	MILON DE PARIS.
1060-1089	GUÉRIN III, DE PARIS.
1067-1096	GARNIER DE PARIS.
1080-1132.	HUGUES DE *Palaciolo*.
1140-1173.	FERRY OU FRÉDÉRIC DE *Palaciolo*.
1181. 5 fév.	GUY et RANCIE, sa femme.
1203. mars.	FERRY et ISABELLE, sa femme.
1214-1225.	FERRY et MARIE, sa femme.
1232-1238.	ANSEAU DE *Palaciolo*.
1242. avril.	JEAN DE *Palesolo*.
1251-1262.	JEANNE DE *Palaciolo*.
1262-1287.	JEAN LEBRUN et JEANNE, sa femme.
1299-1319.	JEAN LEBRUN et AALIS, sa femme.
1346. nov.	GUY LEBRUN DE PALLESUEL.
1362-1394.	ADAM LEBRUN, DE PALEISEUL.
1394-1415.	JACQUES LEBRUN, fils D'ADAM.
1415-1420.	JEANNE LEBRUN, Ve de GUILL. II de HARVILLE
1420-1430.	JEAN LE BAVEUX, capitaine de Montlhéry.
1430-1432.	THOMAS BURGHO, écuyer Anglais.
1436-1470.	GUILLAUME III, DE HARVILLE.
1470-1530.	FIACRE DE HARVILLE.
1530-1569.	ESPRIT DE HARVILLE.
1569-1571.	CATHERINE DE LEVIS, Ve D'ESPRIT.
1571-1577.	HENRI DE HARVILLE.
1577-1636.	CLAUDE DE HARVILLE, DES URSINS.
	ANTOINE DE HARVILLE, 1er Marquis.
1636-1656	ELISABETH DE FAVIER, Ve d'ANTOINE.
1656-1701	FRANÇOIS DE HARVILLE DES URSINS.
1701-1737	NIC. SIMON ARNAULD DE POMPONNE.
1737-1756	CONSTANCE DE HARVILLE, Ve d'ARNAULD.
1756-1758	Les fils ROUAULX DE GAMACHES.
1758-1760	Le roi LOUIS XV.
1760-1765	Mademoiselle DE SENS.
1765-1792	Le prince DE CONDÉ.

Nous classons chronologiquement dans ce chapitre, les documents que nous avons recueillis sur les seigneurs de Palaiseau. Pour la période de 950 à 1080, nous indiquons les ascendants directs de Hugues de *Palaciolo,* qui étaient de riches seigneurs Parisiens. Les contestations de Guérin II, le chevalier (1) avec l'abbaye de St-Germain-des-Prés et les biens que possédèrent ses héritiers, laisseraient supposer que sa vicairie comprenait: Gentilly, Chevilly, Fresnes, Rungis, Massy, Palaiseau et Orsay.

Nous nous étendons assez longuement sur les actes de cette famille de Paris, qui a donné des seigneurs non seulement à Palaiseau et Orsay, mais aussi à Massy, Gentilly, Clamart et Vaugrigneuse.

Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu découvrir d'alliance entre cette famille de Paris et celle des Le Brun, qui leur a succédé dans la seigneurie de Palaiseau, c'est pourquoi nous publions tous les documents, que nous avons trouvés où figure le nom de Le Brun.

FAMILLES de PARIS et de MAULE

Guérin le Vieux, 918-987

Guérin le Chevalier, 1022 *Branche de Paris*		Ansold le Riche, 997 *Branche de Maule*	
Ansold de Paris Milon de Paris	Milon I de Paris Milon II de Paris Guérin son frère tige de la maison de Paris,	Pierre de Maule Guérin, tige des Maule de Panmure.	Berthe de Maule Ansold II, de Maule.

(*Réaux, Les Barons de Maule. p. 51*).

Branche de Paris

Guérin II, le Chevalier, 1022-1027. — Milon I, de Paris, 1047. — Ansold de Paris, 1047-1069. — Milon II, de Paris, 1060. —

---

(1) Ce Guérin devint au XII[e] siècle, sous la plume du poète Jean de Flagy, le héros légendaire de "Garin le Loherain" très longue chanson de geste ou paraissent également Garnier de Paris et Fromond, mais dans ce roman, le preux Garnier est le neveu de Garin, le bon duc.

Guérin III, son frère, 1060-1089. — Fromond de Paris, 1058-1067. — Garnier de Paris, son frère, 1067-1096. — Hugues de *Palaciolo,* fils de Garnier, 1080-1132. — Robert de Paris, 1098. — Sultan et Bouchard, frères de Hugues, 1101-1108. — Hellouin de Paris, percepteur de Louis VI, 1102. — Ferry I, de Paris, 1108. — Thierry de Paris, 1140. — Anselme, Ferry II et Jean, fils de Hugues, 1142. — Geoffroy, dit Sultan, fils de Bouchard, 1142. — Ferry II, de Paris, Conseiller de France, 1152-1173. — Thibert de Paris, 1155. — Barthélemy, 1171-1178. — Hugues, Jean et Milon, ses fils, 1172-1178. — Robert de Paris, 1175. — — Guy de Paris, fils de Ferry II, 1181-1200. — Anseau de Paris, 1187. — Ferry III, de Paris, 1198. — Simon, fils de Ferry, 1200. — Beaudoin de Paris, 1205. Et les seigneurs de Palaiseau, Massy, Gentilly et Vaugrigneuse.

---

710. 13 décembre, Garin (*Gairinus*), comte de Paris figure dans un jugement rendu par Childebert III, en faveur de l'abbaye de St-Denis, contre Grimoald, comte de Paris, maire du Palais, au sujet des droits de la foire de St-Denis (1). (*Arch. Nat. K. 3, n 15.*)

---

939. — Mainard, abbé de St-Maur-les-Fossés, était de noble lignée, étant du sang d'Ansoud le riche parisien, il était fort adonné à la chasse et aux divertissements des gens du siècle.

Quand il sortait, il quittait ses habits monastiques, prenait des fourrures de prix et se couvrait la tête d'une riche étoffe à la manière des séculiers, la plupart de ses moines suivaient son exemple. (*Félibien, Histoire de la Ville de Paris, t. I p. 121*).

---

989. — Le comte Bouchard de Corbeil, obtint du roi Hugues-Capet, l'abbaye de St-Maur et la réforma. Mainard, alla prendre la direction du monastère de St-Maur-de-Glanfeuil, aujourd'hui, St-Maur-sur-Loire, et lors de son décès, il fut inhumé dans l'église devant le christ. (*Dom Bouquet, Rec. des Historiens des Gaules et de la France, t. X. p. 352*).

---

997. — Ansoud-le-Riche, (*branche de Maule*) figure avec les comtes Hugues de Meulan, Bouchard de Corbeil et Hugues

---

(1) Le titre de comte de Paris s'est éteint au X· siècle, (*Longnon*).

de Beauvais, comme témoins d'un diplôme accordé par le roi Robert à l'église de St-Magloire de Paris. (*Ibid. t. X. p. 574.*)

1006. — Ansoud-le-Riche, de Paris, parait dans un acte de l'abbaye de St-Maur-les-Fossés, où il semble être vassal de Bouchard comte de Corbeil. (*Longnon, Bul. de la soc. de l'hist. de Paris, 1879, p. 133.*)

1022. — Guérin, Chevalier de Paris, frère d'Ansoud-le-Riche, signait à Orléans, un diplôme royal avec le roi Robert, les trois fils de ce prince, cinq évêques et trois seigneurs, en faveur de l'abbaye de St-Mesmin-de-Mici; cette circonstance, nous montre, dans Guérin de Paris, un chevalier de rang égal à celui que les documents du même temps, permettent d'assigner à Ansoud-le-Riche. (*Ibid. p. 138*).

Les Vicairies au XIe Siècle

Les agents dont se servaient les rois Carlovingiens pour l'administration de leur royaume, étaient les vicaires et les comtes. A coté d'eux, on trouvait des fonctionnaires spécialement chargés de garder les châteaux forts.

Au temps du roi Robert, vicaires et comtes subsistent encore; les officiers préposés au commandement des châteaux, prennent le nom de châtelains. Mais comtes, vicaires et châtelains sont devenus héréditaires; les chaînes qui les attachaient au pouvoir central se sont, je ne dis pas rompues, mais très fortement relachées. Comtés, vicairies, châtellenies, sont des propriétés au même titre que les terres dont le possesseur peut trafiquer, sauf approbation du suzerain.

Les vicaires tenaient, dans un ressort en général assez petit, les plaids de justice, y faisaient exécuter les décisions rendues, touchaient les amendes. De la vicairie dépendait le *bannum*, c'est-à-dire la police, et l'amende imposée à ceux qui contrevenaient aux règlements de police.

Trois diplômes de Robert nous permettent de montrer par quelle série de vicissitudes passait souvent une vicairie. Un certain Pipinel Guarin, possédait une vicairie dans les environs du village d'Antony; Antony et ses dépendances appar-

tenaient alors à St-Germain-des-Près, qui avait reçu des rois de France des chartes d'immunité; aucun vicaire ni aucun fonctionnaire royal ne devait lever des exactions sur les terres de l'abbaye. Pipinel Guarin ne tint aucun compte de ces prescriptions; il molesta les sujets du monastère, et l'abbé Guillaume de St-Benigne, qui gérait alors les affaires du grand couvent parisien, vint porter plainte au roi. Robert fit appeler le vicaire en jugement; des serfs de St-Germain offrirent de se battre contre lui en combat singulier pour soutenir leur cause. Mais Guarin n'affrontât point les chances du duel judiciaire, et il mourût peu après, avant que l'affaire fut terminée. L'héritage de la vicairie revint à sa veuve Hersinde mais celle-ci, par peur de la justice, effrayée aussi des crimes de son mari, renonça à cet héritage et conféra la vicairie au roi. Voici donc cette vicairie devenue vicairie royale.

Le roi la donna alors en fief à l'un de ses chevaliers nommé Warin. Mais ce chevalier qui voulait augmenter ses revenus, imita l'exemple de son prédécesseur; de là, nouvelles plaintes de l'abbé de St-Germain, Adraud. La cour déclara solennellement que Warin n'avait aucun droit sur les terrains cultivés d'Antony et lui laissa simplement la vicairie sur les terrains non cultivés qui entouraient le village. Enfin, Robert céda au monastère, la vicairie du village, qu'on détachait de la sorte de la vicairie tenue par Warin. (*Pfister, Règne de Robert-le-Pieux, p.p. 115, 116 et 117*).

Vers 1027, le roi Robert à la prière de l'abbé Guillaume, abolit les droits injustes que prélevait le vicaire Pipinel Guarin, à Antony et ses dépendances, à Verrières, Mignaux, ou Ville-Milau, Vilaine, Grais, etc. (1), sur le domaine de l'abbaye de St-Germain des Prés. (*Arch. Nat. Cart. de St-Germain, LL. 1024*).

1030. — Le roi Robert étant au palais d'Étampes, attribua au monastère de St-Germain des Prés, la voirie ou viguerie

---

(1) *Antoniaco, cum appenditiis suis Roricurte, Villa Osii, Villa Haimonis, Villa Gres, Villa Mulnels, Villa Vedrarias, Villa Culet, Villa Bosonis.*

d'Antony dont le chevalier Warin (1) s'était emparé. (*Rec. des Historiens des Gaules et de la France, t. X, p. 151, index*).

Étampes 1031, avant le 1er Mars. Le roi Robert, après un jugement de sa cour, contraint l'un de ses chevaliers, nommé Warin, à restituer à l'abbaye de St-Germain des Prés, la voirie d'Antony, qu'il avait usurpée. (*Arch. Nat. L. 18, n° 6, avec sceau*).

1031. — Le roi Robert, à la prière de l'abbé Adraud, donne à l'abbaye de St-Germain des Prés, la voirie d'Antony, occupée autrefois par Warin. (*Arch. Nat. Cart. de St-Germain, LL. 1024, f. 38*)

1047. — L'abbé Renaud, de St-Médard de Soissons, cite devant la cour du roi Henri 1er, à Choisy-sur Aine, Robert de Coucy, il est condamné en présence des évêques, des abbés et de la noblesse, et forcé de renoncer aux mauvaises coutumes qu'il levait sur l'abbaye.

Le comte Hugues, surnommé Bardoulphe, Ansoud et son frère Milon, sont cités dans l'acte. (*Rec. des Hist. des Gaules et de la France, t. XI, p. 582*).

1058. — Fromond de Paris accompagne le roi Henri Ier au siège de Thimert. (*Réaux, Les barons de Maule, p. 61*).

1060. — Ansoud et ses neveux Milon et Warin avaient encouru l'indignation du roi pour une faute considérable dont ils n'avaient obtenu le pardon qu'à la prière de l'évêque de Paris, Imbert, en payant une amende de cent livres et en abandonnant au roi, du consentement du comte Hugues, surnommé Bardoulphe, les terres qu'ils avaient tout autour de St-Martin-des-Champs. Le roi les donna toutes à St-Martin, exemptes d'aucune redevance que ce pût être. (*Félibien. Histoire de la Ville de Paris, t. 1, p. 130*).

1060. — Mais d'un examen plus attentif des textes, et sur-

(1) Guarin et Warin nous paraissent être le même personnage.

tout de la charte souscrite par le roi Henri 1er au monastère de St-Martin-des-Champs, il ressort que, sur la prière d'Imbert évêque de Paris, le roi consentit à recevoir Ansoud et ses neveux « à composition » par le seul abandon de « leur couture voisine de St-Martin » dont une charte postérieure assura au monastère la paisible possession, par le paiement fait à Milon d'une somme de vingt pièces d'or et par son association aux prières du couvent.

Cette transaction mit habilement fin à une situation qui paraît être restée sourdement tendue entre les neveux d'Ansold le-Riche et le roi Henri 1er, si l'on en juge par le préambule de l'acte de renonciation ainsi conçu :

« Que les auditeurs l'apprennent et sachent tous : que moi, « Milon, ayant été par la confiscation, spolié de la terre qui « m'appartenait proche de St-Martin, je l'accorde néanmoins « de ma propre volonté à cette église, et en perpétuelle au- « mône, moyennant le paiement qui vient de m'être fait par « l'abbé Ingelhart, de vingt pièces d'or de bon aloi et la pro- « messe d'être associé aux prières des frères »

La peine de la confiscation devait paraître, en effet, d'autant plus lourde à ces fiers barons, que cet exemple de fermeté de la part du souverain, était le premier exemple de l'application des lois féodales en matière de forfaiture. (*Réaux, Les barons de Maule, p. 71-72*).

1067. — Garnier de Paris et Fromond son frère, sont témoins d'une charte de Philippe Ier, ponr perpétuer le souvenir de la dédicace de l'église de St-Martin-des-Champs. (*Gallia Christiana, t. VII, col. 35-36.*)

Vers 1071. — Ansoud de Paris, signait devant la porte de l'église St-Nicaise, de Meulan, une charte de Galleran, comte de cette ville. (*Guérard, Cart. de St-Père de Chartres, t. I, p. 172*),

---

Vers 1080. — Hugues de *Palaciolo*, avec Gérard de Saulx, Guy de Linas et Milon de Chastres, paraissent comme témoins dans une charte du prieuré de Longpont, où Aymon de Donione, se faisant moine, donnait à son monastère : sa maison, l'autel de l'église de Longjumeau (*Nongemelli*), ce qu'il possé-

dait dans la forêt de Séquigny et sur le moulin de Grotteau, plus ce que lui devait Aymon Angevin, chevalier. (*Cart, de Longpont*, *charte 49, p. 96*).

1089. — Charte du monastère de St-Martin-des-Champs, par laquelle Guérin, neveu d'Ansoud, confirmant une donation précédemment faite par l'un de ses vassaux à ce monastère, déclare tenir son fief de Milon, son père, qui lui même, l'avait reçu de son père Guérin. (*Marrier, Histoire de St-Martin-des-Champs, p. 483*).

1096. — Garnier de Paris, fut témoin avec Payen, Ansoud et Guillaume de Garlande, de la donation de l'église de Moncy, faite à St-Martin-des-Champs, par un chevalier du nom d'Albert. (*Ibid. p. 360*)

Fin du XIe siècle. — Albert de *Paleso*, et Robert de Paris, moine, sont témoins de la donation de Geoffroy à l'église de N.-D. des Champs, de terres à Fontenay. (*Arch. Nat.* K *20. n. 6, 23*).

Vers 1100 — Jean de Massy donnait au prieuré de Longpont, toutes les terres qu'il possédait près dudit Longpont et cinq sols de cens sur les vignes.

Cette donation faite avec l'assentiment de son fils Guillaume, de Rohais sa femme, d'Aymon et Jean ses fils, d'Odeline sa fille, d'André, prêtre, fils de Josbert, boucher, de *Palaseolo*, de Ebrard Choisy, homme de Jean.

Les témoins furent pour Jean: Bouchard de Massy, Geoffroy son fils surnommé le Sultan, Robert fils de Jean, Aszo fils de Fromond, Sevin, Durand, Crispin, Ponce, prêtre; et pour le prieuré : Henri, prieur, Jean, prêtre d'Igny, Pierre, maire de Chilly, Hugues, d'Igny, Foulques, clerc, Teol et Ranulf, serviteurs. (*Cart. de Longpont, ch. 95, p. 119-120*).

Vers 1100. — Hugues de Monteler, faisait don de l'église St-Julien-le-Pauvre de Paris, au prieuré de Longpont.

Les témoins de la donation furent: Robert dit Sirot, Guy, frère de Thomas de Châteaufort, Geoffroy Malterre, Landry,

frère de Bertrand, Guillaume, fils de Foulques de *Paleseolo*, Albert de *Paleseolo*, etc. (*Cart. de Longpont, charte 312, p. 250.*)

Entre 1101 et 1108. — Sultan (*Soltanus*), fils de Garnier de Paris, assista comme témoin, Raoul le Délicat, dans une donation faite par ce seigneur, à l'abbaye de St-Martin-des-Champs. (*A. Duchesne, Hist. des Montmorency, p. 34, preuves*).

1102. — Hellouin ou Herluin de Paris fut fait prisonnier par le comte Mathieu de Beaumont, au siège de Chambly. (*Suger, Vie de Louis VI, chap. IV*).

1103, 19 Janvier. — Beauvais, dans le chapitre de St-Pierre. Traité de paix conclu entre le prince Louis et les chanoines de Beauvais.

Les terrains vagues que l'évêque Foulques avait donnés au chapitre et que Guérin leur avait injustement enlevés leur sont restitués, etc., parmi les trente-et-un témoins, figure Garnier. (*Luchaire, Annales de Louis VI, p. 17*).

Entre 1098 et 1108. — Ferry de Paris, chambellan de Philippe Ier et de Louis VI. (*Ibid. p. 352*).

Vers 1110 — Louis VI donne au prieuré de N. D. de Longpont, pour le repos de l'âme de son père et de sa mère: le cens des vignes, que les moines possèdaient à Chilly. Témoins: Payen de Montjai, Etienne, archidiacre, Hellouin, precepteur du roi, Frédéric de Paris, chambellan. (*Cart. de Longpont ch. 229 p. 200*).

Vers 1110. — Teger ou Tescelin, de *Palesolio*, mourait au monastère de Longpont, il laissait à ses deux sœurs, Adelaïde femme de Gaultier d'Orangis et à Elisabeth femme de Pierre de Linas, tout ce qu'il possédait à Villebon, furent témoins: Aymon et Aszo ses neveux, Pierre de Linas, Aymon de *Palesiolo,* Vilgrin d'Orangis, Eudes de Ris, et pour le prieuré, Georges, maire, Hugues, boulanger, Raimbald, serviteur, Ricard, laboureur. (*Ibid. ch. 275, p. 225.*

1112. — Hugues de Paleisol, paraît comme témoin dans la charte qui délimite la nouvelle paroisse du Plessis (Piquet) au détriment de celle de Châtenay. (*Guérard, cart. de Notre-Dame de Paris, t. I, p. 387.*)

Vers 1112. — Milon de Bray, seigneur de Montlhéry, confirme aux moines du prieuré de Longpont, la donation faite par son père Milon-le-Grand, du dit prieuré, pour cette confirmation, Milon, reçoit des moines un cheval gris pommelé (1), (*equum varium*) parmi les vingt-deux témoins de cet acte, sont: Hilduin de *Paleseolo*, et Hugues, moine de *Paleseolo*. (*Cart de Longpont, ch. 43, p. 91*)

Entre 1112 et 1116. — Louis VI détermine les limites de la voirie des évêques de Paris. Elle s'étend sur le terrain qui commence à la porte du cloître de Notre-Dame, près des maisons de l'archidiacre Etienne et s'arrête à celle d'Ansoud(2); de cette maison en ligne droite, jusqu'au chevet de l'église St-Christophe et jusqu'aux murs de la vieille église St-Étienne, quartier délimité par la voie publique et dans lequel l'évêque jouira seul du droit de voirie et de la justice qui y est attachée. (*Arch. Nat, K. 21, n. 7.*)

1122. — Louis VI, siégeant à Paris avec ses grands, se voyant triomphant de tous ses ennemis et en possession d'une paix glorieuse, accueille le projet de bâtir au lieu dit *Karolivana*, un château destiné à protéger Paris; mais ce même lieu ayant été donné par le roi Robert, à l'église de St-Germain-en-Laye, il confirma cette donation, en son nom comme en celui de la reine Adélaïde et de leur fils Philippe. Témoins: Étienne de Garlande. archidiacre, Gilbert, son frère, Milon de Maurepas, Froger de Châlons, Barthelemy de Fourqueux, Hugues, fils de Garnier; du côté des moines, Robert Château, Giraume de Marly, Garnier, prévôt. (*Luchaire, Annales de Louis VI, p.p. 150 et 151.*)

---

(1) Vair: blanc et gris, telle la pantoufle de Vair.

(2) C'est probablement sur cette maison, que Frédéric de Palesel avait un cens de six deniers en 1171. (*Arch. Nat, K. 25, n. 4-8,*)

1124. — Sur la demande d'Étienne, doyen de Ste-Geneviève, Louis VI, confirme la donation faite à cette abbaye par Pierre de Maule et ses frères, Guérin, Ansoud et Ourson de Montlhéry, de la voirie de Rungis. Ce don avait eu lieu en présence du sénéchal Étienne, et moyennant un cens de dix sous, payable à la St-Rémy. (*ibid, p. 159.*)

1125. Mayence. — Frédéric, chevalier,est témoin de la donation faite par Mainard, comte de Mosbach, à l'abbaye de St-Denis, d'un prieuré situé dans le pays Messin, et de ses dépendances, à Halsperg, Imling et Marsal, en échange du domaine de Blitersdof que ses prédécesseurs avaient enlevé à l'abbaye (1). (*Tardif, Mon. hist. p. 221*).

1131. Après le 25 octobre. — Dans le prieuré de Chaumontois, près Orléans, le roi, la reine Adélaïde, leur fils Louis, couronné roi la même année, et leurs autres enfants, Henri, et Robert, donnent aux frères de l'hôpital de St-Jean de Jérusalem, l'église de St-Martin de Theil, dans l'archevêché de Sens; quatre arpents de terre attenant à la dite église; le forgeron que le roi possède dans la forêt d'Othe; douze charruées de terre avec les pâturages, foins et bois nécessaires aux hommes qui habiteront la dite terre; le moulin royal de Fossemore en Theil; le meunier Bernard et ses enfants; le terrain nécessaire pour bâtir la maison du meunier; un arpent de terre pour faire un jardin devant le moulin. La donation est faite entre les mains de Raimond de *Palacio*, serviteur de l'hôpital, de Frédéric et de Bernard de *Palacio*, d'Eudes de Locio, en présence de Hugues, prévôt de Sens, du doyen Foulques et des grands officiers, le comte Raoul de Péronne, Louis, bouteiller, Hugues, connétable, Hugues, chambrier, donnée de la main de Simon, chancelier. (*Arch, Nat. K. 22. n° 7 bis. — Luchaire, Annales de Louis VI, p. 222.*)

1132. — Le roi notifie que Payen, fils d'Anseau, a donné à

(1) Nous publions ce document pour montrer non seulement la similitude des noms avec les membres de la famille de Paris, mais pour bien faire voir que les seigneurs féodaux savaient s'emparer des biens des abbayes, comme avait pu le faire Warin ou Guérin, le chevalier de Paris.

l'abbaye de St-Jean-en-Vallée, tout ce qu'il possédait à Martarville, don approuvé par Jean, son fils, qui y a ajouté la suzeraineté du même fief. Mainier et Guy, parents du dit Jean, ont été témoins de cette concession et y ont consenti. Mais Ferry, frère de Jean, a réclamé, d'où un litige, qui a abouti à un compromis fait en présence du roi. Les chanoines ont donné dix livres à Ferry, qui a renoncé a toute revendication. La même donation a reçu l'approbation de Beaudoin de Corbeil, gendre de Jean.

Charte souscrite par Raoul, sénéchal, Guillaume, bouteiller, Hugues, chambrier, Hugues, connétable, donnée de la main d'Étienne, chancelier. (*Arch. dép. d'Eure-et-Loir. — A. Luchaire, Annales de Louis VI, p, 232*).

1132. — Ferry, père de Jean d'Étampes, a renoncé en présence de Louis VI, aux revendications qu'il avait faites au lieu de Martarville. Témoins : Jean, frère du dit Ferry, Mainier et Guy frères, Barthélemy, fils d'Amaury, Bouchard de Vaugrigneuse, Ansoud de Montlhéry, Gilbert, Tête d'Ane, Hugues fils de Garnier, Arnoul, Lequeux, Étienne, surnommé Quatre bœufs.

De la part des moines de St-Jean-en-Vallée : Algrin, clerc du roi, Barthélemy de Fourqueux, Thomas d'Authon, Godescalc, son cuisinier, Hugues, abbé, Hubert et Pierre, chanoines. (*Bibli. Mun. de Chartres, man. 1312 f. 145.*)

1138. — Hugues, fils de Garnier, paraît comme témoin dans un accord conclu entre Hugues, abbé de St-Germain-des-Prés, Étienne de Garlande et Amaury, comte d'Évreux, seigneur de Gournay, en vertu duquel ces derniers renoncent, moyennant un cens de cent sous parisis et de soixante muids de vin, aux droits qu'ils avaient sur les habitants de Villeneuve et de Valenton. (*Arch. Nat. K. 23, n. 3-3.*)

Vers 1140. — Robert Château, pour le salut de son âme, donnait au prieuré de Longpont, tout ce qu'il possédait à Piscop, en cens, terre arable, pré et sa part du four dans la censive de Simon, comte de Rochefort, avec l'assentiment de ses neveux, Gautier et Gilbert, et la moitié de ce qu'il avait à

Corbeville, qu'il tenait de Baudouin Cunger, qui le tenait de Guy, fils de Frédéric de *Palaciolo*, et de Bouchard, frère de Guillaume d'Orsay, surnommé *Pain et Eau* (*Cart. de Longpont ch. 11, p. 72.*)

Entre 1124 et 1142. — Confirmation par Étienne, évêque de Paris, de diverses donations faites à l'abbaye de St-Victor :

1° par Galeran, comte de Meulan, de quarante sous sur un cens qu'il prélevait au Monceau-St-Gervais;

2° par Hugues, fils de Garnier et sa femme Havise, Anselme et Frédéric, ses fils, Sultan, son neveu et Guillaume de Corneuil, son gendre, de pâturages à Gentilly;

3° par Beaudoin, clerc de Corbeil, de l'église de Combs, etc. (*Arch. Nat. K. 23, n. 6, 16*).

Vers 1145. — Bouchard de *Palesiaco*, Foulques de Liers, Aymon Berneri, Hugues d'Athis, Foulques et Arnulf, maires, Garnier, serviteur, sont témoins de la donation faite au prieuré de Longpont par Hugues Bisol, de douze sols de cens à Wissous et un hôte à Écharcon, du consentement de Rosceline et de son frère Adam, chantre de Corbeil, et Odon, surnommé Payen. (*Cart. de Longpont, ch. 245, p. 207*).

Vers 1146. — Louis VII, confirme le bail du moulin de Mibray sur la Seine à Paris, appartenant au chapitre de N.-D. de Paris, pris à cens, par Frédéric ou Ferry, fils de Hugues, et petit-fils de Garnier, moyennant une redevance annuelle de quatre muids de blé mesure royale, payable, moitié à Noël, moitié à l'Ascension (1). (*Arch. Nat. S. 47, n° 1*).

1147. — Thierry de Paris tenait, par engagement de Gauthier Tyrel, une portion de la dîme de Ver, que ce seigneur, au

(1) En 1512, Le chapitre de N. D. fait bail à Antoine Bahuet, ponr 25 ans, d'un moulin à eau sis sur la Seine, au grand pont, au lieu-dit : les Chambres messire Hugues, ayant entrée en la rue de la Tannerie tenant au moulin de l'église St-Gervais, moyennant 180 livres par an.

Le 21 mars 1591, Le chapitre de N.-D. vend à Jean Baudoin, le moulin des Chambres-messire-Hugues, au bout du pont aux meuniers (depuis pont Notre-Dame), procbe la place Mibray, moyennant la somme de 3333 écus un tiers. (*Arch. Nat. S. 47, n° 1*).

moment de son départ pour Jérusalem, avait donnée au prieuré de Longpont. (*Cart. de Longpont. ch. 177, p. 167*).

1151. — Louis VII, approuve la vente faite à St-Lazare de Paris, par Étienne de Meung, de tout ce qu'il possédait en terre, en cens et en justice, à St-Laurent; vente à laquelle ont consenti, d'une part; Lucie, femme d'Étienne, ainsi que ses frères; de l'autre, Ferry de Paris, chevalier du roi, dont relevait la terre vendue; Ferry de Paris et Gervais de Thourotte, se sont déclarés garants de ce contrat. (*Luchaire, Actes de Louis VII, p. 184*).

1152. — Louis VII en présence de Thierry Galeran et de Ferry de Paris, renonce, après enquête, au droit de gîte qu'il prétendait exercer sur l'abbaye de St-Crépin-le-Grand, de Soissons, droit dont ses prédécesseurs n'avaient jamais joui. (*ibid p. 189*).

1152. — Louis VII, en présence d'Yves (de Nesles), comte de Soissons, du chambrier Adam, de Ferry de Paris, de Thierry Galeran, de Renaud de Beaumont, accorde aux moines de Ste-Madeleine de Mantes, une arche du pont de Mantes, pour y établir un moulin. (*ibid, p. 190*).

Entre 1159 et 1180. — Confirmation par le pape Alexandre III, de tous les biens et privilèges de St-Lazare, dans cet acte parait Hugues, fils de Garnier, sa femme et ses fils, pour le don d'un muid de froment, à prendre à l'Avent, sur le moulin de Gentilly. (*De Lasteyrie. Cart. général de Paris, t. 1 p. 359*).

Avant le 27 Mars 1161. — Charte d'Achard, abbé de St-Victor, qui fait abandon à Ferry, moyennant deux muids de grains de tous droits sur une dîme aux Granges de Palesol. (*Arch. Nat. L. 904, n° 15*).

A cette charte est appendu le sceau de Ferry, dont nous donnons le dessin d'après le moulage n° 3160 de l'inventaire

des sceaux de Douët-d'Arcq. Ce sceau en cire jaune, mesure 55 millimètres.



1161 (1). — Peu après le 27 mars (2), Louis VII, écrivant au prieur et au couvent de St-Victor de Paris, au sujet de la vacance du siège abbatial, enjoint à l'abbé A[chard] nommé évêque, de s'abstenir de toute ingérence dans l'administration temporelle de l'abbaye et défend qu'il soit traité d'élection en sa présence. (*Luchaire, Actes de Louis VII, p. 243*).

1167. — Ferry de Paris, Guy de Chevreuse, Gautier le chambrier et Bouchard Leveautre, furent témoins de la donation que Hugues de Châteaufort, fit en présence du roi Louis VII, d'une serve, nommée Ledvise, de ses fils, de ses filles et de

(1) Nous plaçons ici cet acte pour indiquer le passage d'Achard à St-Victor.

(2) Dom Brial attribue avec raison cette lettre à l'année 1161, époque où, suivant le témoignage de Robert de Torigny, l'abbé de St-Victor, Achard, fut nommé évêque d'Avranches et passa, par cela même, sous la domination du roi d'Angleterre, Henri II. — Ce fait est placé avant l'abdication de Hugues, archevêque de Dol, qui eut lieu le 1er mars 1161. La *Gallia Christiana* (*XI*, *481*), fixe l'élection épiscopale d'Achard au 27 mars 1161 (*Luchaire, Actes de Louis VII, p. 243*).

tout ce qu'elle pouvait posséder à l'église N.-D. de Paris. (*Réaux Les barons de Maule, p. 63*).

1160. — Ferry ou Frédéric de Paris, est témoin d'une charte de Raoul, comte de Clermont, où il renonce aux droits qu'il prétendait avoir sur la prébende que possédait Pierre de Moucy, dans l'église Notre-Dame. (*Guérard, Cart. de N.-D. de Paris t. I, p. 39*).

1170. — Dans une vente de terre, faite à l'abbaye St-Victor, par Guy d'Aubervilliers, Guillaume Maussion, son frère Thomas et sa mère Hersent; paraissent comme témoins: Ferry de Paris, Hugues de Châteaufort, Philippe d'Athis, Pierre de Montreuil, Jean de Massy. (*Arch. Nat. S. 2142, n° 14*).

1171. — Ferry de Paris (~~Federicus~~), chevalier, confirmait comme seigneur, une donation faite à l'abbaye de St-Victor de Paris, par Geoffroy, prêtre d'Yerres.

Cette donation, consistait en six deniers de cens, sur une maison située à Paris, dans la cité, au lieu dit, le champ des roses, autour de l'église St-Pierre-aux-Bœufs, et autour de St-Christophe, en partie dans la censive du dit Ferry ou Frédéric.

Furent témoins: Hugues, évêque de Soissons, Ernis, abbé de St-Victor, Eudes, jadis abbé de Ste-Geneviève, Pierre, Henri, Ferry et Pierre, chanoines de St-Victor; parmi les laïques: Jean de Massy, Ferry de Gentilly et Pierre de Montreuil; les moines, s'engageaient à célébrer chaque année, l'anniversaire de Ferry. (*Arch. Nat. K. 25, n° 4-8*).

Cette charte est munie du sceau de Ferry, dont nous donnons le dessin d'après nature, dans l'état où il se trouve actuellement. (Janvier 1894).

Ce sceau en cire jaune est rond, et mesure 56 millimètres, le casque était rond.

Les deux sceaux de Ferry que nous reproduisons, sont des plus anciens, parmi ceux des seigneurs laïques, que conservent les Archives Nationales.

Les plus anciens sceaux parisiens, sont ceux des évêques de Paris, Galon en 1107 et Girbert en 1122. (*De Lasteyrie*).



1173. — Henri, comte de Champagne, confirme les donations faites à la Commanderie de Coulommiers, par Evrard le Chambrier et Ferry de Paris, d'un moulin, sis à Coulommiers, d'une serve et de ses deux fils. (*Arch. Nat. K. 25, n° 5-12*).

1173. — Louis VII, en présence de Ferry de Paris et de Thierry Galeran, rappelle la donation faite par son père, Louis-le Gros, à l'Hôtel-Dieu de Corbeil, d'une charretée par jour de bois à brûler, pris dans les bois de Rougeau, et ordonne qu'on respecte cette disposition.

Il confirme en outre: 1° La donation faite par Thierry Galeran au même Hôtel-Dieu, d'un moulin et de quatre boulangers, quatre autres, étant donnés aux moines de N.-D. des Champs; 2° La dîme des vignes, tenues dans la mouvance royale; 3° Les droits de justice, sur le marché que possède l'Hôtel-Dieu, le jour de la St-Michel; 4° La dîme du pain et du vin que lui, la reine et leur fils Philippe, consomment pendant leur séjour à Corbeil. (*Luchaire, Actes de Louis VII, p. 305*)

1178. — Confirmation par Adèle, reine de France, d'un accord conclu entre Hugues, abbé de St-Germain-des-Prés, et Barthélemy de Paris, chevalier, au sujet de la voirie et des autres droits, que ledit chevalier prétendait avoir à Carnetin. Acte passé en présence des trois fils de Barthélemy: Hugues, Jean et Milon, (*Arch. Nat. K. 25, n. 9*).

1178 ou 1180. — Acensement d'une maison située devant St-Pierre-aux-Bœufs, dans la cité, fait par Isembart, prieur de St-Éloi, au profit de l'Hôtel-Dieu, moyennant 16 deniers.

Cette maison, provenait de Sultan, fils de Garnier. (*De Lasteyrie, Cart. général de Paris, t. I, p. 458*).

Vers 1180. — Dans la charte de Hugues de Monceaux, abbé de St-Germain-des-Prés, énumérant les fondations par lui faites pour la célébration de son anniversaire, nous y voyons figurer: Guillaume d'Orsay, pour Antony, huit sols et trois oboles de cens, et Frédéric, chevalier, pour Thiais, deux sols de cens, que devait Girelme, fils de Garin. (*Ibid, p. p. 476-477*)

Vers 1180. — Guillaume, clerc de Paleisol, figure parmi les garants de la donation de Guérin, fils de Reinald des Granges, à l'abbaye des Vaux-de-Cernay. Cette donation, consistait en biens situés à Bruyères-le-Châtel, où les religieux de Vaux, possédaient leur hôtel des moines blancs. (*Merlet et Moutié, Cart. des Vaux-de-Cernay, t. 1, p. 74*).

1181. 5 fév. — Philippe de Lévis et Elisabeth, sa femme, vendirent à Maurice de Sully, évêque de Paris, moyennant la somme de 80 livres parisis, un revenu de cent sous, qu'ils avaient à Vitry-sur-Seine, et que ledit Philippe, tenait en fief, de Galeran de Gallardon.

Les garants de cette vente furent: Guy de *Palaciolo,* Barthélemy de Coubertin et Michel, de Doinvilliers; Galeran de Gallardon et Idoine, sa femme, Hecelin de Linas, Loherengie, sa femme et Hecelin, leur fils, approuvèrent cette vente, dont ils se portèrent également caution. De son côté et par le même acte, Galeran vendit aussi à l'évêque de Paris, moyennant le même prix, l'autre partie du même revenu qu'il possédait du chef de sa femme Idoine, laquelle consentit à ce marché, qu'approuvèrent et dont se portèrent garants, Hecelin de Linas, de qui Galeran, tenait ce revenu en fief; Loherengie, sa femme; Rance, femme de Guy de Palaiseau, et deux autres jeunes filles d'Hecelin.

Cet acte, nous fait voir Philippe de Levis entouré non seulement de ses plus proches voisins, qui lui servent de garants, mais encore de plusieurs membres de sa famille; car, de ce qu'il possédait un certain revenu tenu en fief de Galeran de Gallardon, que lui-même possédait l'autre moitié de ce revenu du chef de sa femme, il nous semble tout naturel de conclure que ces deux seigneurs étaient beaux-frères, et qu'Élisabeth, était la sœur cadette d'Idoine.

Malheureusement, nous ne connaissons pas encore le nom de famille de ces deux dames, que nous croyons de la maison de Palaiseau. (*Moutié, Cart. de N.-D. de la Roche, p. 314 & 315*).

1187. — Guillaume de *Palaciolo,* figure parmi les témoins d'une charte où le chevalier Galeran de Lieusaint et sa femme Havis, vendent à l'évêque de Paris, un cens de 25 livres, sur

un fief que tient Pierre la Truie, chevalier, au bourg de St-Cloud. (*Guérard. Cart. de N.-D. de Paris, t. I, p. 47.*).

1188. — Élisabeth de Chevreuse, fût mariée à Anseau de Paris, et reçut de Guy II de Chevreuse, son père, dix livres de revenu annuel, sur la prévôté de Chevreuse. En 1188, étant gravement malade et près de sa fin, elle légua 60 sous de revenu à l'abbaye d'Yerres, où elle avait deux filles religieuses. (*Moutié. Soc. Arch. de Rambouillet. t. III, p. 119*).

Vers 1185 ou 1190. — Jean Escharat fait donation au prieuré de Longpont, de deux hôtes et demi à Écharcon, avec la justice, mais les moines, paieront douze deniers de cens à la St-Rémy, savoir: six deniers à Etienne de Balisy, et six deniers, à Bouchard de Paleisol. (*Cart. de Longpont, ch. 219, p. 193*).

Guerre entre Philippe—Auguste et Richard, roi d'Angleterre

En 1197. — Un combat près de Gisors, demeura incertain; mais en 1198, le roi de France, eût plus de revers que de succès, quoiqu'on fut convenu d'une suspension d'armes. Richard avait pour confédérés, les comtes de Flandre, de Guines, de Boulogne, de Brienne, du Perche, de Blois et de Toulouse; il prenait à sa solde, les Brabançons et les Cottereaux ou Cotterets (du Berry). Philippe, qui n'avait pas autant d'alliés, et dont les finances s'épuisaient, s'avisa de rappeler les juifs: il leur vendit la permission de rentrer dans le royaume et, l'on ne manqua pas de lui reprocher cet acte de prudence et de justice, comme une sorte d'impiété. Dans un nouveau combat de Gisors, le 20 Septembre 1198, il perdit plusieurs chevaliers, et tomba lui-même dans la rivière d'Epte, d'où son cheval ne le retira qu'avec peine. C'était une espèce de guerre civile, où chacun des deux rois, traitait cruellement les prisonniers et les bourgeois mêmes. Ces horribles représailles, répandaient la terreur au sein de toutes les familles. Le pape Innocent III, voulut mettre un terme à ces désastres; il ordonna de faire la paix et de réunir toutes les forces pour la défense de la terre sainte. On signa en effet, près de Vernon, une trêve de cinq ans, le 13 janvier 1199; mais Richard, allait déjà re-

prendre les armes, lorsqu'il mourut le 6 avril. (*Rec. des Hist. des Gaules et de la France, t. XIX, p. LVI*).

1198. Le 20 Septembre — Ferry de Paris, figure dans la liste des Chevaliers Français, qui furent faits prisonniers par les Anglais, au combat de Gisors, dans le butin, il y avait 120 chevaux couverts d'armures de fer. (*ibid, t. XVII. p. 589*).

1200. — Philippe-Auguste, atteste que sa cour et son fidèle chevalier, Philippe de Lévis,ont adjugé aux frères de St-Lazare de Paris, les hôtes de Fontenay-sous-Bois, que leur contestait Simon, chevalier, fils de feu Ferry de Paris. (*Cart. de St-Lazare, f. 18. — Delisle, Actes de Ph.-Auguste p. 139*).

1200. — Guillaume de la Troche et son fils Pierre, donnent au prieuré de Basainville, la dîme des essarts faits dans leur bois. (*Maquet et de Dion, Nobiliaire de Montfort, p. 448*).

Fin du XIIe ou commencement du XIIIe siècle. — Guy de Paris, figure parmi les vassaux du roi, duquel il tenait, à charge d'hommage-lige, les forteresses de Palaiseau et d'Orsay. (*Palesioli et Orceio*). (*Recueil des Hist. des Gaules et de la France. t. XXIII, p, 673, — tiré du rôle des fiefs du roi*).

Les deux forteresses (fertés) de Palaiseau et d'Orsay, relevaient directement du roi, étaient tenues à charge d'hommage-lige par Guy de Paris. Le fief de Jean de Paris, relevait du château de Provins et celui de Hugues de Paris, de la châtellenie de Montereau. (*Longnon. Livre des Vassaux du Comté de Champagne, n° 11 et 607*).

Commencement du XIIIe siècle. — Etienne de Guyancourt devait deux mois de garde à Montlhéry pour sa terre de *Palesiaco*, que tenait Renard de Montigny. (*Rec. des Hist. des Gaules et de la France. t. XXIII, p, 672.*)

Etienne Maleterre, devait deux mois de garde à Montlhéry pour sa terre de *Palesiaco*, et pour sa maison de Montlhéry. (*ibid. p. 672*).

Paleseolum et Fresnes, à l'exception du fief du comte Robert, qui étaient sous la juridiction de la châtellenie de Montlhéry; en furent détachés sous Philippe-Auguste, à l'époque de Philippe de Lévis, pour être réuni à la prévôté de Paris. (*ibid. t. XXIII, p, 673*).

Dans le rôle des fiefs concernant le roi, nous lisons: Sous le règne de Philippe-Auguste, du temps de Hugues de Gravelle *Palesolium* et Champlant, furent détachés de la châtellenie de Montlhéry (*ibid. t. XXIII, p. 674)*.

1202. — Lettre de confirmation du roi Philippe-Auguste de l'affranchissement fait par le seigneur Ferry de *Palesolio,* de:
1er Wilt Pocart de *Palesolio* et ses enfants,
2e Philippe le Sourd, sa femme et ses enfants;
3e Audruc, mercenaire, sa femme et ses enfants;
4e Roger, sa femme et ses enfants;
5e Hippolyte;
6e Frobre de Champlant, sa femme et ses enfants;
7e Jean d'Orsay, sa femme et ses enfants:
8e Hodebourg et sa femme (1), (*Arch. Nat. K. 27, n.* 7).

1202. Mars. — Guy de Lévis 1er, acheta moyennant 800 livres, le bois de Crenne et une partie de la forêt de St-Denis, située au dessus de la rivière d'Yvette. Comme garantie de paiement, s'étaient constitués garants: Philippe de Lévis, Ferry de *Palesiaco,* Ferry de Villetain, et Beaudoin de Ville-Parisis. (*Cart. de St-Denis, p. 539*).

1203, — Beaudoin de Paris, figure comme chevalier et possesseur de biens, à Clamart, dans un titre de St-Paul-les-Beauvais. (*Longnon, Bul. de l'Hist. de Paris 1879, p. 142*).

1203. Mars. — Ferry de *Palaciolo* et Isabelle, sa femme, donnent à l'hôpital St-Jean de Jérusalem, à Saclay, douze deniers de cens, sur une vigne. Les témoins de cette donation sont: Bucard des Granches, Philippe de *Palaciolo,* Simon de Corbeil, Rainald de Villebon. (*Arch. Nat. S. 5125 b. n. 34, scellée*).

---

(1) Les serfs de Massy à l'abbaye de St-Germain-des-Prés, ne furent affranchis qu'en 1247-48. Ceux de Wissous, en 1255 (Lebeuf).

A cette donation est appendu le sceau de Ferry, qui a 55 mill. Nous en donnons le dessin, d'après le moulage nº 3151, de l'Inventaire des Sceaux des Archives de Douët-d'Arcq.



1205. Déc. — Beaudoin de Paris, chevalier, vendit au roi, sa part de péage à Montlhéry, qu'il tenait du chef de sa femme et des enfants de celle-ci; tenu en fief de Ferry ou Frédéric de Palleisel et en arrière-fief de Hecelin, seigneur de Linas; la femme de Beaudoin, était donc veuve et mère de famille, lorsqu'il l'avait épousée et, il est très probable que son premier mari, était un frère cadet de Ferry de Palleisel, car la vente faite au roi, fut approuvée par ce dernier chevalier, que la charte qualifie oncle des enfants. (*Teulet, Trésor des Chartes, t. 1, p. 298*).

Avant 1208. — Pierre Brun, tenait un fief fortifié (*feodum loricae*) au Mesnil-Gautier, bailliage du seigneur Guillaume de Villethierry (*Villa-Terrici*), dans la châtellenie de Gisors et devait un chevalier. (*Rec. des Hist. des Gaules et de la France, t. XXIII, p. 621*).

1208. — Échange entre l'abbaye des Vaux-de-Cernay et le

prieuré de Longpont, d'une maison à Orsay et d'une terre aux Viviers, donnée par dame Rancie de Palaisol. (*Merlet et Moutié Cart. des Vaux-de-Cernay, t. I, p. 173*).

1213. Avril. — Donation faite par Etienne de Fresnes, à l'église N.-D. de Paris, de toute la dime qu'il possédait à Fresnes, en blé et en vin, sauf ce qui appartenait à l'église St-Honoré.

Cette donation fut faite, avec le consentement de dame Philippe, mère d'Étienne, de Pétronille et d'Héloïse, ses sœurs de Marguerite, fille de la dite Pétronille, de dame Marie de Palesel et ses fils; Ferry de Palesel, Beaudoin de Châtenay, Hugues d'Aulnay et Guillaume de Favreuse, s'en portèrent garants. (*Guérard, Cart. de N.-D. de Paris, t. I, p. 357*).

1214. oct. — Pierre de Nemours, évêque de Paris, réconcilie et tranche un différent entre ses parents: Ferry, seigneur de Palesel et sa femme Marie, d'une part; Gautier et Jean leurs neveux, d'autre part.

La division avait pour cause, la dotation de leur mère, après le décès de Jean d'Étampes, leur frère, qui avait laissé une maison et des vignes à Corbeil, et vingt livres de rente à Mantes. (*Ibid, t. I, p. 94*).

1215. — Ferry, seigneur de *Palesiaco*, figure comme pleige, dans des actes de Guy de Linas, chevalier, taxant la taille sur ses hostises, à trente livres par an. (*Coüart-Luys, Cart. de Linas, pièce 72, f. 32*).

1216. — « Je, Ferry de Maci, chevalier, à tous ceux que ces « présentes lettres verront, du consentement de Comtesse, « (*alias Basilie*) ma femme, du seigneur Jean, mon père, de « dame Marguerite, ma mère et Simon, mon frère, et avec « l'approbation de mes chers amis, le seigneur Ferry de « *Palatiolo*, et le seigneur Guillaume de Vaugrigneuse, en « présence de Raoul, prêtre de *Maciaco* et de *Arevilo ;* je « lègue, pour le repos de mon âme, à l'église St-Victor, de « Paris, la cinquième partie de tous mes héritages, excepté « le jardin que j'ai acheté, dans la censive de Guy de Lévis, « à qui je paie, 6 deniers de cens ». (*Arch. Nat. S. 2074, n. 5*).



1218, Mars. — Reconnaissance faite par Ferry de *Palaciolo*. chevalier, et dame Guiburge, veuve de Hugues Bachelier, d'une part; et les religieux de l'abbaye de Ste-Geneviève, d'autre part, pour terminer un procès, s'en rapportant à la décision des arbitres: Nicolas de Champville, bailli et représentant du roi, Guillaume de Vaugrigneuse, pour Ferry et dame Guiburge; et Scherius, doyen de St-Cloud, pour Ste-Geneviève.

Après mure délibération, les dits arbitres ont adjugé la justice, avec tous les droits y attachés, à l'église Ste-Geneviève, sur les terres lui appartenant sises entre *Joisiaca et Palacioli.*

A la charge par l'église, de donner un repas au seigneur de Palaiseau et à la veuve Bachelier, et faute par l'église de Ste-Geneviéve de donner ce repas, Ferry et dame Guiburge pourront saisir les charettes et ceux qui récolteront les terres.

Les pleiges et cautions étaient pour Ferry: Galeran de Fourcherolles, Houdard de Champlan et Simon de Vaugrigneuse; pour dame Guiburge: Mathieu de Mignaux, Sultan (*Soutanum*) d'Amblainvilliers et Thibaud de Trosoil. (*Arch. Nat. L. 883*)

A cette pièce est appendu le sceau de Ferry. Ce sceau en cire, est rond et mesure 50 mill. Il est armorié d'un écu bandé de six pièces sous un chef chargé d'un lion passant à dextre (1), avec légende: *Sigill' Federici de Palosio.*

1218, Juillet. — On lit dans le Cartulaire de St-Victor, que Pierre de Nemours, évêque de Paris, a désigné Ferry de Palesel et Guillaume de Vaugrigneuse, comme exécuteurs du testament de Ferry de Massy. (*Gallia Christ. t. VII, col. 90*).

1219, Novembre. — Philippe-Auguste, confirme le revenu de soixante sous, que Ferry de Massy avait aumôné au couvent de St-Victor de Paris. (*Arch. Nat. K. 28, n. 13*).

1224, Juillet. — Vente à l'église St-Merry de Linas, par Gar-

---

(1) Nous retrouvons ces mêmes armoiries dans deux documents concernant les seigneurs de Massy. 1. Dans un acte de Simon I. (*Arch. Nat. S. 2074, n° 16*).
2° Sur la pierre tombale de Simon II de Massy, mort en 1281, (*De Guilhermy, Insc. de la France, t. III, p.p. 529 et 530*).

nier, sergent de Montlhéry, de toute sa dime au Plessis-pâté, en la mouvance de Guy de *Jugniaco,* chevalier, se faisant fort de Ferry de *Palaciolo* et de sa femme, de qui était tenu ledit fief. (*Coüart-Luys, Cart, de Linas, pièce 172, f. 65*).

1225. — F. de Palaiseau, chevalier, avait une prétention de censive à Saulx-les-Chartreux, (*Chaudé, Hist. de Saulx-les-Chartreux, p. 18*).

1225, Déc. — Charte concernant un pré, près de la rivière d'Yvette, à *Palaciot,* dans la censive de l'abbaye de St-Victor, à qui Robert, prêtre de St-Philibert de Bretigny, devait 12 deniers de cens. A cette pièce est appendu le sceau de Guy de *Palaciolo,* clerc de St-Victor, rond de 29 mill. armorié d'un écu portant un oiseau sur une branche courbée. (*Arch. Nat. S. 2074, n. 1*).

1231, fév. — Guillaume de Vannes de Palaiseau, vend à l'Hôtel-Dieu, deux arpents de terre à Champlan, à la Motte au Renard, moyennant onze livres parisis. (*Tournier, Arch. Hospitalières de Paris, t. I, p. 296*).

1231

~~1534~~, oct. — Guy de Palaiseau, chanoine de Châlons, achète à Gilbert Marquant: Une maison, avec terres, vignes et deux arpents de prés, à Champlan, moyennant 130 livres, les prés sont dans la mouvance de Pierre de Guilleville, chevalier (*ibid*).

1231. — Guy de Palaiseau, fait don à l'Hôtel-Dieu de Paris, des biens ci-dessus. (*ibid*)

1232. — Dans un rôle de la chambre des comptes, nous trouvons, les noms des chevaliers qui furent convoqués pour le huit juin, à un service de trois semaines, à faire à St-Germain-en-Laye. Parmi ces chevaliers figure Anseau de *Palaciolo.* (*Rec. des Hist. des Gaules et de la France. t. XXIII, p. 725*).

1234. — Guillaume et Regnaud de Villiers, ratifièrent la vente des biens à Palaiseau, faite par Regnaud de Villiers,

chevalier, leur pére, à l'abbaye de Ste-Geneviève. (*Cart. de Ste-Geneviève, p. p. 253-254*).

1235. — Guy de Palesel, chambellan de Mathilde. comtesse de Boulogne. fait un don à l'église St-Évremond, près Creil. (*Teulet, Trésor des Chartes. t. II, p. 304, B.*)

1235, 15 août. — Guy, chanoine de l'église N.-D. de Paris, avait donné à ladite église, cinquante livres de rente, à Chevilly, et une maison avec ses dépendances, appelée *Cellarium*, située à *Palatiolum*. (*Guérard. Cart. de N.-D. de Paris, t. IV, p. 45*).

1236. — Vente faite à Robert, doyen de Linas, par André Fromache, de St-Yon, d'une terre à *Palaciolum*. en la censive de Guy de *Palaciolo*. (*Couart-Luys, Cart. de Linas, pièce 312, f. 115*).

1237, 8 Avril — Les cinquante livres de rente données par Guy de *Palaciolo*, doivent être distribuées le jour de son anniversaire, aux chanoines qui assisteront au maître-autel,(*Guérard Cart. de N.-D. de Paris, t. IV, p. 50*).

1238. — Guy de Gentilly, chevalier, exécuteur testamentaire de feu Anseau de Palaiseau, assisté de vénérables hommes frère Renaud de Soissons, de l'ordre des Frères-mineurs, de Guy de Palaiseau, de Hugues de Chevreuse, chanoines de Paris, et de Simon de Massy, chevalier, procéda, au mois d'avril 1238, à l'accomplissement des dernières volontés du testateur. (*Arch. Nat. S. 5115*).

1238. — Béatrix, abbesse de Gif, fit donation aux chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem, des droits qu'elle avait sur la cinquième partie de l'héritage du chevalier Anselme de Palaiseau. (1) (*Morize, Soc. Arch. de Rambouillet, t. I, p. 189*).

(1) Le don fait par Béatrix, abbesse de Gif, en 1238, aux Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem. à Saclay, fut cause d'un long désaccord entre l'abbaye et l'hôpital, qui se termina par une transaction en Juin 1285. (*Alliot, Hist. de l'abbaye de Gif, p. 16*)

1238. — Hugues le Brun, seigneur de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, épousa Yolande, fille de Pierre de Dreux, duc de Bretagne, et devint ainsi seigneur de Chilly et de Longjumeau. Ces deux terres restèrent la propriété des comtes de la Marche, jusqu'en 1293. (*Patrice-Salin, Notice sur Chilly-Mazarin, p. 4*).

1240, 28 sept. et 1241, 20 avril. — Les cinquante livres de rente, données par Guy de *Paleseio*, en cens, champart et droiture à Chevilly, doivent être distribuées en aumône, le jour de son anniversaire. (*Guérard, Cart. de N.-D. de Paris, t. IV, p. 130 et 160*),

---

1242. — Le lendemain de Pâques (1) Louis IX, convoqua à Chinon: La comtesse de Chartres, la comtesse de Montfort, Simon de Poissy, père, Simon, son fils et Robert de Poissy, Payen de St-Yon, Jean et Anseau de Palaiseau, Guy de Chevreuse, Guy Mauvoisin, Pierre de Maule, Amaury de Meulan, Pierre de Mesalant, Bouchard, seigneur de Montmorency, Jean, son frére, seigneur de Roissy et nombre d'autres chevaliers français, qui lui devaient le service militaire, pour marcher de là contre Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulème (2). (*Bibl. Nat. fonds de St-Magloire, 48, p. 124*).

Le roi convoque à Chinon pour le 5 Mai 1242, les chevaliers qui lui doivent le service; dans cette liste, figure l'héritier d'Anselme de *Paloisel*. (*Rec. des Hist. des Gaules et de la France, t. XXIII, p. 727*).

1250. — L'abbaye de Ste-Geneviève, payait chaque année à la St-Rémy, au maréchal d'Albigeois, dix-huit deniers, pour un pâturage à Palaiseau. (*Livre censier de Ste-Geneviève f. 53 Lebeuf, Hist. du diocèse de Paris, t. VIII, p. 14*).

1251-52, mars. (3) — Dame veuve Aalis de Briis (4) et dame

(1) En 1242, Pâques le 20 avril.

(2) Dans cette lutte contre les grands vassaux réunis autour du comte de la Marche, et de Henri III, roi d'Angleterre, Louis IX, arma rapidement, enleva les principales villes du Poitou et termina par les victoires de Taillebourg et de Saintes, Juillet 1242.

(3) En 1252, Pâques, le 31 mars.

(4) En 1239, nov. Alix de Brie, possédait des censives à Champlan. (*Arch. hosp. t. I. p. 296*).

Voir note page 458 aux errata.

veuve Jehanne de *Palaciolo,* sa fille, donnent à l'abbaye de N.-D. de la Roche: quatre arpents de terre arable, demi arpent de friche et d'aunaie et demi arpent de pré, proche le jardin du prieuré, dans la censive de Jehan de Nanteuil, chevalier, seigneur de Lévis. (*Moutié, Cart. N.-D. de la Roche, ch. 65 et 66*).

1255, Avril. — Thomas Renart de *Pallaciolo* et Ameline sa femme vendent à Guillaume des Batignolles, sergent du chancelier de Paris, une maison à Galande (en Brie), moyennant 30 livres parisis et une augmentation de 100 sols de cens. (*Guérard, Cart. de N.-D. de Paris, t. III, p. 397*).

Entre 1254 et 1258.— Arrêt du Parlement de Paris, maintenant la dame de Paleseul, dans le droit de connaitre des coups et blessures non suivis de mort, dans le village de Paleseul. C'est-à-dire, le droit de basse et moyenne justice. (*Boutaric, Actes du Parlement, t. I, p. 17*).

1258. — Dans le pouillé du diocèse de Rouen, archidiaconé du Vexin-Normand, doyenné de Portmort, église Ste-Marie d'Aveny, Pierre Le Brun, chevalier, patron; possède 34 paroissiens, vaut 16 livres tournois. (*Rec. des Hist. des Gaules et de la France, t. XXIII, p. 305*).

Eglise de Berthenonville, Pierre Brun, chevalier, patron possède 40 paroissiens, vaut 20 livres tournois, Guy de *Palatiolo*, clerc, reçu par l'archevêque Eudes Rigaud, sur la présentation de Jean le Brun, chevalier. (*Ibid. p. 305*).

Eglise Ste-Marie de Molincourt, *défunt* Pierre Brun, chevalier, patron; 30 paroissiens, vaut 20 livres parisis, Simon, prêtre, reçu par l'archevêque Eudes Rigaud, présenté par ledit seigneur. (*Ibid. p. 306*).

Doyenné de Gamaches, l'église St-Martin de Vesly, avait deux chapelles: St-Thomas et St-Léger, cette dernière avait comme clerc, Philippe, présenté par Jean le Brun, chevalier, gouverneur dudit lieu. (*Ibid. p. 308*).

Jean le Brun succéda à Pierre dans la seigneurie de Berthenonville. (*Charpillon et Caresme, Dict. hist. de l'Eure, t. I, p. 924*).

1261. — Vente de 20 arpents de terre labourable à Maudetour, faite par Michel Thibout de Montlhéry, aux religieux de Ste-Catherine, en mainmorte du fief de Philippe Gornet, lesdits 20 arpents faisant partie d'une pièce de 60 arpents, joignant d'une part au chemin de Maudétour à Courtabeuf, moyennant 400 livres parisis.

1262. — Ratification de ladite vente par dame Jeanne, fille de Jean Lebrun de *Palaciolo,* écuyer. (*Arch. Nat. série S. 1029*).

1269. — Philippe, seigneur de Guyancourt et Agnès de Poissy sa femme confirment un don de terre à Palaiseau, fait à l'abbaye de St-Denis (1). (*Maquet et de Dion, Nob. de Montfort p. 245*).

1271. — Dans la liste des chevaliers et écuyers, qui accompagnèrent Philippe III à Pamiers, pour combattre le comte de Foix, figure Pierre dit le Brun, du bailliage de Gisors, pour Jean le Brun qui devait quarante jours de service. (*Rec. des Hist. des Gaules et de la France, t. XX, p. 542*).

Pierre le Brun, chevalier comparait pour Jean son frère (*ibid. t. XXIII, p. 765*).

Pierre dit le Brun, chevalier, pour Jean le Brun, qui doit quarante jours de service et a fait trois semaines. (*ibid. p.* 777).

1279. — Jean dit Brun, chevalier, sire de Paleiseul et de Bris, et Jehanne sa femme approuvent comme troisième seigneur, une vente faite par Jean de Maudétour, écuyer, de biens à Janvry, pour la fondation d'une chapellenie. (*Couart-Luys, Cart. de Linas, pièce n° 290, f. 106, verso*).

1283. — Charte de la comtesse de Boulogne et d'Auvergne, à laquelle est appendu le sceau de Renaud Le Brun, damoisel; ce sceau est rond et mesure 28 mill. avec un écu por-

---

(1) En 1403. — La fille de Marguerite de Coutes hérite de son oncle Philippe de Guyancourt. (*ibid. p. 285*).

tant un oiseau monstrueux et un arbre. (*Douët-D'Arcq, Inv. des sceaux des Arch. Nat. t. 1, p. 508*).

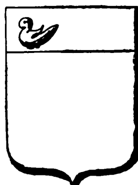
1285. — Vente faite par Amaury de la Huenière, écuyer, et damoiselle Marie, sa femme, au chapitre St-Merry, de Linas, d'un fief tenu par Jean le Brun, chevalier, ledit fief grevé de redevances tant en argent qu'en nature au profit des chanoines de la chapelle royale de Paris. (*Couart-Luys, Cart, de Linas, pièce n° 64, f. 29, verso*)

1287, Oct. — Jean Le Brun, chevalier, seigneur de Paleiseul et Simonnet son neveu, sont seigneurs dominants de Jean de Millemont, pour le fief de Pissecoc, au Lieutel. (*Maquet et de Dion, Nobiliaire de Montfort, p. 141*).

1289. — Amortissement par Hugues Le Brun, comte de la Marche et d'Angoulême, d'une pièce de terre de 28 arpents, au val de Massy, donnée à l'Hôtel-Dieu par Marie la Trésorière et deux arpents et demi de terre situés au terroir de Maupertuis. (*Tournier, Arch. hosp. de Paris, t. I, p. 297*).

1295. — Dans les comptes du bailliage de Villeneuve, de la prévôté de Paris, nous lisons: de Jacqueline de *Palatiolo,* pour la terre de Jean Hamelin, IX ~~sest.~~ sols.

Pour le tiers des rentes de Palatiolo, VI livres, XIII sols, III deniers. (*Hist. des Gaules et de la France, t. XXII, p. 641*).



1299, 11 octobre. — Donation par *Jehans diz li Bruns*, chevalier, seigneur de Palleseul et Aalis sa femme, aux religieux de l'église de Ste-Catherine-du-Val-des-Ecoliers: Du four d'Orsay, avec deux arpents de pré, dans la prairie de Palaiseau, au lieu que l'on dit, le pré de la *Censon*. A cette donation, est appendu le sceau de Jean Le Brun, ce sceau, est rond de 24 mill., armorié d'un écu plein sous un chef chargé à dextre d'une merlette, avec légende: « *Seel Jehan Le Bruns, chevalier* » (*Arch. Nat. S. 1029 B. n° 25*).

1311, sept. — Regnauld Le Brun, fait un testament en faveur de l'église N.-D. d'Étampes. (*Alliot, Cart. de N.-D. d'Étampes, p. 87*).

1319. — Jean Le Brun, de Pallaisel, promet foi et hommage à Thibault de Puisieux, seigneur d'Orsay, pour un fief aux Granges, qui fut à Marc de Villeneuve. (*Arch. de S.-&-O. E. 1112*)

1330. — Jean Le Brun, écuyer, est compté au nombre des seigneurs du Vexin, qui relevaient de l'archevêque de Rouen (*Charpillon et Caresme, Dict. hist. de l'Eure, t. I, p. 924*).

1331. — Louis de Chalouel de Palesuel, écuyer, fait aveu au seigneur d'Orsay, pour un fief aux Granges. (*Arch. de S.-&-O. E. 1112*).

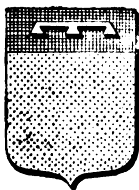
1333. — Jean le Brun, figure sur les registres de la chambre comme servant sous Philippe de Valois. (*Charpillon et Caresme, Dict. hist. de l'Eure, t. II, p. 617*).

1346, jour St-André. — Aveu par Guy Le Brun, seigneur de Pallesuel, à Madame de Puisieux, dame d'Orsay, pour un fief près des Granges. (*Arch. de S.-&-O. E. 1112*).

1350. — Messire Jean Le Brun, chevalier, fut convoqué à Vernon, pour le lendemain de la chandeleur, avec d'autres seigneurs, par l'ordre de Jean, duc de Normandie. Ce Jean, est probablement le père de Jean Le Brun, dit Brunet. (*Charpillon et Caresme, Dict. hist. de l'Eure, t. I, p. 924*).

1365, 20 avril. — Sceau de Guillaume Le Brun, chevalier, rond de 19 mill. Armorié d'un écu au chef chargé d'une coquille. Appendu à une quittance de gages, service de guerre, au pays de Mantes. (*Demay, Inv. des Sceaux de la Bibli. Nat. t. I, p. 175*).

1366. — Simon de Versailles, tenait d'Adam Le Brun, un fief situé dans la châtellenie de Neauphle. (*Collection Filassier de Maule*).



1362-66. — Adam Le Brun, seigneur de Paleiseul et de la Grange-du Bois, en la châtellenie de Neauphle. (*Titres de l'Abbaye de Neauphle*).

Le 31 Janvier 1364. — Adam Le Brun, chevalier, donnait quittance de gages pour service de guerre, en la ville, vicomté et diocèse de Paris (1).

1366. — Adam vendait un fief près de Neauphle.

Vers 1370. — Adam épousait Marguerite de Vieupont, dame de Frenay-le-Voisinier et de Moyenville, fille de Robert, chevalier, seigneur de Cailloüe. (*Lebeuf, t. VIII, p. 9*).

Le 11 sept. 1370. — Adam, sire de Nainville et de Paleiseul, donnait quittance, à Provins, pour service de guerre (1).

Adam est mort en 1394, laissant deux enfants mineurs: Jacques et Jeanne.

Adam portait d'or à un chef de sable, chargé d'un lambel d'argent. *(Douët D'Arcq, Armorial de France de la fin du XIVe siècle). p. 13)*

1381, 8 février, St-Denis. — Ordre de Charles VI, au lieutenant de Rouen et de Gisors, d'assembler les notables des trois ordres dans son ressort, pour arriver à l'éxécution de l'ordonnance touchant la défense du royaume, avec la convocation du lieutenant. . . *et as dictes lettres estoit et est atachée une cédule contenant ceste fourme: Bailli de Rouen et de Gisors, faites adjourner pour estre à la journée de Loviers avecques les autres, ceuls qui ensuivent:* Monseigneur Lohier de Trie, sire de Serie-Fontaine, messire Guy, sire de la Roche, messire Hutin Daumont, messire Jaquet de Blarru, messire Adam Lebrun, messire Adam de Gaillonel, messire Guillaume Lebrun, messire Foulques de Marcillie, messire Jehan de Harenvillier, messire Roger de Harenvillier, messire Regnault de Davy, messire Guillaume Caletot, messire Anseau du Fay, messire de St-Cler, messire Aubert de Hangest, messire de Roucherolles. (*Arch. Nat. K. 33, n. 5*).

1386. — A l'Échiquier de Pâques, Baillie de Rouen, on cite

(1) Demay, Inventaire des sceaux de la Bibl. Nat. t, I, p. 175.

Jean Le Brun, dit Brunet, chevalier, seigneur d'Aveny, et messire Jehan Le Brun, chevalier, seigneur d'Aveny et de Daumesnil. (*Le Prevost, Mém. du dép[t] de l'Eure, t. I, p. 154*).

1398. Avril. — Sceau de Jean Le Brun, sire d'Aveny, chevalier, rond de 21 mill. Chargé d'un écu à la fasce accompagnée en chef, d'une fleur de lys au pied coupé, penché; timbré d'un heaume cimé d'une tête d'aigle. Appendu à un compromis au sujet du patronage de l'église de Doumênil. (*Demay Inv. des sceaux de la Normandie, p. 19*).

1399. — Mort de Gilles le Brun, *connétable de France*, seigneur de Nainville (1). (*Charpillon et Caresme, Dict. hist. de l'Eure, t. II, p. 617*).

Fin du XIV[e] siècle. — La pierre tombale de « *Damoiselle Jehanne de Voise, jadis femme de Guillaume de Harville, écuyer, seigneur de . . . .* » existe encore dans l'église de La Celle-les-Bordes, on distingue difficilement une effigie de femme. Cette pierre qui a un mètre de largeur sur environ 2[m] 50 de longueur, est placée en travers de l'entrée du chœur, les bouts sont recouverts par des stalles. (*De Guilhermy, Insc. de la France, t. III, p. 557*).

Guillaume de Harville, le jeune, II[e] du nom, de la Yainville en Beauce, dit Testine, écuyer, échanson de Charles VI, seigneur de Champoudry, Voise, l'Érable, les Bordes. (*De La Chesnaye-Desbois. Dict. Nob. t. X, p. 48*) (2).

En 1397. — Guillaume épouse Jeanne Le Brun, fille d'Adam et sœur de Jacques Le Brun, seigneur de Palaiseau et de Nainville.

---

(1) Il y a certainement une erreur, soit de date, soit plutôt de la qualité du seigneur de Nainville : Gilles, dit le Brun, seigneur de Trasignies, connétable de France sous Louis IX, est mort en 1276, il y avait aussi en 1275, Othon Le Brun, de Trasignies. (*Douët-D'Arcq, Inv. des sceaux des Arch. Nat. t. III, p. 337*).

Marie, fille de feu Gilles le Brun, connétable de France, femme de Thomas de Mortagne. (*ibid. t, 1, p. 691*).

(2) Guillaume II était fils de Guillaume de Harville I[er], seigneur de L'Érable, les Bordes et Champoudry, marié à Jeanne, dame de Voise en 1360; et petit-fils de Pierre, seigneur de Harville, en Beauce en 1325. (*ibid. t. X, p. 47*).

Le 2 Janvier 1400. — Guillaume achète le fief du Buisson.

Le 24 Juin 1400. — Guillaume faisait aveu au roi pour la seigneurie de Courtabeuf. Le 2 fév. 1401, il recevait 500 livres du receveur-général des aides et le 24 nov. 1401, donnait une autre quittance, au même receveur.

Le 24 Juillet 1402. — Nouvel aveu au roi par Guillaume, pour la seigneurie de Courtabeuf. *(Arch. de S.-§-O. Inv. de Montlhéry, t. II, p. 115).*

Guillaume est mort à Azincourt, le 25 octobre 1415.

1405. 11 Fév. — Adam Le Brun, commandeur de St-Bris, en Auxerrois, sceau rond de 25 mill. écu chargé d'un arbre, accompagné à dextre d'une croix de Malte, et à senestre d'une rose, légende: *Seel Frère. Adam Le Brun.* (*Douët-D'Arcq, Inv. des sceaux des Arch. Nat. t. III, p. 250*).

1405. 24 juillet. — Jean Le Brun, seigneur d'Aveny, chevalier, chambellan du roi, donnait quittance de pension, son sceau est rond de 22 mill. armorié d'un écu au chef chargé d'une fleur de lys issant, penché. timbré d'un heaume cimé d'un col de cygne. (*Demay, Inv. des sceaux de la Bibl. Nat. t. I, p. 175*).

Jacques Le Brun, chambellan du roi, seigneur de Palaiseau, et de Nainville, en 1399, à la mort de Gilles le Brun; épousa Blanche d'Aumont (âgée de 13 ans) fille de Jacques d'Aumont, chambellan et écuyer d'honneur du roi † le 28 août 1396 à la bataille de Nicopolis, en combattant pour la Hongrie et de Jeanne de Melle, sa femme † 1408.

Le 24 mars 1406, Jacques donnait quittance de pension (1).

Nous trouvons dans la chronique de St-Denis, t. IV, p. 633, deux noms qui ont beaucoup de rapport avec nos personnages :

« 1412. — Le roi Charles VI, marcha contre son oncle le duc de Berri, on alla chercher l'oriflamme dans l'église de St-Denis, dont la garde étail confiée au brave et vaillant chevalier, messire d'Aumont. Mais comme ses forces étaient épuisées par l'âge on choisit pour l'aider à la défendre deux

(1) *Demay, Inv. des sceaux de la Bibl. Nat. t. I, p. 175*).

illustres et braves chevaliers, messires de Saint-Clair et Jacques dit le Brun de Montchemel. »

Le 13 juin 1415, Jacques Le Brun plaidait contre son beau-frère le seigneur d'Aumont, † à Azincourt le 25 octobre 1415.

1415, 25 oct. — Jeanne Le Brun, fille d'Adam et sœur de Jacques, est veuve de Guillaume de Harville, avec un fils de 16 ans.

Vers 1415. — Charles Le Brun, seigneur de Nainville, chevalier, épousa Marguerite de la Heuse, fille de Jacques, dit le Petit-Baudrand. *(Anselme, t. VII, p. 756).*

Lorsque les étrangers eurent été expulsés, Charles Le Brun rentra en possession de ses domaines et mourut en 1460. *(Charpillon et Caresme. Dict. hist, de l'Eure, t. II, p. 617.).*

1417. — Jean sans Peur, duc de Bourgogne, alla mettre le siège devant le château de Montlhéry, qui se rendit au bout de quelques jours, Les châteaux de Marcoussis, Dourdan, Palaiseau et autres forteresses des environs, ne tardérent pas à être pris, ou à se rendre à son obéissance. Pendant le siège de Montlhéry, il avait envoyé quelques troupes devant le château d'Orsay, qui s'y établirent avec leur artillerie, pour en faire le siège, mais dont elles furent bientôt délogées et tuées en partie par les gens du connétable, (*Chronique de Monstrelet, liv. I, p. 417*).

Paris, le 4 novembre, 1417.

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France. Savoir fai-
« sons à tous présens et avenir.

« Nous avons receu l'umble supplicacion de nostre amé
« Pierre de Villebon, escuier, frère de feu Symonnet de Vil-
« lebon, aussy en son vivant escuier, contenant :

« Comme puis deux mois ençà ou environ, le dit feu Symon-
« net, à la requeste, prière, induccion, instigacion d'aucuns
« tenans le parti et la compaignie du duc de Bourgongne,
« nostre rebelle et désobeissant, qui avoient prins icellui def-
« funct prisonnier au chastel de Paloiseau et l'avoient fait che-
« vaucher avesques eulx, se feust transporté en nostre ville de
« Meleun, pour illec, soubz umbre d'aler querir et pourchas-
« ser sa raençon par devers ledit suppliant son frère, enqué-

« rir secrectement de l'estat, garnison, provision et deffense « d'icelle ville de Meleun, et tout ce qu'il auroit trouver leur « rapporter et dénoncier; desquelx il se disoit estre prisonnier. « Pour lequel cas le dit Symonnet, ait esté prins, et sa con- « fession oy sur ce, decappité en nostre dicte ville de Meleun « et tous ses biens meubles et immeubles à nous forfaiz, « confisquez et acquiz. etc. . . .

(Le roi donne une partie de ces biens à son frère, Pierre de Villebon, servant dans la garnison de Melun).

« Donné à paris, le IIII[e] jour de novembre, l'an de grâce Mil cccc et dix-sept et de nostre règne le XXXVIII[e].

« Ainsi signé: Par le roy, les comtes de Vertus et de Tripoly et autres présens ». *Signé*: MALLIÈRE.

(Arch. Nat. JJ, 170, n° 129).

1419, 28 fév. — Jean Brun, écuyer, donnait quittance de gages pour service de guerre.

Son sceau est rond, de 22 mill. et porte trois bandes sous un chef (1). *(Demay, Inv. des Sceaux de la Bibl. Nat. t. I, p. 175).*

1419, 11 avril. — Le roi Henri d'Angleterre, donnait à Roger Imgerland, la terre et domaine d'Aveny, propriété de Jean Lebrun, chevalier. jadis sire d'Aveny, qui persistait dans sa rébellion (2). *(Charpillon et Caresme, Dict. hist. de l'Eure t. I, p. 924).*



Vers 1419. — Les héritages de messire Jacques Le Brun, situés à Paloisel, furent donnés par le roi (d'Angleterre), à Jean le Baveux, écuyer, capitaine de Montlhéry (3). *(Sauval, Antiquités de Paris, t. III, p. 327, tiré du 47[e] cahier des comptes et ordinaires de la prévôté de Paris).*

1430, 24 oct. — Sceau de Jean le Baveux, écuyer, rond, de 43 mill. Armorié d'un écu portant trois che-

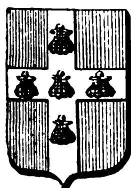
(1) Nous avons noté ce Jean Brun, parcequ'il y avait dans l'église de Palaiseau, avant le mois de septembre 1893, un écu parti Harville et parti de trois bandes sous un chef,

(2) C'est-à-dire sa fidélité au roi de France.

(3) Seigneur de Garancières-en-Drouais.

vrons, accompagnés de deux étoiles en chef, penché timbré d'un heaume cimé, supporté par deux levriers, sur champ de rameaux (1). Appendu à une quittance de gages, siège de la tour de Montjoie. *(Demay, Inv. des sceaux de la Bibli. Nat. n. 735).*

1430. — Les héritages que feu messire Jacques Le Brun, chevalier, avait à Paloisel, et dont Jehan le Baveux, écuyer, a joui jusqu'à son trépas, qui fut environ la St-Rémy, 1430. Ces héritages furent depuis donnés par le roi (d'Angleterre) à Thomas Burgho, premier écuyer anglais (2). *(Sauval, Antiquités de Paris, t. III, p.p. 585-586).*



Guillaume de Harville, IIIe du nom, né en 1399, fils de Guillaume II et de Jeanne Le Brun, dame de Palaiseau.

En 1436. — Guillaume est qualifié : baron de Nainville, seigneur de Pallesel, Voise, les Bordes, Lerable et Champoudry, il épousa Anne de Coutes fille de Jean dit Minguet, seigneur de Coutes, Pinpret et Fresnay.

En 1465, 3 Septembre. — Hommage au roi par Guillaume, chevalier, pour le fief de Courtebeuf.

En 1470. — Anne de Coutes, dame de Pallesel est veuve avec deux enfants : Fiacre qui suit et Blanche qui épousa Pierre de Richebourg dit d'Orval, S. d'Ouzoucr-le-Marché. Anne reçoit l'hommage pour le fief de la Plesse de J. Morhier, chevalier, seigneur de Villiers-le-Morhier. *(Arch. de S.-et-O. E. 1104).*

Les généalogistes accordent à Guillaume de Harville et à Anne de Coûtes une nombreuse postérité :

1er Fiacre qui suit.

2e Esprit, chanoine de Chartres en 1491 ; Curé de Thiverval ; de 1507 jusqu'à sa mort, sous doyen du chapitre de N. D. de Chartres et S. de Millemont. † 9 Août 1524.

---

(1) Le 28 Juin 1431. — Jean Raillart, chevalier, capitaine de Montlhéry, avait un sceau rond, de 30 mill. avec un écu conforme à celui de Jean le Baveux, portant trois chevrons accompagnés de deux étoiles en chef. *(Ibid, n. 7567).*

(2) Thomas Burgho, écuyer, était en 1419, capitaine du château de Valognes, et en 1432, capitaine d'Exmes.

3° Mathurin, seigneur de la Grange-du-Bois et de Montmor en 1494.

4° Marie, Abbesse de St-Avit, 1453, † Janvier 1470. (*Gallia*).

5° Renaude, mariée 1° à Robert de Gaillon, 2° à Jacques de Vernon, seigneur de la Bretèche. (*De La Chesnaye-Desbois*).

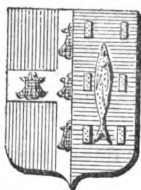
6° Jeanne, mariée au seigneur du Puiset.

7° Nicole, mariée à Gilles de Mauterne, écuyer, seigneur de Rufin-en-Beauce (*Lainé*).

8° Jaquette, mariée à Philippe-le-Maréchal.

9° Louise, mariée à Guillaume de Vatteville, S. du fief du Petit Palaiseau, à Gometz en 1492.

10° Jeanne-la-jeune, mariée au seigneur de Meaucé.



Fiacre de Harville, fils de Guillaume III et de Anne de Coutes, écuyer, baron de Nainville, seigneur de Palleyseau, de la Motte de Voise, de la Boullaye, de Fresnay-le-Gillemer, de la Grange-du-Bois et de Combs-la-Ville.

Le 6 Août 1470. — Fiacre accorde un usage de pâture à Chennevières (*collection Filassier*).

Le 7 Avril 1473. — Rend hommage a l'évêque de Paris pour sa terre de Combs-la-Ville. (*Lebeuf*).

1484, 1er Juillet. — Foi et hommage à Charles, roi de France, par Fiacre de Harville, escuyer, seigneur de Palleyseau nous a aujourd'hui fait a la personne de notre ami et feal chevalier, les foy et hommage que tenu nous estant de faire pour raison de son chastel el chastellenie, terre et seigneurie de Palleyseau, tenu et mouvant de nous a cause de notre chastellet de Paris. A Paris le 1er Juillet 1484 et de notre règne le premier. (*Arch. Nat. P. 1, cote 331*).

1499, 11 Janvier. — Foi et hommage au roi, par Fiacre de Harville. (*Ibid. P. 2, cote 457*).

Vers 1500. — Se maria à Renée de Rouville, fille de Guillaume de Rouville, S. le Villiers-cul-de-sac, grand veneur de France, † 1492 et de Louise de Graville † 1499.

1502, 12 Avril. — Aveu et dénombrement au roi, par Fiacre de Harville, écuyer, seigneur de Paloiseau, de la Motte, de

Voise, de la Boullaye, de Fresnay le Gillemer et baron de Nainville. « Mon chastel, tour, court, jardin, lieu et pourpré dudit lieu de Paloiseau, en tout droit de chastellenie, justice haulte, moyenne et basse, prevosté, baillage et ressort m'appartenant à la maison ou Hostel Dieu et à la maladrerie dudit lieu. . . .etc., etc. » *(Arch. Nat. P. 65-1, cote 2738)*.

En 1510. Fiacre comparaît pour Louis de Graville, seigneur de Châtres.

1510. 9 oct. — Vente à Fiacre de Harville, par Jean et Guillaume d'Orange, de Lozère paroisse de Palloisel, d'un arpent de pré en la prairie d'Orsay, *(Arch, de S.-§-O. fonds d'Orsay)*.

1511, 8 mars. — Fiacre de Harville est convoqué au Châtelet, pour la réforme des coutumes de la prévôté et vicomté de Paris, avec son parent, l'amiral de Graville, seigneur-voyer de Châtres et seigneur de Marcoussis, Boissy-St-Yon, Gometz et autres lieux, Antoine de Chanteleu, seigneur de Chevreuse, Guillaume de Gaillon, seigneur de Massy, et autres seigneurs. *(Félibien, Hist. de la ville de Paris, t,* II, *p, 914)*.

1518. 27 nov. — Foi et hommage au roi par Fiacre de Harville. *(Arch. Nat. P. 2, cote 717)*.

1523. 23 déc. — Arrêt du Parlement jugeant que l'Hôtel-Dieu, doit 46 sous 6 deniers parisis de cens et de droits seigneuriaux par an, au seigneur de Palaiseau pour des immeubles situés à Champlan. *(Tournier, Arch. hosp. de Paris. t.* I, *p. 298)*.

1526. 24 fév. — Le seigneur de Palloiseau a fait enclore de murs, près de son hôtel, deux arpents de bois, une masure où il y avait une grange et les bruyères qui sont aux pendants de Palloiseau. *(Arch, de S.-§-O. fonds d'Orsay)*.

1528-29. — Reçu de noble homme Fiacre de Harville, seigneur de Paloysel, la somme de douze livres parisis de rente, faisant moitié de 24 livres parisis, que doit chacun an en deux termes à St-Jean-Bte et St-Remy au prieur de St-Eloy, à les prendre sur son chastel et seigneurie dudit Paloysel. *(Arch. de S,-§-O. fonds de St-Eloi)*.

Fiacre de Harville est mort en 1530, laissant :

1er Esprit, qui suit.

2e François, S. de la Celle, mort au camp de Renty.

3e Christophe, abbé de Grandchamp en 1556.

4° Louise, mariée à Barthélemy de L'Isle, le 16 Janv. 1521.
5° Nicole, femme du seigneur de Quincy et de Limay-en-Brie.
6° Anne, abbesse du Val-Profond, † 9 Janvier 1566. (*Gallia*).



Esprit de Harville, rend hommage au roi en 1530 pour Paloisel, relevant du châtelet de Paris. (*Arch. Nat. P. XVI, cote 209)*. Le 4 mai 1531. — Souffrance en faveur d'Esprit et François. Le 5 mai 1531. — Hommage au tuteur des mineurs de Fiacre. Le 25 fév. 1553. — Esprit de Harville, écuyer d'écurie de S. M. chevalier de l'ordre du roi, colonel du régiment des légionnaires de Normandie, baron de Nainville, seigneur de Paloisel, de la Celle, Champoudry, Voise, Lerable, Fresnay-le-Gilmert, Longvilliers, Espois, le Plessis et Moutiers en partie, la grande maison de Ronqueux et Bretheschelle en partie, épousa Catherine de Lévis, fille de Jean de Lévis, chevalier, baron de Charlus, seigneur de Champagne, les Granges, de Margeride et de Françoise de Poitiers.

En 1559. — Esprit fut l'un des seigneurs envoyés en otage en Angleterre à la suite du traité du Cateau-Cambresis, mort en 1569, après le 18 mars, laissant trois enfants mineurs Henri et Claude qui suivent et Louise qui épousa Anne Hurault, chevalier, baron d'Huriel, de Precy et de Vibraye, veuve en 1586.

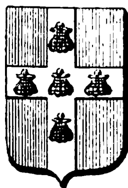
1569. 18 mars. — L'abbaye des Vaux-de-Cernay ayant été taxée à une somme de 3.000 livres pour subvenir aux frais de la guerre, Charles Guillard, évêque de Chartres et abbé commendataire de l'abbaye, vendit à messire Esprit de Harville, seigneur de Palaiseau, baron de Nainville, seigneur de la Celle et de Fresnay-le-Gilmert, une pièce de bois taillis contenant cinquante arpents ou environ, appelée le petit Foulleulx, assis près Moutiers, pour le prix de 911 livres 5 sols tournois. *(Merlet et Moutié, Cart. des Vaux-de-Cernay, t. II, p. 110)*.

1569. 20 juillet. — Souffrance accordée en faveur des enfants mineurs d'Esprit de Harville, à la requête de sa veuve, Catherine de Lévis. *(Archives de Chantilly)*.

1571, 22 nov. — Catherine de Lévis, veuve d'Esprit, est tutrice de ses trois enfants mineurs.

1571. — Mathurin de Harville, abbé de Trouart et de Clairefontaine, est tuteur des enfants mineurs de défunt Esprit de Harville, son cousin-germain.

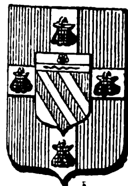
1572, 1er mai. — Catherine de Lévis, achète au seigneur d'Orsay, le cens sur deux arpents de bois derrière le château de Palloiseau. *(Arch. de S.-§-O. fonds d'Orsay)*.



1571, 10 août. — Henri de Harville, fils aîné d'Esprit et de Catherine de Lévis, fait aveu du fief de Fourcherolles.

En 1574. — Est qualifié: gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, baron de Nainville, seigneur de Palloiseau et du fief St-Yves.

Henri de Harville est mort en 1576 ou 1577, ses armes étaient de gueules à la croix d'argent chargée de cinq coquilles de sable.



1577, 3 août. —Claude de Harville, seigneur de Palloiseau, rendait hommage au roi, pour Palloiseau et Courtabeuf.

Le 18 juin 1578. — Claude était : gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, baron de Nainville, seigneur de Palloyseau, la Celle, Fresnay-le-Gillemer, Poisville et de St-Yves.

En mai 1579. — Claude épousa Catherine, fille de Christophe des Ursins, baron de Trainel, seigneur de la Chapelle, Doue en Brie, d'Armenonville et de Madeleine de Luxembourg; le roi, la reine et les princes soupèrent à leurs noces. (*Anselme, Hist. généalogique, t. VI, p. 406*).

Le 6 fév. 1589. — Claude était écuyer, chevalier des ordres du roi, conseiller d'état et privé, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, c'était un des braves officiers de Henri IV, il prit part à la prise de Corbeil; à l'issue de la bataille d'Ivry, le 14 mars 1590, Henri IV le choisit comme porte-étendard et lui confia la cornette blanche.

Il fut nommé chevalier du St-Esprit, le 5 Janvier 1597, en l'abbaye de St-Ouen à Rouen. Il fut vice-amiral de France et perdit deux de ses enfants à Bordeaux, Christophe et Louis, en 1600 et 1605. Il fut aussi gouverneur de Compiègne et de Calais en 1597. Seigneur de Champlant, Longvilliers, Plessis, Marly, Villiers-au-Tertre, près Douai, et autres lieux. En 1635, il était exempt de la contribution de l'arrière-ban pour ses fiefs de la Celle, Beaumors et Poix, tant comme conseiller d'état que parceque son fils, le marquis de Palaiseau, était au service, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, il perdit ce fils le 22 octobre 1635.

Claude de Harville des Ursins, marquis de Trainel, est mort le 21 Janvier 1636, ses armoiries étaient d'Harville et sur le tout, bandé d'argent et de gueules de six pièces, au chef d'argent, chargé d'une rose de gueules, boutonnée d'or, soutenu du même avec une anguille d'azur, qui est Jouvenel des Ursins.

1577, 3 août. — Foi et hommage au roi par « Claude de « Harville, seigneur de Palloiseau, nous a le jourdhuy fait au « bureau de notre Chambre des Comptes, tant pour luy que « pour ma chère et bien aimée Loyse de Harville, damoiselle « sa sœur, les foy et hommage qu'il et sa dite sœur, nous « estoient tenus faire pour raison de la chastellenie, terre et « seigneurie du dit Palloiseau tenu et mouvant de nous à « cause de notre chastellet de Paris. Ensemble de la moitié « du fief, terre et seigneurie de Courtabeuf aussi tenu et mou- « vant de nous à cause de notre chastel de Montlhéry. Le tout « audit de Harville et sa sœur escheu et appartenant savoir a « icelui de Harville tant par le décès et trespas de feu mes- « sire Esprit de Harville son père, que de feu messire Henry « de Harville, son frère. » *(Arch. Nat. P. 4, cote 1149).*

1580, 23 mars. — Extrait du compte des taxes sur les fiefs de la prévôté et vicomté de Paris, du folio 129, de l'original de la chambre des comptes, de déc. 1576.

La terre et seigneurie de Champlan. Les fiefs de Fourcherolles et des Carneaux. Le fief du Petit Palaiseau. Deux arpents de pré, à Bures. La moitié du fief de Courtabeuf. Les bois de Milly, contenant 40 arpents. Le tout au seigneur de Palaiseau. *(Inv. de Montlhéry, t. II, f. 120).*

1589. — Le seigneur de Palaiseau, joua sous la Ligue, un certain rôle, puisque nous voyons alors, La Mothe-Coutelas, l'un des lieutenants du duc de Mayenne, lui vendre, pour le roi Henri IV, la ville de Corbeil. Ce seigneur, se rendait à Corbeil, pour en prendre possession, lorsqu'une épouvantable tourmente, mit sa troupe en déroute sur la montagne de la Maladrerie; quand il voulut reprendre le chemin de Corbeil, il était trop tard: la trahison de La Mothe était découverte et les ligueurs étaient sur leurs gardes. (*N. Gallois, Les chemins de fer illustrés*).

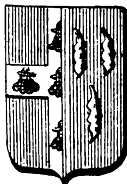
1590. 16 oct. — Prise de Corbeil par les Ligueurs, aux troupes de Henri IV, après 24 jours de siège.

1590, 10 nov. — Reprise de Corbeil par d'Anglure de Givry.

1599, 18 fév. — Arrêt du Conseil d'État, accordant au sieur de Palaiseau, chevalier de l'ordre du St-Esprit, décharge du droit de relief, à lui indûment réclamé, pour sa terre de Nainville. (*Noël Valois, Conseil d'État, t. I, p. 348*).

La Bibliothèque Nationale, au dép^t des manuscrits possède deux portraits de Claude de Harville, le 1er porte le n. 889, dessin lavé à l'encre de chine. (*coll. Clairambault, f. 50*).

Le 2e porte le n, 4410, dessin lavé à l'encre de chine d'après un original de 1627. (*ibid. f. 82*).



Anne-Antoine de Harville, chevalier, seigneur et marquis de Palloyseau, de La Celle, de Fresnay le Gillemer, fut gouverneur de Calais de 1622 à 1627, puis capitaine d'une compagnie de chevau-légers. C'est en sa faveur que Louis XIII érigea Palaiseau en marquisat. En 1628, il épousa Elisabeth de Favier du Boulay.

Antoine est mort le 22 octobre 1635.

De ce mariage:

1er François, qui suit, né en 1630.

2e Claude-Antoine, né en 1634, chevalier, comte de Harville, seigneur de la Celle, lieutenant-général au bailliage et ville de Chartres, † 1719.

3e Elisabeth, née en 1629, mariée en 1656, à François de Montmorency, marquis de Cossan et baron de Fosseux, décédée le 21 oct. 1712, à 83 ans.

4° Anne, mariée à François de Béthune, duc d'Orval-sur-Somme, fils du grand Sully.

1636, 6 juin. — Souffrance accordée aux enfants mineurs d'Antoine de Harville, pour le fief de Courtabeuf. *(Inv. de Montlhéry, t. II, f. 301).*

1636- 1644. — Elisabeth de Favier, dame de Palloiseau, veuve d'Antoine de Harville, tutrice et ayant la garde noble des enfants mineurs du marquis de Palloiseau, héritiers de Claude de Harville.

A la suite d'un vol dans l'église St-Sulpice, à Paris, du 28 juillet 1648, une réparation eût lieu, toute la cour voulut contribuer à en rehausser l'éclat. La marquise de Palaiseau ayant appris qu'on avait besoin d'un lit à la romaine, pour faire une sorte de dôme au dessus du St-Sacrement, offrit le sien qui avait coûté 20.000 livres, et ses instances furent si vives qu'on accepta, malgré la crainte de le voir ternir par la lumière de 300 cierges qui devaient brûler autour. D'ailleurs l'événement prouva, que c'était là une crainte vaine. *(Eclair, 2 nov. 1893)*.

1663, 25 janv. — Dame Elisabeth de Favier, veuve d'Antoine de Harville, vivant, chevalier, marquis de Palaizeau en son nom et comme chargé de François de Harville des Ursins, chevalier, marquis de Palaizeau, son fils aîné, demeurant en son hôtel de Tournon, faub. St-Germain, paroisse St-Sulpice, à Paris, etc. (*Arch. Nat. Q, 1478*).

1667, 16 mai. — Décès d'Élisabeth de Favier, dame de Paloiseau, en son hôtel de Paloiseau, à Paris, âgée de 70 ans, et mise le samedi 21, dans la tombe des seigneurs de Paloiseau. *(Arch. de Palaiseau, reg. 1667).*



François de Harville des Ursins, né en 1630, fils aîné de Antoine, chevalier de l'ordre de St-Michel, marquis de Palloiseau et de Trainel, seigneur de Doue, la Bergeresse, Chaffour, Mallicorne, les Vieux-fossés-de-Chailly, Chanplant, St-Germain, La Chaussée, Fosse-Rognon et Avenelle, maître de camp d'un régiment de cavalerie entretenu pour les besoins du roi, gouverneur pour S. M. des villes de Charleville et citadelle du Mont-Olympe, maréchal de camp des armées du roi.

Portait de gueules à la croix d'argent, chargé de cinq coquilles de sable et sur le milieu de l'écu, les armes des Ursins par substitution. (*d'Hozier, Paris, t, I, p. 153*).

Il épousa 1° le 10 nov. 1656, Élisabeth Blondel de Joigny de Bellebrune, † 1657. — 2° Anne de Comans d'Astry, † le 28 août 1693 et inhumée dans la chapelle basse de Paloiseau. 3° le 27 sept. 1699. — Angélique-Cécile de Montmorin St-Herem, † le 10 avril 1747. Il eut du 1er lit, Esprit-Juvénal, mort en 1720 et du 2e, Anne, mariée à Roger de la Tournelle et Constance, mariée au marquis de Pomponne.

François de Harville est mort à Paris, le 12 oct. 1701 et inhumé en l'église de Paloiseau, le 15 octobre.

1644. — La terre de la Chapelle-Gautier, fut érigée en comté par lettres royales du 27 avril 1644, en faveur de François de Harville, ancien ambassadenr à Rome et à Londres. (1) (*De Guilhermy, Insc. de la France, t. V. p. 68*).

Paris, mai 1644, 11 mai 1645. — Lettres patentes portant permission à François d'Harville, marquis de Paloiseau, à Claude-Antoine d'Harville et à leurs enfants, de porter le nom des Ursins, enregistrées au parlement, le 11 mai 1645.

François Jouvenel des Ursins, marquis de Trainel, mort le le 9 octobre 1651 sans postérité, avait substitué son nom, ses armes et ses biens, à François de Harville, son petit-neveu.

1656, 21 avril. — Foi et hommage au roi, pour la chastellenie de Paloyseau avec circonstances et dépendances, par François de Harville, chevalier, marquis de Trainel, seigneur de Paloyseau, maréchal de camp de nos armées et maitre de camp d'un régiment de cavalerie, principal héritier de Anne Antoine de Harville, en son vivant, seigneur de Paloyseau, tant pour lui que pour Claude-Antoine de Harville, son frère puîné d'Elisabeth de Harville, marquise de Cossan et Anne de Harville, comtesse d'Orval-sur-Somme, pour telle part qu'il peut leur appartenir à eux advenir, par suite du décès dudit seigneur de Harville, leur père. (*Arch. Nat. P. 182, cote 349*).

1656, 9 mai. — Foi et hommage rendus par le seigneur de Paloiseau, au seigneur de Bullion, pour les fiefs titrés et seigneuries de la Celle, Bouancourt, Creycy, Moutier, La Grande

(1) Il ne peut être question ici de François de Harville, seigneur de Palaiseau, qui est né en 1630.

Maison de Ronqueux, Fricourt, la moitié des moulins et fours banaux du dit Paloiseau, et de 32 arpents de bois, sis au lieu-dit la Fontaine d'Yvette; le tout tenu du dit seigneur de Bullion, à cause de la basse-cour des Carneaux de Bullion. *(Arch. Nat. série Q, n. 1478)*.

1660, 26 août. — Entrée du roi et de la reine à Paris. Dans la description du cortège, nous lisons: Toutes ces troupes et compagnies étant passées, plusieurs seigneurs de qualité, tous superbemeut vêtus et montés, ont commencé à passer entre lesquels se sont fait remarquer, les comtes de Duras, de Guiche, de la Feuillade, d'Estrée, de Goutery et du Marais, les marquis de Richelieu et de Paloiseau, etc., etc. *(Félibien, Hist. de la Ville de Paris, t. V, p. 175)*.

1661, — Titre-nouvel fourni par l'Hôtel-Dieu à François de Harville des Ursins, marquis de Palaiseau, gouverneur de Charleville, au sujet de 38 arpents et demi 27 perches de terre, dépendant de la ferme de Champlan, et étant en la censive dudit seigneur de Palaiseau. (*Tournier, Arch. hosp. de Paris. t. I*).

SAISIE FÉODALE (1)

Fiefs mouvants du comté de Montlhéry, qui ont été saisis féodalement à la requête du procureur du roi à Montlhéry.

1671, 16 juin — Chilly, sur le marquis d'Effiat.
» Saulx les Chartreux, sur les Chartreux.
1672, 12 mars. — Courtabeuf, sur Josias de Rouen.
» Orsay, sur Boucher.
» Palaiseau, au marquis dudit lieu.
» Vannes, » » »
(Arch. de S.-et-O. Inv. de Montlhéry).

En 1680, les religieux de St-Germain des Prés achetèrent des biens à Berny et à Fresnes. La marquise de Palaiseau leur suscita un gros procès, prétendant que ces terres relevaient de Palaiseau, l'affaire fut portée au grand conseil, qui donna gain de cause aux religieux, en septembre 1684. *(Bouillart, Hist. de St-Germain des Prés. p. 273)*.

1682, 21 avril. — Les terres de Berny et le fief de la Tour

(1) Il y avait trois sortes de saisie : 1° La saisie féodale. 2° La saisie réelle 3° La saisie par décret, entrainant toujours la vente.

d'Argent, à Antony, saisis par le roi, sur M. de Lyonne, furent échangés avec les religieux de St-Germain des Prés. (*Enjalvin, Hist. d'Antony, p. 48*).

1688, 25 avril. — Foi et hommage au roi, par François de Harville des Ursins, chevalier, marquis de Trainel, seigneur de Paloiseau.

1688, 16 sept. — Accusé de réception de l'hommage.

1688, 16 sept. — Aveu et dénombrement.

1693, 18 juin. — Approbation de l'aveu et dénombrement reçu comme bon et dûment baillé. (*Arch. Nat. P. 105, 2, cotes 628, 628 bis et 628 ter*).

1694, vendredi 26 février. — Le fils ainé de Monsieur de Pomponne, épouse Mademoiselle de Paloiseau, qui aura plus de 400.000 livres de bien. (*Dangeau, t. IV, p. 450*).

1694. vendredi 5 mars. — Le mariage de Monsieur le marquis de Pomponne, avec Mademoiselle de Paloiseau, est entièrement réglé; les articles en sont signés, la noce s'en fera les premiers jours de la semaine qui vient, à Paris, (*ibid, p. 460*).

1699, lundi, 21 sept. — Monsieur le marquis de Paloiseau, qui déjà a été marié deux fois et qui a de son premier mariage, le marquis de Trainel, et du second, Madame de la Tournelle et Madame la marquise de Pomponne, épouse en troisièmes noces, Mademoiselle de St-Hérem, fille de Monsieur de Saint-Hérem, capitaine de Fontainebleau; elle a environ 80.000 francs en mariage. Monsieur de Paloiseau, s'il a des enfants de ce troisième mariage, ne leur laissera point de bien, mais il jouit d'un gros revenu; on compte qu'il a encore 50.000 livres de rente. (*ibid, t. VII, p. 155*).

1701, samedi 15 oct. — Le marquis de Paloiseau, mourut ces jours passés à Paris; il avait été gouverneur du Mont-Olympe et de Charleville; et comme ces places avaient été rasées depuis, on lui en avait conservé les appointements. (*ibid, t. VIII, p. 215*).

1701, 15 oct. — Acte d'inhumation de haut et puissant seigneur messire François d'Harville des Ursins, chevalier, marquis de Paloiseau, seigneur de Doue, Avenelle et autres lieux, gouverneur pour le roi de la ville et citadelle de Charleville et Mont-Olympe, mort à Paris, en son hôtel, le 12 du dit mois,

âgé de 71 ans, transféré le 14, et mis dans le tombeau de ses illustres ancêtres, en présence de messire Nicolas-Simon Arnaud de Pomponne, chevalier, gendre du décédé et de Charles de la Tournelle, petit-fils du décédé, chevalier, marquis du dit lieu; de Claude-Antoine d'Harville, chevalier, comte du dit lieu, seigneur de la Celle, lieutenant-général au bailliage et ville de Chartres. (1)

Signé: Arnauld de Pomponne, de Harville, La Tournelle, Amillet, curé de Paloiseau. *(Archives de Palaiseau, reg. 1701).*



Nicolas-Simon Arnauld de Pomponne, né en 1662, chevalier, marquis de Pomponne et de Palloiseau, sire et baron de Ferrières, Chambrois, Aucquinville, seigneur de Champlant, Forest, Bordeaux, la Villeneuve-aux-Anes, Luzency, la Madeleine et autres lieux, brigadier des armées du roi, colonel des régiments de Hainault et Artois infanterie, à la tête desquels il s'est distingué aux batailles de Staffarde en 1690, de Steinkerque en 1692, et de Nerwinde en 1693.

Lieutenant-général de l'Isle de France, Soissonnois, Laonois Beauvoisis et Vexin, envoyé extraordinaire de France, auprès de l'électeur de Bavière, père de l'empereur Charles VI.

S. Arnauld épousa Constance de Harville, le 11 mars 1694.

De ce mariage: Anne-Constance-Simonne, née en déc. 1694, † 29 avril 1695, Charles-Henry 1696-1711, Jean-Baptiste-François-Félix, mort jeune et Catherine-Constance-Émilie, née vers 1696, mariée le 26 juin 1715 au marquis de Gamaches.

1705, 7 fév. — Souffrance accordée à Henry-Charles Arnauld de Pomponne, chevalier, comte de Pomponne, né le 15 déc. 1696, à Paris, paroisse St-Eustache, fils mineur de Nicolas-Simon Arnauld de Pomponne et de dame Constance de Harville de Palloiseau, son épouse, lequel Henry-Charles Arnauld, héritier de défunt François de Harville, son aïeul maternel.

La dite souffrance, pour la seigneurie et chastellenie de Palloiseau et ses dépendances. La renonciation à la succession était du 4 Juillet 1703. (*Arch. Nat. P. 21. cote 1677*).

---

(1) Voir au chapitre Biographie, les descendants de la branche d'Antoine.

1705 — Déclaration fournie par l'Hôtel-Dieu, à Nicolas-Simon Arnauld de Pomponne, à Constance de Harville de Palaiseau des Ursins, sa femme, au sujet de terres, faisant partie de la ferme de Massy et situées dans la mouvance de ce seigneur. *(Tournier, Arch. hosp. de Paris, t. I, p. 300)*.

Simon Arnauld, est mort à Pomponne, le 9 avril 1737. Son cœur fut apporté à Palaiseau le 13 avril. En mourant, il a donné 50 livres aux pauvres de Pomponne, la Madeleine et Bordeaux, et une maison de cinquante livres de rente aux petites écoles. *(De Guilhermy, Insc de la France, t. III, p. 53)*.

Simon Arnauld portait d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux palmes adossées d'or et en pointe d'un rocher de même.

Pomponne (Nicolas Simon Arnauld de), le fils aîné de l'ancien ministre de Louis XIV, était épais, avare, extraordinaire, obscur, quitta le service, devint apoplectique, et fut toute sa vie compté pour rien jusque dans sa famille. (*Mém. de St-Simon, t. IV, p. 168*).

1756, mardi 6 juillet. — Madame de Pomponne mourut avant-hier à Paris. Son nom était Harville; elle avait 84 ans. Elle laisse une succession de 1,350.000 livres. Elle donne 35.000 livres une fois payées à Melle Gamaches, (sa petite-fille) en diamants ou en argent; elle donne 1200 livres de pension à Melle de Tourampré, fille de condition qui était auprès d'elle depuis longtemps; 4000 livres une fois payées et tous les meubles de l'appartement qu'elle occupait, et encore outre cela 1500 livres de rente viagère à une personne qui en jouit; 800 livres de pension à son intendant; 600 livres à son maître d'hôtel et des récompenses à tous ses domestiques. (*Mém. duc de Luynes, t. XV, p. 147)*.

Aujourd'hui 8 juillet 1756 a été inhumé dans la chapelle basse de cette église, le corps ayant été présenté hier à St-Sulpice, sa paroisse et enterré à St-Merry, le cœur de très haute et très puissante dame, Madame Constance de Harville de Paloiseau, marquise de Paloiseau, Champlant et autres lieux, décédée le 4 du courant à Paris, en son hôtel, rue de l'Université, paroisse St-Sulpice, âgée de 83 ans, veuve de très haut et très puissant seigneur Nicolas Simon Arnauld de Pomponne, marquis de Pomponne, Forest, Bordeaux, la Villeneuve aux Anes, seigneur de la Magdeleine, Luzency, No-

vion et autres lieux, ancien lieutenant général pour le roi et gouvernement de l'Ile de France, brigadier des armées de sa majesté; ladite inhumation faite en présence de Me Pierre Joly, avocat en parlement et exécuteur testamentaire de ladite dame et du sr Charles Cornet, son maître-d'hôtel soussignés. *Signé:* Jolly, Cornet, Morin de la Pillière, c. de Champlant, Pagès, curé. (*Arch. de Palaiseau, registre de Paroisse, 1756*).

La marquise de Pomponne était propriétaire de la seigneurie de Paloiseau, en qualité de seule héritière, par bénéfice d'inventaire de François de Harville des Ursins, marquis de Paloiseau son père, suivant actes des 17 nov. 1701 et 11 avril 1714.



Charles Joachim Rouaulx, dit marquis de Gamaches, né le 19 oct. 1729, grand d'Espagne de 1e classe, maitre de camp du régiment royal-Piémont, seigneur et gouverneur pour le roi des villes et comté de St-Valéry et du roc de Cayeux, demeurant à Paris, rue des Vieilles-Thuilleries, faubourg St-Germain, paroisse St-Sulpice.

Nicolas Aloph Félicité Rouaulx, dit comte de Gamaches, né en 1731, seigneur d'Egreville et autres lieux, premier cornette des chevau-légers d'Orléans dans la gendarmerie, demeurant rue de Verneuil, à Paris.

Anne Emilie Jean-Baptiste Rouaulx, vicomte de Gamaches, né le 6 déc. 1734, capitaine de cavalerie au régiment royal Piémont, mineur émancipé d'âge (10 février 1751) demeurant à Paris, rue des Vieilles-Thuilleries.

Fils de Jean Joachim Rouault, † 4 janvier 1751 et de Catherine Constance Emilie Arnauld de Pomponne, † 18 mars 1745, et petits-fils du marquis de Pomponne et de Constance de Harville.

Portaient de sable, à deux léopards d'or, posés l'un sur l'autre, armés lampassés et couronnés de gueules.

Projet d'échange de la seigneurie de Palaiseau

Mademoiselle de Sens demande au roi de vouloir bien prendre le comté de Chârollais, et de lui donner la terre de

Paloiseau, qui est à vendre dans ce moment, dont les terres et celles de Vilgenis sont enclavées l'une dans l'autre, soit en échange, si sa majesté veut la faire acheter, ou prendre des arrangements avec MM. de Gamaches pour les paiements, soit en prenant avec Mlle de Sens des engagements nécessaires pour la mettre à portée de trouver l'argent de ladite terre.

Paloiseau est estimé par les vendeurs 20 à 22.000 livres de rente et relève du roi à l'exception de quelques arpents de bois, il serait d'autant plus agréable à Mlle de Sens d'avoir ladite terre, que quelques parties de celle de Vilgenis en relèvent (1).

Le comté de Chârollais produit actuellement à Mlle de Sens 11.200 livres de fermages par an, toutes charges déduites plus 4000 arpents de bois, plus la casualité des offices, tant de la gruerie, que du bailliage, des droits et confiscation de fiefs, des dommages-intérêts pour délits.

Le comté comprend 84 paroisses.

Plus, elle devrait jouir des accrues et atterissement, du droit d'aubaine, de déserence, des droits de péages, fours et moulins banaux, des fossés et remparts, des droits de garde, tous droits lucratifs desquels elle ne jouit pas, lui étant disputés sous prétexte que ces droits étant dus au roi seul, il ne pouvait les céder, ne pouvant être perçus que par lui.

Cette terre rapportera au roi tant par les droits que l'on ne peut lui disputer, que par le travail de ceux qui seront chargés, étant sur les lieux, de la faire valoir, plus de 25.000 livres par an. *(Arch. Nat. Q. 1478)*.

Arrêt du conseil d'état

1758, 3 mars. — Arrêt du conseil d'état. En ce que par icelui: Sa majesté a déclaré faire l'acquisition de ladite terre et châtellenie de Paloiseau et ses annexes, circonstances appartenances et dépendances, pour former en sa personne une propriété privée et séparée des domaines de la couronne à l'effet de quoi, ledit seigneur roi s'est réservé de disposer de ladite propriété toutefois et quantes, et ainsi qu'il appartiendrait. (*Arch. Nat. Q. 1478*).

---

(1) Villegenis appartenait à Mademoiselle de Sens.

EXTRAIT DE L'ACTE DE VENTE (1)

1758, 1er août. — Vente au roi devant Me de la Manche et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, de la terre, fief, seigneurie et châtellenie de Palaiseau, consistant en droit de justice haute, moyenne et basse, bailliage et ressorts y appartenant et pour l'exercice d'iceux, droit d'avoir et nommer bailli, procureur fiscal, greffier, tabellion et sergents, foires et marchés, banalité de moulins, fours et pressoirs, droit d'échange et autres droits seigneuriaux et féodaux tant fixes que casuels, et:

Le fief de la Goutte-d'Or ou de St-Yves.
Le fief de Longchamps.
La rivière d'Yvette.
La moitié du fief de Courtabeuf.
Le fief du petit Palaiseau à St-Clair.
Le fief du Colombier de Fourcherolles.
Le fief et ferme de Champlan.
Le fief de Montgouverne à Bures.

et généralement de toutes les terres, prés, bois, vignes, mouvances, cens, surcens, rentes, tant en deniers qu'en grains et volailles, soit foncières ou seigneuriales, droit de champart, droit de garenne, et autres biens et droits sous quelque dénomination que ce soit qui dépendent de ladite châtellenie de Palaiseau et de ses annexes, droit de nomination et présentation à la chapellenie fondée en l'église paroissiale dudit Palaiseau, et tous autres droits utiles et honorifiques appartenant à ladite terre, fief, seigneurie et châtellenie, ainsi qu'en ont joui ou dû jouir les seigneur et dame, marquis et marquise de Pomponne et les ancêtres de ladite dame.

Y compris les bois taillis acquis d'Antoine Huart, le 10 janvier 1714, devant Me Chevallier notaire à Paris.

Le fief de Longchamps acquis le 5 mars 1714.

Les biens de la dame de Graville acquis le 6 juillet 1720, devant Chevallier et les biens qui avaient appartenu à Guillaume Samson, écuyer, qui ont été réunis au domaine de Palaiseau par sentence du bailliage du 12 février 1724.

---

(1) Arch. Nat. série Q. n. 1478.

Charges

Cette vente faite à la charge des droits seigneuriaux, rentes et charges foncières suivants:

1e A l'abbaye de St-Victor, 10 setiers et une mine de blé, 8 setiers d'avoine, mesure de Paris, par chacun an, dûs sur la ferme des Granges.

2e A l'abbaye de Ste-Geneviève, 34 livres de rente foncière, dues sur les petites Granges.

3e Au prieuré de St-Eloi de Longjumeau, 30 livres de rente.

4e Aux chapelains de la Visitation en l'église de Palaiseau, 475 livres 11 sols pour supplément de fondation.

5e A l'école des filles de Palaiseau, 40 livres.

6e A la charité de Palaiseau, 25 livres de rente rachetable, reste de 50 livres, léguées par feu le marquis de Pomponne.

7e A la paroisse de Palaiseau, 50 livres de rente, pour 4 messes par mois et un service tous les ans, léguées par le marquis de Pomponne.

Retenues

Une retenue de 131.340 livres pour le rachat au denier 22 de 5970 livres de rentes et pensions viagères, constituées, léguées et dues par la succession à :

1e Marie Françoise de St-Martin de Tourenpré, 1200 livres.

2e Jean Alliaux et Marie Marguerite Granjean, sa femme et sur leurs têtes, 570 livres.

3e Françoise Magdeleine Chauvelin, veuve de Louis Denis Talon, conseiller du roi en tous ses conseils et président de son parlement, et encore au profit de la demoiselle de Tourenpré, sur la tête de chacune des dites dame et demoiselle et de la survivante d'elle, 1500 livres.

4e Pierre Jolly, avocat en parlement, 800 livres.

5e Demoiselle Dolot, 250 livres.

6e Charles Cornet et Geneviève Cécile sa femme 600 livres.

7e Louise Camille Constance Cornet, 150 livres, laquelle rente doit s'éteindre si cette demoiselle se marie, dans ce cas il lui sera payé la somme de 1500 livres.

8e Demoiselle Dufeu, 100 livres.

9° Bance, chapelain, 150 livres, cette rente s'éteindra s'il quitte Palaiseau.

10° Marie Anne Lemaire, 150 livres.

11° Jacques Charpentier, 200 livres,

12° Demoiselle Courchamps, 150 livres.

13° Demoiselle Blondelle Belle-Brune, 50 livres.

14° Marie Duval, veuve Baudouin, 100 livres.

Et au fur à mesure que les dites rentes s'éteindront, le fonds sur le pied du denier 22, sera remboursable aux vendeurs, suivant et conformément aux clauses dudit contrat de vente.

Une retenue de 14,000 livres pour affranchir la succession de la moitié d'une redevance de 303 mines trois quarts et demie d'avoine due au domaine de Crépy-en-Valois; l'autre moitié est due solidairement par le marquis de Tresnel, sur la terre de Douay-en-Brie à la décharge du prince de Condé, comme propriétaire de la terre de Villiers-St-Genest. (*Arch. Nat. série Q. n. 1478*).



Elisabeth Alexandrine de Bourbon, appelée Mademoiselle de Gex en naissant, et en 1707. Mademoiselle de Sens (1), née à Paris le 16 sept. 1705; baptisée à St-Sulpice, le 8 oct. 1708.

1736, 20 mai. — Monsieur le cardinal Fleury demande au roi, une pension de 50.000 livres, pour Mademoiselle de Sens, comme S. M. a la la bonté d'accorder aux princesses du sang, et elle lui fut accordée fort peu de temps après. (*Mém. du duc de Luynes, t. I, p. 79*).

1740, 27 janv. — A l'égard de Mademoiselle de Sens, il ne parait point que cet évènement-ci (2) dérange rien de sa gaîté naturelle. (*ibid. t. II, p. 122*).

---

(1) Sa mère, Mademoiselle de Nantes était fille légitimée de Louis XIV et de Madame de Montespan, mariée en juillet 1685, à Louis duc de Bourbon, plus tard prince de Condé.

(2) La mort de son frère, Louis Henri de Bourbon, prince de Condé, qui fut premier ministre en 1723, et exilé à Chantilly de 1726 à 1729.

1741, 21 août. — Mademoiselle de Sens, princesse du sang, est dans les terres de Monsieur de Langeron, son amant, en Berry, où elle fait ses couches; elle a été saignée plusieurs fois, et on dit qu'elle se meurt. (*Journal et mém. du marquis d'Argenson, t. III, p. 372*).

Mademoiselle de Sens, suivant l'usage trop répandu au XVIIIe siècle, vécut maritalement avec le marquis de Langeron, son amant, pendant 20 ans. (*Dussieux, Généalogie des Bourbons, p. 170*).

1755. Mademoiselle de Sens fait reconstruire le château de Villegenis. (*Dessins d'Ullin*).

1760, 15 oct. — Echange avec le roi, la seigneurie de Palaiseau et ses dépendances, pour le comté de Chârollais.

1765. — Morte à Paris le 15 avril.

Le corps de Mademoiselle de Sens, après avoir été embaumé, a été exposé dans son hôtel sur une estrade éclairée par un grand nombre de lumières et tendue de blanc. Il fut porté le 19 avril, au couvent des Carmélites du faubourg St-Jacques, pour y être inhumé. Le cortège du convoi était composé de cent pauvres couverts de drap blanc, et tenant chacun un flambeau; des officiers, des suisses et des valets de chambre de la princesse, à cheval; de trois carrosses drapés à six chevaux, harnachés et caparaçonnés de blanc, qui étaient remplis par les écuyers, les gentilshommes et les femmes de chambre, et de trois carrosses à huit chevaux; dans le premier de ces carrosses étaient l'évêque de Sidon, portant le cœur, le curé de St-Sulpice, le confesseur et les aumôniers de la princesse; dans le second était le corps de la princesse; la comtesse de la Marche était dans le troisième avec la maréchale d'Estrées; la dame d'honneur de la comtesse de la Marche et les dames attachées à la princesse défunte. Lorsqu'on fut arrivé aux Carmélites, le corps fut descendu du carrosse par huit valets de chambre, et porté sous le portique intérieur de l'église, où les religieuses, tenant chacune un cierge à la main, étaient rangées à droite et à gauche, avec trente ecclésiastiques, le supérieur de la maison à leur tête. L'évêque de Sidon en camail et en rochet, accompagné du curé de St-Sulpice en étole, présenta le corps et le cœur de la princesse aux Carmélites, en leur adressant un discours auquel le supérieur répondit; ensuite les religieuses commencèrent l'offi-

ce des morts. Ces prières finies, les huit valets de chambre portèrent le corps près de la fosse, et l'y ayant descendu, le cœur fut posé sur la croix du cercueil.

La comtesse de la Marche, qui menait le deuil, était en longue mante dont la queue était portée par son écuyer; la maréchale d'Estrées, la dame d'honneur de la comtesse de la Marche, et les dames de la princesse défunte, étaient aussi en mante. (*Gazette de France, 1765, f. 128*).

Les armoiries de Mademoiselle de Sens étaient: d'azur à trois fleurs de lis d'or, au bâton de gueules péri en bande.

Le musée de Versailles possède deux portraits de Mademoiselle de Sens:

N° 3732, haut 1m25, large 1m13, elle est représentée en costume de bal, coiffée d'un bonnet de folie en velours noir; orné de diamants et de perles; elle porte une mante.

N° 3762, d'après Nattier, haut 0m80, large 0m64, elle porte un manteau bleu fleurdelisé et tient un éventail de la main droite.



Louis Joseph de Bourbon, né le 9 août 1736, fils de Louis Henri, prince de Condé, prince du sang, baptisé au château de Versailles le 29 nov. 1742, pair et grand-maître de France (à 15 ans) chevalier des ordres du roi, gouverneur et lieutenant général pour le roi en ses provinces de Bourgogne et de Bresse, colonel général de l'infanterie française et étrangère, duc d'Enghien, de Guise et du Bourbonnais, seigneur de Palaiseau, Champlan, Amblainvilliers, Igny, Villegenis et dépendances.

Se maria le 3 mai 1753 à Charlotte Godefride Elisabeth de Rohan-Soubise 1737 † 1760.

En 1762. — Le prince de Condé battait à Johannisberg, le prince de Brunswick, auquel il enleva toute son artillerie.

Le 29 sept. 1765. — Il hérita de sa tante Mademoiselle de Sens.

Il embellit Chantilly et construisit le palais Bourbon où il engloutit une somme de douze millions de francs.

Il était lié avec Chamfort, et passait pour un prince libéral, il quitta la France le 15 juillet 1789, pour n'y rentrer qu'en 1814. En 1791, il était à la tête de l'armée des gentilshommes formée si bruyamment à Coblentz, parvint à séduire Pichegru par de brillantes promesses, passa tour à tour à la solde de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie, jusqu'en 1801, époque où son corps d'armée fut dissous.

Le 24 oct. 1798, il se remaria à Catherine de Brignole, princesse de Monaco † 1813.

Le prince de Condé est mort à Paris, au palais Bourbon, le 13 Mai 1818, et inhumé à St-Denis.

Le musée de Versailles possède une statue et trois portraits du prince de Condé.

N° 1336. —	Statue,	haut.	2m 12,	par Dantan ainé.		
3915, —	Portrait	«	« 22,	larg.	«	15.
4532, —	«	«	« 43,	«	«	31.
4801, —	«	«	1.73,	«		1.27.

Documents

Il existe des documents concernant les seigneurs de Palaiseau, que nous n'avons pas consultés, ce sont : 1° — Deux manuscrits in-folio de 390 et 420 pages intitulés; *Titres de la maison de Harville de 1345 à 1644,* avec un arbre généalogique.

Le deuxième volume à la date de 1628, contient l'énumération d'un trousseau merveilleux, dans le contrat de mariage entre messire Antoine de Harville, chevalier, marquis de Palaiseau, seigneur de la Selle, Fresnay-le-Gillemer et demoiselle Elisabeth de Favier du Boulay.

Ces deux volumes étaient entre les mains de MM. Mathias et Cie, libraires, rue de Châteaudun, 4 bis, qui les offrirent en vente aux Archives départementales de Seine-&-Oise.

Acquisition d'un Manuscrit

Le Conseil Général, vu le rapport de monsieur le Préfet et le rapport de monsieur l'Archiviste qui y est joint, contenant la proposition d'acquérir un manuscrit intitulé : *Titres de la Famille de Harville.*

Considérant qu'une dépense exceptionnelle est justifiée par l'importance du document qui intéresse la région de Palaiseau, sur laquelle les archives de Seine-&-Oise, possèdent peu de documents.

Considérant, d'autre part, que l'accroissement notable des recettes annuelles à provenir des souscriptions à la publication des inventaires des archives et la recette accidentelle de la vente des papiers inutiles, offrent des ressources pour des acquisitions de cette nature. Sa première commission consultée: DÉLIBÈRE.

Une somme de deux cents francs, est votée pour l'acquisition de deux volumes manuscrits intitulés: *Titres de la famille de Harville.*

La dépense sera imputée sur la réserve de 1891. *(Délibération du Conseil général de S.-&-O. Séance du 26 août 1890, p. 954).*

Entre l'offre et la délibération du Conseil général, MM. Mathias, retrouvèrent un troisième volume, complétant les deux premiers, C'était un atlas généalogique de la famille des Ursins et d'Harville, avec tous les blasons dressés et coloriés par d'Hozier. Les libraires augmentèrent leur prix et les archives départementales renoncèrent à l'acquisition. Depuis, nous ne savons ce que sont devenus ces manuscrits, les libraires ayant invoqué le secret professionnel ou donné des réponses évasives

2°. — Au Fayel, près Estrées-St-Denis (Oise), il existe des archives concernant Palaiseau, provenant des maisons Rouault Gamaches, petits-fils de Pomponne-Harville. *(Langlois et Stein. 1891, Arch. de l'hist. de France, p. 558).*

3°. — A Chantilly, aux archives du Château, il existe également des documents concernant Palaiseau, provenant du prince de Condé.

BIOGRAPHIES

Dans ce chapitre, nous classons alphabétiquement les biographies des personnes notables ayant un lien quelconque avec Palaiseau.

Nous commençons par les Arnauld, dont les restes furent apportés du cimetière de Port-Royal-des-Champs, en l'église de Palaiseau, dans la nuit du 13 ou 14 septembre 1710.

ARNAULD D'ANDILLY (Robert), chevalier, seigneur d'Andilly, marquis de Pomponne, conseiller du roi. Né à Paris, en 1589, était l'aîné de la nombreuse postérité d'Antoine Arnauld, avocat général au Parlement de Paris, et de Catherine Marion.

Son mariage avec Catherine Le Fevre de la Borderie, héritière de la terre de Pomponne, lui apporta en 1613, la seigneurie de ce lieu. Il suivit alors la carrière des armes. Devenu veuf, il quitta le monde et se retira au monastère de Port-Royal-des-Champs, en 1645. Comme on répétait à la cour que les solitaires de Port-Royal, faisaient des sabots par humilité, il dit à la reine-mère, en prenant congé d'elle « que si sa majesté entendait dire, qu'il faisait des sabots à Port-Royal, elle n'en crut rien; mais que si on lui rapportait, qu'il y cultivait des espaliers, elle le crût, et qu'il espérait en faire manger des fruits à sa majesté. » En effet, comme chaque solitaire, s'imposait un travail manuel, il choisit pour le sien, la culture des arbres. Il envoyait tous les ans à la reine, des fruits que le cardinal Mazarin, appelait en riant des *fruits bénis,* et la reine, avait recommandé, qu'on ne les lui servit jamais sans la prévenir, que c'était un présent d'Arnauld d'Andilly. *(Michaud, Biog. uni. t. II, p. 247).*

Arnauld, publia sous le nom de l'abbé Legendre:

La manière de cultiver les arbres fruitiers, où il est traité des pépinières, des espaliers, des contre-espaliers, des arbres en buisson et à haute tige. Paris, 1652, un vol. in-12.

Notice sur le traité d'arboriculture, publié en 1652, par l'abbé Legendre, curé d'Hénonville, in-8.

Le jardinier royal, qui enseigne la manière de planter, cultiver et dresser toutes sortes d'arbres, avec une brève méthode pour bien greffer tous fruits à noyau. Arnauld d'Andilly (Robert) Paris, 1677. un vol. in-12.

C'est Robert Arnauld d'Andilly, qui imagina les espaliers et les contre-espaliers, tels qu'on les cultive aujourd'hui, de même les lisières ou petits morceaux de drap, ce qu'on appelle de nos jours, palisser à la loque. C'est lui, qui le premier a cultivé la grosse pêche, que nous appelons, *Pêche de Montreuil.*

Girardot, à qui l'on attribue la création de la culture des pêches de Montreuil, n'a fait que mettre en pratique les théories publiées en 1652, par Robert Arnauld d'Andilly.

Girardot (Edme), né en 1622, fut d'abord mousquetaire; en 1656, il vint s'établir à Bagnolet, au lieu dit, *Les Malassis,* et se livra à l'arboriculture d'après les principes d'Arnauld.

Girardot était ami de La Quintinie, quoique ce dernier ne fut pas partisan de la méthode d'Arnauld.

Girardot divisa son terrain en 77 jardins, par des murs parallèles éloignés de 8 mètres, et surmontés de chaperons mobiles, puis il couvrit tous les murs de pêchers.

La nouvelle méthode pour la taille, les soins, la prévoyance et tous les moyens qu'il employait sont connus et décrits aujourd'hui.

Ses succès comme arboriculteur dépassèrent bientôt toute espérance, il parvenait à se procurer des fruits quand il n'y en avait point ailleurs ou à les obtenir meilleurs, plus beaux et surtout plus hâtifs, Ses jardins attirèrent l'attention des cultivateurs voisins, placés dans les mêmes conditions de sol et d'exposition. Aussi vit-on peu à peu se former un grand nombre de jardins pareils aux siens.

Telle est l'origine, de la culture particulière du pêcher, qui eût pour berceau Montreuil, appelé de là, *Montreuil-aux-Pêches,* et qui se répandit ensuite, dans les autres parties de la France.

Edme Girardot, mourut à 60 ans, et fut inhumé dans l'église de Bagnolet, le 30 mai 1682.

Son plus jeune fils, René Claude Girardot, né en 1665, écuyer, seigneur de Vincennes, lieutenant des chasses de la capitainerie de Vincennes, lui succéda seul, dans la culture des pêchers.

René Claude est mort à 67 ans, et fut également inhumé dans l'église de Bagnolet, sous la chaire, le 19 mars 1732.

Deux autres membres de cette famille, furent aussi mousquetaires:

Jean-Baptiste Girardot-Delaunay, était en 1770, major des mousquetaires noirs (1) et brigadier des armées du roi.

Louis-Balthasar Girardot, né à Bagnolet, le 5 octobre 1740 servit pendant 25 ans comme mousquetaire, et était chevalier de St-Louis. Lors de son décès, le 3 juillet 1835, il était maire de Villemonble.

' Robert Arnauld d'Andilly, est mort le 27 septembre 1674, inhumé d'abord à Port-Royal-des-Champs, puis à la destruction de ce cimetière, ses restes, furent apportés dans la chapelle des seigneurs de Palaiseau, le 14 septembre 1710 (2).

L'un de ses fils Simon Arnauld, marquis de Pomponne, né en 1618, qui fut sous Louis XIV, ministre des affaires étrangères, puis ministre d'Etat, est mort âgé de 81 ans, à Fontainebleau, le 26 septembre 1699, d'une indigestion de pêches. *(Mémoires de St-Simon, t. IV, p. 168).*

Nicolas Simon Arnauld, marquis de Pomponne et seigneur de Palaiseau, né en 1662, était le fils aîné du ministre de Louis XIV.

Arnauld (Antoine), surnommé le grand Arnauld, savant théologien et philosophe, le 22e enfant d'Antoine Arnauld, né à Paris le 6 février 1612. Ordonné prêtre en 1641, et reçu en 1643 docteur en Sorbonne, il publia, cette même année, le livre : de la *Fréquente communion*, dirigé contre la morale trop facile des jésuites. Ce livre fut pour Arnauld le commencement d'une vie, qui devint un combat perpétuel, il soutint jusqu'à sa mort ses opinions et celles de ses amis contre les attaques du parti opposé.

De 1656 à 1668, il ne sortit pas de Port-Royal, c'est à ce moment qu'il composa avec Lancelot et Nicole les beaux travaux si connus sur la *Grammaire et la Logique.* Arnauld quitta la France en 1679. Il a publié environ 140 volumes de

(1) La garde du roi, comprenait deux compagnies de mousquetaires ; les gris institués en 1622, les noirs, en 1660, le roi en était capitaine. Le major, avait le rang d'officier général.

(2) Le musée du Louvre possède le portrait d'Arnauld d'Andilly, par Philippe de Champaigne, daté de 1650, ce portrait a été gravé par Gérard Edeling et porte le n° 3209 dans la collection Clairambault folio 125 (Bibl. Nat. dép. des manuscrits),

Le musée de Versailles a deux copies, l'une n° 2900 par Mme Du Lonez 63 x 52 l'autre n° 3470 par Badin 84 x 70.

différents formats. Il mourut à Bruxelles le 8 août 1694, où son corps fut inhumé dans l'église Ste-Catherine (1). Son cœur apporté à Port-Royal-des-Champs, fut transporté à Palaiseau, dans la nuit du 13 au 14 septembre 1710 et placé dans la chapelle St-Laurent (2), où il resta jusqu'en 1855.

Les jansénistes perdirent en lui leur plus ferme appui, et les jésuites, leur plus redoutable adversaire.

Il est regrettable que ce grand esprit ait tant de fois consumé ses puissantes facultés, dans des controverses qui n'étaient qne trop souvent des disputes de mots.

Dans un moment où il y avait quelque courage à le faire, Boileau lui dédia les beaux vers suivants :

Au pied de cet autel de structure grossière,
Gît sans pompe, enfermé dans une vile bière,
Le plus savant mortel qui jamais ait écrit.
Arnauld, qui, sur la grâce instruit par Jésus-Christ,
Combattant pour l'église, a, dans l'église même,
Souffert plus d'un outrage et plus d'un anathème,
Plein d'un feu qu'en son cœur souffla l'esprit divin,
Il terrassa Pélage, il foudroya Calvin ;
De tous ces faux docteurs confondit la morale ;
Mais, pour fruit de son zèle, on l'avait rebuté,
En cent lieux opprimé par la noire cabale,
Errant, pauvre, banni, proscrit, persécuté ;
Et même par sa mort leur fureur mal éteinte
N'en eut jamais laissé les cendres en repos,
Si Dieu lui-même ici de son ouaille sainte,
A ces loups dévorants n'avait caché les os.

Ces derniers vers font allusion à l'ignorance où l'on avait longtemps été du lieu de la sépulture d'Arnauld (3).

Le musée de Versailles possède deux bustes d'Antoine Arnauld, l'un en marbre par Dieudonné, porte le n° 2841, l'autre n° 830 en plâtre, d'après l'original qui est à la Bibliothèque de Ste-Geneviève à Paris.

(1) De Guilhermy, Inscription de la France, T. III, p. 354.
L'Intermédiaire, T. XXVII, p. 203.
(2) Qui sert aujourd'hui de sacristie.
(3) Michaud, Biog. univ. t. II, p, 251.

Arnauld (Catherine-Agnès de St-Paul) l'une des six religieuses sœurs du grand Arnauld, née en 1594, fut abbesse de Port-Royal, et publia deux livres : l'*Image de la religion parfaite,* et le *Chapelet secret du St-Sacrement.* Morte le 19 février 1671, ses restes furent apportés en 1710 à Palaiseau. C'est Catherine Agnès qui figure à genoux sur le célèbre tableau de Philippe de Champaigne, (1662) représentant la fille de l'artiste, (également religieuse), assise dans un fauteuil de paille. Le Musée de Versailles possède également un portrait de Catherine Agnès par Philippe de Champaigne n°. 1270, elle est représentée les mains jointes devant un crucifix.

Arnauld (Marie Angélique) de Ste-Madeleine, sœur de la précédente, née en 1591, morte le 6 août 1661, son cœur fut apporté à Palaiseau en 1710.

Marie Angélique fut abbesse de Port-Royal-des-Champs dès l'âge de quatorze ans.

Le Musée de Versailles possède son portrait, n. 1269, d'après Philippe de Champaigne, hauteur 63 c. largeur 53 c.

Arnauld (Angélique de St-Jean), fille de Robert Arnauld d'Andilly et nièce des précédentes, née en 1624, entra à Port-Royal à six ans et fut pendant vingt ans maîtresse des novices.

De 1664 à 1669, elle fut excommuniée et envoyée aux Annonciades du faubourg St-Jacques, pour ses controverses sur la *foi divine*, la *foi humaine*, la soumission de *cœur* et la soumission de *bouche*.

A sa rentrée à Port-Royal-des-Champs, elle fut presque aussitôt nommée prieure et, en 1678, on l'éleva à la dignité d'abbesse, elle est morte le 29 janvier 1684. A la destruction du cimetière de Port-Royal, ses restes furent apportés à Palaiseau dans la nuit du 13 au 14 septembre 1710. (*Finot, Port-Royal, p. 336.*)

Arnauld (Henri-Charles), chevalier de Luzancy, troisième fils de Robert Arnauld d'Andilly, né en 1623, destiné par son père à la carrière des armes, commença par être page du Cardinal de Richelieu. Les conseils de l'abbé de St-Cyran

(et les marques de la petite vérole) le décidèrent à 18 ans, a fuir le monde dans la solitude de Port-Royal. Isaac Le Maistre de Saci, son cousin germain, devint son maître. Après quarante ans de retraite et de pénitence, il mourut à Pomponne le 10 février 1684, douze jours après sa sœur, l'abbesse Angélique de St-Jean. Son corps fut inhumé auprès de celui de son père dans le bas côté, dit de *St-Laurent*, de l'église de Port-Royal-des-Champs, d'où on les transféra tous deux, en 1710, à Palaiseau. (*De Guilhermy, Insc. de la France, t.III, p. 334*).

ARNAULD (Françoise) décédée à 71 ans, au château de Palaiseau, le 22 février 1785, veuve de François Reydy de la Grange, ancien maire d'Yvoy-Carignan, capitaine-commandant de la milice bourgeoise d'Yvoy (1), mère de François Joseph Reydy, notaire de Palaiseau.

AUBERT (Marie Honoré), pair de France, propriétaire des Gigoux de 1825 à sa mort, survenue en 1845.

AVENEL (Augustin Alfred), né à Palaiseau, le 23 septembre 1822, Conseiller municipal de 1855 à 1884. Membre du bureau de bienfaisance de 1859 à 1885. Adjoint au Maire de 1871 à 1879. Habite 233, rue de Paris, en face la maison du diacre F. de Paris.

LES BACHELIERS

1218. — Dame Guiburge, veuve de Hugues Bachelier.

1510. — Etienne Bachelier, notaire à Palaiseau.

Avant 1603. — Simon Bachelier-Duval tenait l'hôtellerie de l'Écu de France. Après 1603, Noël Bachelier lui succéda.

En 1682. — Marie Bachelier, veuve de René Flament, maître joueur d'instruments, à Paris. En 1694. — Jean Bachelier. En 1694. — Thomas Bachelier, notaire à Palaiseau. En 1694, Pierre Bachelier.

LES BARA

BARA (Jean), garde des plaisirs du roi, épousa en premières noces : Elisabeth Lionnai et en deuxièmes, Marie Françoi-

(1) Département des Ardennes.

se Morel. En 1768, le 14 sept. il habitait Nanterre ; Jean Bara était décédé en 1787, lors du mariage de son fils Albert à Palaiseau.

BARA (Jacques), fils du précédent, était en 1769, garde-chasse à Villebon ; en 1787, il était inspecteur des chasses du prince de Rohan-Rochefort, à Rochefort.

BARA (Jean Nicolas) frère du précédent, né en 1743.

En 1772. — Il était marié à Marie Claude Lanoue et demeurait à Massy. En 1778. — Il était garde de la capitainerie de St-Germain-en-Laye, puis garde-chasse et concierge du marquis de Castries à Antony. En 1779-1783. — Garde de la capitainerie à Igny. En 1781-87. — Garde du prince de Condé à Igny.

BARA (Albert), frère des précédents, né en 1761,

En 1787. — Etait garde-chasse du prince de Condé à Palaiseau, où il se maria. En 1799. — Etait épicier à Fresnes-les-Rungis.

BARA (François Nicolas), frère des précédents, né en décembre 1742.

Le 17 mai 1764. — Il est nommé *garde à pied* des seigneuries de Paloiseau et Champlan.

Le 25 nov. 1765. — Il est promu *sergent.*

Le 9 juin 1766. — Il se marie avec Marie-Anne Leroy.

1769. — Le 24 septembre est nommé *garde à cheval.*

Enfin le 1er avril 1777 — passe *garde général.*

Il est mort au château de Palaiseau, le 16 octobre 1784, laissant neuf enfants.

NOMINATION DE GARDE A PIED

1764, 17 mai. — Elisabeth Alexandrine de Bourbon, princesse du sang, dame de Paloiseau, Champlan, Vilgenis, Igny, Amblainvilliers et autres fiefs leurs annexes et dépendances.

A tous ceux que ces présentes lettres verront, salut. Etant nécessaire pour parvenir à la conservation de nos bois chasses et pêches dans l'étendue de nos dites terres et seigneuries de Paloiseau et Champlan leurs annexes et dépen-

dances, d'établir un garde au lieu et place de Louis Anne Champion que nous avons révoqué. A ces causes sur le bon et louable rapport qui nous a été fait de la personne de FRANÇOIS BARA nous lui avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes la commission de *garde à pied* des bois, chasses et pêches dépendants des dites terres de Paloiseau et Champlan, a l'effet par lui de veiller à leur conservation, faire rapports et procès-verbaux des délits qui se commettront, et jouir de la dite commission tant et si longuement que nous le jugerons à propos aux droits, privilèges et exemptions qui y appartiennent.

Mandons aux officiers de notre justice des dites seigneuries de Paloiseau et Champlan, que leur étant apparu des bonnes vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine du dit BARA et de lui pris et reçu le serment en tel cas requis et accoutumé, ils le recoivent et mettent en possession de la dite commission, car telle est notre intention. En témoin de quoi nous avons signé ces présentes, icelles fait contre-signer par notre conseiller secrétaire ordinaire de nos commandements, et y apposer le sceau de nos armes. Donné à Paris le dix-sept mai mil sept cent soixante quatre.

Signé : Elisabeth Alexandrine de Bourbon.

Et sur le repli par S. A. S. Hebert, scellé en soie rouge du petit sceau des armes de sa dite altesse sérénissime.

Signé : Petit, greffier.

Le 14 juin 1764. — Prestation de serment. (*Arch. de S.-&-O. fonds du bailliage de Palaiseau*).

NOMINATION DE SERGENT A GARDE

1765. 25 nov. — Louis Joseph de Bourbon, prince de Condé, prince du sang, pair et grand maître de France gouverneur et lieutenant général pour le roi en ses provinces de Bourgogne et Bresse, duc de Bourbonnois , d'Enguien et de Guise, seigneur châtelain de Paloiseau, Champlan et leurs annexes, seigneur de Villegenis, Igny, Amblainvilliers, etc.

A tous ceux que ces présentes lettres verront, salut. Etant nécessaire pour la conservation des bois, chasses et pêches des dites seigneuries, de commettre des sergents à garde sur la fidélité et l'exactitude desquels on puisse compter, et sur

le bon et louable rapport qui nous a été fait de la personne de FRANÇOIS BARA, de ses sens, suffisance, capacité et expérience au fait des bois, pêches et chasses, nous l'avons par ces présentes commis et établi, commettons et établissons *Sergent à Garde* des bois, chasses et pêches des terres, seigneuries et châtellenie de Paloiseau, Champlan et leurs annexes et des terres et seigneuries de Villegenis, Igny, Amblainvilliers et leurs dépendances à la résidence de Paloiseau.

Pour, par le dit FRANÇOIS BARA veiller avec soin à la conservation des dits bois, chasses et pêches, faire rapports et procès-verbaux des délits et contraventions qu'il découvrira, ceux affirmés véritables dans le temps de l'ordonnance devant les officiers des dites terres et seigneuries, à peine d'en répondre en son nom, et jouir de la dite commission aux honneurs, droits, prérogatives, gages et émoluments y appartenants et ce tant qu'il nous plaira, nous réservant la faculté de le révoquer quand bon nous semblera. Mandons aux officiers des justices des dites seigneuries de Paloiseau, Champlan, Igny, Amblainvilliers et leurs dépendances, chacun en droit soi qu'après qu'il leur sera apparu des bonnes vie, mœurs, âge, religion catholique, apostolique et romaine dudit FRANÇOIS BARA et qu'ils auront eu de lui pris et reçu le serment au cas requis et accoutumé, ils aient à le mettre et instituer en possession de la présente commission, et à le faire jouir des droits et privilèges y attachés. Car telle est notre intention. En témoin de quoi nous avons signé ces présentes et icelles fait contresigner par notre conseiller, secrétaire ordinaire de nos commandements et à icelle fait apposer le cachet de nos armes.

Donné à Paris ce vingt-cinq novembre 1765.

Signé : Louis Joseph de Bourbon.

Et au bas est écrit par S. A. S. d'Ardet et scellé du cachet des armes de S.A.S. en cire à cacheter rouge. Signé: Petit.(*Ibid.*)

ACTE DE MARIAGE

Du neuf juin mil sept cent soixante et six, après la publication de trois bans faite sans opposition en cette paroisse des dix-huit, vingt-cinq du mois dernier, et le premier du présent, les fiançailles ayant été faites la veille ; ont été par nous curé soussigné solennellement mariés et ont reçu de

nous la bénédiction nuptiale après avoir pris leur mutuel consentement François Nicolas Bara, âgé de vingt-trois ans fils mineur de Jean Bara et de feue Elisabeth Lyonnai ; garde des plaisirs de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, demeurant au château de ce lieu d'une part... et Marie Anne Leroy, âgée de vingt et un ans, fille mineure de Nicolas Le Roy, vitrier, et d'Anne Bachelet aussi de cette paroisse. L'époux assisté de son père, d'Alexis Morel, serrurier en carrosse, demeurant à Paris, rue de Cléry, paroisse N. D. de Bonne Nouvelle ; de Jean Baptiste Michault, jardinier demt au château de ce lieu, l'épouse assistée de ses père et mère, de Mre Jean Baptiste Philippe d'Estimauville, sieur de Beaumonchel, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, ancien lieutenant des vaisseaux du roy ; de messire Philippe Antoine Dailleboust, écuyer, sieur de Cery, officier des troupes des colonies, présent en cette paroisse en semestre, soussignés.

Signé : Leroy, Bara, Bara, Morel, N. Leroy, D'Estimauville, Dailleboust de Cerry, Grenier, curé de Palaiseau. *(Arch. de Palaiseau, reg. 1766.)*

Nomination de Garde a Cheval

1769, 24 sept. — Sur le bon et louable rapport qui nous a été fait de la personne de François Bara, de ses sens, suffisance, capacité et expérience, au fait des bois, chasses et pêches. Nous l'avons commis et établis, et par ces présentes le commettons et établissons *Sergent à Garde à Cheval* des bois, chasses et pêches, des terres, seigneuries et châtellenie de Paloiseau, Champlan leurs annexes, et des terres et seigneuries de Vilgenis, Igny, Amblainvilliers et leurs dépendances, à la résidence de Paloiseau au lieu et place du nommé Etienne Jean Louis Blaiseau, qui a donné sa démission.

Donné à Paris, le 24 septembre 1769. Signé : Louis Joseph de Bourbon, et plus bas par S. A. S. Signé, Lorton et scellé en cire rouge. Signé : Vieillard, commis-greffier. *(Arch. de S.-&-O. fonds du bailliage de Palaiseau)*.

Nomination de Garde Général

1777. 1er avril. — Sur le bon et louable rapport qui nous en a été fait de la personne de François Bara, de ses sens, suffisance, capacité et expérience, au fait des bois, chasses et

pêches, nous l'avons par ces présentes, commis et établi, commettons et établissons *sergent à Garde Général à cheval* des bois, chasses et pêches desdites terres et seigneuries et châtellenie de Paloiseau, Champlan et leurs annexes, et des terres et seigneuries de Vilgenis, Igny, Amblainvilliers et leurs dépendances à la résidence de Paloiseau, au lieu et place d'Antoine Joly, décédé le 23 mars dernier.

Donné à Chantilly, ce premier avril, mil sept cent soixante-dix-sept. Signé : Louis Joseph de Bourbon, plus bas, par son altesse sérénissime, Durival-Brémont et scellé du sceau de ses armes. Signé : Lejeune, greffier. (*Arch. de S.-§-O. fonds du bailliage de Palaiseau*).

Acte de Décès

Le dix-sept octobre mil sept cent quatre-vingt-quatre, a été inhumé au cimetière de cette église François Nicolas Bara, *garde-chasse* en la seigneurie de ce lieu, époux de Marie Anne le Roy, décédé de la veille, au château en cette paroisse, âgé de quarante et un ans et dix mois en présence de Jean Nicolas Bara son frère, garde chasse, demeurant en la paroisse d'Igny, et de Michel Geligny, garde-chasse, demeurant en la paroisse de Saclai, et de Jérôme Martin Cadier, garde chasse demeurant au château en cette paroisse, qui ont signé avec nous. Signé : Bara, Michel Géligny. J. M. Cadier, Bara, J. J. Deshayès, curé. (*Arch. de Palaiseau, reg. 1784*).

Leroy (Marie Anne) dame Bara, née à Pont-l'Evêque, le 6 décembre 1740, fille de Nicolas Leroy et de Anne Bachelet, vint à Palaiseau en 1762 ou 63, avec ses père et mère et ses deux sœurs (probablement à la suite et au service de D'Estimauville).

Marie Anne se maria le 9 juin 1766, avec François Nicolas Bara, garde chasse du prince de Condé, dont elle eut onze enfants, elle était veuve, le 16 octobre 1784.

Le 28 avril 1794, elle était autorisée, par un arrêté du département en date du 23 mars, à occuper gratuitement, un logement dans le ci-devant château de Palaiseau.

L'an IV, le six nivôse (1795. 27 déc.), la citoyenne veuve Bara est venue réclamer auprès de l'administration, un certificat pour qu'il lui soit accordé les secours, qu'ont droit de

prétendre les pères et mères dont les enfants sont morts au service de la République, alléguant qu'elle venait encore de perdre le second de ses fils, mort des fatigues de la guerre, ainsi qu'il est exprimé au certificat qui constate sa mort, que malgré des ordres réitérés, la ci-devant municipalité s'était constamment refusée à lui accorder sa demande, sous prétexte d'une pension, qu'elle avait obtenue par la mort de son jeune fils, et que pour cette raison elle ne devait point être mise au nombre des indigents. Ouï sur ce le commissaire du directoire exécutif, l'administration a renvoyé devant l'agent de cette commune, la demande de la veuve Bara, pour prendre une connaissance circonstanciée des motifs du refus de la ci-devant municipalité, et d'en faire son rapport à la prochaine assemblée. *(Arch. de Palaiseau, reg. 1795 à 1800, f. 6.)*

CERTIFICAT DE RÉSIDENCE (1)

Ce jourd'hui 3 messidor l'an quatre (21 juin 1796), de la République Française une et indivisible, s'est présentée la citoyenne Marie Anne Leroy, veuve François Bara, demeurant en cette commune, pensionnaire de la République, née à Pont-l'Evêque, le 6 décembre 1740, taille de 4 pieds 10 pouces, cheveux et sourcils châtains, yeux gris, nez long aquilin, bouche moyenne, menton rond, front haut, visage ovale, pour obtenir un certificat de résidence prescrit par la loi du 6 germinal an deux, pour toucher à la caisse de la dette publique et des pensions, sur l'attestation des citoyens Noël Lebeau, greffier de la justice de paix, Louis François Jambe, ancien instituteur et Denis Angibout, vigneron, tous trois domiciliés en cette commune dont extrait lui a été délivré les jour, mois et an susdits, et ont signé avec nous. Signé : Marianne Leroy, veuve Bara, Lebeau, Boëte, Mouton, Bordot, Gourlier, Angibout, Jambe.

Marie Anne Leroy, veuve Bara est décédée à Palaiseau, le 20 décembre 1809.

BARA (Angélique Marie), fille des précédents, née à Palaiseau, le 26 juillet 1767.

---

(1) Arch. de Palaiseau, reg. 1793 à 1798, f. 152.

Bara (Pierre François Nicolas), frère de la précédente, né le 11 sept. 1768, mort le 6 oct. 1772.

Bara (Jean Jacques Simon), frère des précédents, né le 28 oct. 1769, mort le 27 juillet 1770.

Bara (François Nicolas), frère des précédents, né à Palaiseau le 10 décembre 1770. Le 1er mars 1792, il était soldat à Paris.

Bara (Louis François), frère des précédents, né à Palaiseau le 19 janv. 1772, le 1er mars 1792, il était soldat à Paris, il est mort en décembre 1795, des fatigues de la guerre.

Bara (Josèphe dite Joséphine), sœur des précédents, née le 17 mai 1774, se maria le 28 février 1799, à Guillaume Raynal, décédée à Palaiseau, le 31 juillet 1850.

Bara (Charlotte Marie Louise), sœur des précédents, née le 5 août 1775, se maria à Saulx-les-chartreux avec Louis Fiacre Crécy, en juillet 1802, devint veuve le 3 avril 1839, et mourût le 16 juillet 1847.

Bara (Marie Louise) sœur des précédents, née le 20 mars 1778, se maria le 29 avril 1806, a Calbet Pierre Joachim César décédée à Palaiseau, le 26 avril 1854.

Bara (Benoist François), frère des précédents, né à Palaiseau le 14 mai 1782, était infirme dès l'âge de dix ans, c'est le jeune frère dont parle J.-B. Desmarres dans sa lettre du 8 déc. 1793, au ministre de la guerre, et qui était avec sa mère à la séance de la Convention Nationale, le 10 prairial an II (29 mai 1794) aux côtés du président. Benoist est mort à Palaiseau, célibataire et berger le 5 mars 1835.

Bara (Marie Françoise), sœur des précédents, née à Palaiseau le 4 oct. 1783.

Bara (François Joseph), frère des précédents, né à Palaiseau le 30 juillet 1779. (1)

Le trente et un juillet mil sept cent soixante dixneuf
a été baptizé françois joseph né de la veille,
fils de françois Bara garde chasse en la
seigneurie de ce lieu, y demeurant au chateau, et de
Marie anne le Roy son epouse. le parrein Mre
françois joseph Mhedy de la grange receveur
général et procureur fiscal de S. A. S. Monseigneur
le prince de condé en la terre et seigneurie de ce
lieu; la marreine jeanne griffe epouse du
parrein, demeurants au chateau en cette paroisse
qui ont signé avec nous, griffe

Le 1er Mars 1792, lors du recensement général de Palaiseau, Joseph était apprenti à Paris. Puis il fut l'un des 129 volontaires de Palaiseau, partis pour la défense de la Patrie. Vers le mois de septembre 1792, il était au camp de Meaux, avec le commandant Desmarres, probablement au 8e hussards.

(1) Fac-simile de l'Acte de Baptême, Archives de Palaiseau, registre 1779.

CAMP VOLANT
DE
BRESSUIRE
à St-MAIXENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARMÉE DE L'OUEST

Au quartier de Cholet, le 18 frimaire, l'an deuxième de la République Française (8 déc. 1793)

Le Commandant de l'Armée de Bressuire, au Citoyen Ministre de la Guerre. (1)

Les brigands commençaient, citoyen ministre, un rassemblement considérable de ce côté-ci de la Loire. Deux de nos détachements battus successivement, un troisième taillé en pièces, excitaient leur courage et augmentaient leurs prosélytes. Déjà, au nombre de 4000 hommes ils menaçaient Cholet et St-Florent, j'ai été me porter à Jallais, d'où j'ai envoyé incendier leur repaire. Ils ont fondu hier matin à huit heures sur nous. Quelques lâches et fuyards ont pensé mettre la déroute dans l'armée, mais la majeure partie s'est montrée ce qu'elle est.

Nous n'étions sûrement pas la moitié de la force des brigands, cependant après trois heures de combat le plus vif nous les avons poursuivis plus de trois-quarts de lieue la bayonnette dans les reins.

J'implore ta justice, citoyen ministre, et celle de la Convention, pour la famille de JOSEPH BARRA *(sic)*. Trop jeune pour entrer dans les troupes de la République mais brûlant de la servir, cet enfant m'a accompagné depuis l'année dernière, monté et équipé en hussard.

(1) Ce document, conservé aux archives historiques du ministère de la guerre, a été lu par Barère, dans son rapport sur la Vendée, à la Convention nationale le 15 décembre 1793. (Moniteur 1793, p. 351, 3e col.)

Toute l'armée a vu avec étonnement un enfant de treize ans affronter tous les dangers, charger toujours à la tête de la cavalerie.

Elle a vu une fois, ce faible bras terrasser et amener deux brigands qui avaient osé l'attaquer.

Cegénéreux enfant, entouré hier par les brigands, a mieux aimé périr que de se rendre et livrer les deux chevaux qu'il conduisait.

Aussi vertueux que courageux, se bornant à sa nourriture et à son habillement, il faisait passer à sa mère tout ce qu'il pouvait se procurer, il la laisse avec plusieurs filles et son jeune frère infirme sans aucune espèce de secours.

Je supplie la Convention de ne pas laisser cette malheureuse mère dans l'horreur de l'indigence ; elle demeure dans la commune de Palaiseau, district de Versailles.

Sitôt qu'il y aura quelque chose de nouveau,je t'en instruirai.

Salut et fraternité.

J. B. DESMARRES. (1)

Sur la proposition de Barère, la Convention accorde une pension de 1.000 liv. à la famille de ce jeune héros et 3.000 liv. une fois payées. *(Moniteur, 1793, p. 351, 3e col.)*

Une expédition de ce décret existe aux archives départementales de Seine-et-Oise ainsi libellée :

Décret de la Convention Nationale du 25e jour de frimaire, an second de la République Française, une et indivisible qui accorde une pension à la mère de Joseph Barra.

La Convention Nationale, après avoir entendu la lecture de la lettre du citoyen Desmarres, commandant de la division de Bressuire, écrite de Cholet le 18 frimaire au ministre de la guerre :

Décrète que la lettre qui fait mention de la bravoure, du dévouement et de la piété filiale du jeune Joseph Barra de

(1) Il faut croire que cet amour pour le nouvel ordre de choses que manifestait Desmarres n'était pas d'une sincérité à toute épreuve, ou bien encore qu'une accusation fausse fut portée contre lui, car le 11 nivôse an II (1er janvier 1794), peu de temps après cette affaire de Jallais, il fut condamné à mort comme traître à la Patrie,par une commission militaire séant à Angers. Ni les archives de la guerre qui donnent ce détail, ni les Archives Nationales ne possèdent les procès-verbaux de cette commission. (Duvauchel, Joseph Bara, 1881, p. 12).

la commune de Palaiseau, district de Versailles, sera inscrite dans le procès-verbal et au bulletin.

Elle accorde à la citoyenne mère du jeune Barra, une pension viagère de mille livres, et une somme de trois mille livres, payable sur le champ.

Visé par l'inspecteur,

signé, S. E. MONVEL.

Collationné à l'original par nous, président et secrétaire de la Convention Nationale à Paris, le 30 frimaire, l'an 2e de la République une et indivisible.

Signé, Voulland, président, Reverchon et Philippaux, secrétaires.

En marge : Expédié au district de Versailles, le 6 nivôse. N° 2501. *(Arch. de S.-&-O.. Fonds de Palaiseau).*

CONVENTION NATIONALE

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1793.

ROBESPIERRE. — « Parmi les belles actions qui se sont passées dans la Vendée et qui ont honoré la guerre de la liberté contre la tyrannie, la Nation entière doit distinguer celle d'un jeune homme dont la mère a déjà occupé la Convention.

» Je veux parler de Barra, ce jeune homme âgé de treize ans, a fait des prodiges de valeur dans la Vendée ; entouré de brigands qui, d'un côté lui présentaient la mort, et de l'autre lui demandaient de crier : Vive le roi ! il est mort en criant : Vive la République !

» Ce jeune enfant nourrissait sa mère avec sa paie, il partageait ses soins entre l'amour filial et l'amour de la Patrie il n'est pas possible de choisir un plus bel exemple, un plus parfait modèle pour exciter dans les jeunes cœurs l'amour de la gloire, de la patrie et de la vertu, et pour préparer les prodiges qu'opérera la génération naissante. En décernant les honneurs au jeune Barra, vous les décernez à toutes les vertus, à l'héroïsme, au courage, à l'amour filial, à l'amour de la Patrie.

» Les Français seuls, ont des héros à treize ans, c'est la

liberté qui produit des hommes d'un si grand caractère. Vous devez présenter ce modèle de magnanimité, de morale à tous les Français et à tous les peuples.

» Aux Français afin qu'ils ambitionnent d'acquérir de semblables vertus et qu'ils attachent un grand prix au titre de citoyen Français : — aux autres peuples afin qu'ils désespèrent de soumettre un peuple qui compte des héros dans un âge si tendre.

» Je demande que les honneurs du Panthéon soient décernés à Barra, que cette fête soit promptement célébrée avec une pompe analogue à son objet et digne du héros à qui nous la destinons.

» Je demande que le génie des arts caractérise dignement cette cérémonie qui doit présenter toutes les vertus ; que David soit spécialement chargé de prêter ses talents à l'embellissement de cette fête. *(Vifs applaudissements).*

» David — Ce sont de telles actions que j'aime à retracer. Je remercie la nature de m'avoir donné quelques talents pour célébrer la gloire des héros de la République ; c'est en les consacrant à cet usage que j'en sens surtout le prix. (*On applaudit*).

» Barère — Citoyens, il ne peut y avoir ici qu'un suffrage, ou plutôt des acclamations unanimes pour l'adoption de la belle motion que Robespierre vient de faire.

» Elever à la vertu filiale un monument durable dans le souvenir des hommes, récompenser les faits héroïques, c'est le devoir de la Convention. Mais il faut encore tirer de cette mort une leçon vivante pour la jeunesse de la République.

» Joseph Barra est célèbre à treize ans, il a déjà, avant que d'entrer dans la vie, présenté à l'histoire une vie illustre ; mais ce qui doit le rendre recommandable à la postérité la plus reculée, c'est son dévouement à la République, c'est son attachement aux auteurs de ses jours ; il nourrissait sa mère et mourait pour la patrie ; il tuait des brigands, et résistait à l'opinion royaliste.

» Voilà celui à qui les honneurs du Panthéon, peuvent être décernés sans exciter l'envie et sans pouvoir l'accuser d'ambition.

» Il n'est pas à craindre que jamais il essuie le jugement des contemporains même sur Mirabeau.

» Des généraux, des représentants, des philosophes peuvent être excités par l'orgueil ou par une ambition quelconque ici, c'est la vertu toute entière simple et modeste, comme elle est sortie des mains de la nature.

» C'est cette vertu, qui doit présenter son exemple à tous les enfants de la République : c'est son image tracée par les pinceaux du célèbre David que vous devez exposer dans toutes les écoles primaires.

» Les enfants, les jeunes gens, apprendront chaque jour dans les écoles républicaines, que leurs vertus ne sont ni inutiles ni obscures, et que les représentants du peuple savent les honorer dans tous les âges, et les récompenser au milieu même des mouvements terribles et variables des révolutions.

» Je demande que l'Assemblée décrète que, la gravure qui représentera l'action héroïque et la piété filiale de Joseph Barra de Palaiseau, sera faite aux frais de la République, et envoyée par la Convention Nationale dans toutes les écoles primaires, pour y retracer sans cesse à la jeunesse française, l'exemple le plus pur de l'amour de la patrie et de la tendresse filiale. »

Les propositions de Robespierre et de Barère furent adoptées à l'unanimité au milieu des plus vifs applaudissements.

(*Moniteur*, *30 déc. 1793, p. 403, 2e col.*)

Deuxième lettre de Desmarres

Séance du 21 Nivôse an II (10 Janvier 1794)

Le Commandant de l'armée de Bressuire au citoyen Président de la Convention.

» J'apprends par les journaux que la Convention Nationale a accordé les honneurs du Panthéon à mon jeune élève, à mon fidèle compagnon d'armes ; cependant le corps de ce glorieux jeune homme est inhumé dans une terre souillée par les brigands, je te prie de demander à la Convention, qu'elle m'autorise à le faire exhumer et transporter à Paris.

Le citoyen David a été de plus invité à faire son portrait comme cet artiste ne pourrait y réussir n'ayant aucune notion, je crois devoir t'en donner qui le mettront à même de travailler, je les joins ici sur une feuille particulière.

Je crois que l'attitude où il devrait être est celle qu'il avait lorsqu'il a reçu les derniers coups, c'est-à-dire, à pied, tenant ses deux chevaux par la bride, entouré de brigands, et répondant à celui qui s'était avancé pour les lui faire rendre : A toi foutu brigand... les chevaux du commandant et les miens. Eh bien oui... Ce sont ces paroles répétées plusieurs fois qui lui ont valu la mort. (1).

La douleur que je ressentais de sa perte, lorsque je vous l'ai annoncée, m'empêcha de vous parler du citoyen Mosnier qui est du pays où s'est livré le combat ; il l'avait abandonné du moment que les habitants s'étaient déclarés contre la Patrie. Il s'était mis dans une compagnie de hussards, formée de jeunes gens qui, comme lui, se sont volontairement formés. Il était à l'armée le jour de l'attaque ; voyant que je balançais à brûler une très belle maison qui lui appartenait parce que je connaissais son patriotisme, *elle pourrait, dit-il, servir encore d'asile aux brigands, sa destruction est nécessaire au bien public,* et à l'instant il y porta lui-même le feu. Il est à observer que cette maison était tout ce qui lui restait. Ce même jeune homme a encore montré sa bravoure quelques jours après à Trementine, en chargeant les brigands avec une intrépidité peu commune : deux balles, dont l'une brisa un de ses pistolets dans ses fontes, et l'autre traversa son manteau, ne purent lui faire abandonner la partie.

Salut et fraternité.

DESMARRES.

(*Moniteur, 11 janvier 1794, p. 451, 1re col.*)

---

(1) Pendant sa détention au Palais du Luxembourg, (16 septembre à fin décembre 1794), David commença le portrait de Bara, mais pour une cause inconnue, ce portrait est resté à l'état d'esquisse. Bara est représenté mourant serrant contre son cœur la cocarde tricolore. Cette toile fut donnée par Horace Vernet au musée d'Avignon en 1846.



Portrait de Bara, par J. J. Weerts (*Salon de 1882*)

SÉANCE DU 18 FLORÉAL AN II (7 MAI 1794)

Dans le rapport de Robespierre sur la fête du 20 prairial à l'Être Suprême, le terrible conventionnel dit :

Qu'ils tremblent, tous les tyrans armés contre la liberté, s'il en existe encore alors ! Qu'ils tremblent le jour où les Français viendront sur vos tombeaux jurer de vous imiter ! Jeunes Français entendez-vous l'immortel Barra qui, du sein du Panthéon, vous appelle à la gloire ; venez répandre des fleurs sur sa tombe sacrée. (De jeunes élèves de la Patrie qui se trouvent dans le sein de l'Assemblée s'écrient avec le plus vif enthousiasme, *Vive la République !*).

Barra, enfant héroïque, tu nourrissais ta mère et tu mourus pour la Patrie ! Barra, tu as déjà reçu le prix de ton héroïsme, la Patrie a adopté ta mère ; la Patrie, étouffant les factions criminelles, va s'élever triomphante sur les ruines des vices et des trônes. O Barra, tu n'as pas trouvé de modèle dans l'antiquité, mais tu as trouvé parmi nous des émules de la vertu.

BARÈRE. — Il y a dans le rapport une proposition qui ne se trouve pas dans le projet de décret ; je demande qu'elle y soit ajoutée ; elle est relative à ce jeune enfant d'Avignon. Vous avez entendu, au nom de Barra, les applaudissements des jeunes citoyens qui sont encore dans cette enceinte. Un décret rendu il y a plusieurs mois, ordonne que ses cendres seront transférées au Panthéon Français. Voici le temps des fêtes. Je demande que le 30 prairial (18 juin) elles y soient portées avec l'urne d'Agricole Viala. *(On applaudit).*

Le décret présenté par Robespierre est adopté, avec le proposition de Couthon et de Barère. (*Moniteur, 1794. p. 932*).

SÉANCE DU 10 PRAIRIAL AN II (29 MAI 1794)

On admet dans la salle une députation de la commune de Sceaux-l'Unité. Les citoyens qui la composent portent les figures en pied, représentant Joseph Barra et Agricole Viala.(1)

Un membre de la députation. — Citoyens représentants ; la députation de Sceaux-l'Unité dont je suis l'organe, eut gardé

(1) Ces deux statuettes furent placées dans la salle d'honneur de l'Ecole de Mars. (Aux Sablons, à l'entrée de l'avenue de Neuilly).

le silence et eut respecté vos moments précieux, s'il ne lui restait à remplir envers vous un devoir très sérieux.

Occupés sans relâche à l'instruction de la jeunesse, et à faire germer dans les jeunes cœurs les vertus républicaines que vous avez mises à l'ordre du jour, nous nous sommes empressés de présenter à leurs regards, les traits chéris des deux jeunes héros, que la reconnaissance nationale a placé au Panthéon, et dont le souvenir vivra éternellement dans le cœur des républicains.

Les voilà ces jeunes guerriers, ces héros intrépides qui n'ont pas trouvé de modèle dans les républiques anciennes, mais qui auront beaucoup d'imitateurs au sein de la nation française, présenter à vos regards l'image chérie du jeune Barra, et celle d'Agricole Viala, c'est vous offrir un spectacle bien doux, et c'est vous rappeler le souvenir de leurs actions immortelles.

Pères de la patrie, à ces traits reconnaissez des enfants qui se sont montrés dignes de vous ; voyez le jeune Barra le sabre à la main, surpris, mais conservant dans les bras même de la mort, la fierté et l'attitude d'un républicain.

Voici Agricole Viala, ses yeux pétillent encore de ce bouillant courage et de cette mâle intrépidité qu'il déploya sur les bords de la Durance, en présence des infâmes fédéralistes, percé du coup mortel qui lui arracha la vie, après avoir essuyé sans sourciller leurs décharges de mousqueterie.

Vous le voyez prononcer avec le sang froid de l'héroïsme et de l'intrépidité ces paroles :

« *Ils ne m'ont pas manqué, mais cela m'est égal, je meurs pour la liberté.* »

Citoyens représentants : nous eûmes le bonheur de posséder hier à notre réunion, la mère, un frère et une sœur de l'immortel Barra ; nous nous sommes empressés de les accompagner à votre barre. Vous la voyez devant vous, cette vertueuse républicaine qui a donné le jour à ce jeune héros, et qui lui a fait sucer avec le lait, l'amour de la patrie et les vertus qu'il a su si bien mettre en pratique.

Charlier. — Je demande que, pour honorer la vertu, la mère de Barra monte, avec ses deux enfants à côté du président.

Cette proposition est décrétée.

La famille du jeune héros se rend auprès du président, (*des applaudissements unanimes s'élèvent et se prolongent dans toutes les parties de la salle*). L'orateur reprend. — Heureuse citoyenne, l'allégresse que ta présence fait éprouver à nos augustes représentants et aux citoyens qui nous écoutent, le baiser fraternel que tu recevras bientôt du président de la Convention, au nom de la patrie reconnaissante, font un dédommagement bien doux de la perte que tu as faite ; mais non, tu n'as rien perdu, ton fils n'est pas mort, il a reçu une nouvelle existence, et il est né à l'Immortalité.

Et comme si rien ne devait manquer aujourd'hui à notre allégresse ; l'oncle et l'instituteur tout à la fois du jeune Agricole Viala, du citoyen Moreau dont le civisme vous est connu, et qui, par ses leçons et par ses exemples a puissamment concouru à former le jeune héros, s'est rendu sur notre invitation au milieu de nous, avec les patriotes avignonnais, témoins de l'action héroïque de l'intrépide Viala.

CHARLIER. — Les citoyens qui sont à la barre vous offrent le simulacre des deux jeunes martyrs de la liberté. A côté du président, vous voyez l'image vivante de l'un de ces héros. Quelle leçon pour tous les Français ! *(On applaudit)*. Quel spectacle attendrissant pour nous (*Nouveaux applaudissements*) je demande que le procès-verbal fasse mention de cette scène touchante et que le discours de la députation de Sceaux soit inséré au bulletin.

RICHARD. — Je demande que le procès-verbal soit envoyé aux armées. Tous les jours nous voyons le parallèle des soldats républicains mourant pour la Patrie, avec les satellites des despotes mourant pour leur abominable cause. Ces derniers, en périssant, maudissent les tyrans qui les ontenvoyés combattre les héros de la liberté, tandis que ceux-ci expirent en bénissant la République et se félicitant de verser leur sang pour elle. *(On applaudit)*.

Ces propositions sont adoptées.

La Convention décrète qu'il en sera fait mention au procès-verbal en ces termes : « La commune de Sceaux présente à la Convention Nationale les bustes des jeunes héros Barra et Viala morts pour la patrie, etc. Elle présente la mère du jeune Barra, sa sœur et son frère. Sur la proposition d'un membre, la Convention décrète que la famille du jeune Barra

6.

recevra l'accolade fraternelle du président, et sera placée à ses côtés. Ce décret est exécuté au milieu des plus vifs applaudissements. Il est décrété en outre, qu'un extrait du procès-verbal de ce jour sera expédié à la mère du jeune Barra et à la famille de Viala ; qu'il sera aussi envoyé aux armées de la République. *(Moniteur 1794, p. 1028).*

HOMMAGES RENDUS A LA MÉMOIRE DE BARRA

Les honneurs du Panthéon devaient être rendus à Barra le 5 juin 1794.

Mais, dans sa séance du 7 mai, la Convention décréta que les cendres de Barra et l'urne de Viala seraient transportées au Panthéon le 18 juin.

Le 5 juin, nouveau décret : la cérémonie civique dans laquelle les honneurs du Panthéon seront décernées à la mémoire de Barra et d'Agricole Viala, est renvoyée au 30 messidor (18 juillet). (*Moniteur*, *p. 1056*).

Enfin le 11 juillet, après un long discours de David sur la fête de la glorification de Barra et de Viala, la Convention Nationale décrète : que la fête aura lieu le 28 juillet, que tous les membres de la Convention Nationale y assisteront avec panache et ceinture tricolore, que le rapport de David sera inséré au bulletin, imprimé et envoyé aux écoles primaires, aux autorités constituées, aux armées, aux sociétés populaires et distribué au nombre de six exemplaires à chaque membre de la Convention. (*Moniteur*, *1794, pages 1263-1268).*

Au théâtre Républicain, première représentation de *La mort du jeune Barra ou une journée en Vendée,* drame historique en un acte par Briois, de la section du Temple, le 13 floréal an II, (2 mai 1794). A Paris, chez Barba, in-8°, 57 pages.

Mlle Lacroix remplissait le rôle du petit hussard. *(Intermédiaire, XIV, col. 742, 10 déc. 1881).*

A l'Opéra-Comique National, rue Favart, première représentation de *Joseph Barra*, fait historique en un acte par Levrier, musique de Grétry. *(Moniteur, 5 juin 1794).*

Au théâtre de la rue Feydeau, première représentation de

l'Apothéose du jeune Barra, pièce patriotique en un acte par Léger, acteur-auteur, musique de Jadin. *(Moniteur, 5 juin 1794).*

Un dialogue par Collin d'Harleville. *Juillet 1794.*

Quatrième couplet du *Chant du Départ.*

De Barra, de Viala, le sort nous fait envie,
Ils sont morts, mais ils ont vaincu ;
Le lâche accablé d'ans n'a point connu la vie :
Qui meurt pour le peuple a vécu,
Vous êtes vaillants, nous le sommes,
Guidez nous contre les tyrans ;
Les Républicains sont des hommes,
Les esclaves sont des enfants.
La République nous appelle,
Sachons vaincre ou sachons périr ;
Un Français doit vivre pour elle,
Pour elle un Français doit mourir.

(*M. J. Chenier, 14 Juillet 1794*).

Palaiseau, riante vallée,
C'est toi qui vit naître Barra !
Là, de sa vertu signalée,
Le souvenir toujours vivra.
Aimant sa mère et sa Patrie,
Plein de valeur et de bonté,
Entouré d'assassins, il les brave et s'écrie :
« Je suis Républicain... haine à la royauté ! »

Gardons à jamais la mémoire
De ce triomphe mérité,
Et que de ce héros et l'exemple et la gloire
Soient garants des vertus de la postérité.

(*Andrieux, 27 Juillet 1794.*)

O Barra ! bon fils et bon frère,
Tous les Français sont tes parents ;
Tous, pour te venger des brigands

Ont adopté ta pauvre mère.
Le coup mortel que t'a porté
Un bras féroce et fanatique,
Au cri " Vive la République ! "
T'a donné l'immortalité.
Heureux qui meurt pour sa patrie !
Jamais son pays ne l'oublie.

Malingre, Juillet 1794.

LETTRE LUE A LA CONVENTION LE 11 AOUT

Ecole de Mars, Camp des Sablons, 10 août 1794.

......Les images chéries de Barra et de Viala sont portées en triomphe au centre de la jeune armée ; un des élèves prononce le discours énergique suivant et tous jurent de ne céder jamais la victoire qu'avec la vie.

JEUNES CAMARADES,

Ce n'est pas par de vains serments que nous célébrons aujourd'hui l'époque mémorable du 10 août ; il ne suffit pas de jurer, il faut exécuter.

N'entendez-vous pas la voix de Barra et de Viala sortant du fond de leur tombeau, et qui crient :

Nous sommes morts pour la patrie !
Défendez une aussi belle cause.
Nous sommes morts pour vous !

Eh bien ! camarades, rappelez-vous sans cesse ce que vous venez d'entendre : Barra et Viala sont morts pour la patrie, leur mort les rend immortels. Jurons de les imiter, jurons de les venger ; pour utiliser nos bras, redoublons de zèle, d'assiduité et d'attention ; c'est là que nous prouverons aux despotes que les Français, ne se contentent pas de crier, *Vive la République !* mais qu'ils savent encore vaincre ou mourir pour elle. *(Moniteur, 1794, p. 1336)*

La Bibliothèque Nationale, (dép[t] des estampes), possède sur Joseph Barra, dix-huit gravures du temps, quelques-unes sont intéressantes.

La première, le montre en hussard, de profil, avec cocarde

et aigrette au colback, c'est un ovale de 0m10 gravé par Vérité.

La deuxième, est un médaillon de 0m05, il est en tambour, il porte une couronne de laurier, un sabre lui perce le cœur.

La troisième, médaillon de 0m05 en hussard, avec un tambour en attribut.

Les quatrième et cinquième, en hussard avec de longs cheveux, son sabre porte sur la lame : *Mort aux tyrans*.

Sur la sixième, il porte un tambour sur le dos.

La septième, en tambour, il est coiffé du tricorne en bataille, avec cocarde : ovale de 0m10, avec les cinq vers suivants :

Citoyen avant l'âge et soldat à treize ans,
Secourant de sa paie une mère chérie,
Ce précoce héros mourut pour la patrie,
Sa cendre au Panthéon repose.... et vous tyrans,
Apprenez à juger de nous par nos enfants.

La huitième, est un ovale de 0m10, il est en tambour, par Villeneuve, graveur.

Les neuvième et dixième sont les meilleures et probablement faites d'après l'esquisse de Desmarres ; la 9e est un ovale colorié de 0m15, Barra est en hussard, sur le bord du colback on lit : liberté ou la mort, peint par Garnerey, gravé par P.M. Alix. La 10e est un bas relief de 0m10 × 0m06, où Barra, conduisant trois chevaux est cerné par les Vendéens.

La onzième, est un ovale de 0m10, tambour sur le dos, dessin de Bonneville, Villerey graveur.

La douzième, est plus compliquée, elle a environ 0m30 de hauteur. C'est une urne surmontée d'une pyramide, sur cette dernière est un médaillon ovale de 0m10, où Barra est avec un tambour sur le dos, Villeneuve, graveur.

La treizième, est en couleur, c'est un médaillon rond de 0m07. Barra porte un tambour sur le dos.

La quatorzième, est un médaillon de 0m05 C'est un hussard avec tambour.

La quinzième, d'environ 0m10 × 0m10, représente Barra tombé, s'appuyant sur un tambour, entouré par les Vendéens qui le percent de leurs bayonnettes.

Sur la seizième, qui mesure environ 0m10 × 0m20, on voit

Barra à cheval, entouré par les Vendéens, il se défend avec son sabre, il conduit un deuxième cheval.

Les dix-septième et dix-huitième, représentent le même sujet : Barra en hussard, est couronné par la liberté devant le Panthéon. Boissier, sculpeur, la 1re a 0m10 et la 2e 0m30 de hauteur.

Esquisse sur toile et un croquis à la plume de LOUIS DAVID. 1794.

Maquette, terre cuite et douze dessins de DAVID D'ANGERS. 1839.

Statue couchée de Barra, un des chefs-d'œuvre de DAVID D'ANGERS (voir Magasin Pittoresque t. VII, p. 276). (1) 1839.

LA MORT DE BARA

Dans les plaines de la Vendée
Les blancs surgissaient en tous lieux
Et comme une mer débordée
Se précipitaient sur les bleus.
Ceux-ci battirent en retraite,
Voyant qu'ils ne pouvaient lutter.
Seul un enfant se mît en tête
De mourir mais de résister.

Amis, cessez de rire et boire,
Et suspendez tout gai refrain ;
Ecoutez, écoutez l'histoire
De ce héros républicain (*bis*).

—

Bara l'enfant fier et sublime
Est entouré de toutes parts,
Et déjà contre leur victime
Les blancs ont levé leurs poignards ;
Soudain ! un chef voyant son âge
Lui dit : « Enfant rassure-toi ! »
A te délivrer je m'engage,
Il faut crier : Vive le roi ! »

(1) Ce marbre fut détruit en 1871, lors de l'incendie du Palais-Royal, les musées d'Angers et de Saumur en possèdent la reproduction,

Amis, cessez de rire et boire,
Et suspendez tout gai refrain ;
Ecoutez, écoutez l'histoire
De ce héros républicain (*bis*).

—

Il songea, vit sa mère assise
Rêvant de lui sous le noyer,
Et son aïeule à tête grise
Rangeant les cendres du foyer ;
Lors, se redressant héroïque
Dédaigneux et narguant le sort,
Cria : " Vive la République !....
A bas le roi ! " puis tomba mort.

Amis, j'ai fini mon histoire,
Reprenons tous le verre en main ;
En chœur nous redirons la gloire
De ce héros républicain. (*bis*)

P. CESANO, 1870.

BARA, chant de M. J. FAUQUE, 1873.

BARA, statuette, terre cuite de M. BLAVIER, 1874.

BARA, toile de M. MOREAU-VAUTHIER, 1880.

Joseph BARA, chœur par M. Paul Avy, 1880.

Poèmes sur BARA, par MM. J. RICHARD et A. LEMOINE, 1880.

1881

Statues de MM. ALBERT-LEFEUVRE et Félix MARTIN.

Bustes de MM. Gustave GAUDRAN et Auguste PARIS.

Poème et Brochure de M. Léon DUVAUCHEL.

Poèmes de MM. FABRE DES ESSARTS, H. RYON, NOURY-ROGER, J. EVRARD, CHALAMBEL et FRANCESCHI.

JOSEPH BARA, drame en cinq actes, de M. Georges SAUTON au théâtre du Château d'Eau.

Dans le *Petit Soldat* de M. Duvauchel, le poète représente Bara suivant à cheval un chemin raviné et tenant par la bride un autre cheval. Il tombe dans une embuscade :

Alors l'un deux, celui, sans doute, qui commande
La horde : « Livre-nous ces chevaux ! » Mais Bara
Inébranlable : « Non ! » — « C'est bon, on les prendra ! »
« N'approchez pas, reprend le hardi volontaire....
Il est désarçonné ; son colback tombe à terre,
Pendant que sur la selle on prend ses pistolets.
A mort ! — c'est un gamin ; ses mains, regardez-les,
Sont blanches, fait quelqu'un moins lâche que les autres.
Ce n'est pas un gamin pour tirer sur les nôtres :
Ce matin je l'ai vu ; j'étais dans le beffroi :
Un tigre ! — Alors il va crier : « Vive le roi ! »
« Jamais ! jamais ! » l'enfant qu'un dur poignet secoue
Sent qu'une haleine impure effleure encor sa joue,
Un noble ; un ci-devant est parmi ces coquins :
— Quelle précocité chez les Républicains !
C'est donc à la mamelle, à présent, qu'on s'enrôle,
Chez eux ? ricane-t-il, parle donc, petit drôle !
Si tu veux vivre, il faut crier : « Vive le roi ! »
Bara voit que la mort l'attend, et sans effroi,
Puisant dans sa belle âme une brève réplique,
Il jette au ciel ce cri : « Vive la République ! »

1er *Septembre* 1881.

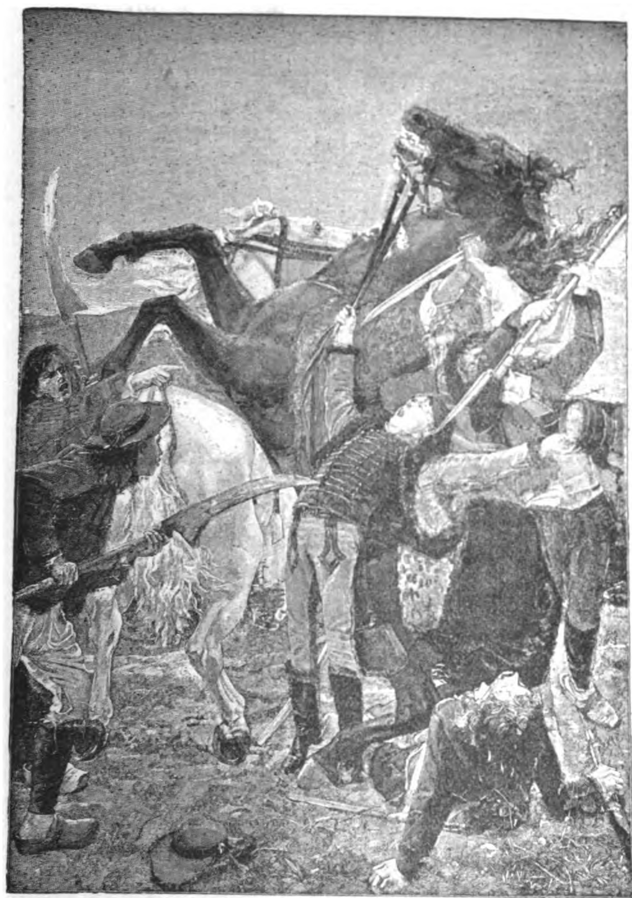
BARA mourant, toile de M. HENNER. (*Salon de 1882*).

Portrait de BARA, toile de M. J. J. WEERTS. (*Salon de 1882*)

Mort de BARA, commande de l'Etat, grande toile qui orna les salons de l'Elysée de 1883 à 1889, et depuis au musée du Luxembourg par J. J. WEERTS. (*Salon de 1883.*)

Bustes marbre de BARA et de VIALA, placés dans la salle d'honneur du prytanée militaire de La Flèche, de M. Noël RUFFIER. (*Salon de 1886*).

La rue BARA, existe à Paris, dans le VIe arrondissement.



Mort de Bara, par J. J. Weerts (*Salon de 1883*)
Musée du Luxembourg

La Statue de Bara (1)

L'idée première d'élever un monument à la mémoire de Joseph Bara appartient à mon ami Henri Boyard de Palaiseau. Dès 1871, il me fit part de son projet. Je me suis occupé aussitôt de rechercher les documents historiques ; et c'est seulement au mois d'octobre 1872, en feuilletant le moniteur de 1793, que le hasard me mit sous les yeux la lettre de l'adjudant-général Desmarres.

Ce document n'est pas désigné à la table du journal au nom de Bara.

Cette lettre transformait notre jeune héros en hussard. Or jusque-là, tous les historiens, les peintres et sculpteurs en faisaient, par tradition un tambour. Notre zèle fut stimulé, nous avions alors une base, une donnée certaine. Le 7 décembre 1872, jour anniversaire de la mort de Bara, nous commençâmes notre propagande dans les journaux de Paris et de Versailles,(2) nous avons ensuite distribué à Palaiseau, *la Mort de Bara* de M. P. Cesano. Ce n'est que lentement, à force de persévérance et de démarches, que nous avons eu raison de la résistance des uns et des hésitations des autres.

Lorsque je m'éloignai de Palaiseau en 1876, il restait encore beaucoup à faire, mon ami Boyard, seul sur la brêche, continua avec une nouvelle ardeur, et fit appel à un comité d'initiative qui s'est réuni pour la première fois le 17 septembre 1876. La chose était en bonne voie, lorsqu'arriva le 16 mai, qui fit subir un moment d'arrêt à la réalisation du projet ; malgré tout, l'idée avait fait son chemin.

Enfin, en 1879, un nouveau comité fut constitué, une souscription nationale fut organisée, et le 11 septembre 1881, Joseph Bara avait sa statue.

(1) F. Cossonnet, Bara et Viala, p. 25.

(2) Ce jour-là, *Le Siècle*, nous accorda une quarantaine de lignes.

Inauguration et description du Monument élevé le 11 Septembre 1881

La vaillante petite ville de Palaiseau a inauguré dignement la statue de son glorieux enfant.

Dès le matin toutes les maisons étaient couvertes de feuillages, de drapeaux et de guirlandes ; des arbustes tapissaient les trottoirs et les façades,des bouquets de fleurs des champs et des écussons aux initiales de la République ornaient les fenêtres.

Sur un arc de triomphe placé en face du numéro 117 de la rue de Paris, où demeurait le dernier descendant de Joseph Bara, on lisait , *La famille Bara* ; sur un autre : *Honneur et Patrie. Paix et Travail.*

La place de Palaiseau, où se trouve le monument, était entièrement tapissée de guirlandes et de trophées.

A trois heures, un magnifique cortège se formait au carrefour de l'Eléphant. Il était composé des *Sapeurs-pompiers de Palaiseau*, du *Groupe fraternel républicain des anciens défenseurs de la Patrie*, de la *Lyre de Montmartre*, de la *Fanfare de Palaiseau*, de l'*Union des Flobertistes* du vingtième arrondissement de Paris, des *Élèves de l'école du Pecq* et de *trente-quatre sociétés musicales.*

Lorsque le cortège est arrivé au pied du monument, une foule considérable avait envahi les abords de la place de la mairie, où un détachement du 90e de ligne formait la haie.

Sur l'estrade, qui faisait face à la statue, on remarquait M. le général Thibaudin, représentant le ministre de la guerre et président de la cérémonie. Il avait à ses côtés M. le baron Cottu, préfet de Seine-et-Oise ; MM. Gilbert-Boucher, sénateur ; B. Raspail, Rameau et Liouville, députés ; Cadet, membre du conseil municipal de Paris, plusieurs officiers de l'armée, etc., etc.

A quatre heures, sur un signe du général, la draperie tricolore qui couvre la statue de Bara est enlevée au milieu des applaudissements et d'un immense cri de : Vive la République.

La place de la mairie offrait le plus charmant coup d'œil. Les élèves de l'école du Pecq s'étaient rangés, l'arme au pied, d'un côté de la statue, et, de l'autre, on distinguait les casques des sapeurs-pompiers.



A
JOSEPH BARA
né à Palaiseau
le 30 Juillet 1779
mort en Vendée
17 frimaire, an II

Des jeunes filles vêtues de blanc sont venues offrir un bouquet à M. le général Thibaudin, tandis que des musiques exécutaient l'hymne national. L'une de ces jeunes filles a récité un compliment au général, qui l'a embrassée.

Une première pièce de vers, *Bara*, de M. Fabre des Essarts, dite avec chaleur par un artiste de la Comédie-Française, M. Davrigny, a profondément ému l'assistance.

M. Brémont, de l'Odéon, a dit ensuite le *Petit Soldat*, de M. Léon Duvauchel, (*236 vers*).

Les musiciens ont chanté un chœur de M. P. Avy, *Joseph Bara*, qui a soulevé des applaudissements.

Plusieurs discours ont été prononcés: MM. Rameau, Cottu, Cadet ont fait tour à tour, en termes chaleureux, l'éloge de Bara.

M. le général Thibaudin s'est levé au milieu du silence.

Après avoir remercié les assistants de leur présence à cette fête patriotique, il a fait allusion à l'armée. «La France, a-t-il dit en substance, a reconquis son rang et le respect du monde. Elle peut avoir confiance dans sa nouvelle armée.»

« Mais quelque nombreux que soient les soldats de la République, ils seraient impuissants sans l'achèvement de l'éducation morale de la nation. C'est dans l'éducation de la jeunesse qu'il faut rechercher notre force. »

« Il convient de tremper les âmes, de former les cœurs de ceux qui feront plus tard des citoyens. Les instituteurs doivent enseigner à leurs élèves les vertus qui font les Bara. Bara a légué à la jeunesse française le plus pur exemple de patriotisme. »

Le général a terminé par ces mots :

« Répétons le dernier cri de Bara : Vive la République ! »

La foule a répondu avec unanimité.

Au nom du ministre de l'instruction publique, M. le préfet de Seine-et-Oise a décerné les palmes académiques à M. Bouclier, maire de Palaiseau, et à M. Albert Leblanc, architecte du monument.

La solennité s'est terminée par un banquet de deux cents couverts, qui réunissait tous les assistants que nous avons nommés. Au dessert, on a fraternisé à la mémoire de Joseph Bara.

Le monument se compose d'un soubassement en granit sur lequel se dresse la statue en bronze du jeune héros ; l'ensemble est très beau. C'est le ministère des beaux-arts qui a fourni le bronze.

La statue est l'œuvre d'un jeune artiste M. Albert-Lefeuvre, qui est certainement appelé à un grand avenir.

Le statuaire a choisi l'instant où Bara, frappé, encore debout, chancelle déjà.

La main droite laisse tomber le sabre qu'elle tenait fermement tout à l'heure. Son bras gauche levé et qui va se replier sur son cœur en tombant, à l'air de souligner d'un beau geste le cri qu'il vient de jeter aux soldats royalistes et qui expire sur sa bouche à demi-close par la mort qui approche.

Tout ce qu'il y a d'élégance plastique dans ce costume de cavalier moulant fidèlement les formes sveltes de l'adolescence, a dû charmer l'artiste quand on l'a chargé de cet ouvrage.

On sent sous ce vêtement collant la gracieuse anatomie d'un corps de quatorze ans. Ce travail n'était pas sans difficulté il fallait éviter de le faire *chanter ou déclamer*, l'auteur y a pleinement réussi et a imprimé à son œuvre un grand sentiment. *(L. Duvauchel, Revue littéraire et artistique, 1er sept. 1881).*

LES BÉNARD

1716. — Denis Bénard, en 1721 procureur fiscal, en 1733 lieutenant du bailliage.

1748. — Denis Bénard jeune, lieutenant, mort en 1757, âgé de 64 ans.

En 1764 — Alexandre Joseph, Toussaint et Nicolas Bénard.

BÉRANGER (Pierre Jean de), notre grand chansonnier, né le 19 août 1780, rue Montorgueil, à Paris.

Béranger venait en villégiature à Palaiseau et logeait à l'hôtel du *Pou grimpant,* rue de Paris, nº 146, où il trouva son type de *Madame Grégoire*, mais notre poète avait alors de 33 à 35 ans et non 20 comme il le dit dans sa chanson, la *belle Simonne* ne fut veuve que le 7 mai 1812, et *Madame Grégoire* a été imprimée en 1815. Béranger est mort à Paris le 16 juillet 1857.

Chanson de Madame Grégoire

C'était de mon temps
Que brillait madame Grégoire.
J'allais à vingt ans
Dans son cabaret rire et boire ;
Elle attirait les gens
Par des airs engageants.
Plus d'un brun à large poitrine
Avait là crédit sur sa mine.
Ah ! comme on entrait
Boire à son cabaret !

———

D'un certain époux
Bien qu'elle pleurât la mémoire,
Personne de nous
N'avait connu défunt Gregoire ;
Mais à le remplacer
Qui n'eût voulu penser ?
Heureux l'écot où la commère
Apportait sa pinte et son verre !
Ah ! comme on entrait
Boire à son cabaret !

———

Je crois voir encor
Son gros rire aller jusqu'aux larmes.
Et sous sa croix d'or
L'ampleur de ses pudiques charmes.
Sur tous ses agréments
Consultez ses amants :
Au comptoir la sensible brune
Leur rendait deux pièces pour une.
Ah ! comme on entrait
Boire à son cabaret !

———

Des buveurs grivois
Les femmes lui cherchaient querelle.
Que j'ai vu de fois
Des galants se battre pour elle !

La garde et les amours
Se chamaillant toujours,
Elle, en femme des plus capables,
Dans son lit cachait les coupables.
Ah ! comme on entrait
Boire à son cabaret !

Quand ce fut mon tour
D'être en tout le maître chez elle,
C'était chaque jour
Pour mes amis fête nouvelle.
Je ne suis point jaloux :
Nous nous arrangions tous.
L'hôtesse, poussant à la vente,
Nous livrait jusqu'à la servante.
Ah ! comme on entrait
Boire à son cabaret !

Tout est bien changé :
N'ayant plus rien à mettre en perce,
Elle a pris congé
Et des plaisirs et du commerce.
Que je regrette, hélas !
Sa cave et ses appas !
Longtemps encor chaque pratique
S'écrira devant sa boutique :
Ah ! comme on entrait
Boire à son cabaret !

Bérenger de Palasol, troubadour français du XII[e] siècle. Ses œuvres sont écrites en langue d'oc.

Berlier (Théophile, comte), jurisconsulte et homme politique français, né à Dijon en 1761, mort en 1844. Nommé membre de la Convention par le département de la Côte-d'Or, il vota la mort de Louis XVI, remplit une mission dans l'armée du Nord, devint membre du Comité du Salut public, après la chute de Robespierre, et proposa la suppression du tribunal révolutionnaire. Réélu au Conseil des Cinq-

cents, il devint conseiller d'Etat après le 18 brumaire, prit une part active à la rédaction du Code civil avec Daunou et Tronchet, fut nommé président du Conseil des prises et comte de l'Empire.

De 1807 à 1816, il fut propriétaire à Palaiseau du château que Tronchet avait possédé pendant 28 ans.

Berlier était secrétaire du gouvernement provisoire en 1815, il fut banni bientôt après comme régicide, et se retira à Bruxelles jusqu'à la révolution de 1830, époque où il revint en France. Pendant son exil, il s'adonna aux études historiques et publia son *Précis historique sur l'ancienne Gaule avant César* (1822, in-8°) et la *Guerre des Gaules* (1825, in-8°), ouvrages qui sont encore estimés.

BERNON (baron de), gendre du comte Porcher de Richebourg, chevalier de la Légion d'honneur, ancien maître des requêtes, ancien conseiller général de la Drôme.

BERNON (Just, baron de), fils du précédent, propriétaire du château des Rieux, docteur en droit, a publié un ouvrage de jurisprudence.

LES BERTIN

1656. 5 oct. — Noël Bertin.

1725. 30 sept. — André Joseph Bertin, bourgeois de Paris.

1728. 12 juin. — Décès de Nicolas Bertin, clerc tonsuré, 82 ans, mort chez son frère, le directeur des vivres de la marine, rue Royale, à Paris, et inhumé à Palaiseau, le 14 juin, témoin Nicolas Louis Bertin, de Chaumont, son neveu, avocat au Parlement de Paris.

1760. 1er août. — Décès d'Isaac Augustin Bertin, 31 ans, secrétaire de l'Intendant de Champagne.

1768. 21 juin. — Anne Rebecca Bertin, épouse de Henry Louis de Barberie de Saint Contest de la Chateigneraie.

1772. 8 oct. — Décès de André Joseph Bertin, 46 ans, écuyer, capitaine au régiment provincial de Mantes.

BERTIN (Elie Nicolas Charles), frère du précédent, né en 1732, était en 1772, écuyer, conseiller du roi en sa cour des

monnaies, demeurait à Paris, rue des Postes, époux de Marie Françoise Hérault, vendit le 6 mai 1778, la plus grande partie de sa propriété à Perrinet. Il est mort à Palaiseau le 13 nov. 1787.

BERTIN (Louis Augustin), dernier prieur de Palaiseau, prêtre docteur en théologie de la faculté de Paris, ancien président au Parlement de Bordeaux, conseiller d'État ordinaire, abbé commendataire des abbayes royales de St-Mansuy-le-Toul et de St-Pierre St-Paul de Brantame, diocèse de Périgueux, ordre de St-Benoit, prieur de Paloiseau, demeurant à Paris, rue Neuve des Capucines, paroisse de la Madeleine la Ville l'Evêque. Signait : Bertin, conseiller d'Etat et prieur de Palayzeau.

Dans le cahier des plaintes, doléances et remontrances des habitants du bailliage de Palaiseau du 15 avril 1789, nous lisons : Art. 26, il existe à Palaiseau, un prieur, qui a le titre de curé et qui jouit d'environ 3.000 livres de rente ; sa seule charge est de lire son bréviaire, et depuis 30 ans, que M. l'abbé Bertin en est le titulaire, on ne l'a pas même aperçu à Palaiseau ; ce qu'on peut faire de mieux après sa mort est de supprimer ce prieuré, et d'en affecter les revenus, d'abord à la subsistance du curé de la paroisse, et le surplus à l'hôtel-Dieu de la dite paroisse, qui a beaucoup de pauvres et peu de revenus.

A en juger par la signature du prieur, qui ignorait même l'orthographe de Palaiseau, lors de sa déclaration des biens du prieuré au terrier, le 1er juillet 1786, cette plainte des habitants semble justifiée.

BIZAULT (François Henry), né en 1721, greffier du bailliage en 1742, notaire en 1746, procureur fiscal, de 1747 à 1766, mort au château, le 19 mai 1776, qualifié : officier du roi et procureur fiscal, inhumé au pied de la chapelle St-Roch.

BIZAULT (Marie Henriette Thérèse), fille du précédent, veuve 1° de Empereur, 2° de Briand, décédée le 18 déc. 1817 à 74 ans et 6 mois.

BOHAIN (Louis Alexandre), né en 1773, ancien commissaire

priseur à Paris, il habitait à Palaiseau 5, place de la mairie, il avait épousé Catherine Victoire Demauroy, née à Paris, le 25 sept. 1781, morte à Palaiseau, le 13 fév. 1844.

BOHAIN (Victor Alexandre Philippe), né à Paris le 1er mars 1804, préfet, Chevalier de la Légion d'honneur, mort le 19 juillet 1856.

BOICEAU (Jacques), sieur de la Barrauderye (1), écuyer, était capitaine en 1568 et à la tête des protestants, prit d'assaut la ville de Luçon, il se signala aussi le 20 octobre 1587 à la bataille de Coutras, son nom figure au registre du temple de Charenton à la date du 29 mars 1603. « Après avoir employé la plus vigoureuse partie de son existence au service du roi Henri le Grand en affaires de la plus haute importance », il s'appliqua à l'horticulture, il devint gentilhomme ordinaire de la chambre et intendant des jardins du roi Louis XIII. Il a laissé un traité de jardinage publié après sa mort en 1638, qui contient de superbes dessins de parterres destinés aux jardins du Luxembourg, du Louvre, de St-Germain et de Versailles. Ces dessins sont employés aujourd'hui en broderie sous le nom de *dessins Louis XIII*.



Jacques Boiceau est le créateur du premier parc de Versailles, et transforma le jardin du château de Paloiseau en parterre. Il est probable que cette transformation coïncida avec la visite de Louis XIII, lorsqu'il érigea Palaiseau en marquisat en faveur d'Antoine de Harville.

LOUIS XIII A PALAISEAU

« Le mardi 24 août 1627. — Le roi entend la messe au lit, à neuf heures se met dans la chaise, porté par des Suisses,

---

(1) Nous donnons le portrait de Boiceau, d'après la médaille portant le n° 925 du Cabinet de la Bibliothèque Nationale, et datée de 1630.

part de Paloiseau ; en haut de la montagne d'Igny monte à pied, puis se met dans le carrosse jusqu'à Versailles, où il arrive à onze heures un quart. »

(Journal de Jean Héroard, t. II, p. 311).

BONNANGE (Ferdinand), né le 16 juin 1830, à Villeneuve d'Ingré (Loiret), ancien chef de bureau au ministère de l'agriculture.

Officier d'académie en 1873, officier d'instruction publique en 1877, Chevalier de la Légion d'honneur en 1887, maire de Palaiseau depuis 1890.

Auteur d'un atlas des monuments anciens de la ville de Chartres (50 planches), d'un système de catalogue à fiches articulées, d'un atlas du commerce de la France, a obtenu à l'Exposition universelle de 1878, un diplôme d'honneur pour ses travaux de statistique, en 1879 — lauréat de l'Académie des sciences.

A publié : une brochure sur la *Création de musées industriels et commerciaux* (1882). *Une Page d'histoire* (in-8°, 1888).

LES BONTEMPS

1648. 7 août. — Juste Bontemps.

1681. 27 avril. — Roger Bontemps (1), seigneur de Merancy, puis Jacques Bontemps.

1686. 23 sept. — Messire Clément Lemusnier, chevalier, seigneur de Sartige et dame Marie Geneviève Bontemps, sa femme, vendent à rente foncière, un quartier de terre à la garenne, acte passé devant Tisserant, notaire à Palaiseau.

1693. — Marie Anne Bontemps.

François Bontemps, berger, né à Paris en 1696, paroisse St-Sulpice, mort à Palaiseau le 28 mars 1776. Etait-il de la famille des précédents ? qui étaient propriétaires de la grande maison située rue de Paris, nos 159 et 161.

---

(1) Quoique notre sujet soit un vrai Roger Bontemps, ce n'est pas le créateur du type. L'honneur en revient à :

Roger de Collerye, dit Roger Bontemps, poète français, mort à Auxerre vers 1540. Prêtre et secrétaire de l'évêque à Auxerre, pendant près de 40 ans il sollicita vainement une petite cure. D'un naturel fort gai et justifiant son surnom, il faisait des vers pleins de belle humeur et de verve, et présidait la société des fous.

Lebeuf, Dio. de Paris, T. X. p. 84), dit que Collerye pourrait bien être né à Wissous.

BORNÉ (Pierre Denis), né le 25 nov. 1822 à Chapet (S.-et-O.) ordonné prêtre en 1849, fut successivement : vicaire de St-Symphorien à Versailles, curé à Sévran, aumônier de l'asile Fénelon à Vaujours, curé de Carrières-sous-Poissy, curé de St-Martin, à Etampes, et depuis 1879, doyen du canton et curé de Palaiseau, où il est mort le 28 décembre 1893.

BOSELLI, frère aîné de l'ancien préfet de Seine-et-Oise, gendre de M. Jomard, juge au tribunal civil de la Seine, Chevalier de la Légion d'honneur, a longtemps habité Lozère.

BOSELLI, fils du précédent, juge suppléant au tribunal de la Seine, propriétaire à Lozère.

LES BOUCAULT

Avant 1745. — Jacques François Boucault-Gellé.

1745. 10 oct. — Catherine Elisabeth Boucault.

1776. 22 avril. — Décès de messire Jacques Philippe Boucault, écuyer, 70 ans, témoin Jean Jacques de Lafite de Cassembourg, écuyer, garde du corps de S. M., époux de Marie Adélaïde Boucault.

1786. 29 oct. — Décès de Catherine Elisabeth Boucault, 82 ans.

1796. 3 mars. — Décès de Marie Thérèse Rose Boucault, 80 ans.

1796-1798. — Claude François de Paule Boucault, rentier, à St-Germain-en-Laye.

1808. 3 juin, décès de Catherine Christine Boucaud, 48 ans, née à Lyon, demeurant à Paris, rue St-Denis 328, fille de Joseph Boucaud et de Marguerite Lechat.

LES BOURDET

La partie de la rue de Paris, entre la place de la Mairie et le ruisseau au Cocq, s'appelait avant 1794 : la *grande rue des Bourdet*. Nous n'avons point trouvé ce nom parmi les propriétaires des maisons de ce quartier.

Les Bourdet, que nous trouvons, sont possesseurs des

terrains : n° 3430 du plan, un demi arpent de terre, près Villebois, tenant d'un côté à Pierre Bourdet ; en 1655, appartenait à Pierre Bargues, en 1697 à Pierre Cuit-Bargues, en 1735 à Jacques Bourdet-Cuit, en 1784 à Marie-Louise Charlotte Bourdet, veuve en premières noces de Michel Collet, et en deuxièmes d'Etienne Daix, et à Jean Baptiste Fredet, et Marguerite Bourdet sa femme. 2° — n° 3452 — trois quartiers de terre aux *Petits Mittais*, tenant à Jean Baptiste Collet, au lieu de Jacques Bourdet, et au ruisseau des *Mittais*, avaient appartenu à Thomas Bourdet, puis à Pierre Bourdet, et le 29 mai 1784, à Pierre Joseph Bourdet, serrurier à Versailles, rue de St-Germain, et à sa sœur Marie Jeanne Bourdet, épouse de Pierre Claude Perrard, maître cordonnier à Paris, enclos et impasse St-Jean-de-Latran.

Sur le registre de Paroisse nous copions : le 14 février 1742, a été inhumée Anne Bourdet, décédée d'hier, âgée de 23 ans, épouse de Jacques Coulot, jardinier à Vilbois, en présence de son dit mari, qui a déclaré ne savoir signer, de Martin Thomas Bourdet, son frère, et de Pierre Bourdet son oncle, qui ont signé.

Signé : Martin Thomas Bourdet, Pierre Bourdet, J. Loyseleur.

BOUSSAC (Jean), né en 1843, industriel à Paris, ancien meunier du *Moulin neuf*, a fait construire un superbe castel, dénommé *Villa d'Ardenay*, près de la ferme des Granges.

Ce petit château domine Palaiseau, produit un très bel effet et s'aperçoit à grandes distances.

BOYARD (Henri), né à Palaiseau, le 29 septembre 1847, adjoint au maire. C'est à son initiative qu'est due l'érection de la statue du jeune Bara, qui orne la place de la mairie de Palaiseau, depuis le 11 septembre 1881. (*Dict. biographique de Seine-et-Oise*, *1893)*.

BRIAND (Louis Philippe), né en 1738, avocat au parlement de Paris. Le 24 février 1783 il épousa à St-Sulpice de Paris, Marie-Henriette Thérèse Bizault, veuve en premières noces de Jean Baptiste Empereur ; mort à Palaiseau, le 24 novembre 1788, en sa maison 159-161, rue de Paris.

Bricon (Edouard), né en 1803, mort à Paris en 1889, libraire-éditeur et... poète, auteur d'une vingtaine de volumes in-12, notamment : *Amour et larmes*, *Fables et poésies nouvelles*, *Petit théâtre*, *Choix dans mes vers*, *Chansons*, *Mélanges*, *Nouveaux mélanges*, *les Gémissements*, *l'Evangile et les Apôtres*, *Un peu de prose et des vers*, *Encore de la prose et des vers*, *Derniers vers*, *Toujours des vers*, *Pièces fugitives*, *Choix dans mes œuvres (1887)*.

(Dans son dernier volume, p. 93, Bricon nous donne un petit détail biographique) :

« En 1826, moi simple commis libraire, je n'avais qu'un cabinet de quinze francs par mois, rue Monsieur-le-Prince. Le dimanche, nous allions, mes amis et moi, au Luxembourg, aux bois de Boulogne, de Vincennes et de Meudon ; quelquefois au spectacle, plus souvent à l'église ; j'étais très croyant, le temps, la raison, et d'autres choses encore, ont altéré ma foi. »

De 1848 à 1857, Bricon habita une petite maison rue St-Martin, dans l'ancien potager du château, le chemin de fer divisa et enleva une partie de sa propriété. (1)

Les Brière

Avant 1635. — Charles Brière, hôtellier, à la Corne de cerf.

1635-1655. — Jean Brière, notaire, 1654, greffier, en 1655 il est procureur fiscal et receveur de la terre de Paloiseau.

1655, 23 mars. — François Brière, notaire.

1666-1675. — Claude René Regnard-Brière.

1681-1721. François Brière, place de la Mairie, n. 5.

1695. — Brière, procureur fiscal de Longjumeau.

1740. — Jacques Chasseigne-Brière.

Caillard (Abraham Jacques), né en 1734.

Il fut l'élève et l'ami du célèbre Pothier, et devint un des meilleurs avocats du barreau de Paris. Il était si habile à saisir les affaires les plus compliquées et il les expédiait si

(1) Le puits qui est près de la maison du jardinier de M. Dumaine formait le centre du potager.

promptement, que ses confrères l'avaient surnommé *le moule à affaires*. Sous le parlement Maupeou, il fut un des quatre avocats qui consentirent à plaider et qu'on appela *les quatre mendiants*, parce qu'on supposait qu'ils n'étaient mus que par le désir de gagner de l'argent.

Il acheta la propriété de Palaiseau le 24 avril 1770 et se maria en juillet de la même année avec Anne Madeleine, fille de Pierre Louis Formé, procureur au parlement de Paris et de Marianne Benard.

C'est Caillard qui fit construire ou modifier la belle habitation qui porte aujourd'hui le n° 91, de la rue de Paris, le beau fronton de la façade *Est*, porte les initiales C. F. et à l'intérieur tous les ornements sont du beau style Louis XVI.

Caillard est mort à Palaiseau, le 3 oct. 1776, sa veuve vendit son château à Tronchet, le 16 mai 1778, et en 1784 elle habitait, à Paris, rue de l'Observance, paroisse St-Côme.

CANIVET (Michel Denis Nicolas), né en 1719, ancien marchand bourgeois de Paris, mort à Palaiseau, le 8 octobre 1772, inhumé en la nef de l'église. Les témoins à son acte de décès étaient : MM. Destimauville, Boys, bailli, Pourcheresse de Vertières, président honoraire de la chambre des comptes de Franche-Comté, l'abbé de Pourcheresse de Vertières, E. N. Ch. Bertin, Bertin, capitaine, de Mauroy, Cottin, Boivert, et Deshayes. Sa veuve s'appelait Louise Thérèse Millet, leur fille s'était mariée à Palaiseau, le 27 juin 1768.

LES CHAMPIN

En 1648, Henry Champin, lieutenant, en 1665, Champin, notaire, de 1671-1694, Jean Champin, vicaire, en 1742, Antoine Champin.

Balthazard Champin, avocat au parlement, procureur de la prévôté de l'hôtel du roi, officier de la reine.

1764. — Jean Baptiste Antoine Champin, lieutenant.

CLÉMENT DE PALATIOLO, vivait en 1319-1336. (*Cart. de l'Université.*) *T. II, p. 668.*

Cossonnet (François Frédéric), né à Longjumeau, le 15 octobre 1846. Conseiller municipal de Versailles, membre de la Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise, correspondant de la Société académique de Boulogne-s/-Mer, fondateur et secrétaire du *Comité du Commerce Versaillais*, ancien conseiller municipal de Boulogne-s/-Mer, ancien président et fondateur de la Société colombophile « *l'Éclair* » de Boulogne, la première de la région, ancien officier de l'armée territoriale. A publié :

En 1885. Un travail historique sur le *château de Boulogne-s/-Mer* ; en 1886, *un Guide de Boulogne*; en 1887, notice sur la *Colonne de la Grande Armée*; en 1888, *Bara et Viala*; en 1889, *Visitez Versailles* ; en 1890-91, une série d'articles dans le Journal de Versailles : *Palaiseau au XVIIIe siècle*, pages détachées d'un ouvrage sur cette ville, pui doit paraître prochainement ; en 1892, *Recherches historiques sur Châteaufort.*

M. Cossonnet ne s'occupe pas uniquement de recherches historiques, mais aussi de conchyliologie et de paléontologie, il a réuni notamment une collection de fossiles provenant de la base du terrain crétacé, remarquable non seulement par son système de classement, mais encore par la variété des espèces qu'il a recueillies sur les chantiers d'extraction du phosphate. *(Dict. biographique de Seine-et-Oise, 1893).*

Les Cottin

Daniel Cottin aîné, marchand bourgeois de Paris, rue St-Honoré, paroisse St-Eustache, en 1752.

Le 29 mai 1753, Cottin aîné demeure à Villebois, le 19 juillet 1753, Jacques Cottin, fils de Daniel, est banquier, rue Thibautodé, paroisse St-Germain l'Auxerrois, à Paris.

1755, 22 janvier. — Mariage à Palaiseau de Jean Louis Cottin, fils mineur de Jean Cottin, bourgeois en ce lieu et de Louise Aimée Fromaget..... et demoiselle Jeanne Catherine Girardot de Chancour, assistée de Jean Girardot, son frère, bourgeois de Paris, rue de Braque ; l'époux assisté de Vincent Pierre Fromaget, son aïeul maternel, écuyer, demeurant à Paris, rue St-Martin, paroisse St-Nicolas-des-Champs.

De ce mariage est né Jean Paul Marie Cottin, qui épousa

en 1790, Marie Risteau (Sophie Ristaud), fille de Jacques Risteau, directeur de la Compagnie des Indes (1) et de Anne Lecourt, née à Paris place des Victoires, le 22 mars 1770.

En 1792, les deux époux gagnèrent les Pyrénées, puis l'Angleterre. Obligés de rentrer en France ou de voir leurs biens confisqués, ils revinrent à Paris.

Le 7 juin 1793, ils achetèrent l'ancien fief de Bonneval, à Champlan, (aujourd'hui propriété de Madame Thinet).

Le 13 sept. 1793, Jean Paul Marie Cottin mourut à Paris, rue St-Georges, nº 20, sa veuve se retira à Champlan, où elle écrivit ses dramatiques romans : *Malvina*, *Amélie de Masfield*, *Mathilde*, *Elisabeth ou les Exilés de Sibérie*, *la Prise de Jéricho*, etc. *Claire d'Albe* est de 1792. Marie Risteau mourut à Paris le 25 août 1807, âgée de 37 ans, et fut inhumée au Père Lachaise.

DAGUERRE-DOSPITAL (Théodore Basile), né le 8 juillet 1818, à Pau (Basses-Pyrénées) Chevalier de la Légion d'honneur, ancien officier de l'armée active, capitaine de la 4e compagnie, puis commandant du 6e bataillon des mobiles de S.-et-O. 1870-1871, mort à Lozère le 25 août 1888.

LES DEFRESNE

1646-75. — Martin Defresne-Brière. 1663-91, Jean Defresne-Thualagant, Nicolas Defresne-Courtois. 1735, Antoine Pierre Defresne, père, procureur au parlement, rue des Poitevins, paroisse St-André des Arcs à Paris. 1739, Julien Defresne-des Brières, conseiller du roi, garde marteau de la maîtrise des eaux et forêts de Senlis. 1752, Antoine Pierre Defresne, fils, procureur au parlement, bailli de Palaiseau.

DELAUNE (Antoine Louis), avocat au parlement, conseiller du comte d'Artois et secrétaire général de la pairie de Fran-

---

(1) Le 26 nov. 1754, Simon Gilly, écuyer, directeur de la Compagnie des Indes demeurant à Paris, rue Vivienne, était témoin à Palaiseau, du mariage de Louis Tourtou, bourgeois habitant de ce lieu, et de Judith Elisabeth Guiguer, fille de Jean Georges Guiguer, baron de Prangins, officier dans le régiment des gardes Suisses du roi et de Elisabeth Augustine Darcey de cette paroisse. *(Archives de Palaiseau, registre de paroisse).*

ce, le 26 juillet 1769, il demeurait au vieux Louvre, à Paris, puis rue St-André des Arcs; fut propriétaire des Gigoux après 1769, c'est lui qui engloba dans sa propriété, une partie de l'ancienne route de Champlan, et fit faire en 1782, l'avenue jusqu'à la nouvelle route, cette avenue figure sur l'ancien plan terrier, mais elle n'existe pas sur le cadastre de 1809.

DELSOL (Augustin), né le 9 avril 1839, à St-Cyprien (Aveyron) ancien interne des hôpitaux, docteur en médecine de la faculté de Paris du 6 avril 1864, exerce à Palaiseau depuis le 1er septembre 1865. Honoré en 1871 : de la croix de bronze de la Convention de Genève ; d'une médaille d'or de la Croix rouge française, comité de Versailles ; nommé Chevalier de la Légion d'honneur le 13 mai 1873; lauréat d'une médaille d'argent de la Société d'encouragement au bien ; en 1891, fait Chevalier de St-Grégoire-le-Grand ; en 1892, honoré d'une médaille d'or de l'œuvre de St-Nicolas d'Igny.

MAUROY (François Denis de), maréchal de camp, gouverneur de la ville et château de Tarascon, seigneur de Pugny, Broille, Bernard et autres lieux. *(Arch. de Villebon, reg. de Paroisse, 7 janvier 1744).*

DE MAUROY (Edme), né à St-Mesmin en 1718, chirurgien de Mlle de Sens, vint habiter Palaiseau en 1766.

Quoiqu'infirme fut nommé le 16 novembre 1767, lieutenant des chasses du prince de Condé.

Veuf de Jeanne Boutin, il épousa en deuxièmes noces le 15 juin 1769, Jeanne Thérèse Chéron, fille de Pierre Chéron, écuyer, secrétaire du roi, et de Catherine Sury, de Palaiseau, il habita place de la Mairie, nº 4, puis en face au nº 5, où il est mort le 26 mars 1793.

DEMAUROY (Benoit Nicolas), fils du précédent, né en 1746, à St-Martin-des-Vignes (Aube). En 1794, il avait, de taille, 5 pieds 5 pouces, cheveux noirs commençant à grisonner, sourcils et barbe noirs, visage rond et plein, nez un peu gros, bouche moyenne, front haut, menton rond; en 1795-96, était

juge de paix ; de 1803 à 1811, commissaire-priseur, à Paris, rue des Déchargeurs, nº 6 ; de 1811 à 1814, maire de Palaiseau, puis de nouveau juge de paix.

Son acte de décès du 18 mars 1826, indique qu'il était veuf de Marie Anne Victoire Hendrichx et les témoins furent Benoit Auguste Demauroy, âgé de 38 ans, son fils et Louis Alexandre Bohain, âgé de 53 ans, son gendre.

DENION DU PIN, ingénieur, directeur des messageries maritimes, Officier de la Légion d'honneur, habitait Lozère, il avait épousé une fille de M. West Gérard.

DESCASAUX (Raimond), né en 1760, à St-Sever (Landes), ancien chef de bureau au ministere de la guerre, propriétaire à Palaiseau de la maison et de la *Cour des trois serpettes* (1), rue de Paris, nº 209, où est aujourd'hui l'école des sœurs.

Descasaux fut adjoint de 1834 à 1840, il est mort à Palaiseau le 28 mai 1844, a laissé un recueil de chansons.

Descasaux est l'auteur d'une chanson locale qui eut un grand succès. C'était à l'époque où l'on chantait, et tous les ans à Carnaval, paraissait une revue de l'année.

Dans la chanson de Descasaux, chacun avait son couplet : le maire, le juge de paix, l'horloger, les filles à Grand-Pierre, Mathurine ma voisine, la fille à Guillaume, qui allongeait le lacet de son corset, etc. En voici le refrain :

Il y a ici
Dieu merci,
Cancans de toutes les manières.
J'pourrais bien vous dire quéq'chose là-dessus
Mais d'mes voisins je ne me mêle plus,
Je m'occupe que de mes affaires.

Il y avait d'autres chansonniers locaux, pour attaquer ou répondre à Descasaux, c'étaient : MM. Duval, Ledoux, Lejeune, Mme Combret, puis Corbin, anagramme de Bricon.

DES MAISONS (Charles Pierre, comte), né en 1768, ancien

(1) La serpette pour tailler les arbres, a été inventée par La Quintinie, créateur du *Potager de Versailles*

magistrat, ancien premier officier honoraire des ordres du roi, Chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de la Conception du Portugal, propriétaire des Gigoux de 1811 à 1813, puis de l'ancienne ferme de la Bourbillière jusqu'à sa mort, le 27 janvier 1843. Sa veuve Sophie Benoist est morte le 8 juin 1855.

DESTIMAUVILLE (Jean Baptiste Philippe), né le 14 mars 1714 à St-Jean de Trouville-s/-Mer, écuyer, sieur de Beaumonchel, Chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, gentilhomme ordinaire du prince de Condé, ancien lieutenant des vaisseaux du roi, 30 ans de service, 4 blessures, 10 campagnes de terre et 11 sur mer.

En 1758, il perdit tout ce qu'il possédait lors de la prise de l'île Royale ou cap Breton, où il habitait Louisebourg (Canada). Il arriva à Palaiseau en 1762 ou 63 venant de Pont-l'Evêque, fut nommé capitaine des chasses du prince de Condé le 25 nov. 1765. Il perdit sa femme Marie Charlotte Daillebout âgée de 40 ans, à Palaiseau, le 30 janv. 1772.

Le 5 déc. 1793, la municipalité lui délivrait un certificat de résidence où nous lisons : taille 5 pieds 4 pouces, portant perruque, visage rond, barbe blanche, sourcils blancs, yeux bleus, nez ordinaire, bouche moyenne, menton rond, front découvert, nez aquilin, ayant quelques verrues sur le visage.

Le 30 janv. 1794, il était inspecteur et conservateur des bois et des domaines de la commune de Palaiseau. Il occupait un appartement au château depuis 31 ans sans interruption, dans lequel il avait fait des dépenses pour le rendre logeable, qu'il partageait avec ses deux filles et ses quatre garçons, dont deux avaient péri dans les anciennes guerres et les deux autres étaient aux armées de la République.

Lors de la vente du château de Palaiseau, le 25 décembre 1799, Destimauville y habitait encore et y est mort le 5 septembre 1800, (1).

---

(1) Lorsque Destimauville quitta le Canada pour rentrer en France, en 1758, il emmena avec lui une négresse de 18 à 19 ans, au recensement du 1er mars 1792, elle est ainsi dénommée :

NÉGRESSE (Marie Anne), née en Afrique, depuis 1763 à Palaiseau, cuisinière chez Destimauville venant de Louisebourg ; morte à Palaiseau le 11 mai 1801, âgée de 62 ans, l'acte porte qu'elle est née dans l'*île du Canada*.

DESMARRES D'ESTIMAUVILLE (Jean Baptiste Marie), sieur de Beaumonchel, fils du précédent, né le 8 mai 1760, à Pont-l'Evêque, élève à l'école royale militaire. 1776, 6 juin, cadet gentilhomme au régiment de Rohan-Soubise. 1776, 21 déc., sous lieutenant, passe dans les cipayes de l'Inde (marine), où il se distingue sous Bussy, comme major des Sipahis, puis nommé adjoint aux adjudants généraux français (grade correspondant à celui de colonel. 1792, 16 sept., au camp de Meaux 1793, 26 juin, à la Rochelle. 1793, décembre, commandant de l'armée de Bressuire. 1794, 1er janvier, est condamné à mort par un conseil de guerre à Angers. (1) *(Arch. du Ministère de la Guerre.*

DESTIMAUVILLE (Augustin Dorothée), frère du précédent, né le 7 octobre 1761, à Pont l'Evêque, fut capitaine au régiment de Port-au-Prince, habitait au château de Palaiseau de 1789 au 1er mars 1792, venant de St-Domingue.

DESTIMAUVILLE (Louise Charlotte Marguerite), sœur des précédents, née le 4 juillet 1751, à Louisebourg (Canada).

DESTIMAUVILLE (Josèphe Louise), sœur des précédents, née le 28 juin 1752, à Louisebourg, décédée à Palaiseau le 14 octobre 1815.

BEAUMONCHEL (Robert Anne de), frère des précédents, (l'un des fils morts dans les anciennes guerres).

DESTIMAUVILLE (Gabriel Philippe), frère des précédents, enseigne de Vaisseau, tué au siège de Savannal en 1778.

DESTIMAUVILLE (Henri François Félix), frère des précédents, né en 1764, mort le 8 mai 1765, à Palaiseau.

LES DEVALLES OU DE VALLES

1382, Guillaume et Jacques De Valles, écuyer. 1406, Jean De Valles, seigneur de Montjay. 1531, Nicolle Devalles, procureur au parlement. 1564-78, Pierre de Valles, seigneur de Montjay. 1582, Girard Devalles. 1605, Balthazar de Valles, auditeur des comptes, sieur d'Orillac, † 31 déc. 1623. 1616, Claude Devalles, (aux Gigoux). 1633, Antoine Devalles, écuyer,

(1) 1794, 17 mai (28 floréal an II). — Décès de Jean Louis Marie Destimauville-Desmarres, âgé d'environ un an, en nourrice à Palaiseau, fils de défunt Jean Baptiste Marie Destimauville Desmarres et de Marie Jeanne Sophie Rousseau. *(Arch. de Palaiseau, reg. de l'état civil, 1794.*

conseiller du roi, contrôleur général des restes, sieur des fiefs de Launay et de la Vauve. 1644-1701, Antoine de Valles. 1646, Christophe Devalles-Tursant, avocat en la cour, lieutenant au bailliage de Chevreuse. 1648, Marie Miron, veuve d'Antoine Devalles, dame du Menil et de la Vauve-d'Orsay. 1678, 17 juin, François Devalles, écuyer, seigneur de Launay et de la Vauve, conseiller auditeur en la chambre des comptes, demeurant à Paris, île Notre-Dame.

D'Huicque (Jean Baptiste), né le 4 juillet 1733, à Nevers, le 22 octobre 1794, il était propriétaire des Gigoux et la municipalité lui délivrait un certificat de résidence où nous lisons : taille 5 pieds 2 pouces, cheveux et sourcils gris, yeux bleus, nez ordinaire, bouche moyenne, menton rond, front haut, visage ovale ; sa femme Marie Françoise Bénard, veuve en premières noces de Pruneau, était née à Paris le 26 mars 1743.

Les Dorgère

1642, feu Martin Dorgère. 1652, Pierre Dorgère, place de la Mairie, nº 4. 1714, Dorgère, notaire. 1734, Charles Dorgère. 1742, Bernard Pochonnet-Dorgère, notaire, à Longjumeau; Marie Anne Dorgère, veuve Pochonnet ; Denis Dorgère-Charpentier.

Dotteville (Jean Henry), né à Palaiseau, le 22 décembre 1716, fut oratorien et enseigna longtemps au collège de Juilly. On lui doit les traductions suivantes qui ont été souvent réimprimées :

Salluste (1749, in-12) : *Tacite* (1772-1779, 6 vol. in-12, 1792, 7 vol. in-12), en collaboration avec La Bletterie ; *La Mostellaria de Plaute* (1803, in-8º) ; il s'est occupé de Pline et de Tite-Live, mais son travail n'a pas été imprimé. Sur son acte de décès du 26 octobre 1807, Dotteville est qualifié correspondant de l'institut.

Desmerciéres-Dotteville n'est connu en littérature que sous le nom de Dotteville, les deux documents que nous publions ci-après ne laisseront aucun doute sur l'identité de notre savant traducteur.

Registre de la paroisse de Paloiseau :

Le 24 décembre 1716, a été baptisé Jean Henry né du 22 dudit mois, fils de M. Henry Desmercières et de demoiselle Angélique Dauteville, sa femme, le parrain Michel Poullet, la marraine, demoiselle Marie Nicolle Chanteraine, lesquels ont signé. Signé : Nicolle Chantraine, Michel Poullet, S. Aucler, curé de Palaiseau.

Registre de l'état civil de Versailles, du lundi 26 octobre 1807, 10 h. 1/2 du matin, acte de décès du sieur Jean Henry Desmercières-Dotteville, correspondant à l'institut, décédé ce jourd'hui 9 heures du matin, dans sa maison, imp. Clagny, nº 2, âgé de 91 ans, né à Palaiseau........................

Signé : Voillaume, Guillemot, Pétigny, maire.

Les Doulcet

Doulcet (Augustin Claude), né en 1773, était en 1830, trésorier et archiviste de la Chambre des députés, demeurant au Palais Bourbon, il était marié avec la sœur de Madame Masson, Charlotte Félicité Lalanne, née à St-Domingue en 1788, décédée à Paris en 1864.

Doulcet (Augustin Jacques Emile), fils des précédents, né à Paris, le 28 novembre 1818, capitaine d'état-major, † à Oran, le 18 novembre 1849.

Doulcet (Marie Augustin Jules), frère du précédent, né en 1823, archiviste de la Chambre des Députés, mort à Paris en 1890. Madame veuve Doulcet, née West, de Lozère.

Dumaine, ancien libraire-éditeur du passage Dauphine, Chevalier de la Légion d'honneur, mort le 6 avril 1894, possédait à Palaiseau depuis 1891, la propriété construite par M. Andriveau, en 1858.

Duval (Achille), né en 1794, fils d'un avoué de Versailles, huissier à Palaiseau, adjoint de 1840 à 1848, et maire de 1848 à 1850, versifiait facilement, a dû publier des poésies.

Empereur (Jean Baptiste), né en 1731, procureur du roi en la gruerie de Montlhéry, puis notaire de Palaiseau de 1764 à

1780, procureur fiscal, 1764 à 66 et de 1778 à 78; lieutenant du bailli de 1773 à 76; en 1780, lieutenant aux bailliages de Villebon et de Longjumeau, mort le 25 août 1780.

FORMÉ (Pierre Louis), procureur au parlement, épousa Marianne Bénard, leur fille Anne Madeleine, épousa en juillet 1770, Abraham Jacques Caillard, avocat au parlement.

LES FOURCAULT

1393, Jehan Fourquaut ; 1403, Simon Fourquaut, prévot ; 1411, Symon Fourquaut possède un arpent et demi de terre à Louans ; 1433, Thibault Fourquaut, avocat au parlement, seigneur de Villegenys ; 1488, 6 nov., décès de Christophe Fourquaut, procureur au parlement, seigneur de Villegenis et de Villemoisson-s/-Orge, tenait les fiefs de la Husnière, de la Marchande, de Milly, et de Villiers-sous-Saulx (1) ; 1502, Jacques fils de Christophe Fourquaut ; 1502, feu Jehan Fourquault, tenait le fief de Saulxier ; 1502, Jehan, prêtre, fils de Jehan Fourquault ; 1571, Marin et Barnabé Fourcault, laboureurs à Palaiseau ; 1642, la veuve Simon Fourcault ; 1645, Nicolas Fourcault-Chevillard ; 1735, Marie Fourcault, veuve Phélipot.

FRENICLE (Edouard), né en 1632, prêtre, mort à Palaiseau, en la maison de Mlle de la Regnardière, le 6 juillet 1692 et inhumé dans le chœur de l'église.

LES GELLÉ

1631-36, Gellé, notaire ; 1635, Pierre Gellé ; 1635, Marin Gellé possédait les deux auberges : la *Vieille et la Nouvelle fontaine* ; 1650, Nicolas Gellé, arpenteur du roi; 1656, Nicolas Gellé, procureur à Palaiseau ; 1658, 17 mars, Charles Freni-

---

(1) Sa femme Perrette Hesselin, dame de Villemoisson-s/ Orge est décédée le 13 février 1501, leur tombeau était au cimetière des Innocents à Paris, la pierre tombale était vers 1850, rue Dalayrac, n. 7 à Fontenay-sous-Bois. Les armoiries de Fourquaut étaient d'argent à quatre lions de gueules l'un sur l'autre ; celles de sa femme fascées d'or et d'azur de six pièces, l'or chargé de quatre croisettes pommetées d'azur sur chaque fasce, l'azur de trois croix semblables d'or.

cle, conseiller du roi en sa cour des monnaies et dame Catherine Gellé, sa femme comme héritière d'Olivier Gellé son père, avocat au parlement ; 1680, Jeanne Gellé, veuve A. Champin ; 1693, Gellé, lieutenant du bailliage ; 1736, Charles François Gellé ; 1745, Jacques François Gellé ; Jacques François Boucault-Gellé.

Les Genien

1706, Jacques Genien, garde-chasse ; 1713, 20 mars, mort de Jacques Genien, 36 ans, concierge ; 1742, messire François Constantin Genien, professeur de l'Université de Paris et messire Philippe Genien, notaire et greffier du bailliage de Palaizeau, tous deux héritiers chacun pour moitié de feu Jacques Genien, concierge du château de Palaizeau et de Claudine Megray, sa femme, leur père et mère.

(Acte de partage de succession, passé devant Me Pochonnet, notaire à Longjumeau, le 27 janvier 1742.)

Genouard de Fontenay, avocat au parlement, mort en octobre 1547, et inhumé dans la chapelle nord. *(Lebeuf, hist. du dioc. de Paris, T. VIII, p. 3).*

Giraudet (Philibert Hippolyte), docteur en droit de la faculté de Paris, avocat au parlement de Bordeaux, demeurait rue des Postes, à Paris. En 1790, le 21 septembre, il épousa Mlle Reydy de la Grange, à Palaiseau ; en 1791, octobre, demeurait place St-Michel, à Paris ; en 1793, au château de Palaiseau, où il était instituteur libre avec cinq pensionnaires : Taboureau de Versailles, Guillaume et Roytieu de Paris, Revieu de Chartres et David de Nogent-le-Rotrou ; en 1794, 8 mars, le citoyen Giraudet quitta le château avec ses élèves et loua le ci-devant presbytère, mais devait payer une location pour les appartements qu'il avait occupés au château depuis le 1er janvier 1793 ; en 1798, 12 août, acheta la maison Boucault, rue de Paris, n° 181 ; 1799, 9 mai, Giraudet ne pouvait plus exercer les fonctions de commissaire du directoire exécutif auprès de l'administration municipale du canton de Palaiseau, il venait d'être nommé accusateur public près le

tribunal criminel de Versailles par l'assemblée électorale du département de Seine-et-Oise ; 1811, était premier avocat général et membre de la Légion d'honneur.

Giraudet est mort le 16 mars 1837, étant conseiller honoraire de la cour de Paris.

GODIN D'ABQUERBE (Quentin), né à Paris le 1er août 1715, Chevalier de St-Louis ; en 1790-94, habitait Palaiseau, chez Perrinet, rue de Paris, nº 138 ; le 12 avril 1794, il avait 5 pieds un pouce de taille, cheveux châtains-gris, yeux gris, nez aquilin, bouche moyenne et visage ovale.

GOUZÈNE (Dominique), maître en chirurgie, né à Mirande en 1740, s'établit à Palaiseau en 1772, marié à Leroy (Marguerite Geneviève), dont il eut 2 garçons et 4 filles, mort à Palaiseau le 31 mai 1812, M. Morère conserve précieusement un beau portrait de D. Gouzène, son aïeul, de la fin du XVIIIe siècle.

GOUZÈNE (François Dominique), fils du précédent, né à Palaiseau le 3 octobre 1772, engagé volontaire en 1793 comme officier de santé, mort à Palaiseau le 12 oct. 1814.

GROUSSARD (Henri), né en 1826 à St-Pierre de Surgères, Officier de la Légion d'honneur du 10 juin 1871, commandant de l'artillerie de marine de la Nouvelle Calédonie de 1874 à 1878, habite Palaiseau depuis 16 ans.

LES HARVILLE (1)

1697. 18 mars. M. le marquis d'Effiat épouse Mlle d'Harville-Palaiseau. On dit qu'elle aura au moins 400,000 livres de bien, c'est l'abbé d'Effiat, son oncle, qui la presse de se marier. La princesse demeurera à Versailles. *(Dangeau, T. VI, p. 88).*

1699. Samedi 14 février. Le mariage du duc de Richelieu avec Mlle de Harville-Palaiseau était presque conclu. C'était

(1) Descendants des seigneurs de Palaiseau.

M. de Pontchartrain, parent de la demoiselle, qui s'en était mêlé à la prière de Mme de Maintenon, amie du duc de Richelieu. On assure présentement que cela est rompu ; cependant il y a apparence que cela se raccommodera, la demoiselle a 400,000 livres de bien. *(Dangeau, T. VII, p. 26)*.

1700. 15 mai. Le mariage de M. le marquis de Montpeyroux avec Mlle de Harville se fit à Paris, dans la fin du mois passé. *(Dangeau, T. VII, p. 309)*.

1710. 17 mars. Le marquis d'Harville-Palaiseau a acheté le régiment de cavalerie de Chartres. *(Dangeau, T. XIII, p. 126)*.

1719. 24 Juin. Mort de Claude Antoine de Harville dit le comte de Harville, seigneur de la Celle et de Beaumors, lieutenant général du pays Chartrain, âgé de 85 ans, il avait épousé 1e Marie Faret † juillet 1670 ; 2e Antoinette Chassebras † 25 sept. 1720 ; du 1e mariage est née Isabelle, mariée au marquis de Montpeyroux et de Roquefeuil, comte de Saligny ; du 2e lit, Louise Victoire † 1712 et N. mariée en juillet 1721 au marquis de Fontette et Anne François dit le marquis de Harville, seigneur de la Celle qui épousa Marie Anne Boucher dont : Claude François de Harville né le 27 oct. 1724. *(Anselme, dict. généalogique, t. IX, p. 123)*.

1719. 5 juillet. Le comte d'Harville mourut ces jours passés, il avait 85 ans. Il était frère du marquis de Palaiseau, de la duchesse d'Orval et de madame de Montmorency, qui sont tous morts, et il était le père de Madame de Montpeyroux, qui est encore en vie ; il a même d'autres enfants d'un second lit. *(Dangeau. T. XVIII, p. 73)*.

HARVILLE DES URSINS (Esprit Juvenal de), marquis de Traînel, premier lieutenant des gendarmes de la garde du roi et lieutenant général des armées de S. M., marié à Marie Anne de Gomont † nov. 1714. Esprit Juvenal est mort le 10 novembre 1720.

HARVILLE DES URSINS (Esprit Juvenal de), fils du précédent, marquis de Trainel, enseigne des gendarmes de la garde, puis colonel ou maître de camp du régiment des dragons d'Orléans, mort le 11 juillet 1726, et inhumé en l'église N. D. de Paris, dans la chapelle des Ursins ou de St-Remy, la sixième travée du chœur au sud, avait épousé le 24 mai 1717 Louise Madeleine Leblanc, dont il eut :

HARVILLE (Simon Maria Tristan, comte de), mort en 1728.

HARVILLE DES URSINS (Claude Constance), née le 12 mars 1723.

HARVILLE DES URSINS (Claude Esprit Jouvenel de), marquis de Traînel, né en 1724.

HARVILLE (Isabelle), née en 1725. *(Anselme, Dict. généal. t. IX, p. 124).*

1737. 27 juillet. Dame Isabelle Françoise de Harville, veuve de Eléonor François, comte de Palatin de Dyo, chevalier, marquis de Monperoux, lieutenant général des armées du roi, seigneur de Triel. *(Arch. nat. série Q 1479).*

1743. 25 avril. M. de Verneuil, introducteur des ambassadeurs et M. le marquis d'Harville ont demandé ce matin l'agrément du roi pour le mariage de l'aînée des filles de M. d'Harville avec le fils de M. de Verneuil. (*Mémoires du duc de Luynes, t. IV. p. 475*).

1750. 23 avril. M. d'Harville, maréchal de Camp, mourut à Paris il y a deux jours, il avait 62 ans ; il avait épousé une des filles de M. Boucher, intendant de Bordeaux. Il laisse deux filles : Madame de Verneuil l'aînée qui à 24 ans et une autre âgée de 20 ans non mariée. *(Mémoires du duc de Luynes, t. X, p. 245).*

HENRY DE LA GRANGE DE PALESEAU, était capucin à Sens, le 13 juin 1622.

JAMBE (Louis François) né à Luzarches en 1741, fut instituteur à Bièvres, puis maître des écoles gratuites de Palai-

seau de 1769 à 1794, était secrétaire de la municipalité dès le 2 février 1790 (1). Jambe a joué un rôle très actif pendant la révolution, en 1800 il était percepteur, il est mort le 30 novembre 1822.

JAMBE (Louis Nicolas), fils du précédent né à Bièvres en 1762, était parmi les volontaires de Palaiseau en 1793.

Le 16 janvier 1794, il était de passage à Palaiseau comme ci-devant capitaine au 102e régiment d'infanterie, se rendant de Strasbourg à Paris en mission auprès du ministre de la Guerre. En 1809, il était capitaine pensionné et Chevalier de la légion d'honneur, mort le 29 juin 1832.

JEAN II, *de Palaceolo*, chanoine régulier, en 1312 fév. était abbé de St-Victor de Paris, mort le 29 nov. 1329 et inhumé devant la chapelle des apôtres. (*Lebeuf, T. VIII, p. 16. Cart. de l'Université, T. II, p. 153).*

1312. — Sceau de JEAN II, de Palaiseau, ogival de 50 mill. sous une arcade à fond ouvragé, Ste Catherine debout, tenant sa roue et paraissant exorciser un démon, avec légende : « *Sigillum Fratris Johannis* ». Contre sceau, St-Jean Baptiste tenant un *agnus dei*, « *Johannes est nomen ejus* ». Appendu à une charte relative à la réparation d'un pont. (*Arch. Nat. série L, 1484*; *Douet D'Arcq, Inv. des Sceaux des Arch. Nat. t. III, p. 115*).

JOFFRIN (Jean Marcel), né à Chaumont (Haute Marne) le 16 juillet 1755. Curé de Palaiseau du 4 nov. 1802, jusqu'à sa mort, survenue le 14 avril 1835. Le 31 décembre 1885, son cercueil a été exhumé de l'ancien cimetière, pour être réinhumé dans le nouveau, M. Joffrin a laissé une certaine somme pour les écoles de Palaiseau.

JOMARD (Edme François), géographe et archéologue orientaliste, né à Versailles le 20 nov. 1777 fit partie en qualité d'ingénieur géographe de l'expédition d'Egypte, il consacra

(1) Les appointements étaient : le 7 Janvier 1794, de 600 livres, le 15 janvier de 800 livres, le 15 janvier 1795, 1200 livres. Angiboust, garçon de bureau avait 600 livres, le 13 décembre 1795, Reydy, secr. général 1800 liv. le commis rapporteur 1800 liv, le commis expéditeur 1500 liv. le garçon de bureau 1500 livres.

18 années au grand ouvrage de la *description de l'Egypte,* en 1818 membre de l'Académie des inscriptions et des belles lettres, en 1821 l'un des fondateurs de la Société de géographie. A son retour d'Angleterre, a fondé lui-même à Versailles une école mutuelle, en 1828 conservateur des plans et cartes à la Bibliothèque nationale et propriétaire à Lozère, en 1838 Officier de la Légion d'honneur. Jomard a longtemps habité Lozère, et fit élever le 31 juillet 1848, le monument à Nicolas Sanson aux Chandeliers, il est mort à Paris le 22 sept. 1862.

JUPINET (François Pierre), né à Saclay, le 7 mars 1819, membre de la Société d'horticulture de Paris, jardinier émérite, professeur de taille, digne émule d'Arnaud d'Andilly et des Girardot, était vers 1861, jardinier-chef chez M. de Courcel à Athis, mort à Palaiseau le 22 mai 1890, au cimetière, sa tombe est ornée d'un buste très expressif et d'une ressemblance parfaite, dû au ciseau de notre compatriote, M. M. A. A. Masson.

LACOURRET (Luce), née à Paris, le 19 octobre 1739. Sur un certificat de résidence du 21 nov. 1793, il est dit : qu'elle habite Palaiseau depuis 2 ans et demi, taille 4 pieds 8 pouces, cheveux et sourcils châtains, yeux gris, nez gros, bouche grande, menton rond, front élevé et visage ovale, décédée le 18 janvier 1802, à la suite d'un accident, comme l'indique le document suivant :

28 nivôse an X, nous Jean Marie Pigeon, juge de paix du canton de Palaiseau, après avoir fait procéder en notre présence par le citoyen Dominique Gouzène, officier de santé en cette commune, par nous requis et invité à la visite du cadavre reconnu pour être celui de la citoyenne Luce Lacourret, ex-religieuse âgée de 62 ans et 3 mois, domiciliée dans une chambre dépendante du ci-devant château de cette commune, morte à la suite d'un accident.

LAMBERT (Joseph), né à Paris en 1654, docteur en Sorbonne prieur de Palaiseau de 1685 à 1722, mort à Paris le 31 janvier 1722, il se signala toute sa vie par son inépuisable charité envers les pauvres, et par le zèle qu'il déploya pour le main-

tien de la discipline et pour la suppression de la pluralité des bénéfices, abus contre lequel il fit rendre un décret par la faculté de théologie.

On a de lui entre autres ouvrages : *Histoires choisies de l'ancien et du nouveau testament.* Paris, (1680, in-12) : *L'année évangélique ou homélies sur les évangiles* (1693-1697.7 vol.) Lettre sur le livre intitulé : *De Re Beneficiaria*, de l'abbé Boileau. (1710, in-12) ; *Les ordinations des saints* (1717, in-12) ; *Instructions sur les évangiles*, nouvelle édition (1831, 2 vol. in-12) ; etc. etc.

Tous ces ouvrages sont écrits dans un style simple et familier et la plupart ont eu, à notre époque même, plusieurs rééditions.

Joseph Lambert a un autre mérite à nos yeux, et jamais nous ne serons assez reconnaissants à son égard, c'est le fondateur des écoles gratuites de Palaiseau au XVIII[e] siècle.

L'élan de patriotisme qui animait la population de Palaiseau il y a un siècle, n'était pas accidentel, il provenait certainement de l'instruction puisée largement aux écoles gratuites de Joseph Lambert, qui avaient été fondées : celle des garçons le 10 avril 1714 et celle des filles le 26 avril 1719. Le portrait de notre bienfaiteur (restauré par Vauchelet) orne une des salles de la mairie, mais cet honneur n'est pas suffisant, nous espérons que nos édiles le compléteront en donnant le nom de Joseph Lambert à une rue et de préférence à celle où étaient les écoles.

Laurent (Emile), dit Colombey, littérateur français, né à Colombey-les-Belles (Meurthe), en 1819, a débuté dans les lettres en prenant pour pseudonyme le nom de sa ville natale. Il s'est spécialement occupé de l'histoire littéraire anecdotique et a publié : *la Journée des Madrigaux* (1856, in-18) ; *Ninon de Lenclos et sa Cour* (1858, in-18) ; *Ruelles, salons et cabarets* (1858, in-18) ; *les Causes gaies* (1859, in-18) ; *l'Esprit au théâtre* (1860, in-18) ; *Histoire anecdotique du duel* (1861, in-18) ; *les Originaux de la dernière heure* (1861, in-18) ; *le Monde des Voleurs, leur esprit et leur langue* (1862, in-18) ; *la Cour de Ninon* (1867, in-18), *etc.*

M. Colombey a édité, en outre, les *Aventures burlesques*

de d'Assoucy, la *Vraie histoire comique de Francion*, par Charles Sorel, les *Œuvres de Tabarin*, etc. Il a collaboré à la Revue de Paris, à la seconde Revue française, etc.

Bibliothécaire à la bibliothèque de la Chambre des députés il a publié, avec M. Madival, les *Archives parlementaires de 1787 à 1860 et Cahiers des Etats généraux* (1868-1875, t. I-VIII, in-8). Il a été décoré de la Légion d'honneur. (*Dict. univ. des Contemporains, G. Vapereau*).

Emile Colombey a publié également : les *Aventures de Babolin*. Les *Antichambres de Paris*. Il a annoté et publié : Le *Roman bourgeois*, par Furetière. *Lettres de Boursault* à *Babet*. Le *Reporter d'un évêque*. *Lettres de Boursault à Monseigneur de Langres*.

Aujourd'hui M. Emile Laurent est Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'instruction publique, Président de la délégation cantonale du canton de Palaiseau.

LEBLANC (Lucien Jules), né à Palaiseau, le 15 septembre 1847. Architecte, inspecteur des travaux de l'Etat, Chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique, architecte du pavillon des forêts et des sections Russes à l'exposition universelle de 1889 (grand prix), expert près : la cour d'appel de Paris, les conseils de préfecture de la Seine, de Seine-et-Oise, etc. (*Dict. biog. de S.-et-O. 1893*). Auteur en collaboration des statues de Bara, général Marguerite, Rouget de l'Isle, etc. Auteur du projet de l'exposition horticole à Versailles en 1900.

LEDOUX (Pierre), né à Paris le 11 juin 1785, mort à Palaiseau le 3 avril 1845, ancien secrétaire des commandements de la duchesse de Berry, marié à Alexandrine Constance Robière, propriétaire de l'ancien parterre du château possédé actuellement par Madame Doulcet.

Ledoux a dû publier un volume de vers et prose, c'est à lui que s'adressait cette riposte dans une chanson locale :

Vilain hibou
Reste en ton trou.

LEFÈVRE-PONTALIS (Amédée, né à Paris en 1833, fils d'un notaire et descend par sa mère de Soufflot, le célèbre archi-

tecte du Panthéon ; en 1854, obtint le prix d'éloquence, décerné par l'Académie française. Reçu avocat en 1855. Il publia divers articles dans le Correspondant et la Revue des Deux Mondes ; en 1860, il publia *De la Liberté de l'histoire*, (in-8), fut élu député en 1871, en Eure-et-Loir, par 27.964 voix. Il prit place à droite et vota constamment avec la majorité monarchiste et cléricale de l'assemblée. *(Extrait de Vapereau)*. M. Lefèvre Pontalis a épousé une fille de M. West Gérard, et habitait Lozère.

Lejeune (Jean Baptiste), né en 1752, notaire à Amblainvilliers et greffier du bailliage de Palaiseau de 1776 à 78, juge de paix de 1802 à 1806, mort à Paris, au Palais-Bourbon, le 18 avril 1816, où il était contrôleur des domaines et des finances de S. A. S. Mgr le prince de Condé, et inhumé à Palaiseau.

Lejeune, ancien capitaine-rapporteur de la garde nationale, ancien entreposeur des tabacs, demeurait 4, place de la Mairie, mort vers 1860.

Leroux (Louis Stanislas), né à Bullion le 23 mars 1850, curé de Palaiseau depuis le 1er mars 1894, venant de Groslay.

Leroy (Nicolas), aïeul maternel de Joseph Bara, venant de Pont-l'Evêque, fut nommé en 1763, geôlier des prisons de Paloiseau et receveur des amendes, en remplacement de Denis Pescheux ; sa femme Anne Bachelet est décédée le 2 mars 1774, Leroy est mort au château le 8 janvier 1783, il fut remplacé comme geôlier par Pierre Hémard.

Leroy (Marie Anne Thérèse Marguerite), fille des précédents, né en 1739, se maria le 28 février 1771 à Dufossé, plâtrier d'Antony, en 1777, elle demeurait au château de Palaiseau, décédée le 17 août 1783.

Leroy (Agnès Charlotte), sœur de la précédente, née en 1744, décédée au château de Palaiseau, chez M. Destimauville, le 16 septembre 1775.

LIEVIN (Jean), propriétaire de l'écu de France, lieutenant du bailliage de 1669 jusqu'à sa mort, arrivée le 16 novembre 1693.

LOUIS DE LIVRE, seigneur de Villeneuve et de Sèvres, mort au château de Palaiseau en octobre 1578, son épitaphe et celle de Catherine, sa fille, bienfaitrice de l'église, étaient placées dans la chapelle sud, et posées par les soins de François Aimery, seigneur de Chateaupers et de Viroflay en partie, neveu de cette dame. *(Lebeuf, t. VIII, p. 3.)*

LORRAIN (Charles), né à Chantilly en 1735, architecte inspecteur des bâtiments de S. A. S. le prince de Condé, demeurait au Palais Bourbon, à Paris, et à Palaiseau en 1788 avec dame Trottée sa femme, née à la Fère; en 1792, demeurait rue Voltaire, n° 4 ; en 1794, le 24 mai, acheta le potager, aujourd'hui les propriétés de MM. Neveu et Dumaine, nos 6 et 8 de la rue Voltaire.

MABILLE (Nicolas), né en 1653, prêtre théologien de Paris et prédicateur, mort à Palaiseau le 25 août 1711, chez M. Bertin, bourgeois de Paris, et inhumé dans le cimetière qui entourait l'église. Son épitaphe dont nous donnons le texte était attachée au mur extérieur de l'édifice (1) ; aujourd'hui on en voit les onze premières lignes servant de dallage sous le porche de l'église.

La rédaction en est d'une latinité tout à fait universitaire.

Elle s'adresse aux candidats de la théologie et leur propose comme modèles la doctrine et la méthode du défunt.



In Gloriam et laudem Dei.
Quisquis es theologice candidate tibi
loquitur hic lapis juxta quem sepultus
est Nicolaus Mabille presbiter parisi-

---

(1) Pierre. Long. 0m87, larg. 0m68.

nus eodem (1) loci theologus : quotquot ad hoc
magisterium instituendos suscipiebat
unis (2) duobus veræ sapientiæ principiis
scriptura sacra et traditione imbuens
ab utrisque discedendum nusquam digitum
acriter monebat post habitis humanis
ratiunculis atque opinionibus : in quacumque

ministerii parte soli veritati pietatem
adstruens nihil ad arbitrium fingebat
sive pœnitendi legem ex canone et ss.
patrum disciplina determinans sive
simplex ac nudum in concionibus dicendi
genus adhibens evangelio consentaneum :
reliquas lector supple virtutes ac votum
pro ipso ut felicissime reviviscat facito :
obiit VIII. cal. septembris CIↃIↃCCXI. natus
annos LIII. (3)

MANCEAU (Alexandre Damiens), né à Trappes, le 3 mai 1817, artiste graveur, propriétaire et dernier secrétaire de George Sand, mort célibataire le 21 août 1865 à Palaiseau, 4, rue George Sand.

MARCHAL, ingénieur en chef de la traction de la Compagnie du chemin de fer de Lyon, Chevalier de la Légion d'honneur, mort à Paris en 1893, et inhumé à Palaiseau.

MARCHAND (André), né à Palaiseau le 26 nov. 1748, fils de Pierre Marchand, taillandier et de Marie Vilaine. Prêtre, chapelain et vicaire de 1776 à 1790, puis vicaire de 1802 à 1818, il se refusait le nécessaire pour donner aux pauvres, mort à Palaiseau le 7 juillet 1818.

MARTIN-DES-PALLIÈRES (Charles Gabriel Félicité), né à

---

(1) Erreur du graveur ; lisez *ejusdem.*

(2) Ne faut-il pas lire *unitis* ?

(3) Au-dessous du texte, une tête d'ange aux ailes éployées ; encadrement semé de larmes.

Courbevoie le 23 novembre 1823, général de division d'infanterie de marine, Commandeur de la Légion d'honneur, s'est distingué en 1870-71, à l'armée de la Loire où il commandait un corps d'armée, membre et questeur de l'assemblée nationale, mort le 10 sept. 1876, à Palaiseau, rue de Paris nº 91.

MASSON (Jean Marie Antoine) né en 1772, ancien négociant à Londres, adjoint au maire de Palaiseau de 1832 à 1834, mort le 11 octobre 1865. Madame Masson née Lalanne (Elisabeth Geneviève Bernard), née à Baltimore le 27 mai 1794, décédée à Paris le 21 juillet 1889.

MASSON (Jean Augustin Alfred), fils des précédents, né à Palaiseau le 17 juillet 1830. Maire de Palaiseau de 1873 à 1879. Sculpteur, élève de MM. Bonnassieux et Delorme, membre de la Société des artistes français. Ses principales œuvres sont : Salon de 1865, *Jeune pâtre*, statue. Salon de 1873, *Madame Elisabeth*, statue au château de Chambord, épisode de la journée du 20 juin 1792 (1), *Sainte Philomène*, bas relief, *Mousse naufragé*, statue, Médaillons de *Mesdames M.... née L..... et D..... née L.....* Salon de 1883, *Sainte Radegonde*, buste, *Tête d'enfant*, terre cuite. Mention honorable. Salon de 1884, *Portrait de Mlle Marthe B.*, buste. Salon de 1885, *St-Antoine de Padoue*, statue. Salon de 1886, portrait, buste. Salon de 1887, *portrait de Madame X...*, buste. Salon de 1888, *Jeune fille*, buste. Salon de 1890, buste. 1891, *le jardinier Jupinet*, buste. Salon de 1892, *jeune arabe*, buste, *jeune fille russe*, buste, etc.

M. Masson habite l'ancien château de Tronchet et conserve religieusement le bureau et le fauteuil du célèbre jurisconsulte, ainsi que cinq bustes marbre.

MILLET (Edme Alexis), né en 1778 à Maupertuis *(Seine-et-Marne)*. Notaire à Palaiseau de 1806 à 1833, adjoint au maire de 1826 à 1830, maire de 1830 à 1834, juge de paix en 1846, mort le 11 juin 1864.

(1) Voulant sauver la reine, Madame Elisabeth se présenta à sa place au peuple qui envahissait le palais des Tuileries.

MONCHY (Charles de), marquis d'Hocquinconrt, né en 1599, maréchal de France en 1651, battit Turenne et fut battu par Condé à Bleneau, occupa Palaiseau avec son corps d'armée en mai 1652, et y laissa la peste, fut gouverneur de Ham et de Péronne, mort à Dunkerque en 1658, étant au service de l'Espagne.

MONNERAT (Claude), né en 1650, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances et commissaire contrôleur des saisies réelles du parlement et autres cours et juridictions de Paris, mort le 25 avril 1744 et inhumé à Palaiseau.

MONNERAT (Claude), fils du précédent, écuyer, avocat en parlement.

MORÈRE (Nicolas), fils de Barthélemy Morère, maître en chirurgie, né à Outarville *(Loiret)* le 18 décembre 1780, adjoint au maire de Palaiseau en 1831-32, lauréat de l'Académie de médecine, mort victime de son dévouement à Palaiseau le 19 juillet 1832, où il exerçait la médecine, depuis 1820, et précédemment à Verrières-le-Buisson.

MORÈRE (Hippolyte-Amédée), fils du précédent, né à Verrières-le-Buisson le 12 septembre 1808, docteur en médecine de la faculté de Paris du 25 février 1831, exerce à Palaiseau depuis cette époque.

M. Morère est conseiller municipal à Palaiseau depuis 1837, a été conseiller d'arrondissement de 1848 à 1864, maire en 1851 et de 1859 à 1871, et enfin depuis 1864, fait partie du Conseil général dont il est aujourd'hui vice-président.

M. Morère a été honoré pour son dévouement pendant le choléra de 1849 : d'une médaille du ministère de l'agriculture et du commerce, d'une coupe ciselée et gravée par Falguière, don de la commune d'Igny ; en 1854 et 1855, de deux médailles d'or du conseil général de Seine-et-Oise. Le 1er décembre 1858, il a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur ; a recu : la croix de bronze de la Convention de Genève, 1870-71 ; les palmes académiques le 26 août 1876 ; un

témoignage de satisfaction du ministre de la guerre, le 31 mars 1879 ; une médaille d'or de l'œuvre de St-Nicolas d'Igny en 1892. Est lauréat de l'Académie de médecine, délégué cantonal, membre de la commission de surveillance de l'asile départemental de l'enfance.

MURET (Louis Cyprien), né à Palaiseau le 28 avril 1827, Géomètre-Architecte-Vérificateur, créa vers 1847, la première imprimerie lithographique de Palaiseau, rue de Paris n° 150, qui fut fermée par mesure administrative en 1849 ou 50 ; une imprimerie à Palaiseau avec une presse à bras, pouvait inonder la contrée de publications plus ou moins libérales et compromettre le succès des élections, le suffrage universel n'avait pas encore la liberté d'aujourd'hui. Muret est aussi le créateur de l'Ile d'amour, la première construction date de 1868, c'est dans cette île qu'il est mort le 7 septembre 1877.

NEVEU (Léon Ferdinand), né à Orgères le 14 avril 1830, notaire à Palaiseau depuis 1860.

NEVEU (Paul Hippolyte), fils du précédent, né à Palaiseau le 30 avril 1864, licencié en droit.

ODIOT OU AUDIOT (René), né à Angers en 1743, tailleur, vint à Palaiseau en 1779, était marié à Marie Anne Lucas, née à Bullion, avaient quatre enfants : Sophie, née à Angers, René Arnault Honoré, né à Versailles le 6 déc. 1773, Louise, née à Versailles en 1775 et Philippe, né à Palaiseau en 1783.

Le père, âgé de 50 ans et le fils de 20, partirent tous deux en 1793, pour la défense de la patrie.

OLIVIER (Victor Pascal), né à Savigny-s/-Orge, le 10 avril 1813, mort à Palaiseau le 27 avril 1884, veuf en premières noces de dame Crécy Angélique Pauline, nièce de Joseph Bara, habitait n° 117, rue de Paris.

OURADOU (Maurice-Gabriel-Auguste), architecte français, né

à Paris le 24 juillet 1822, élève de Viollet-le-Duc dont il épousa la fille en 1857.

Ouradou a été successivement inspecteur des travaux du château de Coucy (1856) et de ceux de la cathédrale de Paris jusqu'en 1870, architecte diocésain de la Marne et enfin architecte du château de Pierrefonds en remplacement de son illustre beau-père (1879). Il a obtenu aux Salons annuels deux médailles en 1865 et 1873, une médaille de 2e classe à l'exposition universelle de 1878 et la décoration de la Légion d'honneur en 1874.

Les principales restaurations d'Ouradou sont celles des églises de Palaiseau (1866), Verrières, Taverny, Beaune, Til-Chatel, Braine, Essonnes, St-Jean-des-Vignes à Soissons, N. D. de l'Epine à Châlons (Marne), l'hôtel-Dieu de Beaune, etc. Auteur de la publication des *peintures murales de la Chapelle N. D. de Paris,* exécutées sur les cartons de Viollet-le-Duc (1867-1869, 20 volumes in-folio avec 62 planches chromolith.) *Habitations modernes* (1874-1877, 2 vol. in-f°), il a collaboré à l'Encyclopédie d'architecture, à la Gazette des architectes, à l'Art pour tous, etc. Ouradou est mort à Paris, le 20 juin 1884. *(Vapereau, Dict. des Contemporains).*

Palaiseau ou Palezeau, trompette du roi, vendit à Louis XIV, 7 arpents 75 perches de terre enfermés dans la première enceinte du parc de Vincennes, et reçut 2.253 livres 7 sols 6 deniers, le 27 octobre 1671.

Palaiseau, gentilhomme, vice-sénéchal du Béarn, en mars 1685. *(Baudry, Mémoires Foucault, Paris 1862, p. 116).*

Palaiseau (J. F. G.), ancien comptable, professant les changes étrangers et arbitrages de banque. A publié en octobre 1816 à Bordeaux, un volume in-4°, intitulé : *Métrologie ou rapport des poids et mesures des quatre parties du monde.*

Palaiseau (J. L. G. B.), a publié en 1836 à Paris, (un volume in-12) *Mélanges d'instruction* (imprimé à Versailles).

Paris (Le Diacre François de), né à Paris le 30 juin 1690, fils d'un conseiller au parlement, étudia le droit ; reçu licencié, il entra au séminaire St-Magloire et fut nommé supérieur des jeunes clercs à St-Côme, mais, attaché aux idées Jansénistes, il refusa de signer le formulaire pour être ordonné prêtre. C'est alors qu'il embrassa avec ardeur le Jansénisme et résolut de vivre dans la retraite. Il habita successivement : le Mont-Valérien , la Trappe, Melun, Palaiseau dont le séjour lui était cher à cause du voisinage des restes de la famille Arnauld; en 1723, il demeurait rue de la Harpe, paroisse St-Côme et enfin une petite maison de la rue des Bourguignons, dans le faubourg St-Marceau, où il recueillit quelques ecclésiastiques.

Pour augmenter la pension que lui donnait son frère et avec laquelle il faisait vivre non seulement ses commensaux, mais encore des pauvres du dehors, il s'imposa un travail manuel et ne voulait vivre que du produit de son travail, il acheta un métier et faisait des bas. Il se livra à des jeûnes et à des macérations qui ruinèrent sa santé ; il mourut aux yeux des Jansénistes en odeur de sainteté le 1er mai 1727, il fut enterré au cimetière St-Médard où son frère Paris, conseiller au parlement, lui fit élever avec l'autorisation de l'archevêque, un simple monument, composé : d'une table de marbre noir élevée à un pied de terre.

La réputation que le diacre Paris avait acquise par sa charité ardente et ses austérités fut, presque aussitôt après sa mort, exploitée au profit du fanatisme. Bientôt les Jansénistes répandirent le bruit que des miracles s'étaient opérés sur sa tombe, et l'on vit y affluer une multitude qui baisait jusqu'à la poussière du lieu de la sépulture et en emportait comme un préservatif et un moyen de salut, des pélerins malades ou autres se glissaient sous la table de marbre, se couchaient sur cette terre sacrée et beaucoup même en mangeaient, lui attribuant une vertu divine. Aux prétendues guérisons miraculeuses succédèrent les convulsions, les transports prophétiques, etc.

L'archevêque de Paris, Vintimille, publia une ordonnance contre le culte rendu au diacre et contre les convulsionnaires et la cour en 1732, ordonne la clôture du petit cimetière, ce qui donna lieu à l'épigramme très connu :

De par le roi, défense à Dieu,
De faire miracle en ce lieu.

Malgré cela le culte au souvenir du fameux diacre ne disparut pas et même en notre siècle, la maison qu'avait possédé François de Paris à Palaiseau, rue de Paris, nº 214, a souvent reçu la visite de Jansénistes fanatiques venant prier dans la chambre du diacre, et sur un tertre derrière le jardin où passe aujourd'hui la voie ferrée puis encore devant la petite fenêtre de la chapelle St-Laurent où reposait le cœur du grand Arnauld jusqu'en 1855.

PERRINET D'ORVAL (Jean Charles), pyrotechnicien français, né à Sancerre (Cher) en 1707, mort vers 1780. Il fut un des capitouls de Toulouse, il avait épousé Anne Renouard de Bussière. Perrinet avait fait une étude approfondie de la pyrotechnie, sur laquelle il a publié plusieurs ouvrages fort appréciés de son temps. Nous citerons de lui : *Essai sur les feux d'artifice,* Paris 1745-48 ; *Traité des feux d'artifice pour le spectacle et pour la guerre,* Berne 1750-58 ; *Manuel de l'artificier,* Neuchatel 1755-58.

PERRINET D'ORVAL (Charles Marie Pierre), fils du précédent, né à Lorient le 18 nov. 1744, conseiller du roi en son grand conseil, demeurait à Paris, faubourg Montmartre, paroisse St-Eustache, lorsqu'il acheta le 6 mai 1778, la maison qui porte aujourd'hui le nº 136 de la rue de Paris ; en 1790, 25 juillet, il était commandant en chef de la garde nationale de Palaiseau ; 1791, 8 juillet, juge de paix du canton de Palaiseau ; en 1794, il avait 5 pieds 4 pouces de taille, visage long, yeux bleus, cheveux châtains, nez long, bouche moyenne, menton pointu, front découvert, mort à Palaiseau le 1er octobre 1806. Françoise Isidore Decaste, sa 1re femme, née à Paris le 1er juillet 1745, elle avait 5 pieds 1 pouce, cheveux et sourcils châtains, yeux noirs, nez retroussé, front découvert, bouche moyenne, menton petit, visage long ; sa 2e femme était Catherine Scolastique Guerre.

PERRINET DE LA TOUR (Etienne), juge au tribunal de Bourges, mort en février 1799.

9.

DEVISMES-DAUBIGNY (Suzanne Sophie Jeanne), veuve Perrinet de la Tour, décédée à Palaiseau le 28 août 1815.

PERRINET (Marie Damaris), née le 28 mai 1784, à Sancerre, (Cher).

PERRINET (Suzanne Françoise), née à Pont-St-Esprit en 1728, fille de Louis Perrinet et d'Elisabeth Mamel, épouse Godin, décédée à Palaiseau le 11 janvier 1802.

PERROT (Henri), né à Paris en 1824, ancien industriel, Chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire à Palaiseau depuis 1866, ancien conseiller municipal, habite sur une dépenpendance de l'ancien château.

PIERRE (Pierre), né à Corbreuse en 1734, jardinier à Palaiseau depuis 1767, était en 1792 chez M. Perrinet. Sa femme Julienne Crosnier était née à Grange-le-Roi.

PIERRE DIT LAPIERRE (Etienne Pierre), né à Palaiseau le 30 janvier 1769, fils des précédents, volontaire de 1793. Il était en garnison à Quimper comme l'indique le document suivant :

Ce jourd'hui 8 thermidor, an V de la République, (26 juillet 1797), s'est présenté le citoyen Pierre Lapierre, sergent major de la 6e compagnie 1er bataillon de la 81e demi-brigade, natif de cette commune, avec un congé limité de trois décades, non compris la route, à lui délivré par les officiers composant le conseil d'administration dudit régiment d'infanterie de ligne à Quimper, le 17 messidor dernier, approuvé par le chef de brigade commandant. Signé : Larcenneur, Massu, Roland lieut., Bertaubois, sergent major, Gourrier, sergent, Gobin, fourrier, et Bonte, chef de brigade. Signé : Lapierre. *(Arch. de Palaiseau, reg. 1793-98, f. 209.)*

Mort le 18 mai 1811, chef du premier bataillon du 103e régiment d'infauterie de ligne, des suites des blessures reçues à la bataille d'Albuera (Espagne) le 16 mai ; transmis par l'autorité militaire à l'état civil de Palaiseau le 17 janvier 1812.

PIGEON (Jean Marie), né à Morainvilliers vers 1727; en 1756, demeurait à Herbeville; en 1764, fermier des Granges; en 1792, était bourgeois et demeurait rue de Paris, où est aujourd'hui la rue Pigeon, mort le 12 avril 1805.

PIGEON (Jean Marie), fils du précédent, né à Herbeville, le 17 décembre 1756, fermier des Granges, dont il devint propriétaire le 5 septembre 1807, juge de paix à Palaiseau en 1803, maire de 1814 à 1830, Chevalier de la Légion d'honneur, mort à Palaiseau le 8 avril 1844, a laissé quelques écrits sur l'agriculture.

PIGEON (François), fils du précédent, né à Palaiseau le 28 décembre 1791, fermier des Granges, maire de Palaiseau de 1834 à 1848 et de 1853 à 1859, conseiller d'arrondissement, puis conseiller général du canton de Palaiseau, Chevalier de la Légion d'honneur, mort à Palaiseau le 15 juin 1867.

PIGEON (Victor), né à Palaiseau *(Seine-et-Oise)*, le 18 juillet 1816, fit ses études à Paris, entra en 1836 à l'Ecole polytechnique, et en 1838 à l'Ecole d'application de Metz. Nommé sous-lieutenant d'artillerie, il donna sa démission en 1839, s'occupa spécialement de questions agricoles, et se mêla aux luttes de l'opposition libérale contre le ministère Guizot. En 1848, sa candidature à la constituante fut adoptée par tous les partis, et il fut élu le premier des représentants de Seine-et-Oise, par 75.290 voix. Membre du comité de l'agriculture et du crédit foncier, il vota ordinairement avec le parti démocratique modéré. Après l'élection du 10 décembre, il se rapprocha de la droite, soutint le ministère présidé par M. Odilon Barrot, admit la proposition Rateau et approuve l'expédition de Rome. Réélu le sixième à l'Assemblée législative, il fit partie de la majorité monarchique ; mais son éloignement pour la politique de l'Elysée le rattacha à la Constitution. Après le coup d'Etat du 2 décembre, il s'abstint de prendre part aux affaires publiques. Ayant obtenu, lors de la guerre d'Orient, la mouture du blé destiné à l'armée alliée, il établit à Constantinople des moulins qu'il continua d'exploiter. *(Vapereau, Dict. univ. des Contemporains)*.

Pigeon est mort à Palaiseau le 15 janvier 1892.

Porcher de Richebourg (comte), Officier de la Légion d'honneur, ancien colonel du premier empire, puis pair de France, habitait le château des Rieux.

Pourcheresse de Vertières. Le 25 juin 1780, est décédée à Palaiseau, Marie Louise Lebrun de St-Valéry, âgée de 59 ans, veuve de messire Claude Pierre Pourcheresse de Vertières, Chevalier, conseiller du roi, ancien président à la cour des aides de Dôle et premier président en la cour souveraine du Cap Français, en l'île St-Domingue.

En 1792, une demoiselle Pourcheresse de Vertières, née en Franche-Comté, habitait Palaiseau depuis 18 ans.

Puget (Marc Auguste Hyacinthe), né le 26 avril 1729, à Palaiseau, en 1796 il avait de taille, 5 pieds 4 pouces, visage ovale, cheveux gris, yeux gris, sourcils peu garnis, front grand, nez long, bouche moyenne, très léger signe à la racine des cheveux du côté gauche du front ; en 1798, le 7 février, Puget déclare à la municipalité qu'il quitte Palaiseau pour aller à Fontainebleau.

Raynal (Guillaume), né le 7 juin 1768 à Marchastel (Cantal), marchand fripier brocanteur, demeurait en 1792 dans la cour des nos 139 et 141 rue de Paris, se maria le 28 février 1799 à Joséphine Bara. Il acheta le 31 mars 1802 le château de Palaiseau pour le démolir et en vendre les matériaux, fut propriétaire de l'Éléphant de 1803 à 1830, mort le 4 janvier 1830, sa veuve lui survécut jusqu'au 31 juillet 1850, le terrain où était le château appartint à la famille Raynal jusqu'au 9 novembre 1862.

Les Regnard

Regnard de la Renardière (Claude René), secrétaire des amendements de S. A. R. Monsieur. Anne Brière, sa femme, 1666-1675.

Regnard (Claude), fils des précédents, sieur de Surgy, greffier en chef des affirmations de voyage du parlement de Paris.

REGNARD (Antoine), frère du précédent, né en 1675, sieur *des Gigoux*, conseiller du roi, greffier en chef des affirmations du parlement, cour, des monnaies et requêtes de l'hôtel, mort à Palaiseau le 5 mai 1737.

REGNARD DE LA RENARDIÈRE (Marie Anne), sœur des précédents, née en 1666, le 15 octobre 1739, demeurait à Paris, rue de Bièvres, décédée célibataire à Palaiseau, en la maison de sa sœur Madame de Graville, le 22 janvier 1752.

REGNARD DE LA RENARDIÈRE (Marguerite Thérèse), sœur des précédents, née en 1672, épousa François Gabriel Duderé, écuyer, sieur de Graville, était veuve en 1710 ; en 1757, trésorière des pauvres à l'église, décédée à Palaiseau le 29 octobre 1761.

Claude René Regnard et Anne Brière eurent (probablement) six enfants. En 1692, nous trouvons : Esprit Juvenal de la Regnardière, avocat en parlement, mais sans indication de ses auteurs.

REYDY DE LA GRANGE (François Joseph), né en 1745 à Ivoi-Carignan (*Ardennes*), procureur fiscal du bailliage de Palaiseau, régisseur et notaire de 1780 à 1793 ; le 15 novembre 1793, il était notaire public à Palaiseau, il avait 5 pieds 10 pouces de taille, cheveux et sourcils châtains-bruns, nez retroussé, bouche petite, menton et visage rond, front ordinaire ; en 1794, il quitta le château de Palaiseau pour aller à Villebon où il devint cultivateur ; en 1795, le 13 décembre, il donna sa démission d'agent municipal de Villebon et accepta les fonctions de secrétaire général de l'administration municipale du canton de Palaiseau, aux appointements de 1.800 livres.

Reydy avait épousé Jeanne Griffe, née à Lyon ; leur fille, Françoise Elisabeth, était née à Bordeaux et leur fils François Joseph, né à Paris.

ROBINEAU (Jean Baptiste Catherine), né le 26 avril 1741, homme de loi ; en 1794, le 24 mai, habitait à Paris, rue des Fossés-Victor, nº 32, lorsqu'il acheta l'ancien potager du château de Palaiseau pour 3.500 livres ; le 13 octobre 1797, il habitait Palaiseau depuis 2 ans et demi, il avait encore sa

mère, Marguerite Catherine Lefebvre, veuve de Pierre François Robineau, née le 9 juin 1708. En 1798-99, il était adjoint de l'agent municipal.

LES ROGER

ROGER (Jean Louis), procureur en la prévôté d'Auxon (Aube), et Françoise Truchy, sa femme.

ROGER (Joseph), fils des précédents, né en 1748 à Auxon; de 1780 à 1791, notaire à Amblainvilliers ; 1781, commissaire aux droits seigneuriaux du prince de Condé ; 1782, arriva à Palaiseau venant de Chilly ; 1782, commis à terrier, épousa Françoise Roy, nièce de Reydy de la Grange; 1790, 21 sept., notaire à Amblainvilliers; 1793, déc., étant juge de paix, fut dénoncé comme suspect et incarcéré pendant trois mois, les deux conseils municipaux qui se sont succédés dans cet intervalle ont plaidé en sa faveur; 1794 à 1806, notaire à Palaiseau ; 1800 à 1811, maire à Palaiseau ; mort le 4 juin 1811, à Paris, rue Pierre Lescot, n° 5, IVe arrondissement, division des gardes françaises.

ROGER (Roger), fils du précédent, né le 29 juillet 1783, au château seigneurial de Palaiseau, † avant 1811.

ROGER (Joseph Hippolyte), frère du précédent, né en 1787 à Bercy, était le 4 juin 1811, principal clerc de notaire, rue de Richelieu, n° 47, à Paris. 1815, était notaire à la Chapelle-St-Denis, où naquit son fils le ténor Roger ; 1818-19, demeurait 3, rue Neuve St-Augustin, à Paris ; 1827, ancien agent de change près la Bourse de Paris, n° 2, rue Grange Batelière.

ROGER (Victor Philibert), frère du précédent, né à Palaiseau le 24 février 1797, mort en 1827 à St-Louis (Sénégal), où son cousin-germain, le baron Roger, était gouverneur.

ROGER (Adolphe), frère des précédents, né le 15 mars 1800 à Palaiseau. En 1815, demeurait à la Chapelle, chez son frè-

re; peintre élève de Gros, il débuta au salon en 1822, par *l'Enterrement de village*. qui lui valut une 2e médaille ; en 1827-28, était à Rome ; en 1831, sa *Prise de voile* lui fit obtenir une médaille de 1re classe, il exposa ensuite : en 1833, la *Révolution de Rome en 1793* ; en 1834, le *Duc d'Orléans de service à la tranchée de la citadelle d'Anvers* ; en 1835, *Charles V rentrant au Louvre* ; en 1841, il reçoit la croix de la Légion d'honneur ; en 1842, exposa la *Bataille de Civitella* ; en 1843, la *Noël* et une *Vision* ; en 1844, *Ordination de trois jeunes africains* ; en 1845, *Ste-Claire recevant sa sœur dans son ordre* ; en 1847, la *Vierge aux bluets* ; en 1855, à l'Exposition universelle : *Deux religieuses* et la *Providence détournent la guerre* ; en 1857, *Justice humaine* et *Miséricorde divine* ; mort à Paris le 23 février 1880 ; avait épousé Mlle Verlhac, petite fille de P. H. Giraudet.

ROGER (le ténor) (Gustave Hippolyte), fils de Joseph Hippolyte, né le 27 août 1815, à la Chapelle St-Denis, fils et petit-fils de notaire et par sa mère petit-fils de l'acteur Corse, qui fut l'un des premiers directeurs de l'Ambigu. Roger fit ses études au collège Louis le Grand, commença à suivre les cours de l'école de droit puis rentra chez un avoué, mais M. Jalouzet, son oncle et tuteur, ayant appris que son neveu s'avisait de jouer les amoureux de Vaudeville, à la salle Chantereine, l'exila à Argentan. Là il donna une représentation le 15 août 1836, puis passa chez un notaire de Montargis, entra au conservatoire en 1837 et débuta en 1838, à l'opéra-comique ; en 1849, entra à l'opéra ; en 1859, un accident de chasse le priva de son bras droit ; en octobre 1868, il se retira du théâtre et fut professeur de chant au conservatoire. Mort à Paris le 12 septembre 1879. Il a publié (dans le *Figaro*) le *Carnet d'un ténor*, qui fut réuni en un volume in-12 en 1880.

ROGER (Jacques), né en 1758, fils du procureur d'Auxon (Aube). En 1777, clerc de notaire chez Me Eustache, de Longjumeau ; 1782, 4 février, épousa la fille de son patron ; 1782, huissier à Verge au châtelet de Paris, demeurant à Longjumeau ; 1783, huissier royal et procureur en la prévôté de

Saulx-les-Chartreux, demeurant à Longjumeau ; 1786, commis greffier du bailliage et commanderie de Balisy ; 1787, procureur fiscal du bailliage de Longjumeau ; 1798, 22 février, receveur des domaines nationaux à Longjumeau ; était remarié à Marguerite Félicie Clotilde Robert ; 1813, receveur de l'enregistrement ; mort le 21 décembre 1826, à Longjumeau.

ROGER (Jacques François, baron), fils du précédent, né à Longjumeau le 28 janvier 1787. Il se destinait au barreau, les évènements en firent un diplomate. Napoléon créa son père baron en 1809, avec transmission de ce titre ; de 1822 à 1827, commandant et administrateur du Sénégal, Officier de la Légion d'honneur ; 1828, élu député du Loiret, où il avait de grandes propriétés, demeurait à Paris, rue Richer, nº 42. Il a publié : *Fables Sénégalaises en langue onolofe* (1826, in-8) ; *Recherches et dictionnaire sur la langue onolofe* (1828, in-8) ; *Kélador,* histoire et notes sur le Sénégal (2 vol. 1829, in-12) ; *Notice sur la découverte d'établissements Romains dans le Loiret* ; en 1848, fit partie de l'assemblée constituante ; mort le 20 mai 1849 à Paris, rue de la Chaussée d'Antin ; le baron Roger portait : d'or à l'acacia de sinople, terrasse de sable ; la cime adextrée et senestrée de deux étoiles de gueules ; *(St-Maurice Cabany, Notice biog. 1850, in-8, 24 pages).*

ROGER (Jacques François) figure sur les tablettes de marbre, comme bienfaiteur de la ville de Longjumeau en 1849.

ROGER (François Victor), fils unique du précédent, ancien inspecteur de l'enregistrement et des domaines en 1852.

ROUSSELET (Nicolas), né à Metz le 25 mars 1776, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, Chevalier des ordres de la Légion d'honneur et de St-Louis, mort à Palaiseau le 6 octobre 1849.

LES SAINT-AMOUR

1582. — Jean de St-Amour, arpenteur à Palaiseau (1).

(1) 1582. Arpentage des prés du chapitre et du couvent de St-Victor à Palaiseau, par Jean de St-Amour, arpenteur à Palaiseau, à raison de 18 pieds pour perche et 100 perches pour arpent. *(Cart. de Linas, pièce 32. Arch. de S.-et-O, série G, nº 266.*

1587-1606, Nicolas de Saint-Amour, notaire, mort le 26 mai 1635; 1595, Nicolas de Saint-Amour le jeune, tabellion; 1698, Maurice de Saint-Amour, secrétaire de la duchesse de Nemours; 1710, Anne de Saint-Amour, veuve de Philippe Dupont, procureur au châtelet; 1734, Hubert de Saint-Amour, avocat au parlement; dame Louise Ernestine de Saint-Amour, femme Leporquier; 1739, Jean Baptiste de Saint-Amour, ancien conseiller du roi, trésorier de l'extraordinaire des guerres; Antoinette Leporquier, veuve de Pierre Leclerc de Lesseville.

SALLES (Rémy François), né en 1818, huissier à Palaiseau, adjoint au maire de 1853 à 1870, puis juge de paix à Milly, mort en 1890.

LES SAMSON

Paris, 31 juillet 1848.

Monsieur le Préfet de Seine-&-Oise.

Monsieur le Préfet,

Un homme célèbre, le créateur de la science géographique en France, Nicolas SANSON, né à Abbeville dans la dernière année du XVIe siècle, après avoir publié un grand nombre d'importants ouvrages, est venu chercher une retraite et des loisirs studieux dans une modeste habitation sise au territoire de Palaiseau.

Le lieu où il résida, vers le milieu du XVIIe siècle, n'avait jamais été assigné exactement. Depuis 1828, époque où j'ai acquis une propriété au hameau de L'Ozerre, dépendance de Palaiseau, je me suis appliqué à rechercher l'emplacement de cette habitation; je crois enfin y être parvenu, il y a deux ans, par la comparaison des titres et du cadastre et par un examen attentif de tous les points compris entre Palaiseau et L'Ozerre.

Ayant reconnu à l'écart et au midi de la route de Chartres, le site de la maison où demeura ce savant illustre, j'ai obtenu sans peine du propriétaire actuel, l'autorisation d'y faire poser une pierre commémorative; cette pierre vient d'y être placée ; c'est un simple cippe portant l'inscription suivante :

ICI HABITA
NICOLAS SANSON D'ABBEVILLE
INGÉNIEUR ET CONSEILLER DE LOUIS XIII
LE PÈRE DE LA GÉOGRAPHIE EN FRANCE
NÉ LE 20 DÉCEMBRE 1600
MORT A PARIS LE 7 JUILLET 1667

J'ai pensé, Monsieur le Préfet, qu'il était du devoir d'un de vos administrés, né lui-même au chef-lieu du département, de vous informer de cette circonstance qui n'est peut-être pas sansquelque intérêt pour l'histoire d'un département si riche en souvenirs littéraires et scientifiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé : JOMARD, membre de l'Institut national.

Arch. de S.-et-O. Fonds dePalaiseau.)

SAMSON (Guillaume), deuxième fils du précédent, né vers 1628, mort le 15 mai 1703 et inhumé en l'église St-Germain-l'Auxerrois de Paris. Il a publié plusieurs ouvrages de géographie, dont les principaux sont : *Introduction à la géographie* (Paris 1681, 3 part. in-12; rééditions en 1690-1705 et 1714, in-4 et in-f°); *In geographiam antiquam Mich. Ant. Baudrand disquisitiones geographicæ* (Paris 1683, in-12.) C'est une réfutation du système de Baudrand; Samson relève jusqu'à 600 erreurs dans la première lettre du dictionnaire de ce savant.

Guillaume hérita de son père, la maison des Chandeliers ainsi qu'il en résulte des deux documents suivants :

Registre de la paroisse de Palaiseau, le 4 sept. 1694, fut enterrée dans l'église, après avoir reçu les sacrements, Marie Colbert, veuve de Jean Du Chemin, demeurant à Paris, rue des Petits Champs, paroisse St-Eustache, décédée chez le sieur Samson, géographe du roi, en sa maison des Chandeliers, en cette paroisse, âgée de 66 ans, en présence de Claude Roger et de Paul Durand, qui a dit ne savoir signer de ce interpellé. Signé : Roger, Bourgès.

Registre du bailliage, du 12 février 1724, réunion au domaine de la terre de Paloiseau, par sentence rendue au bailliage dudit Paloiseau, des masures, terres, friches et biens qui avaient appartenu à Guillaume Samson, écuyer.

GEORGE SAND (Amandine Lucile Aurore Dupin), née à Paris le 2 juillet 1804, épousa en 1822 le baron Dudevant, qu'elle quitta en 1831, pour chercher son indépendance dans le travail, elle écrivit d'abord en collaboration avec Jules Sandeau sous le nom de Jules Sand, puis bientôt seule sous celui de George Sand. L'illustre écrivain habita Palaiseau du mois d'août 1864, au mois de mai 1869, dans une coquette maison de la rue qui porte aujourd'hui son nom. Elle est décédée à Nohant, le 8 juin 1876, au milieu de ses enfants et petits enfants.

SAVY (Jean Baptiste Henry), né à Villebon en 1765, huissier à Palaiseau, mort le 25 juin 1821.

SAVY (Marie Auguste), fils du précédent, né à Palaiseau le 5 mai 1808, géomètre et maire d'Orsay de 1835 à 1838, puis agent-voyer en chef du département de la Marne, Chevalier de la Légion d'honneur, mort à Châlons-sur-Marne.

SCHLABRENDORFF (Emilie Guillaumette Ange de), née à Berlin, le 1er juin 1783, décédée à Palaiseau le 22 août 1843, femme de Jean Baptiste Thomas Bouchette, ex-receveur à cheval des contributions indirectes.

SCHWINGDENHAMER (François Joseph Antoine), dit Lamartellière, né à Feret (Haut-Rhin), le 17 novembre 1758, ancien employé de ministère, mort à Palaiseau le 27 novembre 1837, époux de Marie Victoire Monnier.

MADAME DE SÉVIGNÉ, née en 1626, décédée en 1696, passa à Palaiseau le 18 mai 1671, en allant de Paris en Bretagne. Elle écrivit de Malicorne (1) le samedi 23 mai : « *Nous avons été fort incommodés de la chaleur. Un de mes beaux chevaux demeura dès Palaiseaux; les autres six ont tenu bon jusques ici.* »

---

(1) Malicorne est un beau château à 6 lieues du Mans, qui appartenait alors au marquis de Lavardin. Madame de Sévigné avait fait 61 lieues; il lui en restait à faire 22 pour arriver aux Rochers, il n'y eut guère dans ce voyage que neuf lieues d'une couchée à l'autre. (*Edition Hachette, t. II, p. 224.*)

TASTU (Sabine-Casimir-Amable VOÏART, dame), femme poète, épouse de Joseph Tastu, imprimeur, puis conservateur de la bibliothèque Ste-Geneviève, à Paris, née à Metz le 31 août 1798, elle était fille de Jacques Philippe Voïart, ancien administrateur des vivres à l'armée de Sambre-et-Meuse, et de Jeanne Amable Bouchotte, sœur du ministre de ce nom.

Mme Tastu, mariée à 18 ans (26 sept. 1816), habita Perpignan pendant quatre années, puis vint à Paris. Après la mort de son mari (1849), elle alla rejoindre son fils unique, qui remplissait des fonctions consulaires dans l'île de Chypre. Dans sa piété maternelle elle ne recula devant aucune fatigue, suivit successivement son fils à Jassy, à Bagdad, à Belgrade, à Alexandrie, et revint en 1864 en France presque aveugle. Depuis lors, elle a vécu à Palaiseau dans la retraite la plus profonde et presque oubliée. Voici en quels termes, aussi justes que touchants, Madame Desbordes-Valmore a jugé l'auteur de l'*Ange gardien* : « Madame Tastu, modèle des femmes... C'est une âme pure et distinguée qui lutte avec une tristesse paisible contre sa laborieuse destinée ; son talent est, comme sa vertu, sans tache. Je l'aime, je la trouve souffrante et jamais moins courageuse. Douce femme, que je voudrais oser nommer sœur. »

La première pièce de vers d'Amable Voïart : le *Réséda*, fut présentée à l'impératrice Joséphine en 1809 et valut à la muse précoce de vifs éloges.

Madame Tastu étant à Perpignan, envoya aux Jeux floraux diverses pièces de vers qui lui valurent des prix, le *Lis d'argent* en 1820 et en 1823, l'*Amaranthe d'or* et le *Souci d'argent* en 1821.

Parmi les œuvres de Madame Tastu, nous citerons :

1821, *la Chevalerie Française*, in-18 ; 1823, *le Livre des Femmes,* 2 vol. in-18, avec Madame Dufrenois ; 1825, *les Oiseaux du sacre,* in-8 ; 1825, la *Liberté* ou le *Serment des trois Suisses,* in-8 ; 1826, *Poésies*, in-18, imprimé avec le plus grand soin par son mari ; son chef-d'œuvre l'*Ange gardien* est dans ce volume ; 1828, *Linné*, *l'Iris et la lyre*, in-8 ; 1829, *Chronique de France*, in-8 ; 1832, *Soirées littéraires de Paris,* in-12 ; 1835, *Education maternelle simple, leçons d'une mère à ses enfants,* in-4 ; 1835, *Aventures de Robinson Crusoé,* traduction nouvelle ; 1835, *Poésies nouvelles,* in-18 ; 1836, *Prose,* 2 vol. in-8, recueil

de morceaux publiés dans divers livres; 1836-37, *le Livre des enfants*, contes, 2 vol. in-8, avec Elise Petit-Pain dame Voïart; 1836-37, *Cours d'histoire de France*, 2 vol. in-8; 1837, *les Enfants de la vallée d'Andlau*, 2 vol. in-12, avec Elise Petit-Pain; 1837, *Une famille*, 2 vol. in-12, par Madame Guizot, continué par Madame Tastu; 1838, *Traditions de la Palestine*, in-8; traduit de l'Anglais; 1840-41, *Lectures pour les jeunes filles ou leçons et modèles de littérature*, 2 vol. in-12; 1841, *Le bon petit garçon*, in-12; 1842, *Des Andelys au Havre*, in-8; 1843, *Tableau de la littérature Italienne*, in-8; 1844, *Tableau de la littérature Allemande*, in-8; 1845, *Voyage en France*, in-8: 1854, *Poésies complètes*, in-12; 1861, *Album poétique des jeunes personnes*, etc. On doit, en outre, à Madame Tastu des traductions, des contes moraux, des nouvelles et des morceaux publiés dans divers recueils, notamment: dans le *Livre de beauté* (1833), dans le *Livre de jeunesse et de beauté* (1834); une nouvelle intitulée : *Une journée de dupe*, imprimée dans le tome V du *Livre des conteurs* (1834), et plusieurs autres dans le volume intitulé la *Couronne de Flore* ou *Mélange de poesie et de prose* (1837, in-18.) Madame Tastu est morte à Palaiseau, rue de Paris, nº 248, le 11 janvier 1885, et inhumée à Paris. Le musée municipal de Palaiseau possède le buste de Madame Tastu, qui figura au Salon de 1834, par Etex.

TASTU (Pierre Joseph Eugène), né à Perpignan en 1817, fils de Tastu Joseph, imprimeur, et de la précédente. Eugène Tastu fut nommé en 1848, vice-consul à Malte, puis en 1849 à Larnaca (Chypre), ensuite à Jassy, à Bagdad et à Belgrade, comme consul général, à Alexandrie, a été ministre plénipotentiaire en Grèce, était promu Commandeur de la Légion d'honneur le 24 décembre 1864. Mort célibataire à Palaiseau, rue de Paris, nº 247, le 6 octobre 1893, et inhumé à Paris.

THEVENIN (François Côme), né à Palaiseau le 27 septembre 1801, prêtre-aumônier des Dames Augustines de St-Germain-en-Laye, où il est mort le 14 novembre 1878.

THIÉBAUX (Jean François), né le 12 janvier 1755, à Nouillon-Pont (Moselle), marchand épicier, en 1794 il avait de taille

5 pieds 5 pouces, cheveux et sourcils châtains, yeux bruns, nez long et gros, bouche moyenne, menton rond et fendu, front haut, visage ovale. De 1795 à 99, fut agent national et président de l'administration municipale du canton de Palaiseau, de 1801 à 1826, adjoint au maire.

TRONCHET (François Denis), jurisconsulte, magistrat et homme politique, né à Paris le 23 mars 1726, fils d'un procureur au parlement. En 1745, il était inscrit au tableau des avocats ; la faiblesse de sa voix l'obligea à renonçer de bonne heure à la plaidoirie. Il s'adonna surtout à la consultation.

En 1789, il succéda à Gerbier comme bâtonnier de son ordre et fut élu député de Paris aux Etats-Généraux, il y siégea au centre avec les royalistes constitutionnels. Le 12 décembre 1792, Tronchet fut choisi par Louis XVI pour le défendre, il prépara avec beaucoup de zèle les éléments de l'éloquente plaidoirie de Malesherbes.

Après la mort de Louis XVI, Tronchet retourna dans sa retraite de Palaiseau, où quelques mois plus tard le comité de sûreté générale voulut le faire arrêter, mais il sut se dérober aux recherches jusqu'à la chute de Robespierre (1).

Tronchet fut propriétaire à Palaiseau depuis le 16 décembre 1778 jusqu'à sa mort, du château construit par Caillard, son ex-confrère.

Le 15 novembre 1793 et le 3 juin 1794, la municipalité de Palaiseau delivre des certificats de résidence à Tronchet; dans le premier on indique qu'il demeure à Paris, rue Pavée, section des Droits de l'homme ; le second nous donne son signalement : taille 5 pieds, cheveux et sourcils gris-blancs, portant perruque, yeux gris, nez aquilin, bouche, menton et front ordinaires, visage rond (2). Le 5 juillet 1794, Tronchet, âgé de 68 ans, se mariait à Palaiseau avec la veuve Fabry, âgée de 53 ans.

EXTRAIT DE L'ACTE DE MARIAGE (3)

Le dix-sept messidor, l'an II (5 juillet 1794) de la Républi-

(1) Michaud, Biog. univ. t. 42. p. 199.

(2) Arch. de Palaiseau, reg. de 1793 à 1798 f° 42.

(3) Cet acte a 84 lignes, y compris les pièces annexes que nous ne reproduisons pas ici.

que une et indivisible, jour désigné par les futurs époux ci-après nommés pour leur déclaration de mariage, en la salle publique de la commune de Paloiseau, chef-lieu de canton, département de Seine-et-Oise, district de Versailles. Devant moi André Robin, officier public et membre du conseil général de la commune dudit Paloiseau, à l'effet de recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens.

Se sont présentés : le citoyen François Denis Tronchet, âgé de soixante-huit ans, né à Paris le 23 mars 1726, habitant de cette commune, rue de la Fraternité n° 96, fils majeur de défunt Charles Tronchet et de Claire Françoise Michelle Cretois, d'une part ... Et Anne Claude Cattin, âgée de cinquante-trois ans, née à Dijon le 19 mars 1741, fille majeure de Claude Cattin et de Claudine Clement, et depuis veuve de Jacques Fabry, suivant l'extrait des registres de l'officier public de la commune de Châlons-s/-Saône, chef-lieu de district, département de Saône-et-Loire, duquel extrait il résulte que le dit Jacques Fabry, premier mari de la future épouse est décédé en la dite commune le sept frimaire dernier (27 nov. 1793), ledit extrait légalisé par le maire et officiers municipaux de la dite commune de Châlons-s/-Saône, le vingt-un du même mois frimaire, d'autre part.

Accompagnés de Gérard-Henri de Blois, âgé de quarante-sept ans, citoyen de Paris, y demeurant rue du Battoir, section de Marat; de Jean Etienne Poirier, âgé de quarante-cinq ans, aussi citoyen de Paris, y demeurant rue de la Harpe, section de Challier; de Dominique Gouzène, âgé de cinquante-trois ans, officier de santé, demeurant en cette commune, rue de la Montagne n° 5, et Joseph Roger, âgé de quarante-six ans, notaire public, demeurant en cette commune, place d'Armes n° 8 (1), tous, non parents desdits futurs époux......

....

Après que le citoyen François Denis Tronchet a déclaré en ma présence et celle des témoins ci-devant nommés, prendre la citoyenne Anne Claude Cattin en mariage; que la citoyenne Anne Claude Cattin a déclaré en notre présence

(1) C'est le seul acte du registre de l'état civil où les rues et numéros soient indiqués.

et celle desdits témoins prendre le citoyen François Denis Tronchet en mariage, moi officier public en présence desdits témoins, et au nom de la loi, ai déclaré les dits citoyens François Denis Tronchet et Anne Claude Cattin unis en mariage, dont acte, auquel ont signé avec moi lesdits citoyen et citoyenne Tronchet et Cattin et lesdits citoyens témoins, de Blois, Poirier, Gouzène et Roger; fait en la dite maison commune de Paloiseau les jour, mois et an susdits.

Signé : Anne Claude Cattin, Tronchet, De Blois, Poirier, Gouzène, Roger, Robin, officier public. *(Arch. de Palaiseau, reg. de l'état civil de 1792 à l'an V.)*

D'octobre 1795 à mai 1799, Tronchet fut membre du Conseil des Anciens où il avait été député par les électeurs de Seine-et-Oise, à cette époque son domicile à Paris était rue Nicaise 519. Le 8 avril 1800, il était nommé premier président du tribunal de cassation et chargé de rédiger le projet de code civil, avec Portalis, Maleville et Bigot de Préameneu. Le 27 février 1801, un décret désigna pour le Sénat, « LE CITOYEN TRONCHET, LE PREMIER JURISCONSULTE DE FRANCE », il fut pourvu de la sénatorerie d'Amiens, le 13 mars 1802, il était président de ce corps politique, le 14 juin 1804, il était nommé Grand-Officier de la Légion d'honneur.

Une maladie que rien n'annonçait l'emporta en peu de jours, le 10 mars 1806. Il fut le premier des sénateurs dont la dépouille fut transportée sous les voûtes du Panthéon; lui-même avait accompagné 15 ans auparavant à cette funèbre demeure, en sa qualité de président de l'Assemblée constituante, le corps de Mirabeau.

Sous des formes austères jusqu'à la rudesse, Tronchet cachait un cœur sensible à l'amitié. N'accordant rien à ces frivolités de la vie que l'on est convenu d'appeler des plaisirs, il donna tout son temps aux sciences et aux lettres. *Ses consultations*, au nombre d'environ 3,000, sont conservées à la Bibliothèque de la cour de cassation.

Il a laissé en manuscrit une traduction de *l'Introduction de l'histoire de Charles-Quint*, par Robertson; un abrégé de *l'Histoire d'Angleterre*, par Hume; *un Tableau de l'établissement du Mahométisme*; des traductions en vers de quelques fragments de Milton, de Thomson, etc; enfin une tragédie de *Caton d'Utique*.

Le musée de Versailles possède la statue de Tronchet, hauteur 2m03, en marbre, par L. P. Roland; exposée au Salon de 1812, elle avait été exécutée par ordre de l'Empereur pour être placée dans la salle des séances au Conseil d'Etat. On a donné le nom de Tronchet à l'une des rues de Paris.

CATTIN (Anne Claude, dame Tronchet), née à Dijon le 19 mars 1741, mariée 1° a Jacques Fabry † le 27 novembre 1793, 2° à François Denis Tronchet, le 5 juillet 1794, morte à Paris, le 9 avril 1797, M. Morère possède le portrait de Madame Tronchet, elle est décolletée, les cheveux poudrés, avec un manteau garni de fourrure, jeté sur les épaules.

CERTIFICAT DE RÉSIDENCE (1)

16 décembre 1793. — Nous soussignés maire, officiers municipaux et membres du conseil général de la commune de Palaiseau, sur la demande qui a été faite par la citoyenne après nommée, certifions, sur l'attestation des citoyens Noel Lebeau et Jean-Baptiste Henry Savy, tous domiciliés dans ladite commune, que Anne Claude Cattin, épouse séparée de biens de Jacques Fabry, citoyen français, demeurant à Châlons-sur-Saône, âgée de cinquante un an (née le 19 mars 1741) taille de cinq pieds, visage rond, yeux bleus, nez bien fait, cheveux châtains, bouche moyenne, demeure actuellement à Palaiseau, maison appartenant au citoyen Tronchet, et qu'elle y réside sans interruption depuis le premier mai 1792 jusqu'à ce jour, qu'elle a payé ses impositions des années 1791 et 1792 et la totalité de sa contribution patriotique et qu'elle nous a justifié de sa prestation de serment prescrit par la loi du 12 août 1792.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat, qui a été donné en présence de la certifiée et des deux certifiants, que nous avons admis au témoignage, lesquels certifiants ne sont à notre connaissance et suivant l'affirmation qu'ils ont faite devant nous, ni parents, alliés, fermiers, domestiques, créanciers, débiteurs ni agents de ladite certifiée, ni d'aucun autre prévenu d'émigration ni émigré et ont lesdits certifiée et certifiants signé tant sur le registre des délibérations et actes de la commune de Palaiseau que sur l'extrait qui en a été délivré à l'instant.

(1) Arch. de Palaiseau, reg. de 1793 à 1798, f. 5.

Certifions en outre que pour la délivrance du présent certificat l'on a rempli la formalité de l'affiche pendant trois jours consécutifs conformément à la loi du 29 août 1792, fait à la maison commune de Palaiseau le 26 frimaire l'an 2e de la République Française une et indivisible.

Signé : Anne Claude Cattin-Fabry, Rousseau, maire; Chrétien et Savy, officiers municipaux; Poulain et Prieur, notables; Lebeau et J.-B. H. Savy, Jambe, secrétaire-greffier.

TURENNE (Henri de la Tour d'Auvergne vicomte de) un des grands capitaines des temps modernes, né à Sedan en 1611, tué à Salzbach en 1675, fut inhumé à St-Denis, parmi les sépultures royales. En 1800, le 23 septembre, ses restes furent transportés aux Invalides.

« L'armée du roi conduite par le *mareschal de Turaine* est arrivée en ce lieu de Palaiseau, le lundi 6 mai 1652, elle y a causé de grands dégâts et dans les lieux circonsvoisins, l'église d'Orsay fut brulée et beaucoup d'autres désordres, à Igny, Massy, Champlant et Longjumeau. Elle était composée de 20.000 hommes sans les chevaux et toute leur suite. Et elle n'en est partie que le dimanche de la Trinité 26 mai 1652. » *(Arch. de Palaiseau, registre de la paroisse 1652).*

VAILLANT (Jeanne Madeleine), née à Paris le 11 Juin 1758, un certificat de résidence du 12 nov. 1796, indique, qu'elle était de taille moyenne, cheveux et sourcils châtains, yeux bleus, nez ordinaire, bouche grande, menton rond, front rond, visage ovale marqué de petite vérole, ex-religieuse, pensionnaire de la République. En 1801, elle tenait une école libre à Palaiseau.

VALAT (Louis Augustin), né en 1834 à Orgères, ancien chef d'escadron de cavalerie, Officier de la Légion d'honneur du 4 Mai 1889, habite Palaiseau depuis 1890.

VARIN, né en 1777, négociant en toiles, rue Thibautodé, à Paris, Grand-Officier de la Légion d'honneur, maire de l'ancien IVe arrond. de Paris, mort le 22 Décembre 1855 et inhumé à Palaiseau.

VAUCHELET (Auguste Théophile), né le 7 Mars 1802 à Passy-les-Paris, peintre, élève d'Abel de Pujol et de Hersent. En 1827, second prix de peinture, en 1829, grand prix de Rome; exposa en 1830, un *portrait* au Salon; en 1831, *Première naissance*, 2e médaille; en 1833, *la Pauvre fille*, et *2 portraits;* en 1834, *l'Assomption de la Vierge* et *4 portraits;* en 1835, *portrait du Prince Poniatowski;* en 1836, *portraits du Maréchal de Stainville et du Général Lecourbe;* en 1837, *la Mort de la Vierge;* en 1839, *la Mort des SS. Donatien et Rogatien*; en 1846, *la Charité chrétienne*, médaille de 1re classe; en 1855, *portrait de Louis Visconti;* en 1861, il reçoit la croix de la Légion d'honneur; en 1866, expose un *portrait;* en 1868, *l'Homme soutenu par la religion;* on lui doit en outre: *la Capitulation de Magdebourg*, *le Combat d'Ocana*, au palais de Versailles; les *peintures décoratives* dans la grande salle du Luxembourg; *deux tableaux* à St-Germain-l'Auxerrois. Il demeurait à Palaiseau, place de la Mairie, n° 4, dans la maison où est né le peintre Roger; a restauré le portrait de l'abbé Lambert, qui est au musée de Palaiseau. Vauchelet est mort à Paris, le 22 avril 1873.

VINCENT-DE-PAUL (Saint), né en 1576, près de Dax, dansles Landes, garda d'abord les troupeaux, entra à l'âge de douze ans au couvent des Cordeliers. Il reçut la tonsure en 1596 et fut ordonné prêtre en 1600.

En allant de Marseille à Narbonne par mer, il fut pris par des pirates et vendu comme esclave à Tunis en 1605, où il resta deux années.

En 1610, il était aumônier de Marguerite de Valois, en 1611, curé de Clichy, en 1617, curé en Bresse, en 1619, il était aumônier des galères de France, en 1625, fonda les prêtres de la Mission, en 1634, fonda les Sœurs garde-malades, en 1648, fonda l'établissement des Enfants trouvés, en 1655, fonda la Salpétrière et il mourut en 1660, fut béatifié en 1729 et canonisé en 1737.

L'Évêché de Versailles possède une lettre de Vincent de Paul du 15 Juin 1652 (1), qui devait servir de passeport au charre-

(1) Cette lettre qui était aux Archives du département, est aujourd'hui dans les bureaux du secrétariat de l'évêché, dans un cadre et placée au dessus d'une porte.

tier qui conduisait des vivres de Paris à Palaiseau, après le départ des troupes de Turenne et d'Hocquincourt.

LETTRE DE VINCENT DE PAUL
(15 Juin 1652)

« Je soubz signé Sup. de la Congrégation
« des pbres de la mission certiffie à tous ceux
« quil apartiendra, que sur l'advis que
« quelques bones dames pieuses de ceste ville
« m'ont donné, que la moitié des habitans
« de Palezeau estoient malades, et qu'il en
« en mouroit dix ou douze par jour
« et la prière qu'elles m'ont faiste d'envoier
« quelque pbres pour l'assistence corporelle
« et spirituelle de ce pauvre peuple affligé
« a cause de la résidence de l'armée en
« ce lieu là, partis par de vingt jours, nous
« y avons envoié quatres pbres et un chirurgien
« pour assister ces pauvres gens et que nous
« leur avons envoié depuis la veille du
« St-Sacrement tous les jours, un excepté
« ou deux, seze gros pains blancgs, quinze
« pintes de vin, des œuf, et hier de la
« viande, et que les dictz pbres de la compagnie
« m'aiant mandé qu'il est nécessaire d'envoier
« de la farine et un muid de vin pour l'assistance
« des dictz pauvres malades que de ceux des

« villages circonsvoisins; J'ay faict partir ce
« auiourdhuy une charrete à trois chevaux
« chargée de quatre sepliers de farine
« et de deux demi muidz de vin pour
« l'assistance des dictz pauvres malades de
« Paleseaux et des villages d'alentour.
« En foy de quoy j'ay escript et signé
« la prete de ma main propre à St-
« Lazare-lez-Paris or mur, quinzième jour
« de Juing 1652.

VINCENT DEPAUL
« Sup. de la Congon des pbres de la mission ».

VOLTAIRE (François-Marie Arouet de) né en 1694, mort à Paris, 27, quai Voltaire, le 30 mai 1778.

Les deux grands marronniers qui sont à *l'ouest* du château des Gigoux ont été plantés, (suivant une légende), lors de la naissance de Voltaire, toutes les histoires racontées à ce sujet, ne reposent sur aucun document, nous avons posé la question dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, Tome XXVII, col. 368, le 10 avril 1893, mais aucune réponse sérieuse n'a été faite, et dans les œuvres de Voltaire, le nom de Palaiseau n'est cité que pour les eaux de l'Yvette.

En 1694, les Gigoux appartenaient (probablement) à la famille Regnard-Brière, leur fils, Antoine Regnard, né en 1675, s'appelait en 1735, sieur des Gigoux.

Le seul rapprochement que nous ayons trouvé, c'est le suivant, et il est très problématique : Joseph Lambert, prieur de Palaiseau de 1685 à 1722, était en même temps attaché, ou du moins, prêchait souvent à l'église St-André-des-Arcs, paroisse où fut baptisé Voltaire.

ACTE DE BAPTÊME DE VOLTAIRE

« Le lundy vingt deuxe jour de novembre 1694, fut baptisé, dans l'église St-André des Arcs, par monsr Boucher, pre vicaire de ladite église, soussigné, François Marie, né le jour précédent, fils de Mre François Arouët, conseiller du roy, ancien notaire au chastelet de Paris, et de dalle Marie Marguerite Daumart, sa femme ; le parrain, Messire François de Castagnier, abbé commendataire de Varenne, et la marraine dame Marie Parent, épouse de M. Symphorien Daumart, escuyer controlleur de la gendarmerie du roy.

Signé : M. Parent, François de Castagner de Châteauneuf, Arouët, L. Bouché.»

Voltaire a protesté plusieurs fois dans ses lettres, contre *un maudit extrait baptistaire*, qui le fait naître au mois de novembre 1694, quand il veut être né le 20 février de cette même année (1).

Son père né vers 1650, était notaire dans la cité du 19 fév.

(1) Le 1 janvier 1777. — « Ne dites point, je vous en prie, que je n'ai que 82 ans ; c'est une calomnie cruelle. Quand il serait vrai, selon *un maudit extrait baptistaire*, que je fusse né en 1694, au mois de novembre, il faudrait toujours m'accorder que je suis dans ma 83 année. » *(Lettre de Voltaire à d'Argental)*.

1675 au 30 décembre 1692, il s'était marié le 7 juin 1683, avec Marie Marguerite Daumart, fille de Nicolas Daumart, greffier criminel du parlement.

Son grand père François Arouet, originaire du Poitou, marchand rue St-Denis, à Paris s'était marié le 28 janvier 1626 avec Marie Mallepart, paroisse St-Merry.

Le 28 février 1700, au collège des Jésuites, Voltaire signe Arouet.

Le 2 janvier 1722, il signe : F. M. Arouet de Voltaire, demeurant cour Vieille du Palais.

Le 18 février 1745, il signe : F. M. Arouet de Voltaire, demeurant rue St-Honoré, paroisse Ste-Magdeleine. *(A. Jal, Dict. de biographie, p. p. 1283 à 1287).*

West (Gérard Louis), ancien avoué, administrateur des chemins de fer, du Crédit foncier etc., Chevalier de la Légion d'honneur, a longtemps habité Lozère.

West (Gratien André), né en 1806, mort en 1888, fut capitaine du génie, puis intendant général de l'armée, Commandeur de la Légion d'honneur, acheta le 15 sept. 1868, la maison construite en 1863 par M. Humbert-Huby, sur l'emplacement de l'ancien château, entre les deux grosses tours.



LE SOL

Territoire de Palaiseau

Avant 1786, la superficie du territoire était de 2940 arpents, mais Massy ayant revendiqué la pièce du Pileu d'une contenance de 82 arpents 58 perches, Palaiseau fut réduit de 2857 arpents 42 perches ainsi répartis:

Terres labourables.....	2050	arpents	35	perches
Bois.....................	313	»	39	»
Vignes..................	179	»	08	»
Prés....................	111	»	32	»
Chemins, rivières.......	71	»	39	»
Bâtiments, cours, jardins	68	»	97	»
Friches................	62	»	92	»
	2857	arpents	42	perches

En 1809, lors de la confection du cadastre, Palaiseau a encore perdu 131 arpents 44 perches au profit de Champlan, Igny et Villebon; du côté de Champlan la partie comprise entre le chemin de Briis et le pavé de Villebon; pour Igny, partie du bois du Pileu et vingt-six arpents de pré sur Villebon.

Depuis cette époque la superficie du territoire de Palaiseau est exactement de 1150 hectares 63 ares 44 centiares, soit près de 2726 arpents à la mesure locale de 42 ares 21 centiares par arpent de 100 perches à 20 pieds carrés.

La plus grande longueur de *l'ouest* à *l'est* est de 5600 mètres et la largeur du *nord* au *sud* est de 3200 mètres, le périmètre est de 17700 mètres.

Répartition du Territoire en 1853

Terres labourables..................	793	hectares
Bois................................	120	»
Prés et pâtures.....................	80	»
Jardins et marais...................	56	»
Vignes..............................	35	»
Chemins, rues, places...............	30	»
Rivière, ruisseaux, mares et rigoles..	16	»
Sol de la propriété bâtie............	11	»
Carrières...........................	10	»
En chiffres ronds........	1151	hectares

COUCHES GÉOLOGIQUES DU TERRITOIRE DE PALAISEAU

Terrains quaternaires

	alluvions récentes (11)	85	hectares
	terrains de transport (10)	62	»
	Terrains tertiaires		
Etage moyen (miocène)	argiles à meulières (8)	559	»
	calcaire lacustre (7)	3	»
	sables et grès de Fontainebleau (6)	365	»
Etage inférieur (éocène)	marnes blanchâtres (5''')	7	»
	marnes vertes ou glaises (5'')	70	»
	Total en chiffres ronds	1151	hectares

La couche cultivable peut former cinq classes de terres de qualités décroissantes :

1e 415 hect. 2e 230 hect. 3e 260 hect. de sables, glaises, 4e 156 hect. de côtes, bois et 5e 40 hect. de carrières.

GÉOLOGIE

L'ensemble des assises qui constituent le sous-sol géologique du territoire de la commune de Palaiseau, appartient aux terrains tertiaires ou supercrétacés du bassin de Paris, étages inférieurs et moyens.

ETAGE INFÉRIEUR

Le groupe du calcaire lacustre inférieur est représenté par les marnes vertes ou glaises (5'')qui affleurent ou sont constatables par les nombreuses sources auxquelles elles donnent naissance sur environ 70 hectares. Ces marnes de 4 à 8 mètres d'épaisseur, ne sont pas exploitées sur Palaiseau.

Un terrain d'alluvions récentes (11) épais et riche en humus, qui s'est étendu sur 85 hectares de la rive gauche de l'Yvette, recouvre sur plusieurs points la partie inférieure de cette assise argileuse, et complétement, le travertin inférieur *(calcaire gypseux)* qui nulle part n'est apparent. Dans toute la partie N.-E. du bourg, un lambeau du travertin supérieur (5''') représenté par des marnes blanchâtres, incohérentes et douces au toucher, recouvre les glaises sur une épaisseur de 1 à 2 mètres et sur environ 7 hectares. Il est lui-même recouvert par places, notamment à la Bourbillière, par une couche mince de marnes marines à petites huîtres.

ETAGE MOYEN

Sans les sources qui tracent en quelque sorte sur les versants *sud* et *est* l'affleurement supérieur des marnes vertes, on serait conduit à donner aux sables marins supérieurs, très descendus sur certains points, un développement encore plus considérable que celui qu'ils ont réellement. Ces sables (6) dits sables et grès de Fontainebleau, qui occupent les versants *sud, nord* et *est* sur une étendue de 365 hectares avec une puissance d'environ 50 mètres, vont se relier à ceux de même nature de la butte Chaumont, sur Champlan; cette butte, n'est qu'une portion tronquée du plateau des Granges, séparée par les érosions des grands cours d'eau qui ont ouvert les vallées de la Bièvre, d'Orsay et de Palaiseau. Ils sont généralement blancs, quartzeux, colorés et micacés à la partie supérieure. Sur le versant *sud*, ils se terminent à leur contact avec les argiles à meulières, par des plaquettes mamelonnées de minerai de fer hydroxydé sablonneux, et renferment à un mètre en moyenne au dessous, dans la masse blanche siliceuse, un banc de grès remarquable, qui s'étend de la pointe des rochers de Lozère à la Vauve, et de là sur Orsay. Ce banc est exploité en grand à la Vauve et au lieu dit les Joncs-Marins, près Palaiseau; dans la première de ces carrières, il atteint près de 9 mètres de puissance. Les grès qui le forment, quoique inégalement agrégés, sont de bonne qualité; certains blocs sont d'une grande dureté et fournissent des pavés d'un aspect gras et lustré. On trouve aussi accidentellement, à la partie supérieure du banc, des grès veinés ferrugineux, et d'autres noirâtres manganésifères.

Sur le versant *nord*, les sables ne sont pas en contact avec les argiles supérieures d'une manière continue : ils rencontrent le calcaire lacustre supérieur (7) qui vient affleurer à trois places, sur une superficie d'environ 3 hectares, à l'état de marnes blanchâtres incohérentes contenant quelques rognons calcaires silicieux. Ce calcaire est extrait par puits à un seul endroit du plateau pour amender les terres.

Bien que sa présence ait été constatée à plusieurs places dans les tranchées des carrières de Palaiseau et de la Vauve, il est évident, d'accord avec des forages faits en plusieurs endroits sans le rencontrer, que ce calcaire cesse d'exister sous la majeure partie du plateau, et qu'il ne règne en masse

exploitable qu'au *nord* de la rigole, de la rue Pareuse à la ferme de Villebois en passant par les marnières.

Les argiles à meulières supérieures (8), qui constituent le plateau sur 559 hectares (environ la moitié de la commune), et sur une épaisseur moyenne de 10 mètres, sont bigarrées, ferrugineuses et sableuses; à certaines places elles sont rouges, d'une pâte homogène, et offrent toutes les qualités des argiles dites *terre à pots*.

Principalement à l'approche des versants, et surtout de celui du *nord*, on en extrait depuis longtemps une pierre meulière de deux qualités distinctes, l'une caverneuse, légère, excellente pour bâtir, l'autre compacte, plus siliceuse, destinée à l'entretien des chemins. Cette dernière qualité, située à la base du groupe, semble tenir lieu du calcaire lacustre supérieur dont elle offre la disposition et les fossiles caractéristiques.

Les argiles retiennent inégalement l'eau, soit à la surface, soit à l'intérieur de la masse; aussi rencontre-t-on inégalement une nappe d'eau sous-jacente, qui alimente entre autres le Bon-Puits et celui des Granges. Un dépôt mince de *diluvium* recouvre par places ces argiles; ce sont les meilleures parties de la plaine. Sur plusieurs points où les sables ont cédé, des masses importantes d'argiles et de meulières sont descendues à un niveau très bas.

Enfin, un terrain de transport (10) d'une épaisseur variable, formé dans d'heureuses proportions de débris remaniés des couches supérieures (argiles à meulières, calcaire lacustre et sables marins supérieurs), occupe au *nord* 62 hectares sur lesquels les cultivateurs reconnaissent la bonne influence de ce terrain dans la qualité du sol. *(Richard de Jouvance, Notice sur Palaiseau, p. p. 3 et 4.)*

L'Yvette

La rivière d'Yvette prend sa source près des Essarts, à 10 kil. *nord-est* de Rambouillet, à 169^m d'altitude, passe à Dampierre, Chevreuse, Orsay, Palaiseau et Longjumeau. Elle se jette dans l'Orge près Villemoisson à 48^m d'altitude, la longueur de son cours est de 50 kilomètres.

Cette rivière limite les communes de Palaiseau et Villebon, en moyenne elle a 5^m de largeur, 1^m30 de profondeur et 5^m

de chute sur un parcours de 5400 mètres, son débit normal moyen calculé à la chute du moulin de Lozère est environ de 492 litres par seconde.

Droit de pêche (1)

16 sept. 1688, dans l'aveu et dénombrement du seigneur de Palaiseau, le droit de pêche est ainsi désigné :

Sur la rivière d'Yvette depuis le gué aux jars (Lozère), jusqu'au moulin de Saulx y compris, sans que en icelle, aucun ait droit de chasse ou pêche en quelque sorte et manière que ce soit, sous peine de soixante sols parisis d'amende, sinon que les habitants de Paloiseau ont faculté de pêcher en icelle rivière, depuis le lieu de la Bonde qui est entre le pont de Paloiseau, et la ferme du parc qui m'appartient où anciennement il y avait un moulin (de la Roche), un trait d'arc au-dessus du pont, jusqu'au lieu dit le Vivier qui est au droit de l'église et village de Champlant, depuis la vigile de la Pentecôte none sonnée, jusqu'au mercredi des cendres. A la charge, que les habitants de Paloiseau sont tenus de curer et nettoyer la rivière le long de leurs héritages..... de chacun ménage, un homme ou paie deux deniers parisis, sous peine de 5 sols parisis d'amende, en leur baillant toutes fois par moi, sur le pont de Paloiseau, le pain de trois minots de blé, un cousteret de vin et 36 pintes, et une douzaine et demie de fromages.

1783. — Dans le bail de la ferme des Granges, le fermier doit livrer : un poinçon de vin pressurage et un setier de blé froment, pour le curage de la rivière.

Les Eaux de l'Yvette

En 1762. Antoine Deparcieux, le savant mathématicien, proposa de conduire à Paris, l'eau de l'Yvette. *(Dulaure, t. VI, p. 373).*

1763. — Deparcieux publia son mémoire sur la possibilité et la facilité d'amener auprès de l'Estrapade à Paris les eaux de la rivière d'Yvette, prises à Vaugien. *(Paris, in-4).*

1767.— Second mémoire sur le projet d'amener à Paris, les eaux de la rivière d'Yvette, lu à l'assemblée publique de l'Académie royale des sciences, le mercredi 12 novembre 1766

(1) Arch. Nat. P 105-2, cote 628.

par Deparcieux, de la même Académie. Dans lequel on constate que cette eau est très salubre et de la meilleure qualité, suivant les expériences les plus exactes et les plus décisives faites par les commissaires de la faculté de médecine. *(A Paris de l'imprimerie royale, 1767, petit in-4).*

LETTRES DE VOLTAIRE A DEPARCIEUX

Ferney, le 17 juillet 1767.

Vous avez dû, monsieur, recevoir des éloges et des remerciements de tous les hommes en place : vous n'en recevez aujourd'hui que d'un homme bien inutile, mais bien sensible à votre mérite et à vos grandes vues patriotiques.

Si ma vieillesse et mes maladies m'ont fait renoncer à Paris, mon cœur est toujours votre concitoyen. Je ne boirai plus des eaux de la Seine, ni d'Arcueil, ni de l'Yvette, ni même de l'Hippocrène; mais je m'intéresserai toujours au grand monument que vous voulez élever. Il est digne des anciens Romains, et malheureusement nous ne sommes pas Romains. Je ne suis point étonné que votre projet soit encouragé par M. de Sartines. Il pense comme Agrippa; mais l'hôtel-de-ville de Paris n'est pas le Capitole. On ne plaint point son argent pour avoir un opéra-comique, et on le plaindra pour avoir des aqueducs dignes d'Auguste. Je désire passionnément de me tromper. Je voudrais voir la fontaine d'Yvette former un large bassin autour de la statue de Louis XV : je voudrais que toutes les maisons de Paris eussent de l'eau comme celles de Londres. Nous venons les derniers en tout. Les Anglais nous ont précédés et instruits en mathématiques, les Italiens en architecture, en peinture, en sculpture, en poésie, en musique, et j'en suis fâché.

J'ai l'honneur d'être, avec l'estime infinie que vous méritez, et avec la reconnaissance d'un concitoyen, monsieur, votre, etc. *(Correspondance de Voltaire, édition Beuchot, t. 64, p. 295.)*

Ferney, le 17 juin 1768.

Je déclare, monsieur, les Parisiens des Welches intraitables et de francs badauds, s'ils n'embrassent pas votre projet. Je suis de plus assez mécontent de Louis XIV, qui n'avait qu'à dire *Je veux*, et qui au lieu d'ordonner à l'Yvette de couler dans toutes les maisons de Paris, dépensa tant de millions

au canal de Maintenon. Comment les Parisiens ne sont-ils pas un peu piqués d'émulation, quand ils entendent dire que presque toutes les maisons de Londres ont deux sortes d'eau qui servent à tous les usages? Il y a des bourses très fortes à Paris, mais il y a peu d'âmes *fortes*. Cette entreprise serait digne du gouvernement; mais a-t-il six millions à dépenser, toutes charges payées? C'est de quoi je doute fort. Ce serait à ceux qui ont des millions de *quarante écus* de rente (1) à se charger de ce grand ouvrage; mais l'incertitude du succès les effraie, le travail les rebute, et les filles de l'opéra l'emportent sur les naïades de l'Yvette : je voudrais qu'on pût les accorder ensemble. Il est très aisé d'avoir de l'eau et des filles.

Comment monsieur le Prévôt des marchands, d'une famille chère aux Parisiens, qui aime le bien public, ne fait-il pas les derniers efforts pour faire réussir un projet si utile? On bénirait sa mémoire. Pour moi, Monsieur, qui ne suis qu'un laboureur à *quarante écus*, et au pied des Alpes, que puis-je faire, sinon de plaindre la ville où je suis né, et conserver pour vous une estime très stérile? Je vous remercie en qualité de Parisien; et quand mes compatriotes cesseront d'être Welches, je les louerai en mauvaise prose et en mauvais vers tant que je pourrai. *(idem, t. 65, p. 118.)*

1768. — Troisième mémoire de Deparcieux sur le projet d'amener l'Yvette à Paris, (in-12).

Il a été publié en 1769 :

Comparaison du projet fait par M. De Parcieux, pour donner des eaux à la ville de Paris, avec celui que M. D'Auxiron a donné sur le même sujet. *(Amsterdam, 1 vol. in-8.)*

En 1776, Mémoire sur les moyens de conduire à Paris, une partie de l'eau des rivières de l'Yvette et de la Bièvre, par Perronet. *(Paris, imp. roy., 1 vol. in-4, 4 cartes.)*

1782. — De Fer de la Nouerre, inspecteur des ponts-et-chaussées, reprend le projet de Deparcieux, pour conduire les eaux de l'Yvette à Paris (2). *(Dulaure, t. VI, p. 377).*

En 1788, l'aqueduc de l'Yvette fut entrepris, mais les évè-

---

(1) Allusion à l'*Homme aux quarante écus, t. 34, p. 7.*

(2) Ce fut le projet des frères Perrier, qui l'emporta avec la Pompe à feu de Chaillot, en juillet 1782.

nements qui survinrent arrêtèrent les travaux. *(Dulaure, t. VI, p. 377)*.

1789. — Lors de la rédaction des cahiers aux Etats-Généraux, les habitants de la paroisse de Bures, protestent contre le plan de De Fer, relativement au détournement de l'Yvette.

Plan du cours de l'Yvette a Palaiseau

Les Archives Nationales possèdent sous la cote A. F, IV, 375, 4525, une plaquette contenant le plan du cours de la rivière d'Yvette, depuis le Pont-neuf jusqu'au pavillon de la Ménagerie, pour la délimitation des 26 arpents de prairie, en litige entre Palaiseau et Villebon à la date du 28 juin 1811.

Les ponts sur l'Yvette a Palaiseau
en suivant le cours

Pont de Lozère.
Pont de Fourcherolles.
Pont des Casseaux.
Pont de la Roche.
Pont du Cartray ou de la Folie
Pont de St-Amour (privé).
Pont des Graviers (privé).
Pont de la Bretèche.

L'eau de Seine a Palaiseau

Extrait du traité pour la distribution des eaux dans la commune de Palaiseau, du 8 janvier 1881.

Entre M. Bouclier, maire de Palaiseau, et la Compagnie générale des eaux : Le maire concède à la Compagnie le privilège exclusif d'établir sous le sol des voies publiques communales, des tuyaux de conduite d'eau.

La durée de cette concession sera de Cinquante années !!! à partir du 19 février 1881.

Tarif

250	litres par jour	55	francs par an
500	»	100	»
1000	»	160	»
1500	»	220	»

et pour quantité supérieure à 1500 litres, l'excédant à raison de 90 francs le mètre cube.

Pour les besoins communaux, 100 francs le mètre cube.

Art. 9. — La Compagnie s'engage à établir quatre bouches d'eau pour le lavage des ruisseaux, les bouches d'eau une fois établies, seront remises par la Compagnie à la commune

qui en conservera la propriété, la responsabilité et l'entretien.

Ces quatre appareils fonctionneront gratuitement une demi-heure par jour, le matin de 8 heures à 8 heures et demie, du 1er avril au 30 septembre et chacun d'eux devra débiter 2000 litres pendant ce temps. En cas d'incendie la Compagnie mettra, sans pouvoir réclamer aucune indemnité, l'eau de ses réservoirs à la disposition de l'autorité municipale, etc.

LAVOIRS

Avec le grand lavoir des Quatre-Vents, situé sur le bord de l'Yvette, Palaiseau possède plusieurs lavoirs particuliers et trois lavoirs publics : 1° de la Bourbillière ; 2° de l'Hôtel-Dieu ; 3° de la rue Gambetta.

Le lavoir de la Bourbillière, ainsi nommé, parce que l'eau y était bourbeuse, ne s'est pas toujours appelé de ce nom. Nous trouvons dans plusieurs documents du siècle dernier : le carrefour au Bué et la rue du Bué, qui aujourd'hui s'appelle rue Maubué, de *mau*, mal mauvais et *bué*, lavoir. Ce mot était déjà du masculin au XIVe siècle *(Lacurne.)*

Le lavoir de l'Hôtel-Dieu date de 1553, ainsi que le déclare Adrian de la Barre, maître-gouverneur et administrateur dudit Hôtel-Dieu. *(Voir rue de Paris n° 105.)* Ce lavoir a été restauré en 1818 sous l'administration de M. Pigeon, maire.

RUISSEAUX

Dans Palaiseau, trois ruisseaux traversent la rue de Paris : le 1er, appelé le ruisseau au Merle ou des Vernes, qui débouche entre les nos 24 et 26, et suit la rue jusqu'aux nos 41 et 43.

Le 2e, le ruisseau du Mouton Blanc, entre les nos 78 et 80.

Le 3e, le ruisseau Au Cocq, passe sous les maisons nos 220 et 213.

RIGOLE

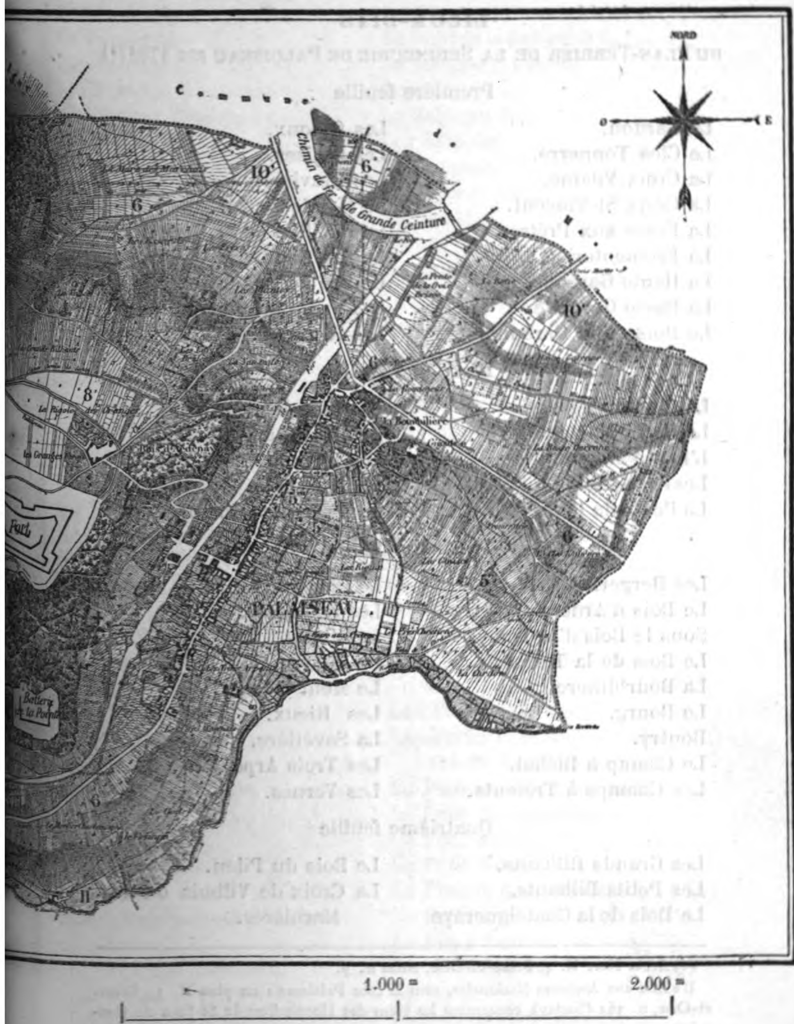
Une des rigoles creusées en 1684, pour recueillir les eaux pluviales et les diriger sur Versailles, a un parcours de 7 kil. et occupe une surface de 8 hectares 65 ares 76 centiares sur le territoire de Palaiseau.



TERRITOIRE

Les numéros 5'' 5''' 6, 7, 8, 10 et 11, indiquent les couches géologiques

E PALAISEAU


NORD
O
E
Chemin de fer de Grande Ceinture
PALAISEAU
Fort
Batterie de la Pointe
1.000 m
2.000 m

LIEUX-DITS

DU PLAN-TERRIER DE LA SEIGNEURIE DE PALOISEAU EN 1782 (1)

Première feuille

La Cardon.
Le Clos Tonnerre.
La Croix Vilaine.
La Croix St-Vincent.
La Fosse aux Prêtres.
La Fromenterie.
La Haute Garenne.
La Basse Garenne.
Le Bois de la Garenne.
Les Gigoux.
Les Glaises.
Les Graviers.
La Houdemeur.
Le Pavillon de la Guette.
Le Pré Gaudier.
Le Pré de la Luette.
Les Prés Chrétiens.
Les Rieux.

Deuxième feuille

Le Chemin de Paris.
La Croix Martre.
L'Épine Montain.
Les Fonds de la Croix Brisée.
La Pente de la Croix Brisée.
La Mare des Marchais.
Le Moulin à Vent.
Les Roties.
Le Trou Salé.
La Vigne des Champs.

Troisième feuille

Les Bergeries.
Le Bois d'Ardenay.
Sous le Bois d'Ardenay.
Le Bois de la Terrasse.
La Bourbillière.
Le Bourg.
Boutry.
Le Champ à Bichot.
Les Champs à Tretauts.
Le Château.
Les Écouloirs.
Les Judas.
Le Louvre.
Le Mont-Huchet.
Les Rieux.
La Savétière.
Les Trois Arpents.
Les Vernes.

Quatrième feuille

Les Grands Bilhauts.
Les Petits Bilhauts.
Le Bois de la Chateigneraye
Le Bois du Pileu.
La Croix de Vilbois ou les Marnières.

---

(1) Arch. Nat. N. 4, Seine-et-Oise, Atlas n. 9.

Il existe aux Archives Nationales, sous la cote Palaiseau : un plan N. 3. Seine-et-Oise, n. 362 (Saclay), concernant les biens des Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem.

Les Essarts.
Le Fourneau.
Les Frécus.
Les Grandes Guestrières.
Les Petites Guestrières.
Les Larris.
La Mare des Marchais.
La Motte Samson.
Les Plantes.
Le Pileu.
Le Pont de la Rangée d'Entes
La Rangée d'Entes.
Rome.
La Sablonnière.
Les Sablons.
La Saussaie.
Les Terres Rouges.
La Vallée.

Cinquième feuille

Les Beaumes.
Le Bois St-Martin.
Le Bon Puits.
La Butte du Chatelier.
La Butte à Cronié.
La Butte à la Reine.
La Croix de Vilbois.
La Ferme des Granges.
La Fondrière aux Loups.
La Fosse des Prunettes.
La Friche à Marotte.
Les Friches des Granges.
La Gaudichale.
Les Joncherettes.
Les Joncs Marins.
L'Orme du Guet.
Le Pont des Beaumes.
Le Pont de Bois.
La Rangée des Granges.
La Rigole des Granges.
Les Tuileaux.
La Vallée Française.

Sixième feuille

La Boële à Baron.
Le Bois Brûlé.
Le Bois du Chandelier.
Le Cartray.
Les Casseaux.
Les Chandeliers.
Les Chaussées.
Le Clos St-Amour.
La Croix des Larris.
La Fosse.
La Gaudichale.
La Georgerie.
Le Godet.
Les Graviers ou la Fosse aux Bretons.
Le Grimpré (hameau).
Les Judas.
Les Larris.
Le Mortier Charlemagne.
Les Parts de la Roche ou le Foulon.
La Petite Aulnette du Foulon.
Les Petites Marches.
Les Petits Prés ou les Plantes de la Planche.
La Planche de la Roche.
Le Pont des Casseaux.
Le Pont des 4 Vents.
Le Pont Neuf.
La Prairie des Casseaux.
Le Préau.
Le Pré à Boivin.
Les Prés Morts.
La Roche.
Le Rocher de Paloiseau.

Septième feuille

L'Arche à Gonin.
Le Bois Brûlé.
Le Bois des Carnots.
Le Bois de la Fondrière aux Loups.
Le Bois de la Hunière.
Le Bas de la Hunière.
Le Bois de la Vauve.
Le Champ de Buis.
Le Château des 6 Blancs.
Le Clos à Lençon.
L'Enclos.
L'Enclos ou la Vigne de Lozère.
La Ferme des Foucherolles.
Le Fief du Colombier.
La Fontaine d'Yvette.
Le Gué aux Jards.
Les Larris.
Les Larris Rouges ou Moutonneau.
Le Moulin de Lozère.
Le Pont de Foucherolles.
Le Pré à l'Ane.
Le Pré Ste-Barbe.
Le Pré St-Yves.
La Roche Trésorière.
Les Rochers de Lozère.
Les Taupineaux.
La Taupinière.

Huitième feuille

Le Bois Bouillon.
Le Bois de Launay.
Le Bois de la Troche ou le Fond du Houx.
La Cerisaie.
La Croix de Vilbois.
La Ferme de la Vauve.
Les Mairées.
La Mare aux Canettes.
Les Marnières.
La Normandie.
Les Petits Mitais.
La Remise de Vilbois.
Les Tuileaux.
La Troche.
Vilbois.

PLAN D'ENSEMBLE DE 1786 (1)

Plan de la paroisse de Palaiseau, teinté, hauteur 0^m55, largeur 0^m80, fait en vertu de l'ordonnance de Mgr l'Intendant de la Généralité de Paris en date du 13 octobre dernier, lequel je certifie sincère et véritable et conforme à notre procès-verbal du 2 décembre 1786. Signé Devert.

LE CADASTRE

En Seine-et-Oise, nous avons trois exemplaires du plan cadastral, le 1er à la direction des contributions directes, rue Berthier n° 53, à Versailles, le 2e dans les mairies des commu-

(1) Archives départementales de Seine-et-Oise.

nes, le 3e aux archives du département, rue St-Pierre à Versailles, bâtiments de la Préfecture, où il est gratuitement à la disposition des intéressés. Il n'y a en France que deux départements qui possèdent un troisième exemplaire : le département du Doubs et de Seine-et-Oise.

Le plan cadastral de Palaiseau dressé en 1809, au $\frac{1}{2500^e}$ est divisé en 10 sections, et 77 lieux dits :

Section A. du Pileu

Le Bois d'Ardenay.
Le Bois du Pileu.
L'Épine Montain.
Les Essards.
Le Fond de Croix.
Les Frécus.
Les Grands Bilhaus.
Les Grandes Guestrières.
Les Petites Guestrières.
La Mare des Marchais.
La Motte Samson.
Le Moulin à Vent.
Les Larris Brûlés.
La Pente de la Croix Brisée.
Les Plantes.
La Rigole des Granges.
La Rotie.
La Saussaie.
La Saussaie ou Sablons.
Les Trous Rouges.
La Vallée.
La Vigne des Champs.

Section B. des Garennes

La Basse Garenne.
La Haute Garenne.
La Houdmeur.

Section C. des Glaises

Le Clos Tonnerre.
La Fromenterie.
Les Glaises.
Les Rieux.

Section D. du Bourg

La Bourbillière.
Le Bourg.
Les Champs Fretauts.
Les Couloirs.
Les Judas.
La Savetière.
Les Trois Arpents.

Section E. de la Prairie

Le Cardon.
La Fosse aux Prêtres.
Les Prés Chrétiens.

Section F. du Rocher

La Butte à la Reine.
Les Chandeliers.
Les Chaussées.
Le Godet.
La Godichale.
Les Joncs Marins.

Le Mortier Charlemagne.
Les Petits Marchés.
Le Pont de Bois.
Les Rochers de Lozère.
La Vallée Française.

Section G. de Lozère

La Butte de Reims et la Vigne de Lozère.
Lozére.
Le Moulin de Lozère.
Les Prés de Lozère.
La Taupinière.
Les Toupiniaux.

Section H. de la Vauve

Le Bois de la Troche.
Le Bois de la Vauve.
La Ferme de la Vauve.
La Mare aux Canards.
Les Rochers de Lozère.
La Troche.

Section I. de Vilbois

Le Bois Bouillon ou des Mairées.
La Cave des Chartreux.
La Croix de Vilbois.
La Ferme de Vilbois.
Les Marnières.
La Normandie.
Le Pileu.
La Remise de Vilbois.

Section K. de la Rigole

Le Bon Puits.
La Ferme des Granges.
Les Joncherettes.
L'Orme du Guet.
La Rangée des Granges.
La Rigole des Granges.
Les Tuileaux.

SURFACES OCCUPÉES SUR LE TERRITOIRE DE PALAISEAU PAR :

Le Fort de Palaiseau.	24	hect.	95	ares	94	cent.
La Batterie de la Pointe	4	»	18	»	40	»
La Batterie de l'Yvette.	5	»	35	»	71	»
Le Chemin de fer de Limours . . .	12	»	00	»	11	»
Le Chemin de fer de Grande Ceinture	5	»	02	»	47	»
La Route Nationale.	4	»	56	»	00	»
Les Chemins ruraux	13	»	51	»	68	»
La Rivière d'Yvette.	1	»	35	»	00	»



Extrait de l'état des chemins ruraux 1889-1890 (1)

Numéros		Longueurs
1.	Chemin de Briis	1.452m50
2.	Chemin de la Garenne ou de la Guette	518
3.	Sentier des Haudemeurs	463 50
4.	Chemin de la Garenne ou de Wissous	943
5.	Chemin de la Croix-Brisée	261
6.	Chemin des Fesses	576 50
7.	Chemin latéral au-dessus du Chemin de fer de Grande ceinture	386
8.	Chemin latéral sous le Chemin de fer gr. ceinture	480
9.	Chemin latéral au Chemin de fer de Limours à Paris ou de l'Epine-Montain	370 50
10.	Chemin des Bœufs ou Chevauchée de Massy	3.031 50
11.	Chemin du Bois du Pileu ou du fond de la Mare	1.442
12.	Chemin de la Motte-Samson	874 50
13.	Chemin de la Vallée	211
14.	Sentier de la Vallée	78
15.	Chemin vert du dessus de la Motte-Samson	100
16.	Chemin de Vauhallan	1.763 50
17.	Chemin de la Sablière	894
18.	Chemin de Limon à Palaiseau	1.096 50
19.	Chemin de Villebois à Igny et à Gomonvilliers.	269
20.	Avenue de Villebois	857
21.	Chemin de la Rangée d'Ente ou ancien chemin de Saclay	775
22.	Chemin de l'Ancienne Butte des Granges	552
23.	Chemin des Petits-Billants ou des Terres Rouges	130
24.	Sentier des Petits-Billants ou des Terres Rouges.	133
25.	Sentier des Larris-brûlés	200
26.	Sentier des Fourneaux	238
27.	Sentier des Essarts, des Frécus et des Plantes	620
28.	Sentier des Plantes ou de la Croix Brisée	207
29.	Chemin de la rue Pareuse	149
30.	Sentier de la Goutte d'Or	272 50
31.	Sentier des Guettières	284
32.	Sentier des Sablons	135
33.	Sentier de la Saussaie	340

(1) Par J. D. Canivet, Géomètre-expert à Palaiseau.

Numéros	Longueurs
34. Sentier des Romes	332 50
35. Chemin de la rue du Mont.	726 50
36. Sentier du Mouton	233
37. Chemin du Fort ou Raidillon	94
38. Chemin de la Terrasse (du château) (1)	421
39. Sentier de la Terrasse ou de la Butte à la Reine (2)	514
40. Chemin du Pont-de-Bois	157
41. Chemin de la Mare à Caron	172
42. Sentier de la Vallée-Française	463 50
43. Chemin de la Butte-Pierreuse	525
44. Sentier de la Gandichale	334
45. Chemin du Bois St-Martin	145
46. Chemin de la Hunière et des Joncherettes ou de Lozère aux Granges	2.801 50
47. Chemin de Lozère à Palaiseau, par le Bois-Brûlé et la Croix-du-Larris au-dessus du Chemin de fer.	2.335 50
48. Chemin du Dessous du rocher.	460
49. Chemin du Passage à niveau de la Georgerie . .	80
50. Chemin vert en face le passage à niveau	32
51. Chemin du Bois-Brûlé au chemin de la Croix-du Larris.	357
52. Sentier de la Batterie-de-l'Yvette et des Joncs Marins	244
53. Chemin du Pont à Coudray et du Bois Brûlé . .	255
54. Impasse de la Fondrière-aux-Loups	58 50
55. Chemin de la Vigne de Lozère à la Fondrière-aux-Loups	270
56. Sentier de la Vigne de Lozère au Chemin de la Hunière	263 50
57. Chemin du Rocher-de-la-Troche	780
58. Chemin de la Vauve au Chemin 57.	259 50
59. Chemin sous le Bois de la Troche.	382
60. Chemin de Corbeville.	892
61. Sente de Corbeville.	702
62. Chemin entre les murs du jardin et la ferme de la Vauve	111
63. Chemin du champ des Cordes.	84

(1) Par une décision de 1893, ce chemin est réduit à 90 mètres.
(2) Par la même décision, ce sentier est supprimé.

Numéros	Longueurs
64. Chemin des Taupiniaux	97m
65. Sentier des Taupiniaux, faisant suite à 64	214
66. Chemin latéral des prés de Lozère	48
67. Chemin du lavoir du moulin de Lozère	96
68. Chemin du moulin de Lozère	200
69. Sentier du pré Ste-Barbe ou de la Taupinière	136 50
70. Chemin vert, ancienne route de chasse	142 50
71. Chemin de Lozère à Palaiseau, ou ancien chemin de Chevreuse	1.900
72. Chemin de Fourcherolles	81
73. Chemin de l'Orme	128
74. Sentier des Chandeliers	619 50
75. Sentier des Petits-Marchés	649
76. Chemin du Grimpré	185
77. Chemin des Prés-Morts	470
78. Chemin de la Cardon	852
79. Sentiers des Prés-Chrétiens	245
80. Sentier de Palaiseau à Champlan	697 50
81. Chemin du Noyer ou petit chemin de la Fromenterie	236
82. Chemin de la Fromenterie ou des Gigoux	781 50
83. Sentier des Glaises	568
84. Sentier des Marais	195 50
85. Ruelle des Marais	336 50
86. Sentier des Écouloirs	80 50
87. Chemin de la Savetière	186
88. Chemin de la Tripière	267
89. Sentier de la Tripière	25
90. Sentier des Judas et des Chaussées	180
91. Ruelle ou sentier de l'Hôtel-Dieu	237
92. Sentier de la rue de l'Opéra à la rue Michelet	177 50
93. Sentier ou ruelle du Lavoir de la rue de l'Est	99
94. Sentier ou ruelle Maubué	87 50
95. Ruelle de la rue Pareuse ou des Deux Gares	203
96. Sentier du Chemin de fer	46
97. Sentier de la Grande Ceinture (1)	80
98. Droit de passage sur l'avenue particulière de la Vauve (porté pour mémoire)	

(1) En 1893, le Conseil municipal a aliéné une partie de ce sentier, qui se trouve réduit à 55 mètres.

Numéros des Chemins Vicinaux

2. Rue Voltaire et chemin des Granges.
3. Chemin de la Vauve aux Granges.
4. Rue Gambetta et rue Denfert-Rochereau.
5. Chemin du Moulin de Lozère.
6. Chemin du Moulin Neuf et des Casseaux.
7. Rue de l'Yvette et chemin de la Roche.
8. Rue du Four et chemin de la Bretèche.
9. Rue Victor Hugo (en partie).
10. Boulevard Joseph Bara.
11. Rue de l'Est.
12. Chemin de la Gare au Moulin de Lozère.
13. Rue du Repos et boulevard Nicolas Samson.
14. Rue George Sand.
15. Nouvelle rue des Vernes.
16. Rue... (non dénommée, commençant 125, rue de Paris).

Numéros des Chemins de Grande Communication

36. de Palaiseau à Châteaufort.
59. de Villebon à Champlan.
68. de Palaiseau à Lozère.
117. de Versailles à Corbeil.
156. de Palaiseau à Verrières.

Route Nationale de Paris à Chartres, n° 188.

Les Rues de Palaiseau

Longueurs	Noms actuels	Anciens noms
1000m	Bara (boulevard Joseph).	Boul. du Chemin de fer.
80	Blanc (rue Louis).	Ruelle Moteau. Rue Tronchet.
110	Boulevard (rue du).	Rue de l'Échelle. Ruelle Blondé.
200	Ceinture (boul. de la gde)	Chemin de Vilaine.
200	Chemin de fer (boul. du)	
200	Corbeil (rue de).	
150	Denfert-Rochereau (rue)	Rue Barra. Rue de l'Eglise.
23×32	Écoles (place des).	Ancien Pressoir Banal.
42×51 12×20 13×33	Église (place de l').	Ancien Cimetière.

Longueurs	Noms actuels	Anciens Noms
500m	Est (rue de l').	Rue de la Bourbillière. Rue de l'Isopier. Voie de la Gde Femme. Rue Brutus.
260	Four (rue du).	
94	Fort (chemin du).	
210	Gambetta (rue).	Rue du Bœuf.
90	Gare (rue de la).	Rue du Mont.
290	Hôtel-Dieu (rue de l').	Ruelle de l'Hôtel-Dieu.
670	Hugo (rue Victor).	Rue de l'Opéra. Chemin des Rieux.
27×60	Mairie (place de la).	Place du Marché. Place d'Armes.
336 50	Marais (ruelle des).	Chemin des Boutries. Ruelle à Gudin.
150	Maubué (rue).	Rue du Bué (lavoir).
220	Michelet (rue),	Chemin des Gigoux. Rue de l'Abbé Lambert.
1500	Paris (rue de).	Grande Rue des Vernes. Grande Rue. Rue de la Fraternité. Grande Rue des Bourdet. Bout de la Ville. Rue Marat.
310	Repos (rue du).	Chemin de la Savetière.
285	Rocher (rue du).	Ruelle du Haut-Pays. Chemin Pierreux.
500	St-Martin (ruelle).	Sentier de somme des Guestrières.
50	Salaumon (ruelle à).	
410	Samson (boul. Nicolas).	
450	Sand (rue George).	Chemin des Quatre-Vents
55	Sans Nom (ruelle).	
40	Vernes (impasse des).	Chemin de Villegenis.
80	Vernes (rue des).	Rue des Vernes.
360	Versailles (rue de).	
225	Voltaire (rue).	Rue St-Martin. Rue de la Montagne.
300	Yvette (rue de l').	Chemin du Cartray.
285	Rue Nouvelle, commençant 125, rue de Paris.	

LES MAISONS DE PALAISEAU

Dans ce chapitre, nous commençons par le côté gauche de la rue (nos impairs), pour reprendre ensuite le côté droit (nos pairs), en suivant cet ordre:

Rue de Paris.	Rue Maubué.
Place de la Mairie.	Les Rieux.
Rue Voltaire.	Villa George Sand.
Rue Denfert-Rochereau.	L'Usine à Gaz.
Rue de l'Est.	Les Ecarts.

GENDARMERIE NATIONALE

Rue de Paris, no 1

La brigade de Palaiseau a été créée en 1849. L'emplacement des casernes a été :

De 1849 à 1858, Place de la Mairie, no 6. De 1858 à 1870, Rue de Paris, no 195. Et enfin de 1870 à 1894, Rue de Paris, no 1.

Sur le registre de l'Administration municipale du canton de Palaiseau, à la date du 28 frimaire an V (18 déc. 1796), nous lisons :

Adjudication au rabais des vivres et fourrages
pour la brigade de gendarmerie en station à Orsay.

chaque jour à chaque gendarme	chaque jour à chaque cheval
24 onces de pain.	15 livres de foin.
8 » de viande.	10 » de paille.
1 once de riz.	2/3 de boisseau d'avoine (mesure de Paris).
1/2 » de sel.	

Adjugé au citoyen Nicolas Gilles Chartier, moyennant deux livres cinq sols par jour, tant du gendarme que du cheval.

Signé : Chartier; Dauphin, adjoint; Cossonnet, agent; Thiébaux; Boëte; Bouvier; Jambe, secrétaire en chef. *(Arch. de Palaiseau, reg. de 1793 à 1798, folio 182).*

AUBERGE DE L'ÉLÉPHANT

Rue de Paris, no 7

Cette maison doit son nom à la girouette qui la surmonte, représentant un éléphant.

Elle fut construite en 1798 par Jean Etienne Chartier, né à Palaiseau en 1756, ancien imprimeur, rue de la Montagne

Ste-Geneviève, à Paris; puis instituteur à Palaiseau et à Bièvres, où il mourut le 25 décembre 1890. Dans sa jeunesse, son père craignant qu'il ne put supporter les fatigues des travaux de la terre, en fit un imprimeur. Malgré celà ce fut un gaillard de six pieds de haut,qui enlevait une feuillette de vin à hauteur de sa bouche et buvait par la bonde.

Propriétaires successifs

1798. Jean Etienne Chartier; 1803, Guillaume Raynal-Bara; 1830, Jean Honoré Thevenin; 1839, Legrand; 1840, Bourguignon; 1841, Hocmelle; 1850, Pigeon; 1860, Nicaise; 1871, Lafouge; 1886, Pillart.

Depuis 1843, tous les ans à Pâques, une fête champêtre, (la première de l'année) a lieu au carrefour de l'Éléphant.

Cour des Duval ou des Devaux

En 1553. Maison tenant d'un bout au carrefour et ormes des Vernes, d'autre bout aux héritiers de Jean Duval.

Rue de Paris, n° 15

N° 1188 du plan (1). Une maison et une cave en la cour des Duval. En 1696, 20 février, à Catherine Tonnerre, veuve Jean Mignot; puis à Blaise Jacques-Mignot; Pierre Jacques-Aulart; 1783, 26 novembre, Pierre et Jean-Baptiste Jacques.

Rue de Paris, n° 17

N° 1187 du plan. Une maison, sise aux Vernes, en la cour des Devaux. En 1784, à François Racary, fils de Jean.

Rue de Paris, n° 19

N° 1186 du plan. Une maison au bout des Vernes, en la cour des Duval. En 1598, 26 mai, à Jean Duval; en 1785, 31 août, à Louis Godard-Troche, bourgeois de Paris.

Rue de Paris, n° 21.

N° 1185 du plan, une maison en la cour des Devaux, porte d'entrée et cour commune. En 1598, 26 mai, à Jean Duval; puis à Pierre Crônier-Lecalon; Jean Ponsardin-Crônier; 1783, 21 novembre, M. Augustine Ponsardin-veuve Bardou.

---

(1) Les numéros placés en tête de chaque article, correspondent au plan-terrier de 1782, qui est conservé aux Archives Nationales, à Paris, 60, rue des Francs-Bourgeois, sous la cote *N. 4, Seine-et-Oise, atlas n° 9*, où il est gratuitement à la disposition des intéressés. M. Canivet, géomètre à Palaiseau, en possède une copie

Rue de Paris, n° 23

N° 1297 du plan, Une maison, vis-à-vis le Puits des Vernes, à l'entrée de la cour des Duval. En 1694, 6 septembre, à Thomas Tonnerre ; puis à Nicolas Tonnerre ; Denis Tonnerre-Tisserant; 1784, 4 juillet, à André et Geneviève Tonnerre.

Carrefour du Puits des Vernes

Rue de Paris, n° 23

N° 1298 du plan. Une maison, au carrefour du Puits des Vernes, consistant en plusieurs bâtiments, grange, foulerie, cave et grenier, le tout contenant une perche trois-quarts.

En 1695, 20 février, à Catherine Tonnerre, veuve Mignault, puis à Blaise Jacques; 1784, 3 mars, Louise Jacques, veuve Jubé.

En face le Ruisseau au Merle

Rue de Paris, n° 27

N° 1300 du plan. Une maison, cour et jardin, Grande Rue des Vernes, contenant en fonds de terre 8 perches.

En 1694, 6 septembre, à Thomas Tonnerre; en 1710, à Bresson (oncle des demoiselles Bénard); puis à Pierre Louis Formé-Bénard ; 1770, 17 juillet, Abraham Jacques Caillard-Formé; 1784, Anne Madeleine Formé, veuve Caillard.

Rue de Paris, n° 41.

N°s 1308, 11 et 14 du plan. Une maison et jardin, le tout contenant en fonds de terre 12 perches.

En 1694, 1er mars, Thomas Lecalon-Fretet; puis à Suzanne Lecalon; 1750, 19 mai, Pierre Claveau-Lécalon; Capelle; Mademoiselle Gompretz; actuellement M. Aubert, greffier.

A la Renaissance de la Pie Voleuse

Rue de Paris, n° 43

Etablissement créé vers 1838, par Madame Nicaise, née Jacques; puis Jacques Pierre son frère; en 1843, Hauouy; 1846, retour de Nicaise, née Jacques; 1883, Nicaise-Robin ; veuve Nicaise-Robin; actuellement M. Ducorroy.

Grande Rue des Vernes

Rue de Paris, n° 53

N° 1378 du plan. Une maison, Grande Rue des Vernes, à Elisabeth Delapille, veuve Cl. Desmaréchaux ; en 1703, le

17 juin, à Claude Lecalon-Gellé; puis à Thomas Lécalon-Lecalon; 1757-1784, Auguste Ignace Herson-Lecalon.

En face le Four des Vernes

Rue de Paris, nº 59

Nº 1396bis du plan. Une maison Grande Rue des Vernes, en face le four banal.

En 1597, 12 octobre, à Fiacre Hebert; 1634, 19 novembre, à Pierre Gilbert; 1636, 5 novembre, à Jacques Feuilleret; 1679, 2 octobre, à Jacques Baron et Christ-Gilbert; puis à Antoine Champin; 1763, 8 novembre, à Noël Claveau; 1781, 20 décembre, Marie Claude Claveau; 1784, à Claude Saunier-Claveau.

Carrefour du Puits de la Barre

Rue de Paris, nºs 61-63

Nº 1397 du plan. Une maison Grande Rue, lieu dit les Vernes, consistant en plusieurs corps de bâtiments, grange, écurie, toit à porc, cour, jardin, le tout contenant en fonds de terre un quartier et demi, tenant au nord à Denis Tessier, Claude Saunier et autres, d'autre côté à Antoine Ledain et Antoine Laville, d'un bout à Antoine Houy au lieu de Pierre Bassonnet.

Avant 1678, au domaine de Palaiseau; puis à Jean Couart et à Marie Bardin; 1678, 6 juin, à Mᵉ Nicolas Couart; 1723, 8 mars, Michel, Claude, Jean et André Couart; puis à Jean et Nicolas François Couart, Pierre Ortillon, Jacques Colin et autres; 1758, 12 décembre, à Thomas Lecalon-Prieur, *acte passé devant Bevière, notaire à Paris.*

Rue de Paris, nº 65

Nºs 1398, 1401 et 2 du plan. Deux maisons sises Grande Rue, lieu dit les Vernes, au carrefour du Puits de la Barre, porte et cour commune avec la veuve Jubé, tenant au nord à Louis Levilly au lieu de Agnan Petit, d'autre côté à la veuve Jubé. En 1655, 19 septembre, à Toussaint Carrouzel-Chevalier; 1691, 10 mars, à Elysabeth Henry veuve Jubé; Thomas Jubé; 1762, 30 juillet, Antoine Laidain-Jubé, marchand cotonnier à Paris, rue de la Parcheminerie.

En face le Mouton Blanc

Rue de Paris, nº 81

Nºs 1461-62 du plan. Une petite maison couverte en chaume

sise aux Vernes en face le Mouton Blanc, au fond de la cour.

En 1682, 6 mai, à Jean Marchand; puis à Pierre Bassonnet-Marchand; Pierre Bassonnet fils; en 1769, 5 juillet, à Denis Potier, charron.

LES QUATRE FILS AYMON

Rue de Paris, n° 85 (1)

N° 1463-64 du plan. Vente de la quatrième partie d'une maison sise dans la Grande Rue, où il y avait jadis pour enseigne : LES QUATRE FILS AYMON, consistant en une cuisine, une chambre haute et grenier dessus, couverte en chaume, ayant vue sur la cour et sur la rue, avec droit de communauté de la montée ouvrant sur la cour commune, petite écurie en appentis, une grange en masure, dont le mur est mitoyen avec Antoine Defresne et les héritiers Poullin, droit de communauté de la grande porte, allée et cour commune, et la quatrième partie d'un jardin enclos de murs, derrière l'écurie et la grange de Antoine Defresne, moyennant la somme de 800 livres, dont 285 livres que l'acquéreur a présentement baillé, moitié en espèces d'écus blancs et l'autre moitié en *billets de banque* de chacun dix livres, en la présence du tabellion et témoins soussignés. *(Acte passé devant René Robelot, tabellion à Bièvres, le 26 septembre 1720.)*

Propriétaires successifs

Nicolas Defresne-Courtois; 1691, 27 mars, Charles Mauger-Defresne, procureur fiscal de Bièvres; puis à Marie Defresne, veuve Ch. Mauger; 1720, 26 septembre, Nicolas Grancher, bourgeois de Paris; 1731, 20 juillet, Augustin Grancher et Louise, sa sœur; puis à Philippe René Sausset, procureur au Châtelet; ensuite à Louise Gabrielle Sausset; 1781, 21 mai, Jean Jonquet; 1781, 31 mai, Nicolas Brosset, vigneron; 1850, Chrétien; et enfin Fauvet.

A L'IMAGE SAINTE-BARBE

Rue de Paris, n° 89 bis (2)

En 1636. Une petite maison de deux travées, couverte de

(1) En examinant cette maison, il est encore facile de se rendre compte, que l'auberge des *Quatre Fils Aymon* était composée des numéros 83, 85, 87 et partie du 89 actuel.

(2) Cette maison n'existait déjà plus au siècle dernier, elle était enclavée dans les communs du n° 91.

tuiles, où il y a cuisine, chambre de quartier, allée, montée et grenier au-dessus; cellier d'une travée couvert de chaume à côté de la maison et cave sous icelle, droit d'entrée et sortie de grande porte, cour, puits commun, et une place à bâtir au pignon de la dite maison, jusques à la clôture commune, qui est entre lesdits lieux et la maison des héritiers de feu François Leroy, le jardin de l'étendue et largeur de la maison, jusques et aboutissant au jardin des héritiers Leroy, le tout situé et assis à *Pallaisseaux*, au lieu appelé les Chasseignes, où était pour enseigne : L'IMAGE STE-BARBE, tenant d'une part à Jean Tixerant aîné, d'autre à la maison et jardin des héritiers François Leroy et d'un bout sur la rue.

CARREFOUR DE L'ÉTANÇON ou les CHASSEIGNES

Rue de Paris, nº 91

1636, 9 avril. Une maison et lieux de deux travées du grand corps *d'hostel*, couvert de tuiles, où il y a deux cuisines basses, avec montée, et deux chambres hautes et grenier dessus, une grande écurie en appentis couverte de chaume et grenier dessus, droit de grande porte, entrée, cour et issue, puits commun; le jardin dépendant de la petite maison où il y a des arbres fruitiers, derrière lesdits lieux, avec droit de venelle, entrée et issue de porte pour aller en icelui jardin, avec tout droit de propriété qui lui peuvent appartenir.

1783, nº 1476 du plan. Une grande maison bourgeoise, sise Grande Rue, consistant en plusieurs bâtiments, salle de billard, cuisine, logement du jardinier, cour, basse-cour, toit à porc, étable, écurie, remise, grand jardin entièrement clos de murs, distribué en carrés, le tout contenant en fonds de terre 3 arpents 6 perches et demie; en 1807, on indique un hectare 02 ares 51 centiares.

Propriétaires successifs

Chasseigne; Martin Leroy-Chasseigne; Jehan Leroy jeune, de Paris; 1636, 9 avril, Marc Morel, d'Igny; 1645, 3 novembre, Nicolas Fourcault-Chevillard, de Champlan; 1648, 13 juillet, Charles Leroux-Laurausain, écuyer, sieur de Lessard, officier de fruiterie dn roi; 1679, 23 mars, Donation Jean Leroy-Ragueau; 1680, 2 août, le Grand Bureau des Pauvres de Paris; 1681, 13 juin, Marin Bourgine-Flechelles, chirurgien, puis capitaine commandant de la brigade établie à Cuissant;

1682, 10 novembre, Marie Bachelier, veuve de René Flamant, maître-joueur d'instruments à Paris; 1720, 2 septembre, Augustin et Louise Grancher (petits-enfants); 1760, 6 septembre, Angélique Léglise, veuve d'Auguste Grancher et Louise Granger, sa belle-sœur; 1763, 19 mars, Catherine Michelle Hugault; 1765, 24 mai, Gilles Ducray-Leprestre; 1767, 15 mai, Louis Maupetit, avocat au parlement; 1770, 24 avril, Abraham Jacques Caillard; 1778, 16 décembre, François Denis Tronchet; 1806, 10 mars, Jean Etienne Poirier, jurisconsulte, 87, rue de la Harpe à Paris; 1807, 4 mai, Théophile Berlier, conseiller d'Etat, *devant Robin, notaire à Paris*; 1816, 22 juin, Massinot, *devant Pierre Louveau, notaire à Paris.*

1829, 22 juillet, Jean Marie Antoine Masson.

1865, 11 octobre, Madame veuve Masson, née Lalanne.

1889, 21 juillet, Jean Augustin Alfred Masson.

Cour des Fourcault
où a été l'école libre des Sœurs St-Joseph
Rue de Paris, nº 91 bis

Nº 1493 du plan. En 1642, 24 juin, Robert Rabathé vend à Claude Mignot le jeune, une travée de maison couverte en chaume, cuisine et grenier dessus, cour commune faisant partie de la maison des Fourcault, une masure dans la cour, une carte de jardin derrière la cour des Fourcault, tenant d'un côté à la veuve Simon Fourcault et aux héritiers Martin Dorgère, d'un bout sur la rue, et d'autre à la cour.

Le jardin tenant d'un côté à la veuve Fourcault, d'un côté et d'un bout à la veuve Dorgère et d'autre bout au pressoir.

En 1673, 12 juin, Nicole Angiboust veuve Leroy, vend à René Flament-Bachelier, une travée de maison, cuisine et grenier, cour commune faisant partie de la maison des Fourcault, tenant d'une part à Flamant et Villette, d'autre à André Morel et au pressoir.

En 1699, 16 novembre, Pierre Morel, vend à Nicolas Grancher, une maison, écurie, grange, jardin 1/2 arpent, le tout tenant au pressoir et aux terres de la cure.

En 1783, Une maison, Grande Rue, près du pressoir des Vernes, tenant à Tronchet, Hollande, Maupetit et le pressoir un passage entre-deux. Cette maison n'existe plus, elle était

adossée au n° 93, des traces en sont encore visibles sur le pignon.

Propriétaires successifs

Robert Rabathé; 1642, 24 juin, Claude Mignot le jeune. Nicole Angiboust, veuve de Ch. Leroy; 1673. 12 juin, René Flament; puis à Pierre Morel; 1699, 16 novembre, Nicolas Granger; 1733, Louis Deslandes-Delamarre; 1757, 29 janvier, Marie Cl. Poirier, veuve Perat; 1768, 8 janvier, L. Pierre Perat, tourneur; 1784, Marie Fr. Tisserant, veuve Perat; 1805, 28 septembre, Louis Noël Perat; puis Léon Alcide Laëderick-Joos; Jean Louis Joos, avoué à Paris; 1850, 6 mai, la Supérieure de St-Joseph; 1852-58, Ecole des Sœurs de St-Joseph; 1860, démolition de la maison et réunion du terrain à la propriété n° 91.

Le Pressoir des Vernes

Rue de Paris, n° 93 (1)

N° 1495 du plan. 1688, 11 août, Dans son aveu et dénombrement, François de Harville déclare : une maison avec deux pressoirs banaux à vin, tenant d'une part aux héritiers de Simon Fourcault, d'autre sur la Grande Rue, appelée le Pressoir des Vernes (2).

Le 24 juillet 1796, vente du ci-devant pressoir banal, appelé : le Pressoir des Vernes, situé Grande Route de Paris à Chartres, surface 7 toises de long sur 27 pieds et demi de large, et de 12 pieds de haut sous égouts; contenant un pressoir à arbre avec ses accessoires. Le dit bâtiment construit en mœllon et terre, crépi en partie de chaux et sable, couvert en paille, tenant à l'est et au sud à Hollande, à l'ouest à la route et du nord à la veuve Perat, le tout adjugé au citoyen Pigeon pour la somme de 6732 livres, avec et y compris les pressoirs de la rue Martin (3).

(1) Le document que nous reproduisons ici, doit concerner l'emplacement du pressoir. « 1529, 5 avril Sentence pour les Chapelains de N. D. de la Goutte d'Or, de St-Yves, contre M. de Palloiseau, condamné à leur payer les ventes saisines et amendes de quatre livres de cens, à cause des acquisitions faites par ledit seigneur, d'une pièce de pré sise en la prairie de Lozère, et d'une maison sise à Palloiseau, au lieu dit l'Estanson en la censive desdits Chapelains. » (*Arch. Nat. Série Q, n° 1478.*)

(2) Archives Nat. P. 105, cote 628.

(3) Archives de S.-&-O. Biens Nationaux, loi de Ventôse, n° 178.

A CÔTÉ DU PRESSOIR

Rue de Paris, n° 95

N° 1496 du plan. Une maison, Grand'rue, lieu dit des Vernes, consistant en une cuisine par bas, salle à feu à côté, cave sous la cuisine, chambre haute et grenier au-dessus, escalier pour y monter. La dite maison contenant 19 pieds 9 pouces de long sur 16 pieds de large dans œuvre.

Tenant vers nord-est au pressoir banal des Vernes, un passage entre deux.

En 1732, 22 décembre, à Léonard Leroy; 1734, 1er décembre, Nicolas Leclerc-Picard; puis à Etienne Henry-Leclerc; en 1781, 23 mai, à Jean Louis Hollande, entrepreneur de la fabrication du pavé de Paris, époux de Marie Thérèse Eutrope Surivet, veuve en premières noces de Louis Leclerc, en son vivant maçon à Paloiseau; appartient aujourd'hui à M. Masson.

UN FOURNIL

Rue de Paris, nos 97 et 101

En dehors des deux fours banaux, c'est le seul *Fournil* que nous ayons trouvé dans tout le dénombrement de Palaiseau en 1783-84.

Ce qui n'a rien de surprenant, après le règlement draconien du 29 mai 1780, qui ordonnait la destruction des fours *(Voir au n° 157, rue de Paris).*

Nos 1492, 97 et 1502. Une maison, fournil et jardin, Grande Rue. En 1732, 22 décembre, à Léonard Leroy; 1734, 1er décembre. Nicolas Leclerc-Picard; 1780, 29 septembre, Etienne Leclerc-Delaleu; puis à Louis Leclerc-Surivet; 1784, M. Henriette Nicole Leclerc; 1850, Louvel.

Rue de Paris, n° 101

N° 1491 du plan. Une grange près de l'Hôtel-Dieu.

En 1634, 16 septembre, à Guillaume Ansou; 1706, 18 février, à Anne Saunier, veuve Aubry; puis à Jean Tonnerre aîné; Jean Tonnerre; 1777, 9 avril, à Jacques Tonnerre-Laisné.

A CÔTÉ DE L'HÔTEL-DIEU

Rue de Paris, n° 101

Nos 1504, 5. Une maison, Grande Rue, à côté de l'Hôtel-Dieu, une ruelle entre deux, consistant en plusieurs bâti-

ments, écurie, chambres hautes, greniers au-dessus, grange à côté, le tout contenant en fonds de terre deux perches, tenant d'un côté à Jean Tonnerre dit Carcaïa, d'autre et d'un bout à la cour commune.

En 1634, 16 février, à Guillaume Ansou; puis à Marie Bennot, veuve d'Ollivier Ansou; en 1701, 1er septembre, à Nicolas Lecalon; en 1783, 4 septembre, à Pierre Lecalon.

NOTRE DAME DE LA HOUSSE
Rue de Paris, nº 103

Nº 1506 du plan. Une maison, écurie et grenier au-dessus, en la Grande Rue, faisant partie de la maison appelée ; N. D. DE LA HOUSSE, contenant en fonds de terre deux perches un quart, tenant d'un côté à Pierre Lécalon, d'un bout à la cour commune, d'autre à la maison de la Charité et Hôtel-Dieu, une petite ruelle entre deux.

En 1706, 18 février, à Anne Saunier, veuve Franç. Aubry; puis à Jean Tonnerre père; 1766, 12 février, à Jean Tonnerre dit Carcaïa; actuellement, M. Imbault, imprimeur-libraire.

HÔTEL-DIEU
Rue de Paris, nº 105

Nº 1507 du plan. *Lebeuf* dans son *histoire du diocèse de Paris, t. VIII, p, 6* indique qu'en 1351, il y avait une Maison-Dieu à Palaiseau, dont le revenu consistait en sept quartiers de terre, au lieu dit Alvernes sur le chemin de Wissous, il y eut également une léproserie.

1553, le 9 mai. Déclaration des biens appartenant à l'Hôtel-Dieu, qui est en la domination du seigneur de Palloiseau, devant Nicolas Maufray, notaire de la prévôté et châtellenie, par Adrian de la Barre, maître-gouverneur et administrateur dudit Hôtel-Dieu, à la demande de l'ordre de N. D. du Mont-Carmel et de St-Lazare de Jérusalem (1).

1º La maison dudit Hôtel-Dieu, avec une grange, le tout contenant six travées, cours, jardin, ensemble demi arpent, il y a une chapelle et autel pour célébrer la messe.

2º Une petite maison couverte de chaume, cour, jardin et vigne, assise aux Vernes, le tout contenant demi arpent et six perches un quart, tenant au grand chemin de Chartres,

(1) Arch. Nat. Série S. Nº 4876.

d'autre à Jean Defresne, d'un bout au carrefour et ormes des Vernes, d'autre bout aux héritiers de Jean Duval.

3° Une ancienne maison couverte en chaume, cour, jardin et trois arpents et demi et trois perches de terre aux Casseaux.

4° Trois quartiers et 4 perches de terre, aux Plantes.
5° Quinze perches de terre, aux Plantes.
6° Demi-arpent de terre, aux Plantes.
7° Un arpent et 18 perches de terre, à la Rotie.
8° Trois quartiers et 5 perches de terre, à la Planche du Grez.
9° Trois quartiers de terre, à la Friche de l'Hôtel-Dieu.
10° Trois quartiers 4 perches, près la Croix à Champlan.
11° Demi-arpent 5 perches, près le Pressoir à Champlan.
12° Trois quartiers 4 perches de vigne, au Vivier.
13° Deux arpents moins 8 perches de pré, au Versoir.
14° Trois arpents 13 perches de pré, près le Vieux Pont.
15° Demi-arpent de pré, près le Vieux Pont.
16° Un arpent de pré, en la prairie de Palloiseau.
17° Demi-arpent 5 perches de pré, aux Casseaux.
18° Demi-arpent moins 4 perches de terre, aux Casseaux.
19° Trois quartiers de terre, aux Casseaux.
Le tout loué à plusieurs, pour 68 livres 5 sols tournois.

Charges de l'HÔTEL-DIEU par chacun an:

1° Réparation aux bâtiments de l'Hôtel-Dieu.... 10 livres.

2° Pour quatre cierges à mettre sur l'autel de la chapelle, le jour de la Fête-Dieu, et aussi que les processions y vont souvent durant l'année .... 20 sols.

3° Pour confesser et administrer les Saints Sacrements, et y inhumer les pauvres qui meurent, et fournir des draps pour les ensevelir .... 10 livres.

4° Pour l'entretien de cinq lits, que l'administrateur a fait faire audit Hôtel-Dieu .... 10 livres.

5° Pour la nourriture de l'administrateur .... 30 »

6° Pour les gages et nourriture d'une femme qui panse les malades dudit Hôtel-Dieu et faire les lessives .... 25 livres.

7° Pour le bois qu'il convient acheter, audit administrateur et sa chambrière pour cuire la viande et chauffer et faire les lessives, sécher le linge, tant dudit administrateur que des pauvres .... 8 livres.

8° Pour six serviettes, deux nappes et six draps pour son usage (de l'administrateur)........................ 6 livres.

9° Pour six écuelles d'étain d'une livre et demie chacune, et deux plats de deux livres chacun, la somme de 36 sols.

10° Un chaudron tenant un seau................. 10 »

11° Une poêle de fer, avec une cuillère aussi de fer, pour servir audit administrateur........................ 10 sols.

12° Une pinte, une chopine et un demi-setier d'étain, avec une aiguière à eau.............................. 12 sols.

13° Pour la *vesture* dudit administrateur, deux aunes de drap noir pour lui faire *un saye*, au prix de soixante sols tournois l'aune................................... 6 livres.

14° Trois aunes de drap noir, pour lui faire un manteau... 9 livres.

15° Deux paires de chausses.................... 6 livres.

16° Trois paires de souliers...................... 30 sols.

17° Deux bonnets.............................. 40 »

18° Deux pourpoints........................... 60 »

19° Quatre chemises de chanvre.......... 10 livres 8 sols.

20° Pour l'entretien et poursuite des procès dudit Hôtel-Dieu.. 10 livres.

21° Cette présente année, l'administrateur a été contraint de faire construire une fontaine et un lavoir, pour laver le linge des pauvres, parce que les habitants dudit Palloiseau ne voulaient souffrir laver les linges avec eux, laquelle fontaine et lavoir ont coûté........................ 41 livres.

En 1680, 17 octobre, Jacques Vigneron était gardien de l'Hôtel-Dieu, *aux Vergnes*.

En 1758, le 1er août. Lors de la vente de la seigneurie, la charité de Palaiseau avait 25 livres de rente rachetable, reste de 50 livres léguées par feu le marquis de Pomponne.

1766, 16 février. Le conseil de fabrique observe que feue S. A. S. Mlle de Sens, princesse de sang, dame de ce lieu, pour établir un hôpital, aurait fait venir trois sœurs grises de la communauté de St-Lazare, donnant à chacune 200 livres, les fournitures de bois, sel, chandelles, blanchissage et gros linge. Dans ce but elle aurait fait mettre en état l'ancien Hôtel-Dieu de Palaiseau, l'aurait fait garnir de linges,

lits, etc... Mais la mort a prévenu l'existence de ce projet. Mgr le prince de Condé veut bien leur donner 300 livres par an, les sœurs trouvent la somme insuffisante et parlent de s'en aller, l'assemblée voudrait bien conserver les sœurs si utiles aux pauvres et aux malades, mais il faudrait prendre pour elles sur le bien des pauvres, qui sont si nombreux, prie son altesse qu'on vende les meubles de l'Hôtel-Dieu, pour augmenter les rentes des pauvres, qui n'ont que 1200 livres pour eux. *(Reg. de fabrique, p. 76)*.

L'École des filles a l'Hôtel-Dieu

Le 6 juin 1771, le conseil de fabrique décide que l'école des filles quittera l'Hôtel-Dieu et reviendra à son ancien lieu (place du Marché). 17 jours plus tard, le nouveau curé, M. Deshayes, s'oppose au retour de l'école, parce qu'elle serait trop près de celle des garçons, et qu'il faudrait de grandes réparations, etc.

M. Bertin, prieur, demande que l'école quitte l'Hôtel-Dieu, où elle est mal placée, presqu'à l'extrémité de la paroisse, que d'ailleurs c'est affaire non de la fabrique, mais de l'assemblée des paroissiens.

De 1775 à 1783. Les trois sœurs de charité paient leurs places à l'église.

En 1783, l'Hôtel-Dieu possédait : bâtiments, cour et jardin, le tout d'une superficie de 19 perches et demie, et 7 arpents 30 perches et demie de terres en 6 pièces.

Le 26 août 1784, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu et charité étaient : Deshayes, curé ; Boys, bailli et Reydy de la Grange, procureur fiscal.

En 1788, le prince de Condé a sollicité et obtenu à ses frais, des lettres patentes, portant réunion des Hôtel-Dieu et charité, dûment enregistrées en parlement par arrêt le 29 février 1788.

Le 21 février 1790, le mobilier de l'Hôtel-Dieu était de 4 couchers complets, 12 paires de draps, 15 taies d'oreiller, 12 nappes, 36 serviettes, 24 tabliers, 2 armoires, 2 tables, 2 alambics et une commode.

Le 7 août 1790, l'école était encore à l'Hôtel-Dieu, avec sœur Anne Chastenet, supérieure des sœurs chargées du soin des pauvres malades et des écoles gratuites des filles de Palaiseau.

En 1790, le montant des fonds de charité était de 1580 livres et le montant des fonds de l'Hôtel-Dieu ou autres hôpitaux 300 livres.

Le 1er mars 1792, l'école des filles était toujours à l'Hôtel-Dieu, avec deux maitresses laïques: Marie Madeleine Recordeau et sa sœur Agathe, nées à Blois.

Les bâtiments de l'Hôtel-Dieu furent aliénés vers 1826, par le bureau de bienfaisance, et passèrent aux mains de Cardet-Landry; en 1864 à Ladouce et en 1863 à M. Herson.

En juillet 1893, un puits a été creusé à l'angle de la rue de l'Hôtel-Dieu, et une pompe y a été placée le 28 août suivant.

Le Fief de Longchamp

Rue de Paris, nos 107 à 125

En septembre 1275, Simon de la Troche, écuyer, du consentement de son frère Guillaume et de sa mère Marie Clerc, veuve de Guillaume de la Troche, chevalier, vendait aux dames religieuses de l'abbaye de N. D. sous St-Cloud, un fief situé à Paloisel, consistant en quatre livres quinze sols parisis de cens, sur terres, vignes et masures; 2° onze corvées; 3° quatorze droitures et demie; 4° le rouage et forage de 20 hôtes et plus s'il y a, allant de la maison de Pierre Lempereur jusqu'à la Maladrerie, et vers l'église et le guet, valant un setier de vin par tonneau pour le forage et deux deniers pour le rouage; 5° trois mines de blé et la mainmorte; le tout tenu en fief de Simon Huet de Morigny et en arrière-fief de Philippe de Guyencourt.

En 1373, le fief valait six livres de cens, douze corvées, quatorze droitures et demie, sept livres de rouage, forage et mainmorte, quatre mines de blé pour fonds de terre. En 1648, les dames de Longchamp vendaient le fief au président de Novion, seigneur de Villebon, La Plesse et les Casseaux. (*Robert du Mesnil, Notice sur Palaiseau*). En 1714, le 5 mars, le marquis de Pomponne achetait le fief de Longchamp, *acte passé devant Maultrat, notaire à Paris.*

Angle de la Rue de l'Hôtel-Dieu

Rue de Paris, n° 107

N° 1508 du plan. Une maison, Grande Rue, près de la maison de l'Hôtel-Dieu. Appartenait en 1735 le 7 mai, à Marie

Fourcault, veuve de Louis Phelipot; en 1784, à Marie Thérèse Guichot, veuve de Jean Marchand, taillandier.

EN FACE LA RUELLE DE L'ECHELLE

Rue de Paris, nº 109

Nos 1509, 10. Une maison, Grande Rue, vis-à-vis la ruelle à Cazier ou de l'Echelle près l'Hôtel-Dieu. Appartenait à Marie Catherine Cassonnet, veuve Hargot; 1747, 6 novembre, Jean Racary-Thevenin ; puis Denis Vincent-Fretet; Antoine Tonnerre-Fretet; 1751, 3 mai, Françoise Toutin, veuve Vuissy; 1783, Pierre Calbet et Françoise Vuissy; 1784, Françoise Toutin, veuve de Jacques Vuissy, vinaigrier.

PRÈS DE LA CHAPELLE

Rue de Paris, nº 111

Nos 1511, 16. Une maison et écurie, Grande Rue, près la chapelle. En 1735, 7 mai, à Marie Fourcault, veuve L. Phélipon ou Philippot; 1784, 7 mars, à Thomas Cretel-Guichot.

Rue de Paris, nº 113

Nos 1512, 13, 17, 17 bis. Une maison, écurie et jardin, Grande Rue, près de la chapelle. En 1735, 7 mai, à Marie Fourcault, veuve Phélipon; puis à Pierre Guichot-Guichot; en 1784, 3 octobre, Pierre Guichot-Durand.

AU DESSOUS DE LA CHAPELLE DE L'HÔTEL-DIEU

Rue de Paris, nº 117

Nº 1518 du plan. Une maison, Grande Rue, à gauche en descendant, au-dessous de la chapelle de l'Hôtel-Dieu, consistant en cuisine et salle, deux chambres hautes et grenier au-dessus, cour où est un cellier, chambre à feu et grenier au-dessus. Le tout contenant 4 perches un quart, tenant au nord à Pierre Guichot, d'autre côté à Pierre Lecalon. Appartenait à Jean Jacques Rose-Sénéchal ; en 1754, 10 janvier, à Jean Lecureau-Bourquin; 1783, 19 novembre Noël Robine-Lecureau; Breuil; Olivier et M. Beaujin.

Nos 1519, 25 du plan. Une maison, grange et jardin, Grande Rue, près l'Hôtel-Dieu. En 1657, 31 avril, à Martin Defresne; 1784, à Pierre Lecalon aîné dit Bon-Colin, veuf de Elisabeth Lemerle; Breuil; Olivier; M. Beaujin.

Nos 1520, 23, 25 d, 26, Une maison et bâtiments Grande Rue.

En 1657, 31 avril, à Martin Defresne; 1735, 21 décembre, à Antoine Pierre Defresne; puis à P. Lecalon ainé-Lemerle; 1783, 26 novembre, Pierre Simon Lecalon-Lemerle.

En face le Croissant

Rue de Paris, n° 119

Nos 1521, 22. Une maison sise Grande Rue, avec droit de passage pour Charles Thevenin. En 1634, 26 septembre, à Noël Flamant; 1691, 6 septembre, à Louis Racary; puis à Joachim Granderie, bourgeois de Paris; 1719, 10 octobre, Pierre Lamant-Roux; 1738, 19 octobre, Gabriel Philippeaux, vitrier.

A l'Image Notre Dame de Piété

Rue de Paris, nos 121-123

N° 1527 du plan. Une maison avec un grand portail, sise Grande Rue, et faisant partie de celle où pendait ci-devant pour enseigne : L'Image Notre Dame. En 1678, 6 décembre, à Jacques Poullain; 1686, 14 octobre, à Jacques Poullain; puis à Gabriel Poulain; en 1750, 25 juillet, Ch. Thevenin-Gerson; 1784, Ch. Thevenin-Gerson; Lequet; actuellement M. Dautier.

N° 1528 du plan. Une maison et bâtiments, Grande Rue. En 1735, 17 mai, à Sulpice Lecomte; 1735, 15 juin, à Claude Poullet-Pagnon; 1769, 1er août, à Ch. Thevenin-Gerson.

N° 1529 du plan. Une maison, Grande Rue, consistant en boutique et chambre basse, deux chambres hautes, grenier au-dessus, porte cochère, allée et cour communes avec Charles Thevenin au lieu de Charles Poulet. Appartenait à Louis Benoît-Quatrehommes; Jean Forgeau-Quatrehommes; Nicolas Quatrehommes; 1741, 19 janvier, Antoine Houy, bourrelier; 1784, à Antoine Houy, bourrelier.

N° 1531 du plan. Une portion de maison, attenant à la maison d'Antoine Houy, faisant partie de la maison autrefois appelée N. D. de Piété. En 1582, 15 mars, aux mineurs Girard Devalles; puis à Denis Laisné; en 1770, 28 décembre, à Marie Claude Laisné, femme Jacques Tonnerre.

N° 1531bis. Une écurie et foulerie, cave et toit à porc, contenant en tout une perche deux tiers, tenant au nord à Antoine Houy au lieu de Nicolas Quatrehommes, d'autre côté et d'un bout à la cour, et d'autre bout à Jacques Tonnerre. Appartenait en 1582, 12 mars, aux mineurs Girard Devalles;

puis à Richard Laisné-Lecalon; à J. B. Laisné-Blondé; 1768, 4 février, à Charles Laisné-Laisné.

Nos 1531c,d,e. Un jardin de 27 perches deux tiers, dans lequel est une mare d'eau, plus deux autres petits jardins l'un de 6 et l'autre de 2 perches. Chargés les maison et jardins de 6 deniers de cens envers son A. S. à cause du fief de Longchamp réuni à la seigneurie de Paloiseau, suivant déclaration de Me Nicolas Delacour, curateur des enfants mineurs de défunt Me Girard Devalles, passée au profit des Dames religieuses de Longchamp, alors propriétaires dudit fief, le 12 mars 1582. En 1784, 13 mars, à Jean Pierre Marchand-Chartier, taillandier.

No 1532 du plan. Une maison et boutique y tenante, sise Grande Rue, surface trois perches, faisant partie des bâtiments où était ci-devant pour enseigne : L'IMAGE DE NOTRE-DAME DE PITIÉ. En 1784, aux héritiers Laisné.

LE COLOMBIER DU FIEF DE LONGCHAMP

Rue de Paris, no 125

No 1533bis du plan. Un colombier, grange, cave et petit jardin, en tout 4 perches, faisant partie de la maison où pendait pour enseigne A N. D. DE PITIÉ, tenant au nord à Antoine Houy, d'autre côté à Pigeon. En 1784, aux héritiers Laisné.

RUE NOUVELLE OU ÉTAIT LA PROPRIÉTÉ PIGEON

Rue de Paris, no 125

Nos 1534 et 35 du plan. Une maison à porte cochère avec jardin, le tout contenant en fonds de terre un arpent, tenant d'un côté aux mineurs Laisné, d'autre côté à Francois Leclerc et au sud-est à J. B. Delamarre. En 1634, 20 mars, à Jeanne Cretien, veuve Nic-Lemoine ; 1691, 10 mai, à Marin Tessier; 1734, 29 décembre, à Jacques Tessier; 1737, 6 avril, à Hubert de St-Amour; 1765, 22 février, François Henry Bizault; 1766, 23 décembre, Louise Dupuis, veuve Jacques Tessier; 1776, 15 août, Louise Gabrielle Sausset; 1778, 24 septembre, Pigeon Jean Marie, fermier laboureur aux Granges.

EN FACE L'ANCIENNE COMÈTE

Rue de Paris, no 127

No 1536 du plan. Une maison sise Grande Rue. En 1686, 11

septembre, à François Croisilat-Champin; 1688, 4 février, Laurent Leroux; Jean Champin; Denis Benard; Henri Bizault; 1758, 28 novembre; François Leclerc-Lemerle, maître maçon.

En face le Mouton Rouge

Rue de Paris, nº 129

Nº 1537 du plan. Une maison, Grande Rue, contenant en fonds de terre 10 perches et demie. En 1634, 19 septembre, à Nicolas Simon; 1784, Marie Antoinette Lavoine, veuve de Pierre Hunoul, maître couvreur à Paris, rue St-Victor.

Le Chat qui Fume

Rue de Paris, nº 131 (1)

Nº 1538 du plan. Une portion de maison avec jardin, porte charretière, allée et cour à droit commun avec Jean Racary, tenant la maison aux demoiselles Davesne et le jardin aux demoiselles Lavoine. Appartenait en 1734, 20 décembre, à Jean Massé; puis à Marie Anne Tisserant, veuve Massé; à Antoine Champin; en 1759, 26 décembre, Jean Racary-Thevenin; en 1784 à Antoine Lemerle-Thevenin.

L'autre portion de maison a la même origine et devint la propriété de Jean Racary le 7 novembre 1775.

Puis à Marie Reine Angélique Hémard, veuve Thevenin; à Jean Honoré Thevenin, son fils; Michel Toutain; en 1850, Madeleine Bury; Michel Toutain; Gallois; et actuellement à M. Thevenin.

Belle Porte plein cintre en Grès

Rue de Paris, nº 133

Nº 1572 du plan. Une maison à porte cochère et grand jardin, le tout contenant en fonds de terre trois quartiers, tenant d'un côté à Lemerle, d'autre à Ch. Tisserant et Roman. Appartenait en 1735, 12 octobre, à Espérance Martin, veuve de Jean Lardeau Calant; en 1742, 26 août, à Antoine Champin; puis à Balthazard Champin, avocat en parlement, procureur de la prévôté de l'hôtel du roi et officier de la reine; en 1785, 25 juillet, à J. B. Moheau-Champin, commis du

(1) Au XVIIIe siècle, cette maison était occupée par un *chaircuitier*, c'est vers 1850, qu'un cabaret fut désigné sous ce titre : Le Chat qui fume, des joyeux consommateurs étaient parvenus à y faire fumer un chat.

ministère de la guerre; ensuite à Regnier; Frerlet; Camus; Brevet; Montanger-Brevet; 1891, M. Collières.

En face l'Ecu de France

Rue de Paris, nº 133bis

Nº 1573 du plan. Une maison, Grande Rue, tenant vers le nord à François Fremin au lieu de Champin, d'autre côté à Roman. Appartenait en 1656, 15 septembre, à Jean Bailly; 1732, 22 décembre, à Pierre Fouquet; à Pierre Fouquet-Lemerle; Charles Tisserant-Fouquet; 1784, 2 octobre, aux enfants Tisserant; Frerlet; Camus; Brevet; Montanger-Brevet; 1891, M. Collières.

L'Image des Trois Rois

Rue de Paris, nº 135

Nº 1574 du plan. Deux maisons se joignant, sises Grande Rue, lesquelles n'en faisaient qu'une autrefois, où pendait pour enseigne : L'Image des Trois Rois, consistant en plusieurs corps de bâtiments, grange, écurie, cour, jardin, contenant le tout en fonds de terre 46 perches trois quarts, tenant vers le nord aux enfants mineurs de Charles Tisserant, au lieu de Pierre Fouquet et à Moheau, au lieu de Champin, d'autre à la veuve Buchère, Crosnier, Gaillard et J. B. Delamarre. Appartenait en 1654, 16 décembre, à Guillaume Garnier; puis à Antoine Duperray-Garnier; à Jean Blanfumé-Duperray; en 1735, 20 décembre, à Jean Baptiste Blanfumé; puis Charles Luc Lacroix-Blanfumé, maître chirurgien; 1784, 26 sept., Antoine Roman-Lacroix, (était en 1754, chef des cuisines), ancien officier de S. A. S. mademoiselle de Sens, bourgeois de Paris, demeurant rue de Bourgogne; Villaines; M. Bourdier.

Grande Rue

Rue de Paris, nº 137

Nº 1580 du plan. Une petite maison, Grande Rue, avec droit de passage par la grande allée commune avec la veuve Buchère, tenant au nord à Roman, au sud à P. F. Crosnier au lieu de Famechon. Appartenait en 1730 à Marie Anne Linassier, veuve Lemaire; puis à Pierre Bardin; en 1780, 15 mars, Gaillard-Bardin; Feugère; Muls-Jay; Cœsnon-Hue; actuellement Madame veuve Pierre Hue.

EN FACE L'HÔTELLERIE DU BŒUF COURONNÉ

Rue de Paris, nº 139

Nº 1581 du plan. Une maison, grange et écurie, Grande Rue, tenant à Delamarre, et l'écurie vers le nord à Roman. Appartenait en 1737, 13 janvier, à Henry Famechon; 1784, 12 mars, à P. F. Crosnier; Crosnier; M. Taphalechat-Crosnier.

PRÈS LA PLACE DU MARCHÉ

Rue de Paris, nº 141

Nº 1581bis du plan. Une maison, Grande Rue, près la place du Marché, grande porte et cour a droit commun avec Crosnier, Roux et Bardin, tenant du côté nord à la cour et à Cronier, au sud à Delamarre; plus une grange et écurie tenant du côté nord à Roman. Appartenait en 1680, 6 novembre, à Jean Charpentier-Lion; puis à Denis Dorgère-Charpentier; à Bernard Pochonnet-Dorgère; en 1768, 20 octobre, à J. B. Buchère, maître chirurgien juré; 1784, 6 janvier, à Madeleine Genty, veuve Buchère; actuellement à M. Christen.

LE DAUPHIN, EN FACE LE PILORI

Rue de Paris, nos 143-145

Nos 1582, 83, 84, 85, 86. Une maison, Grande Rue, vis-à-vis le marché, où était ci-devant pour enseigne : LE DAUPHIN, consistant en grande porte d'entrée, deux chambres en bas, trois chambres hautes, grenier sur le tout, cour, écurie, grange, foulerie, vacherie, toit à porc, jardin, contenant le tout en fonds de terre 31 perches et demie, tenant à l'orient à la veuve J: B. Buchère, Crosnier, Roman et autres, d'autre côté à Antoine Delamarre au lieu de Jean Marchand, Nicolas Guichot, Maillot et Nicaise. Appartenait en 1694, 15 mars, à Pierre Bachellier; 1732, 22 décembre, Germain Charpentier-Bachellier; J. Augustin Fontaine-Charpentier; Claude Harrivaux-Charpentier; Etienne Harrivaux-Charpentier; G. Christophe Gillet-Harrivaux; 1777, 17 février, J. B. Delamarre-Templier; 1816, Gaudry; Oville; Cauterais Oville; Lemerle (en 1843 division). Nº 143, Nicolas Lemerle, Charpentier-Lemerle, M. Charpentier-Toutain. Nº 145, Lemerle, M. Dias.

EN FACE LA PLACE DU MARCHÉ

Rue de Paris, nos 147, 149 et 151

Nº 1594 du plan. Une maison sise Grande Rue, vis-à-vis la

place du Marché, consistant en une boutique sur la rue, cuisine ensuite, cave dessous, chambre haute sur la boutique et grenier au-dessus, contenant le tout quatre travées, dans la cour commune avec Nicaise, une écurie de deux travées tenant au nord-est à J. B. Delamarre, d'autre côté à Nicaise.

N° 1592. Une grange au fond de la cour de deux perches un tiers, tenant vers le sud-est à Nicolas Guichot au lieu de demoiselle Barbier. Appartenait en 1653, 19 septembre, à Jean Cretien; 1691, 16 mars, à Jean Baudrouet; puis à Jean Marchand-Allainse; 1775, 4 mai, Antoine Delamarre-Marchand, aubergiste et marchand de foin; 1828, 9 octobre, Varin père; puis Varin fils; Rigaut; actuellement M. Rigaut. Une cheminée ancienne et très curieuse surmontait cette maison, elle fut détruite en avril 1894.

AUBERGE VIS-A-VIS LE MARCHÉ

Rue de Paris, n° 153

Nos 1595, 96 du plan. Une maison, Grande Rue, vis-à-vis le Marché, cour commune et porte charretière avec Antoine Delamarre représentant Jean Marchand, tenant vers le nord-est à Delamarre et à la cour commune, d'autre côté à la maison de l'Écu de Bretagne, à Nicolas Guichot au lieu de demoiselle Barbier, d'un bout à la grange Delamarre.

Nos 1588, 90. Deux jardins de 20 perches. En 1732, 10 septembre, à François Lamant; 1736, 12 mars, à Marie Madeleine Barbier; demoiselle Barbier, Bizault et Lemoyne; 1738, 5 août, 1748, 10 décembre, 1757, 8 août, acquisitions successives par Antoine Garouste-Lamant; puis Antoine Delamarre-Garouste; 1781, 22 février, François Marie Maurice Nicaise-Delamarre; puis Nicaise-Legourd; 1824, Marie Joseph Nicaise; 1847, Albin Nicaise fils.

L'ÉCU DE BRETAGNE

Actuellement Hôtel des Nations

Rue de Paris, n° 155

Nos 1591, 97 du plan. Une maison servant d'hôtellerie, vis-à-vis le marché, tenant du côté nord à Nicaise et d'autre côté au four banal, en tout 85 perches. Appartenait en 1736, 12 mars, à Marie Barbier, femme de Jean Gérard; Jean Dominique Pouillot, architecte du roi, et Victoire Charlotte Gérard, sa

femme; 1777, 1er mars, Nicolas Guichot-Demay; puis Nicaise-Legourd; 1824, Chantebout-Oville; puis à Thiébaux Jean François; Thiébaux Victor; Thiébaux Emile; 1886, Gauchet (1).

Le Four Banal

Rue de Paris, nº 157

En 1688, le 16 septembre, François de Harville, seigneur de Palaiseau, déclare dans son aveu et dénombrement au roi : la moitié des deux fours banaux, où l'on ne doit cuire, que de la farine sortant de mon moulin banal, et au regard de l'autre moitié, je la tiens en fief du seigneur de Boullon (2).

Bail des Fours

1756, 9 avril, Le bail fait par Constance de Harville, marquise de Palaiseau, à Denis André Gervais, boulanger, *devant De la Marche, notaire à Paris*, comprenait : 1º le four banal sur la Place; 2º Le four banal des Vernes; 3º un petit jardin derrière le vieux cimetière; 4º le couloir derrière les maisons des chanoines; moyennant la somme de 570 livres; Jean Chatel, qui a succédé à Gervais, louait 860 livres.

Taxe du pain (3)

Du jeudi 17 août 1775, en la chambre de police, Nous, Jean-Baptiste Empereur, lieutenant civil, criminel et de police des bailliage et marquisat de Palaiseau et Champlan et dépendances, après nous être dûment informés des différents prix des grains dans les marchés circonvoisins et notamment à celui de Montlhéry, lundi dernier, avons taxé le pain :

Bis........	9 livr.	21 sols	6 den.	12	livres	29	sols.
Bis Blanc..	9 »	24 »	6 »	12	»	33	»
Blanc.....	9 »	29 »	» »	12	»	39	»

Faisons défense à tous boulangers et regrattiers de pain dans l'étendue de ce bailliage, de le vendre à plus haut prix,

(1) C'est à l'Hôtel des Nations que se donnent les soirées dansantes, les dimanches et fêtes d'hiver. Les emplacements ont été : 1808, à l'ancienne Comète, puis à l'Ecu de Bretagne, vers 1841, à l'Eléphant, retour à l'Ecu de Bretagne, ensuite à l'Ecu de France, en 1894, à l'Hôtel des Nations.

Les Goguettes ont été de 1840 à 1852, chez Nicaise, nº 43 rue de Paris, puis en 1852 et 1853 à l'Ecu de Bretagne, l'entrée était par la rue du Four.

(2) Arch. Nat. P. 105. Cote 628.

(3) Arch. de S.-et-O., Bailliage de Palaiseau.

à peine de cinquante livres d'amende et de confiscation; ce qui sera exécuté nonobstant et sans préjudice de l'appel, selon l'ordonnance pour fait de police, et à l'instant avons fait publier notre présente sentence au son de la caisse par le tambour de ce bailliage, en la manière ordinaire à ce que nul n'en prétende cause d'ignorance.

Destruction des Fours

Règlement de 1780 (1)

Du lundi, vingt-neuf mai, mil sept cent quatre-vingt.

Vu la requête à nous présentée, par le procureur fiscal de S. A. S. expositive que de constant, il y a eu en ce lieu deux fours banaux auxquels tous les habitants sont tenus d'apporter leur pâte pour y être cuite, en payant au fermier desdits fours banaux la rétribution ordinaire et accoutumée (2).

Que ce droit de banalité est établi par des titres de la seigneurie, notamment par un ancien aveu et dénombrement de 1502, antérieur de près de quatre-vingts ans à la dernière rédaction de la coutume et autres aveux postérieurs, confirmé par un arrêt de la cour du premier août 1705, et par une possession qui n'a jamais été interrompue.

Que, cependant, plusieurs habitants se sont ingérés depuis quelques temps de faire construire des fours dans l'intérieur de leurs maisons, pour y faire cuire leur pain; que d'abord, ils se sont soumis volontairement, pour désintéresser le fermier de la banalité, de lui payer par forme de composition quelques sommes en argent tous les ans; mais qu'aujourd'hui en se dispensant de venir au four banal, ils refusent encore au fermier de la banalité les rétributions dont ils sont convenus avec lui.

Que ce double abus est préjudiciable aux droits de S. A. S. et que le plus sûr moyen pour maintenir sa banalité, était d'ordonner la suppression de tous les fours construits chez les particuliers, conformément à l'arrêt de la cour du dit jour, premier août mil sept cent cinq, à quoi le procureur fiscal concluait.

---

(1) Arch de S.-et-O. Bailliage de Palaiseau.

(2) Deux sols par pain.

Sur quoi, nous, ayant aucunement égard à la requête du procureur fiscal et vu les aveux et dénombrement, arrêt du premier août mil sept cent cinq, et le bail des fours banaux établis en ce lieu de Palaiseau, fait au profit de la veuve Barré et son fils, le dix-huit décembre mil sept cent soixante-treize, disons et ordonnons, que la fermière des dits fours banaux sera tenue de se conformer dans l'exploitation des dits fours banaux, aux titres de la seigneurie et aux clauses de son bail, et de chauffer, aux jours et heures accoutumés, les deux fours étant dans ledit lieu, l'un appelé le four d'*en bas* et l'autre le four d'*en haut*, pour y cuire le pain des habitants.

Ce faisant enjoignons aux dits habitants d'apporter leur pâte à celui des deux dits fours, qui se trouvera le plus près de leur maison, pour y être cuite, leur faisons défense de faire construire des fours à cuire le pain chez eux.

Leur enjoignons de démolir tous ceux qu'ils y ont fait construire, dans la huitaine du jour de la publication de la présente sentence, sinon et à la faute de ce faire dans ledit délai et *icelluy* passé, en vertu de la présente sentence et sans qu'il en soit besoin d'autre, disons que le procureur fiscal pourra se transporter chez tous les particuliers, qui ont fait construire des fours chez eux, et y faire détruire les dits fours à leurs frais et dépens, par tels ouvriers qu'il jugera à propos de se faire accompagner, et sur les simples quittances desquels il pourra se faire rembourser, de ce qu'il leur aura payé pour chaque démolition.

Et sera notre présente sentence, lue et publiée à l'issue de notre première audience et affichée aux lieux accoutumés, à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance.

Ce fut fait et jugé par nous Julien-François Boys, ancien avocat au parlement, bailli des bailliage et marquisat de Palaiseau, Champlan et dépendances, les mêmes jours, mois et an susdits. Signé : Boys.

N° 1598 du plan. Le 24 mai 1794, vente d'une maison vis-à-vis la place du marché, dite Four Banal, tenant du côté nord et d'un bout au levant aux héritiers Nicolas Guichot, d'autre côté du midi à la rue du Four, d'autre bout du couchant sur la Grande Rue, consistant : en une boutique ou-

vrant sur la rue, porte cochère, deux chambres au-dessus, cuisine, au bout de la boutique, chambre sans cheminée, écurie à côté ouvrant sur la cour, greniers et caves, toit à porc, cabinet d'aisance et poulailler. Un grand fournil, dans lequel sont deux grands fours, deux chambres à farine au-dessus et un grenier; dans le fond de la cour petit cellier avec chambre au-dessus, le tout couvert en tuiles en bon état, contenant tant en bâtiments que cour 40 pieds de large et sur le devant 21 pieds sur 120 de long, loué au citoyen Chatel, boulanger, 350 livres, adjugé à Charles Robert Nicaise, moyennant la somme de 16800 livres (1). Appartenait en 1832, à Thiébaux Jean François; puis à Thiébaux Victor; actuellement à M. Thiébaux Félix.

Le Pavillon Bontemps
Rue de Paris, nos 159-161

No 1599 du plan. Une grande maison, consistant en plusieurs corps de bâtiments, pavillon couvert d'ardoises, grange, écuries, volière à pigeons, vacherie et autres lieux, cour et jardin derrière le tout, clos de murs, et contenant en fonds de terre 3 arpents 92 perches, en la censive indivise du seigneur de Palaiseau et de St-Jean-de-Latran. Appartenait en 1693, le 7 avril, à Marie Anne Bontemps; 1749, 22 juillet, Jacques Alexandre de Crestot; chevalier, seigneur d'Arnay; 1779, 1er septembre, Marie Jeanne Lemarquant, veuve de François Henry Bizault, officier du roi, ancien notaire, greffier et procureur fiscal du bailliage de Palaiseau; 1784, à Louis Philippe Briand, avocat en parlement et Marie Therèse Henriette Bizault sa femme, veuve en premières noces de Jean Baptiste Empereur, ancien lieutenant, procureur fiscal, notaire et régisseur du bailliage de Palaiseau; 1788, 24 novembre, Marie Thérèse Henriette Bizault, veuve Briand; 1817, 18 décembre, les fils Empereur et Briand, héritiers de leur mère, actuellement MM. Morère et de Montferrant.

La Vierge du Pavillon Bontemps
Rue de Paris, no 161

Dans la facade de cette maison, il existe une niche contenant une vierge. Au commencement de notre siècle il se passait encore devant cette vierge à chaque mariage qui

(1) Arch. de S.-et-O. Biens Nationaux no 1643.

avait lieu à Palaiseau, une cérémonie assez curieuse. A la sortie de l'église ou parfois le lendemain, tous les gens de la noce venaient devant la vierge, les ménétriers jouaient un air de circonstance et la mariée s'inclinait en disant : *Adieu bon-temps.*

Ancienne Mairie

Rue de Paris, nº 161

La mairie de Palaiseau a occupé cette maison de 1834 à 1864, aujourd'hui Bureau du Génie militaire.

Grande Rue des Bourdets

Rue de Paris, nº 175

Nºs 1604, 5, 6, 7, 8. Une maison, Grande Rue des Bourdets, le tout contenant demi quartier, tenant aux demoiselles Boucault et à dame Caillard. Appartenait à Jean Jacques Blin-Marchand; 1774, 25 mai, à Louis Gerson-Leroi.

Rue de Paris, nº 177

Nºs 1609, 12. Une maison, grange et jardin en la Grande Rue des Bourdets, tenant du côté nord à Louis Gerson, et d'autre à la dame Caillard. Appartenait en 1633, 18 janvier, à Guillaume Charpentier; 1680, 6 novembre, à Jean Charpentier; 1736, 29 avril, Charles François Gellé; 1745, 10 octobre, Jacques François Gellé; 1784, aux demoiselles Boucault.

Rue de Paris, nº 179

Nºs 1610, 11, 13, 14, 15, 16. Une maison et jardin, Rue des Bourdets, contenant le tout en fonds de terre 34 perches, tenant du côté du midi aux demoiselles Boucault, du côté nord aux dites demoiselles Boucault, Louis Gerson et le jardin à Briand. Appartenait en 1633, 18 janvier, à Guillaume Charpentier; 1680, 6 novembre, Jean Charpentier; François Charpentier-Lechallier; J. F. Boulogne-Charpentier; 1770, 4 août, Auger-Boulogne; 1773, 17 décembre, Caillard-Formé; 1776, 3 octobre, Anne Madeleine Formé, veuve Caillard.

Belle porte plein cintre en grès

Rue de Paris, nº 181 (1)

Nº 1630 du plan. Une maison bourgeoise à porte cochère,

(1) L'encadrement de la porte cochère est un plein cintre en grès, sur la clef de voûte est gravé en relief : un écu chargé de six larmes, trois en chef et trois en pointe, accompagnés de trois besants ou tourteaux en cœur, le tout rangé en fasce.

cour et jardin, Grande Rue des Bourdets, contenant le tout en fonds de terre, 33 perches, tenant du côté nord à la dame veuve Caillard, d'autre à Pierre André Marchand-Tonnerre, appartenait en 1656, 9 déc. à Nicolas Gellé, procureur à Paloiseau; en 1736, 29 avril, à Charles François Gellé, puis à Jacques François Boucault-Gellé; en 1745, 10 oct. à Catherine Elisabeth Boucault, par donation de ses pére et mère, *devant Delafosse, notaire à Paris;* en 1790, 3 oct. Donation *devant Bertel, notaire à Paris,* par Thérèse Rose Boucault, à son neveu Claude François de Paule Boucault, rentier à St-Germain-en-Laye; en 1798, 12 août, à Giraudet, acquisition *devant le tribunal de Versailles*; en 1837, 16 Mars, à madame Verlhac-Giraudet; en 1838, à Noël Nereau; en 1882, à Delannoy; en 1887, à M. Rivet.

La Ferme du Prieuré

Rue de Paris, nº 195 (1)

Nº 1644 du plan. Une maison couverte en tuiles, Rue des Bourdets, consistant en une cuisine, salle basse, chambres hautes et greniers dessus, caves dessous, granges, étables, cour et jardin, le tout contenant en fonds de terre 33 perches, plus 13 arpents 3 quartiers et 3 perches en 6 pièces. 1786, 1er juillet, déclaration au terrier, par Louis Bertin, prêtre docteur en théologie de la faculté de Paris, ancien président au parlement de Bordeaux, conseiller d'Etat ordinaire, abbé commendataire des abbayes royales de St-Mansuy-le-Toul et de St-Pierre St-Paul de Brantame, diocèse de Périgueux, ordre de St-Benoit, prieur de Paloiseau, demeurant à Paris rue Neuve des Capucines, paroisse de la Madeleine-La-Ville-L'Évêque. Signé : Bertin, conseiller d'Etat et prieur de *Palayzeau.* Les précédentes déclarations étaient de 1665, 21 janvier et 1677, 12 mai, par Vallory, prieur; et en 1785, 14 juin, par Joseph Lambert, prieur.

1791, 12 janv. — Vente de la ferme du prieuré, sise à Palaiseau, Grande Rue des Bourdets, consistant en bâtiments, cour et jardin de 33 perches, plus 12 arpents 78 perches de terres labourables, en 6 pièces sur Palaiseau et Champlan, plus 12 arpents 50 perches de pré en 4 pièces et 35 livres de

(1) Les fermiers étaient : en 1753, Guichot Pierre; 1760 à 71, Guichot François; 1777, veuve Guichot; 1782, 27 mai à 1791, Nicaise, qui avait un loyer de 1400 livres.

rente foncière due par le propriétaire de la terre de Massy, et provenant du Prieuré de Palaiseau, le tout acheté 36.400 livres par Audemar et Dupont, de Paris. Puis les propriétaires ont été : En 1791, 15 décembre, Ch. M. P. Perrinet; 1792, 13 janvier, Nicaise (*de la Métairie*); 1802, 21 avril, Collet; 1834, 20 mars, Varin; 1850, 12 mars, Cretel; 1877, 1er mai, dame veuve Colpakoff, née Cretel.

La Nouvelle Fontaine

Rue de Paris, nº 197

Nos 1645, 46, 47, 48, 52, 55. 56. Une maison, Rue des Bourdets, faisant partie des bâtiments où était ci-devant l'enseiseigne A LA NOUVELLE FONTAINE, contenant le tout en fonds de terre 20 perches. En 1635, 16 octobre, Marin Gellé; puis à Louis Rousseau-Brisseau; en 1737, 22 mars, Henry Cretel-Maillot; 1781, 13 février, André Cretel-Leclerc.

La Fontaine

Rue de Paris, nº 199

Nos 1650, 51, 54, 57bis. Une maison, écurie, grange, jardin de 2 perches, cour commune avec Cretel et Marie Geneviève Baron, le tout faisant partie des bâtiments où était ci-devant l'enseigne : LA FONTAINE. En 1635, 16 octobre, à Marin Gellé; puis à Louis Gerson; 1771, 10 octobre, Louis Gerson-Leroi, pâtissier; 1784, 17 avril, au même.

Rue de Paris, nº 201

Nos 1650bis, 53, 57. Une maison, Grande Rue des Bourdets, cave sous la maison, droit de passage sous la grande porte, grange et jardin de 2 perches, le tout faisant partie de la maison où pendait ci-devant pour enseigne : LA FONTAINE, tenant à la ruelle à Gudin. En 1635, 16 octobre, à Marin Gellé; 1771, 10 octobre, à Gerson-Meunier; 1784, à J. Bte Baron-Gerson.

Ruelle a Gudin

Rue de Paris, nº 203

Nos 1658, 60,61. Une maison, Grande Rue des Bourdets, tenant à la Ruelle à Gudin. Appartenait en 1653, 13 juillet, à Jean Sausset; 1658, 28 mars, Charles Durant; 1679, 6 août, Jean Vadureau; Anne Marie Vadureau ; 1698, 5 novembre, Jean

Cretien-Marchand; Nicolas Maillot-Cretien; François Maillot aîné-Angibout; François Maillot jeune-Angibout.

La Cour des trois Serpettes

Rue de Paris, n° 209

N°s 1663, 75 du plan. Une maison, sise Grande Rue, en la Cour des trois Serpettes, la seule qui reste de quatre maisons qui y existaient, tenant au ruisseau au Cocq. Contenant le tout en fonds de terre un arpent 7 perches et demie. En 1656, 11 juillet, à Martin Marchand; 1690, 11 octobre, à Clément Marchand; 1772, 19 janvier, Jean Jonquet-Bertaut ; 1779 2 janvier, Jean Jonquet-Herson; 1783, 8 février, Thomas Auguste Herson, laboureur à la Ville-du-Bois; 1840, Descasaux; 1880, De Perrin-Brichembault; actuellement l'école des Sœurs.

La Cour des Lolliers

Rue de Paris, n°s 211-213

N° 1664 du plan. Une maison sise Grande Rue, lieu dit le ruisseau au Cocq, au lieu anciennement appelé : la Cour des Lolliers, cour et jardin en tout 29 perches. En 1688, 10 février, Honoré Blot; 1688, 29 mars, Claude Charpentier; puis Marie Anne Meignan, veuve de François Lefebvre, héritière en partie de son frère, Pierre Paul Meignan, officier de marine; 1769, 6 mai, Etienne Hebert-Claveau.

La Sauterelle

Rue de Paris, n° 217

Petit cabaret ainsi nommé parce que la propriétaire était boiteuse, elle vendait aussi de l'épicerie, particularité assez rare de nos jours, le lit de la boiteuse se trouvait dans la boutique.

En face le Chemin pierreux

Rue de Paris, n° 217

N° 1773 du plan. Une maison et jardin, sis Grande Rue au bout de la ville, contenant en fonds de terre 46 perches un quart. En 1691, 7 février, à Denis Roger; puis Arnoult Prieur-Marchand; 1783, 23 novembre, Germain Prieur-Prévost.

Au bout de la Ville

Rue de Paris, n° 219

N° 1773b. Une maison, écurie, grange, jardin, Grande Rue,

au bout de la ville, contenant en fonds de terre 14 perches, tenant de tous côtés à Germain-Prieur. Appartenait en 1691, 7 février, à Denis Prieur; puis à Arnoult Prieur-Marchand; 1759, 31 mars, Pierre Prieur-Ferré; 1783, 27 novembre, aux mineurs Prieur.

Carrefour de la Lochaine

Rue de Paris, n° 221

N° 1773. Une maison près du Carrefour de la Lochaine, contenant 8 espaces de bâtiments, y compris la grande porte charretière, dont l'entrée est commune avec les héritiers d'Arnoult Prieur, le tout contenant en fonds de terre 15 perches. En 1691, 7 février, Denis Roger; puis à Antoine Prieur-Lamant; 1766, 26 mai, Germain Prieur-Delamarre; 1784, au même.

Le Louvre

Rue de Paris, n° 225

Nos 1772, 74 du plan. Une maison, cour et jardin, Grande Rue, lieu dit le Louvre, le tout contenant en fonds de terre 31 perches. En 1736, 6 décembre, à Fiacre Crécy-Dorgère; puis Louis Houssé-Crécy; Marie Anne Dorgère, veuve Pochonnet; 1767, 25 janvier, Martin Delamarre; 1784, au même.

Bel Air

Rue de Paris, n° 269

Maison construite en 1867 à l'angle de la route nationale et du chemin des Casseaux, par Jean Baptiste Renard, actuellement à son fils M. Alfred Renard.



Carrefour des Vernes

Rue de Paris, n° 10

N° 1182 du plan. Un demi quartier de terre vis-à-vis le puits des Vernes, tenant au sud-est à la route, faisant partie de 5 quartiers, où il y avait ci-devant : maison et bâtiments, cédés à titre de cens et rente par messire Fiacre de Harville seigneur de Paloisel, à Guillaume Favier, suivant le bail à cens passé devant *Crétien, notaire à Paloisel, le 16 février 1511.* Appartenait en 1550, 24 septembre, à Pierre Paquier; 1580, 16 mai, Jean Chanteau aîné ; 1597, 20 novembre, Jean Chanteau jeune ; puis à Boutillier-Claveau ; Gérard-Boutillier; 1765, 14 janvier, Denis Tonnerre-Tisserant; Guezard ; actuellement M. Adrien Marchand.

N° 1175. Un quartier de terre, Carrefour des Vernes ou le petit chemin tendant à Vilaine par la Croix brisée, faisant partie de 5 quartiers où il y avait ci-devant : maisons et bâtiments, cédés à titre de cens et rente par Fiacre de Harville à Guillaume Favier, suivant le bail passé devant *Crétien, notaire à Paloisel, le 16 février 1511.*

Devant le Puits

Rue de Paris, n° 16

N° 1184 du plan. Une maison ou masure, devant le puits, cour commune avec Denis Bardou. Appartenait à Simon Poulain; 1740, 1er juin, J. B. Chanteau ; 1781, 15 février, Nicolas Leclerc-Chanteau, boucher; Robin; actuellement M. Dorat.

Au bout des Vernes

Impasse des Vernes, nos 1-3

N° 2539 du plan. Maison au bout des Vernes, cour commune avec Thomas Chabot, contenant le tout en fonds de terre 12 perches, tenant vers le midi à Chabot et d'autre côté à Pierre Crosnier et à Claude Lecalon. Appartenait en 1691, 26 janvier, à Nicolas Fretay; puis à Jean Jacques ; 1781, 11 février, à Jean Baptiste Jacques; l'autre partie de la maison à Thomas Chabot-Jacques.

Impasse des Vernes, n° 5

N° 2540 du plan. Une maison au bout des Vernes. En 1656, 18 avril, à Emery Trehet; 1784, 12 mars, à Pierre François Crosnier.

Impasse des Vernes, nº 7

Nº 2541 du plan. Une maison au bout des Vernes, avec écurie, grange, cour et jardin. En 1691, 7 mai, à Nicolas Lecalon; puis à Martin Lecalon; 1754, 4 mars, Claude Lecalon-Prévôt.

A COTÉ DU CHATEAU-RENAULT

Rue de Paris, nº 22

Nº 2538 du plan. Une maison vis-à-vis le puits des Vernes, grange et jardin, en tout 15 perches, tenant au midi à la veuve Denis Tonnerre, au lieu de Lecarbonnier, à cause du Château-Renault. Appartenait en 1698, 4 avril, à Maurice de St-Amour; 1734, à Hubert de St-Amour; 1749, 18 décembre, à Martin Christophe; puis à Sébastien Gœury-Christophe; 1781, 1er mai, à Noël Lemerle dit Paté.

LE CHATEAU-RENAUD

Rue de Paris, nº 24

Nº 2537 du plan. Une maison en la Grande Rue, lieu dit les Vernes, appelée LE CHATEAU-RENAUD, consistant en une salle par le bas, cave dessous, deux chambres au premier étage, grenier au-dessus, petit pavillon (deux tourelles) au-dessus de la porte cochère, écurie, toit à porc, cour, jardin, vigne derrière, contenant le tout en fonds de terre un quartier, tenant d'un côté vers le nord-est à Noël Lemerle, d'autre au ruisseau du Merle, d'un bout vers le sud-est à la Grande Rue, d'autre à Charles Lecalon, Sébastien Roux et Etienne Hebert, un sentier entre deux. Appartenait à Pierre Vitry; Charles Herbin-Carbonnier; Nicolas Chandellier-Hebert; Françoise Noyers, veuve Jean Hebert; 1710, 15 juillet, Jean Carbonnier, grand père; François Claude Carbonnier, père; Antoine Nicolas Carbonnier; Durand Carbonnier; Marie Louise Carbonnier, épouse Fabre; 1752, 12 octobre, Denis Tonnerre-Tisserant; 1784, 4 juillet, Geneviève Tisserant, veuve Tonnerre; Durbec; Lecoq dit Pachot; actuellement madame veuve Lecoq.

LE RUISSEAU AU MERLE

Rue de Paris, nº 26

Nº 2532 du plan. Une maison, sise Grande Rue, aux Vernes, tenant du côté nord au ruisseau au Merle, appelé aussi le ruisseau des Vernes, descendant de la Saussaie. Apparte-

nait en 1663, 1er mars, à Marie Guichot, veuve Rousset; 1784 à Etienne Hebert-Claveau.

Angle de la rue de la Gare

Rue de Paris, n° 30

N° 2527 du plan. Une grange et écurie, formant l'angle de la Grande Rue et de la Rue du Mont.

Nos 2528, 30 du plan. Une maison, cave et jardin, lieu dit les Vernes, contenant demi-quartier, tenant d'un côté à Jean Prévost, et d'autre à Pierre Simon Lecalon, au lieu de J. Lemerle.

N° 2526 du plan. Une grange tenant d'un côté à la rue, d'autre au ruisseau et à la cour commune. En 1734, à Antoine Prévost; 1783, à Germain Prieur-Prévost.

N° 2534 du plan. Une maison dans la cour, le long du ruisseau au Merle. En 1691, 26 janvier, à Jean Prévost; puis à Antoine Prévost-Lemerle; 1752, 28 avril, à Jean Prévost-Guichot.

La Gare du Chemin de Fer

28 Juillet 1854 (1)

La ligne du chemin de fer de Paris à Limours a été construite en trois sections :

1° De Paris à Bourg-la-Reine (7006m), le 7 juin 1846.

2° de Bourg-la-Reine à Orsay (14110m) le 28 juillet 1854.

3° D'Orsay à Limours (16954m), le 26 août 1867.

La ligne de la Grande-Ceinture, section de Versailles à Juvisy, a été inaugurée le premier mai 1883.

---

(1) Dates d'inauguration de quelques lignes des environs de Paris.

Le Pecq, 26 aout 1837.
Versailles R. D. 4 aout 1839.
Versailles R. G. 10 sept. 1840.
Corbeil, 17 sept. 1840.
Orléans, 2 mai 1843.
Sceaux, 7 juin 1846.
Creil (par Pontoise), 20 juin 1846.
Fontainebleau, 1er avril 1849.
Meaux, 10 juillet 1849.
Chartres, 12 juillet 1849.
Argenteuil, 28 avril 1851.
Ceinture (R. D. 7 kil.), 12 déc. 1852.
Ceinture (R. D. 10 k.), 25 mars 1854.
Auteuil, 2 mai 1854.
Orsay, 28 juillet 1854.
Beauvais, 1er sept. 1857.
Creil (par St-Denis), 10 mai 1859.
Vincennes, 22 sept. 1859.
Sevran, 3 juin 1860.
Montmorency, 1er juillet 1866.
Ceinture (R. G. 10 k.), 25 fév. 1867.
Limours, 26 aout 1867.

Premier tramway, de Paris à Versailles, 10 nov. 1857.

EN FACE LA RUE VICTOR-HUGO

Rue de Paris, nº 38

Nºs du plan 2518, 19, 20. Une maison Grande Rue, aux Vernes, et jardin de onze perches. En 1691, 15 février, à Nicolas Mullot; puis à Léonard Bonnet-Claveau; Balthazard Champin; en 1773 et 74, J. B. Fosse-Varin; Gendron; Toussaint Petit.

A L'IMAGE SAINT MARTIN

Rue de Paris, nºs 40 et 42

Nºs 2513, 16 du plan. Une maison, Grande Rue, aux Vernes, faisant partie de celle où était ci-devant pour enseigne A L'IMAGE SAINT MARTIN, avec porte cochère, grange et jardin, en tout demi-quartier. Appartenait en 1634, 28 septembre, à Jean Duperray; 1653, 27 décembre, Claude Sensé; Sensé; André Varin-Poullain; 1771, 9 novembre, J. B. Fosse-Varin.

Rue de Paris, nºs 40-42

Nºs 2514, 17 du plan. Maison avec grande porte cochère, cour commune avec J. B. Fosse, faisant moitié des bâtiments où était pour enseigne A L'IMAGE SAINT MARTIN. En 1634, 28 septembre, à Jean Duperray; 1653, 27 décembre, à Claude Sensé; puis à André Varin-Poullain; 1771, 9 novembre, Denis Varin-Jouan.

A SAINTE BARBE

Rue de Paris, nºs 44, 46 et 48

Nºs du plan 2508, 9, 10, 11, 12 Une maison, Grande Rue des Vernes, où pendait ci-devant pour enseigne SAINTE BARBE, contenant en fonds de terre 31 perches, tenant vers le nord à la maison où pendait SAINT MARTIN. Appartenait à Delahaye; puis à L. François Sevin-Chauvin; Noël Vivier-Troche; Blaise Vivier-Poulain; 1785, 1er septembre, aux enfants mineurs Vivier.

GRANDE RUE DU BOUT DES VERNES

Rue de Paris, nº 50

Nºs 2319, 20, 21 du plan. Une maison, Grande Rue du bout des Vernes, consistant en boutique, cuisine, salle et arrière salle, quatre chambres au premier et greniers au-dessus, en tout 3 perches 4 dizièmes, tenant vers le nord à la veuve Blaise Vivier, d'autre côté à J. B. Tonnerre, fils de Guillaume.

Appartenait en 1735, 15 décembre, à la veuve Duderé de Graville-Regnard; 1745, 8 août, à Jean Lecureau-Bourquin (1); 1783, 19 novembre, Jean Gilbert-Lecureau.

Angle de la Ruelle a Salaumon

Rue de Paris, n° 54

Nos 2310, 37, 38 du plan. Une maison, Grande Rue, lieu dit les Vernes, consistant en chambre basse à feu, au-dessous de la chambre de Pierre Claveau aîné, héritier de Pierre Mollier, grange à côté, ruelle entre deux et jardin derrière, droit de cour commune devant la maison; sur le bord de la rue est l'emplacement d'une écurie tombée en ruines depuis peu; tenant la totalité du côté vers le nord à Simon Lemerle et à la veuve Blondé, d'autre côté Laidain, Tonnerre, Lecalon jeune, Fretet. Appartenait en 1691, 2 février, à Marie Gilbert, veuve Baron; puis à Anne Baron; 1747, 22 août, Jean Tonnerre-Baron; 1778, 4 octobre, J. B. Jour-Tonnerre.

Rue de Paris, n° 54

Nos 2310 et 36 du plan. Une maison, Grande Rue, lieu dit les Vernes, contenant deux travées, cuisine, grenier au-dessus, écurie, chambre et grenier, cour commune, tenant vers le nord à Simon Lemerle, d'autre côté à J. B. Jour. Appartenait en 1692, 1er février, à Nicolas Josset; puis à Pierre Chartier-Josset; en 1769, 4 décembre, Catherine Chartier, veuve Blondé; 1783, à la même.

Le Four Banal des Vernes

Rue de Paris, n° 60

N° 2302 du plan. Le 24 mai 1794, vente d'une maison appelée Four Banal du bout des Vernes, tenant du midi à la veuve Jean Prévost dit Labbé, du nord à Simon Prévost, d'un côté à la cour commune et au citoyen Pescheux dit Tapis, une ruelle entre deux, d'autre à une pièce de terre dépendant de la dite maison. La dite maison couverte en paille et en très mauvais état, contenant 40 pieds de long sur 21 de large, consistant en un fournil dans lequel est un grand four, petit grenier au-dessus et grange à côté, et en 13 perches de terre près ladite maison. Le tout loué au citoyen Simon Prévost

---

(1) Jean Lecureau, cordonnier, est mort le 17 mai 1768, âgé de 65 ans.

père, 50 livres; adjugé à Philippe Auguste Chatelle, boulanger, moyennant la somme de 3000 livres (1).

Près le Four des Vernes

Rue de Paris, nº 62

Nº 2293 du plan. Une maison, Grande Rue, lieu dit les Vernes, cour commune avec P. Chanteau, autre cour derrière commune avec Racary, tenant vers le nord au four des Vernes, d'autre côté à la veuve Coquillard, passage entre deux. En 1653, 21 septembre, à Etienne Prévost; puis à Etienne Prévost-Lecalon; en 1766, 31 août, à Jean Prévost-dit-Labbé, et à Elisabeth Guézard, sa femme.

Carrefour du Puits de la Barre

Rue de Paris, nºs 66 et 68

Nºs 2291 et 92 du plan. Deux maisons et jardins, contenant le tout 26 perches. En 1735, à Antoine Huard; puis à son gendre Coquillard-Huard; en 1784, à la veuve Coquillard.

Les Carnaux

Rue de Paris, nºs 72, 74

Nº 2200 du plan. Une maison avec porte charretière, écurie, grange, jardin, le tout contenant en fonds de terre 25 perches. En 1656, 9 novembre, à Léonard Picquet, 1686, 11 août, à Clément Dauby; 1733, 2 juin, Charlotte Françoise Piot, veuve d'Henri Bremont; puis à Pierre Mathieu Lelarge-Bremont; à Jean Denis Péron-Lelarge; en 1784, 27 avril, à Noël Brou-Tonnerre.

Carrefour des Martrées (2)

Rue de Paris, nº 73

Nº 2289 du plan. Une maison en la Grande Rue, lieu dit l'Etançon, consistant en une chambre par le bas, cellier à

(1) Archives de S.-&-O. Biens nationaux, nº 1644.

(2) Dans un dénombrement du fief de St-Yves du 8 février 1374, nous retrouvons ce nom, sous une autre forme: Une maison assise au Martroy, qui est à Jehan le Charron, tenant d'une part à la ruelle qui va de l'*Hostel-Dieu* au moustier *(l'église)*, et d'autres aux hoirs de Berthaut le Sueur, chargée de 4 deniers obole de cens et 9 deniers de taille à la St-Rémy. Une pièce de terre qui est aux hoirs de Gillot de Martroy, tenant d'une part au chemin de *Wisoubs* et d'autre à Robyn Renart, à champart. (*Archives Nationales, Série Q, nº 1478*).

côté, deux étables, grenier au dessus, cour commune avec les héritiers de Jean Blondé et Jean Marchand, représentant Jean Sinet, plus un jardin, le tout contenant en fonds de terre 7 perches un quart, tenant au nord à la maison des Carnaux et à J. B. Laisné, du sud à la cour commune, le passage commun entre deux. Appartenait à Claude René Regnard de la Regnardière; 1735, 20 décembre, à Marie Anne Regnard, et à sa sœur Marguerite Thérèse Regnard; 1741, 8 avril, Pierre Chasseigne; en 1784, au même.

LE MOUTON BLANC

Rue de Paris, nº 80

Nº 2288 du plan. Une grange en la COUR DU MOUTON. En 1736, 6 décembre, à la veuve Jean Blondé; puis à Olivier Lamand-Blondé; 1779, 9 décembre, Pierre Marchand jeune; 1778, 4 décembre, J. B. Laisné-Blondé; 1783, 12 septembre, Marguerite Laisné.

Rue de Paris, nº 82

Nº 2287 du plan. Une maison, sise dans la COUR DU MOUTON, contenant 4 travées, le tout mesurant en fonds de terre onze perches. A Jean Marchand Allainge; puis à L. Fiacre Leclerc-Marchand; en 1783, aux mineures Leclerc.

Nº 2285 du plan. Une chambre basse, lieu dit les Vernes, faisant partie de la maison où était pour enseigne : LE MOUTON BLANC, tenant d'un côté à la cour commune, d'autre à Jean Blondé. Appartenait en 1736, 6 décembre, à Claude Lamand, veuve Blondé; 1784, Pierre Antoine Blondé.

Rue de Paris, nº 84

Nº 2284 du plan. Une maison, écurie et jardin, contenant le tout en fonds de terre 4 perches et demie, où pendait cidevant pour enseigne : LE MOUTON BLANC, en la Grande Rue, tenant vers l'est à la cour commune, d'autre côté aux mineurs de Etienne Tabernacle. Appartenait en 1736, 6 décembre, à Claude Lamant, veuve Blondé; 1783, 5 septembre, à Jean Blondé.

L'ÉTANÇON

Rue de Paris, nº 98

Nº 2275 du plan. Deux maisons, cour et jardin, contenant en fonds de terre 32 perches, lieu dit l'Étançon, tenant au

nord au chemin qui conduit à l'église, d'autre côté à Pierre Simon Lecalon. Appartenaient en 1654, 11 mai, à Etienne Badran; 1690, 29 octobre, Philippe Aumont; 1691, 21 janvier, Jean Vanier-Badran; Jacques Queslin-Vanier; Marin Mulot-Queslin; Pierre et Jean Vanier; René Chanteau-Vanier; 1760, 2 décembre, François Moteau-Chanteau, tailleur d'habits.

En face le Pressoir

Rue de Paris, nº 100

Nº 2274 du plan. Une maison, Grande Rue, lieu dit l'Étançon, consistant en cuisine, chambre et grenier au-dessus, porte charretière, cour, grange, cave et autres bâtiments, jardin, le tout contenant en fonds de terre un quartier, tenant vers le nord à Motteau, d'autre côté à Claude Lemerle. Appartenaient en 1691, 7 mars, à Nicolas Lemoine; puis à Madeleine Marchand, veuve Lemoine; en 1722, 23 février, à Nicolas Lecalon; puis à Pierre Lecalon-Lemerle; en 1756, 9 janvier, à Pierre Simon Lecalon-Lemerle; 1783, au même.

A la Rose

Rue de Paris, nº 106.

Cabaret ouvert en 1826, au nº 106 de la rue de Paris. En 1855, la rose traversa la rue pour aller au nº 93, mais là, manquant sans doute de soleil, elle s'effeuilla pour toujours.

En face Notre Dame de la Housse

Rue de Paris, nº 110

Nº 2273bis du plan. Une maison, grange, écurie, cour, contenant le tout en fonds de terre 10 perches, tenant au nord à Pierre Simon Lecalon, au lieu de Nicolas Lemoine, au sud aux héritiers de la veuve Freslon. Appartenaient en 1698, 29 avril, à Louise Mullot, veuve J. Marchais; puis à Antoine Huard-Megret; 1716, 25 nov., Denis Benard, *acte passé devant Chassot, notaire à Igny*; en 1742, 2 novembre, Claude Lemerle; 1783, à Claude Lemerle aîné.

Le Plat d'Étain

Rue de Paris, nº 112

Nº 2273 du plan. Une maison, Grande Rue, au Carrefour de l'Échelle, vis-à-vis l'Hôtel-Dieu, où pendait ci-devant pour

enseigne : Le Plat d'Étain, consistant en plusieurs bâtiments, porte charretière, écuries, cour et jardin, le tout clos de murs et contenant en fonds de terre un quartier et demi, tenant du côté nord à Claude Lemerle aîné et à Pierre Simon Lecalon, d'autre à Briant, au fond au chemin qui tend des Vernes à l'église chargée de 3 livres 14 sols de cens, surcens et rente. Appartenait en 1692, 7 octobre, à Marie Moran, veuve Robin; 1737, 10 octobre, Nicolas Frêlon-Digue; 1761, 26 décembre, Françoise Digue, veuve Frêlon; puis à J. B. Léon Domise, ancien officier, mesureur de grains et farines, et Marie Louise Frêlon sa femme; 1783, Pierre Louis Hubert, héritier de Domise-Frêlon.

En face l'Hôtel-Dieu

Rue de Paris, n° 116

N° 2272 du plan. Une maison, sise Grande Rue, en face l'Hôtel-Dieu, consistant en un bas servant de boutique, salle à côté, chambre au-dessus, grenier aussi au-dessus, grange à côté, le tout couvert en tuiles, cour, petite grange couverte en paille, jardin derrière, le tout contenant en fonds de terre 30 perches, tenant aux enfants de J. B. Léon Domise, représentant le sieur Freslon. Appartenait en 1688, 5 février, à Denis Gessier; 1733, 22 novembre, Marie Marthe Gessier; 1747, 3 janvier, Jacques Desforges; puis à Marie Anne Debray, veuve Geoffroy; 1750, 6 février, Bizault-Lemarquant ; 1785, 6 décembre, Briant-Bizault.

Carrefour de l'Échelle

Rue de Paris, n° 124

N°s 2267, 68, 69, 70, 71 du plan. Une maison, sise Grande Rue, au Carrefour de l'Échelle, composée de plusieurs étages, cour, écuries, et autres bâtiments, le tout contenant en fonds de terre 6 perches un quart, tenant au midi à la ruelle de l'Échelle conduisant à l'église. En 1656, 3 avril, à François Parmentier; 1692, 8 décembre, à Jean Menant ; 1734, 20 décembre, à François Cazier; puis à Marie Jeanne Cazier, veuve Anceau; 1767, 13 novembre, Simon Blondé, maître serrurier; 1784, au même; actuellement M. Blondé d'Orsay.

Rue de Paris, n° 128 (1)

N° 2266 du plan. Une maison, Grande Rue, au carrefour de

(1) Cette maison a été démolie en 1890, pour dégager l'entrée de la rue du Boulevard

l'Échelle, consistant en une chambre à cheminée, grenier au dessus, petit cellier sous la dite chambre, servant de boutique, et une petite place à bâtir d'environ 8 pieds, contenant le tout en fonds de terre une perche, tenant au nord à la ruelle, d'autre côté à Pierre Cretien, au lieu de Nicolas Mullot. Chargée de 3 livres un sol 3 deniers de cens et rente, suivant la déclaration de Geneviève Roux, veuve de Denis Allois, du 5 janvier 1693; puis Jacques Roux; en 1777, 4 mai, à Sébastien Roux-Chesneau.

Angle de la Rue du Boulevard

Rue de Paris, nº 130

Nº 2265 du plan. Une maison, étable et cour, contenant 3 perches, en la Grande Rue, tenant vers le nord à Sébastien Roux et à la ruelle tendant à l'église, d'autre côté à Simon Guichot, héritier de Nicolas Guichot. Appartenaient en 1677, 22 septembre, à Nicolas Mullot; puis à Marie Hurson; 1728, 20 novembre, Nicolas Hurson-Malisy; 1753, 28 mai, Pierre Cretien-Hurson ; 1784, au même; puis Grillard; actuellement M. Perot.

Rue de Paris, nº 132

Nº 2264 du plan. Une maison, cour et jardin, Grande Rue, contenant le tout en fonds de terre 17 perches, tenant à Pierre Cretien aîné, à Etienne Lemerle aîné, au jardin Perrinet et à la ruelle de l'Echelle. Appartenaient en 1654, 28 juin, à Marie Fourcault, veuve Nicolas Lemoine; 1664, 19 septembre, François Posté; 1724, 23 octobre, Nicolas Guichot; puis à Simon Guichot, père; 1781, 25 février, Noël Joseph Guichot fils; 1783, 9 mai, Simon Guichot fils, laboureur à Rouvres-les-Bergeries, paroisse de Vigneux; puis Levestot; actuellement M. Charles Collet-Lemerle.

A côté du Croissant

Rue de Paris, nº 134

Nº 2263 du plan. Une maison, cour, jardin, surface 16 perches deux tiers, tenant du côté nord-est à Simon Guichot, d'autre à Perrinet au lieu de Bertin, d'un bout au jardin Perrinet, d'autre à la Grande Rue. Appartenaient en 1663, 11 janvier, à Denis Girault; 1694, 15 mars, Pierre Bachellier; 1712, 25 septembre, vendue à rente à Marie Claveau, par Mar-

guerite et Marie-Thérèse Bachellier, selon contrat passé *devant Vanier, notaire à Paloiseau*; 1734, 12 janvier, M. Claveau, veuve Lemerle; 1784, 6 mars, Etienne Lemerle aîné; puis Lemerle; actuellement M. Charles Collet-Lemerle.

LE FIEF DU CROISSANT

Rue de Paris, nº 136

En 1360, le pénultième (30) jour de mars, par devant *Montigny et Lavenant, notaires à Paris*. Vente du fief du Croissant sis à Palloisel, moyennant 290 livres parisis, par Guillaume Choisel, écuyer sire de Chennevières-les-Louvres-en-Parisis, fils de feu Gilles Choisel, chevalier et sire dudit lieu et de feue Madeleine Jehanne de Prailly sa femme, aux chapelains de l'autel N. D. de la Goutte d'Or en l'église St-Yves à Paris, fondée par feu Yves Simon.

Ce fief consistait en : 40 sols parisis de menus cens portant ventes, saisines et amendes, en la ville de Palloisel, les jours de St-Rémy, Pâques et de Ste-Croix en mai.

40 sols parisis de taille à prendre le jour St-Denis.

30 sols parisis de cens à St-Jean Bte et à Noel, à prendre sur la maison de Thibaut Doré, appelée la maison du Coq.

10 sols de cens à St-Jean Bte sur la maison de Jehan le Mahiet tenant à la maison de Henry-le-Breton.

12 sols de cens en 4 termes sur la maison de Henry le Breton assise entre la maison du Coq et celle de Jehan le Mahiet.

Le champart de plusieurs terres.

120 pintes ou environ de rente en vendanges.

10 droitures et demie, valant chacune un setier d'avoine ou minot de froment, 2 chapons et l'abreuvage d'iceux.

2 setiers grains de cens dus par an, le jour St-Remy, à prendre sur plusieurs terres à Paloisel et Macy, quand les dites terres portent et non autrement et du grain, tel qu'il y croit, et si les terres sont sans rapport pendant 3 années, le dit seigneur a la faculté de les réunir à son domaine.

Rouages, forages et chantelages audit lieu.

Justice et connaissance et seigneurie sur les hôtes dudit écuyer.

Une place vide où était l'hôtel de Gilles Choisel, le jardin, la vigne et la terre derrière, tenant d'une part au prieur de Palaiseau et d'autre aux enfants Des Mailles.

3 quartiers de pré en la prairie de Loserre près le *Molin.* Le tout tenu et mouvant de Jehan Des Coutes, écuyer.

1374, 8 février — Dans la déclaration des cens et droits dus au fief, nous comptons 28 maisons et 216 pièces de terre.

Le domaine est ainsi désigné: une masure assise au bourg de Paloisel, avec le jardin, vigne et terre arable. ainsi comme elle se comporte de tous côtés, du propre héritage de feue la mère de Guillaume Choisel, appelée *Goutte d'Or,* tenant d'une part à Guillaume Gomeveau et Jehan Roussel et d'autre part au prieur de Paloisel et aux hoirs de feu Guillot Adeline.

3 quartiers de pré séant à l'entrée des prés d'Orsay pres le *molyn* de Loserre, du propre héritage de ladite dame, tenant d'une part à Jehan Boyvin et d'autre part à la rivière.

Les autres maisons appartenaient (en suivant l'ordre): à Perrin Boudyn; Thibaut Martin; aux hoirs de Thibaut Doré; Jehan Roussel ainé; aux hoirs de Guillot Adeline, tenant au domaine; à Jehan le Sueur; Jehan le Charron; aux hoirs de Berthaut le Sueur; à Denizet Bouchard; Guillin Bouchard, Perrin Heurtebise, Jehan Gilles; Jehan le Picart, tenant aux vignes de *l'hospital*; Guillot Aimart, tenant à la ruelle du pont; Jehan le Breton, appelé Malepaye; Josses; Robin Regnaut; Berthaut Regnaut; Regnaut Gillegou; aux enfants de Yves le Tréhet; à Guillot Bouchard; Berthaut Alorge; Jehan Raoult; Michon de Rosières; à la femme de Geoffroy; Micault Jouvin, tenant à la ruelle des Fontenelles; Colin de Villefeu.

Les terres étaient aux chantiers ou lieux-dits:

Sous le bois d'Ardenay
Les vignes Belauds
Les Belotins
de Boutery ou de la Borde
Sous la chastellenye
La croix brisée
L'espine Jehan Dupuys
L'espine Marguerite
Les Gigoux
Les glissières
Les hosches (pour ouches)
Houdemart
Le chemin d'Igny
de la linyère
de Michel
L'orme à la Mallarde
La pointe
Les Rieux
La thuillerye
Le chemin de Vissoux

1491-92, 5 mars. — Vente par Jehanne la Mahiette à Gilles Dumoulin, clerc et maître des écoles de Paloisel, d'un manoir consistant en maison, étables, cour, cave, puits, jardin der-

rière avec clos de vigne nommé *Goutte d'Or*; le tout s'entretenant, auquel Hôtel pend pour enseigne LE CROISSANT, tenant d'une part, par en bas du côté de l'église, aux hoirs de Charlot Carré et au prieur de Paloisel et d'autre part, aux hoirs de feu Jehan Triveau, en son vivant, procureur au Châtelet, derrière au prieur, et devant sur la Grande Rue, mouvant et tenu en censive de la chapelle St-Yves. Vente faite moyennant 60 livres tournois payées comptant et 10 livres tournois de rente, dont 6 livres seulement sont rachetables par 90 livres (soit à 6,66 pour cent). *(Archives Nationales, série Q, nº 1478)*.

Nº 2262 du plan. Une maison contenant en fonds de terre 3 perches, tenant à Etienne Lemerle aîné et à Perrinet d'Orval, chargée de 15 deniers de cens, comme faisant partie d'une maison appelée LE CROISSANT. Appartenait en 1634, 19 septembre, à Nicolas Siméon; puis aux demoiselles Bertin; en 1784, à Elie Nicolas Bertin.

Nº 2261 du plan. Une maison bourgeoise à porte cochère, sise Grande Rue, consistant en plusieurs corps de logis, bâtiments, cour et jardin clos de murs, à l'extrêmité du jardin il y a un pavillon couvert d'ardoises, le tout contenant 5 arpents d'après les titres et 3 arpents un quartier suivant l'arpentage, tenant vers le nord à Bertin, Lemerle aîné et la ruelle de l'Echelle, au sud à Paul Leblanc, au jardin de l'Ecu, au potager du château et à la melonnière.

Propriétaires successifs

Gilles Choisel; Guillaume Choisel; 1360, Jehan le Mahiet; Jehanne la Mahiette; 1492, Gilles Dumoulin; en 1656, 5 octobre, à Noël Bertin; 1692, 8 mars, à Marie Bonnin, veuve Boisseau; 1692, 12 mars, à Jean Mallard, puis aux demoiselles Bertin. Ces deux maisons furent réunies et appartenaient en 1741, 31 décembre, à Anne Raymond Boudier, veuve Thuyard; 1750, 28 septembre, à Marie Cl. Desportes, veuve P. Dupré; 1751; 28 janvier, à Edme Benoiste-Mesme; 1759, 9 mai, Isaac Augustin Bertin; 1769, 3 février, Anne Rebecca Bertin épouse de Henry Louis de Barberye de St-Contest de la Chasteigneraie; 1769, 3 février, Elie Nicolas Charles Bertin, conseiller du roi en sa cour des monnaies de Paris.

En 1778, le 6 mai, division de la propriété. Bertin vend la plus grande partie à Charles Marie Pierre Perrinet d'Orval,

chevalier, conseiller du roi en son grand conseil, demeurant à Paris, faubourg Montmartre, paroisse St-Eustache, mort à Palaiseau en 1802; puis en 1807, à De Gourgeault; 1814, Gouget-Desfontaines; 1834, Varin-Georges; 1835, Hamel; et depuis 1863, à M. Neveu, notaire; actuellement cette maison est occupée par le bureau des postes et télégraphes.

Ancienne Ferme Perrinet

Rue de Paris, n° 138

Actuellement à madame veuve Gagnant, née Angouillant.

A l'Ancienne Comète

Rue de Paris, n° 140

N° 2260 du plan. Une maison, cour et jardin, Grande Rue, contenant le tout en fonds de terre 6 perches, tenant au nord et pignon mitoyen avec Perrinet au lieu de Bertin, au sud à Blanvillain au lieu de veuve Fouquet, au fond à Chartier de l'Écu de France. Appartenaient en 1732, 12 juillet, à Jean Thevenin; puis à Gérome Tessier-Thevenin; 1770, 30 janvier, Simon Laville-Maillot; 1772, 17 novembre, Paul Leblanc-Heurtel; 1784, Paul Leblanc, Me Serrurier; puis Chartier; Labrie; Brisollier; Grelier; Charlier; 1865, Charles Durbec-Bondinet; veuve Durbec; 1890, M. Lambert Honoré.

Le Mouton Rouge

Rue de Paris, n° 142

Nos 2256-57 — Une maison Grande-Rue, appelée le Mouton Rouge, tenant vers le nord à Paul Leblanc au lieu de Jean Thévenin, d'autre coté, à Étienne Blanvillain au lieu de vve Fouquet; appartenait en 1688, 14 mars, à Guillaume Sarrazin; puis à Jean-Baptiste Guerry; 1772, 15 sept., Jean-Baptiste Fosse-Varin; en 1784, au même; puis à veuve Raynal-Bara.

En face le Chat qui Fume

Rue de Paris, n° 144 (1)

N° 2255. Une maison Grande Rue, consistant en une cuisine au rez-de-chaussée, cave dessous, chambre haute à feu, une

---

(1) Dans cette maison habitait en 1792, Antoine Tisserand, né en 1736, ancien militaire invalide, porteur de lettres, depuis un an à Palaiseau, venant de Versailles marié à Geneviève Dumilieux.

autre chambre sur le passage commun avec le s^r Fosse et la veuve Antoine Thevenin, greniers au dessus des chambres; communauté du passage par l'allée et de l'escalier avec la veuve Thevenin pour monter aux chambres et grenier. Une petite chambre en appentis sur la cour commune près de l'escalier, le tout contenant en fonds de terre, une perche deux dixièmes.

N° 2259. Une écurie au fond de la cour, grange, cave et jardin derrière, en tout 9 perches, tenant à la veuve Thevenin à Chartier de l'Écu, au nord à Leblanc; chargés les maison bâtiments et jardin, de 44 livres de cens et rente. en 1736, 4 fév., à Étienne Lemerle; puis à Simon Lemerle-Lecalon; 1760, 8 fév. Catherine Lemerle, veuve Fouquet; 1784, 26 déc., Étienne Blanvillain-Fouquet; 1792, 1er mars, Marie Anne Julie Blanvillain, blanchisseuse, 25 ans, née à Palaiseau; actuellement à M. Lemaire.

Hôtel du Pou Grimpant

Rue de Paris, n° 146 (1)

N° 2254 du plan. Une maison, en la Grande Rue, consistant en boutique sur la rue et une chambre basse. chambre haute, grenier au dessus, escalier pour y monter. Un autre bâtiment, sur le derrière dans la cour, consistant en deux chambres basses de plein pied, cave dessous, grenier dessus, allée pour entrer dans la cour.

Contenant le tout en fonds de terre, deux perches un tiers, tenant des cotés ouest et nord à Blanvillain au lieu de Lemerle, d'autre coté à l'Écu de France, appartenait en 1688, 14 mars, à Guillaume Sarrazin; 1722, 22 octobre à Hector Bourges; 1725 18 mai, Jean Charles Hergault; puis à Antoine Hulot-Pescheux; 1783, 16 nov. Helène Hulot, veuve Antoine Thévenin; puis à Jean Simon Thévenin-Hémard; 1812, 7 mai, Marie Reine Angélique Hémard, veuve Thevenin; 1836, 4 nov., Jean Honoré Thevenin; puis Fournereau; actuellement à Mme veuve Lemerle-Fournereau.

Hôtellerie de l'Écu de France

Rue de Paris, n° 148

N° 2253 du plan. Une maison servant d'hôtellerie, sise Gran-

(1) Voir Béranger, p. 101

de Rue, cour, bâtiments et jardin, contenant le tout en fonds de terre, 58 perches et demie, tenant du côté nord à la veuve Thevenin, Blanviliain et Perrinet, du côté du midi au Grand Cerf et au potager. Appartenait avant 1603, à Simon Bachelier-Duval; en 1603, à Noël Bachelier; en 1693, Jean Lievin, lieutenant du bailliage; en 1706, Claude Letellier, avocat; en 1736, 6 déc., Charlotte Cordier, veuve de P. Letellier; puis à Henry Nicolas Lecomte-Letellier; en 1739, 19 mars, Joseph Félix Chartier; en 1784, 1er sept. Chartier Séverin Félix, Chartier René, Chartier Jacques Félix; puis Chartier Séverin Félix; Cautrais; 1825, Catteau; 1844, Dupré-Marquant; 1847, Beaudoin-Marquant; 1890, madame veuve Beaudoin; MM. Boyer, Raban, Duchesne, locataires successifs.

Le Grand Cerf

Rue de Paris, nº 150 (1)

Nos 2245, 52. Une maison sise en la Grande Rue, à laquelle pend pour enseigne : Le Grand Cerf, consistant en bâtiments, cour, écuries, grange et jardin, le tout contenant en fonds de terre 58 perches et demie, tenant vers le nord à Chartier, de l'Écu de France, d'autre côté à Guyard, Maillot, Vuisseaux, Feugère et Hugau, d'un bout vers le couchant au potager du château, d'autre bout à la Grande Rue. Avant 1603, cette maison ne formait, avec celle de l'Écu de France, qu'une seule propriété et appartenait à Simon Bachelier-Duval; 1603, 20 novembre, Louis Auvray-Bachelier; puis Charles Brière; en 1646, Martin Defresne-Brière; 1678, Charlotte Brière, veuve Defresne; 1691, Jean Defresne-Thualagant; 1707, Dominique Thualagant, veuve Defresne; 1707, aux héritiers Defresne et Regnard-Brière; 1740, 27 juin, Pierre Rousseau-Bernard; 1751, Marguerite Bernard, veuve Rousseau; 1763, 18 novembre, Joachim Rousseau; 1767, Marie Marguerite Rousseau; 1802, Varin-Barreau; 1828, Varin; 1875, Gillot; 1892, M. Boyard.

Entre le Grand Cerf et le Bœuf

Rue de Paris, nº 152

Nos 2250, 51 du plan. Une maison, Grande Rue, consistant en un bas servant de boutique, cuisine derrière, chambre et

(1) L'hôtellerie de la Corne de Cerf, changea de nom vers 1740, pour prendre celui du Grand Cerf.

grenier au-dessus, bâtiment de fond en comble en appentis, écurie en appentis adaptée contre le mur de l'hôtellerie du Grand Cerf, cour et allée commune avec Jean Maillot représentant Gérard, tenant d'un côté à Jean Maillot, d'autre à Jean Louis Vuisseaux et au fond au Grand Cerf. Chargée de 48 sous 9 deniers de cens et rente, suivant la déclaration de Claude Devalles, ancien possesseur en date du 10 juin 1616; celle de Jeanne Gelles, veuve de Nicolas Delapille du 27 oct. 1635 et celle de François Vacher du 2 décembre 1736. Le 17 mars 1764, vente de la dite maison *devant Lebrun, notaire à Paris,* par Jeanne Marguerite Chasseigne, veuve en premières noces de Léonard Puquet et en deuxièmes de Nicolas Joseph Guillaume, à François Leclerc, maître maçon et Marie Anne Lemerle, sa femme. Appartenait en 1778, 11 octobre, à Guillaume Guiard, ancien fermier, venant de Vauhallan, né à Maintenon en 1703.

Rue de Paris, n° 152bis

N° 2250 du plan. Une maison en la Grande Rue, chambre basse, chambre haute et grenier dessus, cour et passage commun avec Guillaume Guiard, contenant le tout en fonds de terre trois quarts de perche, tenant au nord à Guiard au lieu de la veuve Guillaume, d'autre à Vuisseaux.

N° 2246 du plan. Une écurie, foulerie et grenier au-dessus, tenant de trois côtés à demoiselle Rousseau et d'autre à Guiard. En 1736, 12 mars, à Marie Marguerite Barbier; Jean Gérard-Barbier; 1762, 27 août, Jean Maillot Bardin; 1784, au même.

HÔTELLERIE DU BŒUF COURONNÉ

Rue de Paris, n° 154 (1)

Dans un acte de 1706 (2), cette maison et celles qui suivent, portant les nos 156 et 158, et le n° 2 de la place de la Mairie, ne formaient qu'une seule propriété, désignée sous le nom D'HÔTELLERIE DU BŒUF COURONNÉ.

Nos 2248-49 du plan. Une maison, sise Grande Rue, appelée LA MAISON DU BŒUF, consistant en une boutique et cuisine

(1) Dans la façade de cette maison est encastrée une pierre, où sont gravées une paire de ciseaux et la date de 1592.

(2) Acte de procédure devant le bailliage de Palaiseau, entre l'Écu de France et la Corne de Cerf.

par bas, deux chambres hautes, grand grenier au-dessus, petit cellier à côté de l'escalier pour monter aux dites chambres, un autre cellier ensuite, chambre et grenier sur iceux, contenant le tout en fonds de terre 2 perches et demie, tenant vers le nord à Jean Maillot au lieu de demoiselle Barbier et à demoiselle Rousseau, du Grand Cerf; d'autre côté à Jean Gaspard Feugère, à la cour commune et à Lissajous, d'un bout ouest à demoiselle Rousseau.

N° 2241. Au fond de la cour : une écurie, grange à côté, grenier au-dessus, contenant le tout en fonds de terre 2 perches un huitième, un autre grenier au-dessus de l'écurie Feugère, tenant à la cour, à Feugère et au jardin de la veuve Lecalon, à Lissajous et au Grand Cerf.

N° 2244. Un jardin clos de murs, contenant un demi quartier, tenant au Grand Cerf, à Feugère et à Hugau. Chargés les maison, bâtiments et jardin de 5 livres 10 sols de cens et rente. Appartenait en 1748, 28 avril, à Catherine Deseaux, veuve David de Cauville; puis à Pierre Petit-Deseaux; Nicolas Baticle-Deseaux; Pierre Michaut-Baticle; 1761, 13 juin, Jean Louis Visseaux-Blondé; 1784, 28 juillet, Jean Louis Visseaux, maréchal ferrant, et sa sœur, Marie Anne Sophie Visseaux; 1790, 6 mars, à cette dernière; 1791, 11 mai, Bernard Bourgeois; puis aux héritiers Bernard; 1817, 18 janvier, Fourneau-Debrie; 1860, 21 avril, Jean Louis Boyard; 1887, 4 avril, M. Henry Boyard.

La Cour du Bœuf

Rue de Paris, n° 156

C'était la cour de L'HÔTELLERIE DU BŒUF COURONNÉ, où il y avait de grandes écuries pour y loger des bœufs et des moutons se rendant au marché de Sceaux destinés à l'alimentation de Paris et des environs.

Le Bœuf Couronné

Actuellement Hôtel du Lion d'Or

Rue de Paris, n° 158

N° 2239 du plan. Une maison faisant l'encoignure de la Grande Rue et de la place du Marché, consistant en plusieurs bâtiments, cour, puits et grande porte cochère, commune avec Jean Louis Vuisseaux au lieu des héritiers Cauville,

contenant le tout en fonds de terre 8 perches et demie, tenant d'un côté sud-est à la Grande Rue, d'autre au sieur Lissajous au lieu du sieur Demauroy, d'un bout vers le nord audit Vuisseaux et à la cour commune, d'autre à la place du Marché.

N° 2242 du plan. Un cellier dans le fond de la cour, contenant en fonds de terre une perche, tenant d'un côté vers le sud-est à la cour commune et à la demoiselle Rousseau, d'autre côté au passage commun, d'un bout à demoiselle Rousseau et d'autre à Vuisseaux.

N° 2243 du plan. Une écurie, magasin et jardin derrière, contenant en fonds de terre 7 perches un quart, tenant à Hugau au lieu de Monnerat, au jardin Vuisseaux, à l'école des garçons et à la veuve J. B. Lecalon.

Chargés les maison et bâtiments ci-dessus envers S. A. S. de 5 sols de cens et 30 livres de rente foncière et seigneuriale suivant le bail à cens fait par dame Constance de Harville veuve de messire Nicolas Simon Arnault de Pomponne, seigneur dudit Paloiseau, à défunt Jean Noël Feugère et à Marie Jusseaume, sa femme, *devant Me Genien, notaire audit Paloiseau, le 12 mars 1740*. Appartenaient en 1760, 26 février, à Marie Jusseaume, veuve Feugère; 1783, 13 novembre, Jean Gaspard Feugère; puis à Gerson; Brard; Bouquet; actuellement à M. F. Feuillatre, de Villebon.

Le Pilori

Rue de Paris, n° 158

C'est dans l'angle rentrant, que forme la maison du Lion d,Or, qu'était placé le Pilori ou *Poteau du Carcan.*

Maison de la Pie Voleuse

Rue de Paris, n° 164 (1)

N° 2224 du plan. Une maison, Grande Rue des Bourdets, consistant en plusieurs bâtiments, écuries, cellier, cour et jardin, contenant le tout en fonds de terre 12 perches sept

(1) En 1815, lorsque la pièce « la Pie voleuse ou la servante de Palaiseau » parut à la scène, l'action se passait chez Gervais à Palaiseau. Comme il n'y avait à Palaiseau qu'une seule maison ayant appartenu à un nommé Gervais, il n'y eut pas d'hésitation pour la dénommer Maison de la Pie Voleuse.

Le vieux bâtiment du fond de la cour, qui passait pour la demeure de la pauvre servante, avait une certaine originalité avec son escalier et sa fontaine. M. Renard a eu l'excellente idée de le faire photographier avant la démolition.

dizièmes, tenant vers le nord à la veuve Oville, au midi à Louis Guichot, ruelle entre deux, d'un bout au jardin De Mauroy. Appartenait en 1641, 4 novembre, à Michel Dupuis; 1653, 18 juin, au même; puis à Françoise, Agnès et Hilaire Dupuis; 1671, 26 février, à Vincent Coquille, écuyer, sieur Duperreux, *devant Charles, notaire à Paris;* puis à Claude Henriette Coquille Duperreux; 1721, 8 novembre, François Brière, acte passé *devant Dupont, notaire à Paris;* puis à Marie Anne Meignan, veuve Lefebvre; 1759, 15 mai, à Denis André Gervais-Lavoypierre, ancien boulanger des fours banaux, acte passé *devant Desmeures, notaire à Paris*; en 1780, Gervais était épicier; en 1784, au même; puis à Pierre François Angouillant; 1834, Pierre Chretien-Angouillant; 1864, Jean Baptiste Renard; 1872, M. Jules Renard, charron.

La Pie Voleuse

C'est à Palaiseau, que la légende place le drame de la Pie Voleuse, toutes nos recherches à ce sujet sont restées sans résultat

Dans les *Erreurs et Préjugés de Salgues*, il est bien question de la *Messe de la Pie*, qui a inspiré les auteurs de la *Pie voleuse*; et MM. Caignez et d'Aubigny dans la notice historique qui précède le livret de leur pièce, ne parlent que de la *Messe*, sans indiquer que l'action se soit passée à Palaiseau.

On célébrait autrefois à Paris, *la Messe de la Pie* (1) en mémoire d'une pauvre fille qu'on avait pendue injustement pour avoir volé de l'argenterie. Après sa mort, on reconnut que la coupable était une pie. *(Salgues, Erreurs, t. II, pp. 419-20).*

Les historiens que nous avons consultés, ne font aucune mention de l'épisode si connu sons le nom de *la Servante de Palaiseau*, mis il y a quelques années à la scène du boulevard, et qui commença la réputation de l'une de nos plus aimables actrices, madame J. Vertpré-Carmouche.

Il est authentique (??) pourtant que, durant le dernier siècle, une jeune fille en service à Palaiseau, fut pendue pour le vol domestique d'un couvert d'argent, tandis que la véritable voleuse était une pie... la vérité ayant été connue, la mémoire de cette infortunée fut réhabilitée, et l'on institua à perpétuité une messe pour le repos de son âme; service que l'on appela la *Messe de la Pie. (T.-Lafosse, Env. de Paris, t. I, p. 222).*

(1) Au siècle dernier, à l'église de St-Germain-des-Prés, et au commencement du XIXe siècle dans une des paroisses de Rouen.

LA PIE VOLEUSE,

OU

LA SERVANTE DE PALAISEAU,

MÉLODRAME HISTORIQUE

EN TROIS ACTES ET EN PROSE,

PAR MM. CAIGNIEZ et D'AUBIGNY;

Musique de M. ALEX. PICCINI, Ballet de M. RHENON;

Représenté, pour la 1re. fois, à Paris, sur le Théâtre de la Porte St-Martin, le 29 avril 1815.



A PARIS,

Chez BARBA, Libraire, Palais-Royal, derrière le Théâtre Français.

DE L'IMPRIMERIE D'ÉVERAT, RUE DU CADRAN, No. 16

1815

Tout le monde sait qu'on disoit autrefois à Paris une *Messe de la Pie*, en réparation de l'erreur des juges qui avoient condamné à mort une malheureuse servante, injustement accusée de vols faits par une Pie. Quoiqu'on parle diversement de l'époque et des circonstances de ce procès fameux, il n'en paroît pas moins certain qu'il a eu lieu; car il n'est pas présumable que la *Messe de la Pie* eût été fondée sans motif. La tradition la plus répandue est que le vol consistoit en cuillers, en fourchettes et en pièces de monnoie d'argent qu'on a retrouvées, mais trop tard, dans une gouttière, où cet oiseau les avoit successivement cachées. C'est cette dernière version que nous avons choisie.

PERSONNAGES	ACTEURS
ANNETTE, servante de la ferme Gervais	Mle JENNY VERTPRÉ
GERVAIS, riche fermier à Palaiseau.....	M. BOURDAIS
JULIENNE, femme de Gervais..........	Mme VANHOVE
RICHARD, leur fils......................	M. THIBOUVILLE
EVRARD, soldat, père d'Annette........	M. BAYLE
BLAISOT, filleul et domestique de M. et Madame Gervais......................	M. PIERSON
FRANCŒUR, camarade et ami d'Evrard.	M. LIVAROS
Le BAILLY de Palaiseau................	M. ÉMILE
GEORGET, jeune paysan, domestique du Bailli..................................	M. BAUDOT
BERTRAND, geôlier du bailliage........	M. DUCHAUME
ISAAC, juif, marchand forain...........	M. VISSOT
DURETÊTE, greffier du bailli, personnage muet............................	
Une Pie.	
Gendarmes, Paysans et Paysannes.	

La scène se passe à Palaiseau.

La Pie Voleuse

(Analyse de la pièce)

La jeune Annette, fille de M. Granville, autrefois honnête fermier, aujourd'hui soldat, est servante chez Gervais, riche cultivateur à Palaiseau. Richard, fils de Gervais est amoureux d'Annette, et il revient le même jour de l'armée avec son congé et l'espoir d'épouser son amoureuse. Madame Gervais n'approuve point ce mariage disproportionné; mais Richard avec le consentement de son père, n'aura pas de peine à triompher du seul rival qu'il rencontre en son chemin: ce rival est le vieux bailli de Palaiseau, homme haineux, vindicatif et amant rebuté de la belle et intéressante Annette. Tout semble annoncer une journée heureuse; on fait des préparatifs pour fêter l'arrivée de Richard; la table, dressée dans le jardin, se couvre de mets et plie sous le poids de l'argenterie qui s'y étale.

Cette argenterie est confiée à Annette. Madame Gervais lui recommande la plus grande vigilance car, il y a quinze jours, une fourchette a disparu, et toutes les recherches ont été vaines.

Richard arrive; on se met à table; on boit, on mange et l'on rit. Enfin les convives se lèvent; Annette reste seule et s'occupe à recueillir tous les couverts dans une corbeille. Elle tient le dernier à la main, lorsqu'un étranger arrive; c'est son père, mais sous un accoutrement qui le rend méconnaissable. Le malheureux, dans une dispute avec son capitaine a osé tirer le sabre contre lui et il a encouru la peine de mort. Il fuit déguisé; il est sans ressources et n'a pour continuer sa route, d'autre moyen que la vente d'un couvert d'argent, qu'il a toujours conservé précieusement en souvenir de sa femme; il faut qu'Annette le vende et en dépose le prix dès le lendemain au plus tard, dans un saule creux qu'il lui indique. Un juif se trouve par hasard dans le village; Annette se charge de vendre le couvert et d'en remettre le prix à l'endroit indiqué. Pendant cette scène, Annette a laissé par négligence sur la table le couvert de Mme Gervais. Le bailli vient pour parler de son amour; on lui apporte un message pressé qui contient le signalement de Granville et l'ordre de le faire arrêter s'il se présente à Palaiseau. Annette a l'habileté de détourner de son père l'attention du bailli, et c'est pendant ce temps, qu'une

pie, dont la cage est ouverte, s'élance sur la table, prend la cuiller dans son bec et l'emporte, Aucun des personnages présents ne l'aperçoit, On admira beaucoup alors l'illusion parfaite produite par la pièce mécanique simulant la pie.

Au second acte, le juif Isaac, demandé par Annette, se rend à son invitation et lui achète 18 francs le fatal couvert, Mme Gervais rentre, inspecte la maison, compte son argenterie: il manque une cuiller. Recherches vaines; plaintes, reproches et même soupçons, Le bailli est appelé à dresser procès-verbal et voyant là, une occasion de se venger de l'indifférence d'Annette, il ramène habilement tous les soupçons sur la pauvre fille. Celle-ci au désespoir, tire son mouchoir pour s'essuyer les yeux: les trois écus qu'elle a reçus du juif tombent et roulent à terre, D'où lui vient cet argent? Il est avéré que huit jours auparavant, elle a envoyé à son père tout ce qu'elle possédait. Les preuves s'accumulent. Isaac est interrogé; il a déjà revendu le couvert, orné de filets et marqué d'un G: c'est aussi la forme et la marque des couverts de Mme Gervais. Bref, le bailli fait conduire Annette en prison et la livre au grand prévôt, qui dans sa tournée arrive ce jour même à Palaiseau.

Au troisième acte. le théâtre représente une prison. Annette charge son ami Blaisot d'aller porter dans le creux du saule la somme nécessaire à son père. Le grand prévôt arrive, juge Annette et la condamne à mort pour vol domestique.

On retrouve Blaisot sur la place du village; il étale sa monnaie sur un banc pour faire son compte; mais la pie survient prend dans son bec une pièce de 24 sous, et fuit à tire d'aile, emportant sa proie dans le clocher. Blaisot qui n'entend pas raillerie, se hâte de l'y suivre. Cependant Annette sort du bailliage; elle passe devant l'église, s'agenouille et part avec résignation pour son supplice. En ce moment on entend un grand cri au haut du clocher. En cherchant la pièce de 24 sous, Blaisot a trouvé à côté d'elle le couvert de M. Gervais. Hors de lui, transporté de joie, il imagine de sonner le tocsin, A ce signal, le funèbre cortège revient sur ses pas. Blaisot jette le couvert dans le tablier de Mme Gervais, On court au grand prévôt; on reconnait, on proclame l'innocence d'Annette. Un ami de son père lui apporte sa grâce, que l'officier offensé a

lui-même sollicitée, et le mariage d'Annette avec Richard, la dédommage des angoisses qu'elle a eu à subir.

Le drame de *la Pie Voleuse* a obtenu le plus éclatant succès, un de ces succes qui font époque.

LA GAZZA LADRA

(La Pie Voleuse)

Opéra en deux actes, libretto de Gherardi, musique de Rossini, représenté pour la première fois sur le théâtre de la Scala, à Milan, pendant le printemps de 1817, et ensuite à Paris, le 18 septembre 1821. Cet opéra eut un succès d'enthousiasme, préparé, il faut le dire, par celui de *la Pie Voleuse* à la Porte-Saint-Martin.

L'ouverture est ravissante de verve et de brio. On dit que ce fut dans cet ouvrage, qu'on vit employer pour la première fois le tambour, comme instrument dans l'orchestre.

LA MALHERBE

Rue de Paris, nos 166-168

Nos 2221, 22, 23 du plan, Une maison et jardin, Grande Rue des Bourdets, contenant le tout en fonds de terre 16 perches, tenant vers le nord à Demauroy et Denis André Gervais, une ruelle entre deux, d'autre côté à Louis Laville, Ve Tessier et François Chasseigne. Appartenaient en 1724, 23 octobre, à Nicolas Guichot; 1769, 14 octobre, à Nicolas Guichot-Guillaume; puis à Simon Guichot; 1781, 25 février, Nicolas Ignace Guichot.

Rue de Paris, no 170

Nos 2216, 20. Deux maisons en la Grande Rue des Bourdets, au lieu anciennement appelé LA MALHERBE, surface huit-dixièmes de perches. Appartenaient en 1692, 11 mai, à Jean Chevalier; 1734, 22 février, à Jean Bellouy; puis à Jean Bellouy-Chevalier; 1755, 14 novembre, à Jean Saunier-Bellouy.

COUR DES FEUGÈRES

Rue de Paris, no 174

Nos 2213, 18. Une maison et jardin Grande Rue dite des Bourdets, contenant le tout en fonds de terre 34 perches. A Jean Chasseigne; puis en 1784 à Olympiade Chasseigne Ve Tissier.

2217 bis Un jardin où était ci-devant une masure, contenant

3 perches, Grande Rue des Bourdets, COUR DES FEUGÈRES, tenant au nord à Louis Laville et à la cour commune, d'un côté et d'un bout à la ve René Tessier et vers le sud-est à la ve Jean Jardin. Appartenait en 1732, 22 juillet à Jean Pecheux; puis à Clément Pecheux-Royer; 1756, 12 mars, Jean Baptiste Pecheux-Angibout; 1784, 6 Juillet, Geneviève Angibout, v^e Pecheux, des Casseaux.

Rue de Paris, n° 176

N°s 2200 et 2212. La moitié d'une maison et d'un jardin Grande Rue des Bourdets, le tout contenant en fonds de terre 50 perches, tenant à v^e Tessier, Denis Bardou et Briand. Appartenait en 1687, 5 août, à Bonaventure Bertrand; puis à Couturier-Bertrand; en 1762, 12 août, à Philippe Gouache-Couturier, garde des menus-plaisirs du roi dem^t à Palaiseau, né à Monjou en 1717, mort le 6 octobre 1793. L'autre moitié à François Lamant-Couturier, bourgeois.

AU-DESSUS DE LA VIEILLE FONTAINE

Rue de Paris n°s 178-180

N°s 2209, 10, 11. Une maison sise Grande Rue des Bourdets, contenant en fonds de terre 3 perches, tenant au nord à Ph. Gouache au lieu de Couturier, d'autre à Cazier au lieu de Varin, n°s 2201 et 2, grange, écurie et cave une perche et demie. Appartenaient en 1633, 27 janvier, à Germain Lefol; 1650, 10 janvier, Jean Lievin; 1694, 26 juillet, Jean Marchand; 1734, 20 juillet, Arnoult Prieur-Marchand; 1759, 31 mars, Michel Prieur-Robin; 1784, au même.

AUBERGE DE LA VIEILLE FONTAINE

Rue de Paris, n° 184

N°s 2194, 95. Une maison, sise en la Grande Rue dite des Bourdets, communauté de porte, cour et fontaine, avec la mineur de Joseph Félix Liévin, contenant le tout en fonds de terre 4 perches, Appartenait en 1650, 10 janvier, à Jean Liévin, en 1784, à Antoine Liévin-Breton.

VIEILLE PORTE PLEIN CINTRE EN GRÈS

Rue de Paris, n°s 186-188

N°s 2192, 93, 97. Une maison Grande Rue des Bourdets, appelée LA VIEILLE FONTAINE, passage commun avec la veuve Pierre Varin.

Appartenait à Nicolas Daguin; puis André Gerson-Lefevre; Jean-Nicolas Daguin; Marie-Louise Gerson; Jean Alex. et Léonard Daguin; Silvestre Deu-Daguin; en 1783, 2 mars, Marie-Louise Villaine, veuve de François Guichot.

LA VIEILLE FONTAINE

Rue de Paris, nº 190

Nº 2193 bis. Une maison en la Grande Rue dite des Bourdets, où était ci-devant pour enseigne : LA VIEILLE FONTAINE, consistant en une boutique par bas, allée et grande porte commune, un bouge de l'autre côté de la dite allée, deux chambres hautes, greniers dessus, cour commune, nºs 2192 *b*, 97, une écurie et jardin. Appartenaient en 1635, 16 octobre, à Marin Gelles, puis à Jean Bte Levieux; en 1769, 9 Juillet à Noël Levieux, charron, époux de Catherine Fouquet.

ANGLE NORD DE LA RUE GAMBETTA

Rue de Paris, nºs 192-194

Nº 2193 du plan. Une maison, en la Grande Rue des Bourdets, consistant en une cuisine au rez de chaussée de 21 pieds de long sur 14 de large, deux chambres hautes et grenier au dessus de 39 pieds de long couvert de tuiles, cour, passage, escalier communs, tenant au nord à Lievin et d'autre à Noël Levieux. Appartenait en 1650, 10 janvier, à Jean Lievin; puis à Pierre Lievin-Lecalon; 1762, 1er février, à Lecureau-Nicquet; 1770, 28 février, Jean Gilbert-Lecureau.

LES MAITTETS

Rue Gambetta, nº 4

Nº 2185. Une grange et un toit à porc, faisant partie d'une maison appelée la VIEILLE FONTAINE et anciennement LES MAITTETS, avec droit de passage dans la grande cour, en 1650, 10 janvier, à Jean Lievin; puis à Antoine Lievin-Breton; en 1739, 23 janvier, Remond Lievin; 1784, au même.

ANCIENNE RUE DU BŒUF

Rue Gambetta, nº 3

Nºs 2100, 4, 7. Une maison, écurie et jardin d'une perche, à l'angle de la rue du Bœuf, et de la Grande Rue des Bourdets, donnés à la fabrique de Palaiseau, par *acte passé devant* Me

Perrin, not^e à Paris, le 11 décembre 1686, par Marie Bouette, veuve de Edouard de Poussemotte, seigneur de Chenou.

MAISON DE LA TABLE ROLAND

Rue de Paris, n° 204

N° 2097. Une maison Grande Rue des Bourdets anciennement appelée la MAISON DE LA TABLE ROLAND, consistant en deux chambres par bas, deux chambres et greniers dessus, écurie à côté, cour et petit jardin derrière, le tout contenant en fonds de terre 11 perches et demie tenant au nord aux demoiselles Boucault au lieu de Gelles et à Jean Denis Chevalier dit Lambert. N° 2094 une grange en la cour des Marres, en 1635, 7 janvier, à Jean Hérardin-Delanoue; 1659, 19 mai, Nicole Delanoue v^e Hérardin; puis à Louis François Sion et Françoise, Charlotte Chauvin sa femme; 1754, 15 fév. Claude Raguineau-Chicot, puis aux héritiers Raguineau, 1777 à Aug. Ignace Herson-Lecalon, actuellement à M. Marconville.

COUR DES MARRES

Rue de Paris, n° 218

N°s 2082, 83 du plan. Une maison, sise Grande Rue des Bourdets en la COUR DES MARRES, tenant vers le sud au ruisseau au Cocq, le tout contenant 2 perches 6 dixièmes, appartenait à Isaac Philippes Delapille; 1692, 31 août, Jean Mortier, 1697, 20 juin, Pierre Gardien Durand; 1715, 20 mars, Jean Mortier, s^r Des Mollières, contrôleur des actes à Montargis; 1716 7 nov. Pierre Chanteau; 1783, 27 déc. Marie Chanteau, veuve Jacques Lerat.

LE RUISSEAU AU COCQ

Rue de Paris, n° 220

N° 2081 du plan. Une maison et grange, Grande Rue, le long du RUISSEAU AU COCQ. En 1732, à Marguerite Mottu, veuve Maillot; puis à Marie Anne Millot, veuve Picart; en 1777, le 8 sept. à Denis Picart.

Rue de Paris, n° 222

N°s 2076, 79 et 80 du plan. Une maison au RUISSEAU DU COCQ, en 1732, 22 juillet, à Marg. Mottu, veuve Maillot; puis à André Maillot père; en 1783, 17 Août, à Pierre Maillot.

Rue de Paris, n° 224

N°s 2077-78 du plan. Une maison Grande Rue, au lieu dit le

RUISSEAU AU COCQ, le tout contenant une perche et demie; en 1611, 4 oct. à Robert Boutet; puis à Vincent Hure-Malasy; en 1783, 22 nov. à Pierre Piltems-Malasy.

Rue de Paris, n° 226

N°s 2071-74-75 du plan. Une maison près le RUISSEAU AU COCQ, grange et jardin, en tout 9 perches. En 1690, 22 mai, à Ollivier Lambert; 1752, 22 juillet, Marguerite Mottu, veuve Maillot; puis à André Maillot père; 1783, 17 août André-Antoine Maillot fils.

ANGLE DE LA RUE DU ROCHER

Rue de Paris, n° 228

N°s 2072-73. Une maison, cour et jardin Grande Rue, au Bout de la Ville, et contenant en fonds de terre demi-quartier. En 1654, 26 oct. à Jeanne d'Auxerre, veuve Pescheux; 1680, 15 août, Philippe Piche; 1687, 16 nov., Mathurin Piche; puis à Louise Piche; 1784, Pierre Louis Lefebvre-Lecalon.

LA GRANGE DE LA LOCHÊNE

Rue de Paris, n°s 230-232

N° 1978 du plan. Une grange et cour, formant l'angle de la rue Pierreuse, qui appartenait au seigneur de Palaiseau, elle était louée avec la ferme de la Vauve et servait à remiser le foin, comme la grange du château, qui était louée avec la ferme des Granges. Au siècle dernier on la désignait: La Grange à Sanglier, du nom du fermier de la Vauve. Il est probable qu'elle fut vendue à rente, par le prince de Condé entre 1784 et 1790, depuis elle a appartenu à Jean Noël Tonnerre; Noël Tonnerre; Mme Gagnant-Angouillant.

LA LOCHÊNERIE

Rue de Paris, n° 234

N°s 1975-76. Une grange de 4 travées, sise Grande Rue, lieu dit LA LOCHÊNERIE, contenant en fonds de terre, 2 perches sept dixièmes, tenant du côté nord à la grange de la Lochêne, à Jean Sanglier, d'autre côté à la cour commune. Appartenait à Antoine Huard; 1735, 7 mai, Pierre Coquillard-Huard; 1784, Françoise Huard, veuve Coquillard.

Rue de Paris, n° 236

N°s 1971, 72, 77. Une maison sise en la Grande Rue, lieu dit

le Bout de la Ville. Consistant en une cuisine, grange, étable, toit à porc, cour commune avec la veuve Coquillard, contenant le tout en fonds de terre 3 perches, tenant à la veuve Coquillard et à Martin Delamarre d'un bout, vers nord, à la grange de Jean Sanglier, édifiée sur le terrain appelé la Lochênerie. Appartenait en 1692, 29 avril, à Nicolas Vigneron; 1732, 22 juil. Denis Vigneron; puis à Noël Tonnerre-Vigneron; 1768, 12 fév. André Bisson-Tonnerre; 1783, au même.

La Lochaine

Rue de Paris, n° 236

N° 1974 et 2000. Une maison, Grande Rue appelée: La Lochaine, la cour commune, un jardin de 3 perches et caveau ayant son entrée dans la cour. Appartenait à François Maillot Claveau; puis à Jacques Lesage-Maillot, 1784, 9 mars, Denis Potier, charron.

Carrefour des Petits Marchés

Rue de Paris, n° 242

N° 1970. Une maison, lieu dit le Bout de la Ville, sur le Carrefour des Petits Marchés, consistant en deux cuisines, séparées par une allée à porte cochère, 3 chambres hautes, grand grenier dessus, grange nouvellement construite de 24 pieds sur 25 de long, cour, écuries, toit à porc, jardin, le tout contenant en fonds de terre 57 perches, en 1734, 14 février, à François Blondé-Lemaire; puis à Charles Lambert; ensuite à ses héritiers: Germain Motteau-Lambert, Charles Leduc-Lambert, Villedieu-Lambert, Charles Lambert jeune; en 1755, 30 octobre, en partie à Martin Delamarre; 1757, 1er décembre, De Longchambon et Xainte Champin; 1762, 5 novembre, Martin Delamarre; 1784, au même.

Fief Saint-Yves

Ce fief comprenait toutes les maisons et les terres situées au Bout de la Ville à droite, aux lieux dits, les Judas et les Chaussées, entre le n° 242 et la Croix du Larris

1399, 15 mars. Vente de la mouvance du fief St-Yves, par Simon de Mesnil Simon, écuyer, seigneur de Launoy-le-Mahieu, héritier de Jehan des Coutes, à Raymon Raguier, seigneur d'Orsay, acte passé devant *Hure et Le Pionnier, notaires à Paris.*

1407, 4 juin; 1457, 17 juin, Foi et hommage au Seigneur d'Orsay, par les chapelains de N.D. de St-Yves pour le fief St-Yves à Palaiseau. 1457, 5 décembre, Aveu et dénombrement.

1459, 1er octobre, Saisie féodale à la requête de Bureau Boucher, seigneur d'Orsay, en vertu de lettres royales obtenues à cet effet, le 18 septembre 1459, d'un fief sis à Palaiseau appartenant aux chapelains de l'Église St-Yves de Paris; tenu en foi et hommage dudit seigneur. Par faute d'honneur, droits et devoirs non faits et payés, portant saisie-arrêt entre les mains des détenteurs dudit fief et redevable de cens envers les propriétaires. Établissement de commissaire au gouvernement du dit fief saisi, et assignation aux dits commissaires devant le prévôt de Paris pour répondre aux fins de la dite saisie.

1469 et 1473, Aveux et dénombrements; 1485, 1505, 1514, 1555 1568, Foi et hommage aux seigneurs d'Orsay par les chapelains de St-Yves.

1573, 14 mai, Vente du fief St-Yves ou de la Goutte-d'Or, par les chapelains de St-Yves à Catherine de Levis, dame de Palaiseau, veuve d'Esprit de Harville; 1578, 18 juin, Foi et hommage au seigneur d'Orsay, par Claude de Harville, seigneur de Palaiseau, pour le fief St-Yves,

1778, Aveu et dénombrement au seigneur d'Orsay, par le prince de Condé, seigneur de Palaiseau, pour le fief St-Yves ou de la Goutte d'Or.

1784, 20 juin, Le fief St-Yves avait 139 censitaires.

Maison du Diacre Paris

Rue de Paris, nº 244

Nos 1968, 69, Une maison sise Grande Rue, au Bout de la Ville, consistant en plusieurs bâtiments, cour et jardin derrière clos de murs et contenant en fonds de terre: un quartier, tenant vers le nord à Martin Delamarre au lieu de François Blondé, d'autre côté, à Denis Claveau au lieu de Denis Roger, à l'ouest à Delamarre, Fretet et Montanger. Chargée de 25 sols 7 deniers maille de cens. Appartenait en 1690, 25 sept, à Nicolas Chartier; 1691, 7 fév. à Denis Roger; puis à Noël Delapille, oncle; Marie Julienne, veuve Delapille; Jacques Famechon, neveu; 1719, 8 nov. François de Paris, diacre au diocèse de Paris, y demeurant rue de la Harpe, paroisse St-Côme

acte passé devant *de Rancy, notaire à Paris* (voir pages 136 et 137); 1723, 3 mars, à Antoine Huard, acte passé devant *Bouron, notaire à Paris*; 1735, 7 mai, à Pierre Coquillard-Huard, ancien fermier et receveur de la terre de Vélisy; 1784, à Françoise Huard, veuve Coquillard; puis à Coquillard fils; 1842, Pierre Désiré Robin; 1865, Bourgeron-Robin; 1877, Mme Bourgeron, née Robin.

Habitation de Madame Tastu

Rue de Paris, n° 248

Nos 1964, 65 du plan. Une maison cour et jardin. Grande Rue, lieu dit le Bout de la Ville, contenant le tout un demi-quartier, tenant au nord à Denis Claveau, d'autre aux demoiselles Boucault. Appartenait à Montanger-Roger; 1734, 20 déc. Jean Montanger; puis à Pierre Dubois-Montanger; Jean Maillot-Picot; 1784, 6 janv. Louis François Maillot; Mme Tastu a habité cette maison et y est morte le 11 janvier 1885. (Voir pp. 148 et 149).

Colombier du Fief St-Yves

Rue de Paris, n° 252

Nos 1952, 54, 55, 56, 57, 59. Une maison au Bout de la Ville, au lieu appelé La Cour du Colombier, cour commune avec Dubey et Marchand, le tout contenant un quartier. Appartenait en 1679, 19 sept. à Martin Pecheux; 1681, 17 mai, Paul Durand-Gardien; 1710, 20 déc. Paul Durand Roger; puis à Paul Durand Lécalon, 1783, 28 déc. J. Duquesnel-Durand.

La Girafe

Rue de Paris, n° 268

Petit cabaret ouvert en 1827, lors de l'arrivée à Paris de la première girafe, don du pacha d'Egypte à Charles X. Cette girafe fit courir tout Paris et ses environs et servit de marraine à toutes les modes du jour.

La Dernière Maison

Rue de Paris, n° 276

N° 1925 du plan. Une petite maison couverte en chaume, au Bout de la Ville, contenant en fonds de terre une perche, à Jean Delamarre-Cristophe; 1782, 20 fév. Jean Baptiste Delamarre jeune.

PLACE DE LA MAIRIE

(Anciennement le Cygne)

Dans l'aveu et dénombrement du 12 avril 1502, Fiacre de Harville déclare qu'il possède : Un jardin clos de murs, où il y avait anciennement, une maison appelée *Le Signe*, assis au carrefour de Paloiseau, au long du chemin par lequel on va du *chastel* en la ville, et le long de la Grande Rue, tenant à Michel Foucher et à la veuve Guillaume Fromont.

LE MARCHÉ

Dans l'aveu et dénombrement du 11 août 1688, par François de Harville, nous lisons : Le marché qui tient tous les mardis, avec quatre foires, qui sont les jours St-Blaise, le 3 février, St-Marc, le 25 avril ; St-Martin d'été, le 4 juillet et Ste-Catherine, le 25 novembre ; les quels marché et foires se tiennent où anciennement, il y avait un jardin appelé *Le Signe* (1).

MARCHÉS ET FOIRES
1770

De par S. A. S. monseigneur le prince de Condé, prince du sang, seigneur de Palaiseau, Champlan et dépendances.

Tarif des droits qui sont dus par tous marchands forains fréquentant les marchés et foires qui se tiennent au dit Palaiseau, savoir, le marché le mardi de chaque semaine, et les foires les jours de St-Blaise, St-Marc, St-Martin d'été et de Ste-Catherine de chaque année, à peine de saisie, exécution de leurs marchandises, confiscations, amendes et dépens.

Savoir

Pour les places de marchands drapiers, merciers et *lingers*, un sol trois deniers, ci .... 1 *s.* 3 *d.*

Pour celle des beurriers, herbiers, fruitiers, marchands de volailles, de fromages, filasses, pois, fèves, de fayence, de verres et pots de terre, six deniers, ci .... 6 *d.*

Pour le pesage de la filasse, trois deniers pour livre, ci 3 *d.*

Pour les places de charrettes qui restent sur la place les jours de marchés, un sol, et deux sols les jours de foires, 2 *s*

(1) Bail du droit de foires, marché et champart, pour 9 années à partir du 11 novembre 1749, à Antoine Garouste, moyennant 50 livres par an, devant *Bizault, notaire, à Paloiseau, le 16 octobre, 1751.*

Pour les places de chaque vache, 1 sol 3 deniers, ci 1 *s.* 3 *d.*

Pour la sortie lorsqu'elles sont vendues, un sol trois deniers, ci.. 1 *s.* 3 *d.*

Pour languéyage et place d'un porc, quatre sols, ci 4 *s.*

Pour le renvoi d'un porc lorsqu'il n'est pas vendu 1 *s.* 3 *d.*

De l'imprimerie de la veuve Simon et fils, imprimeur-libraire de S. A. S. monseigneur le prince de Condé et de l'Archevêché, rue des Mathurins, 1770.

(Arch. de S.-et-O. Bailliage de Palaiseau, Affiche).

FOIRES ET MARCHÉS (1777)

De par S. A. S. monseigneur le prince de Condé.

Le public est averti que les quatre foires et le marché établis de toute ancienneté au bourg de Palaiseau, distant de quatre lieues de Paris, située sur la petite rivière d'Yvette et l'ancienne route de Chartres, continueront à se tenir exactement à compter du premier avril 1777, pour le commerce de toutes sortes de marchandises, de mercerie, quincaillerie, bijouterie, et autres, grains, grenaille, volailles, beurre, œufs, poissons d'eau douce, marée, chevaux, vaches, porcs, filasses, légumes et autres marchandises et denrées qnelconques.

Lesquels foires et marché se tiennent annuellement, savoir: La première foire, le jour de St-Blaise, 3 février, une le jour de St-Marc, 25 avril; une autre le jour de St-Martin d'été, 4 juillet; et la quatrième, le jour de Ste-Catherine, 25 novembre; et le marché tous les mardis de chaque semaine, le tout conformément aux titres de la seigneurie, châtellenie et marquisat de Palaiseau.

Les chemins pour arriver à Palaiseau, sont beaux et bons, la plupart étant pavés et bien entretenus, au moyen de quoi les fermiers, laboureurs et tous les marchands quelconques, étant dans les plaines qui environnent le bourg dudit Palaiseau, feront beaucoup moins de dépense pour y amener leurs grains, marchandises et denrées, qu'aux autres marchés des environs, les acheteurs y trouveront les mêmes avantages.

Les boulangers de Paris et tous ceux des environs dudit Palaiseau, seront aussi tenus à très peu de frais, en raison du peu de distance et de la commodité des chemins. On observe que Palaiseau est environné de plusieurs beaux et bons moulins à blé.

Le marché ouvrira dès le matin pour la vente des marchandises de mercerie, etc. bestiaux, denrées, grenailles, poissons, légumes etc; et pour le blé et autres grains, à l'heure de midi.

Les foires ouvriront de très grand matin pour toutes les marchandises quelconques.

S. A. S. monseigneur le prince de Condé, voulant donner à ses vassaux et au public des marques de son désintéressement et de la protection qu'elle leur accorde, les affranchit de tous les droits domaniaux qui lui appartiennent sur les dites foires et marché pendant l'espace de deux ans, à compter du dit jour 1er avril 1777.

Tous marchands et laboureurs seront protégés par S. A. S. pour la facilité de leur commerce, et il sera veillé très exactement au maintien de la bonne police dans les dites foires et marché, pour empêcher que les dits marchands, ne soient vexés ni inquiétés par personne, et pour qu'il ne se commette point d'injustice entre eux.

Ils y trouveront facilement à se nourrir et des logements pour eux et leurs chevaux, et pour serrer leurs marchandises.

Ceux qui désireront avoir des conférences à ce sujet, pour se procurer de plus amples connaissances, pourront s'adresser savoir: à Paris, au bureau d'administration générale des maisons, domaines et finances de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, au palais de Bourbon; et à Palaiseau, au sieur Empereur, procureur fiscal et régisseur de cette terre.

De l'imprimerie de Cl. Simon, imprimeur de LL. AA. SS. messeigneurs le prince de Condé, le duc de Bourbon et de monseigneur l'Archevêque, rue des Mathurins, 1777.

(Arch. de S.-&-O., Affiche du bailliage).

DISETTE DES GRAINS EN 1789

État de recette des grains envoyés par ordre du gouvernement et de Mr l'Intendant de Paris à la municipalité de Palaiseau, et des sommes qu'ont produit ces mêmes grains destinés à l'approvisionnement du marché de Palaiseau; lesquels ont été vendus par les syndic et membres soussignés de la dite municipalité;

Savoir

Le 17 mai 1789. — Nous avons reçu 20 sacs de blé, du poids de 200 livres qui ont été vendus sur le carreau du marché, à

raison de 29 livres le setier, ont produit 449^l 19 sols, déduction faite de 31^l 18^s de frais de voiture, décharge et mesurage, ci.. 449 l. 19 s.

Le 24 mai. — 20 sacs blé à 30^l le setier, 472^l déduction de 22^l de frais, ci.. 472 »

Le 2 juin. — 20 sacs blé, 10 » seigle } mêlés ensemble à 27^l le setier, 28^l 10^s frais déduits, ci 662 l. 18.

Le 6 juin. — 20 sacs blé, 10 » seigle } mêlés ensemble à 29^l le setier, 36^l 12^s frais déduits, ci 702 l. 5

Le 16 juin. — 20 sacs blé, 10 » seigle, 10 » orge } mêlés ensemble à 28^l 16 le setier 38^l de frais, ci........ 977 l. 10

Le 23 juin. — Seigle et orge...................... 440 l. 8

Le 30 juin. — Seigle et orge...................... 398 l. 10

Tout le surplus de l'orge et du seigle qui est resté a été vendu à différents marchés et jours de semaine à 10, 12 et 14 livres le setier, à cause que l'orge avait un mauvais goût, le tout a produit la somme de 1201 l. 15 s, déduction faite de frais, sans compter aucun loyer de chambre ni de magasin que le sieur Lissajous a fourni, ci.......................... 5305 l. 5 s.

1789, 7 déc. Il a été rendu 26 sacs de grosse toile à grains, appartenant au gouvernement qui les a envoyés à la municipalité remplis de grains, qui ont été vendus au marché de Palaiseau.

Pour copie conforme à l'original écrit de la main et non signé du feu sieur Lissajous.

Jambe, *secrét.-greffier*.

En conséquence duquel état, nous prions messieurs du directoire du département de vouloir bien ordonner que le sieur Legry s'acquitte envers l'état de la dite somme de 5305 livres 5 sols, dont il est dépositaire et qu'il vous plaise donner décharge à la municipalité de Palaiseau, de la dite somme ci-dessus.

Fait et arrêté en la chambre de la commune de Palaiseau, ce 17 avril 1792, l'an quatre de la liberté.

Breuil, maire,

Leblanc, substitut du procureur, Savy, officier, Jambe, sec.-greffier. *(Arch. de S.-&-O. fonds de Palaiseau)*.

Moyenne des Prix des Grains et Volailles

(8 novembre 1790)

Extrait des registres tenus par les officiers chargés de la police de la halle de Palaiseau, rétablie le 1er avril 1777, contenant le prix des blés, seigles, orges et avoines, ainsi que le prix des volailles.

Nota: Les foins et pailles sont fournis à Paris et à Versailles il ne s'en vend point au marché de Palaiseau.

ANNÉES	BLÉ			SEIGLE			ORGE			AVOINE		
	L	S	D	L	S	D	L	S	D	L	S	D
1777	22	10	»	9	18	»	8	9	»	17	13	4
1778	19	13	8	9	17	7	9	7	»	16	11	
1779	19	19	3	10	4	9	9	10	11	16	14	3
1780	20	9	7	11	9	»	10	13	8	17	15	»
1781	19	10	»	11	17	9	11	17	»	17	18	»
1782	19	19	»	12	4	»	10	17	»	19	7	»
1783	20	8	10	12	10	4	11	7	9	19	7	2
1784	24	11	3	16	8	4	15	3	1	25	6	1
1785	21	5	»	15	»	»	14	19	3	25	»	»
1786	19	»	»	10	2	2	10	17	2	18	1	3
1787	20	9	»	10	1	4	10	1	11	15	14	4
1788	30	3	10	21	»	»	17	2	1	19	8	»
1789	30	4	2	17	19	»	15	15	»	19	9	»

Dindons	3 livres	Chapons	1 liv. 10 sols
Oies	3 »	Poules	1 » »
Canards	1 »	Poulets	» 18 sols

(Arch. de S.-&-O. fonds de Palaiseau).

La Halle au Blé

La halle figure au plan de 1782 et au cadastre de 1809, elle fut détruite vers 1814, sous l'administration de M. De Mauroy, maire. L'unique motif de la démolition de cette halle, c'est qu'elle masquait la maison de M. le Maire, qui habitait le n° 5.

La Fontaine

Cette fontaine quoique portant la date de 1850, est indiquée sur le plan-terrier de 1782 et au plan cadastral de 1809. Le réservoir est aménagé dans une cave provenant sans doute de l'ancienne auberge du *Cygne*.

Précédemment le sol de la Grande Rue était au niveau de la place, il est facile de s'en rendre compte, en examinant les soupiraux de la cave du Grand Pavillon.

La Statue de Bara

La statue de Bara a été inaugurée le 11 septembre 1881, (*voir p. p. 97-98*).

La Fête Patronale

La fête patronale de Palaiseau se tient chaque année, sur la place de la Mairie, depuis le mois de juillet 1817. (*Oudiette, Dict. Top.*)

La fête de Pâques à l'Éléphant, a été créée en 1843, par Hocmelle, aubergiste, les deux premières années elle se tenait sur la route de Champlan, près des Gigoux et, depuis au carrefour de l'Éléphant.

Le Grand Pavillon

Place de la Mairie, nos 1 et 3 (1)

No 2225 du plan. Une grande maison couverte de tuiles et à porte cochère, appelée Le Grand Pavillon, ayant face et son entrée sur le marché, faisant l'encoignure du marché et de la Grande Rue. Consistant en caves et caveau, cuisines, salles, boutiques, grande écurie, étable à vache, cellier, bûcher, poulailler, toit à porc, plusieurs chambres au premier étage, greniers au-dessus, cour et petit jardin derrière clos de murs, le tout contenant 30 perches et demie, tenant du côté ouest à Demauroy, d'autre côté à la Grande Rue, d'un bout nord à la place et d'autre à Denis André Gervais. Appartenait en 1735, 29 déc. aux trois héritiers de Claude René Regnard de la Regnardière et de Anne Brière sa femme, qui étaient : Antoine Regnard des Gigoux, Marie Anne Regnard, et dame Marguerite Thérèse Regnard veuve de François Gabriel Duderé de Graville, écuyer; en 1761, 29 oct. au fils et au

(1) La construction de ce Pavillon, ou le grès a été beaucoup employé, doit remonter à la fin du XVIIe ou au commencement du XVIIIe siècle. A côté de la porte cochère il y a une petite porte basse plein cintre, d'un certain caractère. Il y avait au premier étage un superbe plafond, la pièce ayant été coupée dans la hauteur, cet entresol est aujourd'hui invisible.

Une mansarde très décorative avançait sur la façade; elle fut modifiée il y a quelques années, il y a également sur le toit du côté de la grand'rue, un jour d'une forme assez originale.

petit-fils de Marguerite, Jean Gabriel Duderé, écuyer, s[r] de Graville, conseiller du roi, substitut du procureur général; Pierre Juvenel Gallois, conseiller auditeur ordinaire en la chambre des comptes; en 1768, 22 avril et 1769, 19 janvier à Jean-Baptiste Oville-Léger, ancien meunier de la Bretêche; 1784, 15 juillet, Marie Anne Léger, veuve Oville; 1809, Driot-Oville; puis à veuve Villaine, née Gerson; 1837, Victor Gaudry-Rocheton; Gaudry-Chevalier; actuellement à M. Adrien Gaudry-Regnier.

Place de la Mairie, n° 2

Cette maison faisait anciennement partie du Bœuf couronné et dépend actuellement du Lion d'Or.

Belle Porte plein cintre en grès

Place de la Mairie, n° 3 (1)

En 1809, Driot-Oville divisa le Grand Pavillon en deux parties, le deuxième lot devint le numéro 3, et appartint depuis à Gerson-Barre; en 1834, à Victor Bohain; 1856, à Lambert-Fretet et actuellement à madame veuve Varin, née Lambert.

Maison datée MDCC — LXXXII

Place de la Mairie, n° 4

N° 2237 du plan. Une maison bourgeoise, bâtiments, écurie, remise, cour et jardin le tout clos de murs et contenant en fonds de terre 16 perches, tenant du nord à la cour commune et à Vissaux, à l'est à Feugère et à l'ouest à v[e] Lecalon. Appartenait en 1652, 15 janvier, à Pierre Dorgère; 1734, 1[er] déc. Charles Dorgère; Nicolas Gourlier; 1765, 24 sept. Jeanne Thérèse Chéron; 1769, 7 juin, Edme de Mauroy-Chéron; 1776, 15 août, Joseph Lissajous; puis à Quenescourt; François Pigeon; 1846, Hys; vers 1862, madame veuve Bordin; Dumay; actuellement à madame veuve Dumay.

Place de la Mairie, n° 5

N° 2226 du plan. Une maison bourgeoise à porte cochère, consistant au rez-de-chaussée en une cuisine à droite en entrant, lavoir, garde-manger, charbonnier; dans la cour, bûcher, buanderie, écurie, remise et serre; à gauche en entrant,

---

(1) Du côté de la cour, la porte plein cintre est en pierre meulière, avec clef de voute en grès, sur laquelle est un cœur.

vestibule, salle à manger, salon de compagnie, ensuite petit office, cave sous l'escalier, deux cabinets de garde-robe, chambre à coucher donnant sur la cour.

Au premier à gauche un escalier, chambre à coucher, deux cabinets de garde-robe et un autre cabinet contigu à la chambre, antichambre, cabinet à côté, un fruitier ensuite, en retour sur la cour deux greniers.

A droite en entrant en face l'escalier, une chambre, une autre chambre donnant sur la rue, cabinet de toilette du côté de la veuve Oville et une grande antichambre, chambre à coucher donnant sur la cour.

Au-dessus du premier étage du côté du jardin, deux chambres de domestiques et sur tout le surplus un grand grenier. Un jardin derrière le bâtiment, le tout clos de murs et contenant en fonds de terre 53 perches, Appartenait en 1681, 14 avril, à François Brière; 1740, 10 oct. Marie Anne Meignan veuve Lefèvre; 1769, 12 mai, Edme de Mauroy-Chéron; 1788 Benoit Nicolas de Mauroy; 1818, L. A. Bohain-de Mauroy; 1844 Leullier-Bohain; 1854, Laprée; 1881, à la ville de Palaiseau.

Vis-a-Vis les Halles

Place de la Mairie, nº 5 bis

Nº 2227 du plan. Une maison vis-à-vis les halles, tenant vers l'est à De Mauroy, d'autre côté à Pigeon, d'un bout à la place du marché et d'autre bout à Demauroy, le tout contenant 18 perches trois quarts. Appartenait en 1660, 6 fév. à Pierre Pagnon; puis à Marie Anne Meignan, nièce Brière; en 1740, 10 oct., veuve Fr. Lefèvre-Meignan; 1764, 23 oct. Alexandre Joseph Bénard; puis à son frère Nicolas Gabriel Bénard; 1867, 25 avril, Marie Constance Levieux; 1785, Jean Firmin Le Roy-Levieux, inspecteur des chasses de S. M., demeurant à Saclay; puis à De Mauroy; 1818, Bohain-De Mauroy; 1844, Leullier, Bohain; 1854, Laprée; 1881, à la ville de Palaiseau.

Ancienne Gendarmerie

Place de la Mairie, nº 6

Nº 2236 du plan. Une maison, vis à vis les halles, consistant en cuisine, salle à côté, cave dessous, deux chambres hautes, et greniers au dessus, cour, écuries, jardin, le tout contenant en fonds de terre 6 perches, tenant vers l'est à

Lissajous au lieu de Demauroy, qui représentait la demoiselle Chéron; vers l'ouest à l'école des garçons, d'un bout à la rue et de l'autre à Feugère. Appartenait en 1635, 5 janv. à Marin Thualagant: puis à Balthazar Champin; 1772, 28 février. Thomas Lecalon-Prieur; 1773, 6 nov. M. Jeanne Montanger, v[e] Jean-Baptiste Lecalon; actuellement à M. Lamant.

La Mairie

(Ancienne Ecole des Filles)

Place de la Mairie, n° 7

N° 2229 du plan. Une maison, consistant en plusieurs bâtiments; écurie, cour et jardin, contenant le tout en fonds de terre 8 perches, tenant vers l'est à la place du marché, d'autre côté à Jean Marie Pigeon, d'un bout à la rue St-Martin.

Appartenant à l'école des filles au moyen de l'acquisition qu'en a fait messire Joseph Lambert, prieur de Palaiseau, de Antoine Jouy, par contrat passé *devant Boiseau et son confrère, notaires à Paris*, le 26 avril 1710, pour être la dite maison employée au logement de la maîtresse d'école.

Appartenait en 1688, 11 août aux héritiers de Jean Picard; puis à Henry et Antoine Jouy; 1719, 26 avril, Joseph Lambert; 1719 à 1771 école des filles *(voir p. 192)*; 1800 à 1862, école des filles; 1862-64, reconstruction; 1864, mairie.

Le 8 juillet 1794, la maison commune était dans l'ancienne audience du bailliage, *(rue Denfert-Rochereau, n° 6)*.

1795, 6 décembre, choix d'une salle pour l'administration municipale du canton.

Dans un des rez-de-chaussée du ci-devant château, une très grande salle de 38 pieds de long, sur 24 pieds de large, avec deux cabinets, dont un à cheminée, et qui ont leurs entrées dans la grande salle, et un petit cabinet pour le garçon de bureau.

En 1797, 3 juillet, un mariage est fait au domicile de l'agent municipal; en 1798, 3 août, mariage fait en la maison commune; 1805, la commune louait 30 francs par an, une pièce au bas de l'école des filles, pour servir aux séances du conseil municipal.

En 1834, la mairie fut transférée rue de Paris n° 161; en 1864, on la rétablit place du Marché, à l'emplacement actuel.

ADMINISTRATION ROYALE (1)

Avant 1790, la France était divisée en 32 Généralités, ayant chacune un Intendant.

La Généralité se subdivisait en Elections, ayant chacune un Subdélégué.

La Généralité de Paris comprenait 22 Elections.

L'Election s'étendait sur un certain nombre de paroisses.

Palaiseau faisait partie de la Généralité et Election de Paris.

Documents Administratifs

En 1692, Phelypeaux, intendant de Paris, envoie, le 26 juillet et le 23 septembre, au contrôleur général, des rapports sur les dégâts commis par le gibier dans les cantons de Palaiseau et de Verrières. *(De Boislisle, Correspondance de contrôleurs généraux*, *t. 1*er, *p. 259).*

1702, 11 mars. Phelypeaux, intendant à Paris, écrit au contrôleur général. Il discute l'opposition introduite par les habitants de Palaiseau contre un arrêt du conseil, qui a commis le président de l'Election de Paris à la confection des tailles.

« Cette affaire, à mon sens, ne reçoit aucune difficulté; il est même aisé de voir, par la requête des habitants, la nécessité qu'il y avait de donner au conseil un pareil arrêt, par l'obstination et la mutinerie de ces habitants... Si on ne met pas un frein quelques fois aux collecteurs, et si on les laisse agir toujours suivant leurs passions et leurs cabales, souvent même par l'argent qu'ils exigent des taillables pour diminuer leurs cotes ou pour ne les pas augmenter, dont la preuve est très difficile, et par là l'impunition, il est certain qu'il y aura une infinité de paroisses ruinées......................

Cependant les collecteurs sont souvent si obstinés, que, sans avoir égard à mes ordonnances, dont quelquefois ils ne font pas grand cas, ils se pourvoient à la cour des aides, qui, sans y avoir égard, donne des arrêts qui consomment en frais les collecteurs. Je suis obligé d'avoir recours au conseil ce qui retarde infiniment la confection des rôles et par conséquent le recouvrement. » (*item*, *t. II*, *p. 107)*

(1) La Mairie étant aujourd'hui le point central de l'administration communale, nous plaçons ici les documents concernant l'ancien régime.

Administration Seigneuriale

Prévôts

1403 Simon Fourquault.
1407 Jean Roux.
1463 Guillaume Bertault.
1465 Gauvain Vaucher.
1492 Jean Semyt.
1510 Jean Chretien.
1527 Pierre Daguin.
1553 Henry Richer.

Baillis

1396 Jean Chartier.
1502 Jacques de Thou.
1572 Jean de Fontis.
1636-48 Félix de la Mothe Le Voyer.
1656 Philippe Chantier.
1675-83 Claude Letellier.
1737 Pelet de Belleville.
1748 Ant. Pierre Defresne.
1761-90 Jul. Franç. Boys.

Lieutenants du Bailliage

1648 Henry Champin.
1669 Jean Lievin.
1693 Gellé.
1710 Michel Richard.
1711 Goulier.
1733 Denis Benard aîné.
1748 Denis Benard jeune.
1763 Guilloteau de St Lazare
1764 J. B. Ant. Champin.
1769 *(Vacance)*.
1773 J. B. Empereur.
1776-90 Jacq. Ch. Eustache.

Procureurs-Fiscaux

1655 Jean Brière.
1682 Michel Richard.
1683 Denis Tixerant.
1692 Michel Richard.
1706 Antoine Tixerant.
1721 Denis Benard.
1738 Pierre Bance.
1747 F. Benry Bizault.
1764 J. B. Empereur.
1766 F. Henry Bizault.
1776 J. B. Empereur.
1778-90 Reydy de Lagrange.

Greffiers du Bailliage

1654 Jean Brière.
1675 Pierre Lambert.
1675 François Denyau.
1680 Pierre Lambert.
1684 Antoine Tixerant.
1692 François Lemasle.
1694 Thomas Bachelier.
1701 Jean Vanier.
1733 Tiphaine.
1740 Philippe Genien.
1742 F. Henry Bizault.
1747 J. B. Blanfumé.
1762 Petit.
1772 Nicolas Savy.
1776 Lejeune.
1778-90 Nicolas Savy.

Tabellions

1317	Simon le Vigneron.	1663-65	Champin.
1396	Vigneron.	1669	Pierre Lambert.
1403-07	Jean Dubois.	1675	François Denyau.
1463	Michel Jouan.	1675	Richard.
1473-95	Jean le Trehet.	1680-82	Pierre Lambert.
1491	Jean le Fichot.	1683-87	Antoine Tixerant.
1510	Etienne Bachelier.	1691	Turpineau
1511	Crestien.	1691	Baton.
1520-27	Gilles-Lemazier.	1691	Camelin.
1524	Vyé.	1692-94	François Lemasle.
1543	Crestien.	1694	Thomas Bachelier.
1553	Nicolas Mainfraye.	1699-1713	Jean Vanier.
1553	Marin Desbaulx.	1714-1721	Dorgère.
1572	Hubert Meneau.	1722	Griveau.
1587	Nicolas de St-Amour.	1723-35	Tiphaine.
1589	Lescellier.	1738-42	Philippe Genien.
1595-1606	Nicolas de St-Amour.	1742-46	René Chanteau.
1609-1624	Chevillart.	1746	Debais.
1624	Antoine Juhel.	1746	Bizault (2).
1631-36	Gellé.	1764	Empereur.
1635-56	Jean Brière. (1)	1780-92	Reydy de Lagrange.

BAILLIAGE DE PALAISEAU

Les archives du département possèdent quatre portefeuilles concernant le bailliage. 1° 75 pièces de 1734 à 1784. 2° 63 pièces de 1785 à 1790. 3° 13 registres d'audiences de 1763 à 1790. 4° 84 pièces de police et domaine.

Les treize registres d'audiences

13 sept.	1763	au 21	octob.	1766	22 juin	1780	au	14	août	1781
18 nov.	1766	» 28	juin	1768	2 oct.	1781	»	4	fév.	1783
12 juil.	1768	» 22	oct.	1771	1 avril	1783	»	3	oct.	1786
28 avril	1772	» 1	avril	1775	17 oct.	1786	»	5	août	1788
13 mai	1775	» 6	»	1776	5 août	1788	»	15	déc.	1789
4 «	1776	» 12	août	1778	29 déc.	1789	»	16	nov.	1790
12 août	1778	» 3	juin	1780						

(1) Commis tabellion : 1636, Denis Tixerand ; 1642-47, Antoine Champin.

(2) Le 28 aout 1750, bail de 12 années pour faire suite à celui du 12 avril 1742 qui commencera le 12 avril 1751, du greffe et tabellionage affermés au sieur François Henry Bizault, moyennant 180 livres par an.

Protection du gibier

Règlement du 2 mai 1764.

Ouï le procureur fiscal en ses remontrances, faisons défense à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient : de porter ni tirer de l'arquebuse et chasser aux chiens couchants ou autres ; faire filet ni battues dans les bois, buissons garennes, plaines et vignes dans l'étendue des dites justices de Palaiseau et Champlan.

Aux laboureurs, leurs domestiques, charretiers, bergers, vignerons et autres, de mener chiens autrement qu'en laisse ou le jarret coupé, ou avec billot pendant au col, à peine d'amende et de voir tuer par les gardes-chasses de S. A. S., auxquelles enjoignons de le faire, les chiens qui seront trouvés errants dans la campagne.

A tous particuliers d'envoyer paître leurs bestiaux dans les bois de S. A. S., d'y arracher épines ou cueillir des herbes et d'aller dans iceux autrement que par les grands chemins.

A toutes personnes d'aller à travers champs dans les blés, orges, avoines, sainfoins et luzernes, si ce n'est aux propriétaires ou leurs domestiques, qui ne pourront cependant aller ou envoyer herber dans les blés depuis le premier mai et dans les orges et autres blés de mars depuis le premier juin, le tout jusqu'au jour de St-Jean-Baptiste.

Faisons pareillement défense à toutes personnes, de prendre dans l'étendue des dites justices, des œufs de cailles, perdrix ou faisans ; comme aussi d'ouvrir ou ruiner les halots ou raboulures (1) de lapins étant dans la garenne du dit Champlan.

Faisons pareillement défense à tous particuliers, propriétaires ou fermiers ayant en bourgogne (2), dans les plaines, de les faucher avant la St-Jean-Baptiste, sauf à y être autrement pourvu suivant l'exigence des cas, et sauf aux gardes des dites seigneuries à veiller à la conservation des nids de perdrix, qui pourraient se trouver dans les clos ; à l'effet de quoi enjoignons aux propriétaires des dits clos, d'en faire l'ouverture aux dits gardes, toutefois et quantes ils en seront requis.

Enjoignons à tous propriétaires et fermiers, après la récolte

(1) Pour rabouillère, terrier peu profond.

(2) Sainfoin.

des foins et des grains, et aussi après que leurs terres auront été ensemencées, de mettre cinq branches d'épines fichées en terre éparses par chacun arpent et à proportion dans les pièces d'une plus petite quantité, le tout suivant l'usage et sous les peines et amendes de droit, et seront les présentes imprimées et affichées es-portes des églises de Palaiseau et Champlan, à la porte de l'auditoire dudit Palaiseau, au marché dudit lieu et autres endroits.

Fait et donné par nous, bailli et juge soussigné, ce dit jour deux mai mil sept cent soixante-quatre.

Signé : EMPEREUR, proc. fiscal; BOYS, bailli; PETIT, greffier.

OFFICIERS DES CHASSES (1)

1765. Destimauville, capitaine *(voir p. 116)*.
1765. De Mauroy, lieutenant *(voir p. 114)*.
1765. Falvet dit Jolly, garde général.
1777. Bara François, garde général *(voir p. 76)*.

SERGENTS ET GARDES

1759. Blaiseau, à la Garenne.
1764. Bara Fr., au château.
1764. Kastner, *(ancien suisse)*.
1764. Schvab, *(ancien suisse)*.
1765. Gérard, à Villegenis.
1765. Boiste M., Courtabeuf.
1765. Boiste P.. »
1765. Leclerc, à Vilaine.
1765. Thualagant, à Igny.
1766. Leroy Jacq. *(démission)*.
1766. Leclerc Fr, à Palaiseau.
1769. Toulain, à la Garenne.
1770. Darcagne, à St-Clair.
1773. Leclerc, à Vilaine.
1775. Picard Nicolas.
1777. Ménard Martin, à Igny.
1777. Legros J., à Champlan.
1782. Bara Jean, à Igny.
1783. Boiste L., à Courtabeuf.
1784. Cadier, au château.
1785. Darcagne, à St-Clair.
1787. Bara Alb. à Palaiseau.
1787. Bara L., *surnuméraire*.
1787. Bara Pascal.
1787. Brisset Jean-Charles.
1787. Gérard S., à Villegenis.

BAN DE VENDANGES

Bailliage de Palaiseau, du mardi 24 septembre 1765, audience de police.

Après avoir pris l'avis des messiers et différents habitants tant de la paroisse de Palaiseau et de celle de Champlan. Et ouï sur ce le procureur fiscal en ses conclusions, nous avons

(1) Les dates indiquent les nominations.

permis et permettons de commencer les vendanges, tant dans l'une comme dans l'autre paroisse, jeudi prochain en observant de commencer par les berges avant de vendanger les vignes qui sont situées dans la plaine et dans les bas: faisons défense à tous propriétaires et locataires de vignes de quelque état et condition qu'ils soient, de vendanger dans l'étendue de cette juridiction avant le dit jour de jeudi prochain, à peine de 50 livres d'amende contre chacun des contrevenants et pour chaque contravention, au paiement de laquelle les chefs de famille seront contraints comme civilement garant et responsable de leurs enfants, ouvriers et domestiques et encore à peine de saisie et confiscation des hannas, ustensiles, chevaux et charettes tant à vendanger qu'à l'enlèvement de la vendange. Enjoignons aux messiers de l'une et de l'autre paroisse de continuer leur garde des fruits de vignes et autres jusqu'à l'entière perfection des dites vendanges, à peine de dix livres d'amende contre chacun d'eux et encore de répondre en leur nom personnel des délits qui pourraient se commettre, faute de continuation de leur dite garde, même de privation de leur salaire. Faisons défense aux herbiers et herbières, grapeurs et grapeuses d'entrer sous quelque prétexte que ce soit dans les vignes situées dans l'étendue de ce territoire, si ce n'est aux propriétaires et locataires des dites vignes, qui pourront faire de l'herbe ou des feuilles sur chacun leur héritage, seulement avant l'entière perfection des dites vendanges, à peine contre chacun des contrevenants de pareille somme de dix livres d'amende, au paiement de laquelle les chefs de famille seront contraints comme dessus et encore à peine de saisie et confiscation des choses dont-ils se trouveront munis et des dommages et intérêts des parties, et afin que notre présente sentence soit notoire et que nul ne puisse prétendre cause d'ignorance, nous ordonnons aux messiers d'en annoncer aux habitants de chacune des dites paroisses et laquelle sera lue, publiée à son de caisse dans ce lieu de palaiseau, ce qui sera exécuté comme pour fait de police suivant l'ordonnance.

Signé: Champin, lieutenant; Empereur, proc. fiscal; Petit, greffier.

Nomination des Messiers

Aujourd'hui mardi quinzième jour d'août mil sept cent quatre-vingt-six, fête de l'assomption de la Ste-Vierge. Par devant

nous Jacques Charles Eustache, lieutenant du bailliage de Palaiseau et dépendances, assisté du greffier ordinaire: sont comparus Jean-Baptiste Jacques, Denis Claveau fils de Noël, et Etienne Lemerle, tous trois vignerons demeurant en ce lieu nommés ce jourd'hui par le général des habitants, issue de la grande messe paroissiale, à la porte de l'église de ce-lieu, en la commission de messiers-gardes-vignes et autres fruits pour la présente année dans l'étendue du territoire de cette paroisse, aux quels Jean Baptiste Jacques, Denis Claveau et Etienne Lemerle comparants, ce requerant, le procureur fiscal de ce bailliage, nous avons donné acte de l'acceptation par eux faite, chacun à leur égard, de la dite commission, et de ce que par serment, que nous avons deux pris et reçu en tel cas requis, ils ont juré et promis faire leur devoir en icelle en leur âme et conscience, faire leurs rapports des délits qui trouveront être commis dans l'étendue de ce territoire, à la charge de leurs salaires qui leur seront payés par les propriétaires et locataires tenanciers de vignes dans cette paroisse, suivant l'usage ordinaire qui est: savoir pour les vignerons habitants de cette paroisse, à raison de 5 sols par arpent, et les étrangers et bourgeois possédant des vignes dans cette paroisse à raison de vingt sols par chacun arpent. Ce qui sera exécuté suivant l'ordonnance et a le lieutenant, avec les dits Jacques, Lemerle et Claveau avec nous et notre greffier signé:
J. B. *Jacque*, Etienne Lemerle, Eustache, Savy, Denis Claveau.

MESSIERS

1763 Jean Chartier fils, Claude Lemerle, Pierre Piltemps.
1764, 19 août Germain Prieur, François Tonnerre, Jean Tonnerre fils.
1765, 24 août J. B. Lecoq, Antoine Lemerle, Antoine Piltemps.
1766, 31 août J. Germain Chevalier jeune, Gabriel Fretay. André Robin.
1767, 6 sept. Etienne Hebert, Pierre Robin, Antoine Thevenin.
1768, 16 août J. B. Guilloux, Claude Meunier, Etienne Robin,
1769 ....
1770, 9 sept. Nicolas Chauvière, Pierre Varin fils, Louis Gerson.
1771, 25 août Martin Crosnier, P. Antoine Poulain, Jean Varin fils.

1772, 7 août Pierre Claveau fils, Olivier Lamant, Etienne Malizy.
1773 Pierre Fretay jeune, Charles Lainé, Pierre Lecalon.
1774, 2 sept. Toussaint Gerson, Antoine Tonnerre, Thomas Tonnerre.
1775, 14 août Denis Leroy, Martin Pecheux, Jean Vilaine.
1776, 26 août Etienne Lamant, Claude Nerault, Germain Vilaine.
1777, 31 août François Josset, J. B. Lainé, J. B. Pescheux.
1778, 16 août François Cazier, Auguste Josset, Jean Lamant.
1779, 15 août André Cretel, François Racary, Jean Le Roy.
1780, 15 août Pierre Buisson, Jean Guézard, Denis Pecheux.
1781, 5 août André Buisson, J. B. Leblond dit forest, P. Denis Lecalon.
1782, 1 sept. Pierre Brunot, Denis Picard, Etienne Tonnerre.
1783, 24 août Pierre Chretien, Louis Jubé, A. Antoine Maillot.
1784, 15 août Etienne Lecalon, Claude Lemerle fils, François Maillot.
1785, 15 août J. B. Delamarre fils, P. Denis Sausset, Jacques Tonnerre.
1786, 15 août Denis Claveau, J. B. Jacques, Etienne Lemerle.
1787, 15 août Etienne Christophe, Jean Prévost jeune, J. B. Tonnerre.
1788, 15 août Henry Cretel, Pierre Cretel, Pierre Jubé.
1789, 30 août Pierre Buisson fils, Sébastien Chretien, Etienne Fretay.
1790, 15 août Noël Brou, Nicolas Marchand et J. Pierre Piltemps.

Nomination des Gardes-Champêtres en 1794

Le 8 juillet 1794. — Nomination de dix-huit gardes-champêtres, tous vignerons et cultivateurs de Palaiseau, qui ont accepté volontairement la dite commission sans rètribution quelconque, excepté pendant le temps de la garde des vignes, ils auront la rétribution ordinaire par arpent à la fin de la récolte, de chaque propriétaire, et ils seront désignés dans le nombre ci-dessus à trois par jour. *(Arch. de Palaiseau, Reg. de 1793 à 1798, f° 46).*

Ordonnance de Police

1771 (1)

De par S. A. S. monseigneur le prince de Condé,
et monsieur le bailli de Palaiseau.

A tous ceux que ces présentes lettres verront :

Julien François Boys, avocat au parlement, bailli de Palaiseau et de Champlan, pour S. A. S. monseigneur le prince de Condé; salut : savoir, faisons sur ce qui nous a été remontré par le procureur fiscal de ce bailliage, qu'il serait nécessaire pour maintenir le bon ordre et la police dans l'étendue de ce bailliage et marquisat, de renouveler par une ordonnance de police, les anciens règlements et ceux particuliers qui doivent s'observer par les habitants, dans chacun leur état, afin de prévenir et arrêter les abus qui se commettent de temps à autre par chacun d'eux, en leur infligeant les peines et amendes proportionnées aux contraventions, à quoi voulant pourvoir, ouï ledit procureur fiscal en ses conclusions, nous disons et ordonnons que les ordonnances du roi, édits et déclarations, arrêts et règlements de la cour concernant la police, seront exécutés selon leur forme et teneur.

En conséquence, disons :

Art. 1er. Que le procès sera fait et parfait, suivant la rigueur des ordonnances, à toutes personnes qui auront blasphémé le saint nom de Dieu, en quelque lieu et pour quelque cause que ce soit.

Art. 2. Enjoignons à toutes personnes de se comporter dans l'église avec révérence et le respect dû à Dieu et à la sainteté du lieu: leur défendons d'y causer et rire, d'y amener aucuns chiens ou autres animaux capables d'y causer du trouble, comme aussi de faire leurs ordures auprès de l'église et du cimetière, de jeter des pierres dans le dit cimetière, de monter sur les murs et d'y entrer pour jouer, à peine de six livres d'amende, dont les pères et mères seront responsables pour leurs enfants, et les maîtres et maîtresses pour leurs domestiques.

Art. 3. Les stalles et bancs qui sont dans le chœur de chacune des églises de Palaiseau et Champlan, ne pourront être

(1) Arch. de S.-&-O. Affiche, 266 lignes, hauteur 116 c., largeur, 53 c.

occupés, que par les officiers de ce bailliage, anciens marguilliers et principaux habitants de ces paroisses, qui seront tenus de s'y présenter en habits décents et convenables à l'état de chacun d'eux; défendons à tous autres particuliers quelconques de s'y placer, à peine de trois livres d'amende pour la première fois et de plus grande peine en cas de récidive, dont les pères et mères, maîtres et maîtresses demeureront civilement garants et responsables pour leurs enfants et domestiques.

Art. 4. Défendons à toutes personnes de quelqu'état et qualité qu'elles soient, possédant des biens et héritages dans l'étendue de ce bailliage, de faire aucunes constructions, reconstructions de bâtiments, ouvertures de portes et fenêtres, pendre enseigne, placer bornes, montoirs, gargouilles, *leviers* et tous autres ouvrages saillant sur les rues, sans au préalable avoir pris du procureur fiscal, suivant l'usage, l'alignement et permission, et sous peine de dix livres d'amende pour chaque contravention, et seront en outre, les travaux et bâtiments en contravention, démolis aux frais et dépens de ceux qui les auront faits.

Art. 5. Enjoignons à tous habitants de ce lieu, de balayer ou faire balayer chacun vis-à-vis soi, les rues et pavés trois fois par semaine au moins, savoir, les dimanches, mardis et jeudis avant neuf heures du matin, de faire ledit balayage depuis le ruisseau, en remontant, jusqu'au mur de leur maison (1), et d'ôter les ordures qui y sont amassées, au moins le samedi de chaque semaine. Leur faisons défense de mettre ni souffrir dans les rues, devant les portes de leurs maisons ni le long des murs d'icelles, aucunes charrettes, harnais, bois, chaumes, moëllons, gravats, fumiers ni immondices qui empêchent la liberté et la netteté de la voie publique, à peine de six livres d'amende pour chaque contravention pour la première fois, et de plus grande peine au cas de récidive.

Art. 6. Faisons pareillement défense à tous maçons, charpentiers et autres, de laisser dans les rues, des pierres, bois et autres matériaux, sous quelque prétexte que ce soit, devant leurs portes ou ailleurs, sous peine de six livres d'amende pour la première fois et de plus grande peine en cas de récidive.

(1) Le ruisseau était au milieu de la rue, et il n'y avait pas de trottoir.

Art. 7. Défendons à toutes personnes de rôder les nuits dans les rues, d'y chanter des chansons dissolues, d'y faire aucun désordre ni scandale, ni d'interrompre le repos public par des assemblées tumultueuses, charivaris ou autrement, à peine de vingt livres d'amende et de prison contre les contrevenants.

Art. 8. Faisons défense à toutes personnes d'aller dans les vignes et petits sentiers étant dans icelles, les jours de dimanches et fêtes, depuis le 10 août jusqu'après les vendanges, à peine de trois livres d'amende contre chaque contrevenant.

Art. 9. Défendons à tous particuliers de trainer des cadavres de chevaux, vaches ou autres bestiaux morts, le long des chemins, leur enjoignons de les faire conduire aux voiries et lieux éloignés qui seront indiqués à cet effet, en sorte que le public n'en puisse être incommodé, à peine de dix livres d'amende pour chaque contravention.

Art. 10. Faisons défense de jouer aux cartes et autres jeux, dans les rues et places publiques, et de s'y transporter pendant le service divin, comme aussi de jouer dans les rues, aux quilles, batonnet ou autres jeux qui puissent incommoder les passants, le tout à peine de six livres d'amende, dont les pères et mères, maîtres ou maîtresses seront civilement responsables.

Art. 11. Défendons à toutes personnes de quelqu'état, qualité et condition qu'elles soient, d'allumer aucuns feux dans les rues, places publiques, même dans les lieux enclos, tant de Palaiseau que de Champlan et autres lieux, même d'y tirer aucuns fusils, pistolets, carabines, canons, boites, fusées, pétards ni autres artifices, attendu les inconvénients qui en peuvent résulter, et ce à peine de dix livres d'amende contre chacun des contrevenants, et pour chaque contravention, et de plus grande peine au cas de dommage causé, dont les pères et mères, maitres et maitresses seront et demeureront garants et responsables pour leurs enfants et domestiques.

Art. 12. Défendons pareillement à tous habitants propriétaires ou locataires de bâtiments dans l'étendue de ce bailliage, de placer sur les appuis de leurs fenêtres donnant sur les rues, aucuns pots ni caisses de quelqu'espèce que ce soit, à moins que les pots et caisses ne soient préservés de la me-

nace de leur chute par des barres de fer bien scellées en plâtre de chaque côté de la fenêtre et traversant icelle devant les dits pots et caisses, aussi à peine de six livres d'amende contre chacun des contrevenants et pour chaque contravention, sous plus grande peine au cas de chutes et dommages causés par les dits pots et caisses.

Art. 13. Défendons pareillement à tous cavaliers d'aller au galop dans les rues; enjoignons aux voituriers et charretiers d'être à la conduite de leurs chevaux et à coté de leur cheval de cheville; leur défendons de conduire leurs chevaux dedans leurs voitures et charrettes, sous peine de six livres d'amende pour la première fois, payable sans déport et de fourrière de leurs chevaux et de leurs voitures, faute par eux de payer la dite amende, comme aussi sous telles autres peines, dommages et intérets qu'il appartiendra au cas de délit occasionné par leur faute ou leur négligence à la conduite de leurs dites voitures, où il y aurait quelques personnes blessées, de dommages et interêts envers les dits blessés, et de dix livres d'amende applicable moitié au profit des pauvres de cette paroisse, et l'autre moitié au profit de cette seigneurie.

Art. 14. Enjoignons à toutes personnes, demeurant dans l'étendue de ce bailliage, de tenir à l'attache leurs chiens, lors surtout qu'ils sont mauvais et mordants, de manière qu'ils ne s'échappent point dans les rues et que le public n'en reçoive aucun dommage, et ce à peine de trois livres d'amende, même sous plus grandes peines au cas que les dits chiens causent du dommage.

Art. 15. Défendons à toutes personnes de loger ou souffrir dans leurs maisons aucunes personnes de mauvaise vie et d'y retirer aucuns mendiants et gens sans aveu, leur enjoignons, s'il s'en trouvait, d'en informer aussitôt le procureur fiscal, et ce au plus tard dans les trois jours, à peine de six livres d'amende.

Art. 16. Enjoignons à toutes femmes veuves et filles qui se trouveront enceintes, de déclarer leur grossesse dans les trois premiers mois d'icelle, conformément à l'édit de S. M. Henri II, et ce sous les peines y portées.

Art. 17. Toutes personnes qui voudront s'établir dans l'étendue de ce bailliage, seront tenues de nous apporter préalablement une attestation en bonne forme des curés et juges des

lieux qu'ils quitteront, portant qu'elles sont de bonne vie et mœurs, et faute de rapporter la dite attestation, elles ne seront point reçues dans l'étendue de ce bailliage; mais seront traitées comme vagabonds et gens sans aveu, et arrêtées en cette qualité pour ensuite être disposé d'elles, suivant et aux termes de la déclaration du roi, du 10 mars 1720 et autres loix, ce concernant défendons à tous propriétaires et principaux locataires de louer ou sous louer aucun appartement dans l'étendue de ce bailliage, à des étrangers, sans au préalable en avoir obtenu de nous, ou de tel autre officier de police sur les lieux, la permission, à peine de dix livres d'amende pour la première fois, et de plus grande peine au cas de récidive.

Art. 18. Faisons très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient d'arracher et supprimer des portes des églises, poteaux et autres lieux publics, les affiches qui y sont mises de notre autorité, et d'autre autorité légitime, à peine de dix livres d'amende et de prison.

Art. 19. Défendons pareillement à toutes personnes de s'attrouper avec bâtons, armes, touffes et autres instruments, et sous prétexte de charivari, d'insulter aucuns habitants, comme aussi composer, faire et débiter aucuns libelles contre l'honneur des mariages, sous peine de dix livres d'amende et de plus grande peine s'il y échet.

Art. 20. Défendons aussi à tous cabaretiers, hôteliers et autres personnes vendant vin, de donner à boire ni laisser jouer dans leurs maisons et jardins dans les jours de dimanches et fêtes pendant l'office divin, à peine de dix livres d'amende contre les cabaretiers et de trois livres contre chacun des contrevenants qni s'y trouveront, le tout pour la première fois et sous plus grande peine au cas de récidive; permettons néanmoins à ceux des cabaretiers qui se trouveront sur les passages de donner à boire et à manger pendant le dit temps aux passants et étrangers.

Art. 21. Défendons aux dits cabaretiers et gens vendant vin, de donner à boire et à manger aux habitants de l'étendue de ce bailliage, ni à aucunes autres personnes les jours de l'année, savoir dans l'été, après dix heures du soir, et en hiver, aprés neuf heures du soir, ni même de souffrir dans leurs maisons aucuns jeux défendus par les ordonnances, a

peine de dix livres d'amende pour la première fois, et de plus grande peine en cas de récidive.

Art. 22. Faisons pareillement défense à tous les hôteliers de ce lieu, de refuser le logement aux passants, sous prétexte qu'ils sont à pied; leur ordonnons de les loger confortablement à leur état en payant par les dits passants, leur gîte et la nourriture qu'il leur sera fournis, et ce à peine de dix livres d'amende par chacun des contrevenants qui demeurera encourue par le seul fait de la plainte des passants.

Art. 23. Enjoignons à tous marchands trafiquants, boulangers, charcutiers et autres personnes faisant commerce, de tenir leurs boutiques fermées les dimanches et fêtes de l'année pendant l'office divin, et pendant tout le jour, les quatre fêtes annuelles, à peine de trois livres d'amende; leur défendons de vendre à faux poids et à fausses mesures, et sera tenu le boulanger des fours banaux, tant de ce lieu que celui de Champlan et autres, qui apportent du pain à vendre, tant aux foires qu'aux marchés de ce dit lieu, de marquer d'une empreinte ou marque particulière, les pains qu'ils débitent, et le nombre de livres que chaque pain contiendra.

Art. 24 Défendons à toutes personnes de chasser ou faire chasser avec chiens ou sans chiens, avec armes ou sans armes, de quelque leste et manière que ce puisse être, dans l'étendue de ce bailliage; en conséquence faisons défense sous les peines portées par les ordonnances, de porter armes à feu et autres instruments propres à la chasse, dans les bois, vignes et terres dépendant de cette terre et seigneurie, d'y mener aucuns chiens de chasse ou autres qui n'aient pendu à leur col un baton ou billot de grosseur suffisante pour les empêcher de courir sur le gibier, de tendre des collets, pièges et autres instruments semblables, d'entrer dans le bois, tant de jour que de nuit, sous prétexte d'y prendre des moineaux ou autres petits oiseaux, de porter ni allumer du bois ou près des bois, en quelque saison et sous quelque prétexte que ce soit, sous les peines portées par les ordonnances des eaux et forêts.

Art. 25. Défendons pareillement à toutes personnes de pêcher ou faire pêcher dans la rivière, et ce dans toute l'étendue qui en appartient à cette terre et seigneurie, sous les peines

portées par les ordonnances, comme aussi de couper et émonder aucuns saules, aulnes, ni autres arbres le long du bord de cette rivière, d'y faire des batardeaux ou autres ouvrages qui empêchent ou retardent le cours de l'eau, de faire baigner ou rouir du chanvre ou filasse dans la dite rivière ou ruisseau et mortes eaux qui l'avoisinent, à peine de saisie et confiscation d'iceux et de six livres d'amende pour chaque contravention.

Art. 26. Défendons à toutes personnes de faire couper et faucher leurs prés, luzernes et sainfoins avant le jour de St-Jean Baptiste, s'ils n'en ont une permission expresse, à peine de confiscation des foins et de dix livres d'amende, leur défendons pareillement d'enlever en quelque lieu que ce soit, les œufs de cailles, perdrix et faisans à peine de cent livres d'amende pour la première fois, du double pour la seconde, du fouet et bannissement pour la troisième, comme aussi de tirer sur aucuns pigeons, à peine de dix livres d'amende pour la première fois; leur faisons pareillement défense d'aller ou envoyer faire de l'herbe ou échardonner après le quinze avril dans les blés et seigles, et après le premier mai dans les blés froments et dans les orges, avoines et autres menus grains après le premier juin, le tout de chaque année, à peine de trois livres d'amende par chaque personne, dont les pères et mères, maîtres et maîtresses demeureront garants personnellement.

Art. 27. Faisons aussi défense à toutes personnes qui ont des bestiaux de les envoyer paître dans les luzernes et sainfoins après le premier mars, et dans aucuns prés après le 25 mars de chacune année jusqu'à la récolte des foins, et à l'égard des prés qui sont ordinairemeut en regain et qui y seront destinés par les marques ordinaires, d'y envoyer avant le 15 octobre jusqu'au dit jour 25 mars, à peine de saisie des bestiaux et de celle amende qu'il appartiendra.

Art. 28. Leur faisons pareillement défense d'aller ou envoyer effaner les blés en vert, ni d'envoyer ou conduire leurs bestiaux dans les vignes dont ils ne sont pas propriétaires ou possesseurs, en aucun temps, et d'aller faire de l'herbe dans les vignes, sans permission des propriétaires, depuis la sève jusqu'à la récolte, et même quinzaine après la dite récolte, afin de donner le temps aux propriétaires de faire et enlever si bon leur semble, les feuilles de leurs vignes, le tout à pei-

ne de trois livres d'amende pour la première fois, outre les dommages et intérêts des délits qu'ils pourraient faire.

Art. 29. Faisons défense à tous dimeurs de dimer la nuit, et à toutes personnes de glaner avant le soleil levé et depuis le soleil couché, et avant que les gerbes aient été enlevées, comme aussi à tous propriétaires, fermiers et laboureurs d'envoyer leurs troupeaux et bestiaux dans le champ incontinent la récolte, savoir 24 heures après icelle et que les dits champs aient été glanés.

Art. 30. Défendons pareillement à toutes personnes autres qu'aux propriétaires d'enlever aucun chaume sur les terres après la récolte, sinon après le jour de St-Denis, à moins d'un cas de nécessité urgente.

Art. 31. Faisons défense à toutes personnes qui ont des vignes sur le territoire de ce lieu et celui de Champlan de commencer leurs vendanges avant que nous en ayons ordonné le ban, à peine contre les contrevenants de dix livres d'amende et confiscation des chevaux et autres bestiaux, charrettes et équipages qui auront servi aux dites vendanges; enjoignons aux messiers de tenir la main pour l'exécution du présent article, et de faire leurs rapports à notre greffe des contraventions.

Art. 32. Enjoignons pareillement aux habitants des deux paroisses d'épiner ou de faire épiner leurs terres, prés et luzernes de cinq épines pour chaque arpent, et les autres pièces d'héritages à proportion, savoir les grains aussitôt qu'ils auront été semés et les prés et luzernes en tout temps de l'année, à peine de trois livres d'amende pour chacun arpent: Ordonnons pareillement aux bergers qui vont faire pâturer leurs troupeaux dans les terres et prés, de ramasser les épines, et de les replanter après que leurs bestiaux en seront sortis, à peine de dix livres d'amende pour chaque contravention, dont les maîtres et maîtresses demeureront garants.

Art. 33. Sera tenu le meunier du moulin banal des seigneuries de Palaiseau et Champlan, de moudre à son moulin les grains des sujets de ces seigneuries par préférence à ceux des étrangers qui ne se trouveront engrenés, et de les leur moudre dans les trente-six heures, à compter du moment où ils auront été apportés à son moulin, comme aussi à l'égard

de ceux qui apporteront leurs grains au moulin et qui viendront y rechercher leur mouture, de leur rendre en son et farine, poids pour poids, à dix livres près par setier, sauf à prélever ensuite son droit de mouture suivant les titres de la seigneurie; à l'effet de quoi ordonnons que ledit meunier sera tenu d'avoir dans son moulin poids et balances suffisants; enjoignons au garde moulin qui sera préposé par le meunier, de se conduire fidèlement et avec douceur et modération dans ses fonctions. Défendons aux sujets et justiciables de cette seigneurie d'user à son égard, et à l'égard du meunier, de sa femme, de ses enfants et domestiques d'aucuns termes injurieux, insultes ni voies de fait, le tout à peine de prison. Faisons pareillement défense aux habitants sujets à ladite banalité, d'entrer dans le dit moulin sous prétexte d'y apporter leurs grains avant le lever du soleil et d'y rester après le soleil couché à peine de six livres d'amende, dont les pères et mères, maîtres et maîtresses demeureront garants, même de prison si le cas y échoit.

Art. 34. Recommandons et enjoignons au procureur fiscal, aux huissiers et garde de ce bailliage de tenir la main à l'exécution du présent règlement, chacun en ce qui le concerne, même audit procureur fiscal de faire de fréquentes visites chez les cabaretiers, marchands et autres qu'il appartiendra, et de nous donner avis des contraventions comme aussi à tous habitants et particuliers nos justiciables de prêter main forte quand ils en seront requis; et sera notre présente ordonnance, imprimée, lue, publiée et affichée partout ou besoin sera, à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance, ce qui sera exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelconques et sans y préjudicier. En témoin de quoi nous avons fait sceller ces présentes du scel ordinaire de ce bailliage, qui furent faites et données par nous Julien François Boys, avocat au parlement, juge susdit, le mardi 12 mars 1771, issue de l'audience.

(De l'imprimerie de la veuve Simon et fils, imprimerie de de LL. AA. SS. messeigneurs les princes de Condé et le duc de Bourbon, et de l'Archevêché, rue des Mathurins, 1772.)

Syndics (1)

1768, Denis Tonnerre; 1786, Jean B. Fosse (perpétuel); 1786, Jean Tonnerre (annuel) (2); 1788-90, Joachim Rousseau.

Les Premières Municipalités

Nous n'avons pas trouvé trace dans les archives de Palaiseau de la nomination de la première assemblée municipale.

Le plus ancien registre commence le 18 mai 1788, par la nomination des collecteurs pour l'année 1789 :

« L'an 1788, le dimanche 18 mai, issue des vêpres en l'assemblée municipale convoquée en la manière ordinaire en laquelle se sont trouvés Joachim Rousseau, syndic, et les sieurs Lissajous, Villaine, Fosse, Delamarre et Tonnerre, membres de la dite municipalité.

Le sieur Rousseau, syndic, a dit qu'en conformité de la déclaration du roi du 11 août 1776, et de la lettre qui lui a été adressée par MM. les députés composant le bureau intermédiaire du département de Corbeil, en date du 21 avril dernier, dont il a été fait lecture cejourd'hui au devant de la principale porte de l'église de ce lieu, issue de la grande messe, il a indiqué l'assemblée municipale à l'effet de nommer et élire des collecteurs pour l'année prochaine 1789. Sur quoi la matière mise en délibération et après avoir recueilli les voix, l'assemblée a nommé pour collecteur porte rôle le sieur Joseph Nicaise, laboureur en ce lieu, et pour ses consorts les nommés Pierre Denis Sausset fils, vigneron et mesureur et Jean Marchand, taillandier, demeurant en ce lieu, et ont tous signé.

Clos, fait et arrêté en l'assemblée les jour et an que dessus.

Signé : Rousseau, Lissajous, Vilaine, J. B. Fosse, Delamarre, Jean Tonnerre, Loiseau, secrétaire greffier. »

(Arch. de Palaiseau, reg. 1788-1792, f° 6).

---

(1) 1758, 1er août. Dans l'acte de vente de la seigneurie de Palaiseau, nous lisons : Ne faisait pas partie des dépendances, une rente sur les tailles, contenue en une quittance de finance du 30 juin 1725, dont le capital provenait du remboursement des offices de Syndic perpétuel, greffier des rôles, audit Paloiseau, lesquels avaient été levés à cause de la seigneurie et qui ont été depuis supprimés, laquelle rente continuera d'appartenir à la succession de la marquise de Pomponne, (*Arch. Nat. série Q, n° 1478.*)

(2) Ordonnance du 24 fév. 1781 : Syndic annuel, agent de la paroisse. Syndic perpétuel, agent du pouvoir.

L'an 1788, 22 juin, issue des vêpres en l'assemblée générale des habitants de cette paroisse convoquée en la manière ordinaire où étaient: sieur Joachim Rousseau, syndic, les sieurs Villaine, Fosse, Delamarre et Pigeon fils, membres de la municipalité et autres habitants, le sieur Rousseau, syndic a proposé qu'en conformité de l'article 2 des instructions pour les municipalités à lui adressé en date du 1er de ce mois. Il convient de nommer un membre au lieu et place du S. Pigeon père qui s'est démis en faveur du sieur son fils qui ne pouvait rester avec lui, en conséquence le S. syndic a nommé pour nouveau membre le S. Leblanc, maître serrurier et après avoir recueilli les voix des autres membres et habitants présents. Il s'est trouvé que Pierre Simon Lecalon, marchand de foin laboureur en ce lieu, est et demeure élu membre de la municipalité au lieu et place dudit S. Pigeon père.

Fait, arrêté en ladite assemblée les jour mois et an que dessus et ont signé : Rousseau, syndic. Vilaine, Pigeon, Gervais, Fosse, Delamarre, Herson, Simon. Loiseau, secret. gref.

Le 3 août 1788 en l'assemblée des membres de la municipalité de cette paroisse, la dite assemblée tenue à l'issue de la messe paroissiale, monsieur le syndic a fait la lecture de la lettre de monsieur le contrôleur général, en date du 14 du mois dernier, adressée à MM. de la commission intermédiaire de l'Ile de France, et portant règlement sur la convocation et la tenue des assemblées municipales, il a été statué à l'unanimité, que ladite lettre sera transcrite aujourd'hui dans tout son contenu sur le présent registre, et que l'on se conformera désormais aux règlements portés dans la dite lettre.

Fait et arrêté les jour et an susdits en la dite assemblée où étaient les soussignés: Rousseau, Deshayes, Pigeon, Vilaine, Lissajous, Delamarre, Tonnerre.

Copie de la lettre écrite par monsieur le contrôleur général à MM. de la commission intermédiaire de l'Ile de France en date du 14 juillet 1788.

Il m'a été adressé messieurs par plusieurs commissions intermédiaires provinciales, différentes questions relativement à la manière dont doivent se tenir les assemblées municipales, on a demandé si le syndic pouvait convoquer qnand il le jugeait à propos, l'assemblée municipale; s'il était obligé d'en prévenir le seigneur et le curé et de convenir avec eux

du jour de la convocation ; si les membres de l'assemblée municipale pouvaient se dispenser de s'y trouver. Si l'assemblée devait être convoquée au son de la cloche, ou par billet, etc.

Toutes ces questions trouvent leurs réponses dans l'ordre simple et uniforme que S. M. a jugé à propos de prescrire, et que quelques commissions intermédiaires provinciales auront sans doute prévenu ; toutes les assemblées municipales doivent être pourvues d'un registre de délibérations.

Ce registre sera renouvelé chaque année, l'assemblée municipale doit se tenir de droit tous les dimanches, après la messe paroissiale, sans qu'aucun membre soit dans le cas d'être spécialement convoqué.

Si le syndic a reçu, dans le cours de la semaine, des ordres du bureau intermédiaire du département, ou de monsieur l'intendant, il doit les communiquer à l'assemblée municipale qui s'occupera sur le champ de l'exécuter; si le syndic n'a reçu aucun ordre, et que l'assemblée municipale n'ait aucun objet dont elle ait à s'occuper, l'assemblée n'en aura pas moins lieu après la messe paroissiale, et il sera inscrit sur le registre des délibérations, que tel jour l'assemblée s'est réunie et s'est séparée n'ayant reçu aucun ordre de l'exécution, duquel elle eut à s'occuper et n'ayant aucun autre objet à traiter.

Si l'objet de travail porté à une des assemblées tenues le dimanche après la messe comme lorsqu'il sera question de la confection d'un rôle ; alors on conviendra des jours et heures ou l'on se réunira, et il ne sera besoin d'aucune convocation particulière pour que ladite assemblée ait lieu, attendu qu'il en sera fait mention sur le registre.

Vous aurez soin, messieurs, d'envoyer copie de ma lettre à tous les bureaux intermédiaires de département et de leur recommander d'en envoyer sur le champ des exemplaires à tous les syndics, à qui le bureau intermédiaire prescrira d'en faire accuser la réception par une lettre signée de tous les membres de l'assemblée municipale et notamment du curé, ainsi que du seigneur s'il est sur les lieux ou de son représentant.

J'ai l'honneur d'être etc.

Signé Lambert.

L'an 1788, le dimanche 31 août issue de la messe paroissiale en l'assemblée municipale convoquée en la manière ordinaire, en laquelle se sont trouvés les dits Rousseau, syndic, M. le curé de cette paroisse, les sieurs Delamarre, Sanglier, Lissajous, et Lecalon, membres.

M. le syndic a représenté qu'il n'avait aucune matière à délibérer, pourquoi l'assemblée s'est retirée et ont les sieurs susnommés signé avec nous greffier. Signé : Rousseau, syndic, JJ. Deshayes, curé, Lissajous, Sanglier, Delamarre, Lecalon, Loisean, secrétaire-greffier.

Conseil Général ou Municipalité en 1790

Les lettres patentes du 3 novembre 1789, instituant les nouvelles municipalités, ne furent publiées que le 24 novembre. Le décret d'organisation est du 14 décembre et la convocation des électeurs du 6 janvier 1790, fixant l'élection au 24 janvier.

Maires

1790	Lecalon (Sim. Pierre)	1834	Pigeon (Fr.)
1791	Breuil (Joseph).	1848	Duval.
1792	Rousseau (Joachim).	1851	Morère.
1794	Prieur (6 jours).	1851	Vilaine.
1794	Gilbert (Jean).	1853	Pigeon.
1795	Fosse (J. B. 19 jours).	1859	Morère.
1795	Varin (Denis).	1872	Laprée (8 jours).
1795	Thiébaux (J. F.)		*(Vacance)*.
1798	Lecalon (S. P.)	1873	Masson.
1798	Thiebaux (J. F.)	1879	Bouclier.
1799	Jay (Jean).	1884	Dupont.
1800	Roger (Joseph).	1887	Hebert.
1811	De Mauroy,	1888	Dupont.
1814	Pigeon (J. M.)	1890	Bonnange.
1830	Millet.		

Officiers Municipaux

1790 Blondé, Breuil, Robin, Cretel, Prieur, Delamarre.
1790 Chevalier, Savy, Varin, Cretel, Prieur, Delamarre.
1791 Chevalier, Savy, Varin, Lecalon, Picard, Leroy.
1792 Chretien, Savy, Lemerle, Pescheux, Tonnerre, Leblanc.
1794 Ferret, Gaudry, Lecalon, Lemerle, Marchand, Tonnerre.
1795 Blondé, Jay, Lecalon, Pigeon père, Robin, Tonnerre.

Adjoints

1795	Jay (Jean).	1848	Olivier.
1797	Robin (fils).	1849	Vilaine.
1798	Compoinville.	1853	Salles.
1798	Robineau.	1870	Couleuvrier.
1799	Rousseau.	1871	Avenel.
1800	Mazange.	1879	Evêque.
1801	Thiebaux.	1882	Bouzinard.
1826	Millet.	1883	Dupont.
1831	Morère (père).	1884	Bouzinard.
1832	Masson.	1890	Varin.
1834	Descasaux.	1892.	Boyard.
1840	Duval (Ach.)		

Première Élection au Conseil Général

24 janvier 1790 (1)

Maire: Lecalon (S. P.) élu par 52 voix sur 96 votants.

Officiers Municipaux: Breuil, Blondé, Cretel, Prieur, Robin.

Procureur Syndic: Pierre Delamarre.

Notables: Cazier, Chauvière, Feugère, Gerson, Lecalon, Lerondeau, Nereau, D. Pecheux fils, Picard, Poigneux, Racary, et Jean Sindic.

Jambe, Secrétaire-Greffier, du 2 février 1790.

Deuxième Élection, 14 novembre 1790

(Renouvellement par moitié)

Maire: Lecalon (Simon Pierre).

Off. Mun. Chevalier, Cretel, Prieur, Savy et Varin.

Procureur-Syndic: Pierre Delamarre.

Notables: Chauvière, Feugère, Hébert, Hue, Lefebvre, Lerondeau, Nereau, Pigeon fils, Poigneux, Racary, Sindic et Villaine.

Troisième Élection, 13 novembre 1791

(Renouvellement par moitié)

Maire: Breuil (Joseph), par 35 voix.

Off. Mun. Chevalier, Lecalon, Picard, Savy et Varin.

Procureur Syndic: Leroy (Jean).

Notables: Brou, Bruneau, Hebert, Hue, Leblanc, Lefebvre, Lemerle, Maillot, Pescheux, Pigeon fils, Racary et Vilaine.

---

(1) La prestation de serment du maire et des officiers municipaux eût lieu le 31 janvier.

Quatrième Élection, 16 et 17 déc. 1792
(Renouvellement complet)

Maire: Rousseau (Joachim).

Off. Mun: Chrétien, Lemerle, Pescheux, Savy et Tonnerre.

Procureur: Leblanc.

Notables: Boudinet, Cretel, Lechante, Nicaise, Oville, Pescheux, Pigeon fils, Poulain, Prieur, Riou, Sausset, Varin.

Nominations des 5 et 7 janvier 1794

Les représentants du peuple, députés dans le dép. de S.-&-O., J. M. Musset et Ch. Delacroix, arrêtent la destitution des maire, agent national, officiers municipaux et conseil général de la commune de Palaiseau.

Ils seront remplacés ainsi qu'il suit;

Maire: Prieur, (Germain fils).

Agent National: Fouré (Etienne).

Off. Mun: Gaudry, Lecalon, Lemerle, Marchand (Jean), Potier et Tonnerre.

Notables; Bisson, Cazier, Chauvière (père), Claveau, Delamarre, Fretet, Gilbert, Grelier, Levieux, Maillot, Racary et Robin fils.

Officier public (état civil) Robin fils.

Les séances fixées aux 2, 6, 8 de chaque décade à 4 heures de relevée. Émoluments du secrétaire-greffier; 600 livres.

Nominations des 11 et 13 janvier 1794

Maire: Gilbert (Jean), à la place de Prieur.

Off. Mun: Ferré, à la place de Potier.

Notable: Prieur (Germain), à la place de Gilbert.

Nominations du 20 mars 1795

Maire: Fosse (Jean Baptiste).

Agent national : Bertault.

Off. Mun: Blondé, Jay, Lecalon, Pigeon (père), Robin et Tonnerre.

Notables: Berland, Breuil, Chauvière, Delamarre, Fouré, Gilbert, Gouzène, Leblanc, Perrinet, Pigeon (fils), Tronchet, Varin.

Nominations du 8 avril 1795

Le représentant du peuple Charles Delacroix, en mission en Seine-et-Oise, nomme:

Maire: Varin (Denis), à la place de Fosse.

Off. Mun: Compoinville, à la place de Pigeon (père).

Notables: Nicaise et Thiebaut, en place de Tronchet et Varin.

(*Arch. de S.-&-O, Série Lk, carton nº 243*).

Nominations du 26 juin 1795

André Dumont, représentant du peuple, en mission en Seine-et-Oise, arrête:

Off. Mun: Lemerle (Jean Baptiste), en place de Robin (fils).

Notable: Bertault, en place de Thiebaut.

ADMINISTRATION MUNICIPALE DU CANTON DE PALAISEAU

15 brumaire an IV (6 novembre 1795)

Macé-Baigneux (Joseph), président.

Giraudet (Philibert-Hippolyte), Commissaire provisoire du Directoire exécutif.

Résidences	Agents Municipaux	Adjoints Municipaux
Palaiseau........	Thiebaut (Jean Fr.)	Jay (Jean).
Bures...........	Gaget (Nic. August.)	Lecœur (Julien).
Marcoussis......	Riché (Cantien).	Mousseux (Jean Jac.)
Nozay...........	Cossonnet (fils).	Legourd (Jacques).
Orsay...........	Berdot (Claude).	Mouton (Pierre).
Villebon.........	Reydy (Franç. Jos.)	Gourlier (Charles).
Ville-du-Bois (La)	Cossonnet (F.Marcel)	Dauphin (Pierre).
Villejust.........	Aury (Pierre).	Prin (Jacques).

L'installation eût lieu le 29 brumaire (20 nov.), selon l'art. 39, du titre IV de la loi du 19 vendémiaire. Jambe, secrétaire.

1er fructidor IV (18 août 1796)

Macé-Baigneux, prés., Giraudet, comm. du Dir. ex.

Palaiseau.......	Thiebaut (J. Fr.)	Jay (Jean).
Bures...........	Gaget (N. Aug.)	Lecœur (Julien).
Marcoussis......	Boudier (Louis Ét.)	Lhomme (P.A.Char).
Nozay...........	Dauphin (Jean Bap.)	Paupe (Jean Claude).
Orsay...........	Berdot (Claude).	Mouton (Pierre).
Villebon.........	Trelat (Nicolas).	Gourlier (Charles).
Ville-du-Bois (La)	Cossonnet (Fr. M.)	Dauphin (Pierre).
Villejust........	Boëte (Pierre).	Prin (Jacques).

Reydy, secrétaire en chef; Jambe et Bertault, commis à l'administration; Angibout, garçon de bureau.

10 et 13 germinal an V (30 mars et 2 avril 1797)

Macé-Baigneux, prés., Giraudet, comm. du Dir. ex.

Résidences	Agents Municipaux	Adjoints Municipaux
Palaiseau........	Thiebaut (J. Fr.)	Jay (Jean).
Bures............	Lecœur (Julien).	Dinanceau (Antoine).
Marcoussis......	Arranger (Charles).	Maitrejean (Jean).
Nozay...........	Aboilard (Jean B^te^).	Donné (Denis).
Orsay............	Chartier (Gilles Nic.)	Mouton (Pierre).
Villebon.........	Garouste (Louis).	N.
Ville-du-Bois (La)	Cossonnet (Fr. M.)	Brou.
Villejust.........	Boëte (Pierre).	Prieur (Jean).

Jambe, secrétaire en chef.

Le 30 fructidor an V (16 septembre 1797), André Robin fils remplace Jay, adjoint; Dinanceau remplace Lecœur agent; Vigoureux (Fortuné) remplace Dinanceau adjoint.

10 germinal an VI (30 mars 1798)

Macé-Baigneux, prés., Giraudet, comm. du Dir. ex.

Palaiseau........	Thiebaut (J. Fr.)	Robineau (J-B^te^ Cat).
Bures...........	Petit (Jean).	Vigoureux (Fortuné).
Marcoussis......	Petit (François).	Arranger (Charles).
Nozay...........	Cossonnet (Jean F.)	Perrot (Antoine).
Orsay............	Verrier (Nicolas).	Vautlain (Jacques).
Villebon.........	Lacorne (Joseph).	Gourlier (Charles).
Ville-du-Bois (La)	Clozeau (Cantien).	Dauphin (Jean B^te^).
Villejust.........	Laporte (Jacques).	Prieur (Jean).

(Arch. de S.-&-O. Série L. 1°)

11, 12 et 17 germinal an VII (31 mars, 1er et 6 avril 1799).

Macé-Baigneux, prés., Giraudet, comm. du Dir. ex.

Palaiseau.......	Jay (Jean).	Thiebaut (Jean Fr.)
Bures...........	Petit (Jean Louis).	Roger (Gabriel).
Marcoussis......	Petit (François).	Coispean (François).
Nozay...........	Cossonnet (Fiacre).	Legourd (Jacques).
Orsay...........	Verrier (Nicolas).	Vautlain (Jacques).
Villebon.........	Lacorne (Joseph).	Jacquier (Claude).
Ville-du-Bois (La)	Clozeau (Cantien).	Cossonnet (Franç.)
Villejust.........	Guichot (Louis).	Barthélemy (Jacq.)

Jambe, secrétaire en chef.

Le 9 mai 1799, Giraudet démissionne, venant d'être élu, accusateur public près le tribunal criminel de Versailles; Joachim Pierre Rousseau remplace Thiebaut, adjoint; le 12 janvier 1800, Vautlain remplace Verrier, agent; Chartier G. Nic. remplace Vautlain, adjoint. *(Arch. de Palaiseau, reg. de 1795-1800.*

Rétablissement de la Municipalité Communale, 2 avril 1800.

Justice de Paix du Canton de Palaiseau

Les justices de paix furent instituées par lettres patentes du 16 septembre 1790, mais elles ne commencèrent à fonctionner que fin novembre de la même année.

La justice de paix du canton de Palaiseau se tenait de 1791 à 1799, dans l'ancienne audience du bailliage *(actuellement le presbytère)*, aujourd'hui elle se tient dans une des salles du rez-du-chaussée de la mairie.

Juges de Paix

1791	Perrinet.	1822	Bruyant.
1793	Roger.	1846	Millet.
1794	Potier.	1851	Collet-Duclos.
1795	Demauroy (1).	1855	Guilbon.
1802	Lejeune.	1859	Pichon.
1803	Pigeon.	1877	Bernard.
1806	Lejeune.	1877	Chaillou.
1815	Demauroy.	1885	Bourdoiseau.

Greffiers

1795	Lebeau.	1863	Hordé.
....	Lejeune.	1867	Rousseau.
....	Regnier père.	1869	Picard.
1822	Regnier fils.	1872	Chaubert.
1851	Girardot.	1873	Bruneau.
1857	Steculorum.	1881	Colmont.
1859	Avenel.	1882	Aubert.
1861	Trochu.		

(1) Élection du Juge de Paix 10 frim. IV, (1er déc. 1795.) Demauroy, (Benoit Nicolas), par 70 voix sur 83 votants.

ASSESSEURS PRUDHOMMES

Feugère, par 28 voix.	Pigeon (J. M. fils), par 20 voix.
Breuil, par 21 voix.	Gilbert (Jean) par 20 voix.

(Archives de Palaiseau, Reg. de 1793-98).

PALAISEAU CHEF-LIEU DE CANTON

Par décrets de l'Assemblée Constituante datés des 15 janvier, 16 et 26 février 1790, et sanctionnés le 4 mars suivant, par lettres patentes du roi, la France fut divisée en 83 départements, subdivisés en districts, cantons et municipalités.

Les districts (1) furent supprimés par la constitution de l'an III, (promulguée le 22 août 1795); mais ils furent rétablis sous la dénomination d'arrondissements, le 17 février 1800, et c'est de cette époque, que date l'organisation administrative qui nous régit aujourd'hui.

PREMIER CANTON DE 1790 A 1800

Palaiseau..	416 feux,	1588 h.	Orsay.....	222 feux,	888 h.
Bures......	93 —	400 »	Villebon...	154 —	642 »
Marcoussis	285 —	1200 »	Ville-du-Bois	206 —	794 »
Nozay.....	49 —	224 »	Villejust....	72 —	309 »

DEUXIÈME CANTON DE 1800 A 1894

	Superficie en hectares	en 1894 Population	Électeurs	Les Registres d'état-civil remontent à
Palaiseau...........	1151	2701	667	1600
Bièvres.............	961	1087	271	1593
Bures...............	601	432	126	1567
Châteaufort.........	503	692	187	1620
Gif.................	984	734	217	1605
Igny................	382	1423	257	1572
Nozay	733	280	79	1627
Orsay	1131	1773	465	1548
Saclay..............	1365	532	190	1555
Saint-Aubin.........	357	129	35	1760
Toussus-le-Noble...	402	70	29	1592
Vauhallan	334	310	97	1671
Verrières-le-Buisson	990	1401	347	1605
Villebon............	741	775	212	1658
Ville-du-Bois (La)...	362	1058	280	1593
Villejust...........	536	485	134	1629
Villiers-le-Bâcle	603	271	75	1633
	12.136	14.153	3578	

(1) Seine-et-Oise était divisée en neuf districts: Versailles, Corbeil, Dourdan, Etampes, Gonesse, Mantes, Montfort-l'Amaury, Pontoise et Saint-Germain.

Municipalités du Canton
1892 — 1896

Palaiseau

M. Bonnange, maire; M. Boyard, adjoint. MM. Muret, (1) Crétel, Lechantre, Lécalon, Bouzinard, Varin, Jos. Nicaise, Beaujin, Brosse, Morère, Taphaléchat, Ed. Nicaise, Collet, Renard, conseillers municipaux.

Bièvres

M. Deschamps, maire; M. Juvanon, adjoint. MM. Mallet, Mignotte, Ansous, Néant, Bréjean, Ferrand, Penot, Damougeot, Tisserant, Cézar, conseillers municipaux.

Bures

M. Grisier, maire; M. Dugué, adjoint. MM. Papin, Plat, Guerry, Vaumoins, Bourgault, Larue, Flûry, Houdiarne, conseillers municipaux.

Châteaufort

M. Fouré, maire; M. Fouqué, adjoint, MM. Brulé, Gaudichaud, Eug. Germain, Mathure, Davas, Gatinot, Valet, Gravier, Ant. Germain, Largemain, conseillers municipaux.

Gif

M. Guyon, maire; M. Petit, adjoint. MM. Houdiarne, Hue, Lacroix, Lévy, Duval, Baucher, Guérin, Pécard, Dubois, Alboy-Rebouet, conseillers municipaux.

Igny

M. Riche, maire; M. Haize, adjoint. MM. Jolly, Darré, Lesieur, Chapelle, Baptiste, Vaugelade, Ratier, Boucher, Roupaneau, Mollier, conseillers municipaux.

Nozay

M. Michaut, maire; M. Lambert, adjoint. MM. Aboilard, Robiteau, Lalande, Paquet, Dauphin, Arranger, Hébert, Delange, conseillers municipaux.

Orsay

M. Marinier, maire; M. Lhôtellier, adjoint. MM. Bessin, Larcher, Bouffé, Dinanceau, Salmon, Blondin, Niédrée, Mei-

(1) démissionnaire du 10 mai 1894.

gnen, Tricheux, Agassant, Lepoivre, Besnard, Vilain, Grossin conseillers municipaux.

Saclay

M. Petit, maire; M. Lépicier, adjoint. MM. Ratel, Boullé, Mazure, Chapelle, Carpentier, Champion, Driot, N. conseillers municipaux.

Saint-Aubin

M. Hédouin, maire; M. Lependu, adjoint. MM. Coudard, Porchon, Chrétien, Ernu, Grosset, Marchand, Baron, Guérin, conseillers municipaux.

Toussus-le-Noble

M. Ch. Leclerc. maire; M. Bigot, adjoint. MM. Husson, Pacheu, Fr. Leclerc. Pimont, Lefèvre, Schoumacher, Robert, N. conseillers municipaux.

Vauhallan

M. Lambert, maire; M. Dom. Caribeaux, adjoint, MM. Godefroy, Faucon, Colle, Eug. Caribeaux, Fr. Duhamelle, Eug. Duhamelle, Lambert, N. conseillers municipaux.

Verrières-le-Buisson

M. Levêque de Vilmorin, maire; M. L. Briançon, adjoint. MM. A. Briançon, Carré, L Roglin, Benoist, V. Briançon, V. Roglin, Mouchy, Thuillot, Chevalier, Courtois, conseillers municipaux.

Villebon

M. Ferd. Feuillâtre, maire; M. Anat. Feuillâtre, adjoint. MM. Moulin, Poirier, Lemerle, Chretien, Clerc, Tisserand, Boudet, Chartier, Boussard, Quentin, conseillers municipaux.

La Ville-du-Bois

M. Boissicat, maire; M. Auchêne, adjoint. MM. De Lalain-Chômel, Rousseau, Carré, Clozeau, Charrier, Levon, Godefroy, Cossonnet, Lebrun, Froissant, conseillers municipaux.

Villejust

M. Veslin, maire; M. Leroy, adjoint. MM. Parfond. Lambert, Goix, Marécat, Chevalier, Martin, Boëte, Monceau, conseillers municipaux.

Villiers-le-Bacle

M. Caillat, maire; M. Caillard, adjoint. MM. Jos. Bardelet, Désiré Ernu, Dablin, Nicolas Ernu, Germ. Bardelet, Bellan, Louis Ernu, Gagnat, conseillers municipaux.

Registres de la Paroisse *(État civil)*

En 1756, l'église de Palaiseau possédait 56 registres de 1518 à 1747 et 8 de 1748 à 1755.

1771, 12 mars. Sentence du Bailliage : Empereur, procureur de Jean Louis Visseaux, marguillier en charge, de l'œuvre et fabrique de ce lieu, demandeur contre François Grenier, prêtre docteur de Sorbonne, curé de ce lieu, présent défenseur. Parties ouïes et le procureur fiscal en ses conclusions, donnons lettre audit Grenier de ce qu'il a remis présentement à la partie d'Empereur présent à notre audience, l'inventaire des titres de la fabrique de ce lieu en 97 feuillets, ensemble trois nécrologes de l'église, le tout informe et sur papier mort. Faisant droit sur les conclusions du procureur fiscal ordonnons que Visseaux sera tenu de faire faire deux copies des nécrologes, et une copie de l'inventaire, laquelle avec une des copies des nécrologes, sera remise signée de Visseaux au sieur Grenier; et qu'après cela l'inventaire et les trois nécrologes seront remis dans le coffre de la fabrique, tous dépens compensés, ce qui sera exécuté suivant l'ordonnance.

Signé Boys, bailli; Vieillard, greffier.

(Arch. de S.-&-O. registre du Bailliage).

Les registres paroissiaux furent remis aux municipalités, en exécution de la loi du 20 septembre 1792.

Actuellement il existe à la mairie, onze volumes provenant de l'ancienne paroisse ; (*remise du 17 novembre 1792*) :

1600 à	1626	1692 à	1699	1760 à	1770
1626	1667	1700	1719	1771	1779
1646	1679	1720	1739	1780	1791
1679	1692	1740	1759		

Statistique

Sur le registre de 1780, nous lisons qu'il y avait à Palaiseau 1519 habitants, que la paroisse a été renouvelée dans les 34 années précédentes, puisqu'il est mort 1507 personnes dans cet espace de temps. Ces 1507 personnes, ont vécu au total 36214 années, ce qui fait une moyenne de 24 ans.

Du 1er janvier 1750, au 31 décembre 1799, les naissances ont été de 2735, et les décès de 2282, soit une différence en plus de 453, pour les naissances.

Statistique d'un Siècle

	Mariages	Naissances	Décès
Du 1er janvier 1793 au 22 sept. 1802	169	629	456
» 23 sept. 1802 » 31 déc. 1812	135	564	478
» 1er janvier 1813 — 1822	143	525	453
» 1823 — 1832	156	453	469
» 1833 — 1842	154	445	389
» 1843 — 1852	152	485	486
» 1853 — 1862	159	425	443
» 1863 — 1872	164	506	638
» 1873 — 1882	167	538	495
» 1883 — 1892	200	597	584
	1599	5167	4891

Mariages au Chef-Lieu de Canton

En l'an VII et une partie de l'an VIII (jusqu'au 2 avril 1800), 76 mariages du canton, ont été célébrés à Palaiseau, sur ce nombre, 50 n'étaiènt pas du chef-lieu.

Population

Vers 815	190 feux,	652 hab. (1)	en	1816	1616 hab.
en 1694	269 »	850 » (2)		1819	1620 »
1726	environ	1000 »		1837	1675 »
1780		1519 »		1846	1728 »
1784	*314* feux,	*1250* »		1851	1824 »
1790	416 »	1588 »		1866	1992 »
1792	389 »	1596 »		1872	1949 »
1794	410 »	1639 »		1876	2464 »
1800		1599 »		1881	2409 »
1806		1685 »		1886	2627 »
1813		1677 »		1891	2704 »

Sur le registre des tailles de 1784, nous lisons : 1250 habitants, 314 feux, 80 indigents, 150 corvées, 140 maisons occupées en propre, 160 maisons occupées à loyer.

. 1790, on indique 1588 habitants, 416 feux, 340 enfants, 35 individus ayant besoin d'assistance, 55 malades pauvres année commune, 14 infirmes, 15 vieillards hors d'état de travailler, 49 individus ne payant aucune taxe, 97 ne payant qu'une ou deux journées de travail.

(1) D'après Irminon, entre 811 et 819.
(2) 42 ans après la peste de 1652, (*registre de la paroisse de 1694.*)

Répartition par Sexes

1794	sexe féminin 811,				sexe masculin 837.			
1800	filles	410,	femmes	388,	garçons	360,	hommes	355
1806	—	457	—	411	—	459	—	358
1831	—	365	—	462	—	394	—	411
1841	—	370	—	518	—	402	—	426
1846	—	382	—	520	—	424	—	435
1851	—	394	—	557	—	425	—	470
1866	—	401	—	613	—	467	—	511
1876	—	439	—	701	—	738	—	586
1891	—	596	—	745	—	600	—	691

Recensement de 1806

Palaiseau 1520 habitants ; Lozère 98 ; Fourcherolles 15 ; Villebois 8; Vauve (La) 7. D'après ces chiffres, 37 habitants restent sans indication et la ferme des Granges n'y figure pas.

Recensement de 1866

	Maisons	Feux	Hab.		Maisons	Feux	Hab.
Palaiseau....	355	600	1791	Georgerie(La)	1	1	7
Lozère	32	43	131	Vauve (La)..	1	1	6
Fourcherolles	3	8	29	Moulin neuf	1	1	6
Granges (Les)	1	1	11	Chemin Bœufs	1	1	4
Villebois.....	1	1	7				
	392	653	1969		4	4	23

Recensement de 1876

	Maisons	Feux	Hab.		Maisons	Feux	Hab.
Palaiseau....	366	650	1959	Villebois.....	1	2	15
Lozère.......	29	40	127	Butte pierreuse	1	1	7
Granges (Les)	2	2	23	Pompe du fort	1	1	6
Fort (Le).....	1	6	23	Moulin neuf.	1	1	5
Fourcherolles	2	7	21	Chemin Bœufs	1	1	3
Vauve (La)...	1	3	15	Ch. du Larris	1	1	3
	401	708	2168		6	7	39

Population comptée à part

Soldats 149, ouvriers du fort 87, écoliers pensionnaires 21,

35 habitants ont été compris à tort dans la population agglomérée, ce sont Maison Rouge 2, Bel-Air 7, Usine à Gaz 8, et des maisons du Boulevard du Chemin de fer, 18.

État de la Population agglomérée

1891

	Maisons	Feux	Hab.		Maisons	Feux	Hab.
Rue de Paris..	273	516	1597	Rue Denfert-R.	9	8	21
Rue Maubuée.	19	29	107	Rue Nouvelle..	3	4	16
Pl. de la Mairie	6	29	75	Rue de l'Yvette	2	3	10
Rue Michelet..	20	21	55	Rue du Four..	2	1	8
R. Chemin Fer.	10	18	51	R. Louis Blanc.	3	3	6
Rue de l'Est...	14	12	50	Rue Casseaux.	1	1	6
Rue Voltaire..	8	13	49	Chem. du Fort	4	3	5
Rue des Vernes	6	12	39	Ruel. St-Martin	4	2	3
Rue de Corbeil	12	9	36	R. Victor Hugo	2	1	3
Rue Gambetta.	9	11	32	Bd Chemin Fer	1	1	3
Bd. Bara.......	17	10	27	R. George Sand	1	1	3
R. de Versailles	9	8	27	Rue du Repos.	1	1	2
Bd Gde Ceinture	4	6	25				

Population éparse

(*Hameaux*, *Fermes*, *Gardes-barrières*)

	Maisons	Feux	Hab.		Maisons	Feux	Hab.
Lozère........	32	38	120	Moulin Neuf (Le)	2	2	7
Granges (Les).	3	4	27	Croix du Larris	1	1	7
Fourcherolles.	4	8	22	Ch. des Bœufs.	1	1	6
Godets (Les)...	5	5	14	Butte Pierreuse	1	1	4
Villebois......	1	1	11	Cardon (La)...	1	1	2
Vauve (La)....	1	1	10				

Population comptée à part:
Ouvriers étrangers 116, Soldats 96, Ecoliers pensionnaires 3.

En 1784, 96 chevaux, 192 vaches, 576 moutons.
En 1796, 145 chevaux. En 1799, 94 chevaux.

En 1851, 195 chevaux, 214 vaches, 1330 moutons, 1 mulet, 49 ânes, 2 taureaux, 170 veaux, 15 chèvres, 22 porcs.

En 1892, 197 chevaux, 45 juments, 1 âne, 53 vaches, 28 bœufs, 2 taureaux, 12 génisses, 1050 moutons, 35 brebis, 1 bélier, 8 chèvres, 30 porcs, 6950 lapins, 2250 poules, 100 canards, 30 dindes, 30 oies, 20 pintades, 1500 pigeons.

En 1892, Animaux de boucherie consommés: 215 bœufs, vaches et taureaux, 538 veaux, 2500 moutons, 550 porcs.

Perception des Contributions

Le 16 avril 1794. Adjudication au rabais de la perception de la contribution foncière et mobilière.

Adjugée à J. L..., vigneron, à 4 deniers pour livres du foncier et 3 deniers pour le mobilier.

Le conseil n'ayant pas trouvé la caution bonne ni solvable, a adjugé définitivement à Jean Bte Henry Savy à 5 deniers du foncier et 3 du mobilier

1796, 31 juillet, pour l'an IV. Adjugée à Bertault à 7 deniers du foncier, et 3 du mobilier.

1796, 30 nov. pour l'an V. Adjugée à Bertault, à 11 deniers du foncier, et 3 du mobilier.

(Archives de Palaiseau, Reg. 1793-98, fos 35, 158 et 179)

Perception des contributions pour l'an VIII, Jambe, moyennant 3 centimes par franc.

1805, Fosse, conseiller municipal et percepteur.

Dépenses de la Commune (1)

De l'an VIII et années antérieures	627.29
Restant des charges de l'an IX	499. »
23 pluviose an X, entretien des chemins vicinaux.	500. »
Autres dépenses de l'an X, *(voir détail ci-dessous).*	428. »

Bulletin des lois	6. »
Contributions des biens communaux	17.66
Curage de la rivière	93. »
Entretien des eaux	12. »
Faux frais de la Mairie	80. »
Horloge	48. »
Loyer de la maison commune *(appartenant à la charité)*	30. »
Au maçon, faire deux fois la visite des fours et cheminées	12. »
Registres de l'état-civil	54.34
Tambour et garçon de bureau	75. »
	428. »

(1) Archives de Palaiseau.

Perceptions du Canton en 1893

M. Baseilhac	M. Petit	M. Pech.
Palaiseau.	Orsay.	Bièvres.
Nozay.	Bures.	Igny.
Villebon.	Châteaufort.	Saclay.
Ville-du-Bois. (La)	Gif.	Vauhallan.
Villejust.	Saint-Aubin.	Verrières-le-Buisson.
	Toussus-le-Noble.	
	Villiers-le-Bâcle.	

Contributions Directes de Palaiseau en 1893

Principal des quatre Contributions	propriétés non bâties	7105 f.
	propriétés bâties	7335
	personnelle-mobilière	8423
	portes et fenêtres	3443
Centimes additionnels		43636. 92

Produit des patentes	14921.74
— des prestations	7974
— de la taxe des chiens (1)	1388
— — — chevaux et voitures	1278.45
— — — poids et mesures	460.51
— — — vélocipèdes (7 mois) (2)	259.35
— — — billards	198
— — — militaire	121.91
— des concessions du cimetière	2797.24
— foires et marchés	50

Bureau de bienfaisance 1892-93

Revenus	6956 fr. 67	Dépenses	7406 fr. 56
Reste de l'exercice précédent	1920 fr. 27	En caisse à fin de l'exercice	1470 fr. 38
total	8877 fr. 94	somme égale.	8877 fr. 94

Rente du legs Joffrin (pour l'année 1892) 4440 fr.

(1) Pour la France entière, la taxe sur les chiens a donné 8.700.000 fr. pour 2.885.200 animaux.

(2) L'impôt sur les vélocipèdes a produit pour 7 mois. 950.000 fr. pour 132.276 machines.

SOCIÉTÉS *(Dates de fondation)*

1850	1er janvier	Secours Mutuels *(hommes)*.
1853	6 mars	Sapeurs-Pompiers.
1861	25 mars	Caisse d'Épargne.
1868	4 décembre	Musique Instrumentale.
1881	20 septemb.	Secours Mutuels *(femmes)*.
1882	24 octobre	Gymnastique.
1883	6 août	Libre-Pensée.
1884	12 février	Association des Sapeurs-Pompiers et des Membres Honoraires.
1889	3 novembre	Bibliothèque populaire municipale.
1889	14 —	Bibliothèque populaire *(Longjumeau)*.
1890	26 octobre	Caisse des Écoles.
1892	19 juin	Chambre Syndicale Ouvriers Carriers.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

Cette association a été fondée le 1er janvier 1850, aujourd'hui elle possède 300 membres *(section hommes)*, et un capital de 29.000 francs.

La section femmes, a été fondée le 20 septembre 1881, et posséde 130 membres.

SAPEURS-POMPIERS

L'organisation des Sapeurs-Pompiers à Palaiseau, avec 30 hommes et un sous-lieutenant, est du 6 mars 1853.

La réorganisation d'après la nouvelle loi, du 5 nov. 1876.

Depuis le 15 janvier 1894, la compagnie est ainsi composée :

M. Chevalier, capitaine. M. Taphaléchat, lieutenant.
M. Delsol, aide-major. M. Durand, sous-lieutenant.
M. Combes, sergent-major. M. Levesqueau, sergent-four.

Sergents

MM. Aboilard, Brunet, Cottard *(médaillé)*, Hue.

Caporaux

MM. Boutarel, Jouanneau, H. Lamant, Lemerle, Th. Nicaise, Tanneveau.

Sapeurs

MM. Bejot, Bichot. Bouffard, Boulé, Bourré, Brault, Breton, Brou, Charpentier, Dorat, Doucet, Fèvre, Foin, Gagnant *(père)*, Gagnant *(fils)*, Godefroy, Goguet, Gourlier, Jacquet, Lecalon,

Leroy, Maillot, Noël, Penon, Perret, Petit, Piot, Poing, Rousselet (Al.), Rousselet (J.)

L'Association des Sapeurs-pompiers et des membres honoraires date du 12 février 1884.

Caisse d'Épargne Municipale

La Caisse d'Épargne de Versailles a été ouverte le 7 juillet 1833. La succursale de Palaiseau fut ouverte le 25 mars 1861.

Le compte arrêté au 31 décembre 1893 est de:

Sommes en dépôt 331.119 fr. 30, pour 884 déposants, ce qui donne une moyenne de 375 fr. par livret.

Le dépôt total pour Versailles et ses 9 succursales au 31 décembre dernier, était de 10.643.623 fr. 53, pour 26.450 déposants.

Bibliothèque Populaire Municipale

Prêt de livres, mercredi et samedi soir, de 7 h. à 8 h. 1/2.

Caisse des Écoles

Cette société fondée le 26 octobre 1890, a acheté un matériel de 468 fr. 87 et a donné:

du 21 janv. à mars 1891, 1638 déjeuners.

l'hiver	1891—1892, 3373	—	et 53 fr.	de fournitures
—	1892—1893, 3604	—	100 »	—
—	1893—1894, 3700	—	150 » 90	—

Musée Municipal

C'est à la suite d'une délibération du conseil municipal du 13 novembre 1892, que la pierre tombale des Arnault, reléguée à la porte de l'église depuis 1855, fut transportée à la mairie.

Ce monument épigraphique a provoqué la formation d'un musée municipal, lequel, quoiqu'encore à l'état d'embryon, possède:

Un couvercle de cercueil, attribué à l'époque mérovingienne, en pierre dure façonnée *(longueur 1m 84, largeur 0m. 55)*.

Une colonne surmontée d'une croix de trois époques différentes: la base attribuée au XIIe siècle, a 80×80, le fût mesure 2 mètres de hauteur et paraît du XVe siècle, enfin le chapiteau et la croix, hauteur un mètre du XVIIIe siècle.

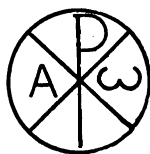
Une pierre tombale, hauteur 102, largeur 55, double face avec figures et les inscriptions suivantes:

SALVATOR MUNDI SALVANOS
Cy gist Denis de Meaus en son vivant
procureur de noble home Guille de Harville,
seigneur de Palloisel, lequel trespassa l'an
de grace mil cccc... le.. jour du
mois.... Dieu ait l'âme d'uy. Amen.

O MATER DEI MEMENTO MEI
Cy gist Clemence feme du dit Denis
de Meaus la quelle trespassa l'an
de grace mil cccc... le.. jour du
mois..... Dieu ait l'âme d'elle. Amen.

Une pierre hauteur 128, largeur 75 cent, provenant de l'ancien cimetière, ayant servi de base à un monument religieux et portant sur deux faces ces inscriptions:

Ici a été enter-
rée Jehanne Ge
neviève Dupont (1)
petite fille de
monsieur de Saint
Amour, humble vierge
qui n'ayant désiré en ce
monde, que les biens de
l'autre vie est morte dans
cette bienheureuse espé
rance de la résurrection,
le 11e jour d'octobre 1710,
agée de 46 ans et 5 mois



Plaise au Seigneur
de lui faire trou-
ver devant lui mise
ricorde en ce..........
....
....

(1) Le 12 octobre 1710, a été inhumée au cimetière Geneviève Dupont, fille de défunt M. Philippe Dupont, procureur au Châtelet et d'Anne de St-Amour, décédée d'hier âgée d'environ 45 ans, en présence de messire Maurice de St-Amour, son oncle maternel, secrétaire de défunte madame la duchesse de Nemours, Me Hubert de St-Amour avocat en parlement, cousin germain de la défunte et Charles Dorgère, huissier royal, qui ont signé. Signé: de Saint-Amour, Dorgère, de Saint-Amour, Daragon, vicaire de Palaiseau.

SÉPULTURE DES ARNAULD

Le grand Arnauld mourut à Bruxelles, où il s'était refugié, le dimanche 8 août 1694, à minuit et quart, pauvrement et secrètement, et inhumé au lieu même de son décès, sous les degrés de l'autel, dans l'église Ste-Catherine.

Son cœur fut rapporté au cimetière de Port-Royal des Champs.

Le cimetière de Port-Royal, fut détruit par arrêt du 27 octobre 1709.

La translation des restes mortels des Arnauld, de Port-Royal à Palaiseau, eut lieu dans la nuit du 13 au 14 septembre 1710.

Les ossements et les cœurs furent réunis dans une grande bière de bois de chêne divisée en six compartiments, quatre pour les débris des corps des personnages principaux, un pour les deux enfants, et le sixième pour les trois boîtes renfermant les cœurs.

La bière avait quatre pieds deux pouces de long, deux pieds de large et dix-huit pouces de haut.

Le cercueil fut provisoirement posé sur des tréteaux, dans la crypte de l'église de Palaiseau, où il devait y demeurer en dépôt jusqu'à l'achèvement de la sépulture destinée à le recevoir dans l'église de Pomponne. (*voir p. 70*).

Nous lisons à la date du 14 septembre 1710, sur le registre de la paroisse de Palaiseau :

Ce jour ont été apportés plusieurs corps de Port-Royal, qui ont été mis en dépôt dans la chapelle basse de cette église.

Signé : Daragon, (vicaire), A. Roger, (bedeau).

Le marquis de Pomponne et de Palaiseau, petit-fils de Robert Arnauld d'Andilly, renonça plus tard au projet d'une seconde translation.

A sa demande, les corps et les cœurs furent inhumés à Palaiseau, dans la chapelle des seigneurs, (*depuis chapelle St-Laurent*), le dimanche 30 septembre 1725, en présence de Me Jacques Loyseleur, prêtre vicaire de cette paroisse, de Me Rémy Loulié, prêtre chapelain, titulaire de la dite église et de M. André Joseph Bertin, bourgeois de Paris, soussignés ;

Signé, R. Loulié, Bertin, J. Loyseleur, L. Auclerc, curé de Palaiseau. Dans le cours de la même semaine, on fixa sur la muraille de la crypte, près de l'autel du côté de l'évangile,

l'inscription commémorative suivante (1) qui est aujourd'hui en belle place au musée municipal à la mairie:

 ICI REPOSENT 

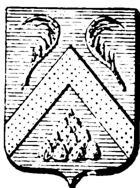
et ont été transportez du monastère de port roial
des champs, lors de sa destruction en 1710.
LES CORPS
De la R. mère Catherine Agnès de S. Paul Arnauld abbesse de P. R. décédée le 19 de février 1671, âgée de 77 ans, de la R. mère Angélique de S. Jean Arnauld sa nièce, aussi abbesse de P .R. décédée le 20 de janvier 1684, âgée de 50 ans, (2) de Mre Robert Arnauld Ch^er^ seigneur d'Andilly marquis de Pomponne con^er^ du roy en son conseil d'état et privé, surintendant de la maison de S. A. R. monsieur Gaston-Jean Baptiste de France, frère unique du roy Louis XIII, décédé le 27 de septembre 1674, âgé de 85 ans 5 mois, de Mre Henri-Charles Arnault Ch^er^ seig^r^ de Luzanci son fils, décédé le 10 de février 1684, âgé de 61 ans, de dam^le^ Catherine-Angéliq. Arnauld de Pomponne âgée de 3 mois, fille de haut et puiss^t^ seig^r^ m^re^ Simon Arnauld ch^er^ seig^r^ marquis de Pomponne etc. ministre et secrétaire d'état, sur intend^t^ g^l^ des postes et relais de France, décédé le 12 avril 1676 et dam^le^ Anne-Constance-Simonne Arnauld de Pomponne, fille de haut et puissant seig^r^ m^re^ Nicolas-Simon Arnauld, marquis de Pomponne, et de haute et puissante dame, madame Constance de Harville de Paloiseau, décédée le 29 avril 1695, âgée de 5 mois.
ET LES CŒURS
De la R. mère Marie-Angélique de Ste-Mag^ne^ Arnauld abb. de P. R. décédée le 6 d'août 1661, âgée de 70 ans de Mre Antoine Arnauld, prêtre docteur de la M. et société de Sorbonne, décédé le 8 d'août 1694, âgé de 82 ans 6 mois, et de dam^le^ Marie-Emmanuelle Arnauld, fille dud. seign^r^. marquis de Pomp^e^ secrétaire d'état et de dame Catherine Lavocat, décéd. le 14 de septembre 1686, âgée de 23 ans.
postremum
REQUIESCANT IN PACE

(1) En 1855, M. Dumas, curé, fit desceller cette pierre pour la placer hors de l'église à droite en entrant, où elle resta jusqu'au mois de décembre 1892.

(2) Elle est morte le 29 janvier et non le 20, âgée de 59 ans et non de 50.

Cette translation a été faite le 14 de septembre 1710
par les pieux soins (pour la mémoire de son ayeul
*et de ses proches) du susdit haut et puissant seig*r
*m*re *Nicolas-Simon Arnauld de Pomponne ch*er *seig*r
marquis de Pomponne, et de Paloiseau, sire et
Baron de Ferrières, Chambrois, Auguinville et au-
tres lieux; Lieutenant général et commandant
*pour le Roy au gouvernem*t *des Provinces de L'Isle de*
France, Soissonois, Laonois, Beauvoisis et Vexin, Bri-
gadier des Armées de sa Majesté. (1)

Pomponne portait d'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 palmes adossées d'or, et en pointe, d'un rocher de même, surmonté d'une couronne de comte, deux griffons en supports.



Un fragment de monument funéraire en marbre blanc (Haut. 55, larg. 57), représentant d'un côté une tête de mort et de l'autre, un casque de chevalier, avec initiales: C. L.

Une croix en pierre, hauteur 117c, largeur 54c, avec cette courte inscription:

Estienne Laborde *dése*
dez le 8 Juillet 1749
et Marguerite Fouqué
sca femme *désedez* le
31
du même
mois
1754 (2)

---

(1) Pierre long 1m72 large 0,71

(2) 1739 31 janv. Mariage d'Étienne De La Borde, fils de Martin De La Borde et de Marie Larcher et Marguerite Françoise Fouquet, veuve de Pierre Lucas.

Le 8 juillet 1749, décés d'Étienne Laborde, marchand-hôtelier, âgé de 46 ans.

Le 31 juillet 1754, décès de Marguerite Fouquet, veuve en secondes noces d'Etienne Laborde, aubergiste de ce lieu, âgée de 56 ans.

La pierre tombale de Nicolas Bertin, clerc tonsuré, mort le 12 juin 1728, âgé de 82 ans, *voir page 104*).

Cette pierre, hauteur 102c largeur 83c est restée adossée au mur extérieur de l'église côté sud, jusqu'au mois de décembre 1892, elle porte cette inscription :

In laudem victoriæ quæ vincit mundum



Hic in spem vitæ æternæ evigilaturus dormit
in terræ pulvere
MAGISTER NICOLAUS BERTIN
parisinus acolythus
a puero sapiens viam ingressus ecclesiasticam ad limina
perpetuum remansit sanctiorum ordinum pondus
modeste reformidans
at publicæ utilitati se consecrans
educationi nobilioris alicujus juventutis per an. XXVIII
pie ac scienter operam dedit laudatissimam
inde non ambiens imo fugiens ecclesiæ honores et reditus
licet facile consecuturus
inflexibili constantia diversis quandiu vixit
procellis quassatam
ADAMAVIT VERITATEM
necnon ei consentientes fovit adjuvit vere
oculus cæco et pes claudo
ægrotis exulibus et captivis solatium et levamen
PAUPERUM PATER
errores et abusus manifestos latitantes
perspicax criticus quocumque animadvertens
continuo planctu deflevit
morum avitorum primævæ et arctioris disciplinæ
SINCERUS ÆMULATOR.

Le portrait de l'abbé Lambert, prieur de Palaiseau de 1685 à 1722, toile hauteur 65, largeur 55 *(voir pp. 126 et 127)*.

Un dessin à la plume du château de Palaiseau, d'après Claude de Chastillon, vers 1610. (*Hauteur 0.12, longueur 0.18*).

La pierre tombale d'une sœur de Joseph Bara, hauteur 117, largeur 65, portant cette inscription :

A la mémoire
de Joséphine
BARA
veuve Raynal
décédée le 1er août 1850
dans sa 77e année (1)

De Profundis

Les portraits de Gaucher de Ste-Marthe, Jean Passerat, Guillaume de Saluste du Bartas, Joachim du Bellay, Mellin de St-Gelais, Charles duc d'Anjou.

Une lampe romaine bronze, don du maire de Nozay.

Deux pistolets à pierre, id. id.

Le buste de Mme Tastu, qui figura au Salon de 1834 par Etex, *hauteur 63 cent, (voir p. 140).*

Un portrait de Mme Dufrenoy, d'après Maurin.

Un portrait d'Arago, 1837, d'après Henry Scheffer.

Un portrait de Guizot, 1839, d'après Paul Delaroche.

Un portrait de Mme Guizot mère, 1845, d'après Ary Scheffer.

Une ronde enfantine, par Ch. Devilly.

Les moulages des monnaies mérovingiennes de Palaiseau.

Les bustes de Bara et Viala, Salon de 1886, par Noël Ruffier, (*hauteur 50 cent.*) don de l'auteur de ce livre.

Un portrait du prince de Condé.

Douze portraits différents de Bara.

Trois portraits de Viala.

Clichés, épreuves et plans de Palaiseau.

Un tirage à part des gravures et phototypie qui ornent ce volume.

---

(1) Josèphe Bara, née le 17 mai 1774, mariée le 28 février 1799, décédée le 31 juillet 1850.

ARCHIVES DE PALAISEAU

Avec les onze volumes de registres paroissiaux (*voir page 280*) l'état civil de Palaiseau comprend : six volumes reliés de

1792 à l'an V	an XI à 1807	1813 à 1817
an VI à l'an X	1808 à 1812	1818 à 1822

Un répertoire général de 1750 à 1832, et tous les registres non reliés de 1822 à ce jour. (1)

Douze registres des délibérations municipales :

1788 à 1792	1805 à 1834	1868 à 1877
1792 à 1793	1834 à 1848	1870 à 1871
1793 à 1798	1848 à 1859	1877 à 1886
1795 à 1800	1859 à 1868	1886 à 1894

Manque le registre de 1800 à 1805.

MUNICIPALITÉ DE 1800

L'installation des maire et adjoint de la nouvelle municipalité communale est du 30 prairial an VIII (19 juin 1800), les nominations sont du 29 mai. Cette installation est mentionnée au dernier folio du registre de la municipalité du canton de Palaiseau, qui est clos et arrêté le 10 germinal an VIII (31 mars 1800) conformément à l'article premier de l'arrêté des consuls du 17 ventôse (8 mars 1800). Le registre de 1805 commence ainsi : Le 26 ventôse an XIII (17 mars 1805), Nomination de Empereur (François Henri Nicolas), conseiller municipal, en remplacement de Berthault décédé. Le conseil reste ainsi composé : Roger, maire ; Thiebaux, adjoint ; Empereur, Fosse, Gilbert, Gouzène, Lejeune, Ouy, Perrinet, Pigeon, Sanglier et Denis Varin, conseillers municipaux.

---

4 registres du bureau de bienfaisance, 1768 à 1831 — 1832 à 1844 — 1844 à 1870

Le journal de recettes de..............	1806 à 1826
Un registre de déclarations de domicile.	1798 à 1812
Un registre des passeports et engagements	1813 à 1892
Un registre des livrets.	

---

(1) Un double de l'état civil existe au greffe du tribunal civil de Versailles et commence à 1679 ; manque les années 1691 et de 1714 à 1737. Cette dernière lacune est la même pour toutes les communes de l'arrondissement de Versailles.

Un registre des chemins.

Un registre des déclarations pour le cadastre de 1792, sans plan.

Un atlas cadastral de 1809
Un état de section de........................ 1810
Une matrice cadastrale de.................... 1810
» » » » 1822
» » » » 1829

---

208 volumes du Bulletin des lois.
25 volumes du Bulletin du Ministère de l'Intérieur.
67 volumes des actes de l'Administration de S.-et-O.
50 volumes environ du Conseil général de S.-et-O.
25 annuaires du département de 1861 à ce jour.
50 volumes d'ouvrages de médecine, don de M. Badour, médecin militaire en retraite, membre de la Légion d'honneur, habitant de Palaiseau.

Une certaine quantité de publications non reliées, de journaux officiels, etc.

Rue Voltaire, n° 1

(*Maison englobée dans la mairie*)

N° 2230 du plan. Une maison, rue Saint-Martin, tenant du côté du levant à l'école des filles, d'autre côté à la cour des pressoirs, d'un bout à la rue et d'autre au jardin qui suit, contenant en fonds de terre 2 perches 18 pieds et demi; 1777, 27 mai, vendue par bail à cens de S. A. S. à J. Marie Pigeon.

Les Écouloirs

(*Actuellement les écoles*)

N° 2228 du plan. Un jardin clos de murs, lieu dit aux Écouloirs, contenant un arpent. 1683, 11 août, vignes du domaine de Palaiseau; en 1760, 22 septembre, Marie Madeleine De Brie, veuve F. J. Chartier; puis aux héritiers Chartier; 1777, 23 déc. à Jean Marie Pigeon.

Pressoirs Banaux

Rue Voltaire, n° 1, (*place des Écoles*)

Le pressoir seigneurial est désigné dans un acte du 15 avril 1571, par Catherine de Levis, veuve d'Esprit de Harville, seigneur de Palaiseau. Ce pressoir tenait d'une part aux vignes de la Couloise.

En 1688, 11 août. Dans l'aveu et dénombrement de François de Harville, nous lisons : une maison en laquelle il y a deux pressoirs banaux à vin; comme droit de pressurage m'appartient : le quatrième seau de ce qui se trouve sortir de la vendange, tenant d'une part aux héritiers Jean Picard, d'autre aux maisons des chanoines, d'un bout sur la rue St-Martin et par derrière aux vignes m'appartenant. (*Arch. Nat. P. 105 2, cote 628.*)

N° 2230bis du plan. Le 24 juillet 1796. Vente des ci-devants pressoirs banaux, consistant en deux corps de bâtiments, rue Martin, avec cour pardevant; le bâtiment servant au grand pressoir au fond de la cour de 26 pieds et demi sous égouts, le bâtiment en aile donnant sur la rue, appliqué au précédent de 78 pieds de long, compris la profondeur du premier, sur 26 pieds et demi de largeur, et de 14 pieds et demi de hauteur sous égouts.

Ces bâtiments construits en moellon et terre crépie, et à l'extérieur en chaux et sable, couverts en tuiles. Distribués, savoir : le bâtiment parallèle à la rue en un pressoir, et celui en retour en un autre pressoir, un tour à cidre et grange aboutissant sur la rue, cour commune au milieu desdits bâtiments de 9 toises de long sur 4 de large, déduction faite du passage et emplacement de la maison précédemment vendue au citoyen Pigeon, partie du mur de clôture donnant sur la rue de 17 pieds et demi de long, sur 7 pieds de haut, tenant: du côté est et midi à Pigeon, à l'ouest à Ferré et du nord à la rue Martin. Adjugés au citoyen Pigeon pour la somme de 6,732 livres avec et y compris le pressoir des Vernes. *Arch. de S.-&-O, Biens Nationaux, loi de ventôse, n° 178.*

Fondation de l'École Gratuite des Filles

Avant 1717, l'école des filles possédait trois arpents un quartier de terre, provenant d'anciennes donations. Le 12 juin 1717, Joseph Lambert fit une donation de cinq arpents de terre, acquis de François Chevrel, procureur au parlement et de Marie Lequin sa femme, par contrat passé devant *Boisseau, notaire à Paris*. Le 26 avril 1719, nouvelle donation par Joseph Lambert (*voir page 250*), de la maison cour et jardin (*où est actuellement la mairie*), pour être employée au logement de la maîtresse d'école.

Institutrices

1681 Mme Lebreton, veuve Denis Chevalier.
1714 Quelin (Marguerite).
1768 Becca.
1790 Chastenet (sœur).
1792 Recordeau (M-M.)
1792 Recordeau (Agathe).
1793 Offroy (Marie-Louise).
1793 Ledroit (Marie-Rose).
1797 Rousseau.
1805-07 Chapuys.
1839 Baulu.
1850 Sillière.
1852 Robert.
1866 Chaudon.
1867 Chedel (L.)
1867 Poterre.
1869 Rattier.
1871 Christen-Rattier.
1892 Bataille.

Institutrices libres

1797-1801 Vaillant.
1805-10 Rousseau.
1852-58 Sœurs Saint-Joseph.
1866-76 Mme Benard.
1893, oct. Sœurs Saint Vincent de Paul.

Prestation de Serment des deux Institutrices

Le 11 nivôse an II de la République Française, une et indivisible (31 déc. 1793) Nous maire et officiers municipaux de la commune de Palaiseau étant assemblés au lieu ordinaire de nos séances, se sont présentées les citoyennes Marie Louise Offroy et Marie Rose Ledroit, (ex-religieuses de la ci-devant communauté de Sainville en Beauce, district de Jeanville au Sel, département d'Eure-et-Loire), institutrices de l'école des filles de cette commune, lesquelles en vertu de la loi et pour y satisfaire ont prêté en nos mains le serment de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant suivant le décret de l'assemblée nationale du 12 août 1792, sanctionné par le Conseil exécutif national le lendemain, et ont réitéré l'acceptation de l'acte constitutionnel du 24 juin dernier et ont signé avec nous les jour, mois et an susdits.

Signé : Marie Louise Offroy, M. R. Le Droit; Rousseau, maire, Chretien, Lemerle, Pescheux, Tonnerre et Savy, officiers municipaux, Leblanc, agent national, Cretel et Prieur, notables, Jambe, sec. greffier.

(Arch. de Palaiseau, reg. 1793 à 1798, f° 8 verso).

Élection de l'Instituteur et de l'Institutrice (1)

Ce jourd'hui 22 floréal l'an 2 de la République une et indivisible (11 mai 1794), en l'assemblée du Conseil général de la commune de Palaiseau tenue à onze heures du matin au lieu ordinaire des séances, où étaient les maire, officiers municipaux, agent national, notables, et autres citoyens de cette commune, ladite assemblée dûment convoquée et annoncée par affiche au son de la caisse et de la cloche en la manière ordinaire, pour l'élection d'un instituteur et institutrice des petites écoles de cette commune, en vertu des décrets du 29e jour de frimaire dernier, concernant l'organisation de l'instruction publique, nous maire et officiers, agents et notables susdits pour faire droit aux décrets, avons du consentement du Conseil général de la dite commune nommé et nommons de plein droit le citoyen Antoine Laisné, pour instituteur, quoiqu'il ait été admis en qualité de maître d'école depuis le 11 janvier dernier (vieux style), et la citoyenne Marie Rose Ledroit pour institutrice, lesquels ont réuni le vœu général de la commune, et à l'instant la citoyenne Ledroit a déclaré qu'elle est ex-religieuse hospitalière qu'en cette qualité la nation lui fait une pension, qu'elle est incertaine si elle peut conserver cette pension et recevoir en même temps son traitement d'institutrice, que dans le cas où les lois y seraient contraires, elle déclare formellement qu'elle s'en tient à la pension de la nation et qu'elle remercie le Conseil général de la commune des fonctions d'institutrice auquel il a bien voulu la nommer. Sur quoi la matière mise en délibération le conseil général de la commune après avoir témoigné sa satisfaction à ladite citoyenne Ledroit, sur son zèle à élever et à instruire les jeunes citoyennes, a arrêté et invité ladite citoyenne Ledroit à continuer provisoirement ses fonctions d'institutrice et qu'il serait écrit très incessamment aux autorités constituées pour savoir la conduite que doit tenir à cet égard la commune, dont copie leur sera délivrée pour leur servir auprès de l'administration du district de Versailles et partout ailleurs où besoin sera, fait et arrêté en ladite assemblée les jour, mois et an susdits et ont signé.

---

(1) Arch. de Palaiseau, reg. 1793-1798 f. 39.

Signé Laisné, Ledroit, Gilbert, maire; Gaudry, Lemerle, Lecalon, Tonnerre, Ferré, officiers; Fouré, agent; Fertay, Levieux, Prieur, notables; Jambe, sec, greffier. Suit la liste des 82 garçons fréquentant l'école. (*Cette liste n'existe plus*).

École des Filles

État des rentes et loyers dûs à l'école gratuite des filles, fondée le 10 avril 1714 (1).

Savoir :

1° De la ci-devant seigneurie de Palaiseau..	40	livres
2° De Nicolas Leprabelet et consors de Saulx	40	»
3° De la veuve Vincent Bardou de Palaiseau.	10	»
Total des rentes....	90	»

Nota. Il est à observer que les articles 2 et 3 ci-dessus montant à 50 livres, ont toujours été employées au profit des réparations de la maison de ladite école et à l'entretien des livres pour les enfants.

Loyers

Trois arpents et un quartier de terre loués par bail de 9 ans moyennant la somme de 130 livres; d'environ six arpents de pré vendus annuellement sur pied, dont la dernière adjudication a été faite le 24 juin 1791, moyennant 194 livres; du loyer de la maison tenue par le sieur Gouzenne dont le bail expire le 11 nov. 1792, 150 livres (2), total 474 livres.

Pour les cens et surcens dus au domaine de M. de Condé, ci-devant seigneur de Palaiseau, 11 livres 9 sols.

Certifié, le 17 avril, 1792.

Breuil, maire.

Biens de l'École des Filles

Le 26 mars 1798, vente d'un hectare 37 ares 09 centiares en 3 pièces, loués 130 livres à Marguerite Tannevaux veuve Gerson par bail du 17 juin 1789, à J.-B^te Blette, fabricant à Paris, rue St-Denis n° 26.

Le 27 avril 1800, vente de deux hectares 75 ares 86 centiares de terre en onze pièces, vendus 4,925 francs à Gabion.

---

(1) L'école gratuite des filles n'a été fondée qu'en 1719, c'est l'école gratuite des garçons qui date du 10 avril 1714.

(2) Le 7 juillet 1796. Le citoyen Gouzène, maître en chirurgie, était encore locataire de cette maison.

École des Garçons

Rue Voltaire, nos 2 et 2bis

N° 2235 du plan. Une maison rue St-Martin, consistant en chambre en bas, chambre et grenier au-dessus, grange à côté, petite cour, petit bâtiment et grenier, petit jardin.

Le tout contenant en fonds de terre 7 perches un quart, tenant au levant à la veuve J.-Bte Lécalon et à Feugère, d'autre à Hugau. Chargée de 3 sols 6 deniers parisis et une poule de cens et surcens suivant la déclaration de : 1633, 25 fév. Jeanne Morisseau veuve de Jean Picard; 1692, 24 fév., Catherine Malingre veuve de Louis Chevillard. Laquelle maison a été acquise par messire Joseph Lambert, prieur de Palaiseau, de Catherine Malingre veuve de Louis Chevillard et de Jacques Chevillard son fils, par contrat passé devant *Vanier, notaire à Paloiseau,* le 7 sept. 1700. Donation par Joseph Lambert de ladite maison et 16 arpents demi quartier de terre et pré en 20 pièces pour la fondation de la dite école. Acte passé le 10 avril 1714, devant *Boisseau, notaire à Paris.*

En 1862, après la construction des nouvelles écoles, cette maison fut mise en vente, et devint la propriété de Mlle Lavau; actuellement elle appartient à M. Gustave Charpentier.

École gratuite pour les Garçons

1700, 16 avril, l'abbé Lambert, prieur de Palaiseau, donne 920 livres pour ajouter à la somme de 1,080 livres, qui avait été donnée anciennement pour l'instruction des enfants pauvres de Palaiseau.

1713, 13 novembre, l'abbé Lambert donne une maison et une grange, sises rue de l'église, voulant, comme il est libellé dans l'acte, que cette maison serve à perpétuité à loger le maître d'école, que la grange soit louée, que ce qui sera reçu du louage servira à entretenir la dite maison.

1714, 20 février, nouveau don de l'abbé Lambert de 2,200 livres, ce qui fera avec les 2,000 livres précédentes et les intérêts, un total de 4,400 livres, placées en rente sur la ville; de plus il dota la nouvelle école de 17 arpents et demi de terre et pré dont le loyer, s'ajoutant aux rentes, forma un traitement moyen de 700 livres que touchait directement le maître d'école et qui, vu le prix croissant des loyers, atteignit bientôt le chiffre de 752 livres.

Le maître d'école avait la libre gestion des biens et revenus attachés à l'école sous la surveillance du curé, et devait se conformer aux dispositions suivantes :

Le fondateur veut et entend que l'école soit gratuite, généralement pour tous les garçons de Palaiseau sans distinction d'âge et de condition; défend absolument audit maître d'école de rien exiger d'aucun enfant, ni d'aucun père et mère, sous quelque prétexte que ce puisse être; et si le dit maître d'école est surpris exigeant quelque chose, après avoir été repris et averti charitablement une ou deux fois, il sera renvoyé irrémissiblement et ne pourra plus jamais être choisi pour maître d'école dans le dit lieu de Palaiseau.

Le fondateur veut et entend que sur la porte de l'école, il y ait une inscription où soit écrit en grosses lettres

ECOLE GRATUITE POUR LES GARÇONS DE PALAISEAU

1715, 10 juin, nouvel acte, attendu que la cure de Villebon étant autrefois unie à la cure de Palaiseau et que ledit sieur Lambert, en qualité de prieur de Palaiseau jouit des deux tiers des dîmes dans l'étendue de la paroisse de Villebon, veut et entend le dit sieur abbé Lambert, que les enfants de la paroisse de Villebon, jouissent du même bénéfice, que ceux de la paroisse de Palaiseau et qu'ils soient admis et enseignés gratuitement dans la dite école.

RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE GRATUITE

« Le maître d'école tiendra classe matin et soir et donnera tous les soins nécessaires pour l'instruction des enfants.

Il apprendra à tous les enfants de son école à lire tant en latin qu'en français, à écrire et prier Dieu, il les recevra avec charité, il donnera à tous des soins à ce qu'ils fassent des progrès, sans avoir aucune préférence, ni prédilection, les regardant tous comme lui étant envoyés de Dieu et comme devant répondre de leur éducation.

Il apprendra à chanter aux enfants de son école qui auront de la voix.

Il sera tenu de faire le catéchisme dans son école au moins deux fois par semaine.

Il prendra garde à retenir les enfants dans le devoir, il

châtiera les libertins, les joueurs, les désobéissants, les querelleurs, les menteurs, les paresseux et ceux qui seront immodestes dans l'église.

Il observera exactement de ne point souffrir que les enfants jouent dans le marché.

S'il se trouve dans la paroisse quelqu'un des habitants qui ait besoin d'instruction particulière pour faire la première communion, le maître d'école sera tenu de l'instruire en particulier quand il en sera requis par M. le curé.

Il donnera un soin commode aux enfants des pauvres qui ne peuvent rester que peu de temps à l'école et qui sont obligés pour gagner leur vie de garder les troupeaux.

Règlement particulier concernant la personne du Maitre d'École

Qu'il se donne toujours de garde de fréquenter les habitants du lieu, et qu'il ne lui arrive point, pour quelque cause que ce puisse être, de boire avec eux.

Il s'appliquera à se faire craindre et aimer par les enfants, il se contentera autant qu'il pourra de menacer, il ne frappera jamais les enfants avec des verges sur la tête et sur le visage; quand il sera obligé de fouetter, il ne donnera pas plus de trois coups de fouet.

Si le maître d'école fait seulement l'école pour des vues temporelles, c'est une bien petite récompense qu'il se propose, et il est bien malheureux de se borner là, pendant qu'il peut avoir en vue une récompense bien plus grande et plus digne de lui; tout ira mieux, et par rapport au maître d'école, et par rapport aux enfants, s'il agit en vue de Dieu.

Cet excellent motif aura une force merveilleuse pour le soutenir et pour lui adoucir les peines de son état ».

Cette dernière partie du règlement de l'abbé Lambert est digne de remarque, on y trouve, à la forme près, les considérations si élevées, développées depuis par M. Guizot dans sa belle lettre aux instituteurs de France.

Sans doute, le programme d'études que contient ce règlement nous paraît aujourd'hui bien pauvre; mais n'oublions pas que ces prescriptions remontent à l'année 1714.

(Riez, Monographie de Palaiseau, 1889).

Instituteurs

1492	Dumoulin Gilles.	1808	Chauvet.
1693	Levé Jacques.	1817	Parent père.
1711	Lavallée.	1843	Parent fils.
1714	Jobault.	1846	Delayance.
1743	Lebeau.	1848	Bahout.
1754	Sinay.	1852	Benard.
1768	Jambe (1).	1876	Vallet.
1794	Laisné Ant.	1886	Riez.
1805	Chartier.	1892	Lagrue.

Instituteurs Libres

1793 Giraudet, 1832 Brevet de la Gravière.
1849 à 1892......... Montanger.

Traitement de l'Instituteur

1714	700 livres.	1877	2454 fr. 75
1784	752 »	1878	2397 » 25
1794	1038 »	1879	2171 » 50
1817	916 francs.	1880	2187 » 50
1833	998 »	1881	2069 » 75
1848	1046 »	1882	2068 »
1851	1646 «	1888	1800 »
1867	1672 »	1893	2000 »

Depuis 1883, l'instituteur a un adjoint.

Élèves fréquentant les Écoles de Palaiseau

	Garçons	Filles		Garçons	Filles
1794	82	..	1878	115	117
1817	66	..	1881	103	119
1847	73	75	1882	111	111
1851	95	90	1888	121	144
1876	116	116	1893	117	117

(1) Le 31 octobre 1791, dans un bail, passé devant Roger, notaire à Amblainvilliers, Jambe Louis François, est appelé maître des petites écoles gratuites de Palaiseau. Le maître d'école passait encore les baux des biens de l'école; quoique l'administration des écoles était passée aux mains de la municipalité depuis le 23 janvier 1791.

École Maternelle

Ouverte le 1er avril 1848

1848	40 enfants	1881	87 enfants
1854	35 »	1885	83 »
1864	68 »	1888	127 »
1875	76 »	1893	134 »

1888 62 garçons, 65 filles. — 1893 55 garçons, 79 filles.

Dépenses des Constructions ou Réparations aux Batiments Scolaires

en 1834	2111 francs	en 1864	500 francs
1837	506 »	1868	1200 »
1848	17450 »	1875	600 »
1853	817 »	1876	1562 »
1854	400 »	1882	115000 »
1862	46900 »		

Total 187,046 francs dont 120,429 francs par la commune et 66,617 francs de subventions ainsi réparties, sous les gouvernements de Louis Philippe. 1017 fr. — 2e République, 6000 fr. — Empire, 4700 fr. — 3e République, 54900 fr.

Mobilier Scolaire en 1790

École des garçons

Quatre grandes tables de sapin. Douze bancs, un bureau. Un corps de tablettes contenant environ 300 volumes pour apprendre à lire aux enfants. Un poële en faïence. Une horloge à sonnerie.

École des Garçons

(fondée le 10 avril 1714)

État des rentes et loyers dus à l'école gratuite des garçons, savoir: 110 livres de rente à prendre sur les aides et gabelles de France, sur le pied du denier quarante, à quoi elle a été réduite en 1780, suivant l'édit de décembre 1764, dont Mr de France est payeur, ci........................ 110 livres

48 livres 11 deniers de rente à recevoir sur l'ancien clergé, réduite au denier 50, par arrêt du conseil et lettres patentes du 26 oct. et 17 déc. 1723, M. Peuchin est payeur, ci 48 l. 11 d.

21 livres de rente due par différents particuliers demeurant

tant à Paris qu'à Bagneux et Fontenay-aux-Roses, ci 21 liv.
6 livres de rente due solidairement par les héritiers de Jean Blondé et autres, ci.............................. 6 liv.

Total des rentes 185 livres 11 deniers.

Loyer de 17 arpents 75 perches de terre, 531 livres. La maison, cour et jardin, contenant avec la grange y attenant 7 perches, la maison sert à loger le maître d'école, la grange a toujours été louée au profit des réparations de la dite école.

Charge

Pour cens et surcens dus au domaine de Mr de Condé, ci-devant seigneur de Palaiseau.............. 9 liv. 9 s. 5 d.

Certifié sincère et véritable le 17 avril 1792.

Breuil, maire; Savy, off.; Leblanc, substitut du procureur; Jambe, secrétaire greffier.

PRESTATION DE SERMENT (1)

Le quintidi de la 1re décade de frimaire de l'an 2e de la République Française une et indivisible. (25 nov. 1793.)

Nous maire et officiers municipaux de la commune de Palaiseau, étant assemblés au lieu ordinaire de nos séances; s'est présenté le citoyen Philibert Hippolyte Giraudet (2) habitant de cette commune et y faisant des élèves pour la première éducation, lequel nous a exhibé sa prestation de serment ses billets de garde et cartes de section de Beaurepaire à Paris, et en vertu de la loi et pour y satisfaire, a prêté en nos mains le serment de maintenir la liberté et la légalité ou de mourir en les défendant, suivant le décret de l'Assemblée Nationale du 10 août 1792, sanctionné par le conseil exécutif national le lendemain, et a réitéré l'acceptation de l'acte constitutionnel du 24 juin dernier et a signé avec nous les jour, mois et an susdits.

Signé: Giraudet fils; Rousseau, maire; Savy, Tonnerre, Pescheux, officiers; Leblanc, procureur; Jambe sec. greffier.

FÊTE DES RÉCOMPENSES EN 1794

Le cinquième jour sans culottide (21 sept.) dernier de l'an deuxième de la République Française, les officiers municipaux

(1) Archives de Palaiseau, reg. 1793-1798, fo 1

(2) voir p. 121.

agent national et notables de cette commune, assemblés et réunis à la maison commune en exécution de notre arrêté du 30 fructidor dernier, pour célébrer la fête dédiée aux récompenses, qui doit avoir lieu cejourd'hui, heure de midi, ce qui a été exécuté de la manière suivante: La garde nationale s'étant transportée en ordre, suivi de l'instituteur et de ses élèves, ainsi que du juge de paix, assesseurs et notables en la maison commune, où étant arrivés avec les commissaires nommés pour diriger la marche, le cortège a descendu en ordre au son de la caisse et instruments de musique à la montagne de la dite commune où étant arrivés, il y a été chanté des hymnes patriotiques analogues à la fête, ensuite, le dit cortège reprenant sa marche est revenu à la maison commune pour y dresser le présent acte, ensuite l'assemblée s'est retirée après avoir signé les jour et an susdits.

Signé: Gaudry, Lemerle, Ferré, officiers; Fouré, agent nat. Jambe, sec. greffier. (*Arch. de Palaiseau, reg. 1793-98 f° 52).*

Soumission pour acquérir les Écoles

Paris ce 18 messidor an IV (6 juillet 1796) de la République Française.

Citoyens Administrateurs,

Le 25 prairial dernier, j'ai soumis devant vous sept arpents de terre en friche et la maison d'école provenant de l'émigré Condé, de la commune de Palaiseau, canton idem.

Le même jour 25 prairial, j'ai payé une première valeur de 2200 livres.

Le 6 messidor suivant, j'ai payé une seconde valeur de 1025 livres.

Je vous demande une réponse d'autant plus prompte que tous mes moyens de subsistance actuelle pour moi et pour ma mère âgée de 87 ans passés, se réduisent actuellement en la valeur réelle et au produit de l'ancien potager du ci-devant château de Palaiseau, qui ne contient pas de logement de sorte que ma propriété est absolument inutile pour moi, jusqu'au moment où je pourrais acquérir une habitation nationale à Palaiseau, qui me facilitera la culture et la jouissance de ce potager.

Votre concitoyen.

J. B. C. Robineau, rue des postes 44, à Paris, sect. de l'observ[re].

Bureau des domaines nationaux, section des ventes.

Versailles le 6 frimaire an VI (26 nov. 1797).

Le président du département à l'administration municipale du canton de Palaiseau.

Avant de statuer sur la validité d'une soumission faite pour acquérir conformément à la loi du 16 brumaire an V, les deux maisons d'écoles situées commune de Palaiseau, ensemble les terres et jardins en dépendant.

L'administration désire s'assurer si cette propriété peut être aliénée sans inconvénient, ou si les maisons et quelques dépendances ne seraient pas réservées pour le logement de l'instituteur.

En conséquence elle me charge de vous inviter à lui donner des renseignements très précis sur leur aliénation et à lui faire connaître la quantité de terre et de jardin qui forment la dépendance de ce domaine.

Elle attend de votre zèle que vous n'apporterez aucun retard à les lui transmettre.

Salut et fraternité.

Palaiseau le 22 frimaire an VI (12 déc. 1797), de la République Française une et indivisible.

Au citoyen président de l'administration centrale du département de Seine-et-Oise.

Citoyen,

En réponse à votre circulaire, en date du six du courant, par laquelle vous demandez avant de statuer sur la validité d'une soumission faite pour acquérir conformément à la loi du 16 brumaire an V, les deux maisons d'école situées en la commune de Palaiseau, ensemble les terres et jardins en dépendant.

Ces deux maisons ne sont pas aliénables étant les seuls logements qui restent à cette commune pour recevoir les élèves, ayant des écoles primaires.

Le presbytère ayant été aliéné.

Pour le nombre d'arpents de terre, je ne puis vous marquer au juste ce qu'il y en a pour le moment, en ayant été aliéné par soumission de ces biens qui étaient destinés à l'instruction publique par les fondateurs des écoles; où tous

les enfants étaient reçus et recevaient l'instruction gratuitement, ce qui fait que la majorité des enfants ne vont plus aux écoles, les pères et mères étant obligés de payer; il y avait avec la maison d'école des garçons environ 17 à 18 arpents de terre et avec celle des filles entre 9 et 10 arpents.

Salut et fraternité.

Thiébaux

Président de l'adon municipale du canton de Palaiseau.

BIENS DE L'ÉCOLE DES GARÇONS

1797, 22 fév. L'école possédait une maison avec un jardin, située dans la rue conduisant à l'église, tenant d'un côté au citoyen Lorain, et d'autre à la veuve Lecalon. (1)

Plus 2 arpents 75 perches de terre, en 4 pièces, qui furent vendus le 22 fév. 1797 à Jean Racary et Denis Potier, moyennant 2442 fr. et 12 fr. 21 de frais.

Un arpent 37 perches et demie de pré, en 6 pièces, sur les communes de Palaiseau et Villebon, qui furent vendus le 23 août 1797, à Pierre et François Prieur et Denis Potier moyennant 960 fr. plus 57 fr. 58 de frais.

115 ares 99 centiares ou 2 arpents 75 perches en 4 pièces, loués par bail du 10 fév. 1788, moyennant 90 livres, plus un pot de vin de 60 livres (au profit du maître d'école), payé à l'instant de la passation de l'acte, qui furent vendus le 16 déc. 1797, à Louis Millon, sous réserve du command, moyennant 10800 francs, plus 84 fr. 63 de frais.

52 ares 72 centiares de terre ou 125 perches en deux pièces, qui furent vendus le 27 avril 1798. à Claude Moulin, marchand de charbon à Palaiseau moyennant 32100 francs.

Par deux certificats en date des 8 et 13 mai 1798, le citoyen Moulin a justifié du dépôt à la trésorerie nationale de 6 fr.75 de rente en tiers consolidé pour acquitter la partie de son acquisition payable en numéraire.

3 hectares 16 ares 35 centiares de terre et bois qui furent vendus le 27 avril 1800, à Gabion, moyennant 4325 fr.

(*Archives de S.-&-O. Biens Nationaux*).

(1) Rue Voltaire n° 2, où a été l'école jusqu'en 1862.

DONATION POUR UNE ÉCOLE

A la mort de M. Joffrin, curé de Palaiseau, de 1802 à 1835, le conseil municipal refusa d'accepter les conditions d'un legs de ce prêtre, parce qu'il imposait la création d'une école dirigée par les frères de la doctrine chrétienne. La somme placée en rente sur l'état a produit en 1892, 4420 francs.

MAISONS DES CHANOINES

rue Voltaire, n[os] 3, 5, 5[bis], et 7

On désignait ainsi au XVIII[e] siècle les maisons situées entre le pressoir et le cimetière.

Le 9 avril 1571, lors de la fondation de la chapellenie en l'église de Palaiseau, par Catherine de Levis, veuve d'Esprit de Harville, cette dame fit don de cinq maisons et cinq petits jardins s'entretenants et joignants l'un l'autre, tenant d'une part à la rue St-Martin, d'autre aux vignes dites la Couloise, d'un bout au pressoir de ladite dame, et d'autre bout à la butte aux chevaux, près le jardin du prieur, pour loger les cinq chapelains et les enfants de chœur.

Une autre maison, cour et petit jardin, clos de murailles, assis en ladite rue (1), tenant d'une part à M[me] de Harville, d'autre au jardin de l'hôtellerie du Bœuf, d'un bout à la grange de l'hôtellerie et d'autre aux héritiers de Nicolas Gerson, pour l'entretien, ornement et luminaire nécessaires et 650 livres de rente, par contrat passé devant *Maupou et Lusson, notaires au Châtelet de Paris.*

Rue Voltaire, n° 3

N° 2231 du plan. Une maison rue St-Martin avec cour et jardin, contenant le tout en fonds de terre 10 perches, tenant du côté est, aux pressoirs banaux, d'autre côté aux chapelains, d'un bout midi à Pigeon, d'autre à la rue St-Martin.

Chargée de 3 deniers de cens, comme faisant partie des bâtiments cédés aux chapelains par dame Catherine de Levis. Appartenant à Nicolas Ferré au moyen d'un bail à rente foncière de 40 livres par an, fait par Pierre Christophe Lamblardie, prêtre chapelain de la visitation en l'église de Palaiseau, le 6 oct. 1771; puis à Avenel; en 1832 à veuve Viguier;

(1) Actuellement place de la Mairie, n° 6.

en 1852 à Mme vve Morère; en 1859 à Gustave Morère; puis à Benard et actuellement à Mme Denion-Dupin.

Rue Voltaire, 5 et 5bis

No 2232 du plan. Vente d'une maison couverte moitié en tuiles et moitié en chaume, composée d'un rez-de-chaussée, chambres et greniers, cour et jardin en dépendant, située rue St-Martin, tenant par devant à la rue, d'un côté à Nicolas Ferré et derrière au jardin Pigeon, contenant en tout un quartier et provenant des biens de la chapellenie; louée aux demoiselles Vertières moyennant 150 livres par an. Adjugée le 6 août 1791 à Jean François Brissot, marchand franger, rue St-Denis, no 78 à Paris, moyennant 3350 livres, (*Archives de S.-&-O. Biens Nationaux, no 191*); en 1823, à Daubanton; puis à Rolland; en 1842, aux héritiers Bigos.

MAISON DU GARDE-BARRIÈRE

Rue Voltaire, no 7

No 2158 du plan. Vente d'une maison couverte en chaume, composée d'un rez-de-chaussée, chambres et greniers au-dessus, bâtiments cour et jardin, situés rue St-Martin, contenant le tout en fonds de terre 30 perches deux tiers, tenant d'un côté à la précédente, d'autre à la rue et au mur du cimetière d'un bout sur le devant à la rue et d'autre bout à Pigeon et à la veuve Oville, provenant des biens de la chapellenie. Louée au sieur Morlanne par simple convention verbale, moyennant 170 livres par an. Adjugée le 6 août 1791, moyennant 3550 livres.

Appartenait à Mme Cattin, qui fut plus tard Mme Tronchet; puis à Gouzène, maître en chirurgie; en 1812 à M. Morère; en 1853 au chemin de fer.

TERRES DE LA CHAPELLENIE

25 perches plantées d'arbres fruitiers à la Motte Samson.

30 perches et demie plantées en vignes et arbres fruitiers en quatre pièces.

Vendues le 6 août 1791, moyennant 500 livres, à Marie Pierre Perrinet, juge de paix à Palaiseau.

RENTES DE LA CHAPELLENIE

475 livres 11 sols de rente sur la seigneurie de Palaiseau.
103 » 15 » de rente sur les aides et gabelles.
45 » de rente sur le clergé de France.
40 » sur la maison et jardin de Nicolas Ferré, rue St-Martin, acte du 6 octobre 1771.
30 » sur une maison à Lozère.
25 » sur un jardin d'un arpent, rue du Bœuf.
20 » sur une maison aux Vernes.
12 » sur une maison et jardin place du Marché.
8 » et 2 poulets sur 1/2 arpent de terre aux petits Marchés.
6 » 10 sols sur 1/2 arpent de terre à la Garenne.
3 » 15 » sur 25 perches de terre aux Vernes.
3 » sur 25 perches de terre aux Rieux.
2 » par les héritiers de la veuve Pochonnet.

EN FACE LE PRESSOIR

Rue Voltaire, n° 4

N° 2234 du plan. Une maison bourgeoise, rue St-Martin, vis-à-vis les pressoirs banaux, consistant en bâtiments, cour, jardin, terrasse, le tout contenant en fonds de terre un demi arpent, tenant vers le levant à l'école gratuite des garçons et à Feugère, d'autre côté au potager du château, d'un bout nord à la demoiselle Rousseau. Chargée de 7 deniers maille de cens, suivant la déclaration en date du 6 août 1657, de Clément Chevillard; 1676, 31 août, par Jean Sinay; 1686, 23 mars, Jean Audiger; puis à François Bardin-Audiger; 1701, 13 mars, René Richer, proc. au parlement; puis à Anne Liévin, nièce de Richer, veuve de Charles Vacquet, sieur d'Hermilly; 1732, 16 déc., Claude Monnerat, écuyer, secrétaire honoraire du roi, avocat en parlement, commissaire aux saisies réelles † le 25 avril 1744 à 94 ans, et Adrienne Jeanne Monnerat sa cousine; 1783, 9 août, Jean Firmin Leroi-Levieux, par acte passé devant *Broussin, notaire à Antony;* 1783, 1er déc., Claude Hugau, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Lauzun-hussard, acte passé devant *Girardin, notaire à Paris*; 1794, 24 mai, Charles Lorain, architecte; puis Millet; 1885, à M. le Dr Delsol.

Potager Neuf du Chateau

Rue Voltaire, nos 6 et 8

C'est en 1717, que fut créé le potager neuf, sur l'emplacement de l'ancien cimetière, actuellement la maison du jardinier de la propriété Dumaine en occupe le centre.

Il est probable que l'église primitive de Palaiseau était construite sur ce terrain, mais dans la partie haute à proximité du château.

Si la partie basse du potager avait servi de cimetière en 1652, ce n'était que temporairement, le document suivant ne laisse pas de doute à ce sujet; dans l'aveu du 16 septembre 1688, nous lisons: un arpent et demi de terre, acquis de M. le Prieur, tenant d'un côté aux murs de l'ancien cimetière, d'autre à la veuve Lecellier, d'un bout au chemin devant le château et d'autre au jardin de la Corne de cerf.

Cinq quartiers de terre tenant d'une part au vieux cime tière, d'autre à Jean Liévin, d'un bout à la veuve Martin De fresne et d'autre au chemin des Ruelles. Trois quartiers de vigne, derrière le vieux cimetière. *(Arch. Nat. P. 105-2, 628)*.

No 2233 du plan. Le 24 mai 1794, vente du potager neuf, contenant 289 perches, planté en arbres fruitiers et beaux espaliers, dans lequel est un grand puits et un petit bassin autour, le tout clos de murs en bon état, tenant des côtés midi et ouest au chemin pavé qui conduit de Palaiseau aux Granges, du côté nord au citoyen Perrinet, une melonnière faisant hache, et du bout est au citoyen Lorain. Loué au citoyen Baignier, jardinier, jusqu'au 11 novembre 1799.

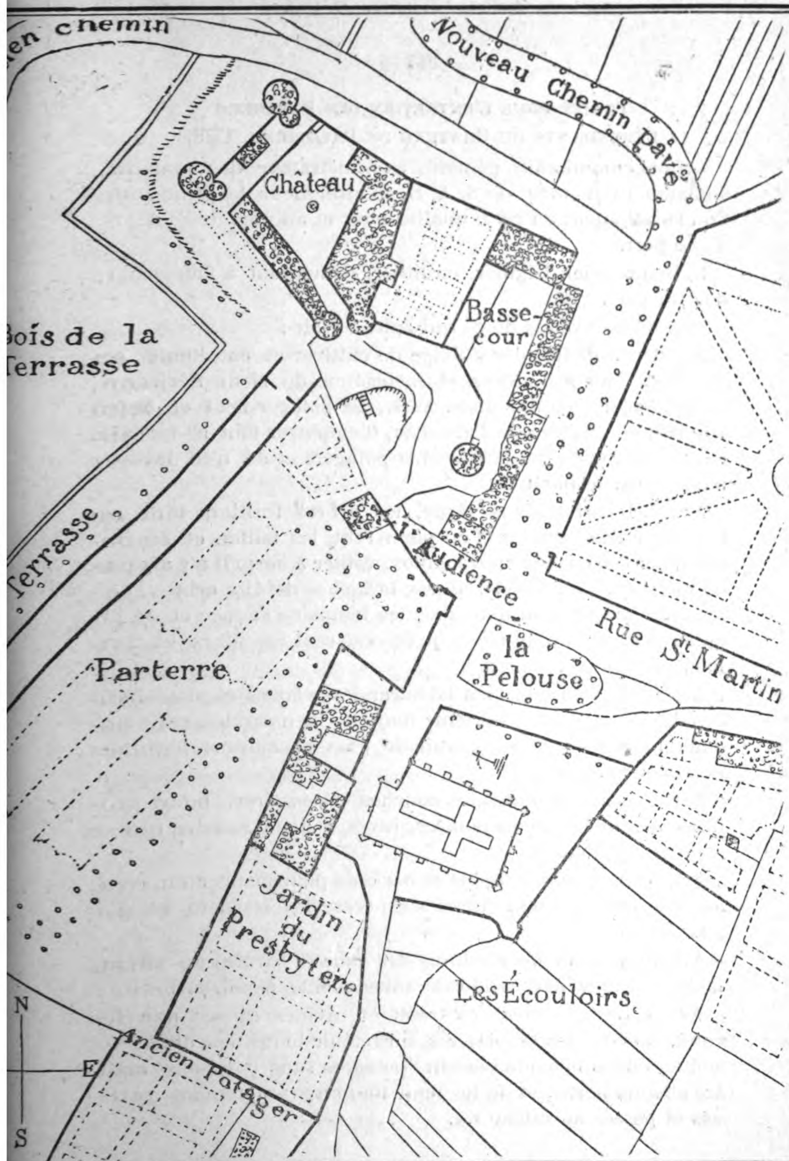
Adjugé au citoyen Charles Lorain, architecte, moyennant 12500 livres. *(Arch. de S.-&-O. Biens Nationaux, no 1641)*

Ensuite à Laforest Louis Joseph; en 1830, 2 décembre, à Joubert Mathieu; 1843, 4 mars, à Varin Louis Georges; en 1848, 14 janvier, à Bricon. (*voir page 110*).

En 1853, la voie ferrée divisa le potager, la partie basse, actuellement le no 6 devint le 9 février 1857, la propriété de Coesnon; en 1874, le 28 juillet celle de Me Neveu, la construction actuelle date de 1886, elle fut habitée le 28 août 1887.

La partie haute, no 8, fut acquise en 1855, par M. Andriveau-Goujon, qui fit construire la maison en 1858.

M. Dumaine en devint propriétaire en 1891.



Archives Nationales, Extrait du plan-terrier de 1782.

Traité pour l'entretien des Potagers dépendants du Chateau de Paloiseau, 1778.

« Nous commissaire général, administrateur des maison, domaine et finance de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, stipulant en cette qualité pour et au nom de S. A. S. d'une part.

Et Symphorien Bégnier, jardinier, demeurant à Paloiseau, d'autre part.

Sommes convenus de ce qui suit. Savoir :

Art. 1er Ledit Bégnier s'oblige de cultiver et entretenir en bon état sous les ordres et inspection du sieur Hérisson, inspecteur des jardins de S. A. S., le potager neuf et celui attenant au château de Paloiseau, d'employer tout le terrain en général, compris dans lesdits potagers et de n'en laisser aucune partie inculte.

Art. 2. D'entretenir la vigne, les arbres fruitiers tant en buisson qu'en espalier et en plein vent, les tailler et émonder dans les saisons convenables, veiller à ce qu'il n'y ait pas de mousse ni aux pieds, ni aux branches desdits arbres, de les tenir proprement dans tous les temps de l'année et de les palisser avec soin de façon qu'ils couvrent les murs et forment de beaux espaliers.

Art. 3. De fumer et bien labourer les *quarrés* et plate-bandes desdits potagers, les tenir toujours bien sarclés, sans aucune mauvaise herbe et garnis de gros et moyens légumes de chaque saison.

Art. 4. De faire toutes les couches nécessaires. pour produire des melons, concombres, raves, radis et salades qui se sèment sur couches.

Art. 5. De semer des pois et haricots pour manger en *verd*, avoir des salades de toutes les espèces, des fraisiers et des framboisiers.

Art. 6. De tenir les bordures des *quarrés* garnies de thym, lavande, sauge, herbes odoriférantes, oseille, persil, cerfeuil.

Art. 7. De reboucher les trous et ravines causés par les eaux, rabattre les taupinières, entretenir toutes les allées et sentiers dans l'étendue desdits potagers sans y laisser croître aucune herbe, et de les tenir toujours proprement ratissés et passés au rateau fin.

Art. 8. De cultiver dans lesdits potagers, dans les saisons convenables, des gros et moyens légumes de toutes espèces et notamment des cardes de poirée, cardons d'Espagne, choux-fleurs, haricots *verds*, pois *verds*, épinards, asperges, artichaux, concombres et généralement tous les légumes et racines de plantes potagères en sorte qu'il soit en état de fournir, au moins toutes les semaines au palais de Bourbon à Paris, les quantités de légumes ci-après. Savoir:

Le Mardi

Trente bottes de racines, deux boisseaux d'oignons ordinaires, un boisseau d'oignons blancs, huit bottes de poireaux, huit bottes de céleri, huit grosses poignées de persil, huit bottes de ciboules, quatre-vingts laitues ou équivalent, dix-huit gros choux, huit bottes d'oseille, vingt salades, vingt entremets, quatre poignées de fines herbes assorties et une quantité suffisante d'ail, rocamboles et échalotes.

Le Samedi

Quinze bottes de racines, deux boisseaux d'oignons ordinaires, quatre bottes de poireaux, quatre bottes de céleri, quatre grosses poignées de persil, quatre bottes de ciboules, cinquante laitues ou équivalent, neuf gros choux, quatre bottes d'oseille, douze salades, douze entremets, deux poignées de fines herbes et une quantité suffisante d'ail, rocamboles et échalotes.

Art. 9. Les raisins et tous les autres fruits quelconques seront cueillis par ledit Bégnier dans les temps et saisons convenables, lors de leur parfaite maturité, avec toute la précaution possible, pour être gardés et conservés pour la provision et la bouche de S. A. S. (1).

Art. 10. Ledit Bégnier sera tenu d'avoir une voiture et un cheval qu'il entretiendra à ses frais pour conduire au palais de Bourbon, deux fois par semaine, savoir: le mardi et le samedi, tous les légumes détaillés en l'article huit, ainsi que tous les fruits qui proviendront des potagers, et le gibier gros et menu qui lui sera remis ou envoyé, provenant des chasses de S. A. S. dans l'étendue de ses terres de Paloiseau et Vilgenis.

---

(1) Le prince de Condé n'aimait pas les fruits et les avait en aversion, (Comtesse de Genlis, Mémoires (Ladvocat) t. IV, p. 342).

Art. 11. Ledit Bégnier se fournira des paniers nécessaires pour le transport des fruits et légumes ainsi que du gibier, et il aura soin de les conduire et arranger de manière que le tout arrive à Paris dans le meilleur état.

Art. 12. Il sera fourni aud. Bégnier, des écuries de S. A. S. deux voitures de fumier par semaine, et même plus, s'il est jugé nécessaire pour faire des couches, mais il sera tenu de les faire voiturer à ses frais, et de se fournir au surplus de tous les fumiers de vaches dont il pourra avoir besoin.

Art. 13. Le dit Bégnier se fera remettre par la veuve Michaux, trois paires d'arrosoirs, un croissant, une paire de ciseaux, une brouette, et les cloches existantes pour s'en servir comme de choses appartenant à S. A. S. mais dont l'entretien sera au compte dud. Bégnier, et à la charge par lui de représenter et remettre le tout à la fin du présent traité; se fournira au surplus le dit sieur, des autres outils à son usage et des grains, plants, racines et osiers pour palisser ainsi que la paille et la ficelle pour faire des paillassons.

Art. 14. Ledit Bégnier remettra tous les ans, au 15 septembre, au S. Hérisson, un état des arbres fruitiers de toutes espèces morts ou mourants qui manqueront dans les potagers, pour qu'ils puissent être remplacés au plus tard au 15 décembre de chaque année.

Art. 15. Les trous des arbres à replanter seront fait par led. Bégnier dans le courant du mois d'octobre, et fouillés au moins de cinq pieds en *quarré*, sur quatre pieds de profondeur, et s'il arrivait qu'il se trouva du tuf ou carrière au dessous ils seront fouillés à six pieds de profondeur sur six pieds de largeur, et ensuite remplis d'une bonne terre neuve; lesdits arbres seront fournis par le S. Hérisson aux frais de S. A. S.

Art. 16. Pour tous lesquels ouvrages et entretiens énoncés au présent traité, nous commissaire général susdits, promettons de faire payer audit Bégnier, par S. A. S. que nous obligeons à cet effet, la somme de deux mille livres de gages, et laquelle sera payée en quatre termes égaux de trois mois en trois mois, dont le premier *échéra* au 1er janvier prochain.

Art. 17. Au moyen de ladite somme de deux mille livres, ledit Bégnier, s'oblige et s'engage de loger, nourrir, et entre-

tenir la veuve Michaux, sa belle-mère, pendant sa vie, si mieux il n'aime payer à la dite veuve, une somme de trois cents livres par année, pour lui tenir lieu de logement, nourriture et entretien, etc., seulement pendant le temps que le présent traité durera.

Art. 18 — Le dit Bégnier sera habillé tous les trois ans à la livrée ordinaire des jardiniers, et il lui sera fourni un habit complet, une redingote et une culotte de peau.

Art. 20. — S'il arrivait que les dits ouvrages, entretiens et autres clauses et charges portées par le présent traité, ne se fissent pas régulièrement ainsi qu'il est convenu aud. traité les gages dud. Bégnier, seront diminués de 600 fr. par an, ainsi qu'il s'y soumet volontairement.

Il est en outre convenu que si le défaut d'exactitude dans les dits entretiens continuait assez longtemps pour occasionner le moindre dépérissement dans aucune des choses faisant partie dud. entretien, il sera mis en place du dit Bégnier un autre jardinier, et le présent traité demeurera résilié et sans aucun effet.

Le présent fait double entre nous soussignés pour icelui avoir son exécution a commencer au premier octobre dernier, à compter duquel jour le traité fait avec le S. Jean-Baptiste Michaux demeurera résilié; le tout de l'agrément de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, et à la charge de sa ratification.

A Paris ce quatre novembre Mil sept cent soixante dix-huit.

Signé: Simphorien Besnier, Michel.

Vu, agréé, approuvé et ratifié à Chantilly, le quatorze novembre 1778.

Signé: L. J. de Bourbon,

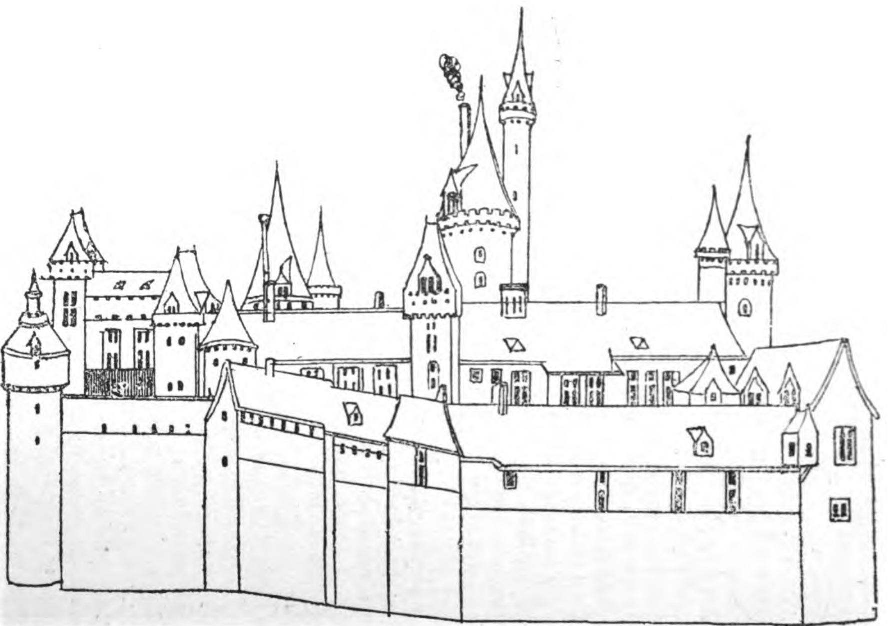
Par son altesse sérénissime, Michel.

Enregistré au bureau général d'administration des maison, domaine et finance de S. A. S. mgr le prince de Condé, par le soussigné contrôleur général des ville, maison, domaine et finance.

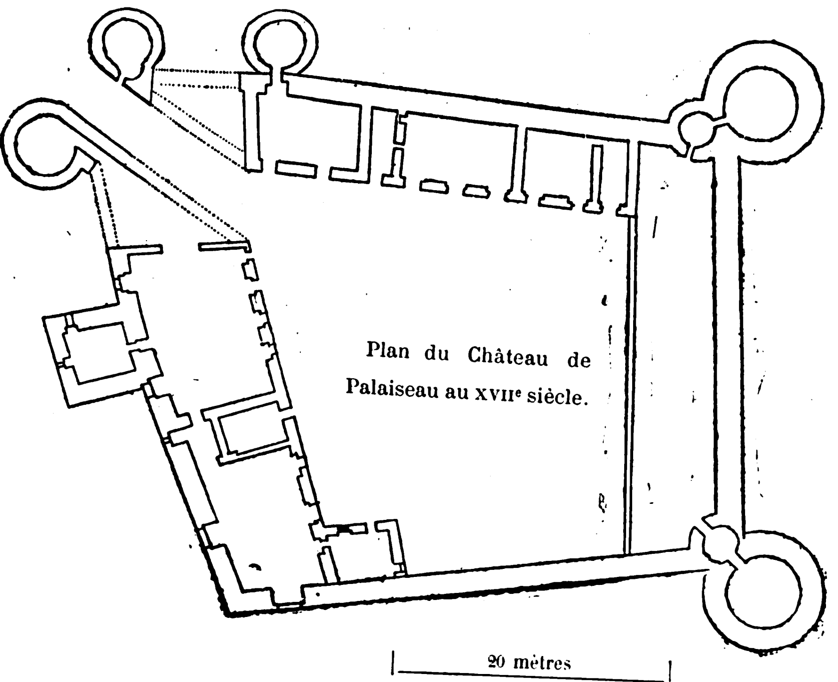
Signé : Rotin de Mainville.

La Pelouse

Appelée aussi le Marché aux Chevaux, c'était une place entourée d'arbres, entre le Cimetière et la rue St-Martin.



Château de Palaiseau détruit en 1802


Plan du Château de
Palaiseau au XVIIe siècle.
20 mètres

LE CHATEAU

Du château de Palaiseau il ne reste que la poterne et la place de la herse, qui en défendait l'entrée. Cette porte en ogive parait dater du XIIIe siècle. C'est le seul vestige existant de cette vieille demeure féodale détruite en 1802.

La vue que nous donnons est tirée de la *Topographie Française*, par *Claude de Chastillon*, gravée vers 1610, qui est au cabinet des estampes à la Bibliothèque Nationale: à en juger par ce dessin, l'ensemble en était pittoresque et présentait un mélange de gothique et de mauresque construit vers le XIIe siecle.

En 1757, Lebeuf écrit après sa visite à ce vieux château d'une grandeur souveraine : la situation est fort avantageuse pour l'étendue de la vue, on y voit plusieurs tours à l'antique avec leurs créneaux et des pointes en dessous en cul de lampe. *(Dio. de Paris T. VIII. p.11).*

Ce château considérable était situé dans la petite gorge que contourne le chemin des Granges. Il est permis de se demander, en présence de cette charmante contrée, si riche en sites délicieux, qu'elle est l'idée bizarre qui a pu conduire à le bâtir ainsi adossé à la côte? *(Richard de Jouvance, Notice sur Palaiseau, p. 3).*

D'après l'échelle qui accompagne le plan du XVIIe siècle, le château mesurait 67 mètres du nord au sud, 58 de l'est à l'ouest et 26 entre les deux grosses tours. La maison construite en 1863, par M. Humbert-Huby et appartenant aujourd'hui à Mme West, occupe l'emplacement d'un bâtiment, qui était entre ces deux tours.

ESTIMATION DU 17 MESSIDOR AN 2 (5 JUILLET 1794)

Le château dont les murs ont presque partout quatre et six pieds d'épaisseur, est flanqué de tours et les murailles surmontées de créneaux. Qu'il est par conséquent aux termes de la loi, dans le cas d'être démoli.

On y compte douze tourelles de diverses dimensions.

Matériaux à provenir de la démolition du château en déduisant les frais............................ 13416 livres.
Bâtiments susceptibles d'être conservés........ 9000 »
Terres et bois évalués à........................ 26200 »

RAPPORT AU DÉPARTEMENT

Palaiseau la Montagne, 3 germinal an 2 (23 mars 1794).

Différents particuliers occupent environ trois arpents de jardin et sont logés gratuitement dans la propriété du dit lieu, séquestrée sur l'émigré Louis Joseph Capet.

1° Le citoyen Destimauville réside depuis fort longtemps dans ladite propriété en qualité d'inspecteur des bois qui en dépendent et qu'il continue à recevoir les salaires attribués à cette place.

2° Que le citoyen Boys y occupait un logement comme ci-devant bailli de l'endroit.

3° Le citoyen Reydy comme ancien régisseur (1).

4° Que le citoyen Giraudet, gendre de Reydy y loge avec 5 élèves pensionnaires, dans une partie du quartier qu'occupait son beau-père, mais qu'il se propose de prendre incessamment un autre asile (2).

5° Que la citoyenne Barra, veuve d'un ancien garde de cette propriété, et qui se trouve dans la misère, y a une chambre pour retraite.

6° Qu'une seule chambre y est aussi l'asile d'une autre indigente la veuve Heymard dont le mari a été concierge des prisons de ce ci-devant château.

7° Et qu'enfin le citoyen Morlanne, ancien chirurgien pensionné de l'émigré y a la disposition de plusieurs appartements quoique demeurant plus habituellement à Paris (au palais Bourbon).

Longjumeau, 9 floréal an 2 (28 avril 1794).

Citoyens

Les citoyens Destimauville, veuve Barra et la veuve Heymard sont autorisés par un arrêté du département en date du 3 germinal an 2 (23 mars 1794), à occuper gratuitement des logements dans le ci-devant château de Palaiseau et ce jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Le receveur des domaines
Lequoy.

(1) Le citoyen Reydy déménage et va à Villebon.
(2) Le citoyen Giraudet a loué le presbytère.

Les citoyens Boys, Reydy, Giraudet et Morlanne seront tenus d'acquitter suivant l'estimation qui en sera faite, la location des appartements et des parties de terre dont ils jouissent dans le château, à dater du 1er janvier 1793.

Le 13 mars 1796, Robineau occupait un logement au château.

Soumissions pour acquérir le Chateau

1797, 9 octobre. La citoyenne Augustine-Jeanne Lhoste de Beaulieu-Dulau, demeurant à Paris, rue de Condé, 17, a déclaré être dans l'intention d'acquérir en vertu de la loi du 27 brumaire an VII, les domaines nationaux ci-après désignés :

Le vieux château de Palaiseau et un clos de 5 arpents; 6 arpents 50 perches de terre; 75 perches de pré; 153 arpents de bois; le tout situé commune de Palaiseau et provenant de l'émigré L. J. Capet.

S'il existe 2 châteaux à Palaiseau, celui ci-dessus soumissionné ne paraît pas l'avoir été précédemment.

1797, 11 octobre. L'administration ne connaît d'autres bâtiments nationaux, dans son arrondissement, que le ci-devant château occupé en partie par le citoyen Destimauville, la veuve François Bara et la veuve Pierre Hémard, qui en ont joui jusqu'à ce jour gratuitement.

1799, 13 mars. Le citoyen Etienne Seguin, demeurant à Versailles, avenue de Paris, à l'horlogerie automatique, a déclaré être dans l'intention d'acquérir le ci-devant château de Palaiseau avec toutes ses dépendances, plus 5 arpents de pré et une pièce située près le dit château et en dépendant; le tout provenant de l'émigré Condé.

Vente du Chateau de Palaiseau, 1799 (1)

Les château et parc de Palaiseau situés à une des extrémités de la commune, consistant en une avant cour, basse-cour, cour principale circonscrite en partie par le château, jardin potager ou parterre de 99 ares 68 centiares, terrasse supérieure de 54 ares 19 centiares, terrasse inférieure de 11 ares 12 centiares, petit parc de 5 hectares 74 ares 40 centiares, clos en partie par des fossés ou haies vives.

Réserves

Ne seront point compris dans la vente :

(1) Arch. de S.-&-O. Biens Nationaux, Adjudications, nº 807.

1° Les cloisons de distributions existantes dans le logement du citoyen Destimauville.

2° La grange de la basse-cour vendue avec la ferme des Granges, dont l'acquéreur doit faire murer les portes et ouvertures quelconques donnant sur la cour des écuries du château, et faire pratiquer des portes et ouvertures extérieures le tout à ses frais.

Estimation

Le château, parc et dépendances ont été estimés en revenu	2155 fr.
et en capital à raison de 40 fois le revenu....	86200 »
Valeur superficielle des arbres................	1770 »
Total....	87970 »

10 décembre 1799

1° Enchère sur la somme de 87970 fr. montant de l'estimation au denier quarante, et personne n'ayant enchéri sur cette somme, l'adjudication est renvoyée au 15 décembre.

15 décembre 1799

2° Enchère sur la mise à prix de 87970 fr., il a été allumé des feux :

Au 1er l'enchère est restée au citoyen Marquet pour 100000 fr.

Au 2e et jusqu'au 5e au citoyen Prévost pour 241000 fr.

Au 6e au citoyen Vallet pour 242000 fr.

Un autre feu ayant été allumé et s'étant éteint sans que pendant cet intervalle, il ait été mis aucune enchère, l'adjudication définitive est renvoyée au 25 décembre suivant.

25 décembre 1799

3° et dernière enchère

Et le 25 déc. 1799, nous citoyens composant l'administration centrale du département de S.-et-O. réunis en séance publique, en présence du directeur de la régie de l'enregistrement et sur le réquisitoire du commissaire du gouvernement avons procédé à l'adjudication définitive du domaine national déjà désigné.

Les enchères ont été ouvertes sur la somme de 242000 fr., montant de la dernière offre faite par le citoyen Vallet, adjudicataire provisoire; en conséquence il a été allumé des feux : au 1er la dernière enchère est restée au citoyen Bu-

nout Jacques demeurant à Versailles, rue du Commerce n° 26, moyennant la somme de 244000 fr. Un autre feu ayant été allumé, et s'étant éteint, sans que, pendant sa durée, il ait été fait aucune enchère, nous, administrateurs du département de S.-et-O. avons déclaré le citoyen Bunout adjudicataire définitif, avec réserve de la faculté de faire déclaration du command.

Et le 28 du présent mois onze heures du matin s'est présenté devant nous, administrateurs soussignés, le citoyen Jacques Bunout, lequel nous a déclaré que l'adjudication ci-dessus est pour et au profit du citoyen Jean B. Ch. Edouard de la Palme, demeurant à Versailles rue Cicéron n° 10, auquel il n'a fait que prêter son nom.

Et ledit citoyen De la Palme à ce présent a accepté le bénéfice de la dite déclaration, s'est obligé au payement du prix et à remplir toutes les charges, clauses et conditions insérées dans le procès verbal.

A Versailles les jour et an que dessus.

Signé : Bunout, De la Palme, Le Laurain, Venard, Venteclef, Peyronet secrétaire en chef.

Bordereau

Timbres des p. v. d'adjudication...........	9 fr. 90
» de la commission.................	0 » 55
Vacations de l'expert......................	85 »
Déboursés et porteurs de chaines..........	34 » 55
Vacations du commissaire.................	42 » 50
Enregistrement............................	968 »
Frais d'administration.....................	440 »
	1580 » 50

Reçu 1150 francs à compte le 27 déc. 1799.

La Grange du Chateau

Rue Denfert-Rochereau, n° 2

Partie du n° 2151 du plan. Une grange située dans la cour des écuries du château de Palaiseau, louée et comprise dans le bail de la ferme des Granges du 2 décembre 1779.

En 1796, le 10 septembre, la grange du château fut vendue avec et comme faisant partie de la ferme des Granges, à la charge par l'acquéreur de faire murer les portes et autres ouvertures de ladite grange, sises sur la cour des écuries du

château, et de faire pratiquer des portes et ouvertures à l'extérieur le tout à ses frais (1).

Le 25 décembre 1799, lors de la vente du château, la même réserve fut faite.

Actuellement la grange du château est transformée en une maison d'habitation et porte le nº 2 de la rue Denfert.

Propriétaires successifs

1796, 10 sept., Pierre Paul Lemercier, demeurant à Paris, rue Richer; 1807, 15 sept., Jean Marie Pigeon; 1844, François Pigeon; 1867, Victor Pigeon et Bouclier-Pigeon.

Emplacement du Chateau

Rue Denfert-Rochereau, nº 4

C'est dans la partie haute de cette propriété qu'était le château, la partie basse qui borde la rue, comprenait la basse-cour, les écuries et dépendances.

Propriétaires successifs : 1799, 25 décembre, De la Palme (J.-Bte Ch. Ed.) ; 1802, 31 mars, Guillaume Raynal-Bara.

Le 12 sept. 1802, Raynal vend plusieurs parcelles de terrain et se réserve :

1º l'emplacement de l'ancien château; 2º le terrain longeant au levant le mur dudit château; 3º la sablière ayant 32 perches de superficie, étant au nord et derrière le mur dudit ci-devant château, pour y déposer tous les gravois et immondices qu'il jugera à propos ; alors que cette sablière sera comblée, les acquéreurs en prendront possession et en disposeront en toute propriété comme bon leur semblera.

1830, 16 nov., Jean Reynal (frère) ; 1834, 8 mai, Etienne Raynal (neveu); 1862, 9 nov., Humbert-Huby; 1868, 15 sept., West (Gratien André); 1883, Mme veuve West.

A la date du 8 juillet 1794, nous lisons :

Ce jourd'hui 20 messidor l'an 2e après l'annonce au son de la caisse et affiches apposées aux lieux ordinaires de cette commune le 12 messidor, à l'effet de procéder à la location tout présentement à faire d'une grange de quatre travées, dépendante du ci-devant château de ce lieu, située près le fournil à côté de la maison commune de Palaiseau (*Audience*), en exécution d'une lettre circulaire du district de Ver-

(1) Archives de S.-&-O. Loi de ventôse, nº 728.

sailles qui autorise la municipalité à la donner à loyer en recommandant d'en tirer le plus grand parti possible.

Louée 49 livres par an à Pierre Simon Lecalon. (*Arch. de Palaiseau, reg. 1703 à 1798 f° 46*).

POTERNE, AUDIENCE, PARTERRE ET TERRASSES

Rue Denfert-Rochereau, n° 6

Ces dépendances du château forment aujourd'hui la belle propriété de Mme Doulcet; le bâtiment attenant à la Poterne a des murs très épais, il servait probablement de prison; sur le plan du XVIIe siècle, il se prolongeait jusqu'au château.

Les propriétaires de cette partie du château ont été : 1799, 25 déc., De la Palme; puis Papin; Maury, tailleur; Lejeune, drapier; en 1830, Robière Alex. Constance; 1842, Ledoux Pierre; 1849, Pelletier Eugène; 1875, Doulcet Marie Auguste Jules; 1890, Mme Doulcet, née West.

L'AUDIENCE

(Actuellement le Presbytère)

Sur le plan-terrier de 1782, la maison où se tenait les séances du bailliage est désignée l'*Audience*, près de là était le fournil, probablement le bâtiment rond qui figure sur le plan.

JOURS D'AUDIENCE

1773, 7 déc. Les audiences qui se tenaient le mardi se tiendront le premier samedi de chaque mois.

1781, 31 janv. Les séances du bailliage qui se tenaient le premier samedi du mois, se tiendront à l'avenir le premier mardi, jour de marché, soit le 6 février 1781.

1790, 16 nov., Dernière audience du bailliage, terminée par la lecture des lettres patentes du roi, datées du 16 septembre sur l'organisation judiciaire.

LE PRIEURÉ

1105. Le pape Pascal II, par une bulle du 24 octobre, confirma à l'abbé Baudry les donations faites à l'abbaye de Bourgueil, entre autres, dans le Parisis, des églises de Châteaufort, de Chevreuse, de Palaiseau et de Limours. *In Parisiensi pago ecclesias de Castroforti, de Cabrosa, de Palesiolo, de Limoz. (Bibl. Nat. fonds des cartulaires 192, p. 179. Extraits de Bourgueil, par Gaignières*).

1208. Le pape Innocent III, confirma à l'abbé Luc, la possession du prieuré de St-Martin de *Palatiolo*, à l'abbaye de Bourgueil. (*Lebeuf. Hist. du diocèse de Paris, t. VIII, p. 12*).

1247, 30 nov. Le pape Innocent IV confirma à l'abbé Philippe, de l'église St-Hilaire de Poitiers, la possession du prieuré de *Palesiolo* à l'abbaye de Bourgueil. (*Laborde, Trésor des chartes, t. III, p. 17 A*).

Le Pigment

L'usage de joncher d'herbes et de fleurs le pavé des églises aux jours de grande fête, était pratiqué dans l'église Notre-Dame de Paris, où la fourniture de cette espèce de litière, appelée Pigmentum, était mise à la charge des prieurs du doyenné de Massy ou de Châteaufort, à la fin du XIIIe et dans les XIVe et XVe siècles, le tour du Pigment pour le prieur de Palaiseau, revenait tous les 15, 16 ou 17 ans, le jour de l'Assomption. (*Guérard, cart. N. D. de Paris, préface, p. 171*).

En 1280, le prieur de Palaiseau fournit le Pigment à N. D de Paris, le jour de la fête de l'Assomption. (*Lebeuf, t. VIII, p. 12*).

Prieurs (1)

1448-62	Pierre de la Rivière.	1665-71	Vallory.
1550	Jean Dupuis.	1685-1722	Joseph Lambert.
1571	Denis Camus.	1760-89	Lis Aug. Bertin.

Vicaires du Prieur

1458	Jean Giffart (2).	1571	Nicole Camus.
1461	Guillaume Letourneur.		

Biens du Prieuré

La ferme du Prieuré, bâtiments, cour et jardin, en tout contenant 33 perches; 3 perches de terre derrière le jardin. 9 arpents de terre à la Fosse aux Prêtres. 2 arpents de terre à la Cardon. 1/2 arpent à la Fontaine de la Cardon. Un arpent 25 perches aux Cinq Noyers. 8 arpents à la Fosse aux Prêtres. Un arpent et demi à la Grande Boële, 3 arpents en la prairie de Villebon. (*Le tout fut vendu le 12 janv. 1791. voir pp. 206-7*).

(1) En juillet 1459, il n'y avait qu'un seul autel pour le prieur et le curé.

(2) Giffart était curé d'Orsay en 1462. (*Arch. Nat. L. L 33*).

Maison du Prieuré

Rue Denfert-Rochereau, n° 8

N° 2152 du plan. Dans l'aveu et dénombrement de François de Harville du 11 août 1688, nous lisons :

La maison et héritages appelés vulgairement le prieuré et consistant en maison logeable, deux petites cours, grange au bout, le tout couvert en tuiles contenant en fonds de terre : demi quartier ou environ, tenant d'une part au presbytère de Palaiseau, d'autre au jardin du château, par derrière audit jardin et par devant au cimetière de l'église St-Martin (1).

Rappelons ici que le terrain autour de l'église qui fut le cimetière du 5 novembre 1653 au 1er mai 1875, était précédemment le jardin du prieuré. (*Voir page 206*).

1783, 31 déc. Le prince de Condé fait bail à cens du prieuré à Denis Varin-Jouan, *devant Roger, notaire à Amblainvilliers*. 1796, à la veuve Denis Varin; puis à Denis Varin-Barreau; 1826, 17 mars, Rose Delamarre; 1838, 26 avril, Denis Tonnerre (neveu); 1851, 26 avril, Marchand-Tonnerre; 1875, 24 déc., Marchand-Moulin.

Le Presbytère

Rue Denfert-Rochereau, n° 10

N° 2154 du plan. La maison presbytérale, consistant en plusieurs corps de bâtiments, ensemble la petite maison servant de logement au vicaire, cour au fond de laquelle il y a un autre corps de bâtiment adossé au mur du jardin du château, le mur doit être entretenu par S. A. S. aux termes de deux actes d'échanges faits entre Elisabeth de Favier, veuve d'Antoine de Harville, dame de Palaiseau, et Michel Quellier, curé, devant *Brière, notaire*, le 26 oct. 1658 et le 15 déc. 1659, plus le jardin contenant 64 perches et demie, tenant au jardin de S. A. S. appelé la Prunelaye et à l'ancien potager.

Ameublement du Vicariat

Délibération du 18 Juillet 1762, achat en 1765

Une tapisserie en siamoise de Rouen, bleu et blanc, housse de lit en baldaquin garnie de ses rideaux, anneaux, tringles, pentes et chantournée, le tout de même étoffe que la tapisserie.

---

(1) Arch. Nat. Série P. 105-2 cote 628.

Une couchette garnie de roulettes. Une paillasse. 2 matelas de mère laine, couverts toile de Flandre. 1 traversin et oreiller de coutil remplis de plumes. 1 couverture de laine blanche.

Une commode de bois de noyer avec tiroirs ornés de mains de cuivre dorées et entrées de serrure, fermant à clef,

le tout..	233	livres		
Une seconde couverture................	21	»		
6 chaises....................................	6	»	12	sols
3 paires draps toile à 1 liv. 16 s. l'aune.	64	»	16	»
Une douzaine serviettes jaunes.........	18	»		
Arrivage des meubles...................	3	»		
Rebattre les matelas....................	3	»		
Un chandelier et un bougeoir cuivre...	2	»	6	»
Une mouchette...........................	1	»	4	»
Un pot et sa cuvette, un pot de chambre	3	»		
Un petit miroir de toilette..............	3	»		
Une paire chenets, pelle et pincettes...	3	»		
Un soufflet...............................	1	»	4	»
Quatre pitons...........................			12	

Vente du Presbytère

Du 11 nivôse an V, (31 déc. 1796), Vente de la ci-devant maison presbytérale de la commune de Palaiseau, située audit lieu, rue Barra, composée au rez-de-chaussée de deux pièces et un cabinet, cage d'escalier, passage et porte cochère dont la fermeture est en mauvais état, d'une écurie et un puits. Au premier étage, trois pièces et trois cabinets avec corridor, grenier en deux parties, comble français en tuiles à deux égouts. Grange dans la cour à droite avec logement y attenant, dans la grange est l'entrée d'une cave allant sous le terrain de la veuve Denis Varin, le logement attenant à la grange servait ci-devant de vicariat, composé d'une chambre, deux cabinets, une petite cour ayant son entrée par la rue, dans laquelle est une cage d'escalier et un cabinet d'aisance, dans la cour du principal bâtiment sont deux bûchers et une petite chambre adossés au mur de terrasse du fond, contenant la cour et bâtiments 14 toises 2 pieds de long sur 8 toises 3 pieds de large.

Jardin à la suite, formant hache du côté de la rue, d'une surface de 685 toises 3 pieds superficiels, tenant la totalité

par devant à la place de l'église et à la rue Barra, à droite en entrant à la citoyenne Varin, au midi au citoyen Robineau et au couchant au parterre du ci-devant château, le tout clos de murs. Dans le jardin il y a 56 charmes et 2 tilleuls formant une allée.

A la charge par l'acquéreur de laisser jouir le locataire des biens autant de temps qu'il en a le droit, si mieux n'aime l'évincer en se conformant aux lois, comme aussi de souffrir les égouts de la grange de la veuve Varin, et de laisser emporter au citoyen Paulhe, ci-devant curé de la commune, les menuiseries tant en armoires, que faces d'alcôves existant dans la maison et reconnues lui appartenir par un arrêté de l'administration municipale de Palaiseau du 15 germinal an II.

Adjugés à Pierre J.-B^{te} Blette demeurant à Paris, rue St-Denis, 26, moyennant 5185 fr. *(Arch. de S.-§-O. Loi de ventôse, n° 1735)*.

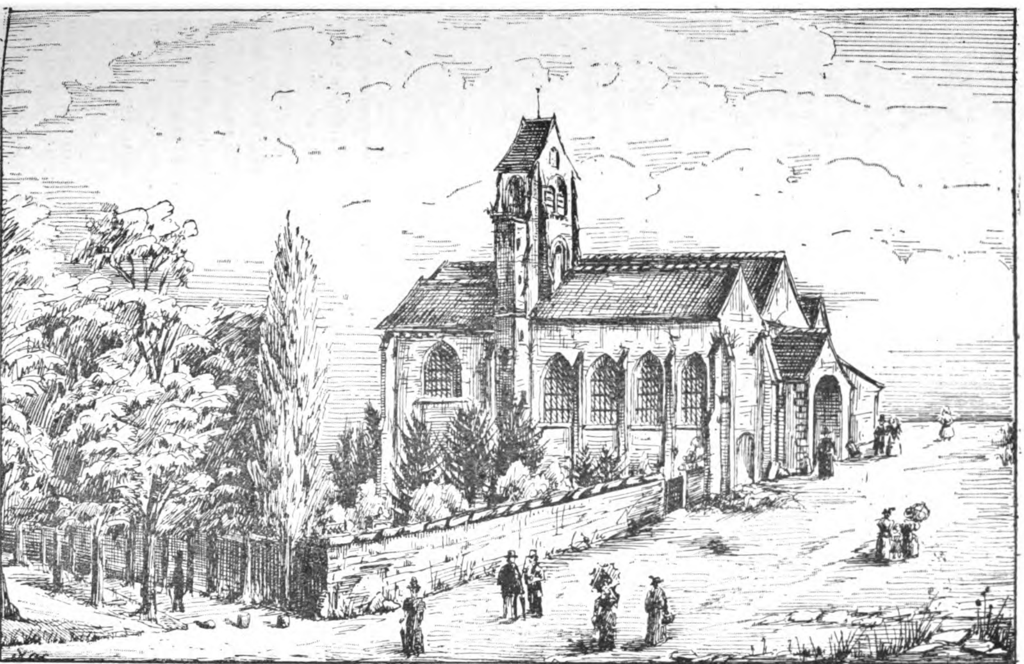
Les propriétaires successifs ont été : en 1801, Ramondet; puis Joubert; vers 1843, Lacourade; 1848, Antonin; ensuite Cottu père; en 1871, les héritiers Cottu; 1872, général Bachelier; puis M. Rondeau.

ANCIEN POTAGER
Rue Denfert-Rochereau, n° 12

N° 2142 du plan. — Le 24 mai 1794, vente de l'ancien potager, contenant 88 perches, clos de murs et planté en arbres fruitiers, dans lequel il y a une maison tombée en ruines et un puits.

Loué au citoyen Baignier, jardinier, jusqu'au 11 novembre 1799, tenant à l'est au chemin des ruelles à Lozère, au nord à la ci-devant cure de Palaiseau, du midi et de l'ouest aux terres de l'émigré Condé. Adjugé au citoyen Jean B[te] Robineau, demeurant à Paris, rue des fossés Victor, n° 32, moyennant la somme de 3500 livres. *(Arch. de S.-§-O. Biens Nat. n° 1642)*.

Une jolie maison fut construite sur ce terrain et servit de presbytère de 1852 à 1868. A appartenu; 1° à Caron, ancien parfumeur et *messager d'Etat;* 2° à Cuvillier, parent de Caron; actuellement à M. Perrot, ancien industriel.



Eglise et Cimetière de Palaiseau en 1859 *(d'après J. Noël)*

L'Église

L'église paroissiale, sous l'invocation de St-Martin, est un édifice d'une certaine importance, construit à diverses époques; l'entrée principale en plein cintre dans le grand style roman, le chœur et la tour sont de la deuxième moitié du XII° siècle, la nef ne date que du XV° siècle.

Les armoiries des Harville sont sculptées sur les arcades de la nef, dans les chapelles de la Visitation et de St-Laurent.

Le sol de l'église est à 90 mètres d'altitude (au dessus du niveau moyen de la mer), la nef a 12m 20 de hauteur, le chœur 8m 50, les bas-côtés 8 et 8m 40, le toit 16 mètres.

En 1866, la tour nord a été réparée et terminée par une flèche très élégante qui s'élève à 26 mètres au dessus du sommet du toit et atteint une hauteur totale de 42 mètres.

Ce clocher fut construit au moyen de souscriptions et secours de l'État par M. Maurice Ouradou, architecte à Paris, qui avait alors une campagne à Palaiseau.

Nous donnons une vue de l'église avant la restauration du clocher, d'après le tableau de Noël, appartenant à M. Morère.

Miracles a Palaiseau

Vers l'an 550, Rigomer, prêtre originaire du Maine, fut accusé d'entretenir des relations coupables avec une jeune fille noble nommée Ténestine, dont il avait guéri la mère. Cette jeune fille à la suite de cette guérison, voulut se consacrer à la vie monastique et refusa d'épouser un noble franc, à qui elle était fiancée.

Celui-ci ne pouvant triompher de ses refus, se plaignit au roi Childebert et accusa le prêtre d'un commerce charnel avec la jeune fille, ce qui entrainait la peine de mort.

Rigomer et Ténestine furent amenés à Palaiseau, devant le roi pour y rendre compte de leur conduite en présence de ce prince et des principaux chefs francs.

Ils comparurent tous deux tenant à la main des cierges éteints qu'ils apportaient en offrande au roi et protestèrent de leur innocence.

« Si vous n'êtes pas coupables, leur répondit Childebert, que ces cierges s'allument d'eux-mêmes, nous pourrons croire alors à la pureté de vos relations »

A ces paroles du monarque, les deux saints se mirent à genoux, et invoquèrent de Dieu un miracle pour les disculper de l'accusation portée contre eux. Bientôt à l'admiration de tous les assistants, les cierges se mirent à fumer, puis à une dernière invocation de St-Rigomer, ils s'allumèrent d'eux-mêmes.

Frappés de ce miracle, le roi et les assistants se prosternèrent, adorèrent Dieu; St-Rigomer et Ste-Ténestine furent renvoyés comblés de présents. (*Les Bollandistes, Vies des Saints, 24 août, t. IV, pp. 787-788*).

Les Bollandistes donnent moins de détails sur un deuxième miracle, qui eût lieu également à *Palatiolo*, cette fois il n'est question que de la guérison d'un nommé Lambert, aveugle et paralytique. (*ibid. 28 mai, t. VI, p. 783*).

En 1741, Un miracle arrivé au château de Palaiseau, sur un homme conservé sous des ruines dans un puits, décrit par Sébastien Auclerc, curé de Palaiseau de 1705 à 1748. *(Lebœuf, diocèse de Paris, t. VIII, p. 16; publié par Sablon en 1781)*.

CURÉS

1306	Raoul.	1766	Grenier François.
1418	Pons de Belleville.	1771	Deshayes Jos. Jean.
1458	Dugast Girard. (1)	1791	Depaulhe J. Aug.
1468-95	Paris Hardouin.	1793-23 déc.	(vacance).
1571	Camus Denis.	1795-24 Juin	Desmottes.
1604	Duval.	1797-3 mai	Coulon Philippe.
1617	Grandet.	1802-4 nov.	Joffrin.
1646	Guelyer Michel.	1835	Hébert.
1679	Bourgès Henry.	1844	Hys Vital.
1696	Amillet Jean.	1852	Dumas.
1705	Aucler Sébastien.	1868	Guillet.
1748	Pagès.	1873	Hureau.
1757	Vengelade.	1879	Borné.
1758	Chevillon Pierre Ch.	1894	M. Leroux.

1234 mai, Les curés de Palaiseau et de Saclay, prélevaient une dîme de cinq mines de blé à Voisins-le-Cuit. *(Moutié, Cart. de N. D. de la Roche, p. 144)*.

(1) Arch. Nat. LL. 33 f. 28 et 204.

VICAIRES

1679	Mulot Michel.	1764	Simon Dominique.
1682	Lemarchand J.	1766	Gontier.
1694	Danyles.	1766	Mansel J. J.
1697	Talbat.	1776	Courtois.
1704	Gérard.	1783	Joffrin.
1704	Aucler Séb.	1791	Depaulhe J. Aug.
1706	Noblet.	1792-93	Hogard.
1710	Daragon.	1802	Marchand.
1710	Loyseleur Jacq.	1818	(vacance).
1749	Simonet.	1838	Bertrand.
1750	Chevillon Pi. Ch.	1840	Fourneau.
1758	Duchemin.	1842	Rogier.
1758	Guibert.	1843	Poisson.
1759	Sauret.	1850	Gourbine.
1759	Le Bois.	1853	Adam.
1760	Elophe.	1855	Legrand.
1762	Geffroy.	1856	Grosstephan.
1762	Dupacquier.	1858	Boyer.
1763	D'Hangest.	1859	Durand.

CHAPELLENIE

Le 15 avril 1571, Catherine de Lévis, veuve d'Esprit de Harville, chevalier, seigneur de Palaiseau, fonda une chapellenie de cinq chapelains et deux enfants de chœur, dans l'aile sud de l'église, avec le bon plaisir de l'évêque de Paris, sous le nom de Notre-Dame de la Visitation, tant en son nom qu'en celui de ses enfants mineurs, et de l'avis de Mathurin de Harville, abbé de Trouart et de Claire-Fontaine, leur tuteur et cousin-germain du défunt; déclara qu'elle faisait cette fondation pour l'âme du même défunt Esprit de Harville et de Fiacre de Harville, son beau-père et de François de Harville, sieur de la Celle, son beau-frère. Le tout moyennant certains revenus et le logement, se réservant la présentation de ces chapelains et enfants de chœur, à elle et à ses successeurs, seigneurs de Palaiseau.

1768-13 juin, Le revenu de la fondation était devenu insuffisant, une requête fut adressée à l'Archevêque de Paris, à l'effet de supprimer les deux places d'enfants de chœur et réduire à deux les chapelains. Cette suppression fut prononcée,

1769. Le conseil de fabrique se plaint que depuis très longtemps, les chapelains ne résident plus à Palaiseau et n'acquittent plus les fondations comme ils y sont obligés, on se plaindra au prince de Condé et à l'Archevêque de Paris.

1771-23 juin. Pour la résidence des chapelains il faudra d'abord s'entendre avec Lamblardie, doyen des chapelains.

CHAPELAINS

1661.	Duval Jacques.	1725	Loulié Rémi.
1671-94	Champin Jean.	1737-68	Bance J. G. F.
1679	Lebreton Antoine.	1737	Longer Salomon.
1679	Huard Jean.	1748	Dumont.
1679-83	Elvard Jean.	1748	De Guerville.
1680	Bourgès Hector.	1748	Levasseur Nicolas.
1682-93	Mullot Michel.	1764	Berthelot.
1682-96	Lemarchand.	1768	Lamblardie (1).
1693	Rossignol Nicolas.	1768	Dufour (2).
1712	Tixerand M. A.	1776-90	Marchand André.
1713	Chamain Jean.	1784	Poultier J-B. Fr.
1721	Lebreton Antoine.	1792	Marchand Et. *clerc.*

CHAPELLE BASSE

(*Actuellement la Sacristie*)

C'était le tombeau de la famille des Harville, seigneurs de Palaiseau, il était éclairé par 2 fenêtres de 4 pieds de haut sur 2 de large, l'autel placé au Levant, était une grande pierre soutenue de maçonnerie, un escalier spécial partant de la chapelle de la Visitation débouchait en face l'autel.

En 1757, Lebœuf à son passage à Palaiseau, mentionne que la sacristie était sous le maître-autel.

En 1785, le registre de fabrique annonce l'ouverture d'une nouvelle sacristie, il est probable et il ne pouvait être question que de la chapelle basse, qui sert encore aujourd'hui de sacristie.

C'est dans cette chapelle, que furent apportés les cercueils des Arnault le 14 septembre 1710, lors de la destruction du cimetière de Port-Royal. (*voir pp. 289-290*)

(1) Lamblardie, prêtre chapelain de Palaiseau, demeurait à Paris au collège de Navarre, Rue et Montagne Ste-Geneviève.

(2) Dufour, prêtre chapelain de Palaiseau demeurait à St-Maur.

Le seconde inhumation fut faite le dimanche 30 septembre 1725, sur les 7 heures du soir, dans la chapelle basse, proche le mur, côté évangile, on s'y assembla au nombre de 22 personnes, savoir 14 ecclésiastiques et 8 laïques dont une dame et 4 demoiselles. Le révérend père dominicain d'Albiz, le dos appuyé contre l'autel, prononça un long discours, où nous relevons ces mots: Heureuse terre! Heureuse église auxquelles on a confié un dépôt si précieux.

L'Inscription fut posée au mur, précisément au-dessus de la sépulture, la fosse n'est profonde que de 3 pieds, la bière n'est couverte que d'un pied 3 pouces de sable.

Sur l'endroit de la sépulture proche la muraille, au-dessous de l'épitaphe, ont été mis 5 carreaux octogones pierre blanche en forme de croix pour marquer l'endroit. (*Nécrologe de Port-Royal. supplément p. p. 208 à 213*).

Le 30 septembre 1894, *l'Intermédiaire des chercheurs*, *t. XXX*, *col. 316*, publiait le document suivant, en demandant si les reliques de Port-Royal se trouvent toujours dans l'église de Palaiseau:

Aujourd'hui est comparu par devant les conseillers du roy, notaires à Paris, soussignés, M. Gabriel-Étienne Rioult de Curzay, chevalier, seigneur de Curzay, Forzon, Boismetais La Roche et autres lieux, demeurant à Paris, rue des Fossés de l'Estrapade, paroisse St-Étienne-du-Mont.

Lequel a apporté à Delanglard, notaire, l'un des soussignés l'original en parchemin d'un procés-verbal en forme de certificat de changement de la caisse où étaient enfermées différentes reliques en l'église de Palaiseau, en *datte* du vingt juillet mil sept cent quarante-huit. *Contrôllé* à Paris par Lacroix, le dix-neuf avril dernier, requérant le dit Delanglard de le garder au rang de ses *minuttes* pour lui en délivrer les expéditions nécessaires dont acte, après qu'il a été du dit sieur de Curzay, signé et *paraffé* en présence des notaires soussignés. Fait et passé à Paris, ès études, l'an mil sept cent quarante-neuf, le deux mai, et a signé la *minutte* des présentes, demeurée au dit Me Delanglard, notaire.

Ensuite le teneur du dit certificat:

Nous, soussignés, *certiffons* à qui il appartiendra que le samedi vingtième juillet mil sept cent quarante-huit, par

par respect pour les saintes reliques de Port-Royal, enfermées dans la chapelle basse de l'église de Palaiseau et pour la conservation d'icelles; les dites reliques ayant été tirées de la caisse et grande *boëte* de bois presque entièrement pourrie, où elles étaient déposées, ont été remises dans le même orre, et en observant les mêmes numéros, dans des *boëtes* de plomb chargées chacune d'une étiquette de cuivre sur laquelle a été gravée la même inscription que portait la précédente étiquette de parchemin. Le tout renfermé dans une grande auge de pierre enfoncée en terre au même lieu, et en la même place où était cy-devant la susdite caisse de bois. Après quoi la dite auge a été couverte d'une dalle de pierre, par dessus laquelle a été remis l'ancien carreau de la dite chapelle, au même état où il *étoit* auparavant.

En foy de quoi nous avons signé le présent acte et fait double.

Signé Dumont, prêtre chanoine de Palaiseau; de Guerville, chapelain de Palaiseau; N. Levasseur, chanoine et chapelain de Palaiseau; Blacourt, ancien domestique de M. l'abbé Lambert, prieur de Palaiseau; Pierre-Alexandre Daujan, architecte, comme ayant conduit le susdit ouvrage; François Le Clair, *masson*, qui a fait le dit ouvrage; Etienne Plet, bedeau de la paroisse; Bance, prêtre doyen des chanoines et vicaire. (A côté est écrit; *controllé* à Paris, le dix-neuf avril mil sept cent quarante-neuf, reçu douze sols. Signé La Croix; au dos est encore écrit, signé et *paraffé* au désir de l'acte de *dépost* passé devant les notaires soussignés, ce jourd'hui, deux mai mil sept cent quarante-neuf. Signé Rioult de Curzay.)

En l'original des présentes, demeuré annexé à la *minutte* de de l'acte de *dépost* dont expédition est cy-dessus et de l'autre part, le tout demeuré au dit Me Delanglard, notaire.

De Langlard.

En 1855. M. Dumas, curé de Palaiseau, avec l'autorisation de Mgr l'évêque, fit bouleverser ce sanctuaire ne voulant pas de jansénistes dans son église. Tous les ossements trouvés, jansénistes ou autres furent inhumés de nouveau dans le cimetière qui entourait alors l'église.

Mais il y a des chances pour que le tombeau des Arnault n'ait pas été découvert, voici pourquoi: au siècle dernier l'autel était au levant, et l'escalier de pierre placé en 1785, occupe

le côté évangile de cette chapelle, il est possible, que l'abbé Dumas dans son ardeur à chasser les jansénistes, n'ait pas été jusqu'à faire déplacer les marches de l'escalier, pour en retirer les ossements qui se trouvaient au-dessous, à moins qu'il n'ait connu le nécrologe de Port-Royal.

Pierres Tombales

Fin du XIIIe siècle. Au chœur, est une tombe de 1290 environ, sur laquelle il n'y a de lisible que ces mots: **de Palatiolo** (*Lebeuf, Histoire du diocèse de Paris, t. VIII, p. 3.*)

Dans la chapelle nord (*où est aujourd'hui le calorifère*), tombe d'une dame du XIIIe ou XIVe siècle. (*Ibid.*)

Dans le bas côté sud, deux belles pierres, l'une a 188×97, l'autre 203×102, où l'on distingue à peine les lettres en bordure.

XVe Siècle (1)

L'Eglise de Palaiseau ne possède plus qu'une seule tombe du moyen âge, malheureusement privée de toute inscription.

Au siècle dernier, Lebeuf constatait avec regret la disparition des bandes de cuivre ou de marbre, jadis incrustées dans la bordure de la dalle, sur lesquelles était tracée l'épitaphe. La tombe se trouvait alors exhaussée sur un massif de trois pieds de hauteur, dans la chapelle, au fond du bas côté méridional; elle se rencontre encore dans la même partie de l'édifice, mais au niveau du sol. En voici la description : A la bordure, quatre médaillons circulaires et quatre écussons, dont il reste seulement l'indication; fond semé d'étoiles à six rayons; pieds droits élégants, décorés chacun de cinq personnages qui portent goupillon, bénitier, chandeliers, croix et livres; pignons accompagnés d'anges; deux arceaux en ogive trilobée, encadrant les effigies de deux époux; le mari avec l'armure de fer, la cotte courte et tailladée, la cravate de mailles, l'épée et l'écu à la ceinture; un chien couché sous les pieds; la femme en robe longue, guimpe et manteau, les pieds nus, sous lesquels deux petits chiens d'espèces différentes avec des colliers à grelots. Les pieds de la dame, rapportés en marbre, sont conservés. D'autres incrustations se sont détachées, telles que les visages, les mains jointes, la guimpe de la femme, les pieds du mari. On

(1) Pierre, long. $2^{m}75$, larg. $1^{m}32$.

remarque sur les genouillères de celui-ci des soleils flamboyants, et sur son écu les contours d'une croix. Ce reste d'armoiries peut faire supposer que nous avons sous les yeux, l'effigie de Guillaume de Harville et de Jeanne Lebrun son épouse. (*De Guilhermy, Insc. de la France, t. III, p. 350*).

XVIe Siècle

Quelques fragments de tombes, réduits à bien peu de chose, sont employés dans le dallage du chœur à droite. Sur un de ces morceaux, on lit :

e so viva pbre curé de...

Sur un autre qui a 0,93 de longueur:

lequel trespassa e so hostel à Palloiseau le X d'octobre...

On pourrait attribué ce dernier débris à la tombe de : Genouard de Fontenay-sous-Bois, avocat au parlement, décédé au mois d'octobre 1547. (*Lebeuf, dio. de Paris, t. VIII, p. 3.*)

Au commencement du XIXe siècle, on voyait dans la crypte, sous le chœur de l'église de Palaiseau, sur un marbre noir détaché de quelque ancien tombeau, en beaux caractères du XVIe siècle, la célèbre devise qui avait été adoptée par les ducs de Bretagne pour leur écusson d'hermines :

POTIVS MORI
QVAM FŒDARI (1)

Devons nous voir un rapprochement entre ce document et le fait suivant :

Le 26 juin 1479. Mathurin de Harville, troisième fils de Guillaume et d'Anne de Coutes, rendait hommage au duc de Bretagne, seig^r de Neauphle, pour la Grange-du-Bois et vingt fiefs qui en dépendaient, hommage renouvelé au roi, le 20 juillet 1494 et le 25 janvier 1500. (*Collection Filassier de Maule.*)

Epitaphe de l'abbé Lambert

Inscription sur marbre blanc. Haut. 0^m98; larg. 0^m65. Encastrée dans le mur, à l'entrée de l'église, dans la chapelle des fonts baptismaux. Au-dessus du texte, dans une partie arrondie du marbre, un cœur enflammé entre deux palmes; au-dessous, une tête d'ange ailée. (*Voir p. p. 126-127.*)

(1) Plutôt mourir que de forfaire.

Sous ce porche est inhumé
! Le cœur !
de mre Joseph Lambert prêtre
docteur de la M. et S. de sorbonne
prieur de Palaiseau pendant 35 années
décédé à Paris le 31 janvier 1722.
âgé de 67 ans.
! ! !
son humilité, sa douceur, sa modestie,
son zèle pour la vérité :
ses ouvrages de piété ;
ses solides instructions :
ses aumônes :
aux pauvres de cette paroisse
souvent portées au de là du revenu
de son bénéfice :
ses libéralitéz,
pour rendre les écoles gratuites,
pour les fonts baptismaux,
et la décoration de cette église,
conserveront à jamais sa mémoire
en bénédiction.
Requiescat in pace.

Cœur
de T. H. et T.
P. De. Made.
Constance de
Harville de Palloiseau,
Marquise de Palloiseau
Champlant et autres lieux ve
de T. H. et T. P. Seigneur Nas
Simon Arnauld Marquis
de Pomponne &c.
Brigadier des
Armées du
Roy.
Décédée le
4 Juillet
1756

A la mémoire (1)
de M[r] l'Abbé André MARCHAND, Prêtre
né à Palaiseau, le 17 novembre 1748,
décédé le 4 juillet 1818,
pleins d'années et de mérites
ce saint confesseur de la Foi, rendit son âme à Dieu,
après 42 années de sacerdoce
Sa mémoire sera, à jamais, en bénédiction...
Fadem nunquam matavit... cujus memoria in benedictione.

CLOCHES

Avant 1793, l'église de Palaiseau possédait 4 cloches. Les registres de la paroisse mentionnent les bénédictions et non les inscriptions, ce qui est toujours intéressant.

Refonte des Cloches

La grosse	en 1632	— 1702	— 1765
La seconde	en 1567	— 1717	— 1766
La tierce	en 1550	— 1717	— 1767
La petite	en 1585	— 1717	— 1767

30 Janvier 1702

Bénédiction de la plus grosse des quatre cloches de cette église, elle a été nommée Constance par très haut et très puissant seigneur messire Esprit Juvénal d'Harville des Ursins, chevalier, marquis de Palaiseau, Tresnel, Doux et autres lieux, brigadier des camps et armées du roi et premier lieutenant des gens d'armes de sa garde, et par madame Constance d'Harville de Palaiseau, sœur dudit seigneur, épouse de Nicolas Simon Arnauld de Pomponne.

28 octobre 1717. A été bénite la tierce cloche par M[re] Sébastien Auclerc, curé de ce lieu et nommé Emilie par M[re] Nicolas Simon Arnault de Pomponne, seigneur de ce lieu et par dame Constance de Harville.

Cette cloche a été refondue dix ans après avoir été cassée, elle avait auparavant cette inscription :

L'an 1550, je fus faite par les habitants de Palaiseau et fus nommée Gertrude par noble homme messire Jehan Dupuis, prieur de Palaiseau.

(1) Dans la chapelle de la visitation, marbre noir haut. 64 c. larg. 90 c.

La dite cloche a été fondue par Jean Lequai, me fondeur à Paris, moyennant la somme de 200 livres.

Dans le même temps (vers 1717) le sieur vicaire fit *retourner* la seconde et la petite cloche pour les conserver, la seconde ayant été fondue en 1567 et la petite en 1585, (*Arch. de Palaiseau, Reg. de paroisse*).

1764. Travaux à la cloche par Hurtel.

29 mars 1765. François Guichot étant marguillier comptable, a été bénite par nous curé soussigné, la grosse cloche de ce lieu et nommée Louise Alexandrine, par très haut, très puissant et très excellent prince Louis François Joseph de Bourbon, comte de la Marche, et par très haute, très puissante et très excellente princesse Elisabeth Alexandrine de Bourbon princesse du sang, dame de ce lieu, représenté par messire Louis Hector marquis de Sailly, brigadier des armées du roi et par demoiselle Charlotte Baptistine Antoinette de Pontevès épouse de messire Jean François marquis de Gantèze, lieutenant général des armées du roi. Lesquels ont signé.

Signé: Pontevès de Gantès, Le marquis de Sailly, Chevillon, curé, Etienne Sauset.

17 avril 1766. A été bénie la moyenne cloche, et nommée Louise Josephine par très haute, très puissante et très excellent prince monseigr Louis Joseph de Bourbon, prince de Condé, prince du sang, seigr de Palaiseau, représenté par messire J-Bte Philippe Destimauville, écuyer, sieur de Beaumonchel, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, ancien lieutenant des vaisseaux du roi, Estienne Sausset étant marguillier en charge, sans néanmoins que cette bénédiction puisse équivaloir a réception de la dite cloche et sauf tous les droits de la fabrique, pour contraindre les fondeurs à la rendre sonnante et accordante avec les trois autres conformément au marché fait avec eux.

Signé: Destimauville, Empereur, Etienne Sauset, Chevillon, curé.

19 mai 1766. On se plaint que la deuxième cloche refondue n'est pas d'accord, on réclame auprès des fondeurs.

5 août 1767. Georges Noël Saunier et Antoine Delamarre étant marguilliers, a été bénite par nous soussigné curé de cette paroisse, la quatriéme cloche de ce lieu et nommée

Anne Charlotte par maître Elie Nicolas Charles Bertin, avocat en parlement et par dame Anne Rebecca Bertin, épouse de messire Henry Louis de Barberi de Saint-Conteste, chevalier, seigr de la Châtaigneraye, Menomblet, La Montagne, Malnoye, La Boutonnière, Montchauvel et autres lieux, conseiller du roy en tous ses conseils, maître des requêtes honoraire de son *hostel*, ancien intendant de la province et frontière de Champagne, lesquels ont signé avec nous les jour et an susdits.

Signé : A. R. Bertin de la Chataigneraye, Bertin, Grenier curé

10 août 1767. Georges Saunier et Antoine Lamarre étant marguilliers, la troisième cloche de ce lieu a été bénite par nous soussigné prêtre docteur de sorbonne et curé de cette paroisse, et nommée françoise Elisabeth par maître Julien François Boys, avocat au parlement, bailly de Palaiseau et Champlan et par dame Marie Elisabeth Lebègue de Presle son épouse, qui ont signé le présent acte avec nous.

Signé: Boys, Lebègue-Boys, Grenier, curé.

1770-27 déc. Les habitants ne voulant pas se cotiser pour payer la fonte des cloches, la fabrique paiera, mais imposera pour l'usage des cloches. *(Reg. de fabrique, p. 116)*.

1780-6 fev. Ordre au bedeau de sonner la 3e cloche pendant un quart d'heure, en hiver à 9 h. moins un quart, en été à 10 h. moins un quart, pour avertir de la retraite et de la clôture de tout les cabarets, *(Ibid, p. 212)*.

Transport des Cloches a Versailles

Je soussigné, vice-secrétaire de l'administration du district, reconnais que les citoyens maire et officiers municipaux de Palaiseau, ont ce jourd'hui amené et déposé au district, trois cloches provenant de leur paroisse.

A Versailles ce 27 septembre 1793, l'an 2e de la République une et indivisible. Signé: Leclerc. *(Arch. de Palaiseau)*.

Le 15 octobre 1793, ont été amenés, trois battants et le ferrement des cloches, le tout pesant 532 livres de fer.

Inscriptions des Cloches actuelles

J'ai été fondue en 1856 pour l'église de Palaiseau,
Mr Pigeon étant maire de la Commune.
L'an 1856 j'ai été bénite par Mr Chauvet Ls Florent, vicaire de Versailles.

Assisté de Mr Jn Etienne Dumas doyen du canton.
et nommée Louise Elisabeth Geneviève,
par Louis Gérard West ✻.
et par Elisabeth Geneviève Masson née Lalanne.
en présence de Mr Pigeon chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur.
maire de Palaiseau et de Mr Millet président du conseil de fabrique.
Auguste Hildebrand à Paris fondeur de S. M. l'empereur Napoléon III (1).

Petite Cloche

L'an 1856 j'ai été offerte à l'église de Palaiseau par Louis Gérard West ✻.
et par Elisabeth Geneviève Masson née Lalanne.
et nommée par eux Pauline Augustine.
j'ai été bénite par Mr Chauvet Louis Florent, vicaire général de Versailles.
assisté de M. Jean Etienne Dumas, doyen du canton.
en présence de M. Pigeon chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, maire de Palaiseau,
et de Mr Millet, président du conseil de Fabrique.
Auguste Hildebrand à Paris. fondeur de l'empereur.

Moyenne Cloche

Jacob Holtzen et Cie
Virgo immaculata ora pro nobis (2)
donnée à l'église de Palaiseau, le 23 septembre 1866.
Morère, maire. Dumas, curé.

Les Marguilliers

Au siècle dernier, l'office de marguillier n'était pas recherché comme de nos jours, c'était à tour de rôle et sans empressement.

Ils étaient nommés pour 2 ans, la première année comme marguillier des trépassés, la seconde comme marguillier de

(1) Sur la grosse cloche, la première et la neuvième ligne sont moulées en relief, les sept autres lignes sont gravées.

(2) Vierge immaculée priez pour nous.

l'œuvre, il fallait rendre compte des deux années de gestion, comme suit:

La première année, celui des trépassés s'occupait: des recettes de la vente du pain des trépassées, de la quête du bassin des trépassés, de la vente de l'herbe du cimetière, des prières de la Toussaint.

La deuxième année celui de l'œuvre recevait: Les quêtes, les loyers des biens de l'église, les rentes dues à l'église, les recettes extraordinaires.

Liste des Marguilliers

1721 Tonnerre Antoine.
1722 Lecalon Claude.
1739-41 Cretel Nicolas.
1740-42 Pescheux Gabriel.
1741-43 Blondé Claude.
1742-44 Guichot Nicolas.
1743-45 Levieux J-Bte.
1744-46 Prieur Arnault.
1745-47 Gerson André.
1746-48 Varin François.
1747-49 Crosnier Pierre.
1748-50 Thevenin Jean.
1749-51 Marchand Jean.
1750-52 Lefevre Charles.
1751-53 Claveau Etienne.
1752-54 Blanfumé J.-B.
1753-55 Gervais D. And.
1754-56 Marchand Pierre.
1755-57 Tonnerre Denis.
1756-58 Gudin Claude.
1757-59 Leclair François.
1758-60 Durand Henry.
1759-61 Varin André.
1760-62 Delamarre Martin.
1761-63 Lamant J.-B.
1762-64 Michaux J.-B.
1763-65 Guichot François.
1764-66 Fausset Etienne.
1765-67 Saunier Georges.
1766-68 Delamarre Antoine.
1767-69 Lemerle Claude.
1768-70 Rousseau Joachim.
1769-71 Vuisseau Louis.
1770-72 Sanglier Jean, refuse la charge
1771-73 Pigeon, refuse, est remplacé par le curé.
1772-74 Gerson André.
1773-75 Lecalon Simon.
1774-76 Claveau S.
1775-77 Pescheux Denis.
1776-78 Tonnerre Jean.
1777-79 Varin Denis.
1778-80 Levieux Noël.
1779-81 Robin André.
1780-82 Blondé Simon.
1781-83 Fosse J.-B.
1782-84 Crosnier Martin.
1783-85 Hébert Etienne.
1784-86 Bisson Pierre.
1785-87 Delamarre Pierre.
1786-88 Claveau Pierre.
1787-89 Prieur Germain.
1788-90 Riou Nicolas.
1789-91 Marchand Pierre.
1790-92 Chauvière Nicolas.

(*Arch. de la fabrique*)

Sentence du Bailliage

1771, 12 mars — Empereur, procureur de Jean Louis Visseaux, marguillier en charge de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Paloiseau présent demandeur, contre Me Broussin, procureur de Jean Sanglier, défenseur.

Parties ouïes ensemble le procureur fiscal disons que l'acte de délibération des marguilliers de ce lieu de Paloiseau du 25 novembre dernier, sera exécuté selon la forme et teneur.

En conséquence la partie de Me Broussin sera tenue dans trois jours à compter de la signification qui lui sera faite à personne à domicile de notre présente sentence, d'accepter la charge de marguillier de la paroisse de Paloiseau, et d'en remplir les fonctions suivant l'usage; sinon et à faute de ce faire dans le délai et icelui passé en vertu de la présente sentence et sans qu'il en soit besoin d'autre, disons que dans une assemblée des marguilliers de ce lieu qui sera tenue à cet effet en la manière ordinaire, le premier jour de dimanche qui suivra l'expiration du délai de trois jours, il sera nommé un habitant de ce lieu pour remplir les fonctions de marguillier administrateur des affaires de la fabrique, et rendre compte de l'administration au lieu et place et aux risques et frais de la partie de Me Broussin, et auquel habitant sera décerné salaire convenable, que la partie de Me Broussin sera tenue de lui payer. Condamnons en outre la partie de Me Broussin aux dommages et intérêts, que la fabrique a souffert et pourra souffrir par le refus de la partie de Me Broussin d'accepter la charge et aux dépens que nous avons liquidé à vingt une livre quatorze sols, ce qui sera exécuté nonobstant et sans préjudice de l'appel, même en cas d'appel par provision en donnant caution qui sera reçue par nous, suivant l'ordonnance, Signé: Boys, bailli, Vieillard, greffier.

(Arch. de S.-§-O. 3e reg. du bailliage)

Le Pain béni en 1782

Le lundi 29 mai 1782, le chanteau fut présenté par madame Savy chez le sieur Lissajoux, marchand de bois son voisin, qui le refusa, Madame Savy l'ayant repris envoya chercher le bedeau, qui accompagné de Simon Blondé, serrurier et

marguillier, le présenta chez Dominique Gouzène, chirurgien, qui le refusa disant que ce n'était pas à son tour à rendre le pain béni, qu'il y avait avant lui Lissajoux et la veuve Lécalon. (1)

Plainte des Marguilliers

A monsieur le bailli de Paloiseau et dépendances, ou monsieur son lieutenant.

Supplient humblement, les curé et marguilliers de la paroisse St-Martin de ce lieu poursuite et diligence de Simon Blondé, serrurier demeurant en ce lieu, marguillier en charge de la dite église et paroisse.

Disant que lundi dernier, seconde fête de la Pentecôte, le sieur Savy qui ce jour avait offert le pain à bénir, envoya comme il est d'usage à l'issue de la grand'messe, le chanteau ou part de pain béni au sieur Gouzène, chirurgien en ce lieu et son voisin à l'effet d'offrir le lendemain mardi le pain à bénir, à la grand'messe comme étant son tour, le dit sieur Gouzène l'a refusé se prétendant exempt en sa qualité de chirurgien, d'offrir le pain à bénir, de manière que le sieur Savy a envoyé le chanteau au dit Blondé, l'un des suppliants qui sur le champ accompagné du bedeau se transporta chez le dit sieur Gouzène et lui remit le chanteau, qu'il refusa de nouveau sous le même prétexte et le dit Blondé se retira.

Que quelques temps après, le dit sieur Gouzène renvoya le chanteau chez le bedeau, qu'enfin le dit sieur Gouzène n'a point fait offrir le pain béni à la grand'messe le jourd'hier troisième fête de la Pentecôte comme il est d'usage et à son tour, l'ayant toujours offert après ledit sieur Savy, et comme une pareille conduite de la part dudit sieur Gouzène est contraire aux règlements qui assujettissent tous les paroissiens domiciliés et chefs de famille d'offrir le pain à bénir dans leur paroisse, que d'ailleurs ce manque d'offrir le pain béni, a causé du scandale dans l'église, et qu'ils ont tout lieu de craindre que plusieurs habitants fassent pareil refus. Ce sont les raisons pour lesquelles les suppliants ont été conseillés de se pourvoir.

Et considérent, monsieur, il vous plaise leur permettre at-

(1) Gouzène ancien voisin de Savy, demeurait en 1782, dans la maison de l'école des filles où est aujourd'hui la justice de paix.

tendu le fait dont il s'agit de faire assigner le sieur Gouzène extraordinairement par devant vous en la chambre du conseil à tel jour et heure qu'il vous plaira indiquer, pour voir dire que les arrêts et règlements généraux de la cour et ceux particuliers de ce siège, seront exécutés selon leur forme et teneur que dessus, et seront faites au dit sieur Gouzène et à tout autre d'y contrevenir, sous les peines y portées, ce faisant qu'il sera tenu d'offrir ou faire offrir le pain à bénir dimanche prochain comme étant à son tour, sinon et faute de le faire, que les suppliants seront autorisés à l'offrir aux dépens dudit sieur Gouzène qui sera tenu de les en rembourser, et faute par lui de l'avoir offert mardi dernier, il sera condamné en telle amende qu'il vous plaira arbitrer sur les conclusions de monsieur le procureur fiscal, dont les suppliants requièrent la jonction pour l'exécution des règlements et en tous les dépens et vous ferez bien.

Signé: Blondé, J.-B. Fosse.

L'affaire vint devant le bailliage, et jugée par maître André François Petit, procureur, faisant fonction de procureur fiscal, qui donna raison au chirurgien en condamnant Lissajoux à rendre le pain à bénir, ou sur son refus, d'en faire faire un à ses frais pour le dimanche suivant, mais sans dépasser la somme de six livres. *(Arch. de S.-&-O. Reg. du bailliage)*.

BIENS DE LA CURE (1)

Déclaration des biens de la cure, par Sébastien Auclerc, curé de Palaiseau, le 31 août 1728:

Terres

14 arpents de terre / 6 » de pré	loués................	450 livres
5 quartiers de terre / 1 quartier de vigne (2)	loués............	15 »

Dîmes (3)

Le tiers des dîmes de la paroisse a produit :

à reporter	465 livres

(1) Arch. Nat. Série Q, n° 1478.
(2) Le curé fait valoir la vigne.
(3) Le prieur reçoit deux tiers de la dîme.

report	465 livres
15 setiers de froment à 10 livres............	150
15 » d'avoine à 10 livres...............	150
8 » de seigle, orge, pois à 6 livres....	48
Vente de la paille,.........................	60
Le tiers de la dîme des agneaux............	28
Rentes Foncières	
Des héritiers Nicolas Lemoyne, par contrat du 8 juin 1686................................	10
Des héritiers Thomas Tonnerre, suivant contrat du 26 janvier 1696.......................	9
De la fabrique de Villebon, suivant la transaction du 16 déc. 1711.......................	20
De Marie Badran, par sentence du bailli de Palaiseau, du 29 nov. 1712....................	4l 10s
Sur Guillaume d'Auxerre, par titre du 6 déc. 1714..................................	10
De André Hardy, par contrat du 4 janv. 1724	1 10
Sur le domaine de Paris, le tiers de 29 livres	9 10
Six quartiers de bois taillis, dont la coupe tous les 10 ans rapporte, frais compris, 100 liv.	10
Fondations	
Honoraires du curé.......................	442
Pour 2 messes par semaine des fondations du St-Sacrement et de la Ste Vierge...........	60
Casuel	
Année moyenne............................	150
total	1627l 10
Charges	
Honoraires du vicaire.....................	400l
Pour le tiers des réparations du chœur, du presbytère et des murs du jardin.............	20
Rente à la fabrique par amortissement des biens de la cure............................	10l 3s 9d
Loyer d'une grange pour serrer la dîme, n'en ayant point au presbytère....................	10
Pour frais de la levée de la dîme...........	150
	590l 3s 9d

Vu par la chambre, la déclaration fournie par M. Aucler, curé de St-Martin de Palaiseau, des biens et revenus dépendant de sa cure.

La chambre arrête, que les revenus de la dite cure seront employés dans le pouillé du diocèse de Paris pour la somme de 1400 livres.

Fait en la chambre, le 15 mai 1730. Signé : Delacroix, Thomassin, Chevalier, greffier, Parquet, syndic.

Déclaration du 10 Décembre 1757

12 arpents 38 perches de terre } 6 » 50 » de pré } loués......	440 livres
1 arpent 50 « de terre à Champlan..	30
1 « 25 » de vigne.............	20
1 » de bois, le dixième..............	10
Le tiers de la dîme, louée	300
Le tiers de la dîme des agneaux............	30
De la fabrique de Villebon..................	20
De la fabrique de Palaiseau, pour obits et fondations.....................................	450
Casuel	150
	1450 livres

Charges

Le curé observe que le vicariat n'étant point fondé et ne recevant pour lui que 16 liv. 10 sols, et 150 liv. du prieur pour les premières messes des dimanches et fêtes, il est entièrement à sa charge. Plus le tiers des réparations du chœur.

Compte arrêté par la chambre à 1400 livres le 22 déc. 1757.

Déclaration de 1777

Il est dû par la cure de Palaiseau, sur les six derniers mois de 1776, 90 liv. 15 sols. M. le curé de Palaiseau représente qu'un incendie arrivé dans sa paroisse le 7 avril dernier, y a causé un dommage de plus de 3000 livres, et a réduit quatre chefs de famille à la plus affreuse misère, qu'ayant obtenu de Mgr l'archevêque permission de faire des quêtes, et que ces quêtes n'ayant pas à beaucoup près répondu à son attente, il supplie la chambre de secourir ces incendiés soit en leur accordant telle somme qu'elle jugera à propos de fixer, soit en lui accordant à lui-même la remise en tout ou

partie des 90 livres 15 sols, qu'il redoit sur les six derniers mois de 1776, qu'il s'obligera de joindre aux charités qui ont été déjà recueillies.

Il y a eu déja plusieurs exemples, ou la chambre a accordé des remises faites dans des malheurs pareils à ceux énoncés par M. le curé, et il ne parait y avoir aucun inconvénient à modérer son imposition des six derniers mois de 1776 à 40 l. et l'année 1777 à 80 liv., il a toujours payé exactement.

Modère les six derniers mois de 1776 à 40 liv., l'année 1777 à 80 liv., et paiera la taxe à l'avenir, fait en la chambre le 22 août 1777. Signé : † Chr. Arch. de Paris.

Fondations des Messes

11 juillet. Bachelier, messe et libera. — Blanfumé, 3 messes 1783. — 27 juin. Barcus (Jean de). — 23 oct. Duplessis (Marie). — 3 nov. Favier (Elisabeth de). — Pâques. Gedon (Simon le) De Profondis. — 15 oct. Goujon (Perrette). — 4 juin. Guiller (Toussaint). — 9 août. Harville (Esprit de). Tous les vendredis. — 9 sept. Jubé (L.) et 11 oct. — Lebreton (Antoine). — 13 déc. Piquet (P.) 4, 24, 26 mars, 13 mai, 13 sept. — Quelier (Michel) de 1668. — Racary (François). — 23 nov. Ravetin (Jean de). — 1er avril. Saint-Amour (Charlotte). — 29 mars. Siméon (Jean). — 6 déc. Tisserand (Mathurin. (*Arch. de l'église*).

Vente des Biens de la Cure

Le 5 août 1791. Vente de 24 arpents de terre, pré, vigne et bois et 38 livres 2 sols 6 deniers de rente provenant de la cure de Palaiseau, achetés 36910 livres, par 10 acquéreurs.

Loyer des Biens de la Fabrique

1743.	Pierre Guichot, 6 arpents de pré	260 liv.
»	Nicolas Lecalon, 3 arpents de terre	36
1744.	Bisson, 2 arpents et demi	36
»	Henri Cretel, 3 arpents	40
»	Jean Barre, pour sa maison	60

Vente des Biens de la Fabrique

Le 2 avril 1794. Vente de 3 arpents 26 perches de terre en 5 pièces, achetés 4650 livres, par Lecalon et Vilaine.

Le 7 oct. 1796. Vente de 11 arpents 4 perches de pré, achetés 13225 francs 30 centimes, par De Mauroy. (*Arch. de S.-&-O.*)

Extrait des Comptes de la Fabrique

Nous avons relevé les articles qui nous ont paru présenter quelqu'intérêt.

1746. Le bedeau touche........................ 120 liv.

1746. Le porte bannière touche................ 8 »

1746. Le serpent touche........................ 30 »

1760. Réparation à l'horloge....................

1768. Le chantre reçoit........................ 72 »

1768. Bance, chapelain, pour chanter............ 72 »

De 1775 à 1783. Les sœurs paient trois places.

1783. Reçu de la paroisse de Villebon........... 10 »

1785. Le curé se charge de la fourniture de la cire.

1785. Nouvelle sacristie.

1787, 7 janv. Réunion présidée par Deshays, curé.

1787, 11 mars. Réunion, pas de curé.

1787, 18 nov. Réunion à la sacristie selon l'usage depuis 18 ans, Pierre Claveau, marguillier entrant, ne veut pas signer, voulant que l'assemblée se tienne au banc de l'œuvre.

1790, 30 juillet. Inventaire.

1791, 13 nov. Réunion tenue à la chambre municipale, des maire, notables et marguilliers.

1792, 7 oct. Assemblée des anciens marguilliers, maire et officiers municipaux, pour les comptes de 1790.

1792. Vin fourni à l'église...................... 44 liv.

1793, 9 mai. Payé le déjeuner des rogations.

1793, 14 juil. Réunion devant le maire, sans annonce au prône.

1793, oct. Payé le raccommodage du linge.

1793, 31 oct. Reçu le service Pomponne.

1793, 20 nov. Payé au citoyen curé De Paulhe. 499 liv.

1793, 20 nov. Payé au citoyen vicaire Hogard.. 16[l] 10[s]

1793, 23 déc. Fermeture de l'Eglise.

1794, 9 janv. Payé des chantres 2 mois d'honoraires.

1794, 9 janv. Payé le porte bannière.

1794. Payé l'ancien bedeau de la ci-devant fabrique.

1794, 24 fév. Réunion annoncée au son de la caisse et affiches.

1794, 12 juin. Réunion des maire, off. mun. et notables, pour les comptes de fabrique de 1791, argent remis au maire.

1794, 11 août. Réunion des maire, off. mun. notables pour les comptes de 1792.

1795, 8 janv. Réunion des maire, off. mun. et notables pour les comptes de 1792-1793.

Le reliquat remis à Lequoi, receveur des domaines nationaux à Longjumeau, avec pièces justificatives et registres, le tout se montant à 356 livres 7 sols 4 deniers.

1795, 24 juin. Réouverture de l'église.

1796-97, 24 juin. Places payées	282 f.	5 sols
1797-98 » » » »	228	5 »
1798-99 » » » »	169	5 »

Depaulhe, curé, est resté dans la paroisse jusqu'au 23 déc. 1793, jour auquel il a été arrêté et conduit à Versailles, pour y être mis en détention, il y est resté environ neuf mois.

(Arch. de l'église, Reg. de fabrique, signé: Joffrin.)

1794. 8 mars. Le citoyen Giraudet a loué le presbytère, le curé ayant été incarcéré et les scellés posés sur ses meubles; faire inventaire des effets et meubles des ci-devant abbés Marchand. Signé : Mauroy de Palaiseau.

Levée des scellés au Presbytère

25 vendémiaire an III (16 oct. 1794). L'assemblée du conseil municipal tenue au lieu et heure ordinaires des séances, où étaient les maire, officiers municipaux, est comparu en ladite assemblée le citoyen Paulhe, lequel nous a exhibé un arrêté du comité de sûreté générale et de surveillance de la convention nationale n° 2813, en date du 19 vendémiaire (10 oct. 1794), présent mois, portant que le comité de sûreté générale arrête que, le citoyen Paulhe détenu à Versailles sera mis en liberté et les scellés levés.

Pour copie conforme, signé : Bourguignon. (*Arch. de Palaiseau, Reg. de 1793 à 1798, f° 54.*)

Certificat de résidence

25 nivôse III (15 janvier 1795). Jean Augustin Philippe Paulhe né le 26 oct. 1758, à Reysac, commune de Vors (Aveyron), taille 5 pieds 3 pouces, cheveux et sourcils châtains-bruns, nez ordinaire, yeux gris, bouche moyenne, menton rond, front couvert, visage ovale, etc. (*Arch. de Palaiseau, reg. 1793 à 1798, f° 68.*)

1795, 24 juin. L'église de Palaiseau a été ouverte au culte catholique par le prêtre Gilbert, habitué à St-Louis de Ver-

sailles envoyé à cet effet, l'office y a été célébré le même jour, fête de St Jean-B^te, par l'abbé Desmottes arrivé dans la paroisse depuis huit jours, en qualité de desservant où il est resté sans interruption jusqu'au 3 mai 1797, et fut remplacé par M. Coulon, le service n'a pas été interrompu depuis ce jour.

Pendant la fermeture de l'église la plupart des enfants ont été portés à Villebon pour les faire baptiser par M. Guignes, chapelain de Mme de Pracomtal, ce qui nous a été dûment certifié par chacun. Ceux qui n'ont pas été baptisés à cette époque l'ont été depuis, par nous curé de cette paroisse ou par M. Marchand, vicaire.

La sage-femme a, de plus, certifié avoir ondoyé tous les enfants qu'elle a reçus. Signé : Joffrin. (*Arch. de l'église.*)

Déclarations pour l'exercice du culte catholique

Du 6 germinal IV (26 mars 1796). J.-B^te Marc Mireur, demeurant à Massy a fait la déclaration conformément à la loi, sur l'exercice et la police extérieure des cultes, du 7 vendémiaire dernier, dont la teneur suit : Je reconnais que l'Universalité des citoyens français est le Souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République.

Déclaration du 20 thermidor IV (7 août 1796), de Jean Jacques Mansel, 53 ans, né à Paris, demeurant rue St-Martin, 273.

Déclaration du 21 août 1796, de Philippe Coulon, 50 ans. (*Arch. de Palaiseau, Reg. de 1793 à 1798, f°s 135, 159, 161*).

Le Cimetière

1653, 5 nov. A cette date le registre de la paroisse mentionne : Bénédiction d'un nouveau cimetière.

Le cimetière autour de l'église date de 1653, avant c'était une terre profane où les anciens avaient vu une vigne; comme on s'était avisé (en 1652) de l'entourer de murs pour faire de l'église une espèce de fort, on pensa à en faire un cimetière. Ce qui fut permis par André de Saussay, alors vicaire général du diocèse de Paris.

L'ancien cimetière servit néanmoins pour les hameaux et ce n'est qu'en 1717 qu'étant devenu inutile depuis longtemps, il fut permis de le profaner et de le vendre. (*Lebeuf, Histoire du diocèse de Paris, t. VIII, p. 5*).

L'ancien cimetière occupait l'emplacement où est aujourd'hui la propriété Dumaine. En creusant pour établir la voie ferrée et pour faire les fondations de la maison de M. Neveu, on découvrit des ossements, ainsi que des monnaies du XVI[e] et du commencement du XVII[e] siècle. Ces monnaies provenaient certainement des pestiférés de 1652, qu'on enterrait sans les déshabiller. *(Voir pages 150 et 312).*

Le Siège d'Étampes en 1652

L'armée des princes révoltés commandés par Jacques de Saulx, comte de Tavannes, venait camper le 23 avril à Etampes selon les ordres de Condé.

Le 4 mai, Turenne avec l'armée royale venant de Bleneau, fondit à l'improviste sur les révoltés, leur tua 700 hommes et fit 2000 prisonniers.

Le lendemain 5, l'armée royale se retira vers Palaiseau et revint le 27 mai à Etampes faire le siège de la ville.

Turenne leva le siège d'Etampes le 7 juin, lorsqu'il apprit que le duc de Lorraine marchait vers Paris.

Les allées et venues des soldats, leurs dépradations avaient plongé les habitants dans la plus extrême misère. La peste, suite ordinaire des guerres de cette époque, s'abattit sur toute la contrée. (*L. Marquis*, *Les Rues d'Étampes*, *p. 17*).

L'Armée Royale a Palaiseau

Le lundi 6[e] jour de mai, l'armée du roi est arrivée à Palaiseau, conduite par le maréchal de Turenne, et est partie le lendemain de la Trinité. (*Reg. de paroisse, en marge du 6 mai 1652*).

1652, 27 mai. Nota. Que le lundi 6[e] jour de mai 1652, l'armée du roi conduite par le maréchal de Turenne est arrivée en ce lieu de Palaiseau, qui y a fait de grands dégats et dans les lieux circonvoisins; l'église d'Orsay fut brulée et beaucoup d'autres désordres à Igny, Massy, Champlant et Longjumeau, car elle était composée de vingt mille hommes, sans les chevaux et toute leur suite. Et elle n'en est partie que le dimanche de la Trinité 26[e] jour du mois de mai 1652.

Ensuite les noms de ceux qui sont décédés depuis que l'armée est partie, tant de la paroisse que des paroisses cir-

convoisines, Champlant et autres. *(Reg. de paroisse, dans le texte et à sa date).*

DÉCÈS DE L'ANNÉE 1652

Janvier..	5	Avril..	7	Juil..	82	Oct...	59
Février.	4	Mai...	34	Août.	73	Nov...	18
Mars....	5	Juin..	135	Sept..	81	Déc....	..

Total 503 décès, dans le nombre, il y avait 5 refugiés de Champlan. (*Arch. de Palaiseau, Reg. de paroisse*).

DÉCÈS DE L'ANNÉE 1832

Janvier..	2	Avril....	6	Juil..	42	Oct....	5
Février..	3	Mai.....	3	Août.	12	Nov....	3
Mars....	4	Juin....	6	Sept.	6	Déc....	3

Total 95 décès.

REGISTRE DE LA PAROISSE DE CHAMPLAN

Le samedy 25 may 1652, a été baptisée sur les fonts de l'église de Paloiseau, Anne fille de Agnan Certainvilliers et de Guillemette Guezard, née le même jour au château du dit Paloiseau où la pluspart des habitans de Champlant étoient refugiés, pendant que l'armée du roi commandée par les maréchaux de Turenne et d'Hoquincourt a campé audit Paloiseau, Champlant et lieux circonvoisins, depuis le lundi sixième du mois de mai, jusqu'au dimanche 26e jour de la Trinité, à la ruine et désolation de tout le pays, le parrain Toussaint Certainvilliers la marraine Nicole Certainvilliers.

Le 22 septembre 1652, a été baptisé par nous sur les fonts de l'église de Paloiseau où nous étions refugiés pour la seconde fois, Louys fils de Louys Thuallagant.

LE CHEMIN DES GRANGES

Au commencement du XIXe siècle, ce chemin était bordé de deux rangées de superbes noyers qui furent remplacés par des châtaigniers, aujourd'hui il n'y a plus que la partie basse qui soit garnie de tilleuls.

La Bourbillière

Rue de l'Est, n° 16

Au siècle dernier, il n'existait qu'une seule maison entre la Grande Rue et le ruisseau de la Bourbillière.

N° 1427 du plan. Une maison et grange à la Bourbillière. En 1654, 11 janv., à Antoine Tonnerre; en 1784, à Charles Luc Lacroix.

N° 1427 bis. Une portion de maison, grange et grenier au-dessus, petite masure y tenant et jardin de 2 perches, lieu-dit la Bourbillière. En 1697, à François Maillot; puis à François Maillot-Chasseigne; en 1779, 15 fév., à Etienne Maillot.

Trou a Rouir la Filasse

Rue de l'Est, n° 18

N° 1428 du plan. Une perche et demie de terre, sise à la Bourbillière, tenant vers le midi à Briant, d'autre à Simon, d'un bout à Robin, d'autre au ruisseau, le sieur Petit a droit de communauté avec lesdits Briant, Robin et Simon pour y faire rouir de la filasse.

Appartenait à Claude Chanteau-Marchais; 1659, 18 déc., à Henri Chanteau; 1752, 10 sept., François Feray-Chanteau; 1759, 9 fév., Marie Madeleine Feray; 1785, 27 mars, André Fr. Petit-Colin.

Ruisseau de la Bourbillière

Rue de l'Est, n° 20

N° 1230 bis du plan. Une maison consistant en deux cuisines, grenier au-dessus, écuries, étables, grange, cellier, cour, jardin, le tout contenant en fonds de terre un demi arpent, tenant vers l'est à la ferme de la Bourbillière et de l'ouest et du sud au ruisseau de la Bourbillière. En 1734, 20 juillet, à Pierre Villain-Carré; 1764, 30 déc., Germain Villain-Tonnerre; 1783, 18 nov., aux mineurs Villain.

Propriété Crépon

(*Ancienne Ferme de la Bourbillière*)

Rue de l'Est, n° 20

En 1688, le 11 août. La ferme de la Bourbillière avec 52 arpents et demi de terre, 3 arpents de pré et des pâtures, appartenait au domaine de Palaiseau (1).

(1) Arch. Nationales, Série P. 105-2 cote 628.

1751, 11 nov. La ferme et les Rutons ou Rutoirs de la Bourbillière, loués 650 livres, à Anne Langlois veuve Duperray bail passé *devant Bizault, notaire à Paloiseau*, le 12 avril 1752.

N° 1230 du plan. La ferme de la Bourbillière consistant en un bâtiment et 2 arpents et demi de terre, baillée à cens par S. A. S., le 22 juin 1778, à Jean Leger Lerondeau, moyennant 220 livres.

En 1782, 24 nov. Delaune des Gigoux achète à Lerondeau 5 perches, provenant de la ferme de la Bourbillière et demande à S. A. S. de ne pas être solidaire des 220 livres, et fait valoir que Lerondeau a enclos ce terrain de murs, l'a fait défoncer et planter en arbres fruitiers et y a bâti une maison bourgeoise, à côté de l'ancien bâtiment, de sorte qu'il y a beaucoup plus de sureté qu'il ne faut sur ce terrain tel qu'il est aujourd'hui pour la perception du cens de 220 livres.

Propriétaires successifs :

1688, Au seigneur de Palaiseau ; 1778, Jean Léger Lerondeau ; 1811, le chevalier Des Maisons ; 1843, Héritiers Des Maisons ; 1856, De Rambourg de Commentry fit reconstruire le château actuel ; 1857. Augustin Crépon-Martineau † 1875, 11 oct. ; 1875, Auguste Crépon, agent de change ; puis à Mme Marie, veuve d'un ingénieur de la Cie du chemin de fer de Lyon.

RUE DE L'YSOPIER

Rue de l'Est, n° 22

N° 1226 du plan. Une maison, grange, écurie et jardin, le tout contenant un demi quartier, et communauté de cour avec Pierre Brunot, tenant d'un côté à Denis Leroi et d'autre au jardin des Gigoux. En 1655, à Laurent Roux ; puis à Jean Chartier-Lebas ; 1783, à Marchand-Chartier.

Rue de l'Est, n° 24

N° 1225 du plan. Une maison consistant en chambre basse à feu, salle à côté, caveau, grenier, cour, cave, écurie, cellier, poulailler, toit à porcs et jardin. Contenant le tout 46 perches, clos de murs, tenant au sud-est au jardin des Gigoux, et vers le nord-est au chemin tendant de Palaiseau à Longjumeau, (lequel vient d'être supprimé, 1783), d'autre à Marchand-Chartier et à la rue de l'Ysopier. En 1654, 26 nov.,

à Toussaint-Tonnerre; puis à Pierre Leroy-Josset; 1773, 10 janvier, Denis Leroy.

Les Gigoux

Rue de l'Est, n° 36

Les plus anciens documents que nous ayons vu concernant les Gigoux sont du 14 fév. 1374. Regnault Gilgout ou Regnaut Gillegou, censitaire du fief St-Yves au chantier des Gigoux.

Puis le livre de recette des religieux de St-Eloy-les-Loncjumel, fin du XIVe et commencement du XVe siècle (1).

Palaiseau 1388. De Thevenin des Gigouts, tant pour le quart, que masurages, que vignes, tenant aux héritiers de feu Martin Piau, deux cousterets de vin.

A cette même date, figurent également dans ce livre : Aubelin Gigout, Regnault Gigoust, Jehanne la Gigoude et Jehan Rose pour sa masure de Gigous. En 1411, Jehan Gigoust possédait sept quartiers de terre à Louans (Morangis).

Désignation de la propriété en 1784. — N°s 1228, 29 du plan. Une maison bourgeoise, consistant en plusieurs corps de logis, bâtiments, cours, basse-cour, grand et petit jardin, puits, source d'eau vive, pièces d'eau, maison et grange couvertes en chaume, le tout fermé de murs de toutes parts en un seul et même enclos, contenant 5 arpents 87 perches.

Tenant à Jean Léger Lerondeau, à cause de la ferme de la Bourbillière, à Leroi, Marchand et Bruneau. Il y a une porte charretière et une fenêtre à la grange sus déclarée donnant sur la rue de l'Ysopier, et une porte sur la Voie de la Grande Femme. Plus et hors de l'enclos, une avenue pavée dans toute sa longueur, plantée de marronniers et bordée de haies vives, faisant face à la principale porte et entrée de ladite maison, contenant 187 pieds de long sur 48 pieds de large, revenant à 22 perches 10 pieds de superficie (2). Plus 40 perches de terre réunies au jardin des Gigoux, faisant ci devant partie de l'emplacement du chemin de Paloiseau à Champlan actuellement supprimé.

L'avenue et les 40 perches ayant été baillées à cens par S. A. S. à Delaune par acte passé devant *Reydy de Lagrange*, notaire à Palaiseau, le 5 mai 1782.

(1) Arch. de S.-&-O., Fonds de St-Eloi.

(2) Figure au plan-terrier de 1784, n'existe pas sur le plan cadastral de 1809.

Propriétaires successifs

1597, 12 juillet, Guillaume de la Bistrade sieur de Villemartin; 1616, 10 juin, Claude De Valles (pour la grange); 1688, 11 août, la ferme des Gigoux était ci-devant tenue en fief, et de présent réunie au domaine du seigneur de Paloiseau, et contient 55 arpents de terre labourable et deux arpents de pré (1); 1735, 20 déc., Antoine Regnard des Gigoux; 1736, 6 déc., Marc Antoine des Essarts; 1748, 16 oct., De la Roche Aymond, lieutenant-général des armées du roi; puis à dame Louise Dorée veuve de Pierre Morand; 1769, 26 juil., Antoine Louis Delaune; 1794, J.-B. Dhuicque, négociant à Paris; 1802, 29 sept., Collin, directeur des douanes; 1804, 9 juil. Carreau-Colleau; 30 avril 1811, Desmaisons-Benoist; 7 avril 1813, Segretier-Cottin; 4 juillet 1816. Reynès, ancien négociant d'Amérique; 6 juin 1820, Fessé-Labiche; 27 oct. 1825, Aubert, pair de France; 1845, Vicomte Lemercier-Aubert; 22 mai 1847, Trocquet-Chamerlat; 16 oct. 1851, Baudou et Cie, banquiers; 17 fév., 1852, Creuse frères; avril 1862, M. Bonnel.

Le château des Gigoux a été reconstruit en 1866. La grille, les griffons, les urnes, les sphinx et les bornes proviennent (dit-on) du château seigneurial de Palaiseau, quoique cette provenance ne remonte qu'à 1802 ou 1803, nous n'avons pu en vérifier l'exactitude, M. Collin, directeur des douanes, qui possédait les Gigoux à cette époque, les a revendus en 1804, et depuis, cette propriété a changé onze fois de propriétaire, d'un autre côté le démolisseur du château, Raynal-Bara, le brocanteur, est mort le 4 janvier 1830. *(Voir page 157, Les Marronniers de Voltaire).*

Vers 1853, MM. Creuse firent des plantations de mûriers autour de la propriété, pour l'élevage des vers-à-soie.

Le Mont-Huchet

Rue Michelet, n° 15

N° 1216 du plan. Maison, cour, jardin et terre derrière, le tout mesurant en fonds de terre 54 perches, à Pierre Leroy-Josset; en 1773, 10 janv., Jean Leroy.

Rue Michelet, angle de la Rue de l'Est

N° 1220 du plan. Une maison, lieu dit le Mont-Huchet ou

(1) Arch. Nat. Série P. 105 2, cote 628.

la Bourbillière, consistant en deux chambres basses, dont une à feu et grenier dessus, jardin derrière, cour commune, le tout mesurant 16 perches. En 1691, 12 mars, à Jean Buisson; 1737, 6 avril, à Denis Lamant; 1778, 29 mars, à Jean Lamant; puis à Ollivier Lamant-Blondé; ensuite à Pierre Marchand.

Carrefour des Trois Portes

Angle des rues Maubué et Michelet

Nos 1251, 52, 53. Une portion de maison, à la Bourbillière ou carrefour des trois portes. En 1777, à Etienne Josset-Robin; 1784, à Marie Anne Varin, veuve Josset.

Carrefour au Bué

Angle des rues Maubué et Michelet

No 1254 du plan. Une maison lieu dit la Bourbillière ou le Carrefour au Bué ou les trois portes, consistant en une petite batterie (1) servant d'entrée, une boutique sans cheminée à côté, chambre à feu au-dessus à laquelle on monte par un escalier pratiqué dans la batterie, en face l'escalier une autre petite chambre sans cheminée et grenier sur le tout, contenant en fonds de terre une perche un tiers, tenant vers le sud à la veuve Augustin Josset, d'autre à Jean Leroi au lieu de Pierre Josset, d'un bout vers le nord-est au chemin tendant des Gigouts à Champlan, d'autre à la cour commune.

Nos 1244, 50. Une cave voûtée en pierres et jardin de 5 perches, à Jean Baptiste Lamant-Meunier; puis André Lamant-Chasseigne, 1783, 26 déc., Jacques Brossier, tisserant, époux de Catherine Chasseigne, avant veuve d'André Lamant.

Rue du Bué

Rue Maubué, nos 2 et 6

No 1327 du plan. Une maison, grange et écurie rue du Bué à André Varin-Poullain; en 1771, 9 nov., à Jean André Varin le jeune.

No 1330 du plan. Une maison rue du Bué, consistant en une chambre basse à feu, grenier dessus, grange à côté, le tout mesurant 2 perches et demie, cour commune avec Pierre Antoine Chanteau. No 1327, écurie, chambre et grenier.

(1) Demeure d'un tisserand.

23.

N° 1273. Jardin de 3 quartes, en 1691, 12 mars, à Pierre Chanteau; 1764, 21 fév., à André Varin; 1784, 28 fév., aux héritiers Varin.

N° 1339. Une maison rue du Bué, en 1691, 12 mars, à Pierre Chanteau; puis à Thierry Chanteau-Lecalon; 1784, 20 août, Pierre Ant. Chanteau de Jouy-en-Josas.

CARREFOUR DES ROUSSETS

Rue Maubué, n° 12

N°s 1339, 45 du plan Une maison et jardin, le tout contenant 7 perches et demie, en 1784, 6 mars, à Jacques Chenevière, compagnon tuilier à Saulcier.

N°s 1340, 42, 45. Une maison, grange et jardin de 15 perches, rue Maubué, au carrefour des Roussets; en 1692, à Nicolas Tonnerre; en 1784, à Etienne Christophe aîné.

N° 14

N° 1342 du plan. Propriété créée par M. Perrot; ensuite à son gendre M. Marchal, ingénieur de la Cie P. L. M. *(voir p. 131)*. Actuellement aux héritiers Marchal.

N°s 18-20

N° 1347-48 du plan. Une maison, cour et jardin, rue Maubué, en tout contenant 16 perches. En 1657, 8 sept., à Jean Baron; 1680, 17 sept., à Nicolas Cretel le jeune; puis à Nicolas Delamarre Cretel; 1756, 4 juin, à J.-B. Delamarre, marchand de foin.

A COTÉ DU LAVOIR

Rue Maubué, n° 30

N° 1380 du plan. Une maison à la Bourbillière. 1659, 22 juin. Antoinette Marchais, veuve Chanteau; puis à H. P. Denis Bourgeois; ensuite à Marie Ferret; 1779, 13 déc., J.-B. Fosse-Varin.

LES RIEUX

Rue Victor-Hugo

N°s 1476-77 du plan. Le château des Rieux fut construit vers 1828 par Massinot. En 1841, il appartenait au vicomte Lemercier-Aubert; puis au comte Porcher de Richebourg; ensuite à Mme de Richebourg; en 1890, au baron de Bernon.

Villa George Sand

Rue George Sand, nº 4

George Sand était propriétaire et a habité cette maison du mois d'août 1864, jusqu'au mois de mai 1869.

Dans cette maison est mort le 21 août 1865, Alexandre Damiens Manceau, le dernier secrétaire du célèbre écrivain.

Propriétaires successifs : Vernaz Jean Léopold, architecte à Paris; 1864, août, Manceau; 1865, août, Mme Dudevant-Dupin; 1869, mai, Engel François; 1893, M. Mazenq Jean Marius.

Usine a Gaz

L'usine à gaz fut inaugurée le 26 juin 1870, MM. Bing étant propriétaire, Boitard, directeur.

La concession de 35 années a commencé le 15 sept. 1870, pour finir le 15 sept. 1913.

L'usine éclaire avec Palaiseau : Lozère et Orsay depuis 1881, Igny en 1889, Bièvres en 1890, Amblainvilliers en 1893.

A Palaiseau l'éclairage de la ville coûte 25 centimes le mètre, avec réduction proportionnelle selon la quantité de becs jusqu'à 20 centimes.

Les voies publiques de Palaiseau sont éclairées par 57 becs. Depuis 1890 l'éclairage est en moyenne de 25 nuits par mois. Les dimanches et fêtes les becs sont allumés même en temps de lune.

Pour les habitants de Palaiseau le prix qui était de 40 centimes est réduit à 30 centimes depuis le 1er janvier 1892.

Le goudron est vendu 10 fr. les 100 kil., le coke nº 2, 1 f. 50 l'hect., le nº 1, 1 fr. 60, le nº 0, 1 fr. 70, le grésillon 1 fr. 10 et la poussière 0 fr. 70.

Propriétaires successifs

26 juin 1870, Michel Bing; 5 fév. 1873, Fabius Boitard; 25 janv. 1877, Louis Favarch; 1er sept. 1881 à ce jour, M. Gaston Gaucher.

Lozère

L'écart le plus important de Palaiseau possède 120 habitants, il est traversé par le chemin de fer de Limours et possède une station.

En 1853, en établissant la voie ferrée, on y trouva des sépultures Gallo-Romaines, des armes, des monnaies, etc (1).

Le document le plus ancien où nous trouvons ce nom date de 1240, c'est dans le cartulaire de Linas n° 223 f° 81, où il est question de Galerand de Loserre.

Fief du Colombier de Lozère (2)

1398, 29 avril. Aveu par Jehan de Magnauville aux religieux, prieur et couvent de St-Eloy-lez-Loncjumel : du fief du Colombier de Lauzerre, consistant en un hôtel, colombier et 3 arpents de terre.

1403, 17 fév. Bail à cens et rente passé devant Duboys, clerc tabellion juré à Palloisel, fait par Jehan de Mygnauville, écuyer et damoiselle Agnès de Puisieux sa femme, à Jehan Aubert et Jehan Belotin de Palloisel, de toutes les maisons du Colombier de Lauzaire, cour et jardin ainsi que tout se comporte *avesques* la couldraye d'au-dessus d'icelles maisons, cour et jardin en montant au chemin de Chevreuse, tenant d'une part au Clos Robillard et à la couldraye d'au-dessus et d'autre part au chemin qui descend de la Hunière au moulin de Lauzaire, aboutissant au passage, par en *hault* au chemin de Chevreuse et par le bout d'en bas aux chemins qui vont de la Hunière et de Lauzaire au moulin dudit lieu, du propre héritage de la dite damoiselle, mouvant et tenu en censive dudit écuyer et de sa dite femme à cause d'elle, à la charge de 5 deniers tournois pour toutes les maisons du Colombier, cour et jardin, et 2 sols 6 deniers pour la couldraye et en outre moyennant 50 sols tournois de rente payable en deux termes par moitié, à la St-Martin d'hiver et à Noël, c'est à *scavoir* pour toutes les maisons du Colombier, cour et jardin 30 sols tournois, et pour la couldraye d'au-dessus 20 sols tournois.

1506, 3 sept. Foi et hommage par Pierre Boucher, seigneur

(1) Antiquités et arts de S.-&-O. p. 39.
(2) Arch. de S.-&-O. Série E, n°s 1133 et 1157.

d'Orsay, à Fiacre de Harville, seigneur de Palaiseau, qui avait acquis des religieux de St-Eloy.

1531, 5 mai. Foi et hommage par le seigneur d'Orsay, au tuteur des enfants mineurs de Fiacre de Harville.

1548, 18 avril. Appartenait à Anne Gonnet veuve de Jean Leclerc, et consistait en une maison contenant deux corps d'hôtel, l'un d'eux couvert de tuiles, cour, jardin, colombier, assis à Lozère, contenant 3 arpents, tenant d'une part au chemin par lequel on va du moulin au cimetière des Sarrasins, d'autre aux héritiers Jehan D'Oranje, d'un bout par le haut au grand chemin de Chevreuse et par le bas au chemin du cimetière.

Chargés de 15 sols tournois et un chapon de rente annuelle et perpétuelle payable à St-Martin d'hiver.

De 1553, 10 juillet au 22 nov. 1571, Nicolas Riotte-Leclerc, maître tapissier à Paris, tenait le fief du colombier de Lozère en censive du seigneur d'Orsay.

1571, 22 nov. Foi et hommage par Arnoul Boucher, seigneur d'Orsay, à Catherine de Levis, veuve d'Esprit de Harville, tutrice de ses enfants mineurs.

1595, 28 sept. Foi et hommage par Ch. Boucher à Claude de Harville, seigneur de Palaiseau.

1616, 27 déc. Les possesseurs du Colombier étaient Alexandre Becasseaux et Françoise Josselet sa femme, Alexandre signait : Becasceau.

En 1648, à Robert Helyot de la Chambre des comptes ; en 1683, 15 janv. et 1700, 21 sept., à Marie Heliot veuve de Pierre Coquet ou Croquet, sieur de L'Isle; puis aux demoiselles Martin; 1765, 17 sept., à Pierre Vinard, écuyer, contrôleur général des payeurs des gages des maréchaussées de France.

Maison du Colombier de Lozère (1)

En censive et dépendant du fief de la Taupinière

1778, 20 juillet. Une grande et belle maison à Lozère, paroisse de Palaiseau, justice haute moyenne et basse d'Orsay, étant l'objet du fief du Colombier de Lozère :

En forme de pavillon à deux étages, distribué en salle,

(1) Arch. de S.-&-O. série E. n° 1169, terrier d'Orsay, f° 45.

salon pas bas et cuisine et autres aisances et distribution, appartement de maitre et greniers dessus, parterre, potager et bosquets en bois de hautes futaies, une pièce d'eau ou vivier d'environ 3 toises de large sur 14 de long, tout au bas du jardin, cour devant la maison fermée d'une grille.

Une volière couverte de tuiles, une grange, étable à vaches, toit à porcs, le tout clos de murs et contenant ensemble 4 arpents 3 quartiers, tenant d'un côté au chemin du carrefour de Lozère au moulin, d'autre côté aux prés du moulin, du bout par en haut au chemin de Chevreuse à Palaiseau, par bas où est la maison au chemin du moulin.

Chargée de 16 sols, 6 deniers, obole, pite et un chapon de cens payable le jour St-Remy.

Maison Blanche

Une autre maison appelée la Maison Blanche, vis-à-vis de celle ci-dessus et de l'autre côté du chemin du moulin consistant en : maison de jardinier distribuée en chambre basse, chambre haute au-dessus, grenier, le tout couvert de tuiles, plusieurs remises et autres distributions, cour, jardin et terres labourables d'un arpent et demi, tenant du bout orient aux terres de la Taupinière, d'autre au chemin du moulin, d'un bout à plusieurs et du nord au chemin du moulin à la voie de la Taupinière.

Chargée à raison de 15 deniers de cens par arpent soit un sol dix deniers obole de cens.

Appartenant à Robert Grandin, maître de forges à Paris, rue d'Anjou, paroisse St-André des arts et à dame Anne Fontelliau, épouse de Louis Denis Armand, employé à la manufacture de Sèvres, séparée d'habitation et de biens d'avec son mari par sentence du châtelet du 6 août 1766. Contrat passé devant *Dumoulin, not. à Paris*, le 26 juin 1775.

Fief de la Taupinière a Lozère

Mouvance de St-Éloy (1)

1388. Cens reçus à la Topinnière par les religieux de St-Eloy de Jehan Berart pour sa maison de la Topinnière qui *fust* à Jehan de Mignauville, tenant au seigneur, d'autre part au che-

(1) Arch. de S.-et-O. Série E, N° 1108.

min de la Topinnière et d'autre au chemin de Palesel. 4 sols.

Jehan de Mignonville pour le manoir, jardin et aulnoys, séant à la Toppignière et pour la terre auprès du *boys* au seigneur de Palloisel, jusqu'au prés tenant au buisson dit la Hère et à la terre qui *fust* à Symon Godichart et sur Jehan Empfroy .... 3 sols 6 deniers.

Item pour demi arpent de *vingne* au-dessous de la Toppinière et une maison tenant à la dite Toppinière, qui fut audit Empfroy, que Arnoult Bérart a quitté........... 4 sols.

(Arch. de S.-et-O. Fonds de St-Eloi, livre de recette, p. p. 21-22.)

1398, 29 avril. Aveu et dénombrement rendu par Jehan de Magnauville aux religieux, prieur et couvent de St-Eloy-lez-Loncjumel :

La moitié de la Taupinière; la grande cour, la grange et la maison derrière la rivière; le Clos Robillard; le Clos de la Vauve (d'*Orsay*); 2 arpents de terre au chemin de Foucherolles; le champ Guyon de 2 arpents; les aulnois et pâturages derrière le champ, pâturages et aulnois au-dessus du chemin de Chartres; 3 quartiers de pré nommés la Plesse; un arpent d'aulnois et pâture derrière les jardins de la Taupinière.

36 sols de menus cens le jour St-Remy.

Le forage et rouage en la ville de Lozère.

1403, 17 fév. Bail du Clos Robillard, par Jehan de Magnauville à Robin Bordier et Jehannette sa femme, tenu en censive de Jean Coustié;

1407, 6 fév. Bail fait par Jehan de Mignauville à Guillaume Berrier;

1465, 15 janv. Bail fait par Jehan Boucher, seigneur d'Orsay à Colin Coquart;

1477, 18 oct. Bail fait par Adam Boucher, seigneur d'Orsay, à Colin Coquart et à Jehan Robert, d'un hôtel nommé la Grande Taupinière, sis près d'Orsay et 43 arpents de terre et aulnois, plus une maison et jardin devant l'hôtel;

1481, 30 mai. Bail à Jehan Robert, laboureur;

1499, 20 juin. Bail à Jehan Pisquet, laboureur;

1506, 3 sept. Aveu par Pierre Boucher, seigneur d'Orsay, pour le fief de la Taupinière, à Fiacre de Harville, seigneur de Palaiseau, qui avait acquis des religieux de St-Eloi.

En 1778, ce fief avait encore 8 censitaires qui devaient :

Roty J.-B. 7 deniers et obole; Roty Denis 10 deniers; Lecoq J.-B. 3 livres 11 deniers et pite; Racary 1 livre 5 sols et une poule, plus 3 deniers obole et pite (1); Vaumoins 3 deniers et un chapon; Grandin Robert 16 sols 6 deniers, obole, pite et un chapon; J.-B. Fretet aîné, 3 deniers, obole et pite; Lefebvre P. une livre 5 sols 7 deniers et obole.

LES TAUPINAUX

Nos 5332, 35, 36, 37, 40. Deux maisons et deux pièces de terre, contenant le tout 3 arpents 5 perches, chargées de 30 sols 6 deniers de cens et rente comme faisant partie des 17 arpents appelés les Taupinaux, anciennement possédés par Jeanne Taupinot, veuve de Thomas Desvaux et autres héritiers de Pierre Taupinot, qui en ont passé leur déclaration le 25 mai 1518 au folio 51 recto du terrier de Lochet. Desquels cens et rente il en a été passé trois titres nouveaux, par Jean Taupinot, Thibault Picard, Michel Bouteloup, devant *Lemazier, Crecy et Lefebvre, notaires à Paloiseau et Orsay*, les 14 janvier 1525, 24 juin 1554 et 15 mars 1584; et Pierre Maucourt et Jean Jardin, propriétaires alors de partie des 17 arpents, ont été condamnés de passer titre nouvel au profit de la seigneurie de Paloiseau, desdits cens et rente suivant la sentence contradictoire rendue au Châtelet de Paris, les 8 et 14 juin 1584.

Les bâtiments et héritages ci-dessus déclarés ont été depuis possédés par Jean Richardière, Henry Petit et Pierre Boisselet qui en ont passé leurs déclarations attributives des mêmes cens et rente le 3 août 1653, 21 sept. 1685, 3 sept. 1690, 7 mai et 20 déc. 1735. Les deux pièces de terre : No 5337, à Charles Petit-Richardière et no 5340, à Marie Cath. Petit, veuve Berrier, furent achetées le 28 mai 1770 par Denis Lecocq-Picard, et les deux maisons nos 5332, 35, 36, à Pierre Boisselet et à sa fille Marie Madeleine, furent achetées par Denis Lecoq-Picard le 19 nov. 1776.

No 5351bis du plan. Une maison sise au lieu-dit les Taupinaux, près le Champ des Cordes, consistant en une chambre basse à feu, four en icelle, grenier au-dessus, petit jardin derrière, contenant le tout en fonds de terre 2 perches et de-

(1) L'obole était le demi denier tournois, la pite était le quart du denier.

mie. En 1653, 20 juil., aux héritiers Riou; puis à J.-B. Lecalon-Riou; en 1778, 28 fév., à Marie Madeleine Lecalon, veuve Roty.

Saisie d'une maison a Lozère

1466, 6 oct. Bail à Jean Dorange et Perrette, sa femme, demeurant au moulin de Lozaire, par Adam Boucher, seigneur en partie d'Orsay, d'une masure, cour et jardin assis à Lozaire, appartenant ci-devant à Denis Fariot, qui ont été réunis au domaine d'Orsay faute de cens payé; tenant d'une part à Richard Hubert, d'autre au chemin de Chevreuse, aboutissant audit Hubert et à la fontaine, moyennant 2 sols 6 deniers de cens portant lods et ventes, défaut, saisines et amendes quand le cas y échet, payable chacun an le jour de St Remy.

Carrefour des Sarrazins

1480. Reconnaissance par Marie Goisbault, femme séparée de Jacques Boutelou, demeurant à Lauzerre paroisse de Paloiseau, qu'elle est propriétaire d'un quartier de terre à Lauzerre, au carrefour des Sarrazins, chargé de 40 sols tournois de rente envers Charles Boucher, seigneur d'Orsay.

Cimetière aux Sarrazins (1)

1480, 23 mai. Bail à cens passé devant *Roze, notaire à Châteaufort*, par Pierre de Meauze, écuyer, seigneur de Courtabeuf, à Pierre Topineau : demi arpent d'aulnoy près la fontaine et la bruyère, demi arpent de terre assis sur le cimetière aux Sarrazins, tenant d'une part au chemin qui tend de Palaiseau à Gif, aboutissant au chemin qui tend du moulin de Lozère à la Hunière, chargé l'aunoy de 2 sols 8 deniers parisis et l'autre demi arpent 6 deniers parisis payable le jour de St-Remy.

Le Champ du Buis

N° 5284 du plan. Une maison à Lozère, au champ du buis, tenant vers le nord à la veuve Martin Ducouray et d'un bout aux terres de la Taupinière, faisant partie des trois arpents possédés en :

1518, 25 mai, par Jeanne Taupineau, veuve de Thomas Desvaux et autres héritiers de Pierre Taupineau; avant 1764, par

(1) Arch. de S.-et-O. Série E. n° 1133.

Jean Roty, père; en 1764, 27 fév., par Marie Louise Roty, veuve de Paragot, garde moulin à Lozère.

N° 5289 du plan. Un demi quartier de terre sis à Lozère, lieu dit le Champ du Buis et anciennement appelé le Cimetière aux Sarrazins, faisant partie des 17 arpents possédés par Jeanne Taupinot, veuve de Thomas Desvaux et autres héritiers de Pierre Taupinot; en 1784, à Pierre Louis Perrat.

Le Champ des Cordes

Le 10 oct. 1548, Esprit de Harville achète de Jean Guillier-Blondeau, une maison et 5 quartiers de terre tenant audit seigneur et au chemin de Lozaire, et demi arpent de terre au Champ des Cordes, tenant à madame de la Troche et d'un bout au chemin de Chevreuse.

N° 5344. Une maison sise à Lozère, lieu dit les Taupineaux, ou le Champ des Cordes, consistant en une chambre par bas, grange et étable, cour et jardin, contenant le tout 20 perches, tenant vers l'orient à Michel Raimond Lievin au lieu de Venielle, d'autre à Pierre Couleaux, du bout midi au chemin de Palaiseau à Chevreuse. Appartenait en 1699, 27 fév., à Fretet aîné; puis à Pierre Fretet jeune; 1784, 26 mars, aux héritiers Fretet.

La Croix et le Carrefour de Lozère

N° 5280 du plan. Une maison et jardin, lieu dit le Champ du Buis, près la croix et le carrefour, le tout contenant en fonds de terre un quartier et demi, faisant partie des trois arpents possédés par :

Pierre Taupineau; puis 1518, 25 mai, Jeanne Taupineau, veuve Desvaux; 1525, 14 janv., Jean Taupineau; 1554, 24 juin, Thibault Picard; 1584, 25 mars, Michel Bouteloup ; 1584, 8 juin, Pierre Maucourt; puis à Jean Jardin ; ensuite à Marin Racary-Jardin; 1740, 1er sept., Olivier Poirier-Lucas; 1756, 17 déc., Olivier Poirier-Ventrillard; 1785, 26 juil., Cath. Ventrillard, veuve Poirier jeune.

La Roche Trésorière

N° 5308 du plan. Un demi arpent de terre à Lozère, lieu dit la Hunière et anciennement appelée la Roche Trésorière, faisant hache, tenant du côté midi à Jean et Jacques Racary,

d'autre au chemin le long du rocher de Lozère, vers l'est à la route de chasse.

Chargé de 2 sols 9 deniers maille de cens et surcens comme faisant partie de 9 quartiers cédés à titre de cens par Fiacre de Harville, seigneur de Paloiseau, à Thomas Des Vaulx par contrat passé devant *Le Trehet, notaire à Paloiseau,* le 12 août 1495 et suivant 3 titres nouveaux passés par Pierre Bouteloup, Marion Aveline sa veuve, Michel Bouteloup et autres devant *Crestien, Crecy et Le Scellier, notaires à Paloiseau*, les 16 juin 1539, 11 déc. 1553 et 24 mai 1582 et encore conformément à deux déclarations passées au terrier de la seigneurie de Paloiseau par Marguerite Bouteloup veuve de Nicolas Morin et Jean Poirier, les 29 juin 1650 et 11 fév. 1691; puis à J.-B. Lecalon-Riou; en 1778, 28 fév., à Marie-Madeleine Lecalon, veuve Roty.

La Grange de Lozère

N° 5322 du plan. Une maison appelée la Vieille Maison, avec grange et jardin, le tout contenant 17 perches, tenant vers midi au chemin de Lozère à Ribernon.

N° 5323 du plan. Une maison avec four et jardin, le tout contenant 17 perches, tenant d'un côté au chemin du château de Six Blancs, du midi au chemin de Lozère à Ribernon.

Nos 5319-20-21-26 du plan. Quatre pièces de terre et bois près des maisons.

Lesquels bâtiments et terres, avec le quartier de terre et bois vendu à Boudinet, formant trois arpents, anciennement appelés La Grange de Lozère, ont été cédés à titre et moyennant 7 sols 6 deniers de cens et 30 livres de rente foncière et seigneuriale, par dame Elisabeth de Favier, veuve de messire Antoine de Harville, chevalier, seigneur de Paloiseau, à Nicolas Hamonin et Marie Boudard sa femme, par contrat passé devant *Brière, notaire*, le 28 déc. 1649. Mais par acte passé devant *Lambert, notaire à Paloiseau,* le 26 juin 1680, François de Harville, alors seigneur, a cédé aux chapelains les 30 livres de rente, lesdits trois arpents ne demeurent plus chargés envers la châtellenie de Paloiseau que de 7 sols 6 deniers de cens. Appartenaient en 1649, 28 déc., à Nicolas Hamonin-Boudard; 1665, 15 sept., Louis Hue-Hamonin; puis à Louis Hue, jeune; 1784, 26 juin, Toussaint Hue et frère et sœur

Chateau de Six-Blancs

1726, 9 sept. Bail d'une masure et dépendances appelées le Château de Six-Blancs, le tout contenant trois quartiers, fait par Ch. Boucher, seigneur d'Orsay, à Pierre Poirier, moyennant 5 livres et 2 poulets de cens et rente. (*Arch. de S.-et-O. Série E, n° 1137*).

Moulin de Lozère

1388. *Disme* due aux religieux de St-Eloy-lez-Loncjumel:

Le *molin* de Losaire *valoit* un muid. (*Arch. de S.-et-O. Fonds de St-Eloy, livre de recette, p. 2*).

En 1502. Le fief du moulin de Lozère au seigneur de Palaiseau, était baillé à six livres de rente (*Arch. Nat. P. 65-1*).

1796, 18 août. Vente du moulin de Lozère sur la rivière d'Yvette, garni de ses tournants, virants, montants, travaillants, ustensiles et dépendances et les maisons et bâtiments dépendants du dit moulin : consistant à l'usage du fermier, écuries, granges, toit à porc, poulailler, le tout couvert de tuiles, petits jardins plantés d'arbres fruitiers. Plus 32 arpents 29 perches de terre et 7 arpents 48 perches de pré. En tout 14 pièces.

Les dits biens provenant de l'émigré Capet-Condé inscrit sur la liste première des émigrés du département, arrêtée par l'administration le 26 juillet 1792, et le séquestre prononcé sur iceux le 4 juin précédent.

Adjugé à J.-B^te^ Ouy fils, moyennant la somme de 61.896 fr. 76 centimes. (*Arch. de S.-et-O. Biens nationaux, loi de ventôse, n° 395*).

Extrait du rôle des tailles de Palaiseau pour 1790, Denis Oville, meunier à Lozère, pour :

Le moulin de Lozère
25 arpents de pré, 1re classe du seigneur
10 arpents de terre, 3e » »

Paiera pour l'imposition principale, ses accessoires et capitation.. 316l 10s

Pour la prestation représentative des travaux gratuits des routes.................................. 18 10

Total...... 335 liv.

Le soussigné, receveur des domaines nationaux au bureau

de Longjumeau, certifie que les fermiers et locataires des biens confisqués sur Louis Joseph Capet, situés es communes de Paloiseau, Orsay et Vilbon, ont acquitté en mon bureau, l'indemnité de la dime supprimée, à raison de 30 sols par arpent de terre et que les prés en ont toujours été exempts.

A Longjumeau, le 11 messidor l'an IV, (29 Juin 1796) de la République française une et indivisible.

Signé : Roger.

En 1853, le moulin était monté à 4 paires de meules, système anglais, il disposait d'une chûte de 3 mètres, qui avait permis d'établir une roue à augets en bois, recevant l'eau en dessus, de 2m 70 de diamètre et de 4m de long à l'aubage, on estimait à 20 chevaux de traits la force motrice maxima transmise par la roue. Il tournait à 3 paires de meules la plus grande partie de l'année. Pendant les 4 mois les plus secs, il chômait environ 2 heures sur 24. La mouture était environ de 15.000 hectolitres de froment. Le directeur était Victor Pigeon et le meunier Decourty. (*Richard de Jouvance, Notice sur Palaiseau, p. 11.*)

Près le Moulin

La moitié d'une maison et jardin sis près le moulin de Lozère; en 1572-26 mars, à Michel Bouteloup; en 1598, 10 mai, à Gillette Picart.

Une maison de 2 espaces, un appentis, four et cheminée, cour et jardin, le tout demi arpent, près le moulin; en 1601 et 1610, à Nicolas Mauchon; en 1622-20 nov., à Nicolas Brossin.

La Vauve

En 1388, Rente de grains reçue à Paloisel par les religieux de St-Eloy-lez-Loncjumel, sur la *Vouve*, 18 *sextiers* et mine, moitié blé et moitié *aveine*. (*Arch. ds S.-et-O. Fonds de St-Eloy, livre de recette, pages 1 et 2*).

Cens reçus en 1388 de Jehan Berart, pour une maison, jardin et terre qui *fust* jadis en *vingne*, (1) contenant environ *ung* arpent qui *fust* à Philippot le Cherron, tenant à nous et aux héritiers de feu Pierre Pommier, aboutissant sur le chemin

(1) Nous avons entendu, maintes fois, les vieux vignerons de Champlan dire : *J'vas à ma vingne.*

du roy et audit Berart.................. 18 deniers et obole.

Item pour une masure et jardin contenant un quartier environ séant à la Vove, tenant à nous et aux héritiers de Pierre Pommier et pour un quartier de gastine séant à la Prouche, tenant à nous et à Pierre Pommier, qui *fust* à Jehan Narbonnet.............................. 4 sols 4 deniers.

Item pour une masure séant à la Vove, qui fut à Jehan Blavot et à Jehan Henry et audit Narbonnet.... 1 tournois.

Item, ledit Jehan Berart, pour sa masure des Prouches séant à la Vove, qui *fust* à Gillot Cronyer, tenant aux héritiers de feu Pierre Pommier, à nous et au chemin de Chastiaufort.................................... 5 poitevins.

Item pour demi arpent de Prouche, tenant à nous et audit Berart et au chemin du roy, qui *fust* à Guillot le vachier.. 2 deniers.

(*Ibid. p. p. 18-19*).

1393. A la Hunière, *lez* héritiers de feu Pierre Paumier pour leur maison, cour, jardin, *vingne* leur appartenant, séant à la Vove, demi droiture due le jour de Noël. (*Ibid. page 95.*)

Ferme de la Vauve

1752, 8 août. La ferme de la Vauve est louée à Guichot, moyennant 2100 livres, à partir de la St-Martin de 1753, bail passé devant *René Chanteau, notaire à Palaiseau.*

1780, 3 juin. La ferme est louée à Jean Sanglier 5500 livres plus 5 setiers d'avoine mesure de Paris et 200 bottes de paille en nature, bail passé devant *Bro, notaire à Paris.*

1794, 24 mai, Vente de la ferme de la Vauve, consistant en un corps de ferme, composé d'une cuisine, salle à côté, deux cabinets et fournil, le tout de cinq travées, écurie de deux travées, deux granges de chacune six travées, une autre de deux travées, bergeries de six travées et vacherie de trois, grenier au-dessus, caves, cour et jardin avec citerne, le tout clos de murs, tenant de tous côtés aux friches et contenant un arpent 9 perches, il y a une mare en face la ferme d'environ 10 perches, plus 18 arpents 91 perches de friches entourant la ferme et 239 arpents 34 perches de terre labourable à plusieurs socs, et 20 arpents 44 perches de pré.

En tout 279 arpents 78 perches à 20 pieds pour perche.

Les rigoles réservées pour l'écoulement des eaux doivent avoir 12 pieds de chaque côté pris du milieu de la rigole. Adjugée le 5 prairial an II (24 mai 1794), au huitième feu, moyennant la somme de 280.000 livres, sous réserve du command, au citoyen Leture, ci-devant administrateur du département de S.-et-O., présentement notaire à Montmorency *(et épicier à Jouy-en-Josas)*. Le 12 prairial, Leture a déclaré transporter et céder son droit au citoyen Cristophe Philippe Oberkampf de Jouy-en-Josas. *(Arch. de S.-et-O. Biens Nat. n° 1644).*

Grand Orage

1794, 11 juillet. Sur les terres de la ferme de la Vauve, la récolte prête à faire a été dévastée par une grêle suivie d'ouragan, où le fermier a perdu 80 setiers de blé et 400 setiers d'avoine. Certificat du 2 décembre 1794, signé : Gilbert, maire; Racari, Gaudry, Lécalon, Fouré, officiers municipaux; Jambe, secrétaire; J. Ch. Sanglier, fermier.

En 1853, la ferme de la Vauve était la propriété de M. Mallet, banquier à Paris, avec 157 hectares de terres labourables, on y comptait 11 chevaux de traits, 20 vaches laitières et 450 moutons. (*Richard de Jouvance, Notice sur Palaiseau*).

La Troche

Rente de grains reçue à Paloisel en 1388, sur la Troche: 18 *sextiers* et mine, moitié blé et moitié *aveine*, par les religieux de St-Eloy. *(Arch. de S.-et-O. Fonds de St-Eloy, livre de recette, pages 1 et 2).*

Cens reçus à Paloisel, de Regnault Piau pour 4 arpents de terre aux Marches de la pierre, tenant aux héritiers de feu Pierre Paumier et audit Regnault....... .... 5 sols.

Item pour demi arpent de terre séant au *Saulx* de derrière la Troche, qui *fust* à Guillaume le Boucher tenant à nous et aux héritiers de Pierre Paumier .... 21 deniers.

Item pour demi arpent de terre à la Noue du Pendu, tenant au long de nous, aboutissant à Jehan du Four 2 deniers.

Item pour demi arpent de terre séant aux Fours, tenant à Jehan Berart et à Guillot le Vachier..... 7 deniers et obole.

Item pour demi arpent de terre audit lieu, tenant à Guillot le Vachier.............................. 7 deniers et obole.

Item pour 3 quartiers de terre séant à la Vove, tenant à

nos terres de la Troche et aux héritiers de Pierre Paumier .... 18 deniers.

Item pour 3 quartiers de terre audit lieu, tenant à Jehan Berart et à Pierre Paumier, qui *fust* à Jehanne, *fame* de feu Gilbert Alison .... 18 deniers.

(Ibid. page 20).

Robin le Picart pour un arpent de gastine séant au long du *boys* de la Troche, tenant à nous de toutes parts. 12 deniers.

Item pour demi quartier de *vingne* séant au chemin, tenant à Jehan Hebert et à Jehan Legrit........... 2 deniers.

(Ibid. page 21).

La Hunière

Rente de grains à Paloisel reçue par les religieux de St-Eloy en 1388, sur la Hunière, à Jehan Bérart, 4 muids 8 *sextiers*, moitié blé moitié *aveine*. *(Arch. de S. et-O. Livre de recette de St-Eloy, pages 1 et 2).*

Rente reçue le jour St Jehan-Baptiste, de Thomas des Aulnoys pour ses maison, terres et aulnoys séant auxdits Aulnoys, Orsay et la Hunière......................... 32 sols.

(Ibid. page 9).

Cens reçus de Colin Hubert pour deux arpents et demi de terre, larris, *vingne* et friches séant *soulx* la Hunière, tenant à nous et à Perin Petit............................ 2 sols.

Jehan de Pont pour deux arpents et demi de terre, larris, *vingne* et friches séant *soulx* la Hunière, tenant à Colin Hubert, à nous et à Perin Petit....................... 2 sols.

Item pour 3 quartiers de terre séant *esquels* champs, tenant à Colin Hubert et à Jehan de Mygnouville...... 26 deniers.

(Ibid. page 20).

1502. Le fief de la Hunière de Paloiseau tenu par Me Jacques Fourquault, fils de défunt Me Christophe Fourquault.

1688, 11 août. Ferme de la Hunière près le bois du Pilleu, contenant 138 arpents. (*Arch. Nat. P. 102-2, cote 628).*

Ferme de Villebois

En 1688, la petite ferme de Villebois faisait partie du domaine de Palaiseau, elle consistait en logement du fermier, écurie, vacherie, bergerie, grange, poulailler, toit à porc, cour et jardin, contenant le tout un arpent, plus 20 arpents

de terre; elle fut vendue par Mlle de Sens à Guillaume Laborde, suivant acte passé devant *Me Empereur, notaire à Palaiseau*, le 2 sept. 1764.

En 1785, le 29 sept., Villebois comprenait : 1° la petite ferme, 2° la maison bourgeoise, 3° la grande ferme, 4° 128 arpents 3 quartiers de terre en 13 pièces.

N° 5441 du plan. Une maison bourgeoise consistant en un grand corps de logis, composé de cuisine, salles, chapelle, plusieurs chambres de plain-pied, chambres hautes, grenier au-dessus, le tout couvert de tuiles, et bâtiments pour le jardinier.

La grande ferme comprenait : bâtiments, granges, étables, écuries, toits à porcs, poulailler, pièce d'eau et un jardin, le tout clos de murs et contenant en fonds de terre 5 arpents. Appartenait de 1734 à 1749 à Joseph Laborde; du 6 oct. 1749 à 1785 à Guillaume Laborde, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, ancien caissier général des postes et de la compagnie des Indes, demeurant à Paris, rue Coq-Héron, paroisse St-Eustache.

En 1853, la ferme de Villebois consistait en 67 hectares de terre, dont un hectare et demi en bois taillis, sur Palaiseau et Vauhallan, on y comptait 4 chevaux, 4 vaches et 250 moutons.

Fort de Palaiseau

Le fort et les redoutes de la Pointe et de l'Yvette ont été construits de 1875 à 1877, ils occupent une surface de 34 hectares.

L'importance stratégique de ces ouvrages est de premier ordre, ils commandent à toute la vallée de l'Yvette et croisent leurs feux avec ceux du fort de Villeneuve St-Georges.

Villa d'Ardenay

Ce gentil castel, modestement appelé villa, a été construit en 1889 par M. Boussac, *(voir page 109)* il est placé dans le bois d'Ardenay, près de la ferme des Granges.

Les Granges

Les chanoines réguliers de St-Victor de Paris avaient reçu de Robert, doyen de Châtenay, une dîme à Palaiseau. (*Lebeuf, Histoire du diocèse de Paris, t. VIII, p. 14*).

Avant le 2 mars 1161. Achard, abbé de St-Victor, vend une dîme aux Granges de Palesol, moyennant deux muids de grains (*voir page 21.*)

1163. Une bulle du pape Alexandre III confirme les biens de l'abbaye de Ste-Geneviève à *Palatiolum*. (*Lebeuf, t. VIII, p. 13*).

1218, mars. Reconnaissance par Ferry de Palaiseau à l'église Ste-Geneviève, (*voir page 32*).

1235. Ratification par Guillaume et Regnault, fils de Regnault de Villiers, écuyer, de la vente faite par leur père à l'église Ste-Geneviève de quelques terres et certaine place, assises aux Granges, en la paroisse de Palaiseau.

1236, juin. Reconnaissance faite par Gaultier dit l'Anglais, Pierre de Ruelle, Durand de la Roche et Thibaut-Dupuis par laquelle ils déclarent posséder certaines terres sises à Palaiseau, à titre de champart envers l'église Ste-Geneviève-du-Mont de Paris, ledit champart portable aux Granges de Palaiseau appartenant à l'église Ste-Geneviève, lequel droit de champart ils promettent payer avant de lever et ramasser leurs grains. (*Arch. Nat. Série L. n° 883*).

1298, oct. Donation faite par Gilles de Vémars à l'église Ste-Geneviève de Paris, de quatre arpents et demi de terre labourable aux Granges de Palaiseau, tenant d'une part à feu Guillaume de Ruelles (*Ruolio*) et d'autres parts aux terres de ladite église.

Donation faite à la charge par les religieux d'un anniversaire pour le repos de l'âme de Béatrix sa mère, et de l'âme du donateur après sa mort, qui s'est réservé l'usufruit des quatre arpents et demi sa vie durant.

1331, 22 juin. Vente faite par Jean Dubut et Maalines, sa femme, aux religieux de Ste-Geneviève, d'un arpent de terre, terroir de Palaiseau, lieu dit les Granges, tenant d'une part auxdits religieux, d'autre à Jean Villet, mouvant en champart desdits religieux, vente faite moyennant sept livres quinze sols parisis, payée comptant. (*Arch. Nat. Série S, n°s 1540 et 1568* B).

Saisie de la Ferme des Granges (1)

1591, 10 déc. Lettres du roi Henry IV faisant main-levée à M. Foulon, abbé de Ste-Geneviève, d'une ferme sise à Paloiseau, nommée les Granges, saisie à la requête d'aucuns prétendus donataires du roi, pour rébellion.

Pour en jouir par ledit abbé des fruits et revenus comme il faisait avant ladite saisie.

Seront tenus les commissaires établis au gouvernement des fruits, rendre bon compte et prêter le reliquat, comme dépositaires de justice, ladite main-levée donnée en considération de ce que le dit abbé ne s'est oncques départi de l'obéissance due au roi, ni fait aucun acte de rébellion ou conspiration ou ligue.

Fin XVIIe Siècle. — Contestation de dîmes aux Granges, paroisse de Palaiseau, entre l'abbaye de Ste-Geneviève et l'église St-Marcel de Paris. *(Arch, Nat. L. 883)*.

Baux faits par les Religieux de Sainte-Geneviève de leurs biens a Palaiseau (2)

1469. A Jean Chretien, d'une maison, cour et jardin appelés les Granges, avec toutes les terres, moyennant un muid de blé et un demi muid d'avoine, payable chacun an à la St-Martin d'hiver.

1533, 9 sept. A Jacques Ansoult, de la maison, cour et jardin appelés les Granges, avec 53 arpents de terre en quatre pièces et 22 arpents et demi de champarts, moyennant deux muids et demi de grains les trois premières années, deux parts en méteil et l'autre d'avoine, et pour les six années restantes, trois muids de grains de même nature, rendus à Paris dans les greniers de l'abbaye ou aux halles de Paris.

1619, 24 fév. Sentence du châtelet condamnant le fermier à payer 210 livres tournois, pour deux muids de méteil et un muid d'avoine d'une année de loyer échue à la St-Martin de 1616.

1632. Bail à Pierre Gellé, boucher à Palaiseau, de la ferme des Granges et 10 arpents et demi quartier près la croix de Vilbois; 28 arpents 30 perches près la croix de Vilbois; 3 ar-

(1) Arch. Nat. Série S. n° 1568. B.
(2) Arch. Nat. Série S. n° 1568, A.

pents 17 perches près l'Orme du Guet; 10 arpents 6 perches au Bon Puits; 14 arpents 73 perches devant la ferme; moyennant 150 livres par année.

1648. A Ollivier Héron, 51 arpents 66 perches de terre, moyennant 360 livres tournois, plus deux hottées de pommes de rainette.

1657. A Antoine Lievin, 51 arpents 66 perches de terre, moyennant 400 livres et six hottées de pommes de rainette par année.

1668, 3 mars. A Antoine Lievin, 51 arpents 66 perches, moyennant 400 livres, plus six hottées de pommes de rainette, la première semaine de carême et un agneau la semaine de Pâques.

1676, 28 nov. A Charlotte Brière, veuve de Martin Dufresne, hôtelier à Palaiseau, de 51 arpents 66 perches de terre, moyennant 400 livres en deux termes, à Noël et à Pâques.

1695, 1er avril. A Marin Baudrouet, de 10 arpents au Bon Puits, moyennant 105 livres payables à la St-Martin.

1695. A Florentin Barre, pour 9 années, de 4 arpents de terre de la petite ferme de Ste-Geneviève, moyennant 40 liv.

1695. A Denis Mottu, pour 9 années, de 4 arpents de terre, moyennant 40 livres

1695. Par fraction de 1, 2 et 4 arpents à plusieurs, moyennant 10 livres l'arpent.

1716, 12 août. A Pierre Lucas, bail de 51 arpents 38 perches, moyennant 8 livres 10 sols par arpent, soit 436 livres 3 sols 9 deniers payables à la St-Martin.

1722, 12 janv. A Philippe Lamant, de 51 arpents 38 perches pour 513 livres 15 sols payables d'avance.

1730. A Paul Lucas, 51 arpents 38 perches, pour 462 livres.

1736. A Pierre Bance, 51 arpents 38 perches, pour 400 liv., à Noël et Pâques.

1753. A Catherine Lemaire, veuve de Pierre Fouquet, de 51 arpents 38 perches, pour 450 livres, payables à Noël et Pâques.

1759. A la même, 500 livres.

1772. A la même, 550 livres.

1778, 29 août. Bail de 51 arpents 38 perches de terre labourable, moyennant 1275 livres, à Delamarre, devant *Goupy, notaire à Paris.*

1788. Dernier bail de 9 années allant de 1790 à 1799, à Delamarre, des 51 arpents 70 perches de terre en quatre pièces devant *Goupy, notaire à Paris,* moyennant 1260 livres 15 sols.

1791, 12 janv. Vente de 51 arpents 37 perches, en quatre pièces sur Palaiseau, provenant du chapitre St-Louis de Paris, ordre de Ste-Geneviève, achetés 45,000 livres par J. M. Pigeon, fermier des Granges depuis 27 ans.

Friches de Sainte-Geneviève ou Petites Granges

(en la censive de Ste Geneviève (1)

1638, 15 mars. A la dame de Givry, 30 livres tournois de rente.

1646, 8 mai. Bail à titre de rente seigneuriale fait par l'abbaye à Jacques Rivière, procureur au grand conseil, d'une maison, cour et jardin, le tout contenant deux arpents et quinze arpents de terre et friches en une pièce, assis au terroir de Palaiseau, au-dessus du château et proche la ferme des Granges, appelés les Friches de Ste-Geneviève, moyennant 40 livres de rente.

1659, 12 déc. Transport à Pierre Henry Rivière, de Château-Romain et consors, du bail ci-dessus, moyennant 34 livres de rente, devant *Jean Brière, notaire à Palaiseau.*

1660, 20 mars. De Neuilly, héritier.

1663, 25 janv. Pierre Henry Rivière, sieur de Château-Romain, se faisant fort de ses deux sœurs, accepte le transport du 12 déc. 1659.

1668, 13 sept. François de Harville.

1688, 16 sept. Une maison logeable, grange, étable, jardin clos de murs, en tout deux arpents, tenant aux patis de la ferme des Granges, d'autre part au chemin de la Vauve à Paris, aux rigoles et au chemin de la Vauve à Palaiseau, plus une pâture de 14 arpents tenant aux rigoles et d'un bout aux vignes de Beaumont.

1706. Henry Charles Arnault, 34 livres de rente.

1745. Constance de Harville devait les 34 livres.

1760. Le seigneur de Palaiseau (Louis XV), devait 34 livres

(1) Arch. Nat. Série S, n° 1540.

de rentes foncières pour les petites Granges, à l'abbaye Ste-Geneviève de Paris.

1769, 1er sept. Nouveau titre dont l'ancien est de 1663, passé par le prince de Condé, de 34 livres de rente, devant *Bro, notaire à Paris.*

Fief près des Granges (1)

(*dans la censive du seigneur d'Orsay*)

Propriétaires successifs

Symart de Villeneuve; 1319, Jehan Le Brun, de Pallaisel; 1331, Louis de Challouel, de Palesuel, écuyer; 1346, Guy Le Brun, seigneur de Pallesuel; 1346, Jehan Billet, de Paloysiau, chevalier; 1346, Adeline, veuve de Jehan Billet (2); 1347, Perrinet Billet, de Paleseul, écuyer; 1396, Jehan Guillois, bourgeois de Paleisel; 1400, Jehan de la Coustière, de Loncjumel; 1407, Jehan de Lagny, écuyer, seigneur de la Plesse; 1416, Jehanne Guillois, veuve de Jehan de la Coustière; puis les religieux de Marcoussis, (don de Jehanne Guillois); 1452, Nicolas Gossemart; 1469, Jehan Heberge, conseiller au parlement; 1478, Jehan Desportes, (*voir Fourcherolles*); 1506, Robert Desportes; 1510, Guillaume Fusée et Jehanne Desportes, sa femme; 1526, Etienne Ferron, procureur en parlement et Claude Fusée, sa femme; 1553, Nicolas de Thou, chanoine de Paris (3).

1587, 11 mai. Le seigneur d'Orsay, qui avait la mouvance des Granges de Ste-Geneviève, l'échange avec le seigneur de Palaiseau, pour celle du fief de la Plesse.

Ferme des Granges

1502, 12 avril. La métairie des Granges contenant manoir, maison, granges, étables, bergeries, colombier, cour, mare, jardins, le tout contenant 3 arpents, entouré de murs de tous côtés, tenant d'une part au chemin et de toutes autres parts au domaine de Palaiseau.

1688, 16 sept. La métairie des Granges comprenant maison, grange, étables, cour, jardins et mare devant, avec la pièce de terre y tenant, le tout contenant 15 arpents, plus 105 arpents en 8 pièces.

(1) Arch. de S.-et-O. Série E, nº 1112.
(2) Désignation : Aux Granges de Ste-Geneviève.
(3) En 1563, seigneur de Villebon, Villefeu et la Plesse, en 1574, évêque de Chartres.

1753. Bail de la ferme et métairie des Granges, terres, patures, prés, bois, clos et bâtiments, qui composaient ci-devant la ferme des petites Granges, loués à Simon Guichot, moyennant 2250 livres pour 9 années, qui commenceront à la St-Martin de 1754, passé devant *Delamarche, notaire à Paris*, le 28 juillet 1753. *(Arch. Nat. Série Q, n° 1478)*.

1753. Bail des pressoirs banaux de Paloiseau et Champlan, loués à Simon Guichot, moyennant 3400 livres, y compris 18 arpents de pré et 8 arpents de bois, pour 9 ans, passé devant *De la Manche, notaire à Paris*, le 28 juillet 1753. *(Arch. Nat. Série Q, n° 1478)*.

Vente de la Ferme des Granges

Le 10 juillet 1794. 50 arpents faisant partie des terres de la ferme furent vendus en 15 lots, et achetés par Cretel, Demauroy, Lemerle et Oberkampf pour la somme de 70.725 livres.

Le 14 novembre 1795. La ferme fut mise en vente avec ses 339 arpents 10 perches en 44 pièces et adjugée moyennant 14.241.000 livres à François Hollier, demeurant à Paris, rue des Vieux Augustins n° 15. Mais Hollier se désista et la ferme des Granges fut vendue définitivement par soumission selon la loi de ventôse, le 15 septembre 1796. Cette vente consistait en :

1° La ferme et enclos, 2° la grange du château, 3° 262 arpents de terre, 4° 40 arpents de pré, 5° 37 arpents de friche.

Lesdits biens dépendant de ceux confisqués sur Louis Joseph Capet Condé, à cause de son émigration constatée par la première liste arrêtée le 26 juillet 1792 et le séquestre prononcé sur ses biens le 4 juin 1792.

Par procès-verbal d'estimation du 5 juillet dernier, dressé par le citoyen Demauroy Benoit Nicolas demeurant à Palaiseau, expert nommé par délibération du département le 26 juin et par le citoyen Marquis François, architecte demeurant à Paris, expert nommé par l'acquéreur.

La dite estimation basée sur le prix d'un bail passé devant *Bro et son confrère, notaires à Paris*, le 2 décembre 1779, au profit de Pigeon Jean Marie (1), demeurant à Palaiseau pour

(1) Pigeon Jean Marie Ier était locataire de la ferme depuis 1764 ; Pigeon Jean-Marie II succéda à son père vers 1788.

3, 6 ou 9 années, commençant le 11 nov. 1783, moyennant 4000 livres par an de fermage, plus la contre-lettre de 3500 livres, plus 17 setiers un minot de blé froment et 8 setiers d'avoine mesure de Paris, à livrer à l'abbaye de St-Victor, estimés 411 fr. 94, plus un poinçon de vin pressurage et un setier de blé froment pour la corvée des habitants qui se fait tous les ans pour le curage de la rivière d'Yvette, charge estimée 42 fr. 15, (*voir page 163*) ; plus l'entretien des fossés, boëles et rivières 37 fr, 50; pour charrois des matériaux de réparations 35 fr.; pour les délits occasionnés par les lapins, jusqu'à concurrence de 100 fr.; plus la taille 1248 fr., la dime 450, total 9824 fr. 59, duquel total il convient de déduire le loyer de 38 arpents vendus en juillet 1794, estimé 26 livres 7 sols 4 deniers par arpent de loyer et charge, ce qui produit 1001 fr. 92 et 6 arpents de pré à 31 fr. 50 égal 189 fr., total 1190 fr. 92, reste donc 8633 fr. 67.

Ces 44 arpents sont distraits des quantités portées au bail de manière que la contenance reste de 339 arpents.

Lequel revenu 8633 fr. 67 multiplié par 22, d'après la loi donne un capital de 189.940 fr. 74.

A la charge par l'acquéreur de faire murer les portes et autres ouvertures de la grange, sise sur la cour des écuries du château et de faire pratiquer les portes et ouvertures à l'extérieur, le tout à ses frais. Soumission Lemercier Pierre Paul, demeurant à Paris, rue Richer. *(Arch. de S.-et-O. Loi de ventôse an IV, n° 728).*

Propriétaires Successifs

1796, 15 sept., Lemercier Pierre Paul; 1807, 5 sept., Pigeon Jean Marie II; 1844, 8 avril, Pigeon François ; 1867, 15 juin, Pigeon Victor et Bouclier-Pigeon.

En 1853, la ferme possédait 190 hectares de terre et pré et 42 hectares de bois, on y comptait : 16 chevaux 20 vaches et 500 moutons, le fermier était Victor Pigeon comme locataire de son père.

Actuellement la ferme des Granges est divisée en deux parties, l'une appartient à M. Bouclier fils, et l'autre aux héritiers de Victor Pigeon, un seul fermier, M. Fanost, exploite les deux parts.

FOURCHEROLLES

Lebeuf dans son histoire du diocèse de Paris, t. VIII, p. 14, écrit :

Foucherolles me paraît être le lieu dit *Falcherolæ* ou plutôt *Fulcherolœ super fluvium Rosdon*, qu'un abbé appelé Frodoin donna à l'abbaye de St-Germain-des-Prés en l'an 776. La petite rivière sur laquelle Foucherolles est situé, s'appelle à la vérité Ivette depuis quelques siècles ; mais comme elle est composée en partie d'une autre rivière appelée Rodon, elle pouvait il y a mille ans, être désignée par ce nom là.

En 1218, dans un acte de l'abbaye de Ste-Geneviève paraît un Galeran de Feucherolles (*voir page 32*).

FIEF DE FOURCHEROLLES

Mouvant de la seigneurie d'Orsay (1)

1334. Vendredi après la N. D. de mars, aveu et dénombrement passé par demoiselle Marguerite de Rouquet à Thibault de Puisieux, seigneur d'Orsay, de l'hôtel de Fourcherolles et 13 arpents et demi de terre, sept hôtes en la ville de Fourcherolles, 23 sols 10 deniers de menus cens.

Un arrière fief tenu par Jehan de Pontoise consistant en une masure qui fut à feu Jehan de Paris, 3 arpents et demi de terre, vigne et plant, 14 sols de menus cens, une corvée d'un homme en mars et 2 parts d'une dîme sur dix arpents de vigne.

1396, 4 mai. Aveu passé par Jehan Guillois de Paloisel, à messire Arnoult de Puisieux, chevalier, seigneur d'Orsay, devant *Vigneron, notaire à Paloisel,* de :

Une masure, cour et jardin d'un arpent et demi, 4 arpents de terre, 2 arpents de pré tenant aux terres qui furent à Pierre Hardy, 3 quartiers d'aulnois où passe la rivière, 37 perches et demie d'aulnois auprès de la Taupinière près Jehan Aufroy, 13 sols 6 deniers de cens sur la masure des Maquignons tenue par Jehan Guillois, sur Jehan Breton et sur Jehan de Mignonville, écuyer, sur la masure qui fut à la Papistre près de la masure de Guillois, sur Josset de Champlant pour sa *rochière,* sur Jehan Roussel dit Tavernier, sur Jehan Petit de Moulon.

(1) Arch. de S.-et-O. Série E, n° 1113

1400, 9 fév. Même aveu que le précédent à Raymond Raguier, seigneur d'Orsay, par Jehan de la Coustière, teinturier et bourgeois de Loncjumel, à cause de sa femme, fille de Jehan Guillois.

1401, 3 déc. Aveu passé par Aubelet Carré à Raymond Raguier, seigneur d'Orsay, pour une maison et jardin à Fourcherolles qui jadis fut à Thibault de Biouville et depuis à Pierre Hardy : 3 quartiers d'aulnois et 7 arpents de terre près le jardin, 2 arpents de terre tenant à la demoiselle de la Sauve.

1416, 7 avril. Aveu par Jehanne veuve de Jehan de la Coustière, au seigneur d'Orsay. Une masure, jardin et aulnois d'un arpent et demi, 6 arpents de terre, 38 arpents un quart d'aulnois et 13 sols 6 deniers de cens.

Propriétaires successifs

Les religieux de Marcoussis (à la mort de Jehanne); 1452, 16 mai, Nicolas Gossemart; 1469, 18 juil., Jehan Heberge, conseiller au parlement; 1478, 14 juin, Jehan Desportes, not^e^ et secrét. du roi, vicomte d'Ambrières † 1481 ; 1506, 15 déc., Robert Desportes; 1510, 29 mai, Guillaume Fuzée, proc., seigneur de Voisenon † le 10 janv. 1511, et Jehanne Desportes sa femme; 1526, 26 fév., Etienne Ferron, proc. en parlement, et Claude Fuzée sa femme; puis Thibault Buynert ou Voyart, et Isabeau Ferron, sa femme; 1572, 1er mai, Catherine de Levis, veuve d'Esprit de Harville, devant *Courtelier et Herbin, notaires à Paris;* 1578, 18 juin, Claude de Harville, héritier d'Esprit, son père, et de Henry son frère aîné ; 1656, 8 mai, François de Harville; 1780, 1er juil., au prince de Condé.

Fief du Colombier de Fourcherolles

Mouvant de la seigneurie d'Orsay

Ce fief comprenait plusieurs maisons et cour dans laquelle était un colombier et un jardin de 3 arpents et demi; 22 arpents de terre; 6 arpents et demi de pré en 3 pièces; 3 arpents et demi d'aulnois; demi arpent de pâturage; 4 livres 2 sols 6 deniers de menus cens dont on ne recevait que 16 sols parisis; 2 droitures payables à Noël; 4 setiers et demi de grains tant dîme que champart, payable à la moisson et justice moyenne et basse jusqu'à 75 sols.

Ce fief appartenait en 1481, le 1er fév., à Denis Geoffroy; puis à Denis Perier de Paris; à Claude Frayer de Paris et à Catherine Geoffroy sa femme; en 1501, 12 janv., à Fiacre de Harville, seigneur de Paloisel.

Fiefs de Fourcherolles, des Carnaux et du Colombier réunis

Du XVIe au XVIIIe siècle, ces fiefs ont toujours appartenu aux seigneurs de Palaiseau, quoique mouvants d'Orsay.

En 1780, le prince de Condé rend hommage au seigneur d'Orsay, pour ces fiefs

En 1784, le fief de Fourcherolles consistait en maison, grange, écurie, vacherie, colombier, toit à porc, servant de ferme, le tout d'une contenance de 58 perches, plus 51 arpents 65 perches de terre, pré, friches et buissons, le tout entourant la ferme, et les 6 arpents du bois des Carnaux. Censives: 13 sols 7 deniers de cens et 54 livres 7 sols 6 deniers et 11 chapons de surcens et rente à prendre sur 10 arpents 87 perches aux Larris; 15 deniers de cens, 5 livres et un chapon de rente sur un arpent de terre dit l'enclos; 7 deniers et maille (1) de cens, 50 sols et demi chapon de rente foncière et seigneuriale, sur demi arpent de terre dit l'enclos; 2 sols 6 deniers de cens, 10 livres et 2 chapons de surcens et rente sur 2 arde terre et pré dit l'enclos; 18 deniers de cens, 8 livres, 12 sols et un chapon et quart de chapon de surcens et rente sur une maison, bâtiments, cour et jardin, contenant un arpent 18 perches, le tout situé près le pont.

Près le Pont de Fourcherolles

No 5237 du plan. — Une maison, bâtiments et jardin derrière, contenant le tout un arpent 18 perches, sis près le pont de Fourcherolles, tenant vers le midi à l'Yvette et en partie aux friches de Fourcherolles, d'autre côté au pont et au grand chemin de Chartres à Paris, d'un bout vers Orient aux friches, d'autre bout à la rivière.

Chargé ledit arpent 18 perches à raison de 15 deniers de cens, 7 livres et un chapon de rente foncière et seigneuriale par arpent.

---

(1) Le maille était le demi-denier Parisis.

En 1752, 21 sept., à Jacques Racary-Cordier; puis à Jacques Racary fils; 1780 3 juin, à Jean Bte Chavet, avocat au Parlement.

FERME DE FOURCHEROLLES (1)

1796, 6 juin. — Vente de la ferme de Fourcherolles consistant en maison logeable et habitable, grange, écurie, vacherie, cour, toit à porc, colombier à pied, le tout couvert de tuiles, petit jardin clos de haies et 76 arpents 5 perches de terre et pré en 7 lots; louée par bail du 11 février 1791, passé devant *Roger, notaire à Amblainvilliers*, à André Gerson-Merlin, moyennant 1500 livres et les réparations évaluées 60 livres,

ci	1560	livres
Cens et droits féodaux	252	»
Dime	75	»
total	1887	livres
1887 multiplié par 22 donne	41.514	fr.
demi pour cent	207	57
enregistrement de l'acte	1672	»
enregistrement des soumissions	130	»
frais	41	72
Total	43.565	29

Adjugée à François Vachot, général de brigade de l'armée de l'intérieur, employé à Paris.

PUITS DE FOURCHEROLLES

No 5242 du plan. — Un arpent de terre planté d'arbres fruitiers et clos de haies, sis au lieu dit: le Puits de Fourcherolles près du pont, tenant vers le midi au chemin de Villebon à Orsay, d'autre au chemin de Chartres, d'un bout vers Orient aux terres de la ferme de Fourcherolles, d'autre bout faisant pointe à la jonction des chemins de Chartres et de Villebon.

Chargé de 15 deniers de cens, 3 livres et un chapon de rente foncière et seigneuriale. Appartenait en 1721-8 juillet, à Pierre Poirier; 1756 23 nov., à Antoine Poirier-Petit; 1772, 21 mars à Jean Bte Chavet, avocat en parlement, acte passé devant *Commissaire, notaire à Paris.*

Actuellement MM. Le Perdriel et Cie de Paris, installent à Fourcherolles une fabrique de sparadrap-caoutchouté.

(1) Arch. de S-et-O. Biens Nationaux, loi de Ventôse, no 12.

Le Larris

1739, 27 juin. — Vente par Constance de Harville, marquise de Pomponne à Pierre Outrequin, entrepreneur du pavé de Paris, de 33 arpents et 62 perches de bois taillis, au terroir de Palaiseau, chantier du Larris, moyennant une somme payée comptant et à charge de 5 sols 6 deniers de cens.

Les Chandeliers

En 1616, 11 avril, Philippe Cadran demeurait aux Chandeliers.

En 1784, il existait encore une maison aux Chandeliers, près de l'endroit où a été placée la pierre, c'était le n° 4911 du plan, appartenant au prince de Condé ainsi que les n°s 4892 et 93. En 1784, l'école des garçons de Palaiseau possédait n° 4893 bis du plan, sept arpents de terre et bois appelés les Chandeliers, traversés par la route de Chartres et par un petit sentier, sur lesquels il y avait anciennement une maison.

Samson le géographe avait une maison de campagne à Palaiseau, au lieu dit les Chandeliers, entre la route et le moulin neuf.

En 1848, M. Jomard, membre de l'Institut et habitant de Lozère, rechercha l'emplacement qu'occupait la propriété de Samson et trouva des vestiges à l'endroit appelé les Chandeliers (*voir p. 145*). Après avoir bien déterminé l'endroit, il obtint du propriétaire du terrain, l'autorisation d'élever un monument commémoratif, qui fut inauguré en juillet 1848, et portant cette inscription :

ICI HABITA
NICOLAS SANSON
D'ABBEVILLE
INGÉNIEUR ET
CONSEILLER DE L^is^ XIII
LE PÈRE DE LA
GÉOGRAPHIE
EN FRANCE
NÉ LE XX X^bre^ MDC
MORT A PARIS LE VII J^et^ MDCLXVII

(*Pierre hauteur 173, largeur 0^m^48, épaisseur 0^m^15*)

Lorsque M. Jomard fit placer ce monolithe, c'était dans un

terrain appartenant à M. Gérard West, aujourd'hui à M. Promé de la Roche. En 1889, ce monument a été déplacé et transporté à 50 mètres vers le nord, de son emplacement primitif, dans le petit bois, entre la route de Chartres et le Moulin Neuf, à hauteur de la borne kilométrique: 5 *kil. Seine-et-Oise*, *et 20 kil. 365 de Paris*, dans la propriété de MM. Tourette et Godin, au dessus de l'ancien clapier.

Moulin Neuf ou de la Planche

Construit par Croizet, vers 1826, puis à Jean Bte Bailly; Jean Gabriel Bailly; Albert Mauchain-Bailly; puis à M. Boussac; à Mme Vve Godin; actuellement à MM. Tourette et Godin.

En 1853, ce moulin ne disposait que d'une chute de 1m65, qui agissait sur une roue à aubes planes, ou palettes de 5m de diamètre. Le vannage, vertical et éloigné, était cause que cette roue, déjà défectueuse par elle-même, ne transmettait qu'une partie de la force motrice utilisable, qui se réduisait à celle de 6 chevaux de traits. C'était l'ancien système à engrenages en bois et à lanterne, avec addition du cylindre nettoyeur vertical.

Il tournait à 2 paires de meules environ 9 mois de l'année (chômages déduits), pendant lesquels il pouvait moudre environ 4900 hectolitres de froment, Mauchain, meunier. (*Richard de Jouvance*, *Notice sur Palaiseau, p. 11*). Ce moulin ne fonctionne plus à cause d'un impôt excessif, que le fisc voulait imposer à l'un des derniers propriétaires. Pour utiliser les bâtiments, les nouveaux propriétaires, gros négociants en volailles de Paris avaient apporté une nouvelle industrie à Palaiseau, en créant un grand clapier à proximité de l'ancien moulin, mais cet essai n'a duré que 3 ans et les lapins ont abandonné le moulin.

Moulin de la Roche

En 1388, Rente de grains reçue par les religieux de St-Éloy-lez-Loncjumel sur le *molin* de la Roche, 2 *sextiers* de blé. (*Arch. de S.-et-O. Fonds de St. Eloy, livre de recette p. p. 1 et 2*)

Parc a Foulon

1502, 12 avril. Dans l'aveu et dénombrement de Fiacre de Harville, nous lisons: Le moulin de la Roche, qui sert maintenant à fouler le drap.

1683, 11 août. Dans l'aveu et dénombrement, François de Harville déclare: quatre espaces de mazure d'une maison appelée le Parc, sur la rivière d'Yvette où il y avait autrefois un moulin à fouler le drap, avec ses dépendances, cour, jardin et arbres fruitiers, préclosières, aulnois, contenant le tout environ 50 arpents ; la plus grande partie des prés du Foulon, ou les Parts de la Roche, furent baillés à cens par François de Harville en 1700.

1751, 14 février. Bail de 9 arpents de terre en 5 pièces, appelés les terres du Parc à Foulon, devant *Bizault, notaire à Paloiseau.*

Le pont du Parc à Foulon était en face le chemin du Grimpré.

Au Grimpré

N° 4556 du plan. Une portion de maison, en 1732, 22 juillet à Jean Guichot fils de Marin; puis à Antoine Guichot-Durant; en 1783 à Jean Denis Chevalier-Guichot dit Lambert.

L'autre portion de la maison, consistait en un bas, grenier au dessus, cellier, cour commune, grange et jardin, avec la même origine que la précédente, en 1768 29 décembre et en 1783 à Antoine Guichot fils, beau-frère de Chevalier.

La Garenne ou la Guette

Le pavillon de la Garenne ou la Guette mesurait 66 pieds de long sur 16 de large, était composé d'une cave voûtée, d'un rez-de chaussée, d'un premier étage et grenier au dessus.

Du côté du midi il y avait une moitié de tour dans laquelle était l'escalier conduisant au premier étage, le tout d'une hauteur de 24 pieds.

Le rez de-chaussée ainsi que le premier étaient divisés en deux pièces avec cheminées.

Le jardin qui entourait le pavillon était clos de murs en moellon et avait une contenance de 56 perches à la mesure de 20 pieds.

Le bois de la garenne dans lequel étaient enclavés le bâtiment et le jardin, était d'une contenance, de 29 arpents 30 perches, il était limité au nord par le pavillon, à l'est par le chemin de Briis en partie, au sud par la route de Versailles à Longjumeau, à l'ouest par plusieurs.

Le 27 juin 1680, a été enterré dans le cimetière de cette église,

après avoir reçu les sacrements Jean Noël, garennier de Mr le marquis de Paloiseau, demeurant à la Guette, veuf âgé de 42 ans ou environ, en présence de Jacques Marchais et Claude Malasy témoins de cette paroisse qui ne savent signer, signé: Mulot, vicaire de Paloiseau.

1759, 24 mars, Etienne Jean Louis Blaiseau, garde des plaisirs de mademoiselle de Sens, au pavillon de la Garenne.

1765, 3 déc. au 24 sept. 1769, Bara, garde à la Guette.

1769, 24 sept. Louis Toulain, garde.

1771, 13 mars, Mort d'un fils de Nicolas Jean Philippe, garde à la Garenne et de Geneviève Marguerite Toulain, sa femme.

1792, 4 nov. Mort de Louis Toulain, 68 ans, garde chasse.

1795, 27 déc. Vol de matériaux au pavillon de la Guette.

1796, 13 juil. Vente du pavillon de la Garenne, provenant de l'émigré Condé, à Dettmar-Basse, moyennant, 21428 frs. (*Arch. de S.-&-O. Biens Nationaux, loi de Ventôse*).

DOCUMENTS DU XIVe SIÈCLE

En 1332, 31 juil. — Le seigneur de Coignières-les-Vieils possédait une maison à Paloisel.

En 1391, 15 juil, — Guillaume de Gamaches, chevalier, seigneur de Coignières-les-Vieils, avait une maison à Paloisel, avec une vigne y attenant d'un arpent et demi, dans la censive de Simon de Maintenon, écuyer, héritier de Choisel. (*Moutié, Soc. Arch. de Rambouillet, t. II, p. 585*).

MANUSCRIT DU PRIEURÉ DE St-ÉLOY

Les archives du département possèdent un livre de recette manuscrit du prieuré de St-Eloy-lez-Loncjumel de 1388. Nous y puisons ce qui concerne Palaiseau et ses environs.

Ce sont les rentes, tant en argent, en blés et en vins, que les religieux de St-Eloy *prengnent* par *chascun* an, sur les terres et *revenuez* appartenant au chapitre:

1o 65 livres 13 sols, à plusieurs *faistes* et termes en l'an
5 muids, 5 *sextiers* de blé de *molin*. » »
2 muids de froment. » »
de vin de mère *gotte* une queue. » »
de vin de *pressouer* une queue. » »

2o le jour des *mors* ou *landemain* 20 liv. tournois.

Rente de grains à Paloisel, moitie blé et moitié *aveine*, sur Jehan dù Molin et Colin Gardien.... .... un mui[d]

Dismes et champarts moitié blé et moitié *aveine*:

Paloisel pour le champart 5 *sextiers* et *mine*.

Champlant pour le champart 5 *sextiers*.

Balisy pour la petite *disme* 7 rasiaux d'aveine.

Le *molin* de Loncjumel pour un quart, un muid et un *sextier*. (*page* 2).

Déclaration des prés appartenant à l'église St-Eloy (*page* 5). au *molin* de la *Bretache* un arpent, à la *plenche* de Saulx, deux arpents.

Rentes de vin reçues en la ville de Paloisel (*page* 7).

Thevenin des Gigoust (tant pour un quart, que masurage, que *vingne*, tenant aux héritiers de feu Martin Piau, 2 cousterets de vin.

Egasse la Ravine, pour un quartier de *vingne*, un cousteret de vin.

Jehan Gille pour demi arpent et demi quartier de *vingne* en Boutery, tenant à Michaut-le-Trehet. 2 cousterets et demi de vin.

Perinot Boudain, pour demi quartier de *vingne* au dit lieu tenant à Jehan Gille..................demi cousteret de vin.

Simon Ameline pour un quartier de *vingne* audit lieu, tenant à Guillot le Puant.................un cousteret de vin.

Total sept cousterets de vin.

Champarts de Paloisel, de onze gerbes une, dus aux religieux de St-Eloy-lez-Loncjumel, (*page* 8).

Symonet le Bourguignon, sur 2 arpents aux Essarts, tenant à nous et à Rogier Sensson, et aboutissant au chemin des Houssières.

Everart le Trehet, demi arpent, tenant à Roger Sensson.

Tassin Boudain, un arpent, tenant à Everart le Trehet.

Michaut le Trehet, 3 quartiers, tenant à Tassin Boudain.

Everart le Trehet, 3 arpents, tenant à Michaut le Trehet.

Michaut Jouan, demi arpent, tenant au long de nous.

Jehan le Breton, 3 quartiers, tenant à Michaut Jouan.

Regnault Guenest, demi arpent tenant au-dessus de la terre à Michaut Jouan.

Robin Regnault, 3 quartiers tenant à Jehan le Breton.

Jehan Belotin dit Forget, demi arpent, tenant à Jehan le Breton.

Everart le Trehet, un arpent et demi, *soubz-lez*-Plants - Renet Michault le Trehet, 5 quartiers,tenant aux fossés des Essarts.

Jehan Belotin dit Forget, environ un quartier, tenant à Michaut le Trehet et à Everart le Trehet.

Jehan Regnault, 3 quartiers, tenant aux fossés des Essarts.

Symon le Lon, demi arpent, tenant à Symon le Bourguignon.

Jehannot Regnault, demi arpent, au chemin des Houssières.

Guillot la Gougue, demi arpent, au chemin des Houssières.

Jehan Legrant pour sa masure................. 6 deniers

Jacques Pont pour un quartier de terre environ, tenant à Pierrot Legrant de tous côtés.................... 8 deniers

Lez anfens de feu Jehan Bonet pour leur terre du Bocherez tenant à Guillaume de *Herville*.................... 2 deniers

Guillaume de *Herville* pour sa terre de Bocherez tenant à Jehan Legrant, pour deux années............... 12 deniers.

Philippot le Breton........................... 6 sols

Thevenin Piau.............................. 8 sols (1)

Jehan le Maréchal de Paloisel pour un quartier et demi de pré, tenant à Michel Doissoy, qui *fust* à Sédille la Froger, 3 deniers. *(page 20)*.

CENS REÇUS A PALLOISEL A LA St-RÉMY (*pp.23 à 26*)

Les dames de Gif pour leur *vingne* de la Croys tenant aux héritiers de feu Martin Piau,..................... 8 deniers.

Durand Hardy pour sa pièce de l'Aunoy-Sansson, qui fut à Denisot Bouchart, ... 2 sols tournois.

Edellot *fame* de feu Everart le Trehet pour sa masure tenant à Jehan Jouen,............................ 5 deniers

Everart le Trehet pour demi arpent de terre aboutissant à l'Aunoy Sansson, tenant aux religieux........... 4 deniers

Gillet Boudin, pour 3 arpents de terre aux Essarts 16 deniers

Guillot Belle Hure, 3 quartiers de terre aux Bellotins 1 sol

Guillot le Picard, son jardin, qui *fust* à la Bretonne 4 deniers

Guillot le Trahet, pour sa terre aux Essarts, qui *fust* à Regnault Therneze.............................. 4 deniers

(1) La page 14 n'est pas de la même écriture que le reste du manuscrit, elle pourrait avoir quelques années de moins.

Hemery Piau, pour un quartier de terre........ 3 deniers
item, pour sa part de masure.............. 2 deniers parisis
Des *enfans* Biaumet, le *boys* de l'Aunoy Sansson 19 den.
Jehan Challot, maison tenant à Jehan Piau 2 sols tournois
Jehan Chertier et ses fréres, 2 arpents de terre 19 deniers
Jehan de Chasseron, pour son *boys* des chasteniers 6 deniers
Jehan Edeline, pour sa terre des Essarts........ 6 deniers
Jehan Guillore, 4 arpents de terre à la Hunière.... 2 sols
Jehan Jouen, pour sa masure.................. 5 deniers
Jehan le Fevre, demi arpent à la queue des prés.... obole
Jehan le Tellerer, pour son pré de la queue des prés obole
Jehan Piau, 3 quartiers de terre à la Croys..... 9 deniers
Jehan le Lon, pour sa terre à l'Aunoy Sansson. 4 deniers
Jehan Pont, pour un arpent de terre aux Essarts 16 deniers
Jehan Regnault, un quartier au chemin d'Igny 3 den. et obole
Jehan Roncel, un quartier au chemin d'Igny 3 den. et obole
Jehan Rose, pour sa masure des Gygous, tenant à Michel Grec.. 12 deniers
Jehanne la Chertière, pour sa terre aux Bourgoys 6 deniers
Jehanne la Gigoude, un quart. sous les-Plants-Renet 3 den.
Jullien Duval, pour 3 arpents de *boys*........... 8 deniers
Liger Lestiner, 1 quartier et 1/2 *soubz* le chastellier 5 deniers
Lubin Billon, un quartier de *vingne* à la Croys.. 3 deniers
Marthe fille de feu Martin Piau, part de masure 2 sols tour.
Michaut de Gergnian et Philippot son frère, pour les *vingnes* du Perier.................................... 25 deniers
Philippote *fame* de feu Michaut le Trehet, pour 3 quartiers de terre aux Essarts............................ 2 deniers
Regnault Gigoust, pour un quartier de *vingne* tenant à Rogier Sansson................................ 3 deniers
Roger Sansson, pour sa terre du chemin d'Igny 16 deniers
Symonet Sansson, pour sa pièce de l'Aunoy-Sansson, tenant aux Houssières.............................. 19 deniers
Tassin Boudin, pour demi arpent aux Essarts.. 2 deniers
Tassin Renart, 3 quartiers terre au Val des Essarts 6 deniers

DROITURES DUES LE JOUR DE NOEL 1303 (*p. 95*)

A Paloisel, Jehan Rose pour sa masure..... une droiture

Michaut Hure, pour sa maison ou masure contenant demi arpent et demi quartier, qui fut à Everart le Tréhet, demi-droiture et demi quart de droiture.

Jehan Piau l'aîné pour le tiers d'un arpent de *vingne*, le tiers d'une droiture.

Lubin Billon, un quartier de *vingne* à la Croys, un quart de droiture.

Jehan Jouan, pour demi arpent, une masure et jardin, demi droiture.

TABLE DES CENS DU PRIEURÉ DE ST-ELOY

Le sol tournois par arpent ou 15 deniers parisis (1)
L'arpent (de 100 perches) 1 sol 3 deniers parisis,

Le demi arpent..........	—	8	»	»
Le quartier..............	—	4	»	»
La quarte (6 perches) ...	—	1	»	»
Les trois perches...............		maille (2)		

LES BORNES MAL PAYÈES

En 1506, par sentence du prévôt de Paris du 30 janvier, la veuve Richard Hameline fut condamnée à payer le jour de St-Rémy, aux religieuses de Longchamps, 3 deniers parisis de cens, à peine de 5 sols parisis d'amende, et le lendemain de Noël demi droiture valant une mine d'avoine, et demi minot de froment et un chapon, pour une maison, masure et jardin, sis à Palaiseau, au lieu-dit les Bornes mal payées. (*Robert du Mesnil, Notice sur Palaiseau, p. 19*).

LABOUREURS DE PALOISEL EN 1529

Liger Garrustre, Jean Gaudefroy, Guillaume Goujon, Henri Lemazier, Jeanne Leroy veuve d'Alain Blondé, Guillaume Poulain, Jean Radou, Davallet Veau.

Pierre de la Pille, couturier. (*Arch. de S.-et-O., Terrier de Longpont.*)

---

(1) Le sol parisis valait un cinquième de moins que le sol tournois, il fallait donc pour le sol tournois, 12 deniers tournois ou 15 deniers parisis.

(2) La maille était le demi denier parisis. — L'obole était le demi denier tournois. — La pite était le quart du denier.

FIEFS HORS PALAISEAU

Nous sortons de notre cadre pour produire des documents concernant les fiefs de la seigneurie hors Palaiseau.

Le Fief de la Marchande

1502, 12 avril, le fief de la Marchande et ses dépendances, assis à Palaiseau, qui appartenait à feu Me Christophe Fourquault, duquel fief dépendait: le fief deVilliers-sous-Saulx, le fief de la Plesse, et un fief à Saulcier-sur-Saulx qui fut et appartint à feu Me Jehan Fourquault et de présent tenu par Mre Jehan Fourquault, prêtre, son fils.

En 1688, ce fief était tenu par Puyon, conseiller au parlement. (*Arch. Nat. P. 65-1, cote 2738).*

Ferme de Champlan

1245, 22 août. Bail par l'Hôtel-Dieu de Paris à Philippe, chapelain du comte de Poitiers et trésorier de St-Hilaire de Poitiers (1), d'une maison à Champlan provenant de défunt Guy de *Palaciolo*, chanoine de Paris, avec son pourprés et 22 arpents de terre et vignes dépendant de la dite maison, moyennant 100 sols parisis par an, à charge de payer tous les cens dont la dite location est chargée. (*Brièle et Coyecque, Arch. de l'Hôtel-Dieu, p. 247*)

1300. Le manoir de l'Hôtel-Dieu, *(Tournier Arch. Hosp. de Paris, t. 1, p. 298.)*

1481, 5 fév. Guillaume Claustre, licencié ès-loix, seigneur d'Amblainvilliers, tenait le fief.

1502, 12 avril. Dans l'aveu de Fiacre de Harville nous lisons: Un fief et ses dépendances, assis à Champlant, appelé le fief de Mignoville, qui est et appartient de présent à honorable et discrète personne Mre G. Claustre, archidiacre de Chartres.

1524, 1er fév. Maurice Royer, fermier.

1527, 10 janvier. Bail à vie à Macé, Jean et Louis Royer, de la ferme de Champlan, moyennant 18 setiers de blé.

1661. l'Hôtel-Dieu avait 38 arpents 77 perches à Champlan dans lacensive du seigneur de Palaiseau.

1676, 28 juin. Louis Thualagant était fermier.

(1) Philippe était frère de Marie de Gomet, dite la Trésorière ou la Châtelaine de Champlan, épouse de Regnault de Rully.

1688, 11 août. La ferme de Champlan, composée de: maison, cour, grange, jardin et 26 arpents de terre, était ci-devant tenue en fief par feu Guillaume Clautre, et de présent réunie au domaine du seigneur de Paloiseau.

1728. Marie Thomas veuve de Jacques Marye, fermière.

1751, 13 sept. La ferme de Champlan est affermée à Bizault, notaire, à Palaiseau pour 9 années moyennant 1500 livres par an, à partir du 11 novembre 1751.

1780, 9 juin. Le prince de Condé fait bail à cens et rente de la ferme seigneuriale de Champlan, aux frères Pierre Antoine et Jean Varin.

Moulin a Vent (1)

1531. Marin Petit, praticien de courlaye, demt à Longjumel, pour demi arpent de terre assis près le moulin à vent de Paloisel, tenant d'une part au seigneur de Paloisel ainsi que d'un bout, et d'autre bout aux terres de la maladrerie de Longjumel.

1531. Guillaume Lescrivain, laboureur demt à Longjumel pour 3 quartiers de terre, assis au terroir de Champlant, tenant d'une part, d'autre et d'un bout au moulin à vent du seigneur de Paloisel, chargés au prix de 12 deniers parisis de cens l'arpent, ... ci 9 deniers parisis.

Moulin de la Bretèche

Le titre le plus ancien, où nous trouvons cité le moulin de la Bretèche, date de 1273, c'est dans un acte de vente par Jean Dupuis à Marie de Mongay, moyennant dix livres parisis, d'une pièce de terre labourable située près de Champlan, au terroir du moulin de la *Bretesche*, en la censive de Pierre de Monceaux (*Arch. Hospitalières de Paris, t. 1, p. 297*).

Le 9 avril 1383, les religieux de Longpont déclarent qu'ils ont une dîme de six setiers de blé sur le moulin de la Bretèche (*Arch. de S.-&-O. Inv. de Montlhéry, t. III, f. 93*).

Exemption de la banalité du moulin

1486, 8 mai. — Sentence rendue contradictoirement au Châtelet de Paris, entre Fiacre de Harville, seigneur de Paloisel, demandeur... afin d'être maintenu en la possession d'avoir

(1) Arch. de S.-et-O. livre de recette des religieux de St-Eloy les Longjumel.

un moulin *bannier* audit Paloisel, auquel tous les habitants dudit lieu, doivent porter moudre leurs grains d'une part ... et les religieux, abbé et couvent de Ste-Geneviève-du-Mont à Paris et Jean Chrétien leur fermier, défenseurs, et requérant lesdits S[rs] de Ste-Geneviève à être maintenus eux, leurs gens, serviteurs, fermiers, conducteurs et moissonneurs, manants et habitants de leur *hostel* des Granges en la possession d'envoyer moudre leurs grains en tel moulin qu'ils voudront d'autre part...
laquelle sentence appointe les parties à écrire et produire et adjuge la récréante auxdits défenseurs. (*Arch. Nat. S. 1568 A*).

1502, 12 avril. Dans son aveu Fiacre de Harville déclare: La moitié du moulin de la *Bretesche*, qui est le moulin banal de ma *chastellenie* et auquel tous les habitants sont sujets de porter et faire moudre leurs grains et farines, en telle manière que si aucunes farines sont trouvées en ma *chastellenie* moulues en autre moulin, elles sont confisquées à moi, avec leurs charettes et *bestes*, sur quoi elles pourraient être trouvées et chargées, et aussi que aucun meunier de quelle qu'autre *chastellenie* ne peut chasser, amasser, passer ou repasser chargé de blé, pour le porter moudre à autre moulin, qu'à mon moulin banal, sous peine de confiscation du blé et *bestes*; sinon en prenant par ledit meunier du moulin banal, un boisseau pour chaque setier de mouture.

Et l'autre moitié du moulin banal et ses appartenances, je tiens en fief du seigneur de Boulon à cause de sa seigneurie de Boulon-en-Yveline. (*Arch. Nat. P. 65-1, cote 2738*).

Au terrier de la seigneurie de Longpont, de 1529, le moulin de la Bretèche est cité cinq fois (*Arch. de S.-&-O.)*

1688, 11 août. Dans l'aveu de François de Harville, la rédaction est exactement la même que celle de 1502. (*Ibid*).

Réglement du Moulin de la Bretèche (1)

Sur ce qu'il nous a été remonté par le procureur fiscal de ce bailliage, qu'il serait nécessaire de remédier par un règlement général aux fraudes qui pourraient se commettre, soit au préjudice du droit de banalité du moulin de ce lieu, soit dans l'exercice de ce droit, sur quoi, ouï le procureur fiscal en ses conclusions, Ordonnons :

(1) Arch. de S.-et-O., bailliage de Palaiseau, 28 Avril 1772.

Article premier

Que conformément aux titres de S. A. S. les habitants des seigneuries de Palaiseau et de Champlan seront tenus de mener leurs grains au moulin de la Bretèche, moulin banal des dites seigneuries, pour y être moulus et convertis en farine et d'aller reprendre audit moulin lesdits blés ainsi moulus, défense à eux de mener moudre leurs dits grains ailleurs qu'au dit moulin, à peine de confiscation des grains, charrettes et bêtes sur quoi ils pourront être chargés.

Ordonnons aux huissiers et aux gardes de cette seigneurie de veiller à ce qu'il ne se commette aucune fraude à la banalité, de saisir des grains et farines qu'ils trouveront en contravention et de prêter main-forte, en cas de besoin, au meunier lorsqu'ils en seront par lui requis.

Art. 2.

Sera tenu le meunier dudit moulin banal de moudre les grains des sujets des dites seigneuries, par préférence à ceux des étrangers qui ne se trouveront engrener et ce dans trente-six heures au plus tard à compter du moment où ils auront été apportés à son moulin sans déduction du temps de la nuit.

Art. 3.

Seront tenus les habitants de marquer les sacs qu'ils apporteront audit moulin à leurs noms et en toutes lettres.

Art. 4.

Il sera prélevé par le meunier sur les grains qui lui seront apportés et pour son droit de mouture, conformément aux titres de cette seigneurie et à la possession immémoriale de S. A. S., le douzième en matière sans distinction des grains.

Les onze autres douzièmes seront rendus en boulange, poids pour poids, à quatre livres près de déchet sur toutes sortes de grains et pour chaque *septier*, mesure de ce lieu égale, à celle de Montlhéry, à l'effet de quoi enjoignons au meunier d'avoir et tenir dans son moulin poids et balances suffisants; défense à lui de prendre et percevoir autres et plus forts droits de mouture.

Art. 5.

Il sera payé par ceux desdits habitants qui se serviront des

mulets ou voitures du meunier, pour conduire leurs grains au moulin et les ramener chez eux, après leur conversion en farine, un boisseau de son pour chaque *septier* de grains, sans autres frais et indépendamment du droit de mouture comme dessus, à raison du douzième.

Art. 6. Enjoignons au garde-moulin qui sera préposé par le meunier de se conduire fidèlement et avec douceur et modération dans ses fonctions; défendons aux sujets et justiciables de cette seigneurie d'user à son égard et à l'égard du meunier, de sa femme, ses enfants et domestiques d'aucuns termes injurieux, insultes ni voies de fait, le tout à peine de prison; faisons pareillement défense aux habitants sujets à ladite banalité, d'entrer dans ledit moulin sous prétexte d'y apporter leurs grains, avant le soleil levé et d'y rester après le soleil couché, à peine de six livres d'amende dont les pères, mères, maîtres et maîtresses demeureront garants, même de prison si le cas y échéait.

Signé : Boys, bailly.

MEUNIERS

1605	Jehan Goblot.	1739	Jean Oville père.
1622	Nicolas Brossin.	1748	Jean Oville fils.
1655	Jeban Thualagant.	1753	Jean-Baptiste Oville.
1669	Huart.	1768	Jean-Antoine Oville.
1670	Marguerin Leclerc.	1777	J.-L. Lerondeau.
1672	Thomas Ledoux.	1784	Jacques Dubois.
1681	Pierre Breton.	1787	P.-J. Bury-Girard.
1701	François Lameret.	1789	J.-Baptiste Ouy père.
1710	Jean Pachot.	1809	J.-Baptiste Ouy fils.
1718	Jean Pelé.	1824	P.T.Thualagant (†1832)

1837-1838. TRANSFORMATION DU MOULIN EN FABRIQUE DE PAPIER

DIRECTEURS

1841,	2 juin, Sanford et Varrall.	1859	Mussey, Richer, Coquelin.
1841,	8 décembre, Varrall.	1865	De Crucy.
1851	Varrall et Legrand.	1885	Durand-Claye-De Crucy.
	Dubois-Varrall.	1888	Arrêt de l'usine.

BAUX DES MOULINS

1750. 12 sept. Bail à J.-B. Oville, des moulins de la Bretèche,

moyennant 1500 livres en argent, 2 grands gâteaux ou 20 livres argent, 12 chapons gras ou 12 livres argent, 3 setiers de son et 15 livres de menues réparations, pour 9 années, passé devant *Bizault, notaire à Palaiseau.*

1768, 22 juin. Bail à Jean Léger Lerondeau et Marie Marguerite Bonté sa femme, des moulins banaux de la Bretèche, passé devant *Bro, notaire à Paris*, pour commencer ledit bail le 1er juin 1786.

Mais Lerondeau cède son bail à Jacques Dubois, à Bury puis à sa veuve, enfin en 1789 à J.-B. Ouy.

A cette époque la mouture était par semaine, de plus de 60 setiers pour le boulanger banal de Palaiseau, et de 70 setiers pour les autres habitants.

En 1790, le revenu du moulin était évalué à 2,800 livres.

Vente des Moulins

1796, 13 juillet. Acte de vente passé au profit du citoyen Jean-Baptiste Ouy père, conformément à la loi du 28 ventôse an IV de la République et de l'instruction du 6 floréal suivant.

Cette vente consistait en : Le petit moulin, le grand moulin, un autre bâtiment attenant à la grande porte d'entrée, servant de fournil, un bâtiment servant de vacherie et d'écurie, une grange et bucher, une charretterie et poulailler, un toit à porc, une cour pavée en blocage, une autre cour, un jardin de 31 toises sur 14, et 9 arpents 28 perches de terre et pré en plusieurs pièces, moyennant le prix principal de 63,515 fr. 06 plus 3,470 fr. 57 de frais ainsi détaillés.

Bordereau des frais et déboursés

Enregistrement de l'acte de vente........	2.556	francs
Papier et enreg. des soumissions, commissions, etc..............................	200	(assignats)
Demi pour 100 exigé par la loi............	317	57
Journées de vacation de l'expert..........	180	
Journées de vacation du commissaire du directoire exécutif........................	90	
Frais de papier, impressions et autres....	127	
	3.470 f.	57

Propriétaires successifs

1796, Ouy J.-B. ; 1806, Davoust, prince d'Eckmulh, devant *Gaillard, notaire à Savigny*; 1822, Mauger; 1854, Perron-Mauger; 1859, De Crucy-Perron ; 1885, Durand-Claye-de Crucy; 1888, Mme veuve Durand-Claye.

LES SEIGNEURS DE BOULLON OU BOULON

Une alliance, entre les seigneurs de Boullon et de Palaiseau, doit remonter au XVe siècle.

En 1482, Jehan de la Motte, écuyer, était seigneur de Boullon dit les Carneaux, Guedonne, Longchesne, La Boissière, La Grande Maison de Ronqueux et de la Guette.

En 1494, Mathurin de Harville était seigneur de la Boissière.

En 1502, Jehan de la Motte avait une moitié des moulins et fours banaux de Palaiseau et Fiacre de Harville l'autre moitié; au XVIe siècle, Esprit de Harville était seigneur de la Grande Maison de Ronqueux.

Les seigneurs de Boullon au XVIe siècle furent :

1505. Mathurine Le Comte, veuve de Jehan de la Motte aîné, seigneur de Boullon et de la seigneurie de la Motte, appelée la Haute Maison Fort des Carneaux du lieu de Boullon.

1525. François de la Motte, écuyer, seigneur de Boullon et des *Quarneaulx*.

1548. Françoise et Agnès, filles de François de la Motte.

1550, 17 fév. Domp. Dicgue de Meudosse et Agnès de la Motte sa femme.

1550, 20 sept. Agnès de la Motte veuve de Nicolas de Poncher.

1562, 29 avril. François de Vendômois, écuyer, seigneur de Boullon et Françoise de la Motte sa femme.

1611. La seigneurie de Boullon fut acquise par Claude de Bullion, marquis de Gallardon, seigneur de Bonnelles, Eschimont, Montlouet et Longchêne, surintendant des finances, garde des sceaux, président à mortier (*Arch. de S.-&-O. Série E, n° 1102)*.

Le 9 mai 1656, François de Harville rend foi et hommage au seigneur de Bullion (*voir page 53*) et dans l'aveu du 16 septembre 1688, déclare :

80 arpents de bois taillis, dont il y en a 32, que je tiens du seigneur de Boullon, il ne reste plus en ce présent aveu que 48 arpents assis à la Fontaine d'Yvette, tenant d'un côté aux bois de Villefeu, d'autre au bois aux Anes, au seigneur d'Orsay, par le bas au grand chemin de Chartres et par le haut aux bois de Villefeu et de Courtabeuf.

Les mouvances de Bullion, Carnaux, La Guette, Longchêne et Longqueux ont été cédées au roi, par échange avec de Beaurepaire, lors de l'acquisition de Magny, les 28 juin 1689 et 18 juin 1691. (*Arch. de S.-et-O. Inv. de Chevreuse, t. III, f° 104*).

Mme la duchesse d'Uzès, possède dans la salle à manger du château de la Celle, un portrait en buste d'Esprit de Harville, seigneur de Palaiseau, et le portrait en pied de Claude de Harville, en costume d'amiral, avec cuirasse, sur laquelle tranche un col blanc de marin et le cordon bleu, *toile 2m 50 de haut sur 2m de large*, placée au-dessus de la cheminée monumentale.

FIEF DE LA PLESSE (1)

Dans la mouvance du seigneur de Palaiseau de 1407 à 1587

1407 Jehan De Lagny, écuyer, seigneur de la Plesse.

1473 Jehan Morhier, chevalier, seigr de Villiers-le-Morhier.

1474 Jehan Leboutillet, écuyer, seigr de Noiseau et de la Plesse.

1474 Jacques De Thou, avocat au parlement et bailli de Palaiseau en 1502.

1505 Geneviève Le Moyne, veuve de Jacques De Thou.

1512 Augustin De Thou, avoc. au parlt, seigr de la Plesse.

1545 Christophe de Thou, seigneur de Cely en Brie.

1545 Jacques de Thou, trésorier de l'église de Beauvais.

1553 Nicolas de Thou, chanoine de Paris.

1587, 11 mai. Le seigneur de Palaiseau, qui avait la mouvance de la Plesse, l'échange avec le seigneur d'Orsay pour celle des Granges.

1680 Nicolas Potier, seigneur de Novion, Villebon, la Plesse.

1699 Hubert de Champy, chevalier, seigneur des Clouseaux, Villebon, Villejust, La Plesse, Courtabeuf, Villefeu.

.... De Certieux, ... Graindorge. } héritiers de Hubert de Champy.

(1) Arch. de S.-et-O. Série E, n° 1104.

1724, 17 juin. Contrat de vente au seigneur d'Orsay, de la moitié du fief, terre et seigneurie de la Plesse, de la justice qui en dépend; de la mouvance féodale en pleine foi et hommage de 3 arrière fiefs, qui sont : Le fief de la Tricherie près des halles, à Longjumeau, le fief St Mars à Saclay, le fief de Limons à Vauhallan. (*Arch. de S.-et-O. Série E, n° 1176*).

1743 Pierre Grimod-Dufort, écuyer, seigneur d'Orsay.

1749 Pierre Gaspard Marie Grimod, seigneur d'Orsay.

Fief de Milly

1502, 12 avril. Fiacre de Harville déclare : le fief de Milly, qui appartenait à feu Me Christophe Fourquault, procureur au parlement († 1488).

1580. 23 mars. 40 arpents appelés le bois de Milly, au seigneur de Palaiseau. (*Arch. de S.-et-O. Inv. de Montlhéry, t. II, f° 120*).

Courtabeuf (1)

Dans la mouvance du roi

1400, 24 juil. Aveu et dénombrement fourni à la Chambre des comptes par Guillaume (II) de *Herville*, échanson du roi, pour sa terre et seigneurie de Courtabeuf. mouvante du roi à cause de son chastel de Montlhéry, consistant en :

Une maison, cour et jardin et autres hébergements, contenant en tout quatre arpents, avec un colombier à pied et fossé à poisson, plus 117 arpents de terre en 3 pièces, 4 livres de menus cens, champarts d'un muid de blé, censives, amendes et forages 60 livres.

1463, 3 sept. Foi et hommage au roi par Guillaume (III) de Harville, chevalier, pour son fief de Courtabeuf.

1577, 3 août. Foi et hommage au roi, pour la moitié du fief de Courtabeuf, par Claude de Harville et Louise sa sœur.

1636, 6 juin. Souffrance accordée aux enfants mineurs de Antoine de Harville, pour la foi et hommage au roi, de la terre et seigneurie de Courtabeuf, devant *Roger, notaire à Montlhéry*.

1648, 30 avril. Foi et hommage au roi par Anne de Harvil-

(1) Arch. de S.-et-O. Inv. de Montlhéry, t. II, f° 33, 115, 297, 301, 3 et 4.

le, et Elisabeth de Harville, femme du marquis de Fosseuse, pour Courtabeuf.

1655, 29 sept. Aveu donné au roi par François de Harville des Ursins, marquis de Palaiseau, pour la moitié du fief de Courtabeuf, consistant en hôtel et maison manable, granges, bergerie, étables, place à faire colombier, 78 arpents 52 perches de terre et 107 arpents de bois taillis, aveu rédigé par *Charles, notaire à Paris.*

1655, 20 sept. Aveu par Josias de Rouen, pour partie de Courtabeuf.

En 1790, la ferme de Courtabeuf était louée 1030 livres à la veuve Bucle.

1795, 11 avril. Vente de la ferme du Petit Courtabeuf avec tous les bâtiments servant à son exploitation, cour, clos de 81 perches semé en luzerne, plus 100 arpents 25 perches en 6 pièces, provenant de l'émigré Condé, ci-devant seigneur de Palaiseau, à Gastinel fréres, négociants à Versailles, 4, avenue de l'Orient, moyennant 81.200 fr. (1).

Fief de Grandainvilliers

En 1555. 15 arpents de terre à M. de Palloysel, au chantier de Grandainvilliers, à Courtabeuf.

1751, 26 nov. Demoiselle Marie Anne Boucher d'Orsay, dame des terres et seigneurie de Courtabeuf a reconnu tenir à titre de chef cens, des religieux de St-Eloy : 30 arpents 20 perches en 2 pièces, tenant d'un côté à la marquise de Pomponne, d'autre côté au mur du parc, le chemin nommé la Voie Pernaut entredeux, faisant partie de l'ancien domaine de Courtabeuf, au moyen de l'échange fait entre madame de Palaiseau et Josias de Rouen, par contrat passé devant *Boutard, not. à Paris* le 15 juillet 1661, lesquels seigneurs de Palaiseau en étaient propriétaires comme faisant partie de la pièce de 40 arpents, située dans ledit fief de Grandainvilliers, qu'ils avaient acquis des hoirs de Guillaume et Anne de Maugé, qui étaient héritiers de Jacques de Maugé, en ce temps seigneur de Courtabeuf, et selon l'apparence, lesdits 40 arpents avec les 35 ci-dessus et les 15 qui appartenaient à Mgr de la

(1) Archives de Seine-et-Oise. Biens Nationaux de Villejust.

Moignon composaient les 90 arpents montant de l'étendue du fief de Grandainvilliers. (*Arch. de S.-et-O. Fonds de St-Eloy*).

FIEF DE LA VAUVE D'ORSAY

Mouvant du roi (1)

Ce fief consistait en : 2 livres 8 sols 1 denier et pite de cens à prendre le jour de St-Remy sur plusieurs maisons et terres sises au terroir d'Orsay, lieu dit Valeuse ou Bel-air et à Lozère au bout *Est* du parc d'Orsay, contenant le tout 46 arpents 9 perches et demie. Appartenait en 1633, à Antoine De Valles; 1648, à Marie Miron, veuve De Valles; 1678, à François Devalles, écuyer, seigneur de Launay et de la Vauve; puis à Fr. Girard, veuve A. L. Dumoullay; 1778, 25 déc., à Grimod, seigneur d'Orsay, devant *Bronod, notaire à Paris.*

LE PETIT PALOISEAU (2)

Mouvant de Gometz-le-Châtel

1492, 24 mars. Aveu et dénombrement donné par Guillaume de Vatteville et Louise de Harville sa femme, à M. l'amiral de Graville, comme seigneur de Gometz et du Petit Paloiseau.

1529, 21 juin. Aveu donné par Fiacre de Harville, écuyer, à René d'Illiers, seigneur de Marcoussis et de Gometz-le-Châtel.

1587, 5 sept. Aveu donné par Jehan de Roziers, écuyer, à Claude de Harville, seigneur du Grand Paloiseau et du fief du Petit Paloiseau, du fief de Montfaucond mouvant du Petit Paloiseau.

1612, 25 fév. Aveu donné à Claude de Harville, chevalier des ordres du roi, seigneur du Grand Paloiseau et du fief du Petit Paloiseau, par François Dupaux, avocat au conseil, seigneur de St-Jean de Beauregard, anciennement appelé St-Jean de Montfaucond, de ladite terre et seigneurie de Beauregard, mouvante du Petit Paloiseau.

1627, 23 fév. Sentence du châtelet de Paris qui ordonne de passer outre à l'adjudication par décret de la terre de Beauregard, anciennement dite Montfaucond, saisie réellement sur François Dupaux.

---

(1) Arch. de S.-et-O. Série E, n° 1109.
(2) Arch. de S.-et-O. Inv. de Montlhéry, t. III, f° 441.

1672, 12 mars. M. de la Mouche, à St-Jean de Beauregard.

1779, 19 juil. Bail fait par le prince de Condé, seigneur de Palaiseau, de la ferme du Petit Palaiseau, pour 18 années, qui commenceront au jour St-Martin 1782, à Charles Darcagne, moyennant 800 livres.

1794, 1er juin. Darcagne, fermier au Petit Palaiseau depuis 30 ans.

1796, 18 déc. Vente de la ferme du Petit Palaiseau avec 57 arpents 40 perches en 7 pièces, moyennant 27,006 fr. 80 à Jean. Nicolas Barbier, commissaire des guerres, demeurant aux Petites Ecuries à Versailles. Enregistrée à Versailles, le 24 déc. 1796, reçu 810 fr. en promesses de mandats et 270 fr. en numéraire, signé Noël (1).

Fief de Montgouverne a Bures

Consistait en deux arpents de pré. Appartenait en 1578, à Claude de Harville; 1686, à François de Harville; 1731, au marquis de Pomponne; 1779, au prince de Condé.

1795, 11 avril. Vente de 182 perches de pré sur le bord de la rivière d'Yvette, provenant de l'émigré Condé, à Nicolas Degalle, d'Orsay, moyennant la somme de 6,525 francs. (*Arch. de S.-et-O. Biens Nationaux*).

Fief de Gommonvilliers

1555, 27 août et 14 nov. Foi et hommage au seigneur de Chevreuse par Jean et René Dupuys héritiers de Guillaume Dupuys leur père.

1581, 20 mai. Aveu par Marie Dupuys pour sa part dans le dit fief, à cause de Jean son père.

1585. Sentence qui ordonne la réception de l'aveu de Gommonvilliers pour la part de Marie Dupuys, à la charge par lui de fournir l'aveu de 3 arrière fiefs, savoir: Champlant, Longjumeau et le Menillet.

1585, 5 août. Acquisition par Eloi de Magny d'une portion du fief, de Jacqueline de Charny veuve Vion, heritière de Guillemette Dupuys sa mère.

1587, 24 janvier. Foi et hommage au seigneur de Chevreuse par François de Vigny, comme ayant acquis de Marie Dupuys.

---

(1) Arch. de S.-et-O. Biens Nationaux, loi de ventôse.

1603, 4 avril. Nicolas Fauvegny au lieu d'Eloy de Magny.

1622, 4 juillet. Foi et hommage pour partie du fief par Robert et Geoffroy Le Secq, héritiers de Françoise Dinoceau, femme de Nicolas Fauvegny.

1627, 1er Juillet. Foi et hommage par la veuve de Robert Le Secq.

1630, 8 juillet. Foi et hommage par Bernard de Solly époux de Geneviève de Vigny, pour portion du fief,

1643. Etienne de Vigny et Barthélemy de Lafont;

1651, 6 sept. Acquisition par Pierre Dalbertas de Madeleine de Lafont veuve d'Etienne de Vigny, devant *Remond, notaire à Paris.*

1697, 24 sept. Foi et hommage aux dames de St-Louis à St-Cyr, par Henry Regnault Dalbertas héritier de Pierre Dalbertas son grand oncle.

1699, 14 juin. Foi et hommage aux dames de St-Louis par Dalbertas pour un fief assis au hameau de Gommonvilliers, acquis des sieur et dame de Pracomtal et faisant anciennement partie du fief, *(Arch. de S.-&-O. Inv. de Chevreuse t. III f. 44.*

1727, 7 mars. Suzanne Commeau veuve de Prevostant, écuyer sieur de Prévallon; puis à Charles François Prévost-Delavau;

1774, 8 février. Claude Nicolas Leroy de l'Isle, bourgeois de Paris, demt faubourg St-Jacques, acte passé devant *Fournier notaire à Paris*; puis à Leroy-Cotté ou Scotté.

1801, 11 octobre. Le chevalier Charles Pierre Des Maisons.

1843, 27 janvier. Aux héritiers du comte Des Maisons.

1883, 22 mai. M. Petit de Champagne, acte passé devant *Hatin notaire à Paris.*

Fief Foucault

Dans la censive du seigneur de Palaiseau

Ce fief consistait en 12 arpents de terre, 7 arpents de bois taillis et 2 arpents de pré.

En 1576 à François de Vigny, écuyer; *(Arch. de S.-&-O. Inv. de Montlhéry t. II, page 123.)*

En 1688, 16 sept. à Carré de Montgeron, *(Arch. Nat. P. 105-2 cote 628).*

Igny

1782, 11 avril. Haut et puissant seigneur messire Jean Louis

Le Jariel, chevalier, chambellan de feu S. M. le roi de Pologne, écuyer ordinaire de St-Louis, seigneur de Forges, de la Hallette, Chardonnet, Ste-Catherine du Val des Ecoliers à Paris, seigneur suzerain du Paradis Terrestre et seigneur direct de tous les Diables, demeurant en son hôtel quai Dauphin, île Notre-Dame paroisse St-Louis, au nom et comme ayant épousé dame Anne Louise Claude Nivelle, fille de messire Louis Nivelle écuyer, seigneur de Raizi. (Ce singulier seigneur était un des gros propriétaires d'Igny au XVIII[e] siècle.)

FERME D'IGNY

2 fructidor an IV, (19 août 1796). Vente de la ferme d'Igny dite l'Auberge, avec un clos de 4 arpents 37 perches, 45 arpents 63 perches de terre et 43 arpents 85 perches de pré et bois, provenant de l'émigré Condé, le tout acheté par Dettmar-Basse, moyennant 81.750 francs 24 c. (*Arch. de S.-&-O. Biens Nationaux.)*

MOULIN D'IGNY

18 fructidor an IV, (1796, 4 sept.) Vente du moulin d'Igny, avec les terres et prés provenant de l'émigré Condé à Dettmar-Basse moyennant 44.415 francs.

FERME D'AMBLAINVILLIERS

28 fructidor IV, (14 sept. 1796) Vente de la ferme d'Amblainvilliers avec le jardin de 2 arpents 40 perches, le clos de 15 arpents 25 perches et 50 perches de pré, le tout acheté par Nicolas Charles Pommery, moyennant 31.404 francs 78 c.

29 fructidor IV (15 sept. 1796). Vente des terres et prés provenant de la ferme d'Amblainvilliers, non compris dans la vente du 28 fructidor, achetés par Dettmar-Basse moyennant 51.882 francs 82 c. (*Arch. de S.-&-O. Biens Nationaux).*

VILLEGENIS (1)

1216. — Hugues de *Villa-Genis* (*Arch. Nat. S, 2074, n° 1*).

1433. — Thibault Fourquaut, avocat au parlement, seigneur de Villegenys, inhumé à S[t]-Martin-des Champs, dans la chapelle de N.D. de la Carole, à Paris.(*De Guilhermy, t. 1, p. 386*).

(1) Il existe au cabinet des estampes de la Bibli. Nat. cote V.A. 360, un plan manuscrit détaillé de Villegenis, du XVIII[e] siècle.

1481. — Christophe Fourquaut, procureur au Parlement, seigneur de Villegenys et de Villemoisson-sur-Orge, mort le 6 novembre 1488, et sa femme Perrette Hesselin, décédée le 13 février 1501, ils furent inhumés à Paris, au cimetière des Innocents, ils laissèrent deux fils et cinq filles, leurs armoiries étaient d'argent à 4 lions de gueules *(Ibid, p. 687)*.

1502. — Jacques Fourquaut, fils de Christophe.

1576-1597. — François de Vigny, seigneur de Villegenis, Igny, Gommonvilliers et Étampes.

1616. — Bernard ou Bertrand de Solly et Geneviève de Vigny, sa femme.

1618. — Charles Levoyer, correcteur des comptes, avait dans le parc, le fief de Fontaine-Michel.

1643, 27 mars. — Étienne de Vigny et Barthélemy Delafont.

1651, 6 sept. — Pierre Dalbertas.

1688, 16 sept. — Carré de Montgeron, maître des requêtes, seigneur de Villegenis et du fief Fourcault à Palaiseau.

1722. — Claude Glucq des Gobelins, conseiller du roi au parlement, seigneur d'Igny, Villegenis et Gommonvilliers.

1744, 7 déc. — Acquisition de Villegenis, Igny et Gommonvilliers, par Mlle de Sens, devant *Brochant, notaire à Paris;* en 1755, reconstruction du château sur les dessins d'Ullin, il y avait encore à cette époque, plusieurs maisons de paysans enclavées dans le parc.

1765. — Le prince de Condé hérite de sa tante.

1796, 13 juin Vente du château, terres et prés moyennant 727.588 fr. 30 à Dettmarr-Basse; puis à François Dupré-Blampain; ensuite à Delorme, qui épousa la veuve Dupré. Delorme fit détruire le château d'Ullin pour faire reconstruire celui qui existe actuellement.

1852. — Au prince Napoléon (Jérôme) qui reconstitua la propriété, elle contient environ 65 hectares.

1860. — Au prince Napoléon (Jérôme fils).

1861. — Giroux (Alphonse). Vers 1885, M. Bazin-Giroux.

Fief de la Fontaine-Michel

dans le Parc de Villegenis (*censive du seigneur de Palaiseau*).

1589, Pierre le Voyer, écuyer sieur de la Fontaine-Michel.

1618. Charles Levoyer, correcteur des comptes.

1655. Foi et hommage à François de Harville des Ursins, seigneur de Palloiseau, par Beraud, conseiller notaire ordinaire du roi, sieur de la Fontaine-Michel. (*Arch. de S.-&-O. Couverture parchemin du troisième registre des audiences du bailliage de Palaiseau.*)

MOULIN DE GRAIS

1796, 15 sept. Vente du moulin de Verrières dit de Grais et 58 arpents 41 perches de terre et pré, à 18 pieds pour perche, provenant de l'émigré Condé, le tout acheté par Dettmar-Basse demeurant à Paris, rue du Bac au coin du quai Voltaire, moyennant 76.944 francs 44 c.

En 1790, le revenu du moulin était évalué à 2706 liv. 4 sols. (*Arch. de S.-&-O. Biens Nationaux*).

FIEF DE LA TOUR D'ARGENT A ANTONY

1489, 3 janv. Antoine Regnaut, notaire et secrétaire du roi, seigneur d'Armoil et de la Tour d'Antony, fait un bail de 9 ans à Jean Philippe Lejeune, laboureur à Châtenay, acte reçu par *Pernot, notaire*, de : l'hôtel de la Tour d'Antony comprenant grange, maison, bergeries, étables et plusieurs bâtiments, cours, jardins, vignes et toutes les terres du côté de la Tour jusqu'au pont d'Antony, sans passer le grand chemin d'Orléans. (*Enjalvin, Hist. d'Antony, p. p. 13-14*).

1502, 12 avril. Fiacre de Harville dans son aveu et dénombrement déclare : le fief de la Tour d'Antony à Regnault, notaire et secrétaire du roi.

Le fief de Berny avec le moulin.

Un fief de 4 arpents de pré à Berny. (*Arch. Nat. P. 65-1, cote. 2738*).

1682, 21 avril. Les terres de Berny et le fief de la Tour d'Argent à Antony, saisis sur M. de Lyonne, passèrent en la possession de l'abbaye de St-Germain des Prés. (*Enjalvin, Hist. d'Antony, p. 48*).

1722, 24 août. Un incendie a consumé entièrement les bâtiments de la ferme et de la tour. On a été obligé de démolir les murs jusqu'au pied. Les bâtiments de la ferme ont été reconstruits, mais la tour ne l'a pas été. Cette ferme possédait 207 arpents de terre dont 26 en pré. (*Ibid. p. 15*).

Ferme de la Tour

1688, 11 août. Ferme de la Tour avec 28 arpents de terre et 7 arpents de pré, appartenant au seigneur de Palaiseau.

Fief Roucy

En 1502, le 12 avril, Fiacre de Harville déclare : un fief à Michelet Roucy, contenant une maison, cour, colombier, granges, pressoirs, étables, jardin, en tout 2 arpents, sans indiquer où se trouve ce fief. (*Arch. Nat, P. 65-1, cote 2738*).

Villebon

Avant le 23 mai 1658, Villebon et ses hameaux étaient compris dans la paroisse de Palaiseau, mais la seigneurie en était indépendante.

Seigneurs de Villebon

C'est dans le cartulaire de Longpont que nous trouvons les plus anciens seigneurs de Villebon.

Vers 1100, Aszo de Villebon est cité dix fois, Gautier trois fois et Hugues son fils, puis Lambert de Villebon.

Vers 1200, paraissent Geoffroy et Guillaume de Villebon, ensuite Gautier, chambellan de France, seigneur de Villebon et de la Chapelle-en-Brie, père de Pierre de Nemours, évêque de Paris de 1208 à 1219. (*Lebeuf, Hist. du dio. de Paris, t. IX, p. 315*).

En 1239, Henry et Regnault de Villebon, écuyer.

Avant 1299, Nicolas de Villebon était chanoine de Linas. (*Arch. de S.-et-O. Cart. de Linas, f° 41*).

Vers 1400, Jeanne, dame de Villebon, épouse Robert de Montdoucet, grand écuyer de Charles VI.

En 1436, Jacques de Trie, S. de Villebon et de Villiers-sous-Saulx.

En 1474, Jacques de Thou, avocat au parlement, conseiller à la justice des aides en 1491, et bailli de Palaiseau en 1502.

1505. Geneviève Le Moyne, veuve de Jacques de Thou.

1512. Augustin de Thou, avocat.

1518, 22 janv. Mort de Simon Avin, maître des comptes, S. de Villebon, époux de Catherine Luillier.

1520. Jean Leclerc, S. de Villebon et de Villiers-sur-Saulx.

1528. Denise de la Barre, dame de Villebon.

1536. Jean Destouteville, chevalier, prévôt de Paris.

1545. Christophe de Thou, seigneur de Villebon et de Cely-en-Brie.

1545. Jacques de Thou, trésorier de l'église de Beauvais.

1553. Nicolas de Thou, chanoine de Paris.

En avril 1563, Nicolas de Thou, seigneur de Villebon et Villiers-sous-Saulx, obtint du roi Charles IX, l'établissement à Villebon d'un marché tous les jeudis et deux foires : l'une à la St-Côme le 27 septembre et l'autre le 12 novembre.

1576. Isabeau le Ferron, veuve de Thibaut Voyart.

1577, déc. Lettres patentes du roi, qui accordent à Mre Nicolas de Thou, évêque de Chartres, le droit de haute, moyenne et basse justice dans les lieux de Villebon, la Plesse, Villiers-sous-Saulx, Villefeu, les grandes et petites Roches, les Casseaux ; avec faculté d'y établir des officiers pour l'exercice de ladite justice, à la charge que les procès et différents ressortiront par appel, pardevant le prévôt de Montlhéry et que ledit évêque de Chartres et ses successeurs tiendront la justice de cette couronne, à cause du châtel de Montlhéry, à une seule foi et hommage comme le reste dudit fief de Villebon, et à la charge par ledit évêque de céder au domaine les censives qui lui appartiennent à Montlhéry et aux environs.

(*Arch. de S.-et-O. Inv. de Montlhéry*, *t. II*, *f° 66*).

1578, 17 août. Procès verbal dressé par un commissaire du parlement, qui met en possession de ladite justice haute, moyenne et basse sur lesdits lieux, ledit seigneur évêque de Chartres, à la charge de payer deux écus et un tiers d'écu par chacun an, en la recette du roi, audit Montlhéry, au jour de St-Louis et du ressort en cas d'appel par devant le prévôt de Montlhéry.

1578, 23 août. Sommation faite au procureur du roi de Montlhéry à la requête de Nicolas de Thou, évêque de Chartres, seigneur de Villebon et de St Troussier, si bon lui semble, à la prise de possession de la haute justice de Villebon.

(*Ibid. t. III*, *f° 451*).

1587, 11 mai. Echange entre le seigneur de Villebon et le seigneur de Paloiseau, par lequel Villebon est déclaré mou-

vant de Montlhéry, devant *Crecy, notaire à Saulx*. (*Ibid. t. II, f° 68*).

Nicolas de Thou est mort à Villebon en nov. 1598, âgé de 96 ans. (*Lebeuf, Hist. du dio. de Paris, t. IX, p. 315*).

1600, 31 mai. Foi et hommage rendus en la Chambre des comptes par Jacques Sauguin, conseiller au parlement, pour la quatrième partie de la terre et seigneurie de Villebon, mouvante de Montlhéry.

1600, 19 déc. Echange passé devant *Claude de Troyes, notaire à Paris*, par lequel Jacques Sauguin, conseiller au parlement, cède à Jacques Auguste de Thou, président au parlement, la moitié par indivis de la terre et seigneurie de Villebon, moyennant 1019 écus sol de rente.

1602, 3 août. Foi et hommage au roi par M. de Thou, pour la moitié de la terre et seigneurie de Villebon, mouvante de Montlhéry, devant *Bligny, notaire à Montlhéry*.

1618, 26 janv. Sentence du prévôt de Montlhéry, qui donne acte au tuteur des enfants mineurs de Jacques de Thou, de leurs noms et âges pour avoir la souffrance requise.

1626, 22 nov. Foi et hommage au roi, devant *Charles de Beaumont, notaire à Montlhéry*, par le fondé de pouvoir d'André Potier, chevalier, seigneur de Novion et de Villebon, président en la cour du parlement, pour la terre et seigneurie de Villebon, qu'il a acquise de De Thou.

1645. Nicolas Potier de Novion, président à mortier, conseiller du roi.

Villebon en Paroisse

Le 23 mai 1658, Nicolas Potier de Novion, président au parlement et seigneur de Villebon, obtint de Paul de Gondi, archevêque de Paris, d'ériger Villebon en paroisse.

Avec pouvoir pour les habitants de Villebon et hameaux, d'augmenter la chapelle, y faire bâtir des autels des deux côtés, d'y avoir fonts baptismaux et aussi cimetière, presbytère et autres droits marquant prérogatives d'église paroissiale.

A la charge qu'il sera payé chaque année au curé de Paloiseau ou à ses successeurs, la somme de 60 livres tournois et à l'œuvre et fabrique dudit Paloiseau, la somme de 25 livres par lesdits marguilliers de la nouvelle église et paroisse de

Villebon, cette dernière somme fut réduite à 20 livres par transaction du 16 déc. 1711.

1662, août. Lettres patentes obtenues par Nicolas Potier de Novion, président à mortier au parlement de Paris, registrées au parlement le 1er septembre suivant, par lesquelles la terre et seigneurie de Villebon avec ses annexes, appartenances et dépendances en toute son étendue est distraite de la mouvance du comté de Montlhéry, pour dorénavant et à perpétuité relever de la grosse tour du Louvre à Paris, sans autre innovation que la mouvance seulement.

Nota. On ne parle point dans ces lettres de la justice dont les appels ressortissent en la prévôté royale de Montlhéry.
(Arch. de S.-et-O. Inv. de Montlhéry, t. III, p. 451),

1693, 19 juillet. Donation à la cure de Villebon par Nicolas Potier de Novion, chevalier, commandeur des ordres du roi, ancien premier président au parlement, seigneur de Villebon, par contrat passé devant *Charles Jouvenet, notaire à Paris.*

1699, 11 sept. Hubert de Champy, chevalier, intendant des armées navales de S. M. et de la marine à Brest, seigneur des Clouseaux, Villebon, Villejust, La Plesse, Courtabeuf, du Grand et Petit Villefeu, mort à Brest le 6 mai 1701, âgé de 69 ans. Graindorge et De Certieux furent ses héritiers.

1704. Guillaume Delors de Serignan, chevalier de St-Louis.

1710. Claude Dolet, comtesse de Serignan, dame de Villebon, légua à sa nièce, madame de Pertuis, la moitié de la seigneurie de Villebon.

En 1715, le prieur de Palaiseau touchait encore les deux tiers de la dîme de Villebon.

1727, 17 juin. Evaluation de la terre et seigneurie de Villebon, mouvant de la grosse tour du Louvre, à la dame de Perthuis. (*Arch. Nat. Série Q, n° 1478*).

1744, janv. Charles Antonin, marquis de Perthuis, comte des Baons et autres lieux, et Claude Louise de Betz de la Harteloyre, dame de Villebon, Brinville et Saulx en partie.

1771. Antoine Guy, marquis de Perthuis, seigneur, patron et haut justicier de Villebon, seigneur en partie de Saulx-les-Chartreux, comte des Baons en Caux et autres lieux, chevalier de St-Louis, ancien lieutenant-colonel de cavalerie.

1796, 10 janv. Claude Gabrielle de Perthuis, veuve de Clau-

de Léonard de Pracomtal, âgée de 41 ans, taille 5 pieds, cheveux et sourcils châtains, yeux gris, bouche moyenne, menton rond, front élevé, nez ordinaire. (*Arch. de Palaiseau, reg. 1793-98, f° 127*).

1796, 25 nov. Vente comme bien national, du presbytère, jardin et dépendances, pour 3.600 livres à Jean Baptiste Ouy père. (*Arch. de S.-et-O. Biens Nationaux*).

Après madame de Pracomtal, les propriétaires du château furent :

De Montesquiou-Fezensac; puis le baron de Nivière père (ancien maire de Lyon); M. le baron de Nivière fils; et depuis le 14 mai 1868, à madame la baronne de Nivière; actuellement le château est habité par M. Delpon de Vissec, frère du préfet de Seine-et-Oise de mai à décembre 1877.

Vers 1864, un haras a été installé dans une partie de la propriété, pour les chevaux du major Fridolin, ceux du comte de Lagrange, puis de M. Lebaudy, les ont successivement remplacés.

Le Clos de Saint-Amour

N° 4692 du plan. Trois arpents de pré appelés le clos de Saint-Amour, tenant vers le midi au sentier des Roches, où sont trois bornes faisant séparation de la seigneurie de Palaiseau de celle de Villebon, d'autre côté à S. A. S. et à la fabrique de Palaiseau, la boële à Baron entre deux, vers l'est à Pierre Théodore Marchand et à l'école des garçons de Palaiseau, d'autre à Thomas Mottu, Prieur, Lamant, une haie entre. Appartenait en 1698, 4 avril, à Maurice de St-Amour, secr. de madame la duchesse de Nemours; 1734, 20 déc., à Hubert de Saint-Amour, avocat en parlement; puis à Le Porquier-de Saint-Amour; 1784, 11 juil., à messire Maurice Jean Le Porquier-Du Mesny, écuyer, seigneur du Mesny, Jarrige et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, demeurant à Poitiers; 1784, 5 août, Martin Delamarre achète le clos, acte passé devant *Dossant, notaire à Paris*.

L'Ile d'Amour

Créée par M. Muret (Louis Cyprien); la première construction date de 1868; en 1877, à M. Muret fils.

PALAISEAU A LA FIN DU XVIII[e] SIÈCLE

Cahier des plaintes, doléances et remontrances des habitants de Palaiseau (1)

Aujourd'hui mercredi 15 avril 1789, en l'assemblée convoquée au son de la cloche en la manière accoutumée, tenue en la grande salle du château de Palaiseau, en présence de M. François Boys, ancien avocat au parlement, bailli de Palaiseau, en exécution des lettres de convocation des états généraux données à Versailles le 24 janvier dernier, et de l'ordonnance de M. le lieutenant civil du châtelet de Paris, en date du 4 de ce mois; les habitants du bourg et paroisse du dit Palaiseau ont rédigé le présent cahier, contenant leurs plaintes, doléances et remontrances, pour être porté à l'assemblée du tiers-état de la prévoté et vicomté de Paris, par les cinq députés qui seront à cet effet nommés ainsi qu'il suit :

Art. 1er

Le premier soin comme le premier devoir des états généraux est de supplier le roi d'agréer, de la part de la nation, une adresse de remerciements conçue en termes qui peignent à sa majesté toute la vénération dont la nation est pénétrée pour sa personne sacrée, et toute la reconnaissance qu'elle conservera à toujours pour le bienfait quelle reçoit aujourd'hui d'elle, dans le rétablissement des états généraux, et les sacrifices que sa majesté a faits au bien public d'une autorité sans bornes.

Art. 2.

Il sera déterminé par les états généraux que la France est une monarchie héréditaire de mâle en mâle, l'ordre de la primogéniture et la réprésentation de l'ainé mâle gardés, les femelles à toujours exclues, ainsi que leurs représentants; que la puissance législative appartient à la nation assemblée en états généraux, conjointement avec le roi ; qu'en cas de minorité du roi, à la nation seule assemblée en états généraux appartient de donner la régence du roi et du royaume,

(1) Mavidal et Laurent, Archives Parlementaires, t. IV, p. 782.

soit à la reine, soit à tel prince du sang royal que la nation en juge le plus digne.

Art. 3.

Sur tout ce qui concerne les lois constitutionnelles, telles que le retour périodique des états généraux, la liberté individuelle, la liberté de la presse, les propriétés et autres objets majeurs, la communauté des habitants de Palaiseau, après avoir pris lecture du cahier de la noblesse des bailliages de Melun et Moret, tel qu'il a été remis à M. Freteau, conseiller au parlement, le vendredi 20 mars dernier, a pensé ne pouvoir mieux faire que d'adhérer aux quatorze premiers articles de ce cahier, le quinzième exclu, comme impliquant contradiction avec le premier, et le huitième article du même cahier

Art. 4.

Les députés aux états généraux auront un pouvoir indéterminé pour remédier aux abus qui affligent le royaume, et faire toutes les lois et règlements propres à amener un meilleur ordre dans toutes les parties de l'administration politique, civile et ecclésiastique; on leur recommandera d'abord l'union et l'intelligence, nécessaires dans cette occasion, la plus importante qui jamais se soit présentée, et à laquelle le salut de l'état est attaché.

En second lieu, de s'attacher d'abord à former nos lois constitutionnelles et de considérer que cette base du bonheur public une fois posée, la réforme des abus et de tous les établissements les plus parfaits, les plus utiles à la nation, s'opérerait avec la plus grande facilité.

Art. 5.

Le consentement unanime des trois ordres à supporter, l'impôt, chacun en proportion de ses facultés, est le meilleur augure du nouveau régime qui va s'établir.

Les honnêurs, les dignités, les récompenses pécuniaires sont la juste récompense de la vertu et des services que l'on rend à sa patrie; il ne faut donc pas les envier à ceux qui les obtiennent, mais ne serait-il pas à désirer que l'état du soldat fût mieux payé et plus honoré qu'il ne l'est encore en France? Et pourquoi, à cet égard, la noblesse seule obtien-

drait-elle tout en partage? Nous pensons qu'il est également juste et utile à l'État :

1° Que la solde du soldat soit augmentée, et qu'il ne soit sous les drapeaux, en temps de paix, qu'un certain temps de l'année, et pour le surplus du temps rendu aux travaux de l'agriculture.

2° Que le moyen meilleur d'éviter les désertions est de donner aux soldats la perspective d'une pension et d'une distinction, après un temps de service, pension qui augmenterait en raison de la durée de ses services.

Art. 6.

La destruction totale des lapins; à cet effet, qu'il soit permis à tous propriétaires et locataires, dans chaque paroisse, de les détruire par toutes sortes de moyens, à l'exception du poison et du fusil.

Art. 7.

La suppression des banalités de fours, pressoirs, moulins; des dîmes et champarts; et dans le cas d'impossibilité, les convertir en une prestation en argent.

Art. 8.

Que l'impôt sous le nom d'industrie soit absolument supprimé, ne pouvant jamais être réparti avec équité entre les contribuables, et mettant des entraves au commerce.

Art. 9.

Que les droits casuels des fabriques et des ecclésiastiques soient également supprimés, comme contraires aux principes de la religion catholique.

Art. 10.

Qu'il soit permis à tout cultivateur de récolter ses grains, foins et autres fruits, de nettoyer et sarcler ses grains quand bon lui semblera, sans être tenu à faire aucune soumission et à toujours, même les dimanches et fêtes, hors les heures du service divin.

Art. 11.

Que le bureau de la charité des pauvres de cette paroisse soit, à l'avenir, administré par trois notables choisis par l'assemblée de la paroisse, concurremment avec les adminis-

trateurs nés de ladite charité, qu'il soit fait à la diligence des mêmes notables, des recherches pour connaître le revenu des écoles gratuites, et ensuite fait de nouveaux règlements, y ayant des abus dans l'administration desdites écoles.

Art. 12.

Que chaque paroisse ou communauté soit tenue de soulager ses pauvres, qui seront astreints de demeurer dans leurs paroisses, et que ceux trouvés hors de leurs paroisses soient arrêtés.

Art. 13.

Que la justice soit rendue aux malheureux comme aux riches, avec moins de lenteur et de frais ; que tous officiers publics, dépositaires de deniers, comme notaires, greffiers, huissiers-priseurs et autres, soient tenus de rendre compte des sommes qu'ils auront reçues à titre de dépôt ou autrement, à l'instant de la demande qui leur en sera faite, et, en cas d'opposition ou empêchement, de les déposer dans le trésor de la nation.

Art. 14.

Supprimer les corvées de toutes espèces, et augmenter les brigades de maréchaussée, pour sûreté du public, surtout dans les temps de disette et de cherté du pain.

Art. 15.

Que chaque paroisse soit autorisée à répartir elle-même l'imposition à laquelle elle aura été taxée, sans le secours ni interposition des commissaires choisis par MM. les intendants; et que les particuliers ne possédant aucuns biens-fonds, et ne jouissant que du travail de leurs mains, ne soient pas compris dans le rôle des impositions.

Art. 16.

Que l'exportation des grains soit absolument interdite hors du royaume, et solliciter des règlements pour que les marchés soient fournis en tout temps de grains, à proportion de la consommation.

Art. 17.

Que les cultivateurs ne soient pas assujettis de faire épiner

leurs terres, cette charge devant être supportée par ceux qui ont droit de chasse.

Art. 18.

Qu'il soit fait des règlements qui astreignent les propriétaires de pré à curer les petites rivières et boëles, pour prévenir les inondations des prairies occasionnées par le défaut de curage; qu'il soit donné à chaque meunier la quantité d'eau convenable et qu'il soit pratiqué des versoirs à des hauteurs fixes, pour faciliter l'écoulement des eaux et empêcher notamment, lors de la fauche, la submersion des foins, ce qui est très fréquent dans la prairie de Palaiseau.

Art. 19.

Que les privilèges des maîtres de poste aux chevaux soient supprimés, n'étant pas naturel que les habitants d'une paroisse payent les chevaux aux voyageurs étrangers à la même paroisse.

Art. 20.

Que chaque particulier soit maintenu et conservé dans sa propriété, et, s'il y a nécessité d'ouvrir une nouvelle route qu'elle ne puisse être pratiquée qu'au préalable le propriétaire de l'héritage n'ait été remboursé, à dire d'experts, tant du fonds que des arbres et récoltes qui se trouveront dessus.

Art. 21.

La suppression totale des pigeons, ainsi que de la milice accablante et ruineuse pour la partie la plus indigente et la plus malheureuse des campagnes.

Art. 22.

Que défense soit faite à tous gardes chasses, leurs chiens et aux herbiers, d'aller dans les grains, depuis le premier mai jusqu'après la récolte des fruits et grains; suppression totale des capitaineries, droits d'aides, gabelles, péages, plaçages, barrages, pontonnages et passages; qu'il n'y ait qu'un seul poids et une seule mesure et une loi uniforme, s'il est possible dans tout le royaume.

Art. 23.

Demander la réduction du gibier et, entre autres choses, de la bête fauve; demander pareillement la suppression de la

forme prescrite par les arrêts des 21 juillet 1778 et 15 mars 1779, pour parvenir à constater les délits causés par le gibier et la suppression des remises dans la plaine.

Art. 24.

Demander que le projet du canal des rivières de Bièvre et d'Yvette soit anéanti, n'étant d'aucune utilité publique, mais seulement un objet de spéculation très préjudiciable à la paroisse de Palaiseau et de plus de trente autres circonvoisines.

Art. 25.

Que la faculté soit accordée à tous citoyens de faire vendre à l'encan ses meubles, en le faisant néanmoins publier et afficher une huitaine auparavant, sans être assujettis d'appeler un huissier-priseur plutôt que tous les autres officiers publics au choix des parties, même en cas d'indemnité ou de vente ordonnée en justice; supprimer les quatre deniers par livre et assujettir les huissiers à la taxe des frais de vente.

Art. 26.

Il existe, à Palaiseau, un prieur qui a le titre de curé, et qui jouit d'environ 3.000 livres de rente; sa seule charge est de lire son bréviaire, et depuis 30 ans que M. l'abbé Bertin en est le titulaire, on ne l'a pas même aperçu à Palaiseau; ce qu'on peut faire de mieux après sa mort, est de supprimer ce prieuré, et d'en affecter les revenus, d'abord à la subsistance du curé de la paroisse, et le surplus à l'Hôtel-Dieu de ladite paroisse, qui a beaucoup de pauvres et peu de revenus.

Fait et arrêté en ladite assemblée, les jour, mois et an que dessus, et avons signé avec ceux desdits habitants qui le savent.

Signé : Angiboust; Blondé; Boys; Buisson; Cazier; Chartier; Chatelle; Chretien ; Christophe Etienne ; Clémenceau; Cretel André; Delamarre; Delamarre ; Dufour ; Fosse ; Fremin; Gaudry; Gerson; Gervais; Jacques; Jacquier; Lainé Charles; Lamarque; Leblanc Noël; Lecalon; Lecalon; Lemerle; Lemerle; Lemerle Antoine; Lerondeau; *Lertax;* Maillot; Marchand; *Mellon;* Oville; Pescheux; Picard ; Pigeon ; Pigeon, Prévost; Prieur Germain; Racary; Rioux; Rousseau; Simon; Tonnerre Jean; Varin; Vilaine Jean Pierre; Savy, greffier.

PREMIÈRES ÉLECTIONS

Les élections de la fin du XVIIIe siècle étaient à plusieurs degrés, comme de nos jours pour les sénateurs.

ÉTATS GÉNÉRAUX

L'assemblée primaire du mois d'avril 1789, nommant les cinq délégués de Palaiseau, n'est pas mentionnée sur le registre de la première municipalité, ni sur le registre du bailliage, c'est d'ailleurs la seule qui se soit faite par paroisse, pour les suivantes les citoyens actifs de tout le canton se réunissaient au chef-lieu, pour désigner les électeurs.

Les élections des 3 ordres, pour les députés aux Etats Généraux de 1789, ont donné les résultats définitifs suivants :

PRÉVOTÉ ET VICOMTÉ DE PARIS *(hors les murs)*

TIERS-ÉTAT *(621 députés)*. Afforty, De Boislandry, Chevalier, Ducellier, Duvivier, Guillaume, Lenoir de la Roche, Target.

Suppléants. D'Artis de Marcillac, Busche, Lucy, Ramard.

CLERGÉ *(308 députés)*. De Beauvais, Le Guen, Melon de Pradoux, Papin.

NOBLESSE *(285 députés)*. Castries (le duc de), Crussol (le bailli de), Duval d'Esprémesnil, Ormesson (le président d').

1790, 2 mai. Assemblée primaire du canton, tenue en l'église de Palaiseau. Electeurs désignés : Breuil, Lecalon et Villaine de Palaiseau, Fauchard de Grand Mesnil de Bures, Houdon et Petit (jeune) de Marcoussis, Paupe de Nozay, Fort d'Orsay, Garouste de Villebon, Froissant de la Ville-du-Bois.

ASSEMBLÉE LÉGISTATIVE 1791-1792

1791, 19 juin. Assemblée primaire du canton, tenue à Palaiseau. Ont obtenu sur 150 votants : Desjobert d'Orsay 131 voix, Finet de Nozay 99 voix, Duval de Villejust 89 voix, Pigeon père de Palaiseau 80 voix, De Baigneux de la Ville-du-Bois 79 voix, Tonnerre de Palaiseau 79 voix, Hacot de Marcoussis 77 voix, Villaine de Palaiseau 73 voix sur 88 votants, Fort d'Orsay 34 voix sur 51 votants.

Les 64 cantons du département envoyèrent 724 délégués aux élections de l'Assemblée Législative de 1791, qui nommèrent du 1er au 10 septembre :

Membres du Corps Législatif

	Voix	Votants		Voix	Votants
Lebreton	par 228	sur 570	Pillaut	par 348	sur 462
Lecointre	» 423	» 601	Petit	» 269	» 456
Soret	» 301	» 599	Dumas	» 377	» 501
Bassal	» 299	» 553	Haussmann	» 350	» 501
Colas	» 320	» 550	Courtin aîné	» 341	» 468
Boisseau	» 294	» 431	Ténon (de Massy)	309	» 415
Hua	» 278	» 489	Legras	» 262	» 376

Suppléants

Chéron	par 144	sur 281	Feugère	par 200	sur 326
Beaufleury	» 195	» 361	Chandellier	» 184	» 291
Coupin	» 194	» 319			

Convention Nationale 1792-1795

L'Assemblée électorale, pour la nomination des députés de la Convention, eut lieu à St-Germain-en-Laye, dans l'église des Récollets du 6 au 17 septembre 1792.

Les délégués du canton de Palaiseau étaient, dans l'ordre de l'appel: Henriot de Bures, Meunier d'Orsay, Pautron de Marcoussis, Macé (de Baigneux) de la Ville-du-Bois, Ferré, Lebeau, Potier, Lemerle et Prieur de Paloiseau, furent élus :

Membres de la Convention

	Voix	Votants		Voix	Votants
Lecointre	par 588	sur 706	Treilhard	par 403	sur 681
Haussmann	». 503	» 699	Roy (Denis)	» 289	» 662
Bassal	» 461	» 698	Tallien	» 422	» 781
Debry (*Jean*)	» 440	» 688	Hérault	» 331	» 653
Alquier	» 350	» 668	Mercier	» 423	» 673
Carra	» 389	» 675	Kersaint	» 500	» 678
Grangeneuve	» 279	» 683	*Goupilleau*	» 442	» 686
Gorsas	» 260	» 683	*Barère*	» 456	» 673
Audouin	» 237	» 670	Chenier	» 396	» 671
Camus	» 447	» 661			

Suppléants

Dupuis	par 359	sur 682	Richard	par 282	sur 671
Grouvelle	» 368	» 676	Venard	» 538	» 676
Le Mierre	» 389	» 670	Goujon	» 410	» 657
Lagrange	» 272	» 663			

Debry (Jean) opta pour l'Aisne, Carra pour Saône-et-Loire, Grangeneuve pour les Bouches-du-Rhône, Camus pour la Haute-Loire, Goupilleau pour la Vendée, Barère pour les Hautes-Pyrénées, Le Mierre refusa à cause de son grand âge (70 ans).

25 fructidor an III (11 sept. 1795)

Assemblée primaire de la première section du canton de Palaiseau, furent nommés Desjobert d'Orsay par 16 voix sur 24 votants, Demauroy par 13 voix, Reydy par 9 voix, Tronchet par 16 voix sur 16 votants.

Ces nominations étaient faites selon les décrets des 5 et 13 fructidor, pour assurer la réélection des deux tiers de la Convention Nationale.

DIRECTOIRE

Du 26 octobre 1795 au 9 novembre 1799

Les huit délégués du canton de Palaiseau élus le 11 sept. 1795, prirent part du 12 au 20 oct. 1795, à la nomination des députés aux conseils des Cinq-Cents et des Anciens, furent nommés :

Dans les deux premiers tiers

Languinais, Larivière, Boissy-d'Anglas, Pellé, Defermont, Kervelegan, Durand-Maillane.

Dans le dernier tiers

Tronchet, Lebrun, Tronçon du Coudray, Mathieu-Dumas.

Liste supplémentaire

Dussaulx, Coren-Fustier, Marec, Alquier, Lomont, Creuzet-Latouche, Daunou, Saladin, Bailly, Lesage, Bailleul, Ramel-Nogaret, Cambacérès, Pemartin, Baudin, Dumont, Courtois, Dupuis, Devérité, Bernard-Saint-Affrique, Rouzet.

1797, 21 mars. — Assemblée primaire de la 1re section du canton, tenue en la ci-devant église de Palaiseau, furent nommés: Giraudet fils par 24 voix sur 37 votants, Perrinet 24 voix, Roger 23 voix et Puget 22 voix, les électeurs de la 2e section étaient Houdon, Boudier, Coipeaux de Marcoussis et Cossonnet (Marcel) de la Ville-du-Bois.

Ils prirent part à l'élection du 12 avril 1797, qui eut lieu au

château de Versailles, dans la salle dite le salon d'Hercule, où furent nommés au conseil des Anciens: Bourlet aîné et au conseil des Cinq-Cents : Brunet et Vauvilliers.

1798 — Pour les élections des 16, 17 et 18 avril 1798, les délégués du canton de Palaiseau étaient: Berdot d'Orsay, Demauroy, Pigeon et Thiebaux de Palaiseau, Boulanger, Harranger, Potéron de Marcoussis, Macé Baigneux de la Ville du-Bois. Les élus furent: au conseil des Anciens, Garat pour 3 ans, Treilhard pour 2 ans, Pellé et Palissot pour 1 an; au conseil des Cinq-Cents, Descloseaux et Challant pour 3 ans, Chenier pour 2 ans.

A cette époque, les représentants de Seine-et-Oise demeuraient ;

Challant, rue de Lille, aux Théatins.
Chenier, rue des Moulins, nº 500.
Descloseaux, rue du Cherche-Midi, nº 307.
Garat.
Palissot, rue Guénégaud, nº 21.
Pellé, rue du faubourg Honoré, nº 24.
Rambaud, cul-de-sac du Doyenné, nº 15.
Tallien.
Treilhard, au palais du ci-devant Luxembourg.
Tronchet, rue Nicaise, nº 519.

1799, 9 au 18 avril. — Les électeurs du canton de Palaiseau étaient: Roger et Giraudet de Palaiseau, Mouton et Fort d'Orsay, Gaget de Bures, Maître-Jean de Marcoussis, Rousseau de Nozay et Martin de la Ville-du-Bois.

Les députés élus furent aux Anciens : Lebrun pour 3 ans et Pellé pour 1 an.

Aux Cinq-Cents: Garnier-Deschesnes, Gillet et Rosier pour 3 ans, Chanvrier et Moutardier pour 1 an. (*Arch. de S.-et-O. Série L. 1. M.*)

Milice Nationale

1790, 6 juin. Etablissement d'une milice nationale, à l'effet de maintenir le bon l'ordre, Perrinet d'Orval, en fut nommé commandant et Pigeon fils, lieutenant. (*Arch. de Palaiseau, premier registre des délibérations*).

Bénédiction du Drapeau

Le 25 août 1790, a été béni par nous soussigné, un drapeau

présenté et donné par M. Charles Marie Pierre Perrinet, conseiller du roi en son grand conseil et commandant de la milice nationale de cette paroisse, y demeurant, lequel a signé avec M. M. de l'état major de la dite milice et plusieurs soldats citoyens de la garde nationale parisienne, ainsi que M. M. le maire et officiers municipaux de cette paroisse.

Signé : Perrinet ; Loiseau, secrétaire ; Gouzène, chirurgien ; Blandain de Chalain, Breuil, Liège, Moutillet, Delancer ; Lecalon, maire ; Jambe, secrétaire-greffier ; J. J. Deshayes, curé. *(Registre paroissial de Palaiseau)*.

Garde Nationale du Canton de Palaiseau

Décret du 14 octobre 1791

Palaiseau (1)........	3	compagnies	277	hommes
Bures...............	1	»	89	»
Marcoussis et Nozay	3	»	316	»
Orsay...............	2	»	211	»
Villebon............	1	»	121	»
Ville-du-Bois (la)....	2	»	196	»
Villejust............	1	»	80	»
	13	»	1290	»

Claude Poigneux, menuisier à Palaiseau, major.
1796, janv. Vilaine, commandant ; Poigneux, major.
1800, mars. Buchère, commandant ; Degoutte, adjudant.

Liste des 129 Volontaires de 1792-1793

Etat des citoyens faisant partie de la population effective de la commune de Palaiseau, déja envoyé au district de Versailles, et dont ceux-ci sont *absens* et partis pour la défense de la République.

Fait le sept pluviôse l'an 2e (*27 janvier 1794*), de la République une et indivisible.

Bara	Joseph.	Berdote	Joseph.
Bara	Louis.	Bisson	Jean-Baptiste.
Bara	Nicolas.	Bisson	Pierre.
Barre	Charles.	Blondé	Antoine.
Bellon	Jacques.	Blondé	Claude.

(1) Avant cette réorganisation, Palaiseau n'avait que 114 gardes nationaux.

Blondé	Denis.
Blondé	Jean-Baptiste.
Blondé	Pierre.
Bois	Silvain.
Boudinet	Henri.
Boudinet	Nicolas.
Brosset	Jean.
Brosset	Jean-Baptiste.
Caille	Pierre.
Calbet	Pierre.
Callier	Pierre.
Cazier	Pierre.
Chartier	Louis.
Chartier	Simon.
Crosnier	Jean.
Crosnier	Martin.
Crosnier	Pierre.
Crosnier	René.
Degalle	Antoine.
Delamarre	Jean.
Denest	Jean.
Descaux	Pierre.
Dubé	Barthélemy.
Dumesnil	Antoine.
Empereur	Jean-Bte (aîné).
Ferret	Louis.
Ferret	Nicolas.
Feuillatre	François.
Fosse	Jean-Baptiste.
Fouré	Claude.
Fretet	Louis.
Fretet	Pierre.
Frossard	Marin.
Gauthier	Pierre.
Gerson	Denis.
Gerson	Jean-Baptiste.
Gerson	Pierre.
Gouzène	François.
Grelier	Pierre.
Guichot	Antoine.
Hémard	Charles.
Jambe	Claude.
Jambe	Louis Nicolas.
Jay	Léonard.
Jouan	Jean-Baptiste.
Laforest	Laurent.
Lamant	Etienne.
Laumonier	Jean.
Laurent	Guillaume.
Laville	Jean.
Laville	Jean.
Laville	Pierre.
Lebeau	Jean-Baptiste.
Lécalon	François.
Lécalon	Jean-Baptiste.
Lécalon	Jean-Baptiste.
Lécalon	Jean-Baptiste.
Lécalon	Nicolas.
Lécalon	Pierre.
Lecoq	François
Lecoq	Jean.
Lecoq	Philippe.
Lemerle	Simon.
Lemoine	Jean.
Leroux	Georges.
Leroux	Pierre.
Leveneur	Pierre.
Levilly	Pierre.
Maillot	François.
Maillot	Jean.
Maillot	Jean.
Maillot	Jean-Baptiste.
Marchal	Jacques.
Misery	Jean-Baptiste.
Motteau	Pierre.
Néreaux	Charles.
Odiot	René (père).
Odiot	René (fils).
Oville	Jean.
Pachot	Jean.

Pau	Louis.	Roy	Vincent.
Peltier	Nicolas.	Saunier	Nicolas.
Perat	Etienne.	Saunier	Pierre.
Perat	Pierre.	Saussois	Jean.
Pescheux	Charles.	Spirat	François.
Pescheux	Jean-Baptiste.	Tessier	Gabriel.
Pescheux	Pierre.	Tessier	Nicolas.
Pierre	Pierre Etienne.	Tessier	Nicolas.
Planche	Pierre.	Tessier	Pierre.
Poigneux	Louis.	Tisserand	Jean.
Poigneux	Yves.	Tonnerre	Antoine.
Poulain	Michel.	Tonnerre	Paul.
Poulain	Pierre.	Toulain	Simon.
Prévost	Jean-Baptiste.	Varin	François.
Prévost	Nicolas.	Varin	Nicolas.
Prieur	Germain.	Vatard	Denis.
Prieur	Nicolas.	Ventrillard	Louis.
Racarie	François.	Vilaine	Jean.
Racarie	J. Jacques.	Vivier	Blaise.
Richard	Jean (aîné).		

Nous soussignés, maire et officiers municipaux de la commune de Palaiseau, certifions le présent état ci-dessus et des autres parts sincère et véritable.

Donné en la maison commune de Palaiseau, le huit pluviôse l'an 2e (*28 janv. 1794*) de la République une et indivisible.

Gilbert, maire; J. Tonnerre, off.; Ferret, off.; Fouré, agent; Jambe, secr. greffier.

Régiments et Garnisons

Brulé	14e chasseurs à cheval.
Crosnier J.	1er bataillon de la Moselle.
Crosnier R.	1er bataillon, 12e demi-brigade à Rennes.
David	25e régiment ci-devant Poitou.
Dubé	13e bataillon de Seine-et-Oise.
Delamarre	95e rég. d'inf. de ligne, † à Lille le 4 juin 1794.
Empereur	12e demi-brigade à Cherbourg (1).

(1) Joseph Empereur, soldat volontaire dans la 12e demi-brigade d'infanterie des côtes de Cherbourg, en congé du 22 ventôse an 3 (12 mars 1795), pour diriger la culture de cinquante arpents de terre, que fait valoir la citoyenne veuve Briand sa mère. *(Arch. de Palaiseau, reg. de 1795-1798 f° 82.)*

Ferret	caporal, 2e bat., 12e demi-brigade à Cherbourg.
Feuillatre	aux équipages à Paris.
Feuillatre	aux équipages à Paris.
Fretay P.	81e demi-brigade à Quimper.
Gouzène	81e demi-brigade à Quimper.
Hémard	2e bataillon 86e demi-brigade à Avranches.
Henry	grenadier au 1er bataillon de Paris.
Jambe L.	capitaine au 102e régt d'infanterie à Strasbourg.
Jardin	caporal, 52e demi-brigade à Marseille.
Jay	2e bataillon 86e demi-brigade à Caen.
Jouan	2e bataillon des chasseurs Belges.
Laisné	2e bataillon 12e demi-brigade à Rennes.
Lapierre	sergt major, 81e demi-brig. à Quimper (*Voir p. 138*).
Lecalon	aux équipages à Paris.
Lecalon	8e cie 1er bon 20e dmi-brig.; mort à Bastia le 21 fév. 1804.
Moulin	2e bataillon du 4e de ligne; mort en Espagne.
Oville	mousse à Brest.
Pescheux	8e bataillon de Seine-et-Oise, à Caen.
Royer	soldat-boulanger à Brest.
Saunier	sergent, 8e bataillon de Seine-et-Oise, à Caen.
Varin	81e demi-brigade à Quimper.
Vilaine	2e bataillon 12e demi-brigade à Rennes.

Secours aux familles des militaires

13 nivôse an II (2 janvier 1794)

	l	s	d
Bara (Marie Anne Leroy veuve)................	66	13	4
Brosset (Nicolas)................................	33	6	8
Descaux (Marie Fremineau veuve)...............	66	13	4
Levilly (Louis)..................................	122	16	8
Lecalon (Marie Thérèse).........................	33	6	8
(sans doute le père et la femme de P. Levilly).			
Pescheux (Denis)................................	33	6	8
Champagne (M. C. femme Pescheux............	33	6	8
Poulain P. (Lamant Gen. sa veuve).............	66	13	4
Prevost (Simon).................................	121	14	5
Tonnerre (Cath. femme Prevost)................	116	17	9
Prieur P. (Marie A. Ferré sa veuve)............	66	13	4
Total...........	761	8	10

(*Arch. de Palaiseau, reg. de 1793 à 1798, fo 10*).

VENTES DES BIENS NATIONAUX A PALAISEAU

Dates			Nature	Provenance
12	janv.	1791	ferme et 25 arp. 61 perches,	le prieuré.
12	»	»	51 arpents 37 perches,	Ste-Geneviève
5	août	»	24 arpents terre, vigne, bois,	la cure.
5	»	»	38 livres 2 sols 6 deniers rente,	»
6	»	»	19 arpents 24 perches de pré,	abb. St-Victor
6	»	»	2 maisons et 55 perches terre,	chapelains.
6	»	»	150 livres 5 sols de rente,	»
2	avril	1794	3 arpents 26 perches,	la fabrique.
24	mai	»	la Vauve et 278 arpents,	émigré Condé
24	»	»	les deux potagers du château,	» »
24	»	»	les deux fours banaux,	» »
10	juil.	»	50 arpents des Granges.	» »
15	juin	1795	10 » 80 p. de la Vauve,	» »
16	»	»	10 » de terre de Villebois,	» »
20	»	»	10 » » de la Troche,	» »
21	»	»	10 » » » »	» »
22	»	»	10 » » » »	» »
5	juin	1796	ferme Fourcherolles et 76 arp.	» »
20	»	»	4 arpents 80 p. des Gigoux,	» »
13	juil.	»	la Garenne et 20 arp. 30 per.	» »
24	»	»	les pressoirs banaux,	» »
18	août	»	le moulin de Lozère,	» »
15	sept.	»	ferme des Granges et 339 arp.	» »
7	oct.	»	11 arpents terre et pré,	la fabrique.
13	nov.	»	59 » 24 per. terre et pré,	émigré Condé
31	déc.	»	le presbytère (*voir page 329*),	la cure.
22	fév.	1797	2 arpents 75 perches,	école garçons
23	août	»	1 arp. 37 perches terre et pré,	» »
16	déc.	»	2 » 75 » » »	» »
26	mars	1798	6 » 54 » de pré,	» filles.
27	avril	»	1 » 25 » »	» garçons
25	déc.	1799	le château (*voir page 322*),	émigré Condé
27	avril	1800	3 hect. 16 ares, 35 c. terre bois,	école garçons
27	»	»	2 » 75 » 86 c. de pré.	» filles.
16	janv.	1810	63 » 27 c. »	émigré Condé
13	avril	1813	2 » 20 » 91 c. terre, pré,	caisse d'amor.
25	août	1857	terrains du chemin de fer,	domaine.
12	sept.	1858	» » » »	»

Recensement du 1er mars 1792

Chefs de famille

Aboilard Et. Den. journalier.
Angibout Denis, vigneron.
Angouillant Fr. md. de foin.
Avenel Louis Ch. tisserand.
Aze Jean Gab. march. de sel.
Aze Marie A. blanchisseuse.
Baillard Pierre, amidonnier.
Bardin Pierre, vigneron.
Bardoux Denis journalier.
Bardoux L. Didier, charretier.
Barre Cl. Bazile, voiturier.
Barre François, cabaretier.
Barre Jérôme, courtier.
Begnet Symphor. jardinier.
Bellon Jacques, journalier.
Berdote J. Marie, perruquier.
Berland Ant. march. de foin.
Berland Denis, charretier.
Bernard Gilbert, cordonnier.
Bertault Pierre Den. commis.
Bertelotti Ant. perruquier.
Bidot D. Servais, m. de foin.
Bizault Marie Th. bourgeoise.
Blanvillain, blanchisseuse.
Blondé Pierre A. journalier.
Blondé Pierre Ch. vigneron.
Blondé Simon, serrurier.
Boucault M. Rose, bourgeoise.
Boudinet Jean-Bapt. carrier.
Bouet Geneviève, journalière.
Bouton Jean-Bapt. journalier.
Brement Claude, journalier.
Breuil Jos. marchand mercier.
Brosset Nicolas, journalier.
Brossier Jac. Pierre, tisserand.
Brou Elisab. march. épicière.
Brou Noël, vigneron.
Bruneau Pierre, vigneron.
Buisson André, vigneron.
Buisson Cather. vigneronne.
Buisson Pierre, vigneron.
Buisson P. Fr. vigneron.
Cadier Marie, perruquière.
Cadot Mathurin, journalier.
Calbet Pierre, journalier.
Campenault Toussaint, vanier.
Carré René, tisserand.
Cazier Jean Franç. vigneron.
Cerceau Claude, journalier.
Chabot Thomas, vigneron.
Chanteau Jeanne, journalière.
Chartier Louis vigneron.
Chartier Marg. vigneronne.
Chartier Marie, vigneronne.
Chartier Nicolas, vigneron.
Chasseigne Franç. vigneron.
Chasseigne M.M. vigneronne.
Chasseigne Pierre, vigneron.
Chatelle Augustin, boulanger.
Chauveau Charles, maréchal.
Chauvière Nicolas, vigneron.
Chevalier Jean, vigneron.
Chevalier J. Denis, vigneron.
Chevalier J. Ger. vigneron.
Chevalier J. Th. domestique.
Chevalier Louis, vigneron.
Chretien Etienne, journalier.
Chretien J. Pier. cabaretier.
Chretien M. Marg. couturière.
Chretien Pierre, vigneron.
Chretien Séb. Aug. vigneron.
Christophe Etiénne, vigneron.
Christophe Etienne, vigneron.
Christophe Et. Fr. vigneron.

Christophe Jacques, vigneron.
Claveau Denis, vigneron.
Claveau Gabriel, vigneron.
Claveau Gabriel, vigneron.
Claveau J.-B. md. beurrier.
Claveau Nicolas, vigneron.
Claveau Pierre, vigneron.
Claveau Simon, vigneron.
Clémenceau Ch. J. tisserand.
Cordier Claude, journalier.
Cordier Claude, journalier.
Couvreux M. Nic. bourgeoise
Crequi Jean, cordonnier.
Cretel André, vigneron.
Cretel Henry, vigneron.
Cretel Pierre, vigneron.
Crosnier P. Fran. voiturier.
Debine Pierre, comp. maçon.
Degoutte P. Henry, huissier.
Delamarre Jean, vigneron.
Delamarre J. M. md. de foin.
Delamarre Mart^n md. de foin.
Delamarre Nic., charretier.
Delamarre Pierre, vigneron.
Delamarre P. M. md. de foin.
Delaplane J. Jac. bourrelier.
Demauroy Edme, bourgeois.
Demay Jean Ber. bourgeois.
Demay M. Jean. bourgeoise.
Depaulhe Jean Aug^tin, curé.
Destimauville, garde des bois.
Dinanceau Mar. vigneronne.
Dorat André, journalier.
Dubé Barthélemy, journalier.
Dubé Jac. Geor. charcutier.
Ducouret Martin, vigneron.
Dupas Claude, jardinier.
Durand Marg., journalière.
Enlais Pierre, journalier.
Eveilla J.-Bapt. journalier.
Famchon Louis, tailleur.
Farcis Jean, journalier.
Fenot M. Genev. bourgeoise.
Ferré L. Nicolas, tonnelier.
Ferré M. Anne, vigneronne.
Ferré Nicolas, tonnelier.
Ferret Nicolas, jardinier.
Fertet Augustin, vigneron.
Fertet Denis, vigneron.
Fertet Etienne, vigneron.
Fertet Jean Marie, vigneron.
Fertet Nicolas, journalier.
Feugère Jean Gaspard, maçon.
Feugère J. Toussaint, maçon.
Feuillatre François, vigneron.
Forge M. Jeanne, bourgeoise.
Fosse J.-B. épicier cabaretier.
Fouquet Catherine, charron.
Fourré Etienne, bourrelier.
Fremin F. labour. m. de foin.
Fretet Gabriel, laitier.
Fretet Pierre, vigneron.
Gaillard J. Franç. terrassier.
Gaudry François, maréchal.
Gauthier Michel, journalier.
Gentil Madel. perruquière.
Gerson André, vigneron.
Gerson Louis, pâtissier.
Gerson Toussaint, vigneron.
Gouache Philippe, bourgeois.
Gourlier Nicolas, charretier.
Gouzène Domin. chirurgien.
Grelier Pierre, maçon.
Grondard Angél. journalière.
Gudin Claude, md. épicier.
Guezard Antoine, vigneron.
Guezard Elisab. vigneronne.
Giroux Jean, terrassier.
Guiard Guillaume, bourgeois.
Guichot Antoine, *balayeux*.

Guichot Pierre, vigneron.
Guichot Victoire, journalière.
Guilloux Pierre, vigneron.
Guilloux Thomas, vigneron.
Hébert Etienne, vigneron.
Henry P. Louis, journalier.
Herson A. Ignace, maraicher.
Herson Ch. François, bouvier.
Herson J. Gab. maraichère.
Hollande J. Louis, cabaretier.
Houy Edme, bourrelier.
Hue Jean, courtier.
Hue Pierre, march. de foin.
Hue Toussaint, fermier.
Jacques J.-Baptiste, vigneron.
Jambe L. Fr. maître d'école.
Jardin J. Louis, charretier.
Jardin Martin, journalier.
Jay Jean, menuisier.
Jeanton François, jardinier.
Josset François, vigneron.
Jouan Nicolas, vigneron.
Jour J.-Baptiste, terrassier.
Jubé Denis, vigneron.
Jubé Louis, vigneron.
Jubé Pierre, vigneron.
Lainé Charles, vigneron.
Lamant Denis, vigneron.
Lamant Etienne, journalier.
Lamant François, bourgeois.
Lamant Genev. vigneronne.
Lamant Jacques, vigneron.
Lamant Jean, journalier.
Lambert L. pauvre infirme.
Langlois Louis, jardinier.
Laurent Laurent, vannier.
Laville Geneviève, journalière
Laville Jean, journalier.
Laville J.-Baptiste, journalier
Laville L. couvreur en paille.
Laville Simon, *balayeux* (1).
Laville Simon fils, vigneron.
Lebeau J.-Baptiste, journalier
Lebeau M. Magd. journalière.
Lebeau Noël, cabaretier.
Leblanc Paul, serrurier.
Leblond J.-Baptiste, vigneron
Lecalon André, vigneron.
Lecalon Claude, journalier.
Lecalon Cl. Etienne, journalier
Lecalon Denis, journalier.
Lecalon Etienne, vigneron.
Lecalon François, vigneron.
Lecalon François, vigneron.
Lecalon Gabriel, journalier.
Lecalon Henry, journalier.
Lecalon Jacques, journalier.
Lecalon J.-Baptiste, vigneron.
Lecalon J.-Baptiste, vigneron.
Lecalon Louis, journalier.
Lecalon Nicolas, cordonnier.
Lecalon Pierre, vigneron.
Lecalon P. marchand de foin.
Lecalon Pierre, vigneron.
Lecalon P. Denis, vigneron.
Lecalon P. S. march. de foin.
Lecalon R. march. beurrier.
Lecalon Simon, vigneron.
Lecalon Thomas, vigneron.
Lecalon Thomas, vigneron.
Lechante J.-Baptiste, carrier.
Leclerc François, maçon.
Lecocq Denis, vigneron.
Lecocq J. André, vigneron.
Lefevre Pierre, journalier.
Lefevre P. Louis, voiturier.

(1) Probablement fabricant de balais.

Lefort Denis, bedeau.
Lemaine Pierre, carrier.
Lemerle Etienne, vigneron.
Lemerle J.-B. Ant., vigneron.
Lemerle Noël, vigneron.
Lemerle Simon, vigneron.
Lemoine J.-Bapt , journalier.
Leron Jean J. Léger, bourgeois.
Leroux Jacques, maçon.
Leroux Louis, maçon.
Leroy Denis, vigneron.
Leroy Jean, tisserand.
Leroy veuve Bara, journalière.
Levilly Louis, journalier.
Liévin Philippe, vigneron.
Lorain Charles, architecte.
Maillot André Ant. vigneron.
Maillot Etienne, vigneron.
Maillot François, vigneron.
Maillot Jean, *balayeux.*
Maillot Louis Fr., fruitier.
Maillot Marg., vigneronne.
Malizi Etienne, vigneron.
Malizi Mad., vigneronne.
Mangeon Pierre, charron.
Marchand André, prêtre.
Marchand Jean, taillandier.
Marchand Nicolas, vigneron.
Marchand P., anc. tailleur.
Marchand Pierre, taillandier.
Marcouville Et., journalier.
Motte Pierre, journalier.
Moulin Claude, charpentier.
Nereau Claude, vigneron.
Nicaise A. N., aubergiste.
Nicaise Ch. R., march. de foin.
Nicaise Fr. M. march de foin.
Nicaise Jean Joseph, fermier.
Odiot René, tailleur.
Oville Denis, meunier.
Oville P. P. march.degrains.
Pachot Claude, journalier.
Pachot Jacques, vigneron.
Paragot J. François, carrier.
Paragot M. L., journalière.
Peltier Jean Louis, jardinier.
Perrinet Ch. P. juge de paix.
Pescheux Denis, vigneron.
Pescheux Denis, vigneron.
Pescheux J.-Bapt., vigneron.
Pescheux Mad. *balayeuse.*
Pescheux M. Mad. vigneronne.
Pescheux Martin, vigneron.
Petit A. F. anc. procureur.
Petit Louis, carrier.
Petit Toussaint, boulanger.
Peulier Clair, boulanger.
Philippeau Jean, menuisier.
Philippeau P. Gab., vitrier.
Picard Denis, vigneron.
Picot Nic. Turiaf, vigneron.
Pigeon J. Marie, bourgeois.
Pigeon J. Marie, fils, fermier.
Piltems Antoine, vigneron.
Piltemps J. Pierre, vigneron.
Plet Henry, journalier.
Plet J. Baptiste, journalier.
Plet M. Fr. blanchisseuse.
Poigneux Claude, menuisier.
Poirier M. Cl., journalière.
Poirier M. Louise, journalière.
Ponsardin Angél, journalière.
Potier Denis, charron.
Poulain Jean, vigneron.
Poulain Simon, vigneron.
Pourcheresse M.L. bourgeoise
Prevost Anne, vigneron.
Prevost Jean, vigneron.
Prevost L. Nic. vigneron.
Prevost Pierre, vigneron.

Prevost Simon, vigneron.
Prieur Germain, vigneron.
Prieur Germain, vigneron.
Prieur M. Germain, vigneron.
Prieur Michel, vigneron.
Prieur P. Ant., journalier.
Prudhomme J. E., sage-femme
Prugins M. J., journalière.
Racarie François, vigneron.
Racarie Jacques, vigneron.
Racarie Jean, vigneron.
Racarie Marie, vigneronne.
Rançon Gilles Ch. bourrelier.
Raynal Guill., chaudronnier.
Recordeau M. M., me d'école.
Reydy Fr. Joseph, regisseur.
Rioux N., marchand épicier.
Robin André, cabaretier.
Robin Marg., vigneronne.
Roger J. Antoine, bourgeois.
Roger Joseph, notaire.
Roty Denis, carrier.
Roty Nicolas, journalier.
Roty P. Simon, journalier.
Rousseau Joachim, patissier.
Rousseau M. M., bourgeoise.
Samson Genev., bourgeoise.
Sanglier Jean, fermier.
Sanglier M. M., bourgeoise.
Saunier Claude, journalier.
Saunier Jean, carrier.
Saunier Pierre, cordier.
Sausset Denis, vigneron.
Saussois Jean, jardinier.
Saussois Pierre, journalier.
Savy J.-B. Henry, cabaretier.
Savy Nicolas, bourgeois.
Savy Nic.. Gaspard, huissier.
Simon Louis, jardinier.
Sindic J.-Bapt., cabaretier.
Spiral Paul Fr., tailleur.
Tanneveau E, march. beurrier.
Tanneveau Pierre courtier.
Templier M. J., bourgeoise.
Tessier Denis, courtier.
Tessier Jacques, cordier.
Thevenin André, vigneron.
Thevenin A. march. de foin.
Thevenin Charles, vigneron.
Tillard Etienne, journalier.
Tisserant Antoine, invalide.
Tisserant Françoise, tourneur.
Tisserant Gen., vigneronne.
Tonnerre Antoine, vigneron.
Tonnerre Etienne, vigneron.
Tonnerre Jacques, vigneron.
Tonnerre Jean, vigneron.
Tonnerre J.-Bapt., vigneron.
Tonnerre Marie, vigneronne.
Tonnerre M. J., vigneronne.
Tonnerre Pierre, bourgeois.
Tripet Jean, jardinier.
Varin D., marchand épicier.
Varin Denis, journalier.
Varin Denis, vigneron.
Varin Jacques, journalier.
Varin Jean, vigneron.
Varin Nicolas, vigneron.
Varin Pierre, vigneron.
Varin L. Nicolas, vigneron.
Vaury Jean, charretier.
Vial J. Georges, boucher.
Villain Cath., journalière.
Villain M. J., journalière.
Villaine D., march. boucher.
Villaine Jean, vigneron.
Villaine J. P., march. mercier.
Villaine M. L., vigneronne.
Visseau J. Louis, maréchal.
(*Arch. de S.-&-O. Fonds L. 1. M*).

Destruction de l'Arbre de la Liberté

L'an 1793, 2e de la République française, le samedi 16 mars entre 8 et 9 heures (du soir), est comparu devant nous, maire de la commune de Palaiseau, le citoyen Nicolas Riou, notable et marchand épicier en cette commune, lequel nous a déclaré que l'arbre de la liberté planté dans la principale place du marché, *venoit* d'être abattu par des particuliers inconnus qui *étoient* munis d'outils tranchants, et au bruit qu'*avoit* fait l'arbre en tombant il *s'étoit* présenté pour ramasser deux bonnets de laine rouge, qui y *étoient* attachés et qu'il *venoit* pour les lui apporter.

Sur quoi, nous maire, assisté du citoyen Paul Leblanc, procureur et de notre greffier, nous sommes transportés sur la *ditte* place du marché, où nous avons reconnu la vérité du fait avancé par ledit Riou, et ayant considéré avec attention, avons reconnu que ledit arbre *avoit* reçu plusieurs coups de *coignée* ou de serpe, que la *coignée devoit* être ébréchée, par le trait que nous avons reconnu être à la coupure, et n'ayant vu personne sur *laditte* place, nous nous sommes retirés et avons de tout ce que dessus dressé le présent procès-verbal, pour y celui être présenté au citoyen Roger, juge de paix de ce canton de Palaiseau, pour par lui prendre les mesures nécessaires à cet objet et servir de dénonciation.

Fait à Palaiseau les jour, mois et an susdits, et ont signé.

Signé : Riou, notable; Leblanc, procureur; Rousseau, maire; et Jambe, secrétaire greffier.

Le 26 mars une information fut commencée par le juge de paix de Palaiseau. Jean-Baptiste Henri Joseph Empereur, âgé de 18 ans, et Louis Alphonse Ferré, âgé de 22 ans et 5 mois, domestique chez M. Tronchet, furent emprisonnés préventivement à Versailles, pendant 15 jours environ. A la suite de cette affaire, Roger, juge de paix, fut incarcéré à Versailles. Le 3 janvier 1794, il était encore détenu à la maison des Récollets. (*Arch. de Seine-et-Oise, Série L.* o).

Programme de la Fête du 8 juin 1794

Dédiée à l'Etre Suprême (1)

Ce aujourd'hui dix-huit prairial (*6 juin 1794*), l'an deuxième de la République française une et indivisible, en l'assemblée du conseil général de la commune tenue au lieu ordinaire des séances, où étaient les maire, officiers municipaux, agent national et notables de la dite commune, le citoyen maire prenant la parole a déclaré à l'assemblée qu'il était essentiel d'établir l'ordre à observer dans la féte dédiée à l'Être Suprême qui doit être célébrée en cette commune le 20 prairial prochain, qu'en conséquence, il croyait nécessaire de nommer douze citoyens de cette commune pour commissaires à l'effet de diriger la marche à tenir pour cette auguste cérémonie, la matière mise en délibération sur la représentation du citoyen maire, le conseil a arrêté et ensuite nommé pour commissaires : les citoyens Giraudet père, Giraudet fils, Pigeon fils, Sanglier, Roger, Jay, Noël Brou, Poinville, Thiebaut, Fremin, Breuil et Loiseau, qui ont été proclamés commissaires à la pluralité absolue des suffrages, en conséquence il a été de suite arrêté qu'à huit heures précises du matin le capitaine et la compagnie des vétérans se rendront devant la maison de la citoyenne Fabry, ils se tiendront sur 4 de front tenant chacun un épi de blé à la main, le commandant général et l'adjudant en tête, ensuite deux tambours, le conseil général de la commune, le juge de paix, ses assesseurs, les citoyens président et secrétaire de la société populaire, les membres du comité de surveillance (2) marcheront également en ordre sur 4 de front, puis les musiciens.

Les hommes mariés placés à droite sur 3 de front, les femmes mariées et les veuves avec leurs enfants aussi sur 3 de front seront placés à gauche, les adolescents de 14 à 18 ans en armes, seront alignés suivant leur nombre, un premier détachement de la garde nationale commandé par un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, sergent et caporal, marchera en ordre suivant le nombre. Les jeunes filles en

(1) Arch. de Palaiseau, reg. de 1793 à 1798, f° 43.

(2) Membres du comité de surveillance de Palaiseau-la-Montagne, 16 ventôse an 2 (6 mars 1794) : Jean Leroy, Poulain, Jacque, P. T. Pescheux, Berthault, Varin, Blondé; Cretel, secrétaire.

blanc et celles en couleur sur 4 de front avec corbeilles ou paniers de fleurs. L'instituteur avec ses élèves sans armes sur 5 de front. L'institutrice avec ses élèves sur 5 de front, un 2e détachement de la garde nationale commandé comme le premier, fermera le cortège au départ. On chantera les trois strophes: Air des Marseillais, Dieu Puissant, D'un Peuple Intrépide, etc. (Il en sera distribué diverses copies).

Arrivé dans le temple de l'Eternel, le commandant général fera placer 12 gardes dans le haut du chœur, dont six de chaque côté. Les vétérans dans le chœur à droite, le conseil général et les corps constitués à gauche, les 2 tambours et les musiciens dans le milieu, les hommes mariés au haut de la nef à droite, les adolescents ensuite, les femmes mariées, les veuves et leurs enfants, et les jeunes filles à gauche, le premier détachement de la garde dans le milieu, l'instituteur et ses élèves sur le côté droit collatéral, l'institutrice et ses élèves sur le côté gauche collatéral, le 2e détachement de la garde aux portes d'entrée du temple, et de droite et de gauche. Tout un chacun placé, les tambours battront et aussitôt qu'ils cesseront, le plus grand silence devra régner.

Le citoyen Jambe fils sera dans la chaire, il chantera l'hymne à l'Eternel, dont les paroles de Racine et Rousseau, 4 jeunes citoyennes s'avanceront à l'entrée du chœur pour répandre des fleurs en forme d'encens. Le citoyen Giraudet père succédera à Jambe, il lira l'hymne de Chénier. Giraudet fils lira ensuite l'hymne de Deschamps, le citoyen Giraudet père terminera par la prière à l'Eternel. Les 4 jeunes citoyennes répandront de nouveau des fleurs, elles retourneront ensuite à leurs places.

Le cortège sortira dans le même ordre qu'il est entré, il traversera la place d'armes pour suivre à gauche au haut du pays, passera par la Bourbillière pour revenir ensuite dans la grande rue jusqu'à la dernière maison, se rendra ensuite sur la place d'armes en chantant l'hymne: Dieu Tout Puissant, D'Un Peuple Intrépide, etc. Les vétérans se placeront sur la montagne à droite, les femmes mariées, les veuves, leurs enfants et les jeunes filles à gauche, l'instituteur avec ses élèves à droite à l'entrée de la montagne en dehors, l'institutrice avec ses élèves à gauche, les adolescents formeront la barrière. Le conseil général et les corps constitués prendront

place sur le côté droit de la montagne en dehors, le premier détachement de la garde nationale derrière eux, les hommes mariés sur le côté gauche, le 2e détachement de la garde derrière eux, les tambours et la musique seront placés à l'entrée de la montagne en dedans, ou bien dans le centre des élèves, 4 citoyens de la garde seront placés précisément à l'entrée de la montagne, soit en dehors, soit en dedans.

Le citoyen Jambe fils, sur le sommet, chantera de nouveau l'hymne à l'Eternel, 4 jeunes citoyennes placées à ses côtés, répandront des fleurs. Les citoyens Giraudet père et fils monteront alternativement répéter les hymnes de Chénier et de Deschamps et la prière à l'Etre Suprême.

Les tambours et la musique donneront dans les intervalles des airs patriotiques graves, comme celui des Versaillais.

La cérémonie faite, les adolescents qui formaient la barrière, se placeront de droite et de gauche sur une seule ligne, les deux détachements de la garde iront se placer au-dessus des adolescents et sur la même ligne, de droite et de gauche, les vétérans, les femmes mariées, les veuves, leurs enfants et les jeunes filles iront se placer, les hommes à droite, les femmes et les filles à gauche sur la même ligne que la garde nationale, le conseil général, les corps constitués et les hommes suivront le même ordre.

Tous ainsi placés, les tambours et musiciens, qui déjà seront sur le sommet de la montagne, ne cesseront d'exécuter des airs patriotiques et graves. Chacun lèvera les mains au ciel en signe d'invocation, les citoyens gardes mettront leurs chapeaux au bout de leurs fusils ou de leurs piques en les agitant. Chacun en élevant la voix, criera : Nos âmes à Dieu! Vive la République! Vive la Montagne! Toute la famille ensuite pourra ne former qu'un groupe et s'en retourner chacun chez soi.

La décence, le bon ordre et le silence dans la marche, et particulièrement dans le temple, tout doit annoncer la dignité de la fête.

Fait et arrêté en la maison commune, le conseil général assemblé, les jour, mois et an susdits, et ont signé :

Lecalon, off.; Robin, notable; Gaudry, off.; Ferré, off.; Lemerle, off.; Gilbert, maire; Cazier, notable; Tonnerre, off,; Prieur, not.; Racari, not., Denis Claveau; Fertay, Jambe, gref.;

Election d'un élève a la Patrie (1)

(8 juin 1794)

Ce jourd'hui 20 prairial, l'an 2e de la République une et indivisible, après avoir satisfait au tribut de reconnaissance que nous devons à l'Etre Suprême, le conseil général s'est assemblé en la maison commune à l'effet de choisir un élève à la Patrie, de l'âge de 16 à 17 ans et demi, pour recevoir dans l'institut révolutionnaire, toutes les connaissances et les mœurs d'un soldat républicain, conformément à la lettre circulaire envoyée à cette municipalité par l'agent national provisoire près le district de Versailles, en date du 17 prairial.

Signé : Germain.

En conséquence, pour nous y conformer, nous, maire, officiers municipaux, agent national et notables de cette commune présents, avons nommé à l'unanimité le citoyen Antoine Laisné, fils de Antoine Laisné, instituteur en cette commune, et de Marie Marguerite Bourgeois, ses père et mère, ledit Laisné, âgé de 16 ans et demi, né à Villejust, taille 4 pieds 10 pouces et demi, cheveux et sourcils châtains, yeux gris, nez bien fait, bouche moyenne, menton rond, front couvert, visage ovale, lequel après lecture à lui faite de la dite circulaire, a accepté et a déclaré ne savoir signer, le père présent et de son consentement a signé avec nous les jour, mois et an susdits.

Signé : Laisné; Gilbert, maire; Ferré, off.; Lecalon, off.; Lemerle, off.; Gaudry, off.; Tonnerre, off.; Fouré, agent national; Denis Claveau et Robin, notables; Jambe, sec. gref.

Fête des Récompenses

Le cinquième jour sans culottide, dernier de l'an deuxième (*21 sept. 1794*) de la République Française, les officiers municipaux, agent national et notables de cette commune assemblés et réunis à la maison commune en exécution de notre arrêté du 30 fructidor dernier, pour célébrer la fête dédiée aux récompenses, qui doit avoir lieu cejourd'hui, heure de midi, ce qui a été exécuté de la manière suivante :

La garde nationale s'étant transportée en ordre, suivie de l'instituteur et de ses élèves, ainsi que du juge de paix, as-

(1) Arch. de Palaiseau, reg. 1793-1798, f° 45.

sesseurs et notables en la maison commune, où étant arrivés avec les commissaires nommés pour diriger la marche, le cortège *a* descendu en ordre au son de la caisse et instruments de musique, à la montagne de ladite commune où étant arrivés, il y a chanté des hymnes patriotiques analogues à la fête, ensuite, ledit cortège reprenant sa marche, est revenu à la maison commune pour y dresser le présent acte, ensuite l'assemblée s'est retirée après avoir signé les jour et an susdits.

Signé : Gaudry, Lemerle, Ferré, officiers; Fouré, ag. nat.; Jambe, secr. greffier. *(Arch. de Palaiseau, reg. 1793-1798, f° 52).*

ANCIENS USAGES

Foi et Hommage

1553, 14 nov. Foi et hommage rendus au seigneur baron de Chevreuse, Mgr le Cardinal de Lorraine en présence de Noël Picquard, tabellion juré à Chevreuse, par noble homme Régné Dupuys, écuyer, seigneur d'Igny et de Gomonvillier, fils aîné et principal héritier de noble homme Guillaume Dupuys, seigneur desdits lieux. « En signe de servitude et obéissance » auroict desseint sa seincture, où estoit son espée, et deschaussé ses esperons, et iceulx baillés à un paige estant » auprès de lui et, ce faict, se seroit icelluy Régné Dupuy » aproché près de la porte dudict chastel et auroict par troict » foys demandé si monseigneur le cardinal seigneur et baron » dudict chastel estoit en icellui ou s'il y avoict aulcune per- » sonne quy, pour et au nom de luy, eust puissance à le re- » cepvoir à faire les dictes foy et hommage et serment de fi- » délité dudict fief de Gomonvillier estant en la seigneurye » dudict lieu d'Igny, disant par ledict Dupuy qu'il estoit venu » exprès pour ce faire, frapant du marteau estant à ladicte » porte contre icelle; et voyant par ledict Dupuy qu'il ne ve- » noict aucunes personnes dudit chastel pour luy donner » réponce, estant ainsi desainct et desperonné, s'est mys à » genoulx près de laditte porte, nue teste et a dict telles pa- » rolles ou semblables : qu'il faisoit les foy et hommage et » serment de fidélité à monseigneur le cardinal .... » comme si présent en personne mondit seigneur y eust esté » ou aultre ayant pouvoyr de le recepvoir, et, en signe d'hu-

» milité, a baisé le verrou de ladicte porte dudict chastel, » et, après avoyr ce faict, a dict qu'il promectoit bailler par » denonbresment et au vray le fief de Gaumonvillier dedant » le temps introduict par la coutume ».

(*Arch. de S.-et-O. Série E, n° 6411*).

Pot de vin et Epingles

1648, 13 juillet. Charles Leroux, écuyer, achète une maison, (rue de Paris, n° 91), et donne au vendeur Nicolas Fourcault: un pot de vin de 550 livres tournois et 20 livres tournois pour les *esplaingues* de sa femme. (*Arch. de M. Masson de Palaiseau*).

Lods et Ventes

Les lods et ventes étaient ordinairement le vingtième du prix de l'acquisition, lorsque l'acquéreur venait traiter avec son seigneur et apportait son contrat à ensaisiner, dans la quinzaine ou même avant de faire son acquisition, on faisait remise, mais lorsqu'il y avait un an et plus que le contrat était passé sans avoir pris saisine, il n'était point fait de remise et on prenait le douzième de l'acquisition.

Taille et Dime de 1790

Je soussigné, receveur des domaines nationaux au bureau de Longjumeau, certifie que les fermiers des biens nationaux situés dans les communes de Palaiseau et Champlan, ont acquitté en mon bureau, l'indemnité de la taille de 1790, savoir pour les terres, à raison de 4 francs l'arpent, et pour les prés, sept francs aussi par arpent, et pour l'indemnité de la dîme supprimée, à raison de trente sols l'arpent sur les terres seulement.

Certifie enfin que la mesure locale est à Palaiseau de 20 pieds pour perche, et à Champlan de 18 pieds.

A Longjumeau, ce 4 ventôse, l'an VI (22 fév. 1798) de la République Française. Signé : Roger. (*Arch. de S.-et-O. Biens Nationaux, adjudication n° 303*).

PRIX DU VIN EN 1692

Cette année 1692, le samedi 7 octobre, il neigea presque tout le jour et il faisait un froid extraordinaire pour la saison. Les vignes avaient coulé quoique très belles en apparence et le vin qui ne valait communément que 20 livres, fut vendu 40, 45 et 50 livres. On n'avait pas seulement songé à faire vendange. (*Reg. paroissial*).

PALAISEAU

Palaiseau est la seule commune de ce nom, mais il existe :
La ferme du Petit-Palaiseau, à Gometz-le-Châtel.

Palaiso, hameau de 36 habitants dans les Basses-Pyrénées, arrondissement de Pau.

Palaizot, hameau de 125 habitants dans Saône-et-Loire, arrondissement d'Autun.

MAISONS AVEC DATES

Il y a très peu de maisons datées à Palaiseau, deux seulement portent des dates anciennes, les autres sont toutes modernes :

1592, rue de Paris, nº 154.	1881, chemin du Fort.
1782, place de la Mairie, nº 4.	1890, boul. de la gr. ceint^re^, nº 4.
1858, rue Denfert-Roc., nº 1.	1891, boul. Joseph Bara.
1862, rue Voltaire, aux Ecoles.	1891, boul. Joseph Bara.
1864, à la Mairie.	
1850, fontaine pl. de la Mairie.	1893, pompe r. de Paris, 105.

L'ADMINISTRATION A PALAISEAU

Un maire.	Un receveur des contribut^ons^.
Un adjoint.	Un receveur de l'enregist^t^.
16 conseillers municipaux.	2 receveurs de la régie.
Un juge de paix.	1 bureau postes, télégraphes & Caisse d'épargne postale.
Un greffier.	Un agent-voyer.
2 huissiers.	Un curé.
Une brigade de gendarmerie.	3 maîtres d'école.
Un appariteur.	4 maîtresses d'école.
Un garde champêtre.	

On compte a Palaiseau

1 architecte.
2 chefs de gare.
3 docteurs en médecine.
1 école libre (3 sœurs).
2 géomètres.
1 notaire (1).
30 rentiers locataires.
96 rentiers propriétaires.
1 sage-femme.

---

4 aubergistes.
1 établ. de bains chauds.
2 blanchisseurs de gros.
3 bouchers.
1 bouilleur de cru.
3 boulangers.
3 bourreliers.
3 marchands de charbons.
4 charcutiers.
1 charpentier.
1 marchand de chiffons en gros
6 cordonniers.
1 coutelier.
80 cultivateurs avec chevaux.
30 cultivateurs sans chevaux.
2 distillateurs.
15 épiciers en détail.
1 épicier en gros.
3 fermiers.
3 forgerons.
1 fossoyeur.
2 grainetiers.
2 horlogers.
1 imprimeur-libraire.
15 jardiniers à façon.
10 jardiniers en maison.
1 laitier.
3 entrep. de maçonnerie.
12 maraichers.
2 marbriers.
4 menuisiers.
5 merciers et tissus.
2 marchands de meubles.
1 nourrisseur.
1 exp. de pavés et pierres.
3 peintres-vitriers.
3 perruquiers.
2 pharmaciens.
1 photographe.
1 plombier.
2 quincailliers.
3 serruriers.
2 marchands de tabac.
2 tailleurs d'habits.
1 entrep. de travaux publics.
1 usine de caoutchouc.
1 usine à gaz.
2 vanniers.
2 marchands de vélocipèdes.
2 marchands de volailles.
23 marchands de vins en détail.
3 marchands de vins en gros.
1 voiturier.

A Lozère
1 hôtel et 2 march. de vins.

Aux Granges
1 marchand de vin-logeur.

---

(1) Depuis un siècle, 4 notaires se sont succédés : 1792 Roger, 1806 Millet, 1833 Hamel, 1860 à ce jour M. Neveu.

Industrie

L'exploitation du grès et des pierres meulières est la seule industrie du canton de Palaiseau.

Actuellement (juillet 1894), 355 ouvriers français sont occupés à l'extraction, sur les dix chantiers suivants :

Châteaufort......	carrière	du nord............	15	carriers.
Gif...............	»	du parc	15	»
Nozay	»	du gros chêne......	30	»
Orsay............	»	d'Orsay	30	»
Palaiseau	»	de la Troche.......	25	»
Villiers-le-Bâcle..	»	des fonds de la cure	20	»
» » »	»	du nord	20	»
Villejust.........	»	de Villejust........	15	»
» 1re	»	de la Folie-Bessin..	20	»
» 2e	»	» » »	25	»
			215	»

Les 355 ouvriers se répartissent en 215 carriers, 80 terrassiers et 60 hommes à journée.

Les terrassiers dégagent la couche de grès, de l'argile qui la recouvre et dont l'épaisseur varie de 6 à 12 mètres. De cette couche d'argile on retire deux sortes de pierre, 1° la caillasse qui sert à l'entretien des routes, 2° une meulière d'excellente qualité, qui est expédiée sur Paris, pour y être employée à la construction. Ces terrassiers sont généralement au compte d'un tâcheron, et gagnent en moyenne 0 fr. 40 à l'heure.

Les carriers qui taillent le grès, pour en faire des pavés, sont payés aux pièces, il y a environ 30 sortes de pavés, dont les prix de façon varient selon les dimensions entre 100 et 200 francs le mille. En moyenne, un carrier fait 1.000 pavés par mois et gagne 150 francs. La production annuelle pour le canton de Palaiseau est de 2.580.000 pavés.

Dans chaque chantier il y a 5 ou 6 hommes à journée, qui travaillent pour le compte de l'entrepreneur, et gagnent en moyenne 0 fr. 40 à l'heure. Ces ouvriers débarrassent la carrière des morceaux de grès, dont le carrier ne peut tirer profit.

Les entrepreneurs du canton sont : MM. Collet, Feuillatre, Grandchamp, Lacroix et Fouré, Lapostole, Magot, Trimoulet mesdames Joannot, Magnard.

Statistique Agricole

En 1853, Richard de Jouvance, dans sa notice sur Palaiseau, indiquait comme rendement moyen à l'hectare en année ordinaire : blé 24 hectolitres et demi, seigle 18 hect., orge 24 hect., avoine 39 à 42 hect., colza 24 à 30 hect., pommes de terre 140 hect., betteraves 33.000 kilog., luzerne, sainfoin, trèfle (3 coupes) 1.160 bottes de 5 kil. et demi, foin (1 coupe) 700 bottes, pois et haricots (en vert) 140 sacs de 70 litres, vignes 18 pièces de 236 litres.

A cette époque on cultivait environ 35 hectares en vigne sur le territoire de Palaiseau. Une autre culture qui a disparu également, c'est celle du chanvre, il y a 40 ans, on entendait dans chaque maison un ou plusieurs rouets en mouvement, aujourd'hui, il ne reste que 4 fileuses pour tout Palaiseau.

Palaiseau est une des 800 communes de la banlieue qui approvisionnent journellement les halles de Paris.

Les halles occupent une superficie de 3 hect[res] et ont coûté 65 millions, leur rapport annuel est de 3.078.577 fr., les frais sont de 1.523.700 fr., le bénéfice est de 1.554.877 fr., ce qui donne 2 f. 39 d'intérêt, et avec le produit du carreau 3°/o.

En dehors des halles, il existe à Paris 20 marchés couverts et 14 marchés aux fleurs.

C'est par quantités considérables que Palaiseau expédie chaque jour aux halles ses produits, qui consistent en *Légumes* : Artichauts, asperges, carottes, choux, épinards, haricots, navets, oignons, oseille, poireaux, petits pois, pommes de terre, potirons, salades, tomates; *fruits* : Abricots, cerises, fraises, groseilles, pêches, poires, pommes, prunes, raisins; *fleurs* : Giroflées, lilas, roses, violettes.

Les Fraises

Cette culture a pris une extension considérable dans tout le canton. Les variétés de fraises principalement cultivées à Palaiseau sont, dans les hâtives : L'Héricart (*ou Ricart*), fraise préférée du commerce parisien, l'Elton (*ou Hectonne*).

Parmi les tardives la Jucunda (*ou Jugondart*). On y cultive également la Princesse, le Docteur Morère (1), la Victoria et les Quatre-Saisons.

(1) La fraise Docteur Morère date de 1874, elle a été créée et présentée à la société centrale d'horticulture de Paris, par M. Berger, horticulteur à Verrières.

LISTE DES ÉLECTEURS EN 1895

Aboilard L. Jos., cantonnier.
Aboilard L. Jul., journalier.
Agard Julien, rentier.
Agassant Alp. J., journalier.
Agassant Eug. L. L., journalier.
Agassant Hilaire, journalier.
Alamône Louis, cultivateur.
Alexandre V. Méd., géomètre.
Amicel Alf. Jul., terrassier.
Angouillant Elie, cultivateur.
Angouillant Jul., cultivateur.
Angouillant L. V., cultivateur.
Angouillant V. Ph., cultivateur
Arbillot Charles, cultivateur.
Arbillot Et. Jules, cultivateur.
Aubert Auguste, greffier.
Auclin Marcel G., cultivateur.
Audat Blaise, charcutier.
Aveline Frédéric, journalier.
Badour A., méd. major en ret.
Ballot Désiré, journalier.
Ballot Jean L. Victor, carrier.
Ballot Joseph Ch., serrurier.
Baraton Firmin, employé.
Bardou Eugène, cultivateur.
Barré Auguste, employé.
Barré Aug. Eugène, employé.
Barré Edmond, typographe.
Barré Ed. Louis, jardinier.
Barre Pierre A., cultivateur.
Barret Léonard, jardinier.
Barrois Arth. Ed., cordonnier.
Baseilhac Léon, percepteur.
Baseilhac Jacques, peintre.
Basillais P. E., cond. de trav.
Bataille L. H. Alb., employé.
Baudry Louis Alex., cafetier.
Beaujin Jul. Denis, rentier.
Beaupérin Henri, cultivateur.
Beauvais René, employé.
Becar Eug., ag. d'assurance.
Becker Alph. Chr., boucher.
Becker Chr., garde particulier.
Becker Christophe, comptable.
Becker Jean Emile, rentier.
Bègue L. Narcisse, cultivateur.
Bejot Eugène, cultivateur.
Bellanger P. H., jardinier.
Bellier Omer, cultivateur.
Belon Const. L., cultivateur.
Belon Denis Ad., cultivateur.
Belon Emile, journalier.
Belon Paul Ad., journalier.
Belon Pierre, journalier.
Benard Fruct., propriétaire.
Béranger P. J.M. emp.ch.de fer
Berlemont Et. Eug. émouleur.
Bernard Guil., cultivateur.
Bernard Henri, menuisier.
Berthelot Paul, cultivateur.
Berthereau Joseph, jardinier.
Berton Pierre, charron.
Beury Louis, propriétaire.
Bezard André, journalier.
Bichot Louis Victor, maçon.
Bichot Victor L., cultivateur.
Billiemaz Franç., propriétaire.
Bisson François, rentier.
Bisson Jos. Aug., cultivateur.
Bitron Louis, maçon.
Bitron Louis Edouard, carrier.
Bitron Théophile, laitier.
Bizouard Et. Paul, maréchal.
Bizouard Fr. J. M., employé.
Bizouard Gustave, maréchal.
Bizouard Jean G., maréchal.
Blanchelande Pr., cultivateur.
Blanquet Théop, propriétaire.

Blanzy Louis Gab., jardinier.
Blondeau Cl. Th., horloger.
Boijean Raphaël, cultivateur.
Bondiau Ursin, serrurier.
Bonnange Ferd. S., maire.
Bonnange Raph. F., employé.
Bonneire L. Ph., propriétaire.
Bonnel Isaac, propriétaire.
Bonnet Ch. Ben., mouleur.
Bonnet J. Jacq., journalier.
Bonnin René, gendarme.
Bonté Charles père, rentier.
Bonté Jules Armand, cocher.
Boscher Désiré, cultivateur.
Boscher J. M., nourrisseur.
Boscher Vincent M., charretier
Bossard Florentin, journalier.
Botte Jean Alexis, maçon.
Boucher Louis, journalier.
Boucher Prosper, journalier.
Bouclier Paul, propriétaire.
Boudet J. Aug., journalier.
Boudinet L. E., cultivateur.
Bouffard Alexandre, plombier.
Boulay Alp. Henri, jardinier.
Boullé Henri Edm., charron.
Boullé Louis Ed., charron.
Boulogne Prosper, fermier.
Bourdier Ar. Henri, mercier.
Bourdoiseau L. A., juge de paix
Bourrée Charles, cultivateur.
Boussac Jean, propriétaire.
Boutarel Léon, maçon.
Boutron Félix, march. de vins.
Bouzinard J. père, propriétaire
Bouzinard P. fils, distillateur.
Boyard Henry, vannier.
Boyer Paul J., distillateur.
Brangeon Julien, journalier.
Bras Louis Charles, épicier.
Brault Elphège C., cultivateur.
Brault Julien, journalier.
Breton Et. Baptiste, peintre.
Breton Ferd. Paul, journalier.
Breton Louis Eug., peintre.
Breton Louis V., journalier.
Briançon Charles, cultivateur.
Brien Jean, maréchal.
Brière Adolphe, appariteur.
Brossard Eug. Al., cultivateur.
Brossard J. J. P., mar. de vins.
Brosse Léon, serrurier.
Brossin Arthur, émouleur.
Brou Jos. Eugène, serrurier.
Brugnon Anatole, cultivateur.
Brugnon O. Gast., journalier.
Bruneau Aug. Eug., voiturier.
Bruneau Elie, cultivateur.
Bruneau Frédéric, rentier.
Bruneau L. Al., cultivateur.
Bruneau Louis Henri, rentier.
Brunet Léon, peintre.
Bussière A. F., sans profession
Bussière Hip., clerc de notaire.
Bussière Jean, maçon.
Cabassu Fr. Cl., charretier.
Cabassu J. M., distillateur.
Cabassu Léon, journalier.
Cabassu Louis E., comptable.
Cadre Grégoire, journalier.
Cambuzat Hip., maréchal.
Canivet J. Desiré, géomètre.
Canolle (de) Ernest, émouleur.
Cantin Athanase, pharmacien.
Capron Evariste, garde-ligne.
Carbillet, maréchal des logis.
Carré Geor. L. Fr., carrier.
Cazier Désiré, cultivateur.
Cazier Gustave, cultivateur.
Cerceau Victor, rentier.

Chable Adrien, journalier.
Chable Albert, blanchisseur.
Chable Al. Louis, cultivateur.
Chameroy Emile, cultivateur.
Chandelier D. A., bourrelier.
Chantebout A.L.A., cultivateur
Chapson Louis, rentier.
Charpentier Alex., rentier.
Charpentier Al. Eug., boucher.
Charpentier C. D. G., rentier.
Charreire Fr., cordonnier.
Charreire Léon, md. mercier.
Chartier Const., bimbelotier.
Chartier Eugène, journalier.
Chartier Jules, serrurier.
Chartier L. Jules, journalier.
Chartier Noël, cultivateur.
Châtelain Jules, serrurier.
Chembault E., clerc de notaire.
Chembault L., clerc de notaire.
Chenu Louis, bourrelier.
Chevalier Justin, charpentier.
Choplin Auguste, journalier.
Chotard Cam. Et., jardinier.
Chotard Etienne, jardinier.
Chretien Ch. E., gendarme.
Christen Ch. Henry, rentier.
Christophe Henri, grainetier.
Christophe Louis, grainetier.
Chupeau L. Cél., journalier.
Clémenceau A., charbonnier.
Clément Alexandre, jardinier.
Clément Auguste, journalier.
Cocart Jules, rentier.
Collet Alfred, cultivateur.
Collet Ch. fils, cultivateur.
Collet Ch. père, cultivateur.
Collet Eugène, cultivateur.
Collet G. Louis, entrepreneur.
Collet J.-B. dit Bibi, cultivateur
Collet J.-B. dit Ledoux, cult^r.
Collet Michel, rentier.
Collet Noël, entrepreneur.
Collin E.E., comm^mis principal.
Collot Théophile, cocher.
Combe Ernest Léon, épicier.
Conan François, cultivateur.
Conté Emilien, journalier.
Cormier Amand, domestique.
Cormier A. Eug., cordonnier.
Corne Emmanuel, charcutier.
Cossin Jos. Alex., journalier.
Cottard Auguste, charpentier.
Cottard Gustave, charpentier.
Cottard Léon, serrurier.
Coudert Théophile, jardinier.
Cousin Léopold A., journalier.
Cretel Emile, cultivateur.
Cretel H. Hip., cultivateur.
Cretel Jules H., journalier.
Cretel Médéric, cultivateur.
Cretel Pierre Henri, rentier.
Crinière A. Emile, charretier.
Dagnet C., emp. au ch. de fer.
Dalissier Adolphe, rentier.
Dargère Casimir, camionneur
Dartois Philippe, grainetier.
Dat Alphonse, employé.
Dat Paul Antoine, rentier.
Dat Paul Henry, serrurier.
Dauge Albert, bourrelier.
Dauneau Jules, gazier.
Dautier Denis Laur., rentier.
Dautier Er. L. Vin., fruitier.
Dautier Paul, menuisier.
David Joseph Pierre, rentier.
Debladis Pierre, nourrisseur.
Decaudin Osc. Ch. A., employé.
Decque Alphonse, coiffeur.
Decque Edmond, peintre.

Decque Gaston, employé.
Delamarre Eug., cultivateur.
Delannoy Paul J.-B., ag. d'as.
Delasalle Alex., journalier.
Delasalle Alph., journalier.
Delaunay Victor, cultivateur.
Delaunay V. Stan., journalier.
Delbes Pierre, chef de gare.
Delsol A., docteur médecin.
Denissel Max. Jos., jardinier.
Deseaux Vincent, charron.
Desnus Joseph, charretier.
Desvaux Cél. Ad., jardinier.
Deville Louis, propriétaire.
Didier Joseph, ébéniste.
Dinel Alexis Marie, employé.
Dodier Bertrand, maréchal.
Dodier Désiré G., employé.
Dodier Eug., march. de bières
Dodier Georges, maréchal.
Dodier Pierre, rentier.
Donny Guillaume, journalier.
Donny Louis, boucher.
Dorat Augustin, cultivateur.
Dorat Emile, maçon.
Dorat Eug. Hon., cultivateur.
Dorat Victor, maçon.
Doucet Alfred, journalier.
Dubé Auguste, cultivateur.
Duchesne P. E., restaurateur
Ducorroy Emile, cafetier.
Dufrénoy Henri, employé.
Dugué Eugène, cordonnier.
Dumesnil Vital, terrassier.
Dupas Alphonse, vannier.
Duplant Elie, charron.
Duplant Henri, charron.
Dupuis Paul, facteur.
Durand Auguste, cordonnier.
Falconet Marie L., comptable.
Fanost Henri, fermier.
Fanton Louis, vannier.
Fauvet Isidore, beurrier.
Fauvet Is. H. H., md. de volailles
Feugère Louis, journalier.
Feuillard Ch. P., cantonnier.
Feuillâtre Alexis, journalier.
Feuillâtre Ferd., sommelier.
Fevre Emile, peintre.
Flammand Henri, commis.
Floquet Louis fils, journalier.
Floquet Louis père, journalier.
Foin Louis L., cultivateur.
Foin Michel, cultivateur.
Fontaine Antoine, journalier.
Forlier Eugène, boulanger.
Fournier Adolp. Vict., rentier.
Franche L. P., docteur médecin
Fremin Constant, jardinier.
Fremin Oct. Dés., journalier.
Fretet Désiré, cocher.
Fuschs Joseph, rentier.
Gacon Fr. Ant., rec. cont. ind.
Gagnant Ad. Fr., cultivateur.
Gagnant Denis, charretier.
Gagnant Edmond, journalier.
Gagnant Eugène, journalier.
Gaillard Al. Et., cultivateur.
Gaillard Alexandre, commis.
Gaillard Al. L., chaudronnier.
Gallois Léon, jardinier.
Garnier Aim. Emile, gazier.
Gaucher Gaston, usinier.
Gaudry Adolphe, propriétaire
Gaudry Gustave, propriétaire
Gaudry Victor, boucher.
Gautier Jean, ag. d'assurances.
Gendron Ferd., cultivatenr.
Gerson Denis, cultivateur.
Gilleron Zép. F., cafetier.

Girault Casimir, forgeron.
Godefroy Edm., cultivateur.
Godefroy L. E., cultivateur.
Godefroy L. Guil., rentier.
Godefroy Méd., cultivateur.
Goguet Alexandre, maçon.
Goguet Louis, journalier.
Gommard Louis, boulanger.
Gontard Augustin, journalier.
Gouazon René, employé.
Goudou Vincent, jardinier.
Goupillon Félix, cultivateur.
Goupillon Germ., cultivateur.
Goupillon J. L., cultivateur.
Gourleau Antoine, aiguilleur.
Gourlier Auguste, cultivateur.
Gourlier Augustin, cultivateur
Gourlier Baptiste, cultivateur.
Gourlier Ferdin., md. beurres
Gourlier J.-B., journalier.
Gournay François, cultivateur
Gozard Vincent L., forgeron.
Grossetête P. Denis, employé.
Groussard H., off. en retraite.
Guégan Théodore, épicier.
Guérin Désiré, journalier.
Guérin Emile, maçon.
Guibert Fr. René, rentier.
Guibillon Joseph, tonnelier.
Guicher Julien, jardinier.
Guignard Jules, cultivateur.
Guillemin Théo., cultivateur.
Guiller Emile, emp. de ch. de fer
Gypteau Jules Cl., journalier.
Haize E. René, blanchisseur.
Hardy Al. Aristide, employé.
Hautefeuille M., peint^{re} en bât^{t}
Henriot Gaspard, propriétaire.
Henry Edm., rec. de l'enreg.
Herbault Joseph, cultivateur.
Herbault Théod., cultivateur.
Héron Clément, fruitier.
Herson Eutrope, rentier.
Houdoux Amable, jardinier.
Houlbert Art. A., cultivateur.
Houssot Emile, cordonnier.
Houssot Jules, cordonnier.
Huan Pierre L., instituteur.
Hubert Aug. Vict., cultivateur
Hubert Jos. Ans., cultivateur.
Hue Pierre Martin, rentier.
Hue P. Alexandre, maçon.
Huet Louis Alex., charron.
Huet L. D., garde particulier.
Humbert A. F. M. C., ent. de voit^{res}
Husson A. C., huis. à la chamb^{re}
Imbault Victor, imprimeur.
Imbert Félix, maçon.
Isambert E. F., propriétaire.
Jacotot Emile, distillateur.
Jagot Yves, journalier.
Janot Alph., pharmacien.
Janot A., étudiant en médecine
Jaquet Hilaire, cultivateur.
Jaquier Hippolyte, cultivateur.
Jeulin Eloi, chaudronnier.
Jeulin Phréjus, journalier.
Jobey Alfred, journalier.
Josset Alfred, cultivateur.
Josset Jules, cultivateur.
Jouanneau Ad., journalier.
Jubé D. Alph., cultivateur.
Jubé Félix Aug., cultivateur.
Jubin Alcide, journalier.
Kalsay Const. fils, journalier.
Kalsay Eugène, cultivateur.
Labbé J. Louis, cultivateur.
Labourée Ernest, bimbelotier.
Lacroix Eugène, cantonnier.
Lagrue P. Ernest, instituteur.

Laignier J. Cl., agent-voyer.
Lamant A. Louis, journalier.
Lamant Emile, maçon.
Lamant Félix, journalier.
Lamant Jules, maçon.
Lamant L. Ad., cultivateur.
Lamant L. Alex., cultivateur.
Lamant Paul Eugène, maçon.
Lamant Théophile, journalier.
Lamant V. Michel, rentier.
Lambert Honoré, cafetier.
Lamoureux Louis, jardinier.
Lamoureux L. V., cultivateur.
Lanos Edouard, jardinier.
Larcher Henri, charcutier.
Laumonier Al., cultivateur.
Laurain Etienne, beurrier.
Laurent Nicolas, journalier.
Lavandier R. Ad., jardinier.
Laville Alcide, maçon.
Le Bigner Ern. L., graveur.
Lebin G., peintre en bâtiment.
Lebin Marc, jardinier.
Leblond Alf. E., domestique.
Leblond Louis, journalier.
Leblond Victor Ch., jardinier.
Leblond Victor Ch., journalier.
Lebon Isidore, cultivateur.
Lécalon Alfred, cultivateur.
Lécalon Ars. And., serrurier.
Lécalon Aug. A., cultivateur.
Lécalon Denis L., cultivateur.
Lécalon Emile, journalier.
Lécalon E, André, cultivatenr.
Lécalon F. Lucien, cultivateur.
Lécalon J.-B. V., cultivateur.
Lécalon Louis, cantonnier.
Lécalon L. Alf., cultivateur.
Lécalon Victor, cultivateur.
Lechantre Joseph, rentier.
Lechantre V. E., cultivateur.
Lecercle Auguste, bijoutier.
Lecestre Al. Jean J., employé.
Lecocq E. Théod., cultivateur.
Lefebvre Désiré, cultivateur.
Lefebvre Furcy, journalier.
Lefebvre G. V., cultivateur.
Lefebvre Hon. Gab., épicier.
Lefebvre L., clerc de notaire.
Lefebvre Ulysse, propriétaire.
Legendre R. Alex., journalier.
Legrand Charles, journalier.
Lelandais F. E., chaudronnier
Lemaire Joseph, charretier.
Lemaire Toussaint, jardinier.
Lemerle Elie, cafetier.
Lemerle H. V., cultivateur.
Lemerle Victor, cultivateur.
Lerablée Paul, cultivateur.
Lerat Louis, cultivateur.
Leray Jules, menuisier.
Leroux A. G., restaurateur.
Leroux Louis Théoph., curé.
Leroy Ch. Désiré, cultivateur.
Leroy Firmin Emile, journalier
Leroy V. Lucien, cultivateur.
Lescalquier (de) P., rentier.
Leveau Joseph. H., journalier.
Lévêque L.C., prof. de musique
Levesqueau E., garde-ligne.
Levesqueau Léopold, maçon.
Lhoste Eugène, boulanger.
Lockert Abel, jardinier.
Lopin Alexandre, menuisier.
Louifert Eugène, horloger.
Lubin Auguste, rentier.
Maillet P. Arthur, charron.
Maillot Alfred, maçon.
Maillot Ch. Louis, maçon.
Maillot Eugène Louis, maçon.

Maisonneufve V. F., rec. bur.
Malbec Antoine, employé.
Marcellin Jean, jardinier.
Marchand Aug. F., cultivateur.
Marchand L. A., cultivateur.
Marconville Alex., menuisier.
Marconville Léon, serrurier.
Margueritte Gab., journalier.
Martine Charles, jonrnalier.
Masson Alfred, propriétaire.
Maurice Louis A., cultivateur.
Maurice Théodore, épicier.
Mély Victor, jardinier.
Menassier H. A., garde-barr.
Mermillon C. F. A, tail^{r} de pier^{es}
Mesnier Edmond, cultivateur.
Meunier Théod., cultivateur.
Michaux Th., instituteur ret.
Monceau Auguste, maçon.
Monceau Emile, cultivateur.
Monceau François, journalier.
Monceau Jules, maçon.
Morand Silvain, md. de pap.
Moreau J. A., emp. ch. de fer.
Morère Hip., docteur médecin
Morice Vital, cultivateur.
Murat Antoine, livreur.
Muret J.-B., cultivateur.
Muret Louis, architecte.
Nectoux L. Eug., mécanicien.
Nereau Alex., cultivateur.
Neveu Ferdinand, notaire.
Neveu P. H., clerc de notaire.
Nicaise Célestin, cultivateur.
Nicaise Edmond, cultivateur.
Nicaise Eugène, journalier.
Nicaise Joseph, maçon.
Nicaise P. Charles, maçon.
Nicaise Théophile, cultivateur
Nicaise V. André, menuisier.
Nicolle Pierre, journalier.
Noël Gabriel, peintre.
Noël Jules, peintre.
Olivier Jules, journalier.
Ourteau Joseph, cultivateur.
Pachot Eugène, journalier.
Padé Eugène, journalier.
Pairalbe A. An., cultivateur.
Pairalbe Guillaume, rentier.
Pannetier Henri, coiffeur.
Paragot Edouard, cultivateur.
Paris Emile, employé.
Paris Em. Joseph, jardinier.
Peigné Cél. P., journalier.
Penon V. J., restaurateur.
Peronneau Julien, journalier.
Peronneau L. E., journalier.
Peronneau Paul, journalier.
Perret Albert, journalier.
Perret Eugène, journalier.
Perret Henri Alb., serrurier.
Perrier Joseph, rentier.
Pertué Pierre, jardinier.
Pervier Auguste, employé.
Petit Alf. Michel, cultivateur.
Petit Amédée, md. de vins.
Petit Michel Félix, boucher.
Philippon Léop., cultivateur.
Philippon Louis, cultivateur.
Philippon L. E., cultivateur.
Piau Albert Victor, facteur.
Picard Médéric P., journalier.
Pichard L. Félix, chauffeur.
Piguet François, charretier.
Pillard Jules, aubergiste.
Piltant Emile, cultivateur.
Piot Alb. Emile, épicier.
Plet Ernest, cultivateur.
Plet Ern. Auguste, cultivateur
Plumerand Jos., cultivateur.

Plumerand P. J., cultivateur.
Poigel Louis, chef d'équipe.
Poing Léon journalier.
Poirier Auguste, journalier.
Poitel Narcisse, émouleur.
Pondruel Gabriel, épicier.
Poulain Denis, cultivateur.
Pourcereau Lau., jardinier.
Pouzergues J. Isaac, rentier.
Pouzergues Maur., employé.
Pretet Marie Fr. Ed., rentier.
Prévost Victor., cultivateur.
Prieur Fr. Marie, rentier.
Primard André, journalier.
Profit Alb. Vict., restaurateur.
Profit Eugène, restaurateur.
Prunier Adolphe, jardinier.
Quinton Ange M., journalier.
Quinton Pierre, jardinier.
Quisarue Edouard, journalier.
Rabant Joseph, pharmacien.
Rabant Paul Fernard, étudiant
Racarie Louis, cocher.
Racary Auguste Th.. rentier.
Racary Ernest, épicier.
Racary H. Aug., cultivateur.
Racary Jules Aug., menuisier.
Racary P. Louis, cultivateur.
Raimbault Alph., journalier.
Ramo Gilles, menuisier.
Rateau Constant, cultivateur.
Ratelle Désiré, propriétaire.
Ratier François, cultivateur.
Ratier Joseph, cultivateur.
Ratier Jules, journalier.
Ratier Paul Jos., cultivateur.
Rellief Philippe Vict., rentier.
Renard Alfred, md. de vins.
Renard J. A., scieur de long.
Renard Jules, charron.
René Maurice, rentier.
Rigaut Victor, rentier.
Rigoureau Edesse J., mercier.
Rivet Antoine, brocanteur.
Rivet Ant. fils, brocanteur.
Rivet Eugène L., charretier.
Robert Louis Jos., jardinier.
Robert L. P., garde-barrière.
Roblot Jean Léon, charcutier.
Robot Ferd. Vict., journalier.
Roineau Louis Alf., marbrier.
Rossin Jules, journalier.
Rougeot C. F., md. de charbon
Rouillon Achille, charretier.
Rousseau Alexis, journalier.
Rousseau Henri, charretier.
Rousselet Hilaire, journalier.
Rousselet Jean, journalier.
Rousselet Victor, journalier.
Roy Auguste, journalier.
Roy Jacques, plombier.
Saguet Léon, rentier.
Saint-Guirons P., tailleur.
Salin Eugène, journalier.
Salin Paul Cyriaque, maçon.
Salin Philogène, journalier.
Salomon Adolphe, maçon.
Salomon Emile, journalier.
Salomon Jules, fruitier.
Sanglier Désiré, tailleur.
Santenard L., com. de police.
Sauger Cons. Ad., forgeron.
Saussois Alexand., journalier.
Savy F. Joseph, typographe.
Sayde Alexandre, rentier.
Sevestre Adolphe, boulanger.
Sevestre Jos. Alex., charretier
Silet Jules Louis, jardinier.
Simon F. Jos , md. forain.
Spioussas L., emp. ch. de fer.

Tabourin A.F., garde-champ.
Taffoureau Phil., journalier.
Tanneveau Emile, charretier,
Taphalechat Antoine, rentier.
Taphalechat Emile, menuisier
Tardivat Antoine, journalier.
Terrier Alexis, jardinier.
Thépégnier Jean, gendarme.
Thevenin Louis, cultivateur.
Thevenin P., md. de tabac.
Thibault Romain, distillateur.
Thierry Louis Cons., sabotier
Tourillon Arthur, charbonnier
Touzet Louis, gendarme.
Tremond Martial, peintre.
Tricoche A., chef de station.
Troslard Jacques, journalier.
Vacherot Florentin, jardinier.
Valat Louis Aug., off. en ret.
Vanden-Abeel F. L., cultivatr.
Varin Achille, cultivateur.
Varin Denis Henri, rentier.
Varin Louis, cultivateur.
Viala Jean Simon, facteur.
Vilain Edouard, cultivateur.
Villette Théophile, charretier.
Vincent Auguste, cultivateur.
Vincent François, cultivateur.
Vincent J.P., emp. ch. de fer.
Virvaleix Bernard, tailleur.
Vivien Eug. L., sommelier.
Vivier Jules, rentier.
Vivier Louis, tonnelier.
Vivier Louis Hip., employé.
Voillot Jean, cultivateur.

Erreurs et additions

Pages	Lignes	
7	35.	— Lire 8 sols 8 deniers.
11	17.	— Lire les vicaires et non *es*.
15	16.	— Lire K 20 et non *L 20*.
23	13.	— Lire Fredericus et non *Federicus*.
28	29.	— Lire XXIII, p. 672 et non *671*.
30	4.	— Lire Beaudoin de Paris.
33	40.	— Lire 1231 et non *1531*.
34	29.	— Lire Morize et non *Morizé*.
35	21.	— Lire p. 121 et non *21*.
35	30.	— Ajouter en 1240, 1241, 1243, Alix de Palaciolo possédait des censives à Champlan (*Brièle et Coyecque, Arch. de l'Hôtel-Dieu, p. p. 200, 208, 230*).
38	20.	— Lire IX sols et non *seol*.
47	22.	— Lire l'Hôtel-Dieu de Paris.
54	20&21.	Lire lavé et non *levé*.
55	2.	— Lire Enjalvin et non *Enjalvin*.
57	18.	— Lire p. 168 et non *169*.
62	31.	— Lire t. III et non *II*.
65	29.	— Lire rue de Châteaudun à Paris.
67	12.	— Lire Boderie et non *Borderie*.
67	16.	— Lire en 1645 et non *1646*.
69	20.	— Lire le 20e et non le *22e*.
72	5.	— Lire 1684 et non *1664*.
73	1.	— Lire le 11 septembre et non le *14*.
78	31.	— Lire Berdot et non *Bordot*.
94	5.	— Lire sculpteur et non *sculpeur*.
96	24.	— Ajouter après portrait de Bara, toile d'abord destinée au musée de Versailles, fait partie aujourd'hui de la collection de M. Gustave Cuignet de Roubaix.
100	34.	— Lire Lucien Leblanc et non *Albert*.
105	9.	— Lire Brantôme et non *Brantame*.
110	22.	— Lire hôtelier et non *hôtellier*.
112	16.	— Lire qui doit et non *pui doit*.
116	11.	— Ajouter en 1765 il avait 30 ans de service.

Pages	Lignes	
117	25.	— Lire Savannah et non *Savannal*.
120	1.	— Lire de 1776 à 1778.
126	16.	— Lire M. J. et non M. *M*.
128	5.	— Lire Mavidal et non *Madival*.
129	19.	— Lire Louis Théophile et non *Stanislas*.
132	32.	— Lire 1830 et non *1880*.
136	11.	— Lire St-Côme à Paris.
139	4.	— Lire rue Carnot et non rue *Pigeon*.
142	16.	— Lire maire de Palaiseau et non *à*.
159	5.	— Lire réduit à et non *réduit de*.
157	9.	— Ajouter il existait à Paris, rue de Beaune n°6, un marronnier sous lequel Voltaire, durant ses derniers jours, recevait ses visiteurs. Il fut désigné après 1778 sous le nom de MARRONNIER DE VOLTAIRE. Le premier marronnier d'Inde fut apporté de Constantinople en France par Bachelier, en 1615, et planté dans l'une des cours de l'hôtel de Guise, (aujourd'hui les Archives Nationales). Le deuxième fut planté en 1650 au jardin des Plantes, celui de la rue de Beaune fut planté en 1738 et détruit en 1868.
170	26.	— Lire la Savetière et non *Savétière*.
176	12.	— Lire la Gaudichale et non *Gandichale*.
178	15.	— Lire rue de la gr^de ceinture et non *des Vernes*.
178	16.	— Lire rue Carnot (délib. du C. M. 12 juil. 1894).
179	11.	— Lire rue de l'abbé Lambert au lieu de rue *Maubué* (délib. du C. M. 14 déc. 1894).
179	26.	— Lire rue Carnot au lieu de rue *Nouvelle*.
180	30.	— Lire Boudier et non *Bouvier*.
187	40.	— Lire (3) et non *(8)*.
206	30.	— Lire en 1685 et non en *1785*.
212	33.	— Lire Creil par Chantilly et non par *St-Denis*.
250	17.	— Lire 1719 et non *1710*.
252	5.	— Ajouter 1513, Philippe Auger, prévôt.
254	13.	— Lire auxquels et non *auxquelles*.
271	10.	— Lire Loiseau et non *Loisean*.
271	32.	— Ajouter 1831, Pigeon, maire.

Pages	Lignes	
272	34.	— Ajouter 1792, 25 mars, Leblanc, substitut.
275	31.	— Lire Coispeau et non *Coispean*.
277	16.	— Lire de 1800 à ce jour et non *à 1894*.
279	28.	— Lire Dubois, maire au lieu de *Boissicat*.
285	34.	— Lire 781.657 f. 25 et non *950.000 fr*.
287	2.	— Ajouter Lureau Pierre, sapeur.
287	12.	— Lire 31 décembre 1893 et non *31 déc. dernier*.
289	37.	— Lire S. Auclerc et non *L*.
290	21.	— Lire décédée et non *décédé*.
293	11.	— Lire Salluste et non *Saluste*.
303	12.	— Lire Brevet de la Grizière et non *Gravière*.
317	12.	— Lire 600 liv. et non *fr*.
324	35.	— Lire le 15 septembre et non le *10*.
333	17.	— Lire Lebeuf et non *Lebœuf*.
333	18.	— Lire par Sablon en 1697 et non en *1781*, et ajouter : publié primitivement en 1609 par Rouillard, dans : Parthenie de l'histoire de la ville de Chartres; c'est cette relation que publia à nouveau Sébastien Auclerc en 1741.
340	24.	— Ajouter : Inscription sur pierre en losange de $0^{m}64$, dans la chapelle de la Visitation.
358	3.	— Lire le 12 août et non *avril*.
363	12.	— Ajouter ce fut une joyeuse inauguration avec bénédiction, discours, banquet et feu d'artifice. Fabius Boitard avait invité de nombreux amis parmi lesquels : Paul Arène, Emile Benassit, Et. Carjat, Cochinat, Charles Monselet et... plusieurs jolies actrices.
364	6.	— Ajouter et des meules à bras.
364	37.	— Ajouter après p. 39, année 1889.
375	5&7.	Lire Leturc et non *Leture*.
403	2.	— Lire 1806, 11 décembre, Davout, et ajouter qui devint Prince d'Eckmulh en 1809.
445	20.	— Ajouter : 1890 rue de la gare et rue Gambetta n° 9; à signaler sur cette dernière maison l'inscription suivante bien gasconne, quoique latine : *EX HOC CELSO CASTELLO SI NON IN GARUMNĀ MEIENDUM CULPANDA GARUMNA.*

TABLE des MATIÈRES

INDEX ALPHABÉTIQUE

Ne figurent pas dans cet index :

1° Le recensement du IXe siècle, pages 5, 6, 7
2° Les lieux-dits, pages 170, 171, 172, 173, 174
3° Les chemins ruraux, pages 175, 176, 177
4° Les volontaires de 1792-1793, pages 428, 429, 430, 431
5° Le recensement de 1792, pages 433, 434, 435, 436, 437
6° Les électeurs de 1895, pages 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457

A

B

C

D

E

F

H

I

J

K

L

M

N

O

P

PALAISEAU

PARIS

Q

R

T

U

V

W

Y

Achevé d'imprimer
pour F. Cossonnet, par Louis Pavillet
le XIVe jour de Mai
MDCCCXCV

